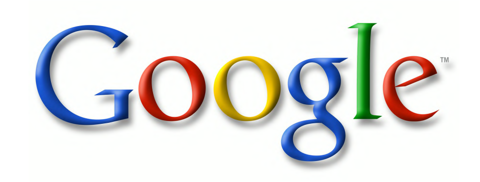
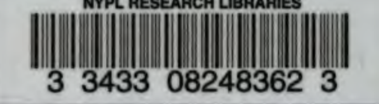
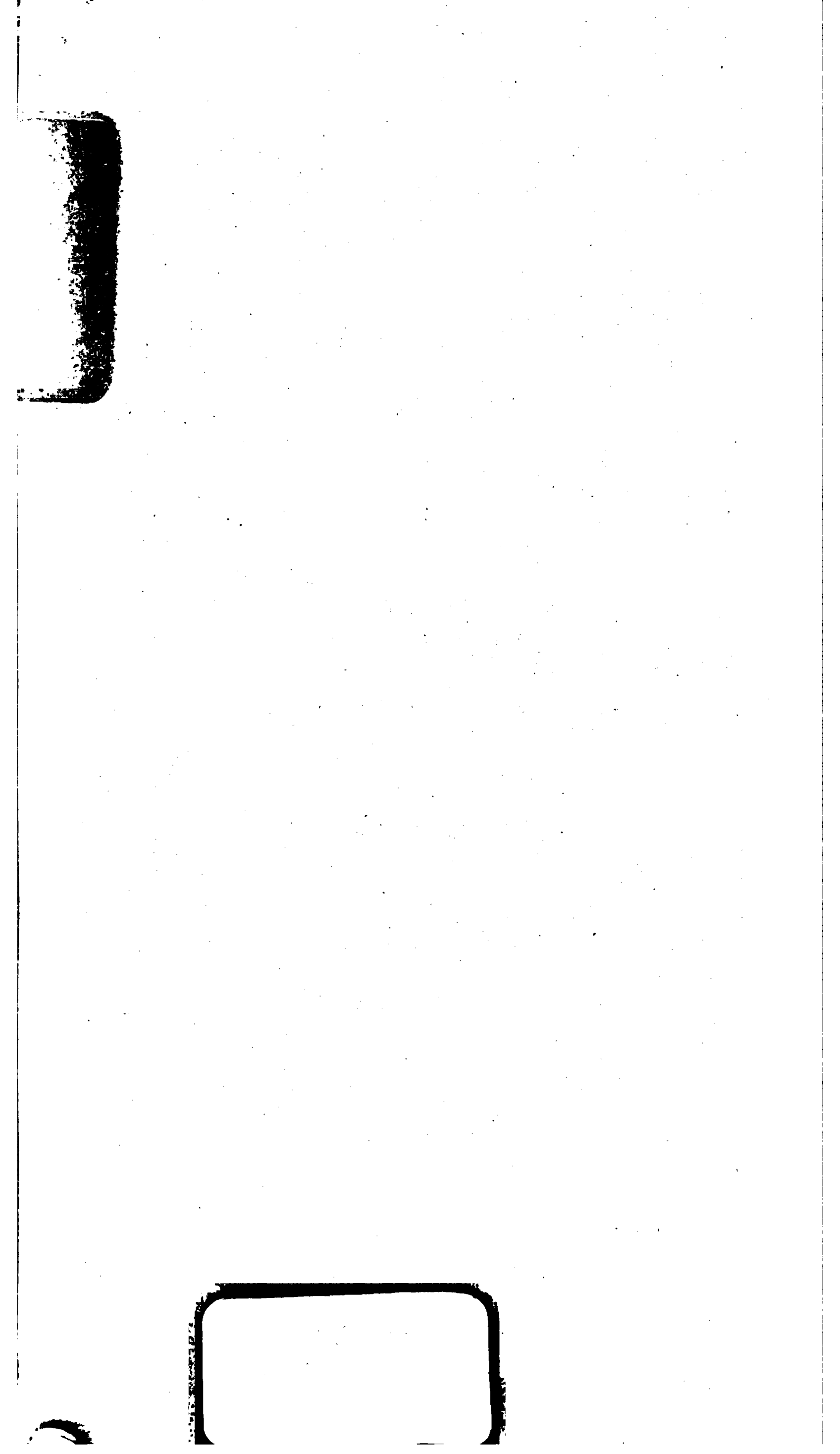
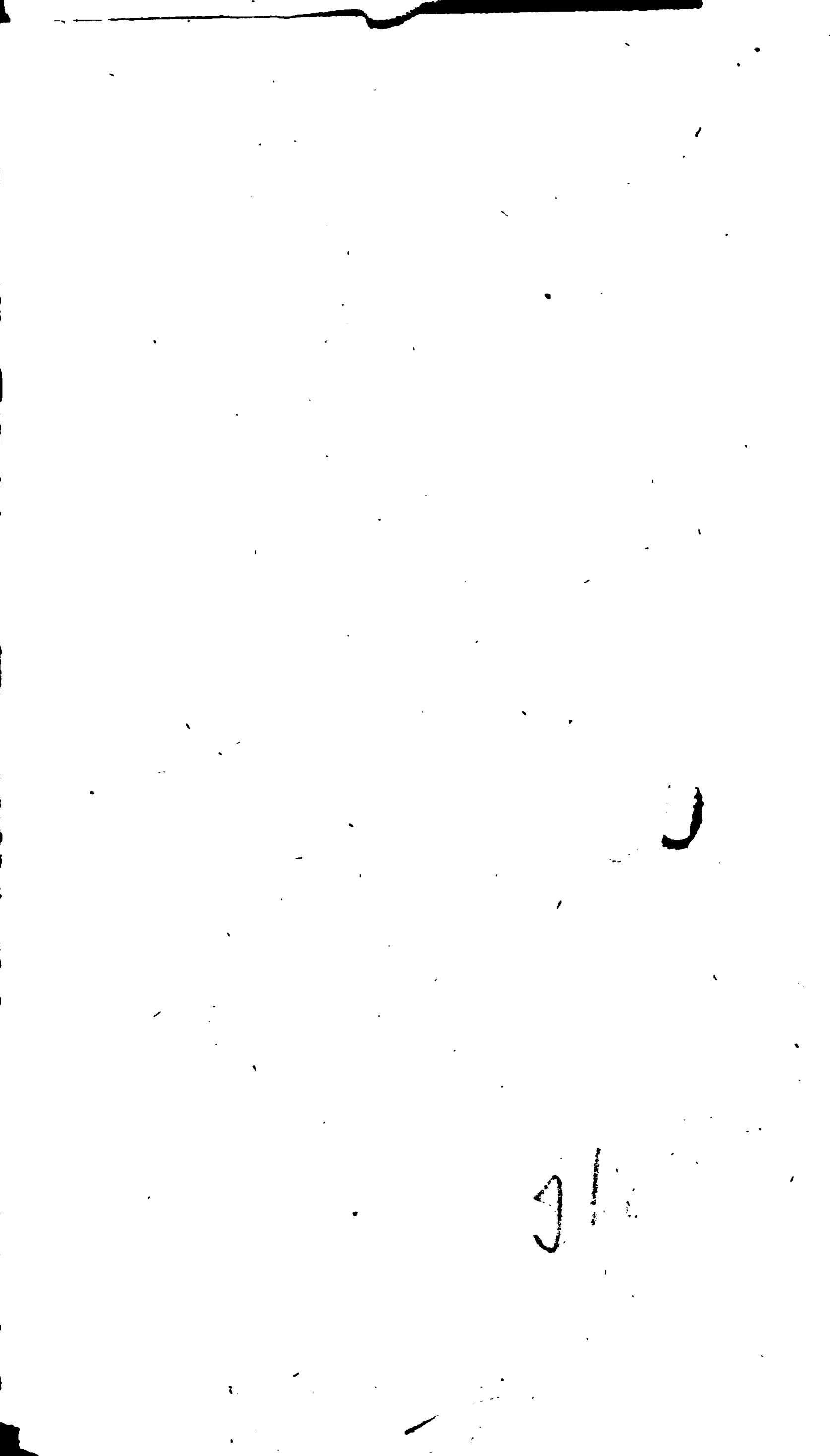



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08248362 3







DE

L'ÉTAT ACTUEL DE LA GRÈCE

ET

DES MOYENS D'ARRIVER À SA RESTAURATION.

PREMIER VOLUME.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA GRÈCE ET DES MOYENS D'ARRIVER À SA RESTAURATION.

PAR

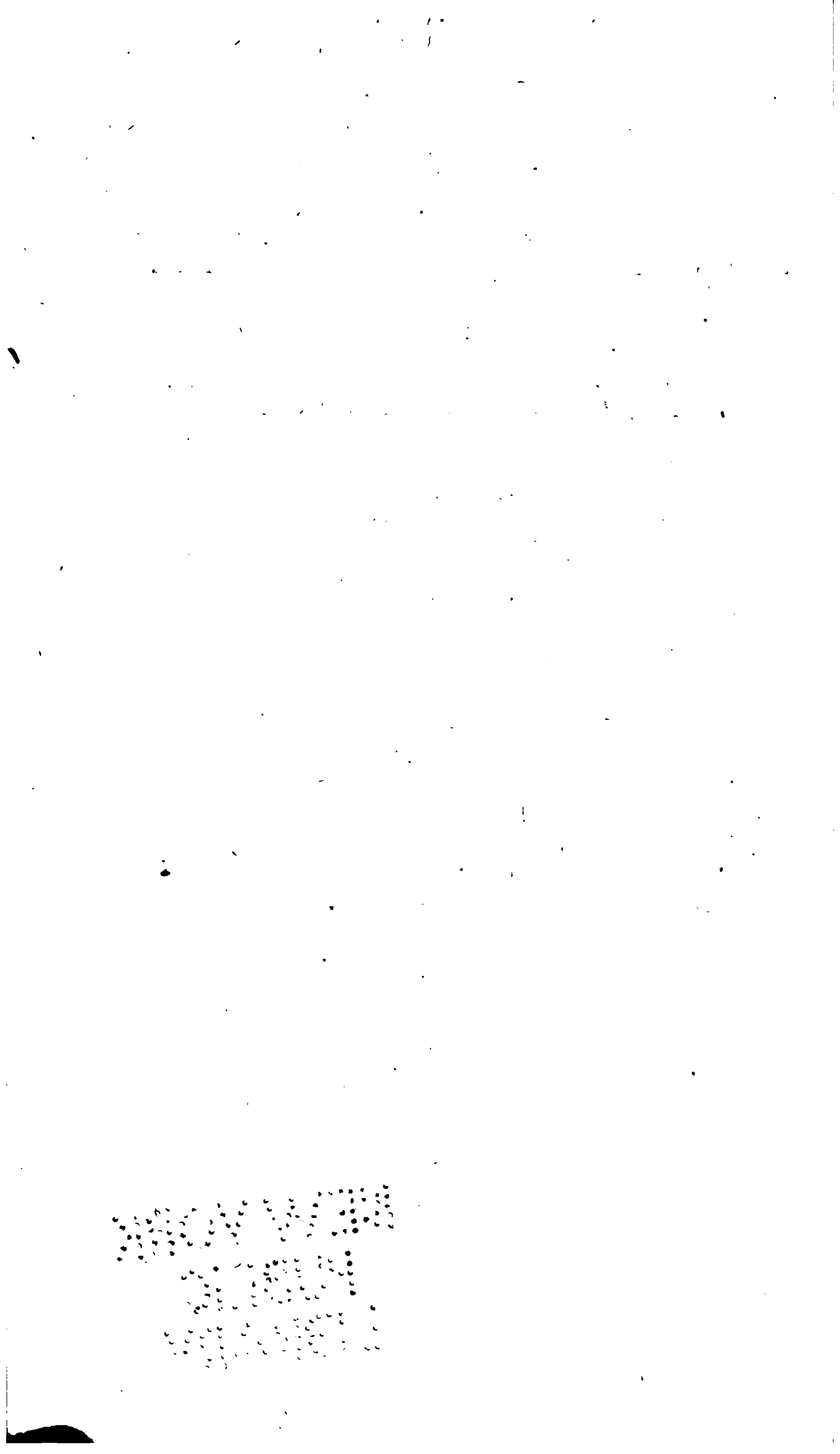
FRÉDÉRIC THIERSCH.

EN DEUX VOLUMES.

PREMIER VOLUME.

DE L'ÉTAT POLITIQUE ET DE LA PACIFICATION DE LA GRÈCE.

LEIPZIG:
F. A. BROCKHAUS.
1833.



PRÉFACE.

L'ouvrage sur la Grèce que nous publions, aurait dû paraître au printems dernier: des accidens en ont différé la publication de quatre à cinq mois. Imprimé plus tôt, il aurait marché de pas égal avec les événemens en Grèce, et, dès le commencement, il leur aurait servi de commentaire. Cependant il ne viendra pas trop tard. Les choses qui se passent dans ce pays doivent moins être regardées comme des nouveautés du jour, que comme des événemens graves qui ne se développent pas dans un seul instant, et qui doivent être appréciés à fond, à cause de leur importance en eux-mêmes et des conséquences qui s'y rattachent.

C'est pour les hommes réfléchissans qui, dans la situation actuelle, entrevoient l'avenir de la Grèce, que nous avons écrit. Nos éclaircissemens sur l'état

présent du pays aideront leur jugement tant sur ce qu'on y fait, que sur ce qu'on devra y faire plus tard, et chacun, en comparant les besoins du pays que nous dévoilerons avec les mesures qu'on prend et qu'on médite pour les satisfaire, sera plus à même d'apprécier la marche du nouveau gouvernement à mesure qu'elle continuera à se développer. Quant à la régence, qui pour nous s'est identifiée avec la Grèce, parce que la Grèce a été confiée à ses soins, on ne pourra pas supposer d'autre dessein à l'exposé de nos vues que le désir, de lui être utile dans l'accomplissement de ses oeuvres qu'il faut connaître pour en comprendre les difficultés et sentir la nécessité du concours franc et cordial de tous les hommes qui ont étudié le pays qu'elle est appelée à gouverner. Il ne s'agit pas du tout d'une chose indifférente (et peut-être de la plus indifférente du monde), c'est-à-dire, d'avoir raison sur tel ou tel point, de censurer telle mesure, ou de lui en préférer telle autre, mais de montrer avec bonne foi les besoins et les ressources de la nation, et de faire valoir ses droits. Le reste doit être abandonné à ceux qui sont au centre des affaires, et avant tout, confié à celui qui dirige les coeurs et les oeuvres des hommes. C'est lui qui seul a sauvé

la Grèce de la destruction et qui tient encore étendue sa main éternelle pour la protéger.

Du reste l'administration de la régence sera de peu de durée: à peine pourra-t-elle ébaucher les affaires et les institutions générales avant qu'elle ait atteint le terme de sa carrière; mais le sort de la Grèce durera, et sa régénération, telle qu'elle se présente à nos regards, est subordonnée à des travaux et à des entreprises de longue haleine: peut-être la vie d'un homme ne suffira-t-elle pas pour la conduire jusqu'à la fin de la marche tracée dans ces feuilles, et pour lui assurer toutes les chances favorables de son avenir. Sous ce rapport nous pouvons dire avec quelque raison, comme un des auteurs de l'antiquité grecque, que notre livre n'est pas écrit pour l'amusement du moment, mais pour l'usage du tems présent et à venir.

Pour réussir dans la grande et sublime oeuvre de la régénération de la Grèce, il faut procéder avant tout avec une parfaite connaissance de cause, d'après un plan arrêté et dont les bases restent inébranlables, malgré toutes les modifications qu'on pourra admettre dans le détail. C'est là dedans, que l'on reconnaî-

tre l'esprit du gouvernement, puisque nulle part cet esprit n'est autre chose que l'aptitude plus ou moins grande à envisager les affaires sous des points de vue justes et généraux, à apprécier leur nature et à satisfaire à leurs exigences. Cet esprit il faut le montrer, dès le commencement, entouré de quelque force et de quelque grandeur, pour grandir en forces intérieures et en considération vis-à-vis des autres; de plus il faut lui rester fidèle. Les états, comme les individus, n'ont qu'une seule réputation à perdre, et de fait ils la perdent autant en chancelant qu'en faisant mal. Un caractère bien tranché se montrera dans toutes les occurences. C'est sous ce point de vue, qui domine les autres, qu'on doit envisager en dernier lieu les grandes questions qui regardent la Grèce.

Nous avons mis d'autant plus de soin à les approfondir, qu'il s'agit ici de contribuer à accomplir une oeuvre à laquelle, depuis douze ans, et les forces des grandes puissances de l'Europe et la sympathie de ses peuples ont concouru, et dans la réalisation de laquelle le bien-être de la Grèce, l'intérêt et en quelque sorte même le salut de l'Europe se trouvent engagés.

J'ai à relever un inconvénient qui regarde la division de cet ouvrage.

Le premier volume se compose de deux parties, dont la première traite des événemens survenus en Grèce depuis l'arrivée du Président Jean Capodistria jusqu'à celle de Sa Majesté le roi Othon, et dont la seconde développe la situation du pays et les mesures requises pour y établir le gouvernement royal. Cette seconde partie devoit être composée de cinq sections et finir à la page 264, où l'on en trouve l'épilogue.

Le second volume, traitant des moyens de restaurer la Grèce, devait commencer par les sections sur l'état statistique, physique et moral de la Grèce, qui en forment en quelque sorte la base.

On verra que par une méprise, amenée par mon éloignement de l'endroit de l'impression, la seconde partie du premier volume, au lieu de finir avec la cinquième section, embrasse encore la sixième, la septième et la huitième et entame les matières réservées au second volume; de plus, on trouvera que ce second

volume, au lieu de recommencer le nombre des sections, les continue en commençant avec la neuvième. Je dois donc prier le lecteur d'excuser ce dérangement, qui du reste ne regarde que la forme extérieure de la division sans attaquer le plan de la composition même.

Postscriptum. Qu'on me permette, de dire quelques mots encore sur l'impression de l'ouvrage. Je regrette que les sept premières feuilles soient si gravement défigurées par des fautes d'impression, contre la langue et le sens même; il n'était pas possible d'y remédier sans amener de nouveaux retards. Ce n'est qu'à la huitième feuille qu'on a pu prendre les mesures requises dès le commencement, c'est-à-dire, qu'on a confié la correction des épreuves à un homme capable de la bien soigner, et d'étudier un peu le manuscrit, qui du reste avait été revu avec attention par deux Français possédant trés-bien leur langue.

SOMMAIRE DES SECTIONS

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU PREMIER VOLUME.

tions de l'opposition. — Le gouvernement fait attaquer par ses troupes l'opposition dans les rues. — Le troisième jour de l'attaque, les membres de l'opposition ne doivent qu'à l'intervention des résidens des trois puissances et de M. Stratford-Canning, de pouvoir se retirer à Corinthe. — Les députés s'établissent à Pérachora. — Délibérations des députés du pouvoir rentrés à Nauplie. — La désertion commence parmi les députés et les amis du comte Augustin. — Le sénat même commence à fléchir. — La conférence de Londres s'occupe de trouver un successeur au comte Augustin. — Celui-ci commence à perdre courage. — On apprend l'élection du prince Othon de Bavière comme roi de la Grèce. — Effets de cette nouvelle. — Raisons qui engagent l'auteur à rester en Grèce au lieu de retourner en Bavière comme c'était son dessein. — Crise qui menaçait la Grèce à cette époque. — L'auteur entre dans les affaires dans ce moment critique. — Mesures qu'il prend pour éviter une explosion. — Il fait sortir de prison les deux Mauromichalis et propose de faire occuper l'isthme par les troupes de l'alliance. — Impression que produit le choix du nouveau souverain à Nauplie. — Menées que le parti de la maison Capodistria cherche à mettre en oeuvre contre lui. — Plan du parti à ce sujet. — Arrivée de l'auteur à Corinthe, et nouvelles qu'il y reçoit. — Etat des choses à Pérachora. — Conférence avec Coletti; — avec les députés présens à Pérachora. — Leur résolution. — L'auteur voyant l'impossibilité d'empêcher une catastrophe, prend la résolution de chercher à la diriger. — Il retourne à Nauplie pour tâcher d'engager le comte Augustin à déposer le pouvoir. — Celui-ci refuse. — Les Roméliotes se présentent à l'isthme avec des branches d'olivier devant les positions des troupes du comte Augustin. — On les reçoit à coups de fusil. — Ils enfoncent les ennemis. — Ils s'approchent d'Argos dont la population vient à leur rencontre avec enthousiasme. — Il en est de même à Nauplie. — Le comte Augustin dépose le pouvoir. — Nouvelles difficultés résultant de la forme du gouvernement nommé à sa place par le sénat et les résidens des trois puissances. — L'armée Roméliote s'avance sur Nauplie. — L'auteur se présente aux soldats de cette armée. — Il leur parle et par-

CINQUIÈME SECTION.

Sur l'établissement du gouvernement mixte et les difficultés de sa position.

SIXIÈME SECTION.

L'opposition armée contre le gouvernement mixte.

SEPTIÈME SECTION.

Du congrès national de Pronia et de l'opposition contre lui.

HUITIÈME SECTION.

Dissolution du gouvernement mixte.

SOMMAIRE DES SECTIONS

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE DU PREMIER VOLUME.

SECONDE SECTION.

Politique intérieure de la Grèce.

TROISIÈME SECTION.

Sur le caractère et les moeurs des peuplades qui habitent la Grèce.

CINQUIÈME SECTION.

Mesures à prendre pour rétablir la tranquillité en Grèce

Désorganisation complète où se trouve l'administration civile et militaire de la Grèce. — Mal fait à la Grèce par le retard mis à ce que la régence entrât en fonctions au mois de Juin 1832, au lieu d'y entrer au mois de Février 1833. — Nécessité d'agir. — Emprunt de 60 millions formant la base de l'action de la régence. — Proclamation à la nation, utile si les promesses qu'elle devra renfermer sont effectuées ou peuvent l'être. — Nécessité où la régence est de ne s'attacher à aucun parti. — Les partis ne doivent surtout pas être reconnus comme tels. — La régence ne doit craindre aucune faction, puisqu'elle est plus forte que chacune d'entr'elles. — Elle devra inviter les chefs des corps irréguliers à venir prêter serment au roi, et à entrer à son service. — De même à l'égard des commandans de forteresses et de places. — Au cas de résistance il faudrait déployer de l'énergie. — Accueil à faire aux capitaines qui se rendront près du roi. — On doit tenir la même conduite envers les chefs politiques. — Conduite à tenir avec les hommes radicalement compromis. — Manière de procéder avec les hommes du système Capodistria. — Organisation de la haute administration. — Conseil d'état ou autorité administrative supérieure, divisée en sections ou départemens dont les directeurs formeraient le ministère. — Secrétaires d'état. — Hommes qui doivent être investis de ces places. — Raisons qui empêchent l'auteur de désigner les noms des personnes à employer. — Présidens des tribunaux, gouverneurs civils des éparchies. — Hommes propres à remplir ces places. — Organisation de l'armée. — Capitaines Roméliotes et Péloponésiens que leur mérite devrait appeler auprès de la personne du roi. — Arriéré de solde qui doit être payé. — Réclamations qu'ils élèveront, et manière d'y faire droit. — Officiers des corps de ces capitaines. — Leur nombre énorme. — Manière de procéder à leur égard. — Réorganisation des troupes proprement dites, — facile avec les troupes régulières, très-difficile avec les troupes irrégulières dont il faut avant tout purger le pays. — Mesures à prendre pour cela. — Mesures à prendre avec la population trop

SIXIÈME SECTION.

De l'état statistique de la Grèce [1]).

SEPTIÈME SECTION.

Sur l'état physique et moral de la Grèce.

HUITIÈME SECTION.

De l'état de la société agricole de la Grèce.

---

1) Les trois dernières sections de cette partie appartiennent au second volume. Voyez la fin de la préface du premier volume.

PIÈCES EXPLICATIVES.

I.

II.

Pièces relatives à la rentrée des Roméliotes dans le Péloponèse.

III.

Pièces relatives à l'établissement du Gouvernement mixte.

IV.

Pièces relatives à l'insurrection contre le Gouvernement mixte.

V.

Pièces relatives au Congrès national de Pronia.

VI.

Pièces relatives à la dissolution du Gouvernement mixte.

VII.

PREMIÈRE PARTIE.

EXAMEN DES ÉVÉNEMENS QUI SE SONT PASSÉS EN GRÈCE DUPUIS L'ARRIVÉE DU PRÉSIDENT JEAN CAPODISTRIA JUSQU'À CELLE DE SA MAJESTÉ LE ROI OTHON.

INTRODUCTION.

L'ÉTAT de la Grèce a de nouveau fixé l'attention publique de l'Europe. Son sort vient d'être décidé. Un trône royal érigé sur les débris de la terre classique, des frontières plus convenables, consenties même par l'ancien maître des Grecs, et la nation rétablie par le droit des gens, comme elle le fut déjà par le fait, un emprunt suffisant pour subvenir à ses premiers besoins, garanti par les grandes puissances, auteurs de cette oeuvre inouie, pour ne pas dire miraculeuse de la politique européenne; une régence instituée par le premier bienfaiteur royal des Grecs, pour fonder le nouvel ordre de choses, et en perspective un jeune roi, qui par les sentimens héréditaires de son auguste père et par ses propres qualités intellectuelles et morales, présente à son peuple toutes les sûretés d'un avenir heureux et illustre. Voilà bien des chances d'un succès entier et bien des raisons pour justifier les plus hardies espérances, qui s'attachent au sort d'une nation jadis si célèbre et à son apparition nouvelle sur la scène de l'activité et de la prospérité de l'Europe.

Cependant si l'on regarde de plus près l'état dans lequel on a laissé tomber la Grèce, par un provisoire

de trois ans, par les fautes d'un pouvoir devenu subversif de tout ordre public, par les passions qu'il a allumées, par la guerre civile qui en a été la suite, et par une direction donnée à ses affaires, qui a fini par jeter la Grèce dans une dissolution complète, on commencera à s'apercevoir un peu, des difficultés réelles et presqu'inombrables que la régence de la Grèce aura à surmonter.

Ces difficultés se développeront de plus en plus devant les regards de l'observateur, quand il pénétrera le caractère du peuple grec, capable de tout ce qui est grand et généreux, mais dont le moral a été altéré par une suite prolongée d'oppressions et d'adversités; quand il s'apercevra de l'acharnement implacable des partis qui déchirent la nation, jusque dans le sein des familles; quand il sera frappé par l'égoïsme et la vanité de tant d'hommes influens, soutenus par la ruse et le glaive, enfin lorsqu'il verra la complication inextricable de besoins et de nécessités, qui paraissent surpasser, même les moyens les plus étendus sur lesquels on peut compter. Qu'on joigne encore à ce tableau l'incapacité du plus grand nombre des gens employés dans les différentes branches de l'administration, des finances et dans les tribunaux, suite inévitable de la situation misérable de laquelle la Grèce venait de sortir, les désordres dans les idées politiques, réunis au dérèglement des idées morales, et qu'en dernier lieu on se représente les difficultés de sa politique extérieure prévenant de l'esprit et de la position des puissances protectrices de cette nation; ou des agens envoyés pour la diriger; qu'on se représente encore toutes les opinions qui divisent l'Europe, mises en conflit sur l'étroite scène de Nauplie, enfin ce froissement de passions et d'intérêts sans relâche fomentés par une intervention journalière,

et l'on finira peut-être par désespérer du salut de la Grèce, comme de l'état d'un ami, dont la maladie devenue mortelle, rend inutiles tous les moyens que l'art, l'expérience et la sollicitude la plus empressée, pourraient employer pour le sauver.

Néanmoins l'importance de la cause grecque est telle, qu'il ne faut pas perdre l'espoir, tant qu'il reste encore des chances pour son avenir. Il ne s'agit pas seulement d'établir le repos et le bonheur d'un peuple longtems malheureux et de satisfaire en même tems à l'intérêt moral et industriel de l'Europe qui y est plus intimément lié que jamais, mais encore de fonder avec le trône de la Grèce, un point d'appui à la politique européenne, rapproché des Empires chancelans de l'Asie. Le tems est venu et plus-tôt qu'on ne l'avait craint, où l'Europe, quoique embarrassée de ses propres affaires, doive se charger de celles de l'Orient et où peut-être son propre sort sera décidé sous les murs de Constantinople. Or il est d'un intérêt universel que la Grèce soit fortement constituée et préparée pour les catastrophes auxquelles l'Orient ne peut plus échapper, et tout ce que pourrait porter atteinte à cette grande oeuvre d'humanité et de politique, ou en faciliter l'accomplissement, doit également fixer l'attention des peuples et des cabinets. C'est sous ce point de vue que je désire présenter ce travail sur l'état actuel de la Grèce et sur les voies et moyens de sa restauration. Ayant été sur les lieux pendant tout le tems où la situation dont je viens de parler s'est développée, ayant eu des liaisons avec les personnes les plus influentes, liaisons que je devais à mes anciennes relations avec la Grèce, et à la part que j'ai prise aux derniers événemens, n'ayant d'ailleurs rien eu à démêler avec les partis, mais seulement à servir les véritables intérêts

du pays dont le sort m'a été cher depuis mon enfance, je crois être à même de connaître et dire la vérité sur les choses et sur les hommes. En conséquence je commencerai par montrer de quelle manière la Grèce, d'un gouvernement réglé est tombée dans l'état de dissolution, dans lequel la régence la trouve. Voyant dans le cours des événemens les partis se former et se combattre, on sera mis à même de pouvoir juger leur nature, leurs principes et leur but. Ensuite je désignerai les mesures qu'il faut prendre sans retard pour arriver à la pacification du pays et les institutions qu'il faut fonder pour affermir son repos.

Nous y verrons quelles sont les ressources physiques et morales de la nation, de quelle manière elles doivent être augmentées et mises en profit pour satisfaire aux besoins réels et comment des matériaux précieux qu'on y trouve de tous côtés, on pourra construire un édifice social, solide et en état de résister au choc des factions et aux dangers extérieurs dont il pourrait bientôt se trouver menacée.

En essayant de traiter des matières d'une telle importance, je dois d'avance solliciter l'indulgence du lecteur et à cause des difficultés dont cet objet est hérissé, et à cause de la langue dont je me suis servi. J'écris en Français, quoique cet idiôme me soit peu familier, puisque dans l'intérêt de la chose même dont il s'agit, je désire être lu par ceux, qui sans connaître l'Allemand, s'intéressent au sort de la Grèce, ou par leur position sont appelés à s'y intéresser.

D'après le plan que nous venons de tracer, il faudra commencer par mettre à découvert le système du gouvernement, que le comte Jean Tony Capodistria avait introduit dans le pays, parce que les malheurs qui l'accablent en sont la suite naturelle et ne peuvent

être détournés, sans qu'on en connaisse la nature et l'origine.

Dans le développement de ce système fâcheux j'ai supprimé une foule de faits et de documens dont l'exactitude pourrait être révoqué en doute, j'y ai même retranché une partie de ceux dont la vérité me fut prouvée. En rapporteur consciencieux je n'admettrai rien dans mon écrit, que je ne tienne pas de sources authentiques et des hommes les plus dignes de foi, qui en furent témoins; et n'ayant à écrire l'histoire, je me suis borné à m'appuyer seulement sur les faits qui sont absolument nécessaires pour motiver les conclusions auxquelles ce rapport arrive.

PREMIÈRE SECTION.

Sur le système du gouvernement du comte Jean Capodistria.

Le comte Joanni Tony Maria di Capodistria, issu d'une famille Dalmatienne de la ville de Capo d'Istria, qui depuis longtems s'est établi à Corfu, avait reçu en Italie l'éducation peu soignée d'un médecin Corfiote [1]).

La carrière diplomatique dans laquelle il se trouva engagé depuis ne servit en rien pour suppléer au manque presqu'absolu d'instruction solide, dont il fut privé pendant sa jeunesse, mais elle lui enseigna l'art de connaître et de mettre à profit le côté faible des hommes et de faire respecter ses volontés souveraines, tandis que les honneurs et en quelques sortes les grandeurs,

1) Comme Corfiote il était élevé dans les moeurs et d'après la manière des Italiens, maîtres de son pays, il ne savait pas écrire le Grec moderne, semblable en cela aux „Nobili" de son pays qui se servent exclusivement de l'Italien et qui le méprisent comme l'idiome du bas peuple. C'est pourquoi il écrivait tout en Français et le faisait de suite traduire en langue grecque. Ces traductions peu soignées et fourmillant de gallicismes ont beaucoup contribué à corrompre le style grec, plus pur et plus national dans les actes des gouvernemens précédens.

auxquelles sa carrière l'élevait si rapidement, réveillèrent son ambition, sans la satisfaire, et lui inspirèrent le dédain assez commun dans sa sphère politique, pour tout ce qui ne contribue point au grand art de conduire les hommes et d'en faire des organes propres à exécuter nos plans. Invité à venir en Grèce par une société secrète d'hommes remarquables, dont A. et C. Metaxa, D. Perrhouca et Théodore Colocotroni, furent les membres les plus influens, puis appelé par l'assemblée nationale de Troezène, où ses affidés surent vaincre les répugnances qui s'élevèrent contre lui comme Corfiote et comme diplomate russe, il se décida à s'y rendre et à se revêtir du pouvoir suprême, avec la ferme résolution de ne plus s'en désister.

Avant de partir pour sa nouvelle destination, il se rendit à Londres pour dissiper la méfiance que le cabinet de St. James nourrissait contre lui. Pendant son séjour dans cette ville, ayant entamé une conversation avec son ami le respectable Jacobacy Riso, sur les moyens de s'établir et de se maintenir en Grèce, et celui-ci lui ayant adressé des observations contre des mesures violentes qu'il projetait en cas de résistance, le comte s'échauffe et les yeux étincelans de courroux, il rompit la conversation en disant: „Eh bien! il faut ou non entreprendre une telle affaire, ou savoir y réussir complètement; une fois entré dans le vaisseau, j'y resterai, et soyez sûr que j'échouerai plutôt mon bâtiment sur les rochers, que d'abandonner le timon, dussent périr équipage et cargaison."

A son arrivée, la Grèce était accablée par les malheurs qu'entraînent la guerre et l'anarchie. Tous les chefs militaires, les primats, les soldats et les marins, les savans, les marchands et les paysans, enfin tout le peuple l'attendaient, comme le seul homme capable

de sauver leur patrie. Ils étaient prêts à se soumettre à ses volontés et à obéir à ses ordres. Cette résolution de toute une nation aspirant à la tranquillité explique le changement presque prodigieux que son apparition produisit dans le pays. La guerre civile cesse le même jour de son arrivée et Théodore Griva lui remet les clefs de Palmidia. Sur une simple proclamation, tout l'intérieur du pays dépose les armes, et partout, où il n'y avait pas d'ennemis musulmans on voyageait en sûreté, comme aux tems d'une paix profonde. La piraterie, qui avait résisté aux efforts réunis des amiraux européens, disparut par suite des mesures proposées par A. Maurocordato, et exécutées par A. Miaulis, et les brigands du continent suivirent l'exemple des pirates.

Les autorités établies par le Président furent reconnues et respectées partout; Hydra et Spezia mêmes renoncèrent aux constitutions municipales auxquelles elles devaient leur puissance et leurs richesses, pour recevoir les préfets, les gouverneurs, les chefs de police du Président; enfin le soldat, avant même d'être payé, docile à la voix du nouveau chef, respecta la hutte et la propriété du paysan, qu'il était dans l'habitude de voler.

L'Europe étonnée, ne comprenait rien à ces événemens, elle regardait comme l'oeuvre d'une génie supérieur, ce qui n'était que l'action spontanée d'un peuple confiant, et la conséquence des mesures dictées par des hommes sages et connaissant le pays, dont le comte s'était entouré au commencement de son gouvernement.

Si le Président avait été au niveau de sa réputation et de sa situation nouvelle, il fût devenu le régénérateur de la Grèce et en serait resté le maître. Sa

famille aurait augmenté le nombre de dynasties fondées par les besoins et soutenus par l'affection des peuples.

Je tâcherai de démontrer les détours dans lesquels il s'égara, pour se perdre lui-même et pour replonger la Grèce dans l'état où il l'avait trouvée.

Avant d'aller à Londres et à Paris, le Président se rendit à Pétersbourg, pour mieux connaître les sentimens de S. M. l'Empereur Nicolas, à l'égard de la Grèce. Il y déclara qu'il ne suivrait pas sa nouvelle vocation, s'il n'était assuré du plein consentement de S. M. et de sa protection, dans le sentier difficile et périlleux qu'il allait parcourir. Il eut occasion de se convaincre des sentimens généreux du monarque russe, pour une nation, qui en grande partie, lui dût son salut. Il reçut les assurances démandées et la mission de dompter l'esprit anarchique qui agitait la Grèce, en y établissant un ordre stable et conforme à ses besoins.

Au lieu de prendre ces avis dans un sens digne des sentimens élevés qui les avaient dictés, il se regarda comme exclusivement attaché à l'intérêt de la grande puissance du Nord et crut la servir en abusant de la confiance de sa nouvelle patrie, pour y fonder un système de gouvernement indigne de la Grèce et contraire aux vues comme aux intérêts de son puissant bienfaiteur. Pour le préparer, il tâcha d'entraîner les hommes influans dans la direction qu'il s'était proposé de prendre, et chose qui étonnera dans un personnage regardé comme diplomate accompli, il ne chercha pas même de cacher ses sentimens envers des inconnus. La première fois qu'il vit l'amiral Miaulis à bord de la frégate Hellas, il le prit sous le bras et lui dit confidentiellement: „J'ai bien attrapé ces niais de Londres et de Paris, c'est vers le Nord seul que nous devons tourner nos regards, là sont nos seuls amis, vous me

soupçonnes, c'est du jeune homme (ἀπὸ τὸν νέον) que nous devons et pouvons attendre tout ce qu'il nous faut pour être riches et honorés." Le Président fît de semblables confidences et avec encore moins de discernement à d'autres personnes, et à des promesses d'honneurs et de richesses il joignit des insinuations malveillantes, contre les projets de la France et de l'Angleterre, quelque observé qu'il fût par les agens de ces puissances. De cette manière il commença à diviser sur son mode de gouvernement l'opinion du pays et des trois puissances qui s'étaient réunies pour le protéger et donna par là naissance aux ombrages de la politique de deux d'entres elles, qui ne tardèrent pas à s'apercevoir de ses desseins et à lui préparer des embarras.

Voyons maintenant comment il s'y prît dans l'intérieur pour affermir la tranquillité, qui paraissait naître comme par miracle. On croit généralement que malgré les apparences d'une soumission entière, il rencontra bientôt des obstacles, et dès les premières semaines il se vit forcé de prendre des mesures sévères pour les surmonter. Le fait est que les fonctionnaires de l'administration, les capitaines et les primats restèrent dans une complète obéissance, malgré la répugnance qu'ils éprouvèrent contre plusieurs de ses démarches et le traitement qu'ils essuyèrent de sa part.

Dans le Panhellenion, conseil suprême déliberatif, qu'il avait établi sur les débris du corps législatif et qui réunissait presque toutes les notabilités politiques de la Grèce, il n'y eut d'abord d'opposition à ses projets mal conçus, que de la part de quelques jeunes membres, entr'autres Psyllas d'Athènes et Fr. Mauros, qui crurent lui prouver leur attachement en disant librement leurs opinions au sein de ce conseil. Mr. Psyllas

fut même censuré sur ses démarches par les membres plus âgés, ci-devant réputés chefs des partis, tels que: A. Zaimi, P. Mauromichali, „que faites-vous là?" lui dit-on, „ne voyez-vous pas que vous irritez le Président? Il ne veut pas de ces embarras de discussions. Suivez notre exemple, abandonnez-vous avec confiance à l'expérience supérieure que vous lui connaissez et tâchez, par une soumission franche à ses vues, lui faciliter la grande oeuvre qu'il a entreprise."

Le même abandon régnait dans l'armée, malgré le traitement rude qu'il fit éprouver aux chefs Roméliotes et le mépris qu'il leur témoigna. Lorsque pour la première fois il reçut ses chefs à bord de la frégate russe, il leur adressa ces paroles: „Je vous connais, vous êtes tous des voleurs et des menteurs" (*εἶσθε ὅλοι κλέφθαις καὶ ψεύθαις*), et pas un de ces chefs si fiers, qui pendant toute leur vie s'étaient battus contre les Turcs, pour ne pas être exposés à leurs affronts, ne se révolta contre une telle réception. Ils se contentèrent de quelques explications doucereuses qu'on leur donna le lendemain, et tous occupèrent les postes que le Président leur assigna, sans jamais apporter d'obstacles à ses mesures, ou désobéir à ses ordres.

Le même accueil défavorable fut reservé aux officiers du corps de Mr. le général Church, qui revenaient de l'expédition de Macrinoros, par laquelle ils avaient délivré la Grèce occidentale. Sans attendre que leur général lui dit les noms des capitaines qu'il lui présenta, il s'écria: „Cela n'est pas nécessaire, je connais déjà ces Messieurs et les expéditions où ils se sont distingués depuis long-tems, vous avez comme vous dites bataillé neuf ans avec les Turcs, vous avez volé des chèvres et des brébis, voilà vos exploits."

Le général honteux de cette réception faite à des

militaires braves et expérimentés, tenta quelques représentations. Le Président rompit cet entretien, en déclarant qu'il voulait oublier le passé et les juger seulement d'après leur conduite future. S'il y avait eu le moindre esprit réfractaire dans ces hommes qui la plupart avaient été les défenseurs héroiques de Missolounghi, ils l'auraient montré dans un moment où un tel affront leur fut fait, mais ils étaient comme les autres fatiqués des désordres et des privations, et n'aspirant qu'à une existence assurée dans leur patrie, ils se soumirent tranquillement alors même qu'au lieu de rencontrer un magistrat supérieur choisi par le peuple, ils trouvèrent un maître qui dédaignait même de les connaître.

Ils avaient montré la même résignation, lorsque le comte Augustin frère cadet du Président, jeune homme élevé pour le couvent et qui n'avait aucune connaissance de l'art militaire, leur fut donné comme général en chef, et lorsque pendant l'expédition des Russes sur Andrinople, où l'Albanie et la Thessalie étaient dégarnies de troupes turques, ce général improvisé resta dans l'inaction à bord de la frégate Hellas, entouré d'un luxe oriental, jouissant sous les yeux de Miaulis et de ses Hydriotes, les délices de sa nouvelle grandeur. Les généraux Church et Ypsilanti furent empêchés pendant quatre mois de purger au moins le sol de la Grèce des ennemis, qui étaient restés au-delà de Macrinamos et des Thermopyles. Après ces expéditions qui réussirent malgré les obstacles que le nouveau maître de la Grèce leur suscita, on réduisit la plus grande partie des chefs encore dans toute la fleur de l'âge dans la classe des invalides (*ἀπόμαχοι*). Ils obéirent et contens de la tranquillité dont ils jouissaient, ils se marièrent et cultivèrent leurs champs.

Il n'y eut plus de politesse dans la manière dont le Président traita les hommes marquans de l'état civil; et de leur part il n'y eut pas moins de soumission. Il afficha même un mépris souverain et général pour tout ce qui s'élevait un peu au-dessus du rang de laboureur et d'ouvrier, déclarant que tous les Grecs au-delà de quarante ans, ne valaient rien et qu'on ne pouvait rien faire de la Grèce, tant qu'un seul d'eux resterait en vie. Telle n'était cependant pas véritablement son opinion, car il y avait parmi les Grecs des hommes qu'il redoutait, et l'on ne craint pas ceux qu'on méprise, mais il y avait un dessein caché dans ce mépris factice et sur-tout vis-à-vis des étrangers et de l'Europe à laquelle il voulait faire croire, que les Grecs étaient au-dessous de toute condition d'ordre légal, et qu'ils ne pouvaient être gouvernés que par lui et avec le système qu'il avait adopté.

Voilà des faits et des détails suffisans pour se convaincre, que le Président ne trouva ni de la part des hommes en place, ni de celle des capitaines ou de primats, aucun obstacle à l'établissement d'un ordre légal; qu'au contraire jamais nation ne se soumit avec autant de facilité et de résignation aux volontés et même aux caprices d'un étranger qu'elle avait appelé pour diriger ses destinées; mais en même tems, on se sera aperçu des premières causes du mécontentement que sa manière de traiter les hommes ne tarda pas à exciter, et qui, augmenté par d'autres raisons que nous citerons, finit par le perdre. Ces raisons devaient être fortes et générales, vu qu'aucun peuple n'abandonne point après tant de misères un état de paix, pour courir de nouveau aux armes, s'il ne s'y trouve forcé par ceux mêmes contre lesquels il dirige ses efforts. Nous allons démontrer que les Grecs en trouvèrent des bien puis-

tantes dans le système du gouvernement qu'on leur imposa, et dans les moyens employés pour le faire prévaloir.

Le Président débuta dans sa carrière par dissoudre de son autorité privée le corps législatif, qui existait sous le nom de Conseil (τὸ βουλευτικὸν), et par faire mettre en prison deux de ses membres qui avaient osé protester contre ce coup d'état.

Peu de tems après il changea le Panhellénion qu'il avait mis à la place du conseil, et comme ce changement ne le rendit pas encore assez souple et soumis, il le remplaça par le sénat, sans cependant donner à ce corps l'organisation prescrite par le congrès d'Argos et sans se conformer à ses avis dans le cas indiqués par la loi de son institution.

Prévoyant qu'un gouvernement arbitraire tel qu'il le projetait, finirait par animer contre lui les hommes influans, il tâcha de les ruiner et même de les détruire; aux uns il réclama des sommes pour le trésor, qu'ils étaient hors d'état de payer, d'autres furent troublés dans leurs possessions. On révoquait en doute leurs titres de propriétés, on en abandonnait la décision à des tribunaux influés par le gouvernement. On suscitait à d'autres des prétendans, et, chose incroyable! on alla même jusqu'à insinuer aux fils, que la mort de leur pères leur ouvrirait un avenir brillant.

Je hésite de retracer un fait, mais dans l'intérêt de la vérité, je ne dois pas le passer sous silence, le tenant d'un de ces jeunes gens, dont il persécutait les pères.

C'est Chrysanthos, fils du vieux et respectable Sisini, qui fut si peu opposé au chef du gouvernement, que celui-ci consentit à le faire nommer Président de son assemblée nationale d'Argos, mais Sisini était

l'homme le plus riche et le plus influent dans la plus belle éparchie du Péloponèse, celle de Castouni. Plus de trente chefs militaires de son éparchie et des pays voisins, avaient servi sous lui pendant la guerre, et gardèrent pour leur ancien chef un attachement bien prononcé. Le Président crut que s'il ne lui était pas opposé, il pourrait du moins le devenir plus tard; et que son fils, jeune homme d'excellentes qualités et dans la force de l'âge, tenterait peut-être ce que la vieillesse du père l'empêchait d'exécuter. C'est pourquoi il s'adressa au fils, en tâchant de l'attirer dans son intérêt et de gagner sa confiance; croyant y avoir réussi, il finit par lui dire sèchement: *Θέλει εἶναι ἡ εὐτυχία σου, ἐὰν σκοτώσῃς τὸν πατέρα σου*, „Ce sera ta bonne fortune, si tu tues ton père." Je me refusai de croire à une proposition tellement atroce qu'elle surpassait tout ce que, pendant un an, j'avais appris sur le compte du Président; mais le jeune homme, successeur de son père (mort à la suite d'une maladie, entre ses bras, en février 1832), est d'une respectabilité de caractère non contestée; et interrogé à diverses reprises en présence d'hommes justement considérés dans le pays, il revenait toujours sur le même propos, avec les mêmes mots et circonstances, de manière que je dus me rendre à la véracité de sa déposition. Une chose qui acheva de me convaincre, fut que parmi tous ceux qui nous écoutèrent, il n'y eut personne qui ne trouvât cette démarche conforme aux principes et au système du Président.

Si le forfait énorme qu'il demanda, eût été commis, il aurait été débarrassé du père, sans avoir à craindre le fils qui, par son crime, aurait été livré à la discrétion du chef de l'état.

Cela étant reconnu vrai, je ne devais plus douter

du sens des insinuations qu'il se permit envers Elias Mauromichali, nommé Cazaros, fils de Jean, dit Cacis. Il tâcha également de gagner ce jeune homme d'un caractère entreprenant et de sentimens élevés; mais tout ce qu'il lui proposa et promit, fut accompagné de plaintes contre son père et contre son oncle Pierre, observant qu'il fallait attendre, et qu'aussi long-tems que ces vieux chefs de partis respireraient, on ne pouvait compter sur rien dans l'avenir de leurs fils.

Telles furent les mesures que le Président employa pour réduire les primats et les chefs politiques. Il est parvenu à les ruiner presque tous. Excepté les Hydriotes et les Mainiotes, ils ne se sont pas réunis, et ce n'est qu'après sa mort, qu'ils sont tous entrés dans l'opposition, armés contre le frère de leur oppresseur.

Pour comprimer le mécontentement toujours croissant qu'un tel traitement fait à presque tous les hommes distingués, devait fomenter, il lui fallut créer dans l'administration un pouvoir exceptionnel. Non content de gouverner les éparchies par des préfets, des sous-préfets, des chefs de police, des commandans généraux et des commandans spéciaux, il y envoya des commissaires extraordinaires (*ἔκτακτοι ἐπίτροποι*) munis de pleins-pouvoirs, dont l'extension n'était bornée que par ses propres avis et instructions, et s'il les trouvait ou trop lents ou trop réservés en marchant dans la direction indiquée, il les changeait contre d'autres agens qui ne lui opposaient aucun scrupule. C'est de cette manière que le vertueux Psyllas d'Athènes, commissaire extraordinaire pour la Laconie et la Messénie, fut remplacé par un G****, l'un des plus grands scélérats de la cour d'Ali-Pacha, parce qu'il s'agissait de détruire la puissante famille des Mauromichalis dans la Maina, par des

intrigues, par des querelles intérieures, et par ces sortes de moyens sur lesquels on cesse d'être scrupuleux, quand on s'est engagé dans de pareilles voies.

Mais pour étendre une puissance irrésistible sur tous les individus et sur toutes les existences, il lui fallait encore deux instrumens, qu'il put mettre en mouvement et diriger à son gré; c'étaient des magistrats ou des Démogeronties de son choix, et des tribunaux, organes des décisions émanées par lui en cas de besoin.

Les communes avaient joui, même sous les Turcs, du droit de choisir librement les autorités ou Démogeronties, qui étaient chargées de l'administration locale.

Chaque année la commune se réunissait dans l'église, et après l'office divin, présidé par le curé, elle examinait les actes de l'administration de l'année écoulée et reconfirmait les Démogeronties, ou les remplaçait par d'autres. Ce droit leur fut ôté, et elles se trouvèrent contraintes de choisir leurs magistrats, d'après les noms contenus dans une liste présentée par le préfet, et l'on avait soin de n'y porter que des hommes dévoués au Président.

Par cette mesure il y eût partout des magistrats prêts à lui sacrifier tout ce que la commune avait à offrir. Le même procédé fut mis en usage pour faire élire les Démogeronties des éparchies. Un conseil départemental composé de magistrats choisis par les communes des districts, devait en même tems former le conseil administratif du Préfet.

Pour organiser les tribunaux d'après ses vues, le Président se crut suffisamment autorisé par la décision du congrès d'Argos, qui ne lui permettait cependant que d'introduire des modifications (τροπολογίας) dans l'ordre judiciaire.

Ce fut un avocat des îles Ioniennes, Gennatas,

qu'il chargea de cette organisation. Cet homme élevé dans l'école Corfiote-Vénitienne, la plus dépravée et la plus astucieuse de toutes celles qui ont profané le sanctuaire des lois, remplit si bien sa mission, que jamais l'action judiciaire ne fut plus traînante, plus dispendieuse, plus arbitraire et plus disposée à suivre toutes les impulsions qui lui étaient données du haut. L'amovibilité des juges et les tribunaux exceptionnels n'y furent même considérés que comme des abus secondaires.

Cette institution allant au-delà du pouvoir qu'on avait voulu lui donner, excita une telle indignation, que même les amis les plus dévoués du Président, tels que Colocotroni et Perrhouca, lui déclarèrent, qu'il fallait ou sacrifier les auteurs de cette monstruosité, ou se voir abandonné par le dernier de ses amis.

C'est là le secret de l'exil brusque, auquel, avec Gennatas, fut condamné le comte Viaro, frère aîné du Président, homme dur et opiniâtre et associé à ce ministre de la justice dans la création d'une institution, qu'il avait désignée comme le seul moyen de gouverner la Grèce; mais l'institution leurs survecut, et Mr. Sicelianos, compatriote et successeur de Gennatas dans le ministère de la justice, n'a rien fait pour diminuer les abus, de sorte que le défaut absolu de justice continua toujours d'accabler ce peuple malheureux.

Pour rendre ce fardeau encore plus pesant, on fouilla dans le Code pénal du bas empire, remis en vigueur, et l'on en extraya ces formidables lois de lèse-majesté (τῆς καθοσιώσεως), lois tellement vagues et arbitraires, que par leur moyen un simple propos tenu contre le gouvernement, contre son chef et même contre les employés, pouvait être changé en crime d'état; ce fut le glaive suspendu sur chaque tête et prêt à tom-

ber à la volonté du maître. Le ministère de la justice s'était réservé le droit de décider, si le crime de lèse-majesté imputé était du premier, du second ou du troisième degré, pour prononcer en conséquence, la détention, l'exil ou la peine de mort.

Avec un tel ordre de choses, aucun mérite, aucun genre d'indépendance, aucune gloire, ni ancienne ni moderne, ne fut compatible, rien ne devait ni ne pouvait compter, qui ne contribuât pas à l'affermir. Rien ne pouvait être toléré, qui aurait pu faire désirer un meilleur avenir. C'est pourquoi le Président déclara ouvertement, qu'il ne reconnaissait d'autres services, que ceux rendus au congrès d'Argos, ou postérieurement, et que la confiance et les récompenses dûes au patriotisme et à l'héroïsme, furent accordées à des hommes nouveaux, étrangers aux exploits et aux souffrances de la Grèce moderne. Même de simples guerriers estropiés, qui venaient chercher des secours, furent renvoyés durement. „J'ai servi ma patrie." „Tu as fait ton devoir." „J'ai tout perdu, même ma santé pour la délivrer." „Eh bien! ta patrie est libre, que veux-tu davantage?" „Je n'ai pas de quoi vivre." "Prends le violon, prends la flûte, tu pourras encore gagner ta vie." Dans cette même proscription furent enveloppés la haute civilisation et tout ce qui pouvait favoriser une direction idéale des esprits. „Vous voulez de ces hauts études, de cette gloire factice, partage des fainéants, tout cela n'est bon qu'à tourner la tête aux maîtres d'écoles et à gâter la jeunesse qui leur est confiée." Alors on ne s'étonnera plus, que le Président eut une aversion prononcée pour Misolounghi, et pour Athènes, centres de l'héroïsme moderne et de l'illustration ancienne de la Grèce. Misoleunghi fut abandonnée à elle-même et dans l'état misérable où les Arabes

l'avaient plongée, aucun soulagement ne fut accordé à ses malheureux habitans.

Pendant la présence du Président dans cette ville, ses veuves nombreuses lui remirent des pétitions, par lesquelles elles réclamaient de lui quelques secours pour ne pas mourir de faim avec leurs enfans orphelins, déclarant, que pendant l'hiver, elles n'avaient même pas eu de paille dans leurs huttes construites sur les ruines de leurs maisons, pour se garantir de la pluie et du froid. Il les renvoya avec des promesses et il finit par écrire sur leurs pétitions ces mots, que les veuves qui se sentaient encore des forces, devaient labourer dans les campagnes, et que les autres, avec leurs filles, pouvaient blanchir le linge des soldats tactiques pour gagner leur vie.

Pour sentir et apprécier toute la portée de ce conseil, il faut savoir que le corps tactique, formé du rebut de la société et qu'on avait recueilli dans les îles et jusque sur les côtes de l'Asie, était regardé comme le centre de cette corruption morale, qui depuis quelque tems envahissait la Grèce comme une peste, et que toute femme qui entrait en relation avec ces militaires, était regardée comme une prostituée. Afin qu'on ne pusse pas douter du sens dans lequel cet avis fut donné, je rapporterai en quels termes il s'exprima en semblable occasion, vis-à-vis de l'infortunée fille du vertueux Hadschi Michali, qui, dans la guerre de la Candie, avait perdu son immense fortune et la vie.

Lorsqu'après de longues sollicitations elle fut admise à l'audience du Président, pour implorer son assistance, il lui dit: „Tu n'as pas besoin de mes secours; tu es jeune, tu es jolie," continua-t-il en lui frappant doucement les joues: „tu pourras bien gagner ta vie." La malheureuse fille fondait en larmes en sortant du

palais; mais au moyen d'une souscription les amis de son père lui procurèrent des secours.

L'aversion que le comte Capodistria portait à Athènes éclata en Janvier 1832, lorsque, accompagné des amiraux des puissances alliées, il s'y rendit, en apparence pour faciliter sa reddition, mais plutôt pour l'empêcher.

Tout était arrangé, les amiraux anglais et français avaient même déjà reçu des cadeaux du gouverneur turc, comme cela se pratique dans l'Orient, après la conclusion d'une affaire importante; mais avant d'exécuter le traité, le chef Musulman eût encore une longue conversation avec le Président, à bord de la frégate russe. L'ayant terminé il se rétracta en déclarant, qu'il n'avait pas eu de pleins-pouvoirs suffisans pour une telle négociation. Les présens furent renvoyés par les deux amiraux, indignés d'être joués par ce diplomate d'une manière aussi étrange, et Athènes resta aux Turcs.

Le jour suivant, le Président alla incognito voir les monumens de l'Acropolis. De retour de cette inspection il déclara, que c'étaient des monceaux de pierres comme les autres, et qu'il n'y avait que la fantaisie d'hommes exaltés, qui pouvait attacher de l'importance à ces choses-là.

Mr. Cléanthes, architecte du gouvernement, se plaignant peu après à Mr. Moustoxydes de ce délaissement et du danger que les monumens antiques de cette ville ne cessaient de courir, celui-ci, ami et confident du Président, connaissant toute sa pensée, s'indignat et finit par s'écrier: „Malédiction aux Turcs, qui ont laissé une seule pierre de ces monumens. Il fallait tout détruire, afin qu'il n'en fût plus question en Europe, et qu'on en finît pour toujours avec de telles choses, qui

remplissent de fantaisie les têtes perverses de ce peuple et favorisent les fausses directions des esprits."

Mais il ne suffisait pas de heurter de cette manière les prédilections des hommes faits, il fallait aussi prémunir la jeunesse contre des influences regardées comme dangereuses et l'élever dans l'esprit exclusif du système qu'on venait d'imposer leurs pères; c'est pourquoi l'éducation publique fut organisée d'après un plan de Mr. Stourdza connu, il y a vingt ans, par un écrit contre les universités de l'Allemagne et après le mauvais succès de cet ouvrage, oublié dans l'obscurité d'une carrière administrative en Bessarabie. Ce plan repose sur ces deux principes, que l'abondance du savoir répandu en Europe (ἡ πολυμάθεια τῆς Εὐρώπης) ne convient point à la Grèce, et que la liberté de l'enseignement n'est pas non plus profitable à ses intérêts.

En conséquence, on organisa des écoles élémentaires d'instruction mutuelle pour le peuple, mais on mit obstacle à l'établissement d'écoles helléniques dans les villes, pour l'étude de la langue et de la littérature grecque ancienne, de la langue française et des mathématiques. On chicana les communes sur le plan d'instruction, on réclama le droit de nommer les professeurs; et telle était déjà la méfiance des communes contre le gouvernement, qu'à Livadia, à Syra et ailleurs, on se décida à abandonner l'établissement, plutôt qu'à confier les enfans à des hommes envoyés par le Président. Mais comme il était d'une nécessité absolue, d'établir quelque chose au-dessus de l'instruction primaire et du petit nombre d'écoles grecques érigées d'après les vues du gouvernement, le plan de Mr. Stourdza présentait l'établissement d'une école centrale à Egine, d'une école de théologie à Porros, d'une école militaire à Nauplie, d'une école des droits à Athènes et d'une école

nautique à Hydra. La médecine avec l'étude de toutes les sciences naturelles, furent entièrement exclues; l'histoire fut comprise dans ce bannissement; on conserva de la philosophie le „Criticisme" pour l'école de théologie, et des mathématiques on ne garda que le calcul avec quelques notions de l'algèbre et de la planimétrie. . . . .

De ces institutions la seule école militaire, à Nauplie, réussit en partie. Les écoles de droit et de navigation n'ont jamais été établies; l'école de théologie à Porros s'est éteinte par le manque de professeurs, et de soins de la part du gouvernement, et l'école centrale d'Egine devint, peu de tems après son institution, l'objet d'un genre de persécution, sans exemple dans les annales littéraires. C'est le seul établissement connu où l'on ait interdit de lire Platon, c'est-à-dire le dialogue Gorgias, dans lequel on enseigne, qu'il vaut mieux supporter l'injustice, que la commettre; que les seuls hommes véritablement malheureux, sont les hommes injustes, et que les âmes des malfaiteurs, paraissent après leur mort devant les juges infernaux pour y être mises à nu et vues dans toute leur difformité morale, et pour être punies comme elles le méritent. Ce fut aussi la seule école, où les élèves se soient révoltés contre l'autorité, parce qu'elle leur refusa l'enseignement promis dans le programme.

Mais à côté du désire de s'instruire, celui de s'enrichir par la culture du sol et par le commerce paraissant non moins préjudiciable au système adopté, les démarches et les plans des possesseurs de terres et des commerçans furent également l'objet d'une surveillance rigoureuse. . . . . .

Il y a un nombre de propriétaires ruinés, auxquels il ne faut que des emprunts, hypothèques sur leurs

biens, pour regagner en peu d'années leur aisance et avec le tems leurs anciennes richesses. La Grèce n'a pas assez de capitaux disponibles, mais le Prince Cantacouzène, réuni à plusieurs hommes marquans du pays, avait engagé une société de banquiers de Hollande, à établir une banque en Grèce et de prêter de l'argent aux propriétaires, à un intérêt modique, pour le pays, de 8 pour cent. Il s'agissait d'établir des hypothèques et de demander la permission au gouvernement, pour être sûr au besoin, de l'intervention légale des autorités et des tribunaux.

Le Président demanda qu'on prêta de l'argent au gouvernement même, dont le chef était plus à même d'en disposer d'après les vues des prêteurs. Comme cela ne leur convenait nullement, il déclara, que s'ils voulaient eux-mêmes prêter de l'argent aux Grecs contre son gré, ce serait à leurs risques et périls, qu'il ne ferait rien pour eux et qu'au contraire il userait de son autorité, pour contrarier leur projets. Comme on se plaignait de toutes parts de ce refus, un des frères du Président, s'oublia au point de dire: „Comment pouvez-vous demander de telles choses à mon frère? A présent même que les Grecs sont pauvres et ignorans, il éprouve bien des difficultés pour les gouverner, que serait-ce donc s'ils devenaient riches et éclairés?"

Certes, il faut qu'au nombre des hommes, qui cherchaient ces moyens de rétablir leurs affaires, il s'en soit trouvé, qui étaient mal vus par le Président; et en leur fermant les chemins qui les auraient conduits à l'aisance et par celle-ci à une existence indépendante de son autorité, il agissait tout-à-fait d'après les principes de son système.

Cependant, avec ces précautions calculées, pour tenir éloigné de la Grèce, l'instruction, l'industrie et

l'aisance, le système ne marchait pas encore: pour l'activer il fallait des hommes entièrement dévoués à la personne et aux vues du Président, et pour le soutenir, il fallait une surveillance qui pénétrait jusque dans le sein des familles.

Quant aux chefs du mouvement, qu'il voulait imprimer à la Grèce, il en forma un noyau dans la société secrète et presque mystérieuse du Phoenix, dont les membres, pour être reçus, devaient lui avoir donné des preuves d'un attachement sans bornes et promettre par serment de se consacrer entièrement au maintien de son autorité. En récompense, leur maître les laissait participer aux honneurs, aux bénéfices de sa puissance et aux espérances de son parti, qui n'étaient pas bornées à la Grèce seule. Tous les membres de la société secrète qui avaient coopéré et préparé l'avénement du comte à la présidence; ses deux frères Viaro et Augustin, les ministres dont il était entouré dans les derniers tems, les généraux Colocotroni, Nicitas et Rangos, de capitaine au service turc devenu commandant général de la Grèce orientale; plusieurs sénateurs, Canaris, capitaine de brûlot, promû au grade de contre-amiral, et même un amiral étranger en faisaient partie et étaient dans le secret de l'association, destiné à être le centre et le plus puissant ressort d'un pouvoir compacte et formidable. Autour de ce cercle étroit, qui ne pouvait renfermer que les moteurs du parti, se groupaient les confidens subalternes. Pour en augmenter le nombre, on n'épargnait ni promesses ni argent, ni distinctions, et avec ces moyens on ne pouvait manquer de les attirer en foule, chez un peuple tourmenté et appauvri par le despotisme et l'anarchie. Il suffisait de se déclarer dévoué au Président, ou Cybernitique (κυβερνητικός), et de faire quelques preuves

de dévouement, pour sortir des embarras qu'on avait avec l'administration et la police, pour voir finir à bien et promptement un procès traînant, pour se soustraire à une peine déjà prononcée par le juge, pour avoir de l'emploi et pour marcher sur la tête de son adversaire. D'autres résistèrent, soit par principes, soit par calcul ou par passion. Ces derniers joints aux hommes regardés comme suspects ou dangereux, formaient la masse opposée des adversaires du gouvernement (ἀντικυβερνητικοί) et subirent des traitements difficiles à décrire.

De là cette scission qui divisa la nation en deux parties hostiles, qui non seulement changea des villes et des villages en camps ennemis, mais même mit la discorde dans le sein des familles; sources fécondes de haine et de persécutions, qui jamais n'avaient atteint ce degré d'âpreté et de véhémence, que vers la fin du gouvernement du comte Jean et sous celui de son frère. Je ne dis pas que tous les employés au service du Président, fussent des individus corrompus ou compromis, il y avait parmi eux un nombre d'hommes modérés, qui le servaient avec probité et qui surent se soustraire aux instances du maître et de ses agens, quand elles étaient contraires à leur conscience; mais le nombre de ces hommes diminua promptement, et ceux qui restèrent, ne changèrent pas le caractère général d'une administration oppressive et violente.

Cependant malgré toute la souplesse avec laquelle une partie considérable des employés se soumettait aux volontés du Président, il ne put jamais se fier aux Grecs originaires, qu'il avait dépossédés de leurs droits et de leur avenir.

C'est pourquoi il fit venir en foule des îles Ioniennes des hommes qui n'avaient pas de patrie à sor-

vir, mais seulement un chef, et qui, élevés dans les principes de leurs anciens maîtres les „Nobili" de Venise, ou leurs successeurs, étaient prêts à exécuter promptement toutes ses volontés et pouvaient être montrés aux autres comme des modèles et comme des instituteurs. Plus ils appartenaient à la classe des hommes sans aveu dans leur pays, plus ils étaient compromis avec ses lois; plus on crut pouvoir compter sur leur attachement, et il est de notoriété publique, que dans sa propre résidence, le Président avait mis à la tête de la police un homme, échappé de Zanthe au cachot et au sort inévitable qui y attendent les assassins (*μαχειροβόλους*).

La surveillance indispensable pour soutenir un tel système, devait s'étendre en même tems sur les amis et sur les adversaires, mais plus spécialement sur ces derniers. Peu après l'arrivée du Président, on commença à décacheter les lettres confiées à la poste; puis on examina aux douanes et aux préfectures, les capitaines des batimens du commerce et même jusqu'aux simples passagers, pour savoir s'il sportaient des lettres, et pour s'en emparer. De cette manière fut saisie, par le préfet de Corinth, sur la personne d'un jeune homme, la lettre de Mr. Pharmacidi, qui fut cause de sa condemnation, parce qu'il y avait exprimé à un ami, l'espoir de voir bientôt changer le gouvernement par le choix d'un prince. On détruisait, sans scrupule, toutes les lettres qui traitaient les affaires publiques, et on n'eut pas même la pudeur d'observer les ménagemens et les égards avec lesquels cette perquisition odieuse se pratique en d'autres pays.

En même tems une police secrète, largement payée, fut établie dans toute la Grèce, qui poussait ses avant-postes jusqu'à Marseille, Paris, Trieste, Vienne et

même jusqu'au milieu des Turcs à Athènes et à Constantinople.

On admit et l'on recruta comme membres de cet agence, des employés et des sollicitans, des indigènes et des étrangers, des domestiques des deux sexes, et des prêtres mêmes, afin d'apprendre et de découvrir par ces derniers les secrets de la confession; je m'étais refusé longtems à croire que des ecclésiastiques se prêtassent à d'aussi viles fonctions, mais le fait me fut confirmé par des prêtres et même par un évêque, sur le caractère duquel on s'était mépris au point de lui demander de semblables renseignemens, et on me nomma et montra à Nauplie un prêtre à barbe blanche et d'une physionomie assez vénérable, qui était connu pour être le chef des ecclésiastiques employés par la police secrète, et pour lors, aucun moyen ne fut négligé pour augmenter le nombre de ces prêtres à la disposition du gouvernement. Pendant sa dernière campagne en Romélie, le prince D. Ypsilanti, prit un prêtre parmi les Turcs, qu'on lui avait désigné comme espion. Il se refusa d'y croire et le laissa en liberté dans son camp. Peu de jours après, des lettres qu'il avait écrites au général Turc, pour lui donner des renseignemens sur les forces et les desseins de ses compatriotes, furent interceptées; alors son crime fut prouvé. Cependant pour épargner à ses soldats le spectacle de l'exécution d'un ecclésiastique, il l'envoya au Président avec les documens nécessaires pour le faire condamner et punir.

Mais de rétour des Termopyles, le prince trouva ce traître dans la bonne grâce du Président, qu'il servit très-bien dans sa „cohorte sacrée", et, le croira-t-on? peu après il fut destiné par lui, pour occuper, comme vicaire, la place vacante de l'évêque d'Athènes. Alors

on ne doutera plus, qu'on ait demandé à des précepteurs des renseignemens, sur les opinions politiques de leurs élèves, obtenu par ceux-ci des renseignemens sur les principes de leurs parens, et qu'on eût engagé les élèves à se faire les délateurs de leurs maîtres. Le père n'était pas sûr de ne pas être denoncé par son fils, ni l'époux par son épouse. On m'a même cité des hommes, qui, pour gagner les bonnes grâces du gouvernement, ont été les dénonciateurs de leurs enfans. Il n'y a que les mères, qui ont résisté à la tentation quelque puissante qu'elle fût, de trahir leurs enfans. Jamais, même sous les Turcs, un tel fléau n'avait désolé la Grèce. Les conséquences en ont été très-désastreuses. Le Président trouva le peuple grec disposé à recevoir toutes les formes qu'il aurait voulu lui imprimer. Il l'a profondément dépravé; l'élan qui portait les esprits vers l'ordre, l'instruction et même vers la perfection, a été remplacé par une indifférence glaciale pour les actions et les sentimens honorables, et sous sa domination les Grecs sans devenir des hommes faits, passèrent de l'enfance à la vieillesse.

Voilà les moyens qu'on jugea indispensables pour surveiller la sûreté d'un tel gouvernement; pour le défendre, il fallait des mesures arbitraires et sévères contre ceux qu'on avait reconnus pour ses adversaires. Les mettre en jugement ne fut pas toujours trouvé convenable, quelque sûr qu'on fût de les voir condamnés, parce qu'il vaut souvent mieux éviter le scandale d'une accusation mal fondée, que d'écraser un ennemi. C'est pourquoi on préférait ordinairement à les mettre en prison, ou à les exiler, et le Président avait dès son avénement au pouvoir débuté dans cette carrière périlleuse. Nous venons de dire, qu'il avait fait emprisonner les deux sénateurs qui protestèrent contre la dissolution

du corps législatif. Après un mois de détention, on leur demanda, s'ils voulaient être mis en jugement, ou en liberté? ils eurent la faiblesse de préférer la liberté à un jugement, et le Président, satisfait que le premier essai eût réussi, récompensa leur condescendance par des honneurs et des places. L'un d'eux, homme de bien et instruit, fut depuis préfet d'Argos, jusqu'à ce qu'il se crut obligé par sa conscience, de résigner ce poste lucratif et de se séparer entièrement d'un système politique, qu'il n'avait pas tardé de comprendre. Mais le Président après avoir appris ce qu'il pouvait se permettre contre les personnes de ses adversaires, fit usage de ce pouvoir à chaque occasion, où des renseignemens, même de simples soupçons le réclamaient; et ces occasions se multiplièrent à chaque pas qu'il fit dans la route obscure d'une si déplorable direction. Les prisons s'ouvrirent journellement pour recevoir des capitaines, des primats, des négocians, des savans, des prêtres et des artisans, qui, par des liaisons réelles ou supposées, avec l'étranger, ou avec les ennemis du gouvernement, par des propos contre le Président, ou par un caractère altier et insoumis, ou pour avoir refusé leur vote à un candidat de l'autorité, ou leur signature à une adresse demandée, ou enfin pour n'avoir pas accepté une fonction contraire à leurs intérêts et à leur conscience, avaient attiré sur eux, la crainte ou le courroux de leur maître. Suivant l'importance qu'on attachait aux personnages emprisonnés ou à leurs délateurs, on leur destinait pour lieu de détention des forteresses ou les cachots humides de Bourchi, prison d'état formidable, bâtie par les Vénitiens, sur un rocher au milieu des flots de la mer, vis-à-vis de Nauplie. Quand on les regardait comme suffisament domptés ou punis, on leur conseillait d'invoquer la

grâce et la miséricorde (τὸ ἔλεος) du Président, de reconnaître leur culpabilité et de promettre de se dévouer entièrement à son gouvernement. Ce conseil ne fut jamais négligé, et les effets ne s'en firent pas attendre. D'autres personnes qu'il regardait comme plus dangereuses, y restèrent jusqu'après sa mort, malgré toutes les instances qu'on fit près de l'homme qui tenait leur sort entre ses mains. Il en fût ainsi des frères Mauromichalis, et il est bien connu que même les démarches que Mr. Riccord fit en leur faveur, furent infructueuses; cet amiral avait promis à la mère des malheureux princes de Maina, de s'intéresser pour eux, près du Président; à son retour à Nauplie il fit venir à bord de son vaisseau le chef de cette famille illustre Pierre, vieillard aussi respectable par ses sentimens, que par ses malheurs; et après s'être convaincu qu'il accepterait sa liberté comme un bienfait, de la main du Président, il le conduisit jusqu'à la porte de son ennemi; mais celui-ci refusa de le recevoir, et après une demi-heure de pourparlers inutiles, le malheureux fut reconduit par des soldats, dans la prison. Il faisait nuit, beaucoup de monde était accouru pour voir cet illustre infortuné à son passage. Dans la foule, il distingua son frère Constantin et son fils George, tenus eux-mêmes sous la surveillance de la police. Ceux-ci lui tendaient les bras, mais ils furent repoussés par les gardes. Le vieillard leur dit: „demain mon fils, mon frère, après-demain je serai libre." C'était en effet le vain espoir dont on avait flatté sa misère, quand on lui signifia qu'il devait retourner dans sa prison. Le fils et le frère attendent le lendemain, le surlendemain et le jour suivant, ... le quatrième jour, le Président tombe sous leurs coups! Plus tard il fut reconnu que ces deux hommes persécutés, devenus les

assassins du chef de l'état, étaient réduits à la plus grande misère, et que George ne trouvait même plus de pain pour nourrir sa femme. J'ai vu la veuve de ce jeune homme neuf mois après; c'était une femme d'une beauté simple et touchante, elle avait le coeur encore navré de douleur, parce qu'on l'avait empêchée de voir son mari avant son exécution et de lui offrir avec son enfant, une consolation que la barbarie seule peut refuser à un condamné.

Je dirai peu de chose sur les exilés; les hommes regardés comme dangereux, furent relégués soit dans une île, soit hors de la Grèce, les menaçant de prison perpétuelle s'ils osaient y revenir. La police ne présentait jamais soit un ordre écrit, soit une raison ou motif quelconque. Si les exilés refusaient de s'en aller au terme fixé, ils étaient emmenés par la force armée.

Le sort d'être relégué ou exilé tombait de préférence sur les habitans de Nauplie. Ni la condition ni le sexe ne pouvaient en garantir. Le vénérable archevêque de Nauplie, fut banni à cause de deux prêtres que le Président avait fait venir de Corfou. Le prélat usant de son droit, avait refusé de les admettre aux fonctions sacerdotales avant qu'ils n'eussent justifié de leurs titres. Le Président regardant cet acte comme un outrage fait à son autorité souveraine, envoya la police pour enjoindre à l'évêque de quitter Nauplie le jour même. Quelques heures après le prélat, accompagné d'une foule immense, qui se désolait sur son départ, fut conduit sous escorte dans une barque et envoyé à Hydra. Bientôt après on fit partager le même sort à la mére de A. Maurocordato, matrone vertueuse de soixante et dix ans, d'une santé délabrée par les souffrances, venue à Nauplie pour soigner Madame de Reinecke, sa fille, pendant ses couches.

Un système de gouvernement si violent et si compliqué, ne pouvait être ni conçu ni exécuté dans le même instant. Dans la première année, son habile auteur, ne fait que s'essayer et préparer les chances de succès; c'est l'assemblée nationale qui doit lui fournir les armes et les moyens pour hâter son exécution, et c'est aussi vers cette assemblée que bientôt après son arrivée, ses regards et ses voeux sont tournés. Pour préparer les élections, il parcourt lui-même les provinces; partout il est reçu comme le sauveur du pays, comme le père du peuple; tous les biens, tous les avantages découlant de son gouverment lui sont attribués; même la bataille de Navarin a été livrée par ses ordres. Quelle commune aurait pu refuser de se fier à ses conseils, ou aux personnes que lui, leur père et bienfaiteur, leur avait recommandés. On tenta même à faire élire le Président partout, comme le seul représentant du peuple, et on réussit en différentes éparchies.

Cependant le mécontentement avait déjà pris racine dans les hautes classes de la société, il y avait un nombre assez considérable de personnes qui pénétrèrent ses pensées et y mettaient obstacle. Pour les maîtriser il sut s'attacher le vieux Colocotroni, qui lui-même appuyé par l'autorité et le pouvoir naissant du chef de l'état, commença à lui rendre ces services de main forte, qui ont tant contribué à paralyser et à ruiner les adversaires du gouvernement. Dès que l'assemblée fut instituée à Argos, on s'aperçut bientôt, qu'elle était son organe, comme elle avait été son oeuvre. Au moins deux tiers de ces membres, étaient ses partisans les plus dévoués. Ils lui accordèrent tout ce qu'il demanda, allant même au devant de ses désirs.

Les autres se turent, soit par crainte d'offenser un chef qui venait de se changer en maître, soit par

résignation à un sort qu'ils regardaient comme inévitable. Il était même impossible d'entrer en discussion parce que Colocotroni était dans l'assemblée et sa garde l'entourait sous le prétexte de la défendre. Lui-même il avait ordre de couper toute objection qui ne fut pas convenu d'avance, et l'exécutait strictement. „Taisez-vous drôles (βρέ), le Président sait tout cela mieux que nous." Tel était l'argument banal avec lequel on rejeta sur leurs bancs de bois les députés, qui s'étaient levés pour faire quelques objections. Le Président sortit de cette assemblée revêtu de toutes les prérogatives d'un pouvoir presqu'absolu. On avait bien apporté quelques restrictions, dans les lois et dans les tribunaux, il ne devait faire que des modifications (τροπολογίας), et comme on avait oublié de garantir la liberté individuelle contre son pouvoir, on s'avisa de l'introduire encore dans le décret; on y mit donc, que le gouvernement actuel étant une continuation du gouvernement précédent, il devait par conséquent se fonder sur les mêmes bases constitutionelles, c'est-à-dire qu'il devait se conformer aux lois existantes sur les garanties personnelles; mais comme le Président était le seul juge sur ce, qu'on devait regarder comme des modifications, ou comme conforme aux décisions des congrès antérieurs, ces précautions furent de bien faibles digues contre un pouvoir qui avait déjà débordé tous les droits individuels et politiques et qui allait engloutir toutes les libertés de la nation.

Il lui restait encore à masquer la physionomie d'un tel gouvernement aux yeux de la multitude qui pouvait être trompée par les apparences, et aux yeux de l'Europe qui n'avait pas encore cessé de porter à la Grèce, cet intérêt qui l'a sauvée de sa perte.

Pour y arriver, on fit publier partout les louanges

du maître, par ses adhérens et ses employés. Il était comme convenu entr'eux, de célébrer ses vertus, son dévouement à la patrie, sa sagesse, sa modération, et de vanter les délices du bon ordre et de la justice, dont la Grèce commençait à jouir par lui.

J'ai entendu les plus scélérats des hommes, qu'il avait placés, s'extasier sur ses vertus. Tel fut le redoutable A. Baios, père de Vasiliki, épouse d'Ali Pacha, un des agens les plus sanguinaires et les plus dépravés de sa cour, que j'ai trouvé placé à la tête de l'administration de la ferme modèle, à laquelle il n'entendit rien, et chargé de surveiller et de faire élever les jeunes garçons orphelins qui devaient d'abord y apprendre l'agriculture et puis être employé par le Président.

Cet homme était d'un aspect sinistre, d'une physionomie jaune, et avait les yeux étincelans du tigre, qu'il n'ouvrit entièrement que lorsqu'il prit ma canne armée d'une hache en fer et la tournant convulsivement dans sa main, me fit remarquer, qu'elle était bien faite pour feindre le crâne d'un ennemi. Pendant qu'il se promenait avec moi dans le jardin négligé de l'institut et à travers d'édifices d'économie vides et délabrés, il ne cessa pas de prôner la sagesse administrative de son maître, sa probité et la pureté de ses intentions. Il l'appellait l'homme grand, l'homme saint (*ἅγιος ἄνδρας*) envoyé par la providence, pour rendre heureux ce peuple si peu digne d'un chef si éminent et si vertueux.

Tel était, à peu près, le thème convenu pour tous les employés, et chacun le tournait à sa manière, pour faire valoir son attachement et son zèle. On était condamné à écouter dix fois par jour le même texte, qui à l'hypocrisie des sentimens, joignait encore la monotonie de l'argument, et bien souvent l'ineptie de l'exagération.

En second lieu venaient les adresses quand quelque chose était arrivée, qui eût pu faire douter de l'attachement de la nation à son chef, ou quand il fallait monter la machine diplomatique pour porter ou seconder un grand coup.

Les modèles étaient ordinairement envoyés des bureaux de Nauplie aux autorités des provinces et roulaient sur la même phrasiologie. Ils étaient proposés aux habitans convoqués en assemblée, par les préfets et les Démongerontes; malheur à celui, qui s'opposait ou refusait sa signature et qui par cet acte d'insubordination se rangeait du côté des ennemis du gouvernement. Telle est l'origine du concert d'adhésion aux mesures de l'autorité, de ces démonstrations unanimes de dévouement, mêlées aux louanges les plus oratoires du sauveur et du père de la patrie; et l'étranger et l'Europe entière que pouvaient-ils avoir à répondre à de telles éruptions universelles des sentimens d'un peuple entier?

Il était cependant nécessaire d'empêcher les ennemis de faire éclater des opinions opposées.

Pour arriver à ce résultat, les trois imprimeries qui existaient en Grèce, furent tenues sous la dépendance la plus complète; outre cela on anéantit toute communication avec l'Europe touchant les affaires du gouvernement, et si quelques lettres qui s'y rapportaient, arrivaient jusqu'aux frontières, elles ne pouvaient échapper aux employés étrangers que le Président y tenait à sa solde. De toutes les lettres que mes amis m'avaient écrites de ce pays-là, depuis deux ans, aucune ne m'est parvenue à Munich, et je suis arrivé en Grèce, aussi ignorant de ses affaires, que le reste du monde et aussi disposé que les amis que le Président avait laissés en Europe, à trouver en lui

le Timoléon de la Grèce moderne, calomnié par ses adversaires. Mais ces manoeuvres destinées à couper toute relation avec l'Europe et à en isoler la Grèce, comme la Chine, ne purent pas empêcher que quelques renseignemens ne passassent dans des journaux étrangers.

C'est surtout le courrier de Smyrne, journal rédigé avec talent, dont l'éditeur parfaitement instruit de la marche du gouvernement grec, s'attacha à tous les pas du Président, qui, en revanche, le nommait „le meilleur avocat et le plus grand scélérat de l'Orient." Pour paralyser l'effet de toutes ces publications, il entretenait une correspondance suivie, sur son administration, avec des hommes influens en Europe, surtout avec Mr. d'Eynard, par l'entremise duquel les bienfaits et les subsides de l'Europe, ne cessaient pas encore de lui parvenir. Il y faisait ressortir et valoir la pureté de ses intentions, la convenance de ses mesures, les obstacles qu'il prétendait rencontrer à chaque pas, et qui lui étaient suscités par la dépravation dont il accusait la Grèce et par les calomnies de ses ennemis étrangers; et il avait tellement réussi à se voiler aux yeux de l'homme respectable à qui ses confidences furent adressées, que même à présent Mr. d'Eynard, le regarde comme le plus grand et le plus vertueux citoyen que la Grèce ait possédé.

SECONDE SECTION.

De l'opposition contre le Président.

Si les Grecs se soumirent, au commencement, d'un commun accord au comte Jean de Capodistria, c'était parce qu'ils se fièrent à la renommée européenne, à la capacité et à la vertu supposée à ce chef qu'ils s'étaient choisi librement. Ils attendaient de lui, l'établissement de cet ordre légal, à l'abri duquel, chacun espérait rétablir en partie ses pertes et nourrir sa famille. Ils crurent que dans ce nouvel état de choses, le dévouement à la patrie, et la vertu trouveraient leur récompense, que l'industrie se développerait et que les arts et les sciences reparaîtraient dans le pays qui les avait vus naître.

Si, détrompés dans cet espoir, ils supportèrent sous des formes légales un tel état d'oppression, c'était parce qu'ils ne trouvèrent pas les moyens de la changer. Il y avait aussi beaucoup d'hommes raisonnables, qui regardaient tout état de tranquillité comme préférable aux désordres des tems passés et qui auraient même supporté et plus longtems un état pire encore, par la crainte assez fondée, d'être replongés dans une situation pire que celle à laquelle ils venaient d'échapper. Cependant l'opposition contre le Président, commença dès le même jour où il entra dans les voies de

l'arbitraire, parce que des hommes prévoyans s'aperçurent qu'on exposerait tous les avantages acquis par la révolution, et que, conduite de cette manière, la Grèce resterait ignorante, pauvre, opprimée, sans considération et sans avenir. Le développement de cette opposition marcha de pas égal avec celui du système contre lequel elle fut dirigée. Le Président avait commencé par frapper le corps législatif; la réclamation contre cet acte passa inaperçue, parce que le corps qui en fut atteint n'était pas considéré. Il frappa ensuite les sommités sociales, et le public en fut peu ému. Il s'en tint au résultat de voir opprimer des hommes, jadis oppresseurs eux-mêmes, et ne s'effraya pas de la portée des moyens dirigés contre eux. Bientôt la persécution descendit dans le second de la société, et la société commença à se remuer, on finit par ne pas ménager même les petites existences; aucun marchand, quelque modeste que fût son état, n'était point sûr, de n'être pas le lendemain sacrifié à la dénonciation de quelques ennemis et d'être arraché à sa famille. Alors on s'aperçut, qu'il n'y avait nulle-part ni sécurité ni garantie, et la société s'ébranla dans ses fondemens.

Depuis lors, l'opposition fut générale dans toutes les classes, qui sentaient le besoin de quelque garantie de leur avenir; elle se manifesta par une méfiance contre toutes les mesures du gouvernement, laquelle tourna bientôt en une résistance contre ses actes; elle était plus forte et plus concentrée en quelques îles, où les sentimens des droits publics pour lesquels on avait soutenu toute la lutte contre les Turcs, furent les plus prononcés, comme à Hydra et à Syra, où les restes des Chiotes et des Psariotes avaient fondé d'importans établissemens de commerce et de navigation et tout en s'occupant de leurs affaires, n'avaient pas oublié que ce

fut par une liberté pratique, reconnue même par les Turcs et par une administration juste et honnête, que jadis leur patrie ruinée s'était élevée à un haut degré de prospérité.

Cette opposition n'avait encore rien de menaçant, même lorsque Hydra, ouvrait un asile à un journal indépendant, proscrit à Nauplie. On se tint dans les voies légales, on protesta contre l'extension arbitraire que le Président donnait, chaque jour, aux droits à lui accordés par le congrès d'Argos; contre le changement des Démogerontes en organes dépendans de l'autorité; contre les abus d'une administration oppressive, les délations, les détentions arbitraires, les élections forcées, et contre la dépendance et la servilité des tribunaux. On regarda encore la personne du Président, comme hors de responsabilité. On s'attacha aux personnes dans les affaires et l'on voulait amener le chef de l'état, à rentrer dans les voies légales, qu'il avait abandonnées. On crut pouvoir y parvenir par la réunion de l'assemblée d'Argos, prorogée pour quelque tems, et qui ne fut pas encore convoquée, quatorze mois après sa prorogation. Les opposans crurent pouvoir compter sur des chances de succès dans le sein du congrès, même parce qu'un grand nombre de ses membres avaient ouvert les yeux sur les conséquences du système établi et sur les dangers dont il menaçait la Grèce.

Presque toutes les îles suivirent l'impulsion donnée par Hydra, et les adresses par lesquelles on réclamait la convention du congrès, arrivèrent même du fond du Péloponèse. La Maina seule était sous les armes pour venger les outrages faits à leurs chefs, qu'on retenait dans les cachots, mais elle fut contenue par des bataillons Roméliotes, établis en Messénie, ainsi qu'en Laconie, pour surveiller leurs mouvemens.

A mesure que l'opposition grandissait, le Président sentait faiblir sa puissance, laquelle n'étant secondée, ni par des forces armées considérables, ni par le bon ordre dans les finances, n'avait été en grande partie qu'une puissance morale, et, en Grèce, des réputations une fois attaquées pourrissent dans un mois. Pour mettre le comble à ces embarras, la dernière révolution française venait d'éclater, et ses résultats donnèrent partout de la force et de la consistance à toutes les oppositions contre des torts réels ou imaginaires des gouvernemens. Le Président avait cru pouvoir dompter le mouvement aussi long-tems qu'il était sûr d'être secondé par la Russie et que les ministères Wellington et Polignac, qui furent opposés à toutes démarches contre un ordre de choses établi, ne seraient pas renversés; mais, surpris par cet événement, il sentit la nécéssité de sortir d'une position, qui de jour en jour devenait plus dangereuse.

Lui aussi, il crut pouvoir se garantir contre les orages qui le menaçaient en convoquant l'assemblée même, qui lui avait rendu des services si éminens. Il la convoqua donc, mais en même tems, il donna aux provinces la permission de faire de nouveaux choix. Cela équivalait à une dissolution, c'est-à-dire à un coup d'autorité, puisque l'assemblée fut prorogée par une loi et elle ne pouvait pas être dissoute sans la rompre. Elle s'était réservé, avec le consentement du Président même, des droits et des décisions pour la nouvelle réunion, et le chef du gouvernement, qui ne tint son autorité que de l'assemblée, ne pouvait pas la déposséder des prérogatives, que lui-même, avait reconnu à ce corps constitué comme il fut à Argos; mais il ne pouvait plus espérer de retrouver la même majorité, tandis qu'il était sûr de dominer les élections

par tous les moyens d'une administration compacte et hardie, par des promesses, des séductions et en cas de besoin, par la force et la violence. Les résultats devaient justifier les moyens, puisque l'assemblée une fois réunie, ne connaissait d'autres juges sur sa composition, qu'elle-même.

En même tems, il fallait se décider à agir ouvertement contre les Hydriotes, qui prévoyant que par suite de cette mesure arbitraire, le congrès tournerait contre eux, sortirent de leur repos et avec des bâtimens armés secondèrent les mouvemens de leurs amis et les élections dans les îles. Ils étaient même parvenus à enlever au gouvernement les riches revenus de la douane de Syra, qui furent versés dans leurs caisses, pendant que le nombre de députés indépendans, qui se réunissaient à Hydra, augmentait de jour en jour.

Ce fut alors que Mr. Bondouri, un des anciens primats Hydriotes, résidant encore à Nauplie, écrivit à son frère à Hydra, que, d'après des renseignemens positifs, qui lui étaient parvenus, le Président avait résolu d'armer son escadre à Poros. Cette lettre fut communiquée aux chefs de l'île. Ils étaient persuadés que cet armement était dirigé contre eux, et dans un conseil composé des deux frères Contourioti, de Bulgaris, d'Antonio Kriésis et de quatre autres primats, ils résolurent aller au-devant. Sans que les autres habitans de Hydra, ni les députés qui y étaient réunis, ni aucun des réfugiés et des bannis qui encombraient leur île, en fussent instruits, une escadre hydriote sortit du port de l'île, et le lendemain, la nouvelle arriva à Nauplie, que la frégate Hellas, les trois bateaux à vapeurs et les autres batimens, avec l'arsenal, étaient tombés au pouvoir des Hydriotes; que le fort s'était déclaré pour eux et que toute la population de Poros

et du continent voisin, les avaient reçus comme des libérateurs. Le Président en fut interdit. En huit heures, les ennemis pouvaient arriver par terre devant les portes de Nauplie, et en deux jours, par mer, dans son port, et il ne pouvait même plus compter sur sa garnison qu'il avait commencé à payer en papier-monnaie. Il fut connu depuis, que déjà deux mois auparavant, le commandant de Palamidia, forteresse qui domine Itschkale, Nauplie et le port, avait offert à Miaulis de la lui livrer pour 3000 écus, qui formaient le montant de la solde arriérée de la garnison. C'est alors que le Président s'adressa aux résidens des trois puissances, et pour la première fois, réclama leurs secours. L'opposition n'avait pas été mal vue par deux d'entr'eux, ils étaient même censés l'avoir favorisée comme l'instrument par lequel on espérait détruire ce qui fut regardé comme le nouveau parti russe. Ils s'en tinrent donc aux démonstrations de bonne volonté, l'amiral russe, lui-même pris à l'improviste par la catastrophe, n'osa se séparer des deux autres amiraux, puisque ses instructions lui prescrivaient de n'agir que conjointement avec eux. Dans un entretien très-animé, l'amiral déclara au Président qu'il voulait en référer à son souverain. Le Président lui répondit: „Eh bien! faites votre rapport, moi, je ferai le mien." Cette menace l'ébranla, et la même nuit il mit à la voile pour forcer les Hydriotes à reculer. Les événemens qui s'ensuivirent, sont connus. Les Hydriotes sous la conduite de Miaulis, poussés à l'alternative, de livrer leurs vaisseaux, ou aux ennemis ou au feu, les firent sauter et se retirèrent dans leur île. La ville de Poros, fut livrée au pillage des troupes du gouvernement, transportées dans l'île par les batimens de l'amiral. Le même sort fut réservé aux bricks que les Hydriotes avaient

envoyés dans la baie de Calamata pour seconder l'expédition préparée par les Maniates, pendant que le Président se hâta de dresser l'acte d'accusation contre les Hydriotes et les chefs des réfugiés dans leur île, déclarant, qu'ils devaient être jugés par une commission du choix de son ministère de la justice.

Avant d'avoir donné suite à ce dernier acte de son administration judiciaire, il fut atteint lui-même de son sort et laissa la Grèce sur les bords de l'abîme où il l'avait conduite.

TROISIÈME SECTION.

Sur les différentes manières de juger le Président et sur les desseins qu'il faut lui supposer.

Pour faire l'apologie du Président, des gens mal avisés ont accusé les gouvernemens qui l'ont précédé en Grèce, sans comprendre, que les vices et les fautes des autres ne justifient la conduite de personne, et qu'un homme d'état, entouré d'une grande considération et choisi pour apporter la civilisation de l'Europe dans un pays qui en manque, ne doit, ni ne peut être mis en parallèle avec des hommes qui ne possedèrent pas l'une et ne connurent pas l'autre.

D'autres, plus adroits, se sont appuyés sur le caractère grec. Depuis la lettre fameuse d'un diplomate russe, le comte Bulgari, écrite presque sous la dictée du Président et dans laquelle il est dit à l'Europe, que la Grèce ne peut être gouvernée que par un pouvoir absolu et arbitraire, on n'a cessé de répéter, que quelques furent les mesures prises par le défunt Président, il s'est vu forcé de les prendre à cause du caractère et des moeurs d'un peuple à la fois barbare et corrompu. On pourrait s'appuyer sur une telle supposition, si le Président à son arrivée en Grèce, ou avant que son système y fut connu, avait trouvé de l'opiniâtreté ou du moins de la résistance armée à vaincre,

mais comme tout se soumettait spontanément à ses ordres et à ceux de ses employés, et comme pendant deux ans, malgré toutes les vexations, et malgré toutes les mécontentements qui en furent excité, on persévéra dans cette obéissance, de manière que ni chefs militaires, ni primats, ni hommes politiques ne suscitèrent des troubles à son autorité, ou enchaînèrent sa marche par des empiétemens coupables, il faut bien reconnaître quelques qualités aux Grecs, qui les rendent dignes d'un système de gouvernement plus juste et plus équitable.

Il reste donc à chercher d'autres motifs à sa manière d'agir envers la Grèce.

Il me semble qu'on en trouve d'assez puissans dans son dessein bien naturel, et en lui-même bien excusable dont nous avons parlé, de s'établir à jamais dans la Grèce ainsi que nous l'avons déjà dit et, de la laisser en héritage à sa famille et à ses amis.

C'est pourquoi il tâcha, dès son avénement à la présidence, de paralyser tout pouvoir, qui le cas échéant, pouvait contrarier ses plans. Aussi long-tems qu'il crut atteindre ce but sans trouver beaucoup d'obstacles d'opposans, il montrait encore des ménagemens pour les personnes et même quelques égards pour les sentimens publics; mais, contre son attente, le choix d'un prince, qui le devait remplacer, fut arrêté, et il faut le dire ce choix rompa bien brusquement, le contrat entre lui et la nation par lequel il avait été choisi Président pour sept ans. Le même choix mit à découvert tous ceux, qui aspiraient à un tel changement, persécutés qu'ils étaient en cas de la contrainte d'un état forcé. De tous côtés on annonça des adresses à envoyer au nouveau souverain, et malgré toutes les précautions prises par les autorités militaires et civiles, on s'empressa de les signer. Le prince Léopold avait

accepté, et rien ne paraissait si naturel et si légitime que de lui exprimer la joie que faisait éprouver son élection et l'attachement qu'on portait à sa personne, surtout vis-à-vis d'un chef, qui ne cessait de dire et d'écrire en Europe, qu'il était satisfait et heureux de voir arriver le terme de ses travaux; mais tels ne furent pas les sentimens qui l'animèrent.

Il fit agir tous les ressorts de sa politique, pour empêcher le prince d'arriver. La Grèce lui fut dépeinte comme un pays dévoué à la désolation et au brigandage. Pour donner une apparence de réalité à ce tableau, on couvrit le Péléponèse de brigands, et si des chefs militaires non initiés dans le mystère du mouvement, comme le brave et vertueux Maeryiani, se mirent à leur poursuite, ils furent avertis par les autorités, à se retirer dans d'autres positions. En même tems, le Président, dans sa lettre au prince, supposait, comme chose convenue, que S. A. entrerait dans le sein de l'église grecque. Il lui conseilla seulement, de se convertir avant son arrivée en Grèce; parce que sans cela on ne pouvait compter sur rien, et pour appuyer ses assertions, le sénat dans son adresse au prince, devait considérer comme un malheur, que sa religion ne fut pas celle de son peuple. Dans sa lettre aux ministres de la conférence signée le 21 Mai 1830, le prince en déposant la couronne de la Grèce, déclara, que jamais l'idée ne lui était venue de changer de religion et qu'il n'avait rien dit, ni fait, qui aurait pu faire présumer un tel acte. Il ne comprit pas la portée de la supposition du Président, qui connaissant la probité austère de son caractère, le mettait aux prises avec sa conscience et son intérêt, bien sûr du parti qu'en pareil cas le prince prendrait.

A côté de la force et pour ainsi dire de la violence

morale que le comte employa pour écarter le prince, il déroula à ses yeux les difficultés de la position, qu'il représenta insurmontables. D'après le protocole du 9 Février 1830, qui conférait au prince la souveraineté de la Grèce, l'Achelous ou Aspropotamos étant devenu au nord la frontière du nouvel état, toute l'Acarnanie et une partie de l'Aetolie avec la population la plus guerrière et la plus dévouée à la cause nationale, devait être cédée aux Turcs, qui n'en avaient jamais été en possession tranquille. Ces frontières, laissant ouvert le pays aux invasions des barbares, et que vû le désespoir du peuple et l'exaspération des soldats de ces contrées, il était impossible d'exécuter cette décision sans refouler une population de 100,000 ames sur les pays intérieurs et sans bouleverser le reste de la Grèce. Bientôt tout le monde en était convaincu, et il ne coûta au Président qu'une simple déclaration adressée aux résidens des trois puissances, pour rester en possession paisible de ces deux provinces; mais dans ses lettres du 6, 7 et 22 Avril 1830, écrites au prince, il regarda l'évacuation comme inévitable et imminente et en fit un instrument pour effrayer son antagoniste, lui montrant en perspective la désolation et la malédiction du peuple prêt à s'attacher à quiconque entreprendrait d'exécuter ces mesures sinistres. Pour augmenter les embarras, le Président déclara, que d'après le décret de l'assemblée d'Argos, les décisions du conseil de Londres, n'étaient pas obligatoires pour la Grèce, si elles n'étaient pas connues et approuvées par les représentans de la nation. Que faire donc? Convoquer le congrès? Il n'est plus tems, vû l'urgence de l'affaire et la manière dont on hâte son accomplissement. Mais que le congrès soit convoqué, que feront les députés? Ils ne peuvent pas sanctionner un traité qui sacrifie la moitié de

la Grèce continentale, sans violer leurs sermens, et ils ne peuvent pas s'y refuser, sans blesser la reconnaissance envers leurs bienfaiteurs. Le Président ne convoquera donc pas le congrès, il prendra sur lui seul la plus grande responsabilité, d'accepter sans autorisation de la nation le traité désastreux; mais il attend au moins que le sénat s'associe à ses démarches. Tout cela est exposé dans sa lettre du 7 Avril, chef-d'oeuvre de dextérité diplomatique, dans laquelle il presse le prince de ne pas différer un moment son arrivée en Grèce, tout en le mettant dans l'impossibilité de suivre ce conseil. Vient ensuite le sénat qui, d'après l'apostille de la lettre du Président, déclare que les Alliés sont maîtres d'exécuter eux-mêmes leurs arrêts, et refuse toute solidarité dans ces actes. Le sénateur Aenian annonce même que le Président voulant exécuter le protocole, ne serait pas obéi: „Votre Excellence, dit-il, peut envoyer des ordres aux éparchies; mais personne ne s'y conformera, et à quoi sera bon votre consentement à des mesures qu'on est dans l'impossibilité d'exécuter?"

Dans tout cela il n'y a qu'un tissu de manoeuvres adroitement enfilées. C'est le Président qui, lui-même, a provoqué la décision de son congrès d'Argos, dont nous venons de parler, pour en faire un instrument contre tout étranger qui voudrait s'imposer à la Grèce; c'est lui encore qui fait parler et agir le sénat, composé par lui-même des hommes les plus dévoués à sa cause; enfin c'est lui qui, tout furieux de travailler pour un étranger, se met à écrire en Europe, qu'il est près de succomber aux peines et aux angoisses de la politique, et qu'il bénira le moment où le prince touchera de sol de la Grèce, pour le délivrer de son insupportable fardeau.

Mais qu'est-ce que fera le prince, qui ne soupçonne pas même le secret de ces manoeuvres? D'après toutes ces communications, il lui doit être clair comme le jour, que le traité qui lui donne la souveraineté de la Grèce, ne peut pas avoir le consentement de la nation, requis par la loi, que le sénat refuse de l'accepter au lieu de l'assemblée, et que le Président, s'il veut se charger seul de toute responsabilité et faire exécuter le protocole, ne sera pas obéi. Supposé même que le prince, méprisant les voeux du sénat et le conseil du Président, voulût risquer d'être mal vu et peut-être rejeté comme hérétique, comment prétendre s'imposer à un peuple qui ne voulait pas de lui? comment tenter l'exécution de mesures regardées comme impossibles dans le pays même, et qui, fussent-elles possibles à lui seul, le chargeraient dès son avénement de la haine de la nation entière.

La faute du prince (si l'on peut parler de faute dans la situation la plus pénible dans laquelle un homme de coeur et d'honneur puisse se trouver placé par les calculs froids de l'égoïsme et de l'intrigue), sa seule faute, c'est de s'être fié sans réserve, aux renseignemens qui lui venaient de ce côté, et de ne pas même avoir conçu des soupçons, lorsque, dans sa lettre du 6 Avril, le comte refusa par des raisons frivoles, de désigner une personne capable de lui donner des renseignemens sur l'etat de la Grèce, et s'offrit seul, s'empressant en même tems de lui en faire parvenir, et lorsque, tout en protestant de sa bonne foi et de la pureté de ses desseins, il lui demandait des choses incompatibles avec son caractère [1]). Rien n'aurait été plus naturel et plus

---

1) Les lettres du comte, comme toutes les autres pièces officielles concernant cette affaire, ont été présentées au parlement d'Angleterre,

profitable à la cause grecque et au prince, que s'il eût pris la résolution de se rendre immédiatement en Grèce d'y convoquer l'assemblée nationale, de faire confirmer son choix et de s'entendre avec elle sur les moyens de remédier aux difficultés de la position, qui vues de près, ne furent ni nombreuses, ni grandes. Secondé par les grandes ressources et l'emprunt de 60 millions, par les qualités de caractère et d'esprit qu'on lui connaît, il aurait trouvé facile à contenter un peuple qui l'attendait à bras ouverts et d'y fonder un ordre de choses capable à rendre heureux la Grèce et celui à qui la possession du plus délicieux pays du nord, paraissait destinée par la providence. Mais en prenant les renseignemens qu'on lui adressa comme exactes, et croyant les conseils qu'on lui donna de bonne foi, il devait nécessairement refuser d'entrer dans une carrière, où d'après ces avis, il ne pouvait pas faire le bien et où il devait nécessairement perdre et son honneur et son peuple. Il est vrai, que dans le cas où il aurait persisté dans l'acceptation de la couronne de la Grèce, on lui aurait préparé des entraves; déjà on fut jusqu'à le menacer d'une résistance ouverte. Un jour Mr. J. Riso, alors ministre des affaires étrangères, sortant du cabinet du Président, trouva dans l'antichambre le colonel A*** commandant de la place. Celui-ci entama avec lui une conversation courte mais animée, sur cette affaire du jour, et croyant que le ministre partagea tout-à-fait les sentimens de son chef, il termina l'entretien en lui disant: „Peut-il penser ce C... de prince, que Son Excellence ait travaillé pour ses beaux yeux?

par le Lord Aberdeen le 28 Mai 1830, et en même tems imprimées dans les feuilles anglaises et dans le moniteur de France; les lettres mêmes ont été traduites en Grèce et imprimées dans la Gazette générale grecque du 5 Juillet 1830.

S'il ose toucher le sol de la Grèce, il sera reçu à coups de fusils."

Mais des menaces semblables n'auraient pas eu de conséquences sérieuses, et les hommes qui les poussaient, auraient été les premiers à abandonner un maître abandonné par l'Europe, pour saluer l'aurore du nouveau jour, qui devait luir sur la Grèce. Le même officier me déclara plus tard pour expliquer son attachement au gouvernement du comte Augustin: „Je suis étranger ici. Je sers tout gouvernement. Qu'est-ce que c'est que ça me regarde s'il est blanc ou noir?"

Mais si tels furent les sentimens que la faction nourrissait envers le prince, on peut présumer comme on traita les signataires des adresses. „Cela va bien," disait le comte Augustin à un chef militaire, qui avait signé, „cela va bien, si le prince arrive, mais s'il n'arrive pas, quel sera le sort que vous vous êtes préparé?"

Voilà l'époque de l'histoire compliquée de ce gouvernement éphémère, où son chef en se montrant à découvert avec ses voeux et ses desseins, franchit les dernières limites de la modération, parce qu'il se crut obligé d'agir contre tous ceux, que dans cette affaire on avait reconnu, ou crut reconnaître opposés à l'établissement définitif de la maison Capodistria en Grèce. Ils étaient nombreux, et pas un seul d'entr'eux n'est échappé aux persécutions, soit qu'on l'ait destitué, traîné devant les tribunaux, mis en prison, ou relégué.

Mais si le Président, comme on n'en peut douter, agissait dans le but de s'approprier la Grèce, que ne prit-il des mesures, capables de se concilier l'affection de toutes les classes du peuple qu'il voulait attacher au sort de sa famille? Je sais que souvent on lui a donné des avis et des conseils dans ce sens et je connais des

hommes respectables qui lui sont restés fidèles jusqu'aux derniers momens et qui m'ont raconté, lui avoir révélé tous les dangers de sa position et l'avoir conjuré de chercher des voies sûres, pour atteindre son but. ..

Il ne fut pas insensible à leurs discours, il paraissait même convaincu que la Grèce satisfaite, sous le rapport de ses véritables besoins, et se sentant heureuse, ne voudrait jamais un autre chef, et ne préférerait point un étranger, à un indigène qui avait sa langue, ses moeurs, sa religion et qui avait réussi à mériter son attachement. Dans ces momens il reconnut, du moins en partie, ce qu'il y avait de cruel et d'offensant dans ces mesures, et il en rejeta l'odieux sur le provisoire qui ne cessa de peser sur toutes les relations sociales et de déranger ses plans. Il se montra même désireux de l'affection du peuple entier et disposé à admettre des changemens essentiels dans la marche des affaires, mais ces bonnes dispositions s'évanouirent devant les calculs de sa politique ombrageuse et les insinuations de ses confidens. Bientôt, il se convainquit de nouveau, qu'il ne pouvait changer, ni le fond, ni même les détails de son système, et continua à marcher vers les précipices. La principale raison en fit, parce qu'il sentait, que son plan reposa et devait reposer sur un principe, qui exclut toute sympathie entre lui et la nation. Pour lui c'était une nécessité, que la Grèce resta petite et sans considération, afin qu'elle fût sans attrait pour tout prince issu d'une famille illustre de l'Europe. C'est pourquoi il commença à intriguer, pour que les frontières en fussent restreintes à l'isthme de Corinth et à quelques îles, et après avoir fait son possible pour contrarier l'expédition de Candie et empêcher celles de la Thessalie et de l'Epire, il ne céda qu'à l'indignation des Ruméliotes en permettant au gé-

néral Church de chasser les Turques de la Grèce occidentale, et au prince Ypsilanti d'attaquer la Boeotie et de s'avancer vers les Thermopyles. Ce fut la même nécessité, qui le força à déclarer aux résidens des trois puissances, qu'il ne pouvait retirer ses troupes derrière la ligne d'Asspropotamos, que contre son attente on avait donnée pour frontière au nouvel état.

Mais lors même que l'idée d'un état grec avec des frontières étendues et un gouvernement vraiment national, serait entrée dans ses conceptions, ses principes et ses opinions se seraient opposés au développement d'un système digne de l'ancienne renommée du pays et de son avenir.

Refondre l'éducation publique d'après des principes réclamés par l'état du pays et par celui des sciences et de la civilisation, afin de donner une direction salutaire à l'étonnante activité de l'esprit national, aurait été la première condition d'une marche contraire à la sienne. La gloire de la Grèce ancienne et les destinées de la Grèce moderne y étaient également intéressées. Puis fonder des institutions capables de garantir les droits publics, pour lesquels on s'était battu, et de paralyser par leur énergie même, l'esprit révolutionnaire s'il y en avait en Grèce, aurait été la seconde.

Pouvait-on raisonnablement attendre des pareilles démarches, d'un homme à qui l'état actuel des sciences était entièrement inconnu, qui, de la Grèce ancienne ne connaissait pas même la langue et qui avait un mépris souverain pour tout ce qui entrait dans le système de la haute instruction, pour qui la philosophie était une chimère et la gloire de l'ancienne Grèce une fantaisie d'école inutile et même dangereuse pour les besoins actuels de la société. — De plus, aurait-il pu, de bon gré, fonder des institutions politiques et donner

des garanties aux droits acquis par tant de sang versé, lui, qui pendant toutes les chances de sa jeunesse passée à Corfu et à Venise, n'avait vu dans la société, qu'un amas d'hommes intéressés, contenus par la force et dirigé par la fraude et qui dans sa carrière diplomatique n'avait fait qu'assister aux combats des gouvernemens absolus, contre l'esprit audacieux et novateur qui ébranla l'Europe jusque dans ses fondemens? Outre cela il méprisait, non seulement les Grecs, mais les hommes en général, et il ne les crut capables d'être mûs et gouvernés que par des motifs d'intérêts personnels et par des passions. Il partageait ce mépris avec bien des personnes de marque, qui d'après leur position sociale, ne voyaient des hommes que le faible et les vices, et de la société rien que le côté abandonné à la corruption et l'intrigue. Si donc il établit un gouvernement tel que nous l'avons vu, c'est qu'à cet égard ses vues et ses principes tombèrent d'accord avec ses projets.

Il ne fut pas d'un coeur méchant, mais perverti par la méchanceté des autres et endurci par l'expérience, de plus, emporté par la plus forte des passion, celle du pouvoir, et aveuglé par une vanité extrême. Sa conversation était à la fois animée et variée. Jamais le mot ne lui manquait, il s'en empara même exclusivement, et, préoccupé comme il le fut de sa supériorité, il n'écoutait presque que lui-même, sans se soucier des opinions d'autrui. Il désirait être aimé, de manière qu'il goûta même avec délices, des démonstrations hypocrites d'admiration et d'attachement. De même, il était sobre et laborieux; sa table, son ameublement et ses habitudes, tout annonçait en lui l'homme simple et dédaignant un luxe, qui sans rehausser le mérite, nuit à la véritable considération.

Le jour ne suffisait pas à ses travaux administratifs et à la correspondance qu'il entretenait, soit avec ses employés, soit avec les étrangers. Cependant cette activité resta sans resultat salutaire parce que les détails de l'administration et de l'économie politique lui étaient entièrement inconnus; et si des hommes expérimentés, indigènes et étrangers, ce qui arriva assez souvent, lui adressaient leurs observations et leurs conseils sur ces objets, il ne voyait dans leurs démarches que des doutes exprimés contre son expérience et son aptitude aux affaires. Il traita donc ces conseils avec indifférence et même avec dédain, croyant ainsi faire preuve d'une supériorité générale, dont l'idée le préoccupait toujours et le rendait aveugle vis-à-vis de ses intérêts et des dangers de sa situation. On comprendra alors comment tout ce qu'il a essayé dans les différentes branches de l'administration, à tourné contre lui et a augmenté le chaos d'affaires commencées et abandonnées, qu'il a léguées à ses successeurs.

Au milieu de tant d'abus de pouvoir et d'autorité et de tant de méprises administratives, il ne lui reste qu'un seul mérite, c'est celui d'avoir maintenu l'ordre et la sécurité publique dans un pays, qui y aspirait toujours, sans pouvoir jamais l'atteindre. Il est vrai, que les désordres cessèrent de la libre volonté du peuple, mais pour affermir et maintenir la tranquillité, il fallut adopter une suite de mesures, que le Président, aidé d'abord par le conseil d'hommes sages et intelligens, fit exécuter avec circonspection et fermeté. Il fallut rabattre les prétentions des chefs militaires et politiques et placer la masse des laboureurs dans une position où ils n'avaient à craindre, ni les avances des primats, ni les gaspillages des soldats, accoutumés les uns et les autres à vivre ou à s'enrichir aux dépens

du paysan; et le Président y a réussi. Sous l'égide de la sécurité publique, ce peuple sobre et laborieux, parvint en peu d'années à rétablir ses cabanes et ses maisons, détruites par la guerre; à mettre à profit les ressources qu'il s'était ménagés, ou qu'il venait de s'ouvrir, pour acheter des instrumens d'agriculture, des boeufs, des chèvres et autre bétail, et pour reprendre la culture du sol, qui dans ce pays fertile et en grande partie désert, lui rendait d'autant plus que le Président avait soin de ne pas le charger de nouveaux impôts.

Il est vrai, que là se borna tout ce qu'il fit pour les cultivateurs; du reste, point de secours en semences, en bétail, en instrumens aratoires, à ceux, qui, par leur indigence, étaient contraints de cultiver la terre avec la hache; point de soulagement, en cas de malheur; point de changement dans le système onéreux de percevoir et faire transporter les dîmes, point de routes pour ouvrir l'intérieur du pays et faciliter les communications; point de mesures pour ouvrir les émissions des lacs, négligés pendant la guerre, et faire écouler les eaux en stagnation dans les vallées jadis florissantes; point d'encouragement pour faire rétablir les rigoles creusées dans les marais, et l'irrigation des terres, par les fleuves et les fontaines; point de mesures pour opérer un changement dans l'agriculture, qui reste encore dans toute la simplicité des tems d'Hésiode. Par suite de cette incurie léthale d'un gouvernement plongé dans les projets et les soins du plus aveugle égoisme politique, on vit des cultivateurs reprendre le chemin de la Turquie, d'où ils étaient venu pour chercher asile et travail. Bientôt ils furent rejoints dans leurs émigrations par des Grecs indigènes, descendus des montagnes ou revenus des îles vers les débris de leurs villages, puisque ceux aussi trompés dans leurs espérances,

allaient chercher en Thessalie ou sur les côtés de l'Asie mineure, des secours, qui leur furent refusé dans leur pays natale.

Par suite de ce triste délaissement, la population de la Grèce au lieu d'augmenter sous l'égide de la paix, diminua mois par mois; mais la sécurité de ceux qui restaient, était un bien si grand et si inouï pour ces hommes malheureux, il était en même tems pour eux la source de tant d'autres biens, que ce bon peuple n'eut pas même la pensée de demander à son chef, autre chose que cette base indispensable à tout ordre social, et qu'il l'a pleuré et le pleure encore comme son père et son bienfaiteur.

Nous nous trouvons au point où nous pourrons résumer ce qu'il fallait dire sur le gouvernement du Président, non pas pour nous appesantir sur sa renommée, qui appartient à l'histoire, mais pour peindre l'état actuel de la Grèce, qui en grande partie est la conséquence de son système.

Le Président pour s'assurer la possession de la Grèce, voulait s'appuyer sur la classe la plus passive et la plus tranquille du peuple, et il a réussi en effet à procurer aux laboureurs, la possibilité de se livrer en paix, à leurs occupations utiles. Il ne voulait pas de compétiteurs de son autorité, et au lieu de contenir les hommes indépendans, il tâcha de les ruiner ou de les detruire. Son peuple pour être plus obéissant et moins égaré, ne devait pas être trop instruit, et il alla jusqu'à déshériter la Grèce de son ancienne gloire, en comprimant l'instruction solide et en réduisant l'étude des hautes sciences à l'acquisition de quelques connaissances nécessaires pour le service public, et cela parmi un peuple, qui déjà avant la révolution, malgré le gouvernement ombrageux de ses oppresseurs, avait su or-

ganiser et faire fleurir des écoles helleniques, des lycées, et même une académie. Il avait besoin d'une autorité forte et il confisqua tous les droits publics et individuels. Comme chef de l'état, il devait faire respecter sa volonté et il la mit seule à la place de toutes les lois. Pour y arriver, il avait besoin d'influencer les tribunaux et il les dressa de manière, que toute justice en fut bannie, et que lui seul, resta maître des biens, de l'honneur, de la sécurité et de la vie de ses concitoyens dévenus ses sujets. Pour mettre ses plans à exécution, il avait besoin de collaborateurs nombreux et sûrs, et il alla jusqu'à chercher dans les rangs de la corruption, pour trouver de la fidelité, et parmi les malfaiteurs pour trouver du dévouement. Pour connaître les intentions de ses adversaires, il devait faire surveiller, et il créa un dédale d'espionnage et de délations, qui enveloppa même le sanctuaire des pénates et celui des autels. L'homme devenu suspect ou persécuté, ne trouva plus où se sauver, l'administration, les tribunaux, l'église même étant conjurés, pour le rejeter entre le bras de fer, desquels il venait de s'échapper; et tel fut le complétement et pour ainsi dire l'énergie de cette compression, que nulle part, il n'y eut ni adoucissement ni relâche.

Un tel système ne pouvait être toléré, car la dissolution morale y était attachée à la dissolution politique, et il ne pouvait pas tenir, car dans la politique comme ailleurs, les ressorts se brisent quand ils sont trop tendus, et les roues de la machine se retournent contre celui qui l'a mal lancée.

Le Président ne s'en aperçut que trop tard, lorsque peu de jours avant sa mort, il me déclara qu'il était à la fin de ses mesures et de ses moyens. Il avait étouffé la confiance jusque dans le sein des familles et

il sentit la méfiance s'attacher à ses propres pas et contrarier toutes ses actions. Il avait organisé les haines, et les haines se coalisèrent contre lui, sa famille et ses partisans. Il s'était accroché aux abus d'une civilisation décrépite, et par ces mêmes abus, il vit tomber ses affaires dans un dérangement complet. Il avait mis en mouvement les ruses d'une méchanceté raffinée, et les hommes méchans ne tardèrent pas à le perdre, lui et ses opérations, dans l'opinion publique. Il compta encore sur la jeunesse qui devait être élevée dans les principes de sa politique, et il attaqua jusque dans la racine, le développement moral et intelectuel des générations à venir. Enveloppé d'un tissu d'hypocrisie, de fraude et de violence, il ne pouvait faire le bien, quand même il l'aurait voulu, et même la tranquillité qu'il procura au pays, fut sans fondement et sans avenir. Mal habile, ou mal avisé dans tout ce qui regardait l'administration, les finances et la législation, il n'a laissé aucun établissement, aucune institution, aucune loi, qui pourraient honorer sa mémoire. Même la ferme modèle, instituée pour aider l'agriculture, et désorganisée bientôt après, et l'orphanotrophée d'Egine, qu'il vit encore lui-même se changer en un lazaret et en une maison de corruption, pour les malheureux enfans qu'on y avait entassés, montraient son gouvernement comme malencontreux et pervers, alors même qu'il voulait faire le bien. Il n'y a donc dans tout l'héritage qu'il a laissé à la malheureuse Grèce, qu'un fardeau d'abus, de désordres et de misère et, avant tout, un exemple terrible mais profitable, pour ceux, qui après lui seront appelés à gouverner le pays.

Il nous reste à dire quelques mots, sur sa politique extérieure. Il avait commencé par afficher l'intérêt et l'attachement qu'il portait à la Russie, et faisant croire

qu'il gouvernait la Grèce dans les vues de cette puissance, il s'était aliéné la France et l'Angleterre. Pour pallier cette conduite, il déclara et me le dit à moi-même, que la France et l'Angleterre avaient toujours eu des sentimens hostiles envers la Grèce; que la France en chassant les Maniotes de Calamata, voulait s'emparer du Péloponèse, et que l'Angleterre en proposant de meilleures frontières pour la Grèce, ne désirait qu'entamer des transactions interminables avec la Porte, pour compromettre l'existence même du pays. Je ne sais s'il croyait cela même de la France, qui n'avait cessé de lui envoyer des subsides de tout genre, mais le système de son gouvernement le força à le faire croire aux autres et de prendre sa position d'après ces vues.

Cependant, cette position était fausse et même fâcheuse. On ne la pouvait défendre qu'autant que la paix durerait en Europe; on était perdu aussitôt que la guerre viendrait à éclater entre l'Angleterre et la Russie. Le Président finit par en sentir tout le danger, mais il était trop tard pour changer de direction; outre cela, il avait mal fait sa besogne envers la Russie elle même, quelques fussent ses intentions sous cet égard.

A son arrivée dans la Grèce, la Russie avait un parti puissant dans le pays. Presque toute la nation lui fut dévouée, comme on l'est encore dans les îles ioniennes et surtout à Corfou, et elle montra son attachement par des démonstrations non équivoques et même blessantes pour les Anglais et les Français, qui en furent témoins à Egine, à Syre et ailleurs. A la mort du Président ce parti fut détruit, et la Grèce, presqu'entière, fut animée par des sentimens opposés.

Ce fut bien le Président qui chargea l'odieux de son système sur ses protecteurs et qui dirigea le bras

russe à Poros et à Calamata, contre Hydra et Maïna, ci-devant les plus attachés à la grande puissance du nord et les plus fermes soutiens de son influence; en cela et sans le vouloir, il a bien mérité de la Grèce, parce qu'aucun pays ne peut arriver à l'indépendance et au bien-être qui en dérive, s'il est dirigé par un intérêt extérieur, mais il a mal merité de la Russie, qu'il a dépossedée dans ce pays renaissant, de l'influence, que ses liaisons de commerce, et la communauté du culte, que l'indépendance de la Grèce même lui semblèrent assurer à jamais.

QUATRIÈME SECTION.

La Grèce sous le gouvernement du comte Augustin, frère de Jean Capodistria.

Le premier qui aurait dû profiter de cet exemple, fut le comte Augustin Capodistria, mis par le sénat à la tête du gouvernement provisoire après la catastrophe sanglante de son frère. Jamais pays ne fut plus disposé à oublier ses griefs et à rétablir son union, que ne le fut la Grèce après cet événement déplorable. L'homme contre lequel l'opposition avait été dirigée, n'existait plus. La manière dont il était tombé victime de la vengeance d'une famille outragée, causa des regrets, même à ses adversaires, et disposa les ames les plus insensibles à des sentimens de réconciliation.

Jamais l'opposition n'avait voulu aller aussi loin: On s'aperçut des dangers qu'on courrait, si les haines ne s'étegnaient pas sur le tombeau de celui qui les avait allumées. Le pays stupéfait resta tranquille et la paix publique ne fut pas troublée. En quelques lieux, comme à Argos où l'on craignit les soldats restés sans solde, les habitans s'armèrent d'un commun accord, pour défendre leurs propriétés nouvellement acquises, et on voyagea dans le Péloponèse et en Romélie avec la même sécurité qu'aux jours du Président. La Grèce par son maintien et sa tranquillité montra

encore une fois, de la manière la plus éclatante, qu'elle veut la paix et le bon ordre, et qu'elle saura le conserver, si les efforts d'une population divisée par villes et villages, sans organisation et direction commune, ne sont pas paralysés par des forces compactes et interessés à le troubler.

Le gouvernement provisoire, composé du comte Augustin, de Colocotroni et de Coletti, ne devait garder le pouvoir que jusqu'à la réunion du congrès déjà convoqué par le Président. Il avait été reconnu presqu'au même instant où il fut établi. Syra et les autres îles renoncèrent à leur opposition. Elles reçurent les nouvelles autorités envoyées de Nauplie et Hydra, même avec les députés de l'opposition qui s'y étaient réunis tâchant d'entrer en accommodement. On ne demanda que l'oubli du passé, liberté des élections et sécurité pour le lieu où l'assemblée devait se réunir; mais du côté opposé des sentimens d'une autre nature prévalurent. Le comte Augustin n'avait pas la réputation d'un homme méchant. On lui reconnaissait un coeur bon et sensible, mais point de capacité et de caractère. Lancé à l'improviste dans une carrière dangereuse, il y apporta les prétentions de feu son frère, sans avoir son expérience. Bientôt, il dévoila ses passions, sans savoir ni les modérer ni les cacher, et, ne trouvant ni en lui-même, ni hors de lui, les moyens de s'ouvrir une route nouvelle, il commença son gouvernement par déclarer qu'il suivrait la direction et même les traces de son frère, et il resta fidèle à sa parole. Aucun des actes du dernier gouvernement ne fut adouci, aucun des prisonniers d'état ne fut mis en liberté, et bientôt on s'aperçut que l'ancien système n'était pas même plus accompagné de ces ménagemens par lesquels la prudence de son auteur avait su le tempérer. Alors tout espoir

d'accommodement reposant sur des concessions réciproques, s'évanouit et lorsque même le comte Augustin aurait voulu s'y prêter, le parti de feu son frère, qui l'avait porté au pouvoir, s'y serait opposé. Ce parti s'était plus étroitement rapproché après les violences de Poros et les atrocités avec lesquelles on avait forcé les élections pour le congrès. Le meurtre de leur chef, les frappa un moment de stupeur, mais en hommes habiles et déterminés les chefs de la faction s'entendirent bientôt sur les mesures à prendre. Presque tous étaient des hommes compromis. Les uns avaient des comptes à rendre, qui ne supportaient aucun examen, d'autres avaient participé aux arrestations et aux persécutions d'hommes innocens, qui après la pacification devaient reparaître sur la scène. Presque tous étaient des gens sans aveu et sans avenir, qui se croyaient perdus si le pouvoir leur échappait, ou du moins s'ils étaient forcés de le partager avec leurs adversaires. Pour eux il ne s'agissait pas seulement de garder ou de perdre les honneurs et les avantages de leur situation, mais encore de se sauver ou de se perdre eux-mêmes. Ils résolurent donc de retenir par la force, le pays qui bientôt menaçait à leur échapper, et s'il le fallait, de pousser les affaires jusqu'à des nouveaux bouleversemens pour couvrir tout, comptes, actes et responsabilité du manteau sanglant de la guerre civile. La société du Phoenix subsistait dans toute sa vigueur. Pour elle et pour toute sa légion disséminée par cohortes sur le continent et sur les îles, le comte Augustin, quelqu'incapable et méprisable qu'il fût, était l'étendard de ralliement; ils le placèrent à leur tête et le portèrent dans la direction que leur intérêt, leurs passions et finalement leur désespoir les détermina à prendre.

L'esprit de ce parti se fit sentir par l'emportement avec lequel on procéda dans le jugement de George Mauromichali, traduit devant un tribunal militaire, quoiqu'il appartenait à l'état civil, par l'acharnement avec lequel on poussa à la calomnie et à la vengeance. Ce ne fut pas seulement l'opposition, mais encore deux des puissances alliées qu'on tâcha envelopper dans la complicité de l'assassinat du chef d'état, et le comte Augustin, que je vis quelques jours après cet événement fatal, s'écria: „Oui, Monsieur, c'est la France, c'est l'Angleterre qui ont assassiné mon frère." Comme je lui déclarais que je ne comprenais rien à ce propos étonnant, et que peut-être il voulait dire que son frère avait péri par suite de la réaction qu'on supposa fomentée par ces deux puissances, il protesta contre cette explication de circonstance, articula de nouveau son accusation dans les mêmes termes et osa même me proposer de l'écrire à la cour de Bavière. En même tems le capitaine R***, passé du service russe au service du Président, parcourait les rues en forcené, et dans le corps-de-garde, il criait, qu'il brûlait de se rassasier du sang des assassins et de ce „scélérat Miaulis" qui après un tel forfait, osait encore venir dans le port de Nauplie pour négocier, sur quoi le commandant de place, Italien et antérieurement compromis dans les troubles de son pays, lui dit, en ma présence et entouré d'officiers supérieurs de la garnison: „Tranquillisez-vous, Monsieur le capitaine, vous verrez encore pendre tous ces coquins-là." Le même jour les capitaines de la garde nationale, organisée à la hâte à Nauplie comme à Argos, furent avertis, que la police distribuait de l'argent à la populace pour la faire crier vengeance. On ne doit qu'au calme de la garnison et à la sagesse de la population de la capitale, que des scènes san-

glantes aient été empêchées. Le sénat composé, en grande partie, des membres les plus dévoués à la faction, était dans la même exaspération et trouva bientôt occasion de la prouver.

Une députation composée de Monsieur Tricoupis, de Zaimis et Miaulis, arriva de Hydra, sous la sauvegarde de l'alliance, pour traiter. Ses lettres ne furent pas adressées à la commission du gouvernement, mais au sénat qui l'avait instituée. En même tems quelques réfugiés de Hydra débarquèrent près de Nauplie croyant, que après la mort du Président ils n'avaient plus besoin d'en rester éloigné. Cela suffit pour les jeter dans les prisons et pour renvoyer avec dédain les députés. On refusa même d'entendre leurs propositions. Après la séance dans laquelle le sénat avait pris cette résolution sinistre, je vis Monsieur Tatzi-Manghina, membre de ce corps, homme de bien et de sentimens modérés. Profondement ému et prévoyant les conséquences terribles de telles mesures, il s'écria: „Toute la nation ne désire que rester en paix; c'est avec des barres de fer que ces malheureux poussent le peuple à la révolte et les partis au désespoir. Ils veulent la guerre; et la guerre arrivée, ils n'auront les moyens de la soutenir; ils perdront la Grèce et seront eux-mêmes perdus."

En même tems qu'on insultait la députation de Hydra, une escadre passa dans l'Archipel pour faire changer les élections des îles, pendant que les Hydriotes menacés d'être anéantis par des bâtimens russes, restèrent bloqués dans leur port.

Malgré toutes les réclamations, on insista, pour que le congrès se réunît à Argos, au milieu des forces armées du parti. On arrêta les députés de Maina à Astros, on refusa des passe-ports à d'autres, ou on les

jeta en prison, quand ils avaient pénétré jusqu'à Nauplie ou Argos. On empêcha les députés réunis à Hydra de débarquer aux Moulins, et pour faire reconnaître les élections les plus arbitraires et voiler les indignités qui y furent commises, on donna au sénat le droit d'élire une commission parmi les députés, laquelle aurait le droit de vérifier les pleins-pouvoirs de tous les autres; bien sûr qu'avec cette mesure chaque député contraire au parti, serait écarté

Mais telle fut la force et la détermination avec laquelle l'opinion publique, dans les derniers tems du Président, avait lutté contre la violence des élections et résisté aux passions et aux projets sinistres du parti désespéré, que même dans le congrès mutilé et comprimé d'une manière aussi inouïe, une puissante opposition commença à se développer, et qu'on rencontra des adversaires et même des ennemis là, où l'on avait cru trouver des alliés.

Cette opposition trouva un centre d'union et de force dans les capitaines Roméliotes choisis pour représenter les armes dans le congrès. Les Grivas, les Servas, les Chrysiotis reparurent sur la scène, tous disposés à se rallier contre le frère de celui qui les avait repoussés et relégués dans la classe des invalides. Outre cela ils avaient à faire valoir des réclamations déjà reconnues par les congrès d'Astros et de Troezène, mais jamais admis par le pouvoir exécutif. Alors leurs amis politiques leur faisaient comprendre, que la nation seule, librement représentée, pourrait satisfaire à leurs demandes légitimes, et leur donner des garanties.

A la tête de ses confidens se trouva J. Coletti, Roméliote lui-même et depuis long-tems lié avec ces capitaines de sentimens et d'intérêts.

Comme membre du gouvernement provisoire placé

entre le comte Augustin et Colocotroni, il avait été contraint par sa position isolée de suivre la direction des deux autres; mais en homme de grands moyens et connaissant bien les choses et les hommes, il prévit que bientôt le moment arriverait où il pouvait se séparer des collégues dont il blamait les mesures funestes, et prendre une position indépendante où il dominerait le mouvement politique de son pays. C'est lui qui réuni à Tatzi-Manghina, rallia les capitaines, et les réunit avec les députés résolus ou indécis des îles de la Romélie et de la Morée même, les primats surtout, qui relevèrent leur front, courbé sous la domination précédente.

De cette manière, toute l'opposition qu'avait soulevée le Président, reparut retrempée, plus compacte même et mieux organisée que jamais. Elle avait son centre dans le congrès et au milieu du camp ennemi, ses appuis dans les deux peuplades les plus déterminées de la Grèce, les Mainiates et les Hydriotes, et ses membres partout, puisqu'il était bien clair qu'elle exprimait et représentait les sentimens nationaux. Elle commença par protester contre la commission choisie par le sénat: aucun député indépendant du pouvoir, ne voulut lui soumettre ses mandats, et comme sur cette commission reposait tout le plan d'opération de leurs adversaires, la question qui la concernait, devint la question vitale. Le parti Capodistria, quoique troublé et même confondu par l'apparition et l'accroissement subit du parti opposé, n'en fut cependant pas ébranlé. La commission choisie par le sénat, continua à examiner et reconnaître les mandats des députés attachés au parti dominant; aucune irrégularité, aucune réclamation, aucune complication des élections, qui en quelques éparchies avaient été faites jusqu'à trois reprises, n'arrêta

ni son zèle ni sa résolution. Elle voulait et elle devait arriver au complétement des deux tiers du nombre entier des députés, nécessaires pour ouvrir le congrès. Lorsqu'on eut ce nombre de „députés du pouvoir" (πληρεξούσιοι τοῦ κράτους) comme les appellait Th. Colocotroni dans une lettre écrite au préfet de Corinthe, on ne s'occupa plus de la protestation des autres. Le congrès des „plénipotentiaires du pouvoir" commença. Le comte Augustin tint le discours d'ouverture et déposa son pouvoir au sein de ses fidèles. C'était une scène convenue d'avance. Le lendemain il fut proposé et élu Président (πρόεδρος) de la Grèce.

L'opposition après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de transaction pour amener ses adversaires à une conduite conciliatrice, avait exactement suivi leurs mouvemens. Les partisans du gouvernement s'étaient réunis; les opposans formèrent aussi leur réunion. A l'instar des autres ils désignent un Président; ce fut Panoutzo Notaras, vieillard vénérable de quatre-vingt ans.

De même, ils s'entendent sur la composition d'un nouveau gouvernement, ouvrent leur séance simultanément avec leurs adversaires, et comme eux publient une proclamation. De cette manière, l'assemblée d'Argos était sur le point d'avorter du monstre d'un double gouvernement et d'un double congrès d'hommes exaspérés, les uns contre les autres au milieu de forces armées, divisées comme eux-mêmes de sentimens et d'intérêts.

Au lieu du congrès, il y eut la garde du comte Augustin et un corps considérable sous les ordres de Zavellas, nommé capitaine de garde de l'assemblée. Outre ces deux corps, la cavalerie de Calergis était casernée dans la ville. L'artillerie et le corps de l'infanterie régulière étaient tout près à Nauplie. De plus,

les chefs influens du parti tels que Colocotroni, le général Rangos et A. Metaxas, avaient aussi de nombreuses gardes privées. De l'autre côté, les capitaines Roméliotes reprenant leur ancienne coutume, n'étaient pas venus sans de nombreuses suites militaires, et Th. Grivas avait même pris à son service une soixantaine d'Albanais Turcs, venus de Candie pour retourner dans leur pays; de manière qu'Argos fut encombré de militaires prêts à se battre pour l'intérêt ou la sûreté des chefs auxquels ils s'étaient déjà attachés, ou sur le point de s'attacher encore. Jusqu'à l'ouverture du congrès par le comte Augustin, le plus grand nombre de ces hommes était resté indécis sur le parti à prendre, mais les démarches téméraires de cet homme étourdi commencèrent à embarrasser ses propres défenseurs, et les exhortations de leurs anciens chefs finirent par les ébranler. Le soldat grec, quoiqu'endurci par le métier des armes, reste toujours citoyen et dévoué à sa patrie, il a même des opinions arrêtées sur l'établissement des lois, puisque les Turques eux-mêmes commencent à comprendre que c'est contre le pouvoir des hommes violens et pour l'avantage de tout le monde qu'elles doivent être mises en vigueur. S'apercevant de la scission qui venait d'éclater, les troupes s'empressent de s'informer quels sont les desseins de l'opposition. On leur dit, qu'elle veut rétablir l'indépendance, les lois et la justice bannie sous le gouvernement passé et faire reconnaître par une assemblée libre les droits et les réclamations que leurs chefs élevaient pour eux-mêmes et pour tous ceux qui avaient porté les armes. On en appelle à leur patriotisme et à leur dévouement à la cause de la patrie, et cet appel est compris à l'instant. Le même jour où le comte Augustin déposa le pouvoir, les défections commencèrent. Le lendemain

elles augmentèrent d'une manière alarmante. Des compagnies entières, même de sa garde; passèrent dans les rangs opposés, et son parti se voit perdu, s'il hésite encore sur le seul moyen qui pouvait le sauver. On teint conseil de guerre. Les généraux Colocotroni, Zavellas et Rangos, le comte A. Metaxa, F. Rhodios, ministre de la guerre, sont présens. Colocotroni déclare que tel est l'esprit des soldats et l'emportement dont ils sont animés, qu'en deux jours on n'en aura plus aucun et qu'on sera livré à la discrétion des ennemis. „Il n'y a, continua-t-il, qu'un seul moyen de salut, c'est d'attaquer, de compromettre par cette démarche inattendue, le reste de nos troupes avec les autres, et d'en finir à jamais avec l'opposition par la force." — Cet avis, suggeré, dit-on, par le comte A. Metaxa et secondé même par un grand protecteur étranger du parti, dont le nom et le conseil fut consigné dans une lettre interceptée, fut adopté par le conseil. Le même jour, les troupes régulières et le bataillon d'artillerie se mirent en route pour s'y établir. Le lendemain, l'opposition fut attaquée dans les rues et dans les maisons.

Elle ne s'y était pas attendu. Jamais ni Coletti ni aucun de ses amis n'avaient cru, que sous les yeux mêmes de l'alliance et en présence de Monsieur Stratford Canning, leurs adversaires oseraient venir à une extrémité, telle que d'attaquer les mandataires du peuple avec des canons, et commettre un attentat inoui dans les annales de l'histoire. C'est pourquoi on n'avait point de plan arrêté de défense, on manquait même de munitions et de fusils, et on dut ménager les coupes jusqu'à ce qu'on eût intercepté des cartouches destinées à l'ennemi. Cependant les troupes Roméliotes s'étaient accrûes jusqu'à 1200 hommes. Sol-

dats et capitaines, tous étaient des hommes aguerris, en grande partie des héros de Misolonghi.

Sans peur et sans hésitation sur les mesures à prendre, ils surent bientôt se concentrer dans un quartier de la ville, et combiner leur plans de résistance. Chaque maison fut défendue comme un fort, et le soir arriva, sans qu'on eût ébranlé leur courage. Le second jour, des pluies et des orages contribuèrent à tempérer la chaleur des assaillans: on le passa en pourparlers; mais le troisième, la faction du comte Augustin était mieux préparée. A midi, les attaques recommencent, secondés par le canon; plusieurs maisons sont enlevées d'assaut par des troupes régulières, et quelques braves que furent les Roméliotes, ni eux ni les députés qu'ils défendaient, ne seraient échappés à l'extermination, si l'intercession des résidens de trois puissances et de Monsieur Stratford Canning n'avait pas fait fléchir les ennemis acharnés à leur perte. On leur accorda donc le libre passage à Corinthe. De là, les députés s'établirent à Perachora, village situé dans les montagnes de l'autre côté de l'isthme, derrière les défilés de la Mégaride. Les chefs militaires se portèrent à Mégare pour y déloger les troupes du comte Augustin et s'y ouvrir une communication avec la Grèce orientale. En même tems, des détachemens furent envoyés vers Lepante et Misolonghi pour entraîner la Grèce occidentale dans la même cause, qui bientôt est proclamée cause nationale de l'indépendance et de la constitution. Déjà à Argos l'opposition avait choisi un gouvernement de trois membres, Coletti, Zaimi et Contourioti, et comme les deux derniers étaient absens d'Hydra, Coletti seul prit la direction des affaires.

Le parti désespéré avait manqué son coup. Les adversaires lui étaient échappés, et bientôt ils se sont

répandu en maîtres dans les éparchies de la Grèce orientale et occidentale. On a bien réussi à amener la guerre civile, elle ravage des provinces qui à peine commencèrent à sortir de leur ruine; mais on se sentit frappé au coeur, et l'opinion publique s'éloigna à jamais d'un homme qui n'avait pu maintenir l'autorité de son frère, sans rompre avec le canon le congrès national.

Pendant qu'on se bat à Mégare, à Livadie, à Salone, à Delphi et sous les murs de Lepante, les députés du pouvoir, rentrés à Nauplie, ouvrent leurs séances et passent une suite de décrets pour atteindre leurs adversaires, décerner des statues colossales à feu Jean Capodistria, le Président, et des églises à S. Jean l'Evangéliste; frapper d'ignominie les descendans de ses assassins, qui ne sont pas encore nés; faire légaliser les comptes du dernier gouvernement et reconnaître les réclamations de la famille Capodistria, pour couvrir le vide du trésor par du papier-monnaie, et lui donner un cours forcé; pour faire une constitution, et conférer par elle au comte Augustin un pouvoir presque absolu. Mais avec tous ces décrets, les affaires n'en marchèrent pas mieux. Pendant qu'on lançait des anathèmes contre les Roméliotes, on vendait des canons au bazar de Nauplie, et lorsque les ennemis s'emparaient d'une ville après l'autre, on multipliait les membres de la police secrète, et on multiplia même ces polices au point qu'il y en avait quatre à Syra, lesquelles finirent par s'accuser près de leur chef à Nauplie et se détruire l'une l'autre; mais, pour pousser le dévergondage jusqu'à son comble, et dans un tems où on manquait de pain pour nourrir la garnison, on paya au petit nombre des députés qu'on était parvenu à retenir à leur poste, la somme de 40,000 écus, afin qu'ils passassent les derniers décrets sur la nouvelle dignité du chef de l'état

et sur l'étendue de son pouvoir. Les quittances des sommes, que ces dignes représentans ont touchées, sont encore au trésor, signées de leur propre main.

A mesure que le comte Augustin, non rebuté par le mauvais succès de l'attentat d'Argos, s'avançait dans cette direction, il se vit abandonné peu à peu par des amis, qui jusqu'alors avaient affronté l'indignation publique pour lui rester attachés. La désertion commença parmi les députés. On tâcha de les retenir même par la force. Le député d'Andros, déjà embarqué, fut arrêté et ramené par la police. En vain protesta-t-il, s'appuyant sur son caractère d'inviolabilité. On lui déclare qu'il n'est pas blessé comme député, mais retenu comme un individu qui avait voulu s'éloigner sans permission de la police. D'autres mandataires restèrent cachés chez leurs amis, pour ne pas être forcés de prendre part à des séances, dont les travaux étaient d'avance marqués du sceau de la réprobation publique. Le sénat lui-même commença à fléchir puisqu'on commença à le soupçonner; on fut jusqu'à attaquer la famille de son Président, le vieux Th. Tzamados, le seul primat Hydriote qui fut resté attaché au parti des Capodistria. C'est à son fils, jeune homme estimable contre lequel on s'acharna. Comme gouverneur de Syra, il s'était refusé d'entrer dans les projets de persécution du gouvernement. Il fut donc accusé par la police secrète, de conspirer avec la puissante famille Contourioti d'Hydra. On écrivit au comte Augustin, qu'il était sur le point de se marier avec la fille de George Contourioti et de livrer à son beau-père l'île importante dont l'administration lui était confiée, et celui-ci sans s'inquiéter ni de la source ni de la nature de la calomnie, fit appeler le père pour se plaindre de la perfidie de son fils. Bientôt tout le monde s'aperçut qu'il

n'y avait plus rien de solide dans ce parti, jadis si redoutable, et que la catastrophe menaçante de l'autre côté de l'isthme une fois arrivée, la débâcle deviendrait générale.

Aussi long-tems qu'on avait cru possible de maintenir le comte Augustin au pouvoir, le parti groupé autour de lui resta fidèle à ses vues et à ses desseins primitifs. Lorsque pendant mon voyage dans les îles, je me trouvai à N.... dans une famille des plus attachées à la maison Capodistria, un de ses membres, qui fut bientôt après nommé à une préfecture par le comte Augustin, me prenant pour un des adhérens de son parti, termina une conversation sur les affaires publiques de la Grèce, en me disant: „Eh bien, Monsieur, vous ne vous laissez pas tromper par les apparences et les protestations. Vous voyez au fond des choses, et vous savez, qu'aucun étranger ne gouvernera la Grèce, si nous pouvons parvenir à consolider le pouvoir de la maison Capodistria." Voilà le dernier mot du parti resté dans toute sa force, même après la catastrophe du comte Jean et après l'incapacité reconnue de son frère.

Mais, pendant que dans les provinces on y tenait encore, on en était revenu, au moins en partie, dans le centre des affaires. On savait que la conférence de Londres s'occupait plus que jamais de trouver au comte Augustin un successeur dans une des maisons souveraines de l'Europe, et on reconnut comme impossible de maintenir, contre le choix des trois puissances, un chef incapable et chargé de tout l'odieux de la famille et de sa faction; c'est alors que le comte A. Metaxa, qui avait proposé et fait passer à Argos la nomination du comte Augustin à la présidence, se retira du congrès, suivi de ses amis, et que même le vieux Coloco-

troni lui tourna le dos, en proposant à l'assamblée de Nauplie une adresse à la conférence de Londres, dans laquelle on la priait d'accélérer son choix et de combler le voeu de la Grèce en lui donnant un souverain. A cette époque on se flatta d'avoir pour souverain S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, et l'espoir de le voir arriver avec une partie des trésors qu'on supposa à son père, fit tourner les têtes à bien des personnes jusqu'alors attachées à la famille Corfiote. Le comte Augustin en fut confondu, il commença déjà à parler philosophie, et vanta les agrémens d'une vie retirée des affaires; mais il ne désespera pas encore puisque du parti de son frère il y avait toujours une poignée d'hommes qui lui restaient entièrement dévoués. L'administration, la flotte, les forces militaires à Eleusis, à Salone, et en plusieurs endroits de la Grèce occidentale, le corps tactique et les garnisons de la capitale lui obéirent encore et, pour retremper l'esprit de son parti, les résidens des trois puissances reconnurent son autorité. Il est vrai, que cette démarche ne fit pas fléchir les opposans, et que des protestations arrivèrent de toutes parts, mais au moins l'alliance paraissait engagée dans cette mauvaise affaire, et le gouvernement en décadence en sut profiter autant que possible.

Immédiatement après, la nouvelle se répandit que S. A. R. le prince Othon, second fils de S. M. le roi de Bavière, avait été élu souverain de la Grèce. J'appris cette nouvelle à Syra, de retour de mon voyage sur les côtes de l'Asie mineure, et je fus témoin de l'effet qu'elle produisit. L'île était agitée par les menées de ce méprisable gouvernement. Des scènes d'horreur avaient eu lieu entre la garde Hydriote du préfet et les marins des bâtimens de Canaris, débarqués pour

déloger leurs adversaires. A chaque instant ces scènes pouvaient se renouveler. Le commerce fut paralysé par la crainte du pillage, et la consternation était peinte sur tous les visages. Dans ces momens sinistres, on apprit que la Grèce avait un souverain.

C'était un dimanche, et l'aspect de la ville changea à l'instant. On se félicite, on s'embrasse, on pleure de joie. Le lendemain, les magasins fermés depuis quinze jours s'ouvrirent de nouveau. Le numéraire reparut comme par enchantement sur la place, et il se fit plus d'affaires en une seule matinée qu'auparavant dans un mois. Mais bien différente fut l'impression que la nouvelle produisit sur presque tous les hommes du parti du gouvernement. Les uns furent tristes et silencieux, d'autres s'irritèrent ou se mirent en colère. L'espoir et la confiance des uns se fondait sur l'attachement que chaque Grec sente pour S. M. le roi de Bavière, et la conviction qu'un rejeton de sa maison royale ne voudrait régner en Grèce que d'après un système sage et des lois analogues aux besoins du pays. L'emportement et la consternation des autres s'expliquait par la certitude que leur règne, fondé sur la force, la fraude et la corruption, et dégénéré en violence et forfaits, allait finir et que, s'il n'y avait pour eux-mêmes autre moyen de salut, ils étaient perdus.

J'étais sur le point de retourner en Bavière; mais un événement venait s'accomplir que j'avais désiré depuis trois ans. En même tems on annonça, que les Roméliotes persistèrent dans leur dessein de porter la guerre civile dans le Péléponèse. Il n'y avait en Grèce personne de la Bavière, et je résolus de rester. Depuis vingt ans j'étais en liaisons avec les Grecs, depuis le commencement de leur révolution j'avais embrassé leur cause et j'étais en liaisons amicales avec des hommes

remarquables de tous les partis. Déjà une fois l'opposition réunie à Hydra, avait cherché ma médiation entre elle et le gouvernement: je pouvais donc espérer d'être utile et de contribuer à tenir les partis en repos jusqu'à l'arrivée de la régence qu'on attendait immédiatement après que l'élection du prince fut connue. Je m'embarquais donc pour Nauplie. Les affaires y approchaient à une crise et cette, crise pouvait perdre la Grèce. Les Roméliotes s'étaient emparés de Salona et de Lepante; Misolonghi était cerné par leurs corps. Dans la Grèce orientale, ils avaient refoulé les troupes du gouvernement à Eleusis, et ils commençaient à réunir leurs forces sur l'isthme. A chaque instant on attendit leur irruption, et la population effrayée par leurs menaces gagnait les montagnes.

De l'autre côté du Péléponèse, les Mainiates avaient concentré leurs forces et étaient prêts à fondre sur la Laconie. Pour venger leur princes, les Mauromichalis, qui malgré l'amnistie du comte Augustin, languissaient encore dans les prisons d'état, ils avaient juré de faire main basse sur tous les adhérans des Capodistria, et mettant tout à feu et à sang, de pénétrer jusqu'à Argos pour y donner la main aux Roméliotes, qui devaient attaquer l'isthme et traverser à Vostizza et à Patras. L'isthme était gardé par des corps des paysans armés, par la cavalerie de Calergis et un bataillon régulier, arrivé d'Eleusis. Les autres troupes du comte Augustin étaient éparpillées à Mégare, à Misolonghi, à Vostizza et en Laconie; la garnison de Nauplie y devait rester pour garder la forteresse. L'irritation des chefs de ce parti n'était pas moindre que dans les rangs opposés; et au milieu du choc de tant de forces et de passions, la Grèce entière pouvait tomber en ruine. C'est vrai, qu'il y avait à Nauplie les résidens des trois

puissances qui tâchaient de conjurer la tempête, et en cas des besoins leurs efforts pouvaient être secondés par les forces de trois amiraux; cependant par la reconnaissance précoce d'un gouvernement de fraude et de violence, les diplomats avaient rompu avec l'opposition et paralysé leurs propres démarches.

Ils commençaient bien à montrer un intérêt tardif au parti établi à Perachora; mais on ne demandait plus leurs avis, on était sourd à leurs remontrances, et les affaires échappées à leur direction, se précipitaient vers la catastrophe qu'ils avaient voulu épargner au pays.

Ce fut dans ces jours décisifs d'une crise terrible, que j'entrais dans les affaires. Je le fis sans mission, mais appelé de toutes parts; sans armes et soutien, mais guidé par la bonne foi, avec laquelle depuis ma jeunesse je m'étais dévoué aux intérêts de la Grèce. Il s'agissait de sauver le Péléponèse d'une double invasion formidable. J'ai réussi avec l'une, l'autre avait déjà débordé. Il fallait donc lui donner un écoulement paisible. J'y ai réussi également. La catastrophe s'est faite sans secousse, et aucun acte de vengeance ou de réaction n'a été commis par les vainqueurs.

Je n'entreprendrai point d'écrire ici l'histoire de ces journées mémorables pendant lesquelles la famille Capodistria fut renvoyée de la Grèce, et la guerre civile finie sous les murs de Nauplie; je me bornerai à y inférer les notices et les aperçus nécessaires pour faire comprendre la situation du pays et des partis.

Après avoir parlé avec des hommes qui d'un oeil attentif avaient suivi le mouvement des partis, et après m'être informé de leurs opinions et leurs avis, je résolus de contenir l'expédition des Mainiates par les Mauromichalis mêmes, qu'on tenait encore dans les prisons, et de proposer l'occupation de l'isthme par les troupes de

l'alliance pour en empêcher celles des Roméliotes. Dans le même but A. Zaimi, qui s'était séparé de ses amis de Hydra pour s'accommoder avec le comte Augustin, devait partir pour Vostizza et s'entendre avec ses anciens amis du côté opposé, pendant que j'écrirais à Hydra pour engager les chefs y réunis d'appuyer mes démarches et que je me rendrais en personne à Perachora pour y connaître les sentimens et les forces du parti national et renforcer s'il était possible par mes explications et protestations les mesures que les diplomates et les amiraux de l'alliance devaient prendre.

Je réclamais donc du comte Augustin la mise en liberté des Mauromichalis, non seulement comme un acte de politique, mais aussi comme un acte d'humanité et de réparation d'une injustice signalée. Elle me fit accorde sans la moindre hésitation de sa part, malgré quelques réclamations de Monsieur Moustoxidy, qui me fit observer que ces prisonniers n'avaient pas encore invoqué la miséricorde du gouvernement (*τὸ ἔλεος τῆς κυβερνήσεως*), et le même jour j'eus le bonheur d'ouvrir la prison de ces deux malheureux vieillards. Emus par cette délivrance inattendue, ils se mirent eux-mêmes, leur famille et leurs amis entièrement à ma disposition et aux ordres de leur souverain au nom duquel je jugais convenable de leur annoncer la liberté. Je les engageai de partir immédiatement pour leur pays et d'y employer toute leur autorité et leur influence pour empêcher l'expédition projetée par leur compatriotes, puisque le sort de la Grèce étant décidé, tous devaient contribuer à épargner au pays de nouveaux malheurs. Ils comprirent, qu'en se conformant à ces conseils, ils agiraient également dans l'intérêt du souverain, du pays et de leur famille. Ils promirent tout, et ils ont tenu parole, grâce aux soins que, sur mon invitation, Mon-

sieur l'amiral Riccord mit à pourvoir à leurs besoins et à accélérer leur départ; ils arrivèrent deux jours avant le terme fixé pour le départ de l'expédition, et l'expédition n'eut pas lieu. —

Le même jour je proposai au conseil de MM. les amiraux et résidens des trois puissances, auquel j'asistai à bord de l'amiral anglais, la mesure dont je viens de parler, de faire occuper l'isthme par les troupes de l'alliance. Pour faciliter et accélérer leur décision, j'avais conseillé au comte Augustin de leur adresser la même demande au nom du gouvernement, et il avait suivi cet avis. Comme il était à craindre, que les bataillons français en garnison dans les forteresses de Messénie, n'arrivassent pas à tems, dans cet endroit, il me parut nécessaire d'y envoyer, provisoirement, des détachemens de marins, tirés des bâtimens des trois puissances, et d'expédier en même tems trois vaisseaux de guerre à Calamaki pour dominer la route qui, par la mer y conduit de Mégare sur l'isthme, et puisqu'il était à prévoir que les Roméliotes avanceraient dans cette direction. Cet avis fut franchement secondé par Monsieur l'amiral Riccord qui, était prêt à faire opérer le débarquement le jour même.

Déjà dès le lendemain les troupes auraient pu être rendues au lieu de leur destination. Monsieur Hedham, amiral anglais, dabord contraire à une mesure qui paraissait dépasser ses instructions, commença cependant à céder à mes instances, et à reconnaître qu'il pourrait engager sa responsabilité dans une démarche, qui devait préserver le Péloponèse d'une dévastation générale. Restait encore Monsieur Hugon, amiral français, qui avec une connaissance rare de la situation et de ses difficultés, s'opposa à la mesure projetée, et faisant entrer l'amiral anglais dans ses vues,

nous préserva d'une démarche, qui, sans empêcher la catastrophe, en aurait augmenté les malheurs et aurait compromis les armes de l'alliance dans une cause, qui ne fut jamais celle de la pacification de la Grèce, mais bien celle d'une famille qui y mettait le seul obstacle.

On résolut cependant de faire avancer des troupes françaises pour prendre position sur l'isthme, quoiqu'il fût plus que probable, qu'elles arriveraient trop tard, et d'envoyer une nouvelle communication aux chefs Roméliotes, pour leur dire que tout mouvement sur l'isthme serait regardé comme un acte hostile contre l'alliance et le prince souverain de la Grèce. On résolut bien d'envoyer les trois bâtimens à Calamaki, mais seulement pour y porter la dépêche qui contenait cette sommation, et je partis ce même soir pour me rendre directement à Perachora.

Au milieu des occupations de mon court séjour à Nauplie, j'eus encore occasion de connaître l'impression que le choix du souverain de la Grèce y avait produite. Je retrouvai parmi les habitans de toutes les classes les mêmes sentimens de satisfaction et de confiance comme à Syra, et le même emportement dans le parti qui restait encore dévoué à la maison Capodistria. Je n'ose répéter les propos que même des ministres du comte Augustin se permirent sur la personne du prince et sur sa jeunesse.

Les uns étaient occupés à recommencer avec le prince Othon le même jeu qui leur avait réussi avec le prince Leopold. Ceux-là étaient tellement convaincus du succès, que même sur les bâtimens de la station amie du parti, on déclara ouvertement, que ni le prince ni sa régence n'arriveraient jamais en Grèce, et qu'il n'y avait qu'une seule manière de conserver

cet état, c'est à dire qu'il fallait continuer son gouvernement actuel. D'autres, moins confians et moins hardis, prévirent que le gouvernement du prince deviendrait inévitable, et tâchèrent de se l'approprier. Le prince Othon, disaient-ils, n'ayant que dix-sept ans, on mettra dans la constitution, que pour être majeur le souverain de la Grèce devra avoir vingt-cinq ans accomplis. Voilà huit ans de minorité dont nous saurons profiter. On leur répondit: „Cela ne servira pas encore votre cause, puisqu'un conseil précédera le souverain et ce n'est pas vous, mais un régent qui gouvernera en son nom." — „C'est bien nous, puisque le régent sera le comte Augustin." — „Comment? Est-ce à vous, à décider cette question? Le roi de Bavière n'est-il pas le tuteur naturel de son fils, n'est-ce pas lui qui nommera à ce poste important?" — „N'importe! C'est bien à lui, et ce droit naturel lui est même reconnu par la conférence de Londres." — „Eh bien!" — „Nous dirigerons l'attention de S. Majesté sur notre chef, et nous ferons comprendre au roi, que le Président actuel de la Grèce, reconnu par l'alliance, environné de la confiance publique, et défendu par les seules véritables forces militaires du pays, est „le seul homme possible" pour gouverner la Grèce au nom du fils du roi de Bavière. Pour donner du poids à nos observations, nous ferons concourir le peuple. On enverra des formules d'adresses, rédigées dans ce sens, dans toutes les éparchies qui ne sont pas occupées par les rebelles. Le peuple sera partout convoqué par nos commissaires extraordinaires, par nos préfets, par nos chefs de police, et là où le nombre et l'énergie des malveillans pourrait porter préjudice à notre affaire, on fera colporter les adresses dans les maisons de nos partisans et chez les hommes craintifs. Nous avons

encore des moyens assez puissans de persuasion, et toutes les personnes qui ne voudront pas rompre avec nous, approuveront et signeront les éloges que nous prodiguerons à notre chef, ainsi que l'exposé des motifs par lesquels il faut lui laisser le pouvoir encore huit ans, en lui confiant la tutelle de notre souverain futur. L'opinion bien dirigée se prononcera généralement et énergiquement, comme elle l'a déjà fait en d'autres occasions. D'ailleurs quel souverain éloigné du sol miné et volcanique de la Grèce, pourrait résister à la crainte des explosions, auxquelles il serait exposé en voulant braver ou comprimer cette force à la fois physique et morale du peuple? Nous ferons plus. Encore si S. M. le roi de Bavière n'était pas très-disposée à se rendre à cet arrangement, nous avons en mains les moyens de le rendre inévitable." — „Ces moyens, vous ne les avez pas, et même, si vous les aviez, vous n'oseriez pas en faire usage." — „Sans doute, que nous les avons. Notre Président sera investi par le congrès, d'un pouvoir monarchique presque absolu. Rien ne pourra se passer ou se décider sans lui et sans le consentiment d'un conseil, qui sera composé de nos amis les plus zélés. Il sera chargé et même astreint par le congrès, à garder ce pouvoir jusqu'à l'arrivée —, non pas du régent puisque nous n'en voulons pas, mais jusqu'à l'arrivée du prince même." — „Je crois bien, que tel sera votre dessein. Mais l'assemblée ne s'y soumettra pas. Sûrement la majorité est dévouée à votre chef; mais elle ne l'est pas sous condition quelconque. Elle fera tout pour le comte Augustin, mais elle ne fera rien contre le prince. Peut-on s'imaginer qu'elle lui voudra créer des obstacles en gênant ou en forçant les résolutions de son auguste père." — „Cela nous coûtera peu d'efforts. Nous avons à faire avec

des hommes simples, qui ne distinguent pas bien. On leur dira: C'est la même chose, si on décrète, que le comte gardera le pouvoir jusqu'à l'arrivée du prince, ou bien jusqu'à l'arrivée de son régent, et que toute la différence n'est que dans les mots. — Ils nous croiront et passeront le décret. Ce point obtenu, nous avons tout. Le roi de Bavière ne voudra et ne pourra pas envoyer son fils dans la Grèce, agitée encore par les partis et déchirée par la guerre civile. Pour le recevoir et lui donner quelque peu de garantie et de sécurité, il faut avant tout, que le pays soit pacifié; et par qui? Par le régent? Le Président ne pourra pas arbitrairement déposer son autorité entre ses mains, sans annuller le décret de l'assemblée. Ce sera donc le chef actuel de l'état qui établira la tranquillité de la Grèce, et le roi de Bavière ne pourra plus se refuser de lui fournir des fonds. Quelques millions suffiront pour nous arranger avec ces gueux de Romélistes qui n'ont ni pain ni souliers, pour payer nos propres troupes, les marins, les employés et les défenseurs secrets de notre cause. Pendant que la paix se rétablira et que le pouvoir du comte Augustin s'affermira, la machine des adresses sera tenue en mouvement; même les orphelins, réunis à Egine, quelque affectés qu'ils soient dans cette institution glorieuse par la faim, par l'ophthalmie, la grêle et la corruption, feront leur supplique pour prier l'alliance et le roi, qu'on ne leur arrache pas leur père et leur bienfaiteur. — Et pourriez-vous croire, que le roi de Bavière au lieu de se rendre au voeu général de la nation et de placer tranquillement son fils au milieu d'un ordre de choses établies sous la sauve-garde des hommes d'expérience, qui l'ont créé, voudra déranger le gouvernement, pour hasarder les chances d'une nouvelle création, et les dan-

gers qu'en Grèce encourra tout étranger qui se chargera du maniement de ses affaires, sans en savoir la langue et sans en connaître les hommes et les besoins. Nous ferons valoir toutes ces raisons, et s'il le faut, elles seront puissamment appuyées par nos alliés. En attendant le Président fermera le congrès, et dans son discours de clôture il fera preuve d'un grand dévouement à la cause de son souverain futur?"

„Soyez sûr que le prince nous appartiendra, et la Grèce avec lui. Il sera l'élève de notre système, l'appui de notre autorité et — soit dit entre nous — l'organe de notre pouvoir. Et quel espace de tems que les huit ans de sa minorité, pour nous consolider! et quels moyens d'agir que les soixante millions d'emprunt! Nous en ferons bon usage, et après huit années d'ouvrage on verra qui existera encore en Grèce et pour qui nous aurons travaillé."

Voilà le plan de la faction dans la dernière phase de son gouvernement. Pendant mon court séjour à Nauplie, je n'en aperçus que quelques traces. Pendant mon voyage et mon séjour à Perachora, des documens et des renseignemens importans m'en dévoilèrent des parties plus considérables. De retour à Nauplie, les desseins de la faction avaient déjà excité l'attention des diplomates, et les derniers ressorts de ses projets se trouvèrent révélés dans les transactions et les décrets par lesquels l'assemblée de Nauplie avait terminé sa carrière legislative. On peut juger par là, de la persévérance et de la ténacité de ces hommes déterminés. Déjà prête à voir écrouler son pouvoir, la faction menaça encore la Grèce du dessein de retremper et de lui imposer à jamais un système d'arbitraire, de fraude et de corruption, sous lequel tout avenir de justice, de prospérité et de grandeur devenait impossible et dont

l'affermissement aurait mis en danger l'existence même de l'adolescent royal, qu'on devait lui confier.

J'avais quitté Nauplie la nuit du jour même de mon débarquement. Arrivé à Argos vers minuit, j'eus encore une conférence avec le prince D. Ypsilanti, qui était averti d'avance de mon arrivée. De cet homme, regardé à juste titre comme le plus intègre et comme un des mieux instruits et des mieux intentionnés de la Grèce, je reçus des communications sur l'état des choses comme sur les moyens et sur les vues des Roméliotes, qui me laissèrent douter de la réussite de mon voyage, si je ne pouvais pas leur annoncer que le comte Augustin allait se retirer des affaires. Le lendemain j'arrivai à Corinthe. J'y fus instruit par le préfet et le général Nicitas, qui y commandait en chef, que de l'autre côté les mouvemens sur l'isthme avaient déjà commencé, que Chrysiotis était entré en Livadie, que le corps de C. Botzaris avait quitté Lépante pour se porter dans la même direction, et qu'en quatre ou six jours toutes les forces de l'ennemi pourraient être réunies devant les retranchemens des troupes du gouvernement. J'en avertis MM. les résidens dans une première lettre, écrite de Corinthe, et le lendemain, 28 Mars, j'arrivai à Perachora.

Je trouvai les campagnes qui entourent ce village dans une profonde sécurité et resplendissantes d'un printemps hellénique. Le village même était encombré de soldats, de capitaines, de députés et de gens accourus de toutes les parties de la Grèce pour se réunir à cette cause; mais la plus stricte discipline y était maintenue sans le moindre effort.

Monsieur Coletti était établi dans une maison de paysan un peu plus considérable que les autres, et me reçut au milieu de ses soldats, qui se pressaient dans

sa chambre pour me voir et pour nous entendre. Après une conversation générale, il les invita à s'éloigner, ce qu'ils firent aussi tranquillement qu'ils nous avaient écouté. Je lui parlai de l'objet de mon voyage; des dangers auxquels il s'exposerait lui-même, son parti et le Péloponèse, s'il persistait dans le dessein de vouloir s'y établir, et des avantages que sa position lui offrirait s'il y restait tranquille jusqu'à l'arrivée prochaine du régent.

Il me répondit, que quelques fussent ses opinions particulières, il ne pouvait pas suivre les conseils que je lui adressais; que toutes les ressources du pays, qu'il occupait, étaient épuisées; qu'il ne pouvait plus y rester sans voir s'ébranler la discipline, que jusqu'à présent il avait réussi à maintenir. „Outre cela, dit-il, il me serait impossible de mettre d'accord avec nous les capitaines, si je voulais leur proposer de suivre votre invitation et de laisser leurs ennemis dans la possession du pouvoir à Nauplie. Même si les capitaines se rangeaient de notre côté, aucun de leurs soldats n'écouterait leur voix."

„Il n'y a qu'une seule pensée, qui les anime et qui les fait supporter toutes les privations auxquelles vous nous trouvez condamnés, c'est de retourner à Argos pour y prendre leur revanche contre les hommes qui y ont voulu les assommer. En même tems il y a parmi eux un enthousiasme plus fort et plus pur que tout ce que j'ai vu dans les plus beaux tems de notre révolution. Tous ont juré de rétablir le congrès d'Argos, et d'y faire fixer les droits et les destins de la nation. Ils vouent à l'anathème quiconque pendant l'expédition compromettrait, par des désordres, la pureté et la sainteté de la cause nationale qu'ils ont embrassée. Vouloir leur proposer de se désister de toutes leurs idées et de

laisser tranquille un ennemi qu'ils détestent, serait donner le signal d'une dissolution générale, et les hommes que nous maintenons en ordre par les espérances et en entretenant parmi eux des sentimens élevés, se précipiteraient en brigands sur le Péloponèse et en pirates sur les mers."

„Outre cette nécessité physique et morale, il y a nécessité politique qui nous force d'en finir avec nos ennemis avant l'arrivée du régent. Nous connaissons les desseins sinistres que ces hommes nourrissent envers le prince et envers le pays, et nous ne pouvons pas permettre, que le nouveau gouvernement tombe dans les mains ou soit dirigé par une faction qui le perdrait sans retour et avec lui la Grèce. C'est chez nous qu'on trouve la nation et son avenir, et c'est notre devoir comme Grecs et comme sujets du prince, que nous chérissons tous, de vider la question avant son arrivée, de réunir les partis par le renversement de celui, qui, lui seul, rend tout accordement impossible à faire, de sorte qu'au lieu d'une faction avide et dépravée, notre souverain trouve la nation réconciliée avec elle-même, prête à le recevoir dans ses bras et à le défendre et le chérir comme le plus précieux dépôt que la providence lui ait confié."

Le lendemain il y eut une réunion de tous les députés présens à Perachora dans la maison de leur Président, pour me recevoir et m'écouter. J'y trouvai à peu près les mêmes sentimens et la même fermeté de rester fidèles à des décisions une fois prises. Je leur parlai des Français, qui arrivaient pour occuper l'isthme. Ils me déclarèrent que cela ne les empêcherait pas de retourner à Argos, et qu'ils marcheraient eux-mêmes à la tête de leurs colonnes. Le député de Misoleaghi me déclara, au nom des autres que, s'ils rencontraient

des Français sur leur chemin, les soldats Grecs, sans se défendre, continueraient leur marche, et qu'eux-mêmes les bras croisés sur la poitrine, attendraient la destinée qui leur serait réservée. „Si nous devons mourir, continua-t-il, par les armes d'une puissance bienfaitrice de la Grèce, nous prouverons du moins par notre mort, que nous étions dignes d'un meilleur sort, que celui qu'on nous aura préparé." Pour voir les capitaines réunis à Mégare et leur parler, j'y accompagnai le lendemain Monsieur Coletti, qui, avant de commencer l'expédition, voulut y passer en revue ses troupes. Leur manière de penser et d'envisager leur position, ne différait en rien des sentimens que j'avais rencontrés à Perachora; il y eut au contraire, encore plus d'énergie dans les résolutions et une âpreté dans le langage qui révélait le mépris et la haine, dont ils étaient animés contre leur ennemi mortal établi à Nauplie et contre les hommes dont il était entouré. Ce n'est qu'après m'être convaincu, qu'il y avait impossibilité complète d'empêcher la catastrophe, que je résolus de m'emparer du mouvement pour les dépouiller des sentimens de haine et de vengeance dont les esprits étaient empreints, et pour donner à l'expédition un caractère digne de la cause qu'on voulait défendre. Je trouvai bien des difficultés pour adoucir le courroux un peu à l'Achille, des Grivas, des Servas, des Bassos, des Chrysiotis: ils en voulurent à tout prix, à la vie des auteurs de l'assassinat d'Argos; mais enfin je réussis, et Coletti me déclara, que je pouvais disposer librement de tous ces capitaines hautains, de sorte, que même Colocotroni s'il arrivait muni de deux mots de ma main, pourrait dormir tranquillement dans la chambre de Grivas, jadis le plus acharné à sa perte. Quant à l'expédition même, il n'y eut qu'une seule chose qu'on

m'accorda, ce fut de la différer de quatre jours. Pendant cet intervalle je dus retourner à Nauplie et tâcher d'ouvrir les yeux au comte Augustin sur les dangers qui le menaçaient, et l'engager à déposer le pouvoir quelques semaines plutôt. Au cas qu'il eût consenti, un corps de 1200 hommes seulement serait entré dans le Péloponèse pour escorter le gouvernement et les députés à Argos, tous les autres capitaines, restés dans leur provinces, y auraient attendu l'arrivée du régent.

De retour à Nauplie je trouvai impossible d'ébranler la confiance que la majorité de la faction avait encore dans ses forces, et au lieu de craintes, je rencontrai de la fierté et des menaces. Le comte Augustin resta au pouvoir, et au jour fixé les Roméliotes se présentèrent à l'isthme devant la position de ses troupes.

Portant des branches d'oliviers dans les mains et sur les armes comme signes de la paix et de la réconciliation, ils demandent qu'on le laisse passer librement à Argos. On leur répond par des coups de fusils. Alors ils se précipitent sur les positions ennemies, pendant qu'une autre colonne les prend par derrière. Les bataillons du Péloponèse se rompent et sans être poursuivis s'enfuient ou dans la forteresse ou dans l'intérieur du pays. Les officiers de Coletti et les jeunes gens qui suivaient l'expédition protégèrent de leurs corps, les chefs ennemis les plus compromis, contre la fureur des soldats. Il n'y eut que quatre hommes de tués et sept de blessés.

Le lendemain les vainqueurs s'approchant d'Argos en trouvèrent toute la population à leur rencontre, précédée du clergé avec les images, les croix et les bannières. Toute la foule portait des rameaux d'oliviers. On les reçut, on les traita comme des déliberateurs. Le même enthousiasme éclata à Nauplie, personne ne veut

plus servir une cause qu'on regarde comme désespérée, et trois jours après le comte Augustin dépose le pouvoir; mais de nouvelles difficultés s'élèvent. Le sénat de concert avec les résidens des trois puissances, nomme un nouveau gouvernement de cinq membres, qui n'accorda pas la majorité des voix aux vainqueurs. C'est alors que ceux-ci résolurent de se transporter devant les portes de la capitale, pour y porter protestation armée. A Nauplie, il n'y eut plus de gouvernement, puisque celui qu'on avait imaginé, était impossible; mais il y eut encore les débris de celui qu'on venait de dissoudre, c'est à dire le sénat, les ministres en fonction et des chefs militaires prêts à se défendre. La ville était gardée par les corps tactiques et l'artillerie. Les faubourgs étaient occupés par la cavalerie de Calergis et par les bataillons Roméliotes arrivés d'Eleusis. Telle était la situation des affaires, lorsque, le matin du 10 Avril, on m'annonça, que l'armée Roméliote défilait dans la plaine et s'avançait en ordre de bataille sur la capitale. La garnison fut divisée de sentimens et ébranlée, la population s'agitait dans les rues avec des signes peu équivoques de l'esprit qui l'animait.

On devait cependant s'attendre à un combat de la part des hommes désespérés, et la ville prise par des soldats irréguliers dans un démêlé, était exposée à un pillage, peut-être même à une entière destruction.

Outre cela les portes principales étaient occupées par des marins des trois puissances, et les résidens menaçaient de se retirer et d'abandonner la Grèce à son sort, si les Roméliotes osaient tirer sur les drapeaux de l'alliance.

Il fallait donc sortir immédiatement de cette crise terrible. Je résolus donc de me présenter seul devant les têtes des colonnes qui venaient d'Argos, pour les

arrêter. Les généraux Rangos et Spiromilos avec leurs aides de camp, étaient venus me trouver, et nous étions en conversation sur les conditions d'une réconciliation générale, lorsque l'arrivée des Roméliotes me fut annoncée. Je les avertis de ce qu'il fallait faire à l'instant, et je les engageai à me suivre. Pressés au milieu de la foule nous arrivâmes avec peine à la porte de la ville. Elle s'ouvrit devant moi. Je trouvai la cavalerie de Calergis, occupante la grande route, en ordre de bataille. L'infanterie était répartie dans les rues et les maisons du faubourg. Un bataillon arriva du côté d'Aria pour prendre position devant la ville. Derrière lui la cavalerie Roméliote de Hadschi-Christo commençait à défiler du côté des rochers qui se prolongent dans la plaine. La plaine elle-même était couverte de fantassins Roméliotes, qui suivaient en foule leurs drapeaux deployés dans un ordre de bataille plus pittoresque que régulier. Je pris des chevaux de Calergis, et, suivi de M. Mason, Anglais qui s'était réuni à nous, et de mon domestique, je me présentai devant la cavalerie la plus rapprochée. Je fus connu par les capitaines et accueilli avec transport par les soldats. Je leur fis comprendre que leur ennemi ayant abdiqué le pouvoir, et la régence étant attendue à chaque instant, il ne s'agissait plus de se battre, mais de faire la paix; qu'il fallait donc attendre l'arrivée de Coletti que j'introduirais dans la ville pour qu'il entrasse en négociation avec les représentans de l'alliance, dont les troupes avaient pris possession de la capitale. Les capitaines de Hadschi-Christo se rendirent à mes instances, de même que ceux de l'infanterie qui venaient nous joindre. Mais on eut bien de la peine d'arrêter le mouvement des bataillons irréguliers dont les rangs dérégiés se pressant l'un l'autre, approchaient toujours

davantage aux positions occupées par les ennemis. J'imaginais donc de faire monter leurs portes-drapeaux sur les rochers à notre gauche. Cela fait et les drapeaux deployés sur leurs sommets, l'armée se rangeait de soi-même à leurs pieds, pendant que la cavalerie descendu des chevaux fermait cet amphithéâtre pittoresque et animé. Les soldats formés en groupes s'étaient mis sur les rochers ou par terre. C'était une assemblée militaire d'une confusion un peu trop homérique, mais qui se tut à l'instant, lorsque entouré des capitaines resplendissans d'armes et de dorure, je poussais le cheval au milieu de ces groupes pour les haranguer. Ayant répété ce que j'avais dit aux capitaines, je les félicitai de l'excellente conduite qu'ils avaient tenu jusqu'à présent, et je continuai à peu près dans ces termes: „On savait, que vous êtes des guerriers intrépides, vos victoires d'Argos jusqu'aux Thermopyles et les glorieuses ruines de Misolonghi l'ont prouvé à l'Europe attentive à vos exploits. A présent elle apprendra que vous savez vaincre vos haines et vos trop justes ressentimens. Raillant par votre conduite généreuse vos anciens frères d'armes des rangs opposés, maintenant l'ordre et une stricte discipline même au bruit des armes vous avez montrez, que vous voulez la réconciliation de la Grèce, que vous désirez l'établissement des lois, que vous êtes dignes du prince que la Providence vous a accordé, et de l'avenir heureux qu'il préparera à vous et à votre patrie."

Ces paroles furent reçues avec des démonstrations de joie, qui augmenta à mesure que les rangs opposés commencèrent à se débander. Des détachemens entiers de cavalerie et d'infanterie vinrent se réunir aux troupes qui nous entourèrent, et bientôt après, toutes furent paisiblement logées dans le faubourg. Il y avait

cependant quelques détachemens ennemis qui gardèrent leurs retranchemens et continuèrent à menacer.

Ils tirèrent des coups de fusils par les fenêtres des maisons qu'ils avaient occupés, et à chaque instant le combat pouvait s'engager de tout côté. Je me rendis près d'elles pour faire cesser la fusillade. Pour m'obéir les soldats demandèrent des ordres de leurs généraux Rangos et Spiromilos. Ceux-ci étaient rentrés en ville. J'écrivis donc au premier. Dans un quart d'heure sa réponse arriva. Il approuva mes démarches et ordonna à ses capitaines de suivre mes avis. Alors je n'y eûs plus de difficultés de mettre d'accord des hommes qui ne furent jamais séparés que politiquement, et bientôt après ils burent ensemble à la santé de leur prince et à la réunion de tous les Roméliotes. Dans cet intervalle Coletti était arrivé au quartier général. Chemin faisant il avait reçu une lettre de Mr. le Baron de Rouen qui l'engageait à se transporter à Nauplie pour travailler avec lui à la pacification du pays. Les capitaines craignant la fureur de leurs ennemis enfermés dans Nauplie, s'y opposèrent, et ce fut avec bien de la peine que je réussis à vaincre leurs répugnance et à obtenir qu'ils ne s'opposassent point à cette démarche, qui devait se faire sous la sauve-garde de la légation et des armes françaises.

Déjà avant qu'aucune transaction ne fut conclue, on s'avanca jusque sous les canons de Nauplie et jusqu'aux grilles de ses portes. Les remparts étaient occupés par la garnison, les canons chargés et entourés des canonniers; mais personne ne bouge, on entre même en conversation amicale de part et d'autre. Enfin les portes s'ouvrent, Coletti avec vingt-cinq capitaines, aides de camp et députés, fait son entrée, qui à l'instant se change en un marche triomphale aux accla-

nations de la capitale. Le comte Augustin qui derrière les rideaux des fenêtres de son hôtel avait vu le passage de son antagoniste, se convainquit enfin qu'il n'y avait plus de chances à espérer en sa faveur, et au milieu de la nuit qui suivait ce jour orageux; il s'embarqua avec les dépouilles mortelles de son frère, pour abandonner la Grèce et retourner à Corfou. Telle fut la catastrophe de la famille Capodistria en Grèce. L'opinion publique s'était tellement prononcée contre elle, qu'au moment du danger, elle se trouva seule au milieu des ressentimens que son gouvernement avait excités. La conduite du comte Augustin envers le prince souverain, qui fut bientôt après déclaré roi de la Grèce, avait fini de le perdre à mesure qu'elle fut connue, et je dois le témoignage aux chefs militaires de son parti, que tous voulaient le roi, et que s'apercevant des intentions de leur maître et des hommes qui le poussaient, ils l'abandonnèrent à sa mauvaise fortune et se placèrent franchement du côté où était engagé tout l'avenir de leur patrie. Sans leur concours il m'aurait été impossible d'arrêter deux armées, prêtes à se battre et de finir dans un jour la guerre civile, qui pendant six mois avait désolé la Grèce.

Le gouvernement du comte Augustin, continuant le système de son frère, en développe toutes les conséquences fâcheuses. La guerre civile qui avait ravagé quelques lieux, il l'a répandit dans toute la Grèce. Les finances étaient épuisées. Elles furent entièrement ruinées par lui. L'espionnage et les banissemens par suite de dénonciations, furent portés à leur comble, et pendant qu'on décrétait dans la constitution la securité personnelle, on envoyait des subalternes de police dans les maisons des hommes les plus respectables, pour leur annoncer qu'ils étaient bannis et qu'ils devaient

de l'Angleterre, et Mr. le baron de Rouen, résident de la France, m'avouèrent que de la part de la députation il n'y avait pas le moindre obstacle à un arrangement des partis. Le soir Mr. Tricoupi invité par ces Messieurs, s'était rendu à bord d'un brio anglais pour s'entendre avec eux. Pendant qu'on est encore occupé de cette négociation, la nouvelle arrive, que le bâtiment de la commission est entouré de barques canonnières du gouvernement et menacé d'être coulé à fond s'il ne partait pas à l'instant, Mr. Tricoupi tout en protestant contre la violence avec laquelle on répoussa les offres faites sous la sauve-garde de l'alliance, déclara qu'il ne voulait pas donner occasion de faire commencer les hostilités. Les deux diplomatès au lieu d'adopter le moyen tout simple pour le retenir et de défendre l'honneur outragé de leur sauf-conduit, ne trouvent rien à contredire à son départ, et une demi-heure après la commission mit à voile pour retourner à Hydra. L'occasion d'amener la pacification de la Grèce par l'interposition de l'autorité et de la force armée de l'alliance fut perdue, et le parti violant s'étant convaincu par cet essai hardi de l'esprit indécis, pour ne pas dire de la faiblesse de ses agens, marcha le front levé, droit à son but. Cette faiblesse du conseil des trois diplomates devint plus fatale par la divergence de vues sous lesquelles ils regardèrent les événemens, et par la nature de leurs instructions.

Il était bien naturel que Mr. le baron de Rückmann, résident de la Russie, se montra favorable à l'ordre établi après la mort du Président, puisqu'il ne fut que la continuation du gouvernement pour lequel le pavillon russe avait été déployé à Poros et à Calamata. Les autres agens de cette puissance allèrent même plus loin que ce diplomate, homme sage

et sans passions politiques. C'était surtout à bord du vaisseau de Mr. l'amiral Riccord, dans son hôtel à Nauplie et dans la maison de Mr. Blassopulo, consul-général de la Russie en Grèce, que les hommes les plus violens du parti se rencontraient et où les têtes s'échauffaient sur des projets capables de soutenir le pouvoir vacillant de leur parti, et de contenir les démarches de ses ennemis. Tel fut le centre d'une opposition passionnée et peu scrupuleuse qui se forma contre les projets timides des résidens de l'Angleterre et de la France. L'embarras de cette position augmenta par les instructions émanées de la conférence, qui leur défendaient d'agir séparement. Mr. l'amiral Riccord en avait bien donné l'exemple, mais les conséquences avaient été très-fâcheuses et la conférence en blâmant sa conduite, avait réitéré avec plus de sévérité ses ordres, d'après lesquels dans tous les cas où il y eut dissentimens, le troisième des diplomates ou des amiraux devait suivre l'avis sur lequel les deux autres s'étaient unis et signer les actes conjointement avec eux. C'est vrai que dans le cas dont nous parlons, il y eut la majorité de deux voix contre une; mais la position des deux résidens de la France et de l'Angleterre les força de mettre beaucoup de réserve dans leurs démarches en faveur d'une opposition à laquelle le meurtre du chef de l'état fut imputé, et de ne pas heurter les protestans déclarés du parti dominant, qui, le cas échouant, pouvait se tourner contre eux et confondre tous les calculs de leurs intérêts.

Les embarras de position joints au défaut de résolution et de plan arrêté de leur côté fait comprendre la marche et la conduite des représentans de l'alliance lorsque l'opposition contre le gouvernement établi, entra dans les rangs des députés réunis à Argos.

On ne prit pas la moindre mesure pour amener le gouvernement à se rendre aux réquisitions justes et raisonnables de ses adversaires, pendant que leurs rangs grossissaient journellement et qu'il ne fut plus possible de méconnaître de quel côté était l'opinion publique de toute la Grèce. Il y eut la même impassibilité lorsque tout annonçait que l'assemblée d'Argos était sur le point, comme nous venons de le dire, de mettre au monde un double congrès et un double gouvernement. On ne fit rien pour empêcher ce malheur et pour prévenir les horreurs qui en devaient être les conséquences. Tout se borna à des pourparlers, à des conseils adressés, à des individus, et la patience des diplomates ne fut pas même ébranlé lorsqu'ils apprirent que la faction dominante, encouragée par ses amis, poussait presque ouvertement à la violence. On sut que des avis, venant pour ainsi dire de leur quartier-général, conseillèrent aux meneurs de la grande intrigue de ne pas laisser échapper une si belle occasion pour en finir à jamais avec les adversaires. Bientôt après que ces conseils furent suivis, et que l'un parti fut attaqué avec fureur par l'autre, on laissa accomplir le plus grand forfait de toute l'histoire de la Grèce, et ce n'est qu'après deux jours de combats et de déceptions, qu'ils se décident à écrire au ministre du comte Augustin, pour lui déclarer qu'ils ne peuvent plus rester spectateurs indifférens de ce qui se passe et qu'ils l'engagent de faire cesser les hostilités. Il n'était pas impossible, même dans ce moment extrême, d'arriver à un arrangement, puisque le parti assaillant n'avait pu encore ébranler le courage de ses adversaires. Il fallait donc instruire les autres des démarches qu'on avait faites en leur faveur, pour les engager à rester en place et pour forcer par leur présence les assaillans de ren-

trer dans les voies légales. Ceux-ci s'apençurent toute de suite du danger qui les menaçait et surent le détourner. Le secrétaire qui porta la lettre des résidens adressée au ministre du comte Augustin, avait l'ordre d'avertir les Roméliotes de son contenu; mais à peine le comte, qui au lieu de son ministre, reçut la dépêche, avait-il entendu quel fut la commission du secrétaire, qu'il s'offre de faire lui-même parvenir aux Roméliotes les conseils d'accommodement, qu'on leur adresse.

On lui donne la commission réclamée et on ne s'inquiète, s'il s'en était acquitté. Il se garda bien de le faire, et pour éloigner aussi tôt que possible les Roméliotes et avec eux la nécessité de faire des concessions, il leur accorda les ôtages, chevaux et vivres, qu'il leur avait refusé auparavant. L'espoir seul des démarches faites en leur faveur, les avait retenus à leur porte, et avec un peu plus de circonspection et d'intelligence on aurait épargné à la Grèce la guerre civile, qui a déchiré ses entrailles. Les événemens d'Argos étaient de nature, qu'on aurait dû s'abstenir de toute communication avec un gouvernement installé sous de tels auspices; mais les résidens ne restèrent pas seulement à Nauplie, ils renouèrent même peu à peu les anciennes liaisons; et à peine un nouveau protocole, celui du 7 Janvier 1832, fut-il arrivé à Nauplie, qu'on se hâta de reconnaître l'autorité du comte Augustin. En même tems on somma ses adversaires de déposer leurs armes et à se soumettre à des hommes qui avaient manqué de les assassiner. Le protocole ordonnait bien de reconnaître le gouvernement institué par le congrès à Argos, mais il supposait ce gouvernement institué d'après toutes les formes légales, chose qui était contestée par l'opposition avec bien du droit. Cette contestation fut même la base de toutes leurs réclamations contre

le gouvernement de fait. Jamais ses adversaires n'avaient cessé de demander un congrès libre et un gouvernement légalement établi par lui; ils s'étaient toujours refusés à tout arrangement, qui ne reposerait pas sur cette base. MM. les résidens n'ignoraient pas cela, et en n'admettant pas cette réclamation fondamentale de l'opposition, ils devaient s'attendre, que l'opposition aussi ne se conformerait pas à leurs invitations; mais il n'y eut que Mr. le baron de Rouen, qui sur tout cela voyait juste. Mr. Dawkins avait changé de direction en se joignant à Mr. le baron de Rückmann. Alors la reconnaissance du comte Augustin et la sommation des Roméliotes furent résolues. Ce à quoi il fallait attendre arriva. On reçut des remercîmens du parti qu'on avait reconnu et des protestations de l'autre. Personne ne pensa à se soumettre ou à déposer les armes, et au lieu de tranquilliser la Grèce, on avait compromis l'autorité de l'alliance. Pour être reconnu, le comte Augustin avait dû signer un décret d'amnistie. Au moins on aurait dû s'attendre à voir veiller les résidens, pour que ce décret reçût une exécution franche et complète. Cependant pas un seul prisonnier ne fut relâché, et on se souvient, qu'il fut réservé à moi d'ouvrir la prison aux Mauromichalis, dont la détention avait, dès son commencement, excité la compassion de toute la Grèce. Il y eut même des protestations contre l'accomplissement de cet acte de la part de Mr. Dawkins, qui quoique consentant à faire cesser la reclusion des deux vieillards, la voulait changer en une relégation temporaire. Il demanda, que ces malheureux au lieu d'être renvoyés dans leur patrie, en fussent tenus éloignés, soit dans Argos ou dans une île. —

Cependant l'élection du prince Othon avait été an-

noncée, et la diplomatie se vit de nouveau mis en train. On attendait immédiatement la régence ou du moins quelque communication directe de la Bavière, puisque l'état critique du pays y devait être connu. On était alors au mois de Mars. Au mois de Mai tout pouvait être arrangé. C'était le moment d'user de toute l'influence de l'alliance pour préserver le Péloponèse de l'anarchie, mais on s'aperçut que cette influence était usée elle-même par la manière dont on l'avait exercé. C'est alors qu'on sentit faillir ses forces diplomatiques. En conséquence on ne somma plus les Roméliotes de déposer les armes et de reconnaître le comte Augustin. On veut seulement que chacun reste dans sa position. Sera-t-on obéi? Les trois bâtimens de guerre envoyés à Calamaki, devaient déclarer aux Roméliotes, que leur marche serait regardée comme une hostilité contre l'alliance. En même tems je devais, sous main, promettre en leur nom à Coletti des subsides suffisantes à nourrir ses troupes, sous condition qu'il resterait à Perachora. Même le comte Augustin auquel je crus convenable d'en parler, avait consenti qu'on fit cès promesses à son ennemi, pourvu qu'elles se rapporteraient également aux forces armées de son gouvernement; mais on n'en voulait plus de leur part à Mégare et à Perachora, on ne croyait pas même à leur paroles; et pour toute réponse à leur dépêche comminatoire, on donna récépissé aux officiers qui l'avaient apporté. Le lendemain on se prépara pour entrer en campagne. „Nous savons bien, me disaient-ils, que ce n'est pas l'alliance qui parle, mais des agens mal avisés. Nous sommes en notre droit en nous refusant à leur obéir, puisque tout ce qu'ils on fait depuis la mort du Président a tourné à la ruine de la Grèce, et nous aussi, nous serions

perdus si nous restions exposés ici à leurs procédés réunis aux machinations de nos ennemis."

La dispersion complète de l'armée du comte Augustin sur l'isthme et l'arrivée des Roméliotes à Argos jeta les résidens dans un embarras pénible à Nauplie. Les reconnaître après avoir été désobéis et même méprisés de leur part? Chose impossible! Les attaquer et les refouler sur l'isthme? Impossible encore! On ne pouvait pas compromettre les troupes de l'alliance, au milieu des combattans, au profit d'un parti. Dans cet embarras il n'y avait qu'un miracle qui put sauver l'honneur des résidens, et ce miracle s'opéra. Un nouveau protocole, celui du 7 Mars, arriva ce jour même. C'était bien la condamnation de leur conduite, puisqu'au lieu d'approuver la reconnaissance du comte Augustin et de son pouvoir usurpé, la conférence de Londres les chargait de faire composer un gouvernement mixte des deux partis: „Cela nous sauvera," s'écria Mr. Dawkins, et il se mit à oeuvre pour l'exécuter. Nous allons voir, comment il s'y prit, et si, en tâchant de se sauver, il n'a pas perdu la Grèce.

CINQUIÈME SECTION.

Sur l'établissement du gouvernement mixte et les difficultés de sa position.

Depuis la mort du Président tous les plans de réconciliation avaient pour base de faire entrer dans le gouvernement des hommes de différens partis. Une telle combinaison était mauvaise puisque dans un pays travaillé par l'intrigue et déchiré par les passions, elle mit encore la désunion dans le sein du gouvernement même; mais elle était nécessaire, aussi long-tems que les partis étaient en présence et en force, à peu près égales. En l'adoptant au risque d'embrouiller la marche des affaires publiques, on évitait au moins la guerre civile. Ce furent sans doute ces réflexions qui avaient amené les décisions du 7 Mars, conseillées par Mr. Stratford Canning dans un excellent mémoire sur l'état de la Grèce, que cet homme d'état supérieur avait adressé à la conférence de Londres. Cependant l'invasion des Roméliotes avait changé la position des partis. Après la dispersion honteuse de ses forces sur l'isthme et après l'apparition de l'ennemi à Argos, le parti Capodistria fut frappé au coeur. Le même enthousiasme, qui avait accueilli ses adversaires à Argos, éclata à Nauplie; presque tous les officiers de la garnison donnèrent leur démission, et il fut reconnu, que le comte Augustin ne

pouvait plus compter sur cent personnes. C'est pourquoi il se rendit aux instances des résidens et abdiqua son pouvoir entre les mains du sénat. Avec lui son parti était tombé et perdu sans retour. Il n'y avait donc plus de contestation d'autorité, et n'ayant plus qu'un seul gouvernement à reconnaître, celui de Perachora, on aurait dû céder à la force, seule arbitre dans les guerres civiles, et accepter ce gouvernement, vainqueur de l'autre, au moins comme gouvernement de fait. La seule chose qu'on avait droit de demander des vainqueurs était de s'abstenir de toute réaction et de marcher strictement dans les voies légales: là-dessûs tout le monde était d'accord, et la Grèce fut sur le point de se reposer après tant d'angoisses et attendre tranquillement l'arrivée de son roi. Mais tel ne fut pas le chemin qu'on jugea convenable de suivre. On avait le protocole. Il est vrai, qu'il était écrit sous d'autres circonstances, et que rien n'existait plus de l'état des choses, sur lequel il reposait. Cependant il demandait un gouvernement mixte, et un tel gouvernement fut résolu par les résidens. Cette résolution fâcheuse une fois arrêtée, on crut, qu'au moins on aurait jugé nécessaire ou convenable de s'adresser aux deux partis, qu'on voulait fourrer dans la même commission gouvernemental. On avait à Argos le gouvernement de Perachora à la tête d'un parti palpitant de vie et d'une armée remplie d'enthousiasme, qui augmentait journellement; à Nauplie, on n'avait plus de gouvernement ni d'armée, mais au moins on avait le sénat et des troupes. Au milieu des deux partis il n'y avait que le golfe et la plaine de quatre lieues qui sépare les deux villes. Tout le monde s'attendait qu'on les inviterait, les uns et les autres, à envoyer des commissaires, et on désigna même la ferme-modèle situé au

milieu de la plaine, comme l'endroit le plus convenable, où ils devaient se réunir. Mais au lieu de suivre cette ligne tracée par la nature des choses et indiquée par l'attente générale, on s'adressa au sénat seul. On s'entendit avec lui sur le gouvernement à former, c'est à dire on autorisa les vaincus à dicter la loi aux vainqueurs. Le sénat n'était qu'un corps administratif, il n'avait pas même reçu sous le Président l'organisation et le développement voulu par la loi. Outre cela il n'avait ni racine dans le pays, ni précédens dans son histoire, puisque il n'exista que depuis trente mois. De plus, il était méprisé par le peuple comme ayant associé son nom à tous les actes fâcheux des Capodistria, et avant tout détesté par les vainqueurs, qui l'accusaient d'avoir amené les malheurs desquels ce pays malheureux avait été accablé depuis six mois. Cependant Mr. Dawkins le reconnut pour le seul corps légalement constitué et sanctionné par le tems, et qui conséquemment pouvait avoir seul le droit de nommer un gouvernement. Souvent en politique comme en matière judiciaire on est forcé de procéder par une fiction de droit; mais jamais on n'a marché par une fiction de pouvoir et de force. Cependant il fallait au sénat de la force et du pouvoir pour faire accepter ses décisions, et il n'avait ni l'un ni l'autre. Du moins le sénat aurait dû être libre de choisir parmi les hommes des deux partis, qui devaient composer le gouvernement provisoire. Point du tout! Il les proposera donc. — Pas plus! MM. les résidens s'abouchent avec le Président démissionnaire: celui-ci les propose et le sénat les accepte. Le même soir ils sont proclamé, et reconnus par les résidens. Le public reste stupéfait en apprenant leurs noms, et le lendemain l'armée Roméliote arrive devant les portes pour protester.

Le nouveau gouvernement devait se composer de Théodore Colocotroni, d'André Metaxa, de J. Coletti, d'A. Zaimi et de D. Buduri.

Dans cette composition Coletti restait seul au milieu des hommes hostiles ou suspects. Colocotroni et Metaxa étaient les chefs les plus haïs de l'ancien parti, et regardés comme les auteurs de l'attentat d'Argos. Zaimi s'était séparé à Hydra de ses anciens amis et avait fait sa paix avec le comte Augustin. Revenu à Nauplie, avant le retour des Roméliotes, il avait renoué ses anciennes liaisons avec Colocotroni et Coliopoulos. Enfin Buduri était animé des sentimens d'une ancienne aversion contre les Contourioti, appuis du parti Roméliote à Hydra. Il était donc facile de prévoir, que Zaimi s'arrangerait avec ses nouveaux amis Colocotroni et Metaxa, et que Buduri suiverait la même direction. On avait donc l'ancien gouvernement dans toute sa force replâtré par quelques nouveaux noms, et Coletti eût été perdu s'il avait voulu y entrer, parce que ni député, ni capitaine, ni qui que ce soit de son parti, ne lui aurait plus obéi; pas même le dernier soldat n'aurait voulu supporter la honte d'un tel gouvernement, ni après la victoire subir le sort de vaincu.

On se demandera, quelles furent les raisons, qui engagèrent les résidens à une composition si étrange et si propre à compromettre encore une fois le sort de la Grèce qui, malgré leurs fautes et méprises, allait s'accomplir.

A entendre Mr. Dawkins, qui était l'auteur de ces combinaisons diplomatiques, il y fallait faire une bonne part à Mr. le baron Rückmann et à la Russie, afin de se ménager une coopération franche de la part de cette puissance, pour obtenir les frontières de la Grèce à Constantinople. Sans les frontières on n'aurait point eu

d'emprunt, sans l'emprunt point de prince, et sans prince et emprunt la Grèce était perdue. Mr. le baron Rouen exprima bien quelques doutes sur la possibilité de faire accepter ces membres par les Roméliotes, mais on lui dit que ceux-là n'avaient jamais protesté que contre le comte Augustin dans les affaires, et qu'étant débarrassé de sa présence ils ne feraient pas grande difficulté pour le reste.

Mr. Dawkins était bien homme à comprendre que la coopération de la Russie reposait sur tout autre base que sur quelques noms de la commission gouvernementale, et que la lutte du pays contre la famille Capodistria n'avait pas été une lutte de personnes, mais bien de principes et de système. Il y avait donc quelque chose de caché au fond de cette politique du diplomate anglais, que ces prétextes devaient voiler: c'était la crainte de l'influence française.

Avant que le traité de Londres fut conclu, il y avait trois partis bien prononcés dans la Grèce; le parti anglais, conduit par A. Maurocordato qui tâchait d'obtenir la délivrance de son pays par la protection de l'Angleterre sous laquelle les îles Ioniennes se trouvaient déjà placées; le parti français, concentré autour de Coletti, qui voulait avoir S. A. R. le fils ainé du duc d'Orléans, pour souverain de la Grèce; et le parti russe, composé de la masse de la nation, qui, sans avoir des vues arrêtées, espérait tout et ne craignait rien de ses coreligionnaires du nord. Les deux premiers de ces partis n'avaient jamais été puissans puisque la masse de la nation leur étaient étrangère, et eux-mêmes se paralysaient l'un l'autre. Ils se dissolurent entièrement après la conclusion du traité, qui excluait du trône de la Grèce les membres des trois maisons souveraines de l'alliance. Depuis il n'y eut plus d'in-

térêts compacts ni anglais ni français: il n'y eut que des individus, qui cultivèrent leurs anciennes liaisons; et si même après le traité quelques tentatives furent faites par une coterie phanariote pour renouer des liaisons politiques en faveur d'un prince français, elles échouèrent à la déclaration de Mr. le baron Rouen, antérieurement approuvée par Mr. Casimir Périer, chef du cabinet français. Celui-ci lui écrivit, qu'à l'egard de la Grèce S. M. le roi Louis-Philippe ne s'écarterait jamais de la ligne de conduite, tracée par le traité de Londres; et que le baron Rouen avait bien fait non seulement de rejeter les propositions qui lui étaient parvenues dans un sens contraire, mais aussi de les qualifier comme contraires aux vues de l'alliance et en conséquence au véritable intérêt de la Grèce et de la France même.

Cependant Mr. Dawkins, qui savait très-bien, qu'il n'y avait plus de parti anglais en Grèce, était encore dominé par l'idée de l'influence française. Il avait cru la reconnaître dans tous les mouvemens de l'opposition; et en voyant les Roméliotes établis à Perachora, et Coletti à la tête de presque toutes les forces réelles du pays, ses appréhensions s'éveillèrent. Elevé dans les principes des Tories de l'Angleterre et dans leurs préjugés contre la France, il s'effraya de cette réapparition et changea de conduite pour en prévenir les conséquences. Le premier acte de ce changement fut la reconnaissance du comte Augustin, pour laquelle il se réunit au résident russe, contre Mr. le baron Rouen et les mesures prises, en même tems, pour diviser l'opposition d'Hydra et affaiblir par contrecoup celle de Perachora, puisque c'était bien lui, qui avait su séparer Mr. Tricoupi, son ami, du parti établi à Hydra; le mettre d'accord avec Zaimi et leur joindre Buduri, pour

créer un tiers parti à lui dont ces trois personnes devaient former le centre, et dont l'objet était de dissoudre les forces du parti de Perachora et d'amener Hydra à un arrangement avec le comte Augustin. Trompé dans ses calculs par la rentrée des Roméliotes à Argos, le diplomate anglais s'aperçut enfin, qu'avec le comte Augustin on n'arriverait plus à rien. Il se réunit donc de nouveau à Mr. le baron de Rouen, pour sacrifier le comte, et parvint, au moyen de cette démarche, à faire agréer par le diplomate français la composition d'un gouvernement, destiné à ruiner la cause des hommes, qu'on regardait comme dévonés à la France; mais ceux-ci n'étaient pas si faciles à tromper, et éclairés sur le danger qui les menaçait, ils arrivèrent, comme nous l'avons raconté, avec toutes leurs forces, devant les portes de Nauplie pour trancher avec l'épée le tissu de la diplomatie étrangère. Il en coûta beaucoup à la susceptibilité de Mr. Dawkins de reculer et de voir détruire l'ouvrage de ses mains; mais il fallait céder à la force des choses, qu'il avait méconnue trop longtems. Après avoir accablé de menaces Coletti dans la conférence des résidens et lui avoir dit tout ce qu'un long ressentiment lui inspirait, il se vit forcé le lendemain, d'en appeler au patriotisme de cet homme supérieur, pour l'amener à accepter le principe de la composition du gouvernement mixte. — Coletti même et ceux qui l'entouraient, sentirent bien les dangers, que l'on courrait de nouveau, si l'on était forcé d'admettre dans le sein du conseil, des hommes implacables et compromis; mais telle était l'opiniâtreté avec laquelle on insista sur ce point capital, qu'il fallait ou céder, ou recommencer la guerre civile. Il fut donc convenu, que le gouvernement de Perachora, composé de Coletti, Zaimi et Contourioti, servirait de base à la nouvelle

commission, et qu'il serait augmenté de quatre membres, dont deux seraient proposés par le sénat, et deux nommés au choix de Coletti.

Il y avait encore bien des difficultés à vaincre, des prétentions à rabattre, des intrigues à déjouer, et pendant un des plus opiniâtres combats d'intérêt, de passion et de malignité, on fut poussé plusieurs fois au désespoir. De la part des vainqueurs on avait proposé Dem. Ypsilanti et Zographos, qui dans le nouveau gouvernement réunis à Coletti et à Contourioti, devaient former la majorité de quatre voix contre Zaimi, que l'on craignait comme un transfuge, et contre les deux membres que le sénat avait à choisir. Le sénat, poussé par ses propres ressentimens et les haines qui s'agitaient autour de lui, dérangea cette combinaison, en substituant à Zographos le nom de Tricoupi, que l'on regardait comme l'allié de Zaimi. De plus, le sénat ne voulait pas accorder au nouveau gouvernement le pouvoir de convoquer l'assemblée nationale, et se réservait à lui-même le droit de nommer aux places vacantes dans son sein. Dès le commencement de ces entraves, les capitaines campés devant les portes de Nauplie se remuèrent, et voyant la majorité échapper à leur cause, voyant que l'on contrariait la convocation du congrès, pour lequel ils avaient pris les armes, ils menacèrent de recommencer la guerre et de mettre le Péloponèse à feu et à sang plutôt que d'être joués et perdus par la scélératesse des sénateurs et la mauvaise foi des étrangers. Coletti se sentant arrêté par des mains perfides, à l'instant où il pouvait couronner son ouvrage par la pacification de sa patrie, reconnut dès le premier jour la position terrible, dans laquelle l'intervention étrangère l'avait rejeté. Il ne pouvait pas accéder à ce qu'on demandait, sans se perdre lui-même et ses amis,

et il ne pouvait pas recommencer la guerre civile, sans consommer la ruine de la Grèce. Il résolut donc de se retirer, et tout en protestant devant la nation et l'Europe contre les auteurs des nouvelles calamités, d'abandonner aux résidens le fardeau des affaires, et la responsabilité accablante dont ils s'étaient chargés. Cependant le sénat commença à fléchir, et après quatre semaines, battu dans tous ses retranchemens, tantôt par les capitaines, tantôt par l'indignation publique, il accéda à la composition d'un gouvernement, qui, bien que formé d'élémens hostiles, paraissait du moins, accorder aux vainqueurs la majorité d'une voix. Peu après, il accorda également à la commission gouvernementale le droit de convoquer le congrès-national, et de nommer des sénateurs aux places vacantes; et alors les affaires commencèrent à marcher. La nouvelle commission gouvernementale se composait de G. Contourioti, Président, de J. Coletti, de D. Ypsilanti et de Costa Botzari, d'un côté, et de A. Zaimi, d'Andréas Métaxa et de Plaputzas dit Coliopulo, de l'autre. Peu à peu, le ministère et le personnel de l'administration furent changés, et les hommes les plus marquans de la Grèce reparurent dans les affaires. On avait obtenu deux grands résultats: le pays était délivré d'une domination odieuse, et la guerre civile, avait cessé sur tous les points. Quoique défectueux dans son principe, et entouré d'obstacles, le nouveau gouvernement, reconnu par les résidens et par le pays, paraissait en état de marcher et de maintenir la tranquillité, jusqu'à l'ouverture du congrès, qu'il devait convoquer immédiatement et qui avait à décider sur son organisation définitive.

Mais bientôt les difficultés qu'on rencontra, commencèrent à devenir alarmantes. L'embarras le plus sérieux fut l'encombrement du Péloponèse par les

troupes Roméliotes, et le manque absolu de moyens pour les payer.

Le gouvernement de Perachora avait eu le projet de faire l'expédition d'Argos seulement avec son premier corps d'armée. La seconde colonne devait prendre position sur l'isthme, et les corps de la Grèce occidentale devaient rester dans leurs cantonnemens. En cela, on avait cédé aux instances des primats du Péloponèse, qui, réunis presque tous au gouvernement de Perachora, voulaient préserver leur pays, autant que possible, des maux inséparables d'une occupation armée. Cependant ce plan reposait sur la supposition que A. Zaimi se réunirait à ses anciens amis, qui étaient en grande partie ses parens et qui avaient éprouvé avec lui les persécutions du Président. Cette réunion effectuée, on n'aurait eu à combattre dans le Péloponèse que la garnison de Nauplie et les débris des troupes des Colocotroni. Pour cette expédition, les deux corps à établir à Argos et à Corinthe, renforcés, en cas de besoin, par les troupes que les primats pouvaient mettre sur pied, eussent été suffisans, et le Péloponèse aurait nourri et payé sans difficulté quelques milles combattans Roméliotes, accourrus pour le délivrer d'une oppression désastreuse. Les primats écrivirent de Lépante à Zaimi, qui venait d'arriver à Vostizza, pour lui exposer leur plan, et l'inviter à venir les joindre sur l'isthme; mais leurs desseins échouèrent par le refus de celui sur lequel ils avaient compté.

A. Zaimi, homme d'état d'une capacité reconnue, et qui avait toujours exercé une grande influence dans les affaires du Péloponèse, était devenu suspect au Président aussi bien que les autres; mais il s'était soustrait par la fuite aux agens du gouvernement, envoyés pour l'arrêter. Lorsque, sur l'invitation des Hydriotes, je

me rendis la première fois dans leur île, pour tâcher de les réunir au gouvernement de Nauplie, j'y trouvai Zaimi, parmi les chefs de l'opposition. Elu membre du gouvernement de Perachora, il accepta ce poste; mais il ne voulut jamais s'y rendre. Comme ennemi du Président, il avait souscrit aux conseils et aux mesures prises contre lui; mais comme Péloponésien, et attaché aux intérêts de son pays, il avait été toujours opposé aux Roméliotes. Une invasion du Péloponèse lui faisait horreur parce qu'il en avait éprouvé les conséquences fâcheuses pour lui et son parti, qui dans la première guerre civile de 1825 y succomba. Voyant donc un événement semblable se préparer, il s'éloigna peu à peu de ses amis d'Hydra et de Perachora, et se rapprocha de Colocotroni et du gouvernement du comte Augustin, pour détourner par des accommodemens la catastrophe menaçante. C'est pourquoi, de retour de mon voyage aux îles, je le trouvai entièrement séparé du parti contraire, et établi à Nauplie, au milieu de ses anciens ennemis. Comme je partageais les vues et les craintes de Zaimi sur l'invasion du Péloponèse, nous nous entendîmes sur les mesures à prendre pour la prévenir; et le lendemain, après mon départ pour Perachora, il se mit en chemin pour Patras et Vostizza, déterminé à renouer ses liaisons avec les primats réfugiés et réunis aux Roméliotes à Lépante et à Perachora. Mais il ne réussit pas mieux que moi à les contenir dans leurs positions. L'invasion accomplie, il vit ses conseils méprisés, sa susceptibilité blessée, et ses intérêts compromis. Il forma donc la résolution de se réunir adroitement à Colocotroni, et de combiner avec lui les moyens de débarrasser le Péloponèse de ceux qu'il regardait comme ses plus cruels ennemis. Au lieu donc de passer à l'isthme, en allant à Nauplie, il prit le chemin

de Carytène, y resta deux jours avec son nouvel allié, et arriva à Nauplie, pour y prendre sa place dans le gouvernement à côté d'A. Métaxa et Coliopulo. Dans le fond, il y avait encore un autre sentiment qui opérait sur les résolutions de ce chef: c'était la haine cachée, que, depuis la première guerre civile, il portait à Colettî, dont il avait été le prisonnier. Cette passion, paralysée par les craintes que le Président lui avait inspirées, reparut dans toute sa force, lorsque la domination de cet ennemi plus dangereux que tous les autres fut détruite. Il paraissait insupportable à l'orgueil blessé de Zaïmi de reconnaître la supériorité de son ancien rival, que les événemens avaient porté à la tête de la nation, ou de contribuer à soutenir une autorité, préjudiciable, à la fois, à sa position et à ses intérêts. Si au contraire, il réussissait à rallier l'ancien parti des Capodistrias, à y fondre tous les élémens incertains et tout ce qu'on pouvait détacher du parti vainqueur, il était à prévoir, qu'il contrebalancerait le pouvoir d'un antagoniste haï, et qu'il le culbuterait peut-être. Quoique l'issue de ces démarches fût incertaine, au moins Zaïmi ne fut plus forcé de suivre la direction tracée par un adversaire; mais il marcha lui-même, comme chef à la tête d'un pouvoir renaissant, qui seul pouvait compter sur la coopération franche des agens russes, comme sur l'assentiment secret de l'agent de l'Angleterre.

Aussitôt que ses anciens amis et ses parens s'aperçurent de la marche qu'il suivait, ils ne purent plus douter qu'il ne s'agissait pas seulement de combattre les forces de Colocotroni et les intrigues de Métaxa: aussitôt des ordres furent expédiés à tous les corps restés de l'autre côté de l'isthme, pour qu'ils entrassent dans le Péloponèse. Peu à peu, ils s'échelonnèrent au

milieu d'Argos et de Corinthe, et le nombre en fut porté à plus de huit mille hommes.

Voilà le premier fruit du gouvernement mixte, imposé à la Grèce par les conseils de l'étranger. Au lieu de pacifier le pays, on n'avait fait qu'organiser différemment les partis, et on les avait engagés à déployer toutes leurs forces et à prendre des positions hostiles. Dans le gouvernement de Perachora, Zaimi, au milieu de Coletti et de Contourioti, ne pouvait pas nuire; mais membre du gouvernement des sept, il y apparut, à la tête d'un parti et d'une minorité, qui, comme on ne s'en aperçut que trop tôt, fut en état de paralyser la marche de la majorité et celle du gouvernement même.

Voyons de suite quelles furent les obligations que cette situation imposa au gouvernement, et quels furent les moyens par lesquels il devait y satisfaire. Les troupes de Perachora, et celles de Nauplie, tombées également à la charge du nouveau gouvernement, n'étaient ni payées, ni habillées, ni régulièrement nourries. Le trésor était vide. On n'y trouva que la somme de 24 écus (143 phénix) en cuivre, et 855 phénix en papier-monnaie. Les douanes étaient données d'avance, en gage aux créanciers du dernier gouvernement, qui, pour ainsi dire n'avait pas seulement dévoré le présent, mais aussi l'avenir.

On ne pouvait obvier à cette difficulté qu'en empruntant les sommes nécessaires, et le gouvernement, hors d'état d'obtenir de l'argent dans le pays même, s'adressa aux résidens. Il leur exposa le désordre dans lequel il avait trouvé les finances; il ne leur cacha pas non plus que, laissé sans ressources, il était incapable de maintenir l'ordre public; et comme les résidens lui avaient promis tous les secours qu'ils pourraient lui procurer, on leur demanda le seul secours capable de

sauver le pays des dangers de l'anarchie, c'est-à-dire, un subside. Cent mille écus auraient suffi pour maintenir son autorité. Avec cette somme, on aurait payé trois mois de solde aux troupes, et en les contentant en partie, on aurait eu la faculté d'opérer leur dislocation, même hors du Péloponèse. On aurait alors dégagé les ressources des dîmes, qui bientôt furent absorbées par les réclamations des capitaines, et on serait parvenu, avec leur produit à subvenir aux besoins des services publics. Comme à l'ordinaire, il y avait dissidence d'opinion parmi les résidens, conséquence nécessaire de la divergence de leurs principes politiques et de leur position respective à l'égard du nouvel ordre de choses. Les agens de la Russie avaient fait leur possible pour soutenir le parti Capodistrias et pour combattre les Roméliotes. Même après l'invasion, leurs bâtimens avaient détruit la flotille Roméliote, qui dans le golfe de Lépante devait seconder les opérations de terre, et ce ne fut que par les démonstrations énergiques de la légation et de la station Française à Nauplie, que l'amiral Riccord fut empêché de débarquer aux moulins, et de combattre les corps arrivés de Perachora à Argos. Il était donc naturel, et tout-à-fait conforme à ses vues et à ses intérêts, que le résident de la Russie se refusa à un secours pécuniaire réclamé par un gouvernement, qui fut institué sur les débris du parti qu'il avait soutenu, pendant que le résident de la France était disposé à fournir son contingent. La décision revenait donc à Mr. Dawkins, et encore une fois, les destins de la Grèce furent placés entre ses mains, puisqu'il était reconnu de tout le monde que la question des subsides était devenue la question vitale du pays: là-dessus reposait tout espoir d'éviter l'anarchie et de comprimer les séditions, dont les premiers

signes ne cessaient pas de se manifester. Mais Mr. Dawkins s'était déjà tourné de l'autre côté; il était même plus que jamais irrité contre Mr. le baron de Rouen, dont l'hôtel fut désigné par lui comme le quartier général des Roméliotes, parce que le diplomate Français, sous la sauve-garde duquel Coletti était venu se placer, avait ouvert sa maison à ce réfugié pour le mettre à l'abri des tentatives cruelles de ses adversaires. Cependant Mr. Dawkins quelqu'opposé qu'il fût au pouvoir établi, ne put pas lui refuser ouvertement les moyens d'où dépendait son existence puisqu'en dernier lieu, malgré toutes les nouvelles modifications, le pouvoir mixte était son ouvrage, et que pour en sauver du moins le principe constituant, il avait promis lui-même son appui à Coletti. C'est pourquoi il ne refusa pas directement et tourna l'affaire, de manière à ce que la décision fût renvoyée aux ambassadeurs des trois puissances à Constantinople, déclarant que, quoique autorisé à soutenir le gouvernement reconnu par tous les moyens de l'alliance, il ne pouvait pas lui fournir des subsides sans une autorisation spéciale. Il était clair que les ambassadeurs, éloignés du théâtre de ces événemens, ne pouvaient pas prendre sur eux une affaire dans laquelle les résidens, jugeant de près les besoins de la situation, avaient refusé d'engager leur responsabilité; et bientôt on s'aperçut qu'avec toute la condescendance possible pour leurs vues, on était abandonné aux chances d'une position alarmante.

A l'arrivée du refus des ambassadeurs, les choses étaient déjà empirées. Des désordres avaient eu lieu, et des vexations avaient été commises par les troupes envers les habitans. Le gouvernement n'ayant aucun moyen de réprimer l'avidité des capitaines, ceux-ci qui prirent une mauvaise coutume des tems passés, qui fit de

doublèrent ou triplèrent le nombre des rations journalières de pain, dont ils prétendaient avoir besoin pour leurs soldats. Les habitans des villes et des villages voulant se soustraire à ces vexations, commencèrent à abandonner leurs maisons et à se réfugier dans les montagnes. Les plaintes se multiplièrent, surtout à l'égard du corps de Grivas, établi à Argos, et de Thanasoulas, l'un des généraux du parti Capodistria, qui ravageait l'éparchie de Corinthe déjà à moitié ruinée.

Trompé dans les espérances qu'il avait eues d'obtenir des secours des résidens étrangers, le gouvernement avait encore un moyen de tirer, plus tard, le pays de cette situation fâcheuse. C'était la vente des dîmes qui devait s'effectuer le mois suivant, et on parvint à retenir encore les capitaines et les soldats, en s'engageant à les payer dans l'espace de vingt et un jours.

Les dîmes pouvaient être évaluées à 600,000 écus dont un tiers devait être payé à l'instant. Cependant pour trouver des acheteurs il fallait garantir la sécurité publique. Il fut donc proposé au gouvernement de répartir les troupes dans toutes les éparchies du Péloponèse. Cette dislocation faite dans des pays en grande partie riches et assez bien peuplés, on avait les moyens de nourrir l'armée, et de la tenir en bon ordre. Alors la vente des dîmes effectuée, sous les auspices de la tranquillité rétablie et avec l'expectative du gouvernement royal à venir, aurait produit des moyens assez considérables pour la payer.

Ce plan soutenu par tous les ministres fut vivement combattu dans le sein du gouvernement par A. Zaïmi. Il déclara, que ni lui, ni ses amis ne consentiraient à une mesure, qui menaçait de ruiner tout le Péloponèse, en disséminant dans son intérieur ces bandes qui jusqu'à présent n'avaient détruit que quelques épar-

chies. En vain on lui opposa que le mal était venu de l'agglomération des troupes, et que, si l'on persistait à les tenir concentrées dans des lieux épuisés, elles se répandraient, sans ordre du gouvernement, partout où elles trouveraient de quoi vivre, et dévoreraient comme des sauterelles tout ce qu'elles rencontreraient sur leur chemin.

Zaimi persista, ainsi que les deux membres de son parti; il menaça même de se retirer avec eux; et, pour ne plus en venir à une rupture, les autres membres se désistèrent de la seule mesure par laquelle ils auraient encore pu sauver le Péloponèse et maintenir l'autorité du gouvernement. Zaimi n'était pas homme à [illegible] prendre sur chaque question des décisions [illegible]; mais il travaillait à l'œuvre du gouvernement pour parvenir à la dissoudre, et l'adoption de la mesure projetée l'aurait consolidé. La minorité agissait donc tout à fait dans le sens et l'intérêt de ceux qu'elle représentait, en s'opposant à l'accomplissement de cette mesure.

Il ne resta plus d'autre ressource au gouvernement que d'arranger la vente des dîmes, comme il le pourrait. Elle se fit à des prix déprimés par la crainte des désordres; et les commandans des différens corps, au lieu d'être payés par le gouvernement, devaient percevoir des acheteurs le premier tiers du prix d'achat, comme un paiement à compte, pour eux et leurs soldats. Plusieurs même figuraient parmi les acheteurs; mais les uns et les autres, presque sans exception, gardaient l'argent pour eux. Les troupes restèrent dans l'ancien état d'exhaustion, pendant que les capitaines commencèrent à se détacher d'un pouvoir qui n'avait plus rien à leur donner.

SIXIÈME SECTION.

L'opposition armée contre le gouvernement mixte.

Les maux de cette situation furent aggravés, par les mouvemens et les machinations des vaincus. Leur parti avait été rompu par les coups dirigés contre son centre, mais sa dissolution complète avait été empêchée par l'intervention étrangère. Bientôt il revint de sa première frayeur, et tâcha de se réorganiser. Les généraux Nicétas et Rangos, surpris par les événemens, se concertèrent avec les anciens ministres, restés à Nauplie, avec les officiers supérieurs de la garnison et avec tout ce qu'il y avait d'hommes déterminés, de l'ancienne administration et de la police. Leurs mouvemens furent secondés par les trois membres de la minorité du gouvernement. Le sénat, composé des deux tiers des plus fermes supports du système Capodistrias, leur était dévoué, et bientôt on s'aperçut qu'ils pouvaient compter sur la protection et même sur les ressources des agens étrangers, qui regardaient la chûte du comte Augustin, comme une atteinte portée aux intérêts et à la politique de leur propre pays; tandis que cette chûte n'était qu'une condamnation de leur conduite contraire à l'influence politique et morale que la Russie avait exercée sur les destinées de la Grèce. On m'aura sans doute rendu déjà la justice de croire, qu'en parlant de

la manière dont les agens de cette puissance se sont comportés dans les affaires grecques, je suis loin d'en vouloir soit au puissant monarque du nord, qui a toujours entretenu des sentimens bienveillans pour la Grèce, soit à son gouvernement, trop éclairé pour ne pas s'apercevoir, que partout en Orient son influence sera compromise si, au lieu d'être exercée dans l'intérêt général, elle n'est déployée qu'au profit des partis. Je ne blâme que quelques agens de cette puissance, qui, croyant sans doute servir la cause de leur pays, n'ont véritablement rien fait autre chose que de lui nuire en ruinant la Grèce.

Je réclame la même distinction, en parlant de la conduite que quelques autres agens de l'alliance, surtout Mr. Dawkins, y ont tenue. Tout en reconnaissant les vues favorables de leurs gouvernemens pour ce pays, je suis à peu près de l'avis du commandant d'un brick russe, qui, quoique opposé au nouvel ordre de choses, avait cependant la franchise de déclarer, que le peuple grec ne serait pas tranquille, aussi long-tems que des agens étrangers seraient pour quelque chose dans ses affaires, et que le moyen le plus sûr d'arriver à sa pacification, serait de les rappeler tous.

Mais rentrons dans l'objet de nos aperçus.

Bientôt on apprit qu'à l'aide de ses appuis étrangers, le parti vaincu venait de renouer ses liaisons avec les provinces, avec les corps d'armée de l'ancien gouvernement restés dans quelques endroits du Péloponèse et hors l'isthme, avec les chefs militaires, abandonnés par leurs soldats, enfin avec les garnisons de toutes les places fortes, et avec la flotte. Les premiers symptômes de cette vaste machination éclatèrent sur la flotte. On était parvenu à persuader aux contre-amiraux Canaris et Andruzzo, de ne pas se hâter de mettre leurs bâti-

mens à la disposition du nouveau gouvernement. Au lieu de se rendre à Nauplie, l'un s'en alla à Egine, pour s'emparer des fonds restés à la monnaie, l'autre s'arrêta à Spezia et demanda à être payé, pendant que son frère s'emparait dans l'île de l'autorité, dont il s'était dépouillé dans le premier mouvement. Il y eut des menées semblables à Syra, mais, là, les mécontens furent déconcertés par le nouveau gouverneur, Sachini, homme d'une probité et d'une capacité reconnue dans toute la Grèce. En conséquence, ils se retirèrent à Tinos et tâchèrent d'y résister aux nouvelles autorités, envoyées de Nauplie. Bientôt, ils furent suivis de tous les partisans du pouvoir déchu dans l'Archipel, qui, reprenant confiance, se hâtèrent de former là leur centre d'union.

On était parvenu à paralyser l'autorité du gouvernement, sur mer, par la désobéissance de la flotte; on espérait le compromettre encore envers l'Europe, en lançant de tous côtés des pirates, parce qu'on ne le croyait plus en état de les poursuivre. En même tems, on projeta de s'emparer des forteresses et d'organiser une guerre civile, qui devait embrâser toute la Grèce.

Le gouvernement en fut instruit, et, toujours sans moyens de payer les corps réguliers et de s'assurer par là de leur obéissance, il réclama l'intervention de l'alliance. Les résidens consentirent à faire occuper Patras et Nauplie par les troupes françaises. A leur arrivée à Nauplie, la conspiration était sur le point d'éclater. Les Français trouvèrent la porte de la forteresse fermée; mais les officiers, en grande partie Corfiotes, auteurs de l'émeute, se tinrent cachés. Les autres secondés par plusieurs de leurs camarades de l'artillerie et par le ministre de la guerre même, accouru à tems, parvinrent sans difficulté à tranquilliser les soldats égarés,

et à faire entrer les Français dans le fort. La conspiration échoua également à Coron. Cette forteresse importante fut choisie pour former un centre d'action. On voulut réunir dans son port les escadres de Casaria et d'Andruzzo, et par la vente d'une partie de ses canons en bronze, on crut pouvoir amasser une somme de 20 mille écus, suffisante pour payer les marins et la garnison. Un capitaine du vieux parti, nommé Rhodidis, proposé par les trois membres de la minorité du gouvernement, au commandement de Coron, et accepté par les autres, fut destiné à exécuter ce plan. Il se dirigea sur Carytène pour s'entendre avec Colocotroni, et à peine arrivé à Coron, il se mit à l'oeuvre. Il corrompit la garnison, introduisit clandestinement un chef Mainiat avec sa bande, et dirigea les canons chargés sur la ville; mais les habitans s'en aperçurent. Ils prirent les armes, s'emparèrent des batteries, et après avoir chassé le commandant avec ses gens, ils firent eux-mêmes le service de la garnison.

La même scène arriva à Misalonghi, où les habitans parvinrent à faire sortir les soldats et se chargèrent eux-mêmes de la garde de la forteresse. Le général Rangos qui avait rompu ses liaisons avec le gouvernement, et qui y arrivait pour prendre le commandement de cette ville importante, en trouva les portes fermées et se retira seul à Anatolica.

Le grand plan de réaction, conçu avec habileté, échoua sur tous les points, par la seule force de l'esprit public. Le général Mamuris lui-même, sur lequel on avait compté, resta immobile dans ses cantonnemens à Salona. Cependant à Patras, les partisans de la faction vaincue l'emportèrent sur leurs adversaires par l'apparition de Zavellas. Ce chef militaire appartient à l'une des premières familles Souliotes, qui, avec les Servas avait disputé

le nom et la prééminence à l'illustre maison des Botzaris, et comme les Botzaris, qui avaient pénétré l'esprit du Président, bientôt après son arrivé, se tenaient éloignés de son gouvernement, ce fut une raison de plus pour leur adversaire de s'attacher à sa famille et de se réunir étroitement aux hommes influens qui l'appuyaient. Il donna donc sa soeur en mariage à Gennaeos, fils de Colocotroni, cultiva des liaisons intimes avec les Métaxas et l'amiral Riccord, et après la mort du Président, il embrassa sans restriction la cause de son frère. C'est lui, qui exécuta les mesures sanguinaires contre les députés dissidens d'Argos, et par son dévouement comme par son ambition, il paraissait au parti renaissant, l'homme le mieux fait pour ouvrir la scène de la nouvelle réaction, pendant que Colocotroni était encore contenu par la proximité des Roméliotes. Zavellas avait ses cantonnemens à Vostizza, avec un corps de 500 hommes, et après la rentrée des Roméliotes, il avait envoyé comme les autres sa soumission au nouveau gouvernement. Bientôt après il fut attiré dans le plan de la grande réaction, et jetta ses yeux sur les forts de Patras et de Rhion. Ces deux forts étaient occupés par des troupes régulières mécontentes et abandonnées par leur commandant dans le moment où sa présence aurait pu empêcher bien des malheurs. Ce fût sur ces troupes que ses émissaires, secondés par leurs alliés étrangers, commencèrent à exercer leur influence. Lorsque les Français se mirent en route pour occuper les forts, on fit croire à la garnison, qu'elle allait être congédiée sans être payée, et que le gouvernement, vendu aux Français, allait leur livrer toutes les forteresses du pays. Sur ces bruits la garnison s'émeuta. Elle jetta en prison le commandant nouvellement arrivé de Nauplie, et invita Zavellas à la

renforcer par un détachement de son corps. Celui-ci n'attendait que cette invitation, qu'il avait su préparer; mais au lieu d'envoyer une partie de ses hommes, il les amena lui-même et les amena tous. Bientôt il est maître de la forteresse et par elle de la ville, et il refuse d'en ouvrir les portes aux Français. Ceux-ci auraient du moins pu prendre position dans les alentours de la ville, pour contenir l'insurrection, et faciliter par leur présence les opérations des troupes du gouvernement, mais leur commandant, qui d'ailleurs ne manquait ni d'énergie, ni d'intelligence, jugea autrement sa position. Arrivé sur un bâtiment de guerre avant son corps, qui devait venir par terre, il lui ordonna de retourner dans ses cantonnemens. Alors Zavellas jeta le masque. Il déclara le gouvernement de Nauplie illégal, l'appela usurpateur d'un pouvoir qu'il avait arraché à des mains habiles et légitimes, pour jeter la Grèce dans l'anarchie. Il l'accusa de livrer les forteresses du pays aux étrangers, de conspirer contre le prince, et de vouloir empêcher son arrivée. C'est pour le souverain de la Grèce, qu'il prétend vouloir garder la forteresse, qu'il appelle aux armes tous les amis du bon ordre, et qu'il se déclare prêt à combattre les révolutionnaires et leurs principes subversifs. Pour ne pas laisser de doute sur le véritable sens de ces déclarations, il relève le Phénix, symbole du gouvernement déchu et de la société secrète, qui était conjurée de le défendre contre tout étranger; et il écrit à Mr. le Baron de Rouen, qu'il s'est emparé de la forteresse, comme d'un gage pour la solde que son corps aura à réclamer du prince.

Instruit de cet acte de défection et de résistance ouverte, le gouvernement invite les résidens à appuyer leurs décisions et à faire comprendre au chef mutiné que

les troupes françaises arrivent comme troupes de l'alliance, envoyées par ses représentans, pour maintenir la tranquillité compromise à Patras. Les résidens se rendirent aussitôt à cette invitation; mais dans la lettre qu'ils adressaient à leurs consuls à Patras, pour être communiquée à Zavellas, tout en exposant ce que le gouvernement demandait d'eux, ils continuaient en ces termes:

„Vous lui déclarerez . . . que dans le cas, où le général Zavellas persisterait dans son refus de remettre la citadelle aux troupes françaises, il doit être convaincu, que nous ferons tous nos efforts pour détourner le gouvernement d'employer contre lui des mesures coercitives, qui seraient contraires aux directions pacifiques et conciliantes que nous avons reçues de la conférence de Londres; mais en même tems, que nous le rendrons responsable de sa résistance et des conséquences qu'elle pourra entraîner."

On sera frappé du contenu de cette lettre dont la déclaration inattendue n'est ni modifiée, ni adoucie par la fin, puisqu'il s'entend de soi-même que chacun est responsable de ses actions La déclaration reste donc dans toute sa force, c'est-à-dire, que si ce chef persiste dans sa rebellion, les résidens empêcheront le gouvernement de le réduire par les armes. On doit maintenir la paix. Telle est la volonté des puissances. Mais ici la paix est rompue, la guerre civile a recommencé. Les capitaines sont invités à suivre l'exemple donné à Patras. Un embrâsement général, fomenté de touts côtés, en sera la suite. Il s'agit donc, ou de le prévenir par le renversement du chef insurgé, ou d'en subir les conséquences. Et c'est dans une telle alternative, que les résidens déclarent qu'ils empêcheront le gouvernement de combattre l'insurrection. Pour donner

plus de solennité à une telle infraction du droit des peuples, ils ordonnent que leur déclaration doit être communiquée au chef mutiné, par les consuls des trois puissances, et pour la sanctionner, ils en appellent aux intentions bienveillantes des cours protectrices de la Grèce. On dira peut-être, que les démarches de Zavellas étaient des faits isolés, qu'il fallait tolérer pour ne pas amener de complications plus graves. Mais personne n'ignorait, que la conspiration ayant pour but de détruire le gouvernement à peine reconnu, était repandue par toute la Grèce, qu'à chaque instant il fallait s'attendre à de nouvelles éruptions, vu l'activité et l'impudence du parti renversé. On ne pourra donc méconnaître la portée de la mesure exécutée par les résidens. On leur dit avec raison: „Ce que vous faites pour Zavellas, vous ne pourrez pas refuser de le faire pour d'autres, qui suivront son exemple. Vous proposez, au nom de l'alliance, l'impunité aux chefs prêts à se soulever, et vous serez compris. Au nom de la paix vous prêchez la guerre civile, et vous serez obéis." —

Voilà la marche de ces diplomates, poussée jusqu'au terme extrême de la mauvaise foi qui l'avait dirigée. Aussi long-tems que le comte Augustin était au pouvoir, ils n'avaient que du mépris et des menaces pour ses adversaires. A peine ceux-ci sont-ils sur le point de renverser un pouvoir devenu désastreux pour le pays, et dangereux pour son prince, qu'ils s'interposent pour faire subir aux vainqueurs le sort des vaincus; et parce qu'on est parvenu à introduire dans leur oeuvre quelques modifications, ils commencent à refuser au gouvernement les moyens d'existence, et finissent par pousser à la résistance armée contre lui. On peut

bien se douter de ce qu'ils voulaient faire; mais on ne se douterait pas de ce qu'ils ont fait: ils ont empêché la Grèce d'arriver à la tranquillité, et ils ont contribué à la replonger dans l'anarchie, à laquelle elle était sur le point d'échapper.

J'ai déjà plusieurs fois rendu justice aux sentimens honorables de Mr. le baron de Rouen, et cette justice, je la lui dois aussi en cette occasion. Comme je lui communiquais à peu près les mêmes observations, que je viens d'exposer sur la lettre fâcheuse qu'il avait signée avec ses deux collégues, il me répondit: „Comment voulez-vous que je fasse? Vous savez quelles sont nos instructions, et que je dois suivre l'avis de mes deux collégues, dans tous les cas, où ils sont unis entre eux. Quand des choses semblables nous sont soumises, je dois toujours m'attendre à voir prendre une décision sinistre, et j'ai toute la peine possible à obtenir au moins des modifications."

Que Mr. le baron Rückmann, comme résident de la Russie, ait agi dans un sens opposé à celui de Mr. le baron de Rouen, cela se comprend. Mr. Rückmann n'a jamais caché l'intérêt qu'il a pris au gouvernement des Capodistria, et il n'a pas changé de conduite, en refusant sa bienveillance au gouvernement opposé; mais que Mr. Dawkins, résident de l'Angleterre, mu par son aversion pour ce qu'il regarde, quoique bien à tort, comme parti Français, et par des ressentimens peu dignes de son caractère public se soit laissé entraîner à seconder des mesures calculées pour rallier le parti Capodistria, et pousser la Grèce encore une fois, dans une direction opposée aux véritables intérêts et à la politique de son cabinet, voilà une chose qu'on peut bien expliquer, mais qu'on ne peut comprendre.

Malgré les démarches officieuses de ces trois agens, et malgré l'opposition de trois membres de la commission administrative, cette commission, sommée par le conseil unanime de tous les ministres et, pour ainsi dire, par l'indignation publique qu'une telle démarche des représentans de l'alliance avait excitée au plus haut degré, se décida à mettre en mouvement des corps Roméliotes plus que suffisans pour réduire les insurgés de Patras. Il y eût bien des lenteurs, de la désobéissance même, de la part des capitaines et peu d'ensemble dans l'exécution de ces mesures arrêtées; mais enfin Zavellas fut enfermé par eux dans la citadelle, et abandonné par le plus grand nombre de ses soldats, qui ne voulaient pas se battre contre le gouvernement. Cependant au lieu de le réduire, ces capitaines s'entendent avec lui. Il y a des agens, qui leur font comprendre, qu'ils n'ont rien à espérer, ni à craindre d'un gouvernement auquel on refuse les moyens de payer leurs services, et auquel on conteste même le pouvoir de punir leur désobéissance. On leur montre les débris des richesses de l'éparchie de Patras, et les richesses encore intactes des opulentes éparchies voisines, de Gastuni, de Calabrita et de Pyrgos. On y joint la perspective d'honneurs et de récompenses d'une puissance, qu'on dit protectrice du nouveau mouvement contre des hommes, qu'on désigne comme révolutionnaires, et comme ennemis du pays et de son prince, et on finit par les amener à une transaction avec celui qu'ils devaient combattre.

En conséquence, le blocus de Patras fut levé et une députation envoyée au sénat, pour demander un changement de gouvernement. Cette délégation téméraire n'eut point de résultat, mais elle dévoila l'état dans lequel les affaires publiques étaient déjà tombées.

Zavellas resta maître de l'éparchie de Patras et de ses riches récoltes de raisins de Corinthe; et Hadschi-Petros, le principal des capitaines qui lui furent opposés, muni de ses lettres de recommendation se dirigea sur l'éparchie de Gastuni et de Pyrgos pour les rançonner.

SEPTIÈME SECTION.

Du congrès national de Pronia et de l'opposition contre lui.

Pendant que les difficultés crées par le manque d'argent, par la révolte et la licence des troupes rendaient la situation du pays chaque jour plus désespérée, la commission du gouvernement, qui seule pouvait encore y apporter quelque remède, était tombée dans une paralysie complète, non seulement par sa mauvaise composition, mais aussi par suite du décret organique du sénat qui l'avait constituée. Il y avait bien dans la commission la majorité d'une voix pour les vainqueurs; mais dans l'instruction que le sénat avait donnée au gouvernement, comme devant définir ses droits et régler ses devoirs, il y avait deux clauses qui paralysaient entièrement son action. D'après une de ces clauses, cinq membres au moins, devaient être réunis en séance pour prendre une décision; d'après l'autre, les décrets devaient être signés par les sept membres qui formaient la commission. Au commencement on s'était peu aperçu de ces dispositions conventionnelles.

Aussi long-tems que les intérêts vtiaux du parti ne furent pas blessés, les trois membres de la minorité ne poussèrent pas les choses jusqu'à en venir à une scission, mais bientôt il fallut s'y résoudre. Ils protestèrent alors, et, pour rendre toute décision impos-

sible, ils quittaient les séances, ou n'y venaient pas du tout, ou refusaient de signer les décrets qui ne leur convenaient pas. Par ces procédés fâcheux, la majorité dans toutes les questions essentielles fut à la discrétion de la minorité. Les affaires s'arrêtèrent, se confondirent, le public s'impatienta, les hommes les plus confians commencèrent à désespérer du salut de la patrie, et tout le monde s'aperçut enfin de la perfidie, ou de l'ineptie insigne avec laquelle on avait organisé l'anarchie dans le gouvernement, au lieu de mettre l'harmonie dans les affaires publiques.

Dans cette situation malheureuse où l'anarchie régnait dans le gouvernement, dans les troupes et dans les affaires, les regards des gens raisonnables se tournèrent vers l'assemblée nationale, qui était convoquée pour continuer le premier congrès prorogé d'Argos, puisque l'assemblée seule avait le droit de changer le gouvernement, et avec lui, la position insoutenable du pays. Depuis la rentrée des Roméliotes, on avait travaillé à sa réunion. Le sénat, comme nous venons de le dire, avait bien voulu y mettre obstacle, en refusant au gouvernement le droit de convoquer l'assemblée, mais bientôt cette résistance, quelque opiniâtre qu'elle fût, fléchit devant l'emportement public, qu'elle avait provoqué. Le sénat réuni en séance, et toujours refusant l'assemblée, s'y vit entouré par une foule immense. Les Démogerontes, et les plus respectables propriétaires de la commune la précédèrent. Introduits à la séance, ceux-ci déclarèrent, qu'il n'y avait pas un moment à réfléchir; que personne n'était plus en état de maîtriser l'exaspération générale, et qu'en se refusant plus longtems à signer, les sénateurs pourraient bien sortir de l'enceinte, mais traînés par les pieds, pendant que leurs têtes seraient jetées par les fenêtres. — Alors l'autori-

sation fut signée. Coletti qui avec Zaimi était venu de la part du gouvernement pour négocier, se montra au balcon pour avertir le peuple, que l'affaire était terminée, et la foule, sans dire un mot se dissipa tranquillement, comme si elle eût arrangé une affaire de famille. Quelques jours après, l'assemblée fut convoquée, et les mouvemens destinés à l'accélérer, ou à l'empêcher commencèrent. Le congrès pouvait être regardé comme intempestif et même comme dangereux dans les circonstances présentes. Il ne pouvait en effet procurer au gouvernement ce qui lui manquait avant tout, c'est-à-dire de l'argent. Il ne pouvait pas non plus délivrer la Grèce des plus grands maux qui la déchirèrent, c'est-à-dire des passions. Il était même possible, qu'il les excitât davantage par la crainte des réactions.

Outre cela il était à prévoir, qu'il prendrait des mesures qui auraient pu gêner la marche du nouveau gouvernement, parce qu'on demandait de tout côté une loi sur la répartition des terres nationales, et avant tout une constitution.

Par la répartition (ἐκποίησις) des terres nationales, on n'entendait pas la cession gratuite de ces terres à des individus qui y prétendaient, mais le changement d'une partie de ces terres en propriétés particulières, moyennant une somme convenue, qui devait être payée à des termes fixés au trésor, et la cession d'autres terres à des personnes qui présenteraient des titres et des droits reconnus.

Presque toute la nation avait été déshéritée par les conquérans, qui partout s'étaient appropriés les terres fertiles, les vignes, les oliviers et même les moulins. Après qu'on les eût vaincus, et chassés du sol de la Grèce, le peuple se regarda comme rentré dans les propriétés de ses ancêtres, rachetées par son sang, et

il s'agissait seulement de combiner cette opération de manière, qu'elle fut à la fois profitable à la nation et aux besoins urgens du trésor.

Cette importante affaire avait été traitée dans tous les congrès, même dans celui du comte Augustin, et aucun gouvernement ne pouvait plus la différer, puisque l'ordre public en dépendait essentiellement; mais après le choix du roi cette opération ne pouvait, ni ne devait être entamée, sans la participation de son gouvernement, et la conférence de Londres, avertie à tems, par les résidens, des desseins de la faction de Nauplie, était intervenue, et avait chargé ses agens de s'opposer à toute mesure de ce genre comme contraire à la réalisation du nouvel emprunt.

Ce fut, à peu près, la même chose avec la constitution. Aucun des partis qui s'étaient adressés à la conférence de Londres, pour lui demander un prince, n'avait eu l'idée de rétablir dans la Grèce un pouvoir sans borne, contre lequel toute la nation avait combattu. Le comte Jean Capodistria avait été le premier à préparer une constitution, lorsque la conférence commença à s'occuper du choix d'un souverain réclamé par la Grèce. Le choix s'étant fixé sur le prince Léopold, il fut convenu entre lui d'une part, et entre le Président et le sénat de l'autre, qu'en arrivant en Grèce, il signerait et jurerait l'acte constitutionnel du pays. Et telle fut la force de l'opinion publique qui tendait à l'établissement des lois et des garanties politiques, que même le comte Augustin et son parti se virent forcés d'y accéder. Pendant qu'on faisait de nouveau parvenir à la conférence de Londres, la demande d'un prince du choix des trois puissances, on s'occupait à Nauplie, dans le congrès de ce parti, à rédiger une constitution libérale, qui n'était pas sans mérite en théorie; mais qui en gé-

néral fut préjudiciable au pays et inexécutable. Cela n'empêchait pas cependant Mr. l'amiral Riccord, d'assister à toutes les séances du congrès de son ami le comte Augustin, dans lesquelles cet acte important fut débattu.

Il était à peu près convenu, que ces constitutions, entre les mains des Capodistria ne seraient autre chose, qu'un moyen de gêner la marche du nouveau gouvernement, ou de rendre impossible son établissement; mais il était aussi naturel, que le nouveau congrès, cassant les actes de celui de Nauplie, s'efforçât, avant tout, de remplacer sa constitution par une autre. On pouvait même craindre qu'il ne l'envoyât à Munich pour la faire accepter à la régence, pour arriver à l'établissement simultané du trône, et des droits politiques de la Grèce.

Cependant une constitution débattue et rédigée à la hâte, dans un tems de troubles et d'anarchie, par une assemblée dont le caractère ne pouvait pas être défini d'avance, était une chose incompatible avec les véritables intérêts de la Grèce. Personne n'y était préparé, les idées politiques fermentaient dans les esprits, sans que ces esprits fussent plus éclairés. Il n'y avait pas même les bases d'une administration communale et départementale, ni d'un ordre judiciaire sur lesquelles on pût élever l'édifice politique.

On aurait donc dû, pour ainsi dire, commencer par le faîte pour descendre ensuite aux fondemens, et l'on eût crée des difficultés nouvelles, au lieu d'en applanir quelques unes, que présentait déjà ce bouleversement de l'ordre social, et des intérêts privés. Outre cela, le choix du prince étant connu, personne ne pensa à s'y opposer. Il était donc nécessaire de ne rien préjuger sur les grandes questions politiques avant l'installation et sans la participation de son gouvernement.

Voilà bien des raisons qui devaient faire craindre la réunion du congrès et qui déterminèrent les résidens à s'y opposer. Cependant il était facile de prévoir, qu'aucun pouvoir et aucune influence étrangère ne pourraient empêcher sa réunion, parce que le rétablissement de l'assemblée d'Argos, qui devait fonder les droits légaux du peuple, et faire valoir ses réclamations légitimes, avait été le but de tous ces soulevemens contre la famille Capodistria, et que l'espoir de réussir avait fait toute sa force. C'est pourquoi le sénat se vit dans la nécessité d'accorder au gouvernement la faculté de réunir le congrès, et c'est aussi pourquoi celui-ci dut se hâter de publier l'acte de convocation. Ce fut même à cette condition que les capitaines Roméliotes, et les députés de Perachora s'étaient enfin décidés à reconnaître la commission du gouvernement instituée contre leur gré; et si le sénat ou le gouvernement avait hésité à s'y conformer, le congrès se serait réuni en vertu de la proclamation du président Notaras, qui fut publiée le même jour que celle du gouvernement à Nauplie. Bientôt le mouvement se répandit dans toute la Grèce, les choix des députés furent, ou confirmés ou renouvelés, et si le congrès était un inconvénient, il fallait au moins reconnaître qu'il était un mal inévitable. Mais d'un autre côté, il y avait bien des raisons puissantes, qui forcaient d'y regarder à deux fois, avant que de contrarier sa réunion.

Les décrets de Nauplie et la constitution rédigée et adoptée par le parti Capodistria existaient encore. Pour le bien du pays et du gouvernement royal, il fallait abolir les décrets et la constitution, avant même que la régence arrivat en Grèce. Cet acte ne pouvait être fait que par l'assemblée nationale; et n'eût elle fait que cela, elle aurait bien mérité du pays et du trône.

De même, il était impossible de marcher long-tems avec la commission mixte du gouvernement, sans bouleverser de fond en comble l'ordre déjà gravement compromis, et sans ruiner la Grèce. Mr. Dawkins s'était aperçu lui-même des dangers dont on était menacé, et il me déclara, qu'il fallait penser à un changement, si l'on était assuré de rester encore trois mois sans la régence; et tel était en effet le malheur auquel il fallait s'attendre.

Les résidens étaient dans la conviction que la régence ne tarderait pas à arriver, et cette conviction fut partagée par bien des gens, parce que le sénat et le gouvernement, dès son installation, s'étaient adressés directement à sa Majesté le roi de Bavière, et en lui exposant l'état critique du pays, avaient réclamé l'envoi immédiat du représentant du roi, comme le seul moyen de préserver le pays de maux incalculables. On crut que cette demande, répétée à différentes reprises par le gouvernement, et appuyée par les résidens mêmes près de la conférence de Londres, et près de leurs cours respectives, ne pourrait manquer d'avoir un résultat favorable, mais l'espoir de voir bientôt arriver cette régence s'évanouit de jour en jour. On commença à craindre de ne pouvoir pas compter sur une intervention immédiate de la Bavière, avant que les frontières du nouveau royaume ne fussent consenties par la Porte. On regarda la possibilité de réaliser l'emprunt, comme liée à la décision de Constantinople, et l'on apprit que l'acceptation de S. M. le roi Louis, pour son fils mineur, dépendait de ces deux conditions principales. Alors l'arrivée de la régence ne pouvait plus être calculée d'avance. Bientôt je fus informé qu'avant le mois d'Octobre, et que même avant la fin de l'année, on ne devait pas y compter avec certitude. Lorsqu'au

mois de Juin, j'avais désigné le mois d'Octobre comme le terme probable jusqu'auquel on serait condamné à rester dans cette situation, Mr. le baron de Rouen me trouvant sur le point de partir, par le bateau à vapeur pour la Messénie, me dit tout franchement: „Je suis bien aise que vous vous en alliez; vous jetez tout le monde dans la consternation avec vos prévisions sinistres. Pourquoi dire, que la régence ne pourra pas arriver avant le mois d'Octobre? lors même que vous en seriez convaincu, vous devriez dire le contraire. Mentez plutôt, mentez; dites à tout le monde, que vous l'attendez à chaque instant. Voilà ce qu'il nous faut pour faire supporter cet état déplorable." Sur quoi je lui dis: Que je n'étais pas assez charlatan pour conduire mon malade à la mort par des illusions et des mensonges, et qu'avant tout, il fallait qu'il connût son état, pour qu'il avisât aux moyens d'en guérir.

Il n'y avait qu'un seul moyen, et c'était la réunion du congrès. D'après le droit public de la Grèce, l'assemblée nationale seule avait le pouvoir de décider sur la forme du gouvernement et sur l'extension de ses prérogatives. Avant l'arrivée du Président, tous les gouvernemens n'avaient été que des commissions administratives instituées jusqu'à la réunion de l'assemblée suivante. Aussi, le comte Jean ne tenait-il son pouvoir que des congrès de Troezène et d'Argos, et le comte Augustin devait le sien à celui de Nauplie. Lorsque après la mort du comte Jean, le sénat forma la commission administrative, ce ne fut que par une fiction de droit, qu'on accorda un pouvoir constituant à ce corps administratif. Cette fiction était commandée par la nécessité, parce qu'il n'y avait pas de congrès réuni, et parce que la Grèce ne pouvait pas rester un seul jour sans gouvernement. Le pouvoir constituant, attribué

par fiction au sénat, devait cesser avec la nécessité qui l'avait fait naître. Il y aurait donc eu confusion de toutes les idées de droit public, si, avec un gouvernement provisoire, qui avait proclamé la réunion du congrès d'Argos, et au milieu des députés qui arrivaient pour le former, on eût voulu continuer au sénat un pouvoir qui n'était ni dans sa nature, ni dans la loi à laquelle il devait son origine; et en outre, il y aurait eu la plus grande témérité, si par une prétention tout-à-fait déraisonnable en faveur du sénat, on avait réveillé les passions destructives, qu'on était à peine parvenu à assoupir, par l'espoir de la prompte réunion du congrès.

Mais, outre la force de l'opinion dominante qui rendait l'assemblée inévitable, et la modification du gouvernement qui la rendait nécessaire, il y avait une autre cause toute aussi importante, qui réclamait sa prompte réunion. Elle avait encore une autre mission de la plus haute importance à accomplir: c'était la reconnaissance et la confirmation du choix du souverain.

Nous avons dit, que la Grèce demandant un roi à la conférence de Londres, n'avait pas touché la question des droits à lui accorder, et s'était toujours réservé l'établissement des garanties politiques pour la conquête desquelles elle avait pris les armes. Le président Jean Capodistria était même allé plus loin, et se voyant menacé d'un successeur, il avait fait passer une loi par le congrès d'Argos, d'après laquelle les décisions de la conférence de Londres concernant la Grèce, ne devaient pas être obligatoires pour la nation, si elles n'étaient pas connues et ratifiées par ses représentans réunis au congrès d'Argos. Ce droit réservé à cette assemblée fut la cause pour laquelle elle ne fut pas dissoute, mais seulement prorogée: le tems venu, elle dût

se réunir de nouveau pour s'acquitter de cette mission importante. Or, les décisions du conseil et en même tems le cas prévu par la loi d'Argos étant arrivés, il fallut agir de suite, réunir le congrès, faire ratifier ces décisions, et reconnaître le roi de la Grèce, si l'on ne voulait pas laisser son trône, sans lui donner pour base le droit public de la nation même, qui devait l'affectionner et le défendre, et sans le couvrir du plus solide bouclier contre ces ennemis intérieurs, qui ne manquent jamais d'attaquer ce qui existe.

Il est vrai, que le roi ou le régent arrivant, sans être appelés par le congrès, auraient été reçus avec le même empressement; car telles étaient les calamités du pays, que tout soulagement devait être accueilli avec joie et reconnaissance, et telles furent les passions et les méfiances des partis, qu'il n'y avait qu'un gouvernement étranger à tous les partis, qui put, les apaiser et pacifier la Grèce; mais après des jours et des mois de fêtes, on eût vu naître des jours fâcheux de difficultés, d'oppositions, de dissidences; des ennemis même se seraient présentés et auraient demandé: de quel droit êtes-vous venu en Grèce? qui vous y a appelé? qui a confirmé l'érection du trône étranger? et qu'aurait-on eu à opposer à ces questions importunés, excepté le pouvoir, c'est à dire la force se débattant contre le droit?

On peut avoir des idées divergeantes sur les convenances politiques, et sur les accessoires des questions importantes, sans que le fond des choses en soit altéré: mais ici, il s'agissait de ce fond des choses mêmes; la question était de savoir, si l'on voulait établir un trône sur la seule base des protocoles en écartant le droit public sur lequel la nation l'avait voulu fonder, ou plutôt si l'on voulait renforcer la décision des puissances, par

l'assentiment national et assurer par cette combinaison la sécurité de la dynastie qu'on venait de donner à la Grèce. Il me parait que dans de telles occasions il faut faire abstraction de ses penchans, et de ses idées favorites pour pouvoir comprendre ce qu'il y a de positif et de nécessaire dans les choses et pour y conformer strictement ses actions.

Dans ce conflit de vues et de passions il y avait deux partis à prendre. On pouvait tâcher de résister au mouvement universel, qui portait vers la réunion du congrès, ou s'en emparer pour le maîtriser. Pour justifier la résistance, on pouvait bien alléguer son importunité et les projets dangereux qu'il formait; mais on devait être sûr d'échouer et d'embrouiller encore davantage les affaires de la Grèce, déjà si gravement compromises. Voilà ce que firent les résidens, et ce qu'ils éprouvèrent. En s'emparant du mouvement, on pouvait le diriger de manière à ce que le congrès commença ses opérations, par apaiser les craintes et par garantir l'avenir du pays, en donnant un décret d'amnistie générale et complète et en reconnaissant et confirmant l'élection du roi. Voilà ce que je tâchai de faire conjointement avec les hommes les plus modérés et les plus respectables. Nous ne nous dissimulions nullement les difficultés, qu'on éprouverait de la part d'une assemblée législative dans ces jours de troubles, ni ce qu'il y avait de dangereux dans les passions anarchiques, ou démocratiques d'un certain nombre de députés: mais nous regardions comme chose déraisonnable de vouloir lutter contre le torrent, et nous étions sûrs qu'on pouvait avec le congrès lui-même, consolider le pouvoir royal, et débarrasser le gouvernement actuel de ses vices radicaux, sans heurter ni les susceptibilités du parti opposé, ni les décisions du

conseil de Londres, ni enfin les convenances à observer à l'égard du prochain gouvernement du roi.

Le décret d'amnistie était dans tous les coeurs, et avec ce décret tout prétexte d'opposition était levé. Les dissidens ne pouvaient plus accuser l'assemblée nationale de revenir sur le tems passé, de pousser aux réactions, et de nourrir des haines préjudiciables à la paix publique. La reconnaissance du roi n'était pas plus douteuse, malgré tout ce qu'on avait dit des sentimens et des projets de la majorité des députés; et le gouvernement royal une fois reconnu et existant de droit, le congrès aurait abdiqué son pouvoir législatif: il ne pouvait plus faire de lois, ni donner à la Grèce une constitution sans la coopération du souverain, ou de sa régence, et son autorité eût été légalement restreinte à satisfaire aux besoins du moment et à préparer les projets de lois et les institutions qu'il aurait crus nécessaires à la Grèce.

Telle fut sur le congrès la question qui devint si compliquée, et si désastreuse pour le pays. Soit mauvaise volonté, ou impossibilité de l'embrasser sous toutes ses faces, on l'embrouilla au lieu de la résoudre, et on en fit une question de parti et un instrument de guerre civile, au lieu de s'en servir pour pacifier la Grèce, et consolider d'avance l'ordre de choses qui devait y être introduit.

Mais l'opposition des diplomates s'éclipsa bientôt devant une résistance plus dangereuse, qui se liait au plan de la grande réaction, échouée à Nauplie, à Coron, à Misolonghi et qui réussit à Patras.

Les chefs tant civils que militaires du parti vaincu craignaient le congrès, à cause de leurs actions et de leurs intérêts. Les uns se méfiant des promesses d'amnistie craignaient qu'on exposât au grand jour les

vexations et les persécutions qu'ils avaient commises; les autres redoutaient la révision de leurs comptes puisqu'il y avait bien des députés qui ne voulaient pas étendre l'amnistie aux écus. Tous attendaient une condemnation solennelle du système déchu; quelques uns tremblaient même pour leur vie. „Car, comme le vieux général Rangos me le disait, il y a eu entre ces gens et nous, des emprisonnemens, des spoliations et des attentats, il y a eu des têtes mises à prix et du sang versé, et aucun de nous ne peut plus se fier à l'autre. D'un autre côté, l'assemblée sous le comte Augustin avait bien fait ses affaires dans l'intérêt de la faction. Elle avait légalisé toutes les actions et reconnu tous les comptes. Elle avait confirmé, ou décrété des donations et des indemnités, en distribuant ou en vendant des terres nationales, des vignes, des champs d'oliviers à ses gens. Tout le monde, qui était d'accord avec le parti, y avait gagné. Il fallait donc maintenir à tout prix la solidité de ces décisions en empêchant l'établissement d'un pouvoir qui devait commencer par les casser.

Parmi les opposans, on voyait en première ligne l'amiral étranger, qui, comme on le savait, avait pris trop d'intérêt aux affaires d'Argos et s'était trop intimement lié avec le comte Augustin pour ne pas regarder comme des dangers qui lui étaient personnels ceux dont la réputation et les intérêts de son ami étaient menacés.

En négociateur habile, il commença à chercher des partisans dans les rangs opposés à son parti. Il n'y avait pas d'hommes influens politiques, ou militaires, auxquels il n'adressât des messages et des invitations! S'ils se laissaient aborder, on avançait par des promesses et par des espérances brillantes et on montait les têtes qu'on croyait faciles à tourner. Les Mainiates

et parmi eux la famille des Mauromichalis, étaient surtout les personnes vers lesquelles il dirigeait ses manoeuvres. Il leur avait à différentes reprises témoigné de l'intérêt dans leur adversité et une bienveillance, qui, sans doute honore le coeur de ce marin russe. S'appuyant sur la reconnaissance que toute cette famille lui témoignait, il tâcha de gagner Elias Mauromichalis, nommé Kazakos, fils de Jean, nommé Razis, sans être rebuté par l'admiration que le jeune homme manifestait pour son oncle Constantin, et pour son cousin George, qui avaient tué le Président. Le trouvant peu docile et peu accessible aux promesses, il envoya son aide-de-camp au chef de la famille, Pierre Mauromichalis, vieillard également vénérable par ses vertus et ses souffrances, et qui, avec les députés de Maina demeurait à Argos au milieu des autres membres du congrès qui y arrivaient de tout côté, et en grand nombre.

Son projet était d'en détacher les Mauromichalis et de les faire retourner chez eux, parce qu'on était bien sûr, qu'ils seraient suivis par tous les représentans de leur pays. Cela s'exécutant, la confiance des autres députés aurait été ébranlée; et en engageant les uns à s'en aller, les autres à ne pas venir, on espérait tenir la réunion au-dessous des deux tiers du nombre requis par la loi pour que le congrès fût constitué.

L'envoyé de l'amiral, muni d'une lettre de recommandation, fit valoir envers le vieillard tout ce qui pouvait fléchir sa constance et convaincre sa raison. „Depuis la grande Catherine, lui dit-il, nos souverains ont témoigné un haut intérêt à votre famille influente, parce qu'ils ont su apprécier les services qu'elle a rendus à notre cause commune, et les vertus que vous avez toujours déployées, en administrant et en défendant votre pays. L'empereur actuel est prêt à en re-

nouveler les témoignages par des bontés et des dons convenables à vos besoins et à votre dignité, si vous voulez suivre ses conseils. Ni lui, ni le père de votre roi ne veulent cette assemblée: ils la regardent comme nuisible au bonheur de la Grèce, et comme hostile à son souverain, parce qu'on voit qu'elle n'est composée que de mauvais sujets, et qu'elle se mêlera des affaires de la Grèce pour y fomenter l'esprit révolutionnaire et y rendre impossible l'établissement des principes monarchiques. Les amis du bon ordre et de leur souverain se sont rangés de notre côté, bien décidés, à ne pas souffrir cette réunion de démagogues et de brigands. Vous devez à votre dignité, à votre patrie, et à votre famille, de seconder nos démarches; et soyez sûr, que de cette manière vous aurez bien mérité du gouvernement qui viendra s'établir, et que vous y occuperez une des premières places." Il l'invita de suite à retourner dans son pays, et lui offrit un brick et même la frégate de l'amiral pour y être reconduit.

Le vieux Prince de Maina, encore tellement souffrant de sa longue captivité, qu'il ne pouvait pas marcher sans être soutenu, lui répondit: qu'il n'avait jamais douté des sentimens paternels de l'empereur envers sa famille, et que si Sa Majesté avait permis, qu'elle fut persécutée et opprimée dans les derniers tems, lui, et le pays étaient bien convaincus, que la faute en était entièrement à ses agens en Grèce qui, s'étant trompés eux-mêmes, avaient dû tromper leur souverain sur les sentimens des hommes nés et nourris dans l'attachement dû à son auguste famille. „Je suis disposé même à présent, continua-t-il, à me conformer aux vues, et aux conseils de Sa Majesté impériale, mais avant tout, je dois les connaître d'une manière positive.

Sûrement, si telles sont les intentions de l'empereur et du roi de Bavière, ils les adresseront immédiatement et officiellement au gouvernement grec, qu'ils ont reconnu. Alors on saura à quoi s'en tenir. Jusqu'à ce qu'une telle communication ait eu lieu, on doit accorder foi aux renseignemens qu'on a d'une autre part, et qui disent que S. M. le roi de Bavière ne veut nullement imposer son fils à la nation, qu'au contraire il veut que ce choix obtienne notre assentiment. Cet assentiment ne serait ni complet, ni valable, s'il n'était pas donné dans les formes prescrites par la loi, et en Grèce, ces formes légales n'existent point hors de l'assemblée qui doit se réunir, il ne peut donc être donné que par le décret de reconnaissance avec lequel nous avons promis de commencer nos travaux législatifs. — Outre cela, je ne puis pas me séparer de la cause de mes amis, dont je suis entouré à Argos. Oui, Monsieur, ces hommes, que vous qualifiez de mauvais sujets, sont mes amis. Je les connais comme des personnes, dignes d'estime, et dévouées comme ma famille à la cause de la Grèce. Nous avons supporté ensemble les adversités de notre patrie, ensemble nous saurons aussi vaincre tous les obstacles qu'on ne cesse pas de nous créer de tout côté, pour nous empêcher de lui préparer un meilleur avenir."

En vain l'envoyé de son excellence tâcha le lendemain de se mettre sur un meilleur pied avec „les mauvais sujets et les brigands" assemblés à Argos. Ayant été introduit dans une de leurs réunions, qui devenaient à chaque instant plus nombreuses, il déclara, qu'on l'avait trompé sur leur compte, que se voyant entouré de pères de famille, de négocians, de propriétaires et de marins, qui jouissaient de la confiance de leurs concitoyens, il ne pouvait douter, que tous ces

hommes respectables ne fussent intéressés au maintien du bon ordre. Il ajouta, qu'ayant acquis cette conviction il devait désirer de les voir travailler ensemble, à rétablir bientôt la bonne harmonie, qui jadis avait existé entre la Grèce et la Russie. Là-dessus on lui répondit, qu'il se trompait singulièrement s'il regardait la Grèce comme ennemie de la Russie. „Les Grecs, lui dit un député Psariote, n'ont jamais méconnu ce que dans leur dernière lutte, ils doivent à la Russie et à l'intervention de son empereur. Ils n'en veulent qu'à ses agens, qui par une méprise étrange, ayant dévoué leurs services aux derniers gouvernemens, ont participé aux plans les plus pernicieux de ces gouvernemens et ne cessent pas d'appuyer de toute leur influence et de tous leurs moyens, des mesures qui amèneront notre ruine. Que ces Messieurs changent de conduite, et les sentimens des Grecs changeront envers eux. Mais il nous faut des actions, puisque les protestations et les promesses ont perdu tout crédit depuis deux ans que nous avons été si souvent et si cruellement trompés." „L'occasion de vous montrer, continua-t-il, est favorable. Secondez par vos efforts la réunion de l'assemblée au lieu de lui créer des obstacles. Amenez à reconnaître le gouvernement les hommes, qui, s'appuyant sur vous, le combattent, ou se préparent à le combattre. Affermissez avec nous la tranquillité publique, seul but de nos efforts, et protégez nous quand nous préparons des institutions et des lois à notre patrie, et vous verrez quel changement s'opérera sur votre compte dans toute la Grèce. Nous savons ce que vous craignez; mais rassurez vous sur nos intentions. Les loix et les institutions que nous préparons à notre patrie seront fortement monarchiques. Elles n'auront rien de révolutionnaire et de dangereux. Nous connaissons et nous

aimons trop notre pays, pour vouloir lui procurer autre chose qu'un ordre durable, et nous sommes assez formés par l'expérience, et le malheur pour savoir que cet ordre doit coïncider avec les lois fortes d'un pouvoir royal, capable de commander la soumission et de forcer à l'obéissance. Fiez-vous donc à nous, et à nos démarches, et je vous répète qu'en peu de tems tout le passé sera oublié et que l'harmonie entre les Grecs et leurs anciens amis sera parfaitement rétablie." —

L'envoyé n'avait pas la mission de s'engager dans une telle discussion; il dirigea la conversation sur le feu Président et sur les torts prétendus qu'on faisait à sa mémoire; mais, accablé par la quantité de faits qu'on lui opposa sur le compte de cet homme d'état, et ému jusqu'aux larmes, il rompit en toute hâte cet entretien et s'en alla, pour ne plus revenir à Argos.

Aussi long-tems qu'on avait cru possible d'empêcher le congrès par la persuasion, par des promesses et des intrigues, on avait gardé quelque mesure et la paix ne fut plus troublée que par la défection de Zavellas; mais quand on vit qu'il était impossible de maîtriser le mouvement par des moyens occultes, on résolut de recourir à la force. Pas un seul membre du congrès n'avait fléchi, pas un seul capitaine n'avait encore déserté la cause nationale, pour arborer le Phénix, et quelques uns, qui l'avaient tenté à Vostizza, s'étaient vus abandonnés par tous leurs gens, sans en excepter même les valets, qui soignaient leurs chevaux, ni les jeunes garçons, qui leur portaient et leur allumaient leurs pipes. Les députés de la Grèce occidentale, qui manquaient encore, s'étaient mis en chemin après avoir applani les difficultés élevées parmi les chefs militaires de leur pays et avoir affermi la tranquillité publique. Leur arrivée à Argos élevait le nombre des mandataires

au-delà des deux tiers nécessaires, pour ouvrir le congrès, et c'est dans ce moment, que ses ennemis se mirent en campagne.

Le gouvernement jugea convenable d'éloigner la force armée d'Argos, où le congrès allait s'ouvrir; et l'on proposa, d'envoyer le corps de Grivas, qui l'occupait, cantonner dans l'intérieur du Péloponèse, à Léontari et Phanari. Comme on devait le prévoir, cette mesure éveilla l'opposition de la minorité dans le gouvernement et fut ajournée. Avant même qu'elle fut reprise et mise à exécution, une déclaration de Colocotroni annonça qu'il avait pris les armes pour combattre le gouvernement et pour sauver l'intérieur du Péloponèse de l'invasion des brigands et des Turcs.

Ce vieux chef de Carytène, qui déjà dans la première guerre civile avait été battu et fait prisonnier par les Roméliotes, ne s'était pas hâté d'aller à son poste et comme général en chef du Péloponèse, de prendre le commandement de l'armée établie sur l'isthme. Enfin il part de Nauplie, avec une trentaine de chevaux, mais à peine arrivé dans les défilés derrière Mycène, il est averti par les fuyards, de la déroute complète que son armée, commandée par Nicitas, avait éprouvée le même jour. Alors il se retire en toute hâte sur Argos et Tripolizza, et s'enferme dans le fort de Carytène, son pays natal, qu'il avait armé et approvisionné déjà sous le gouvernement du Président, et fortifié davantage sous celui de son frère. Le nouveau gouvernement lui avait témoigné tous les égards dûs à son âge, et à son rang, et l'on ne nomma point de nouveau gouverneur pour Carytène afin que ses soupçons ne fussent pas éveillés. Mais ces précautions et ces ménagemens ne pouvaient en rien changer ses sentimens, ni apaiser ses craintes. Il vit ses ennemis en majorité dans le gou-

vernement, et Théodore Grivas, leur général en chef, était son adversaire le plus intraitable et le plus passionné. Etabli à Argos avec un corps de quelques mille hommes, il le menaça de près, et il pouvait à chaque instant fondre sur son éparchie. Bientôt on sut que, malgré sa résignation apparente, il était le centre du mouvement qui commençait à agiter sourdement le Péloponèse; et des bandes de brigands, lancés dans toutes les directions contre les corps détachés des Roméliotes, en indiquèrent le but et les moyens. On voulait ébranler le pays, pour que les députés, effrayés sur le sort de leurs familles, ne se rendissent pas au congrès. En même tems, il était en correspondance suivie avec Zavellas, avec les chefs militaires du Péloponèse, avec les membres de la minorité du gouvernement, avec leurs alliés étrangers, et avec tous les hommes influens du parti. Averti par eux, que malgré tous ces efforts combinés, le congrès devenait inévitable et pressé d'agir ouvertement, il augmenta ses préparatifs, et le même jour où il fut averti, que Grivas devait se rapprocher de Carytène, il lança son manifeste contre le gouvernement et le congrès. Le même jour, Gennaios, son fils, fut envoyé avec un corps de troupes pour prendre la position de Baldezza, par laquelle la plaine de Tripolizza est dominée. Le gouvernement de Nauplie comprit très-bien l'étendue de ce nouveau danger. Le ministre de la guerre lui soumit aussitôt le manifeste à publier, et les mesures à prendre contre cette insurrection; mais les trois membres de la minorité se retirèrent des séances, et leur retraite empêcha la commission de se réunir en nombre suffisant pour prendre une résolution quelconque. Cependant cet affaiblissement du pouvoir exécutif ne faisait pas encore marcher les affaires de Colocotroni, parce que les chefs Roméliotes

établis à Argos et à Tripolizza, quoique sans ordre supérieur, n'en étaient pas moins disposés à le combattre; mais on réussit à mettre la désunion dans le corps de Grivas, dont les deux tiers l'abandonnèrent sous le prétexte d'être mal payés. Il ne lui resta que cinq à huit cents hommes, avec lesquels il se mit en marche de sa propre autorité, et s'établit à Tripolizza; mais n'étant plus en force pour déloger les troupes de Gennaios, il se vit en quelque sorte, bloqué dans la plaine par elles.

En même tems le général Nicitas, que les Roméliotes avaient battu sur l'isthme, partit du château de Colocotroni, avec vingt soldats seulement et se présenta en Messénie pour y remuer les paysans.

Toute la plaine de Messénie est composée de terres nationales, dont les cultivateurs paient le quart des produits au gouvernement. Nicitas leur promit qu'à l'avenir ils ne paieraient que la dîme, s'ils voulaient prendre les armes contre les Turcs et contre les brigands de Grivas pour défendre la cause de leur pays et de leur roi. On le comprit et bientôt ce chef fut entouré de 2000 colons armés, avec lesquels il marcha contre Kazakos, envoyé par le gouvernement pour surveiller le mouvement de Messénie.

Ce chef Mainiot abandonna un ennemi, qu'il tenait bloqué dans la tour de Pétala, et se porta à la rencontre d'un adversaire plus redoutable. Chemin faisant il se vit déserté par presque tous ses gens, plus propres à piller qu'à se battre. Il n'avait plus que soixante hommes, lorsqu'il fut attaqué par toutes les forces de Nicitas et enfermé dans quelques maisons du village Micramaina.

Comme cela se passait tout près des cantonnemens des Français, ceux-ci s'interposèrent, et les paysans

attaqués pendant la nuit par un autre corps mainiot, et croyant que les Français allaient tomber sur eux, se dispersèrent aussi vîte qu'ils étaient venus. Ce corps qui arriva pour dégager ses compatriotes, avait été ramassé et amené par Germanos, frère cadet de Kazakos, jeune homme de dix-neuf ans, d'une rare intelligence, et d'une intrépidité héroïque.

D'autres émissaires, envoyés de Nauplie et de Carytène dans la Laconie et la nouvelle Arcadie n'eurent pas plus de succès, et tous ces troubles n'aboutirent nullement au but principal qu'on s'était proposé. En portant la confusion et l'anarchie dans le pays, ils empêchèrent bien le départ de quelques députés, dont on menaçait de brûler les maisons, s'ils allaient à Argos; mais leur retard ne pouvait plus contenir la marche des autres, qui, réunis en nombre suffisant, comme nous l'avons dit, avaient tenu leur première séance préparatoire, et choisi la commission pour vérifier les pleins pouvoirs. Il ne restait donc plus rien à faire aux opposans que de disperser le gouvernement et le congrès en attaquant le centre de leur activité à Argos et à Nauplie. En conséquence, il fut dressé un plan, d'après lequel un corps de troupes devait tourner la position de Tripolizza et prendre poste aux Mulins, vis-à-vis de Nauplie. Des bâtimens armés de Spézia, devaient sortir en même tems pour seconder par mer cette manoeuvre, pendant que des mouvemens partiels devaient éclater à Argos et à Nauplie, pour être soutenus par deux généraux péloponèsiens, qui avaient armé, depuis quelque tems, des corps de troupes qu'ils tenaient cachés dans les environs de ces deux villes.

Cela fait, le sénat dut déclarer que, vû le danger de la patrie, le gouvernement devait être confié à des hommes plus capables. Le nouveau gouvernement éta-

bli, il devait débuter par renvoyer l'assemblée nationale. Ce plan était hardiment conçu et bien combiné, mais il manqua dans l'exécution confiée à Calergis. Ce jeune militaire entreprenant, mais étourdi, après sa défaite sur l'isthme, avait vu son corps de cavalerie se dissoudre par la défection et la cupidité de plusieurs chefs Roméliotes, qui s'emparèrent de ses chevaux et de ses armes, et il avait fini par reprendre les fustanelles, habit grec porté par les capitaines des troupes irrégulières. Bientôt il recruta presque ouvertement des soldats, et les dirigea sur Carytène, puis, lui-même, il s'embarqua sur un brick russe pour côtoyer le Péloponèse. Ses gens furent attaqués sur le chemin de Tripolizza par la cavalerie de Hadschi-Christos et ramenés en grande partie prisonniers à Argos, lui-même arriva devant Coron; mais y trouvant le coup manqué, et la forteresse entre les mains des habitans il débarqua à Pétala avec six hommes et se dirigea par la Messénie sur Carytène. C'est ici qu'il organisa un nouveau corps d'expédition, en attendant les ordres de Nauplie pour se mettre en campagne. Ces ordres ayant été apportés par quelques déserteurs du corps régulier, il tourna la position de Tripolizza, et sans trouver de difficultés, il s'établit vis-à-vis de Nauplie aux Mulins dans une position, qui communique avec la rade; mais là son succès s'arrêta. Il y eut bien deux bâtimens armés, qui arrivèrent au tems convenu, de Spézia et se placèrent sous les canons de la frégate de l'amiral Riccord; mais comme ils étaient sans papiers du gouvernement reconnu, les amiraux de France et d'Angleterre menacèrent de les traiter en pirates, malgré la présence des contre-amiraux Canaris et Calandruzzi, qu'ils avaient amenés à leur bord; et comme ils s'avancèrent néanmoins vers la position de Calergis pour lui

porter secours, un brick français et un autre anglais leur coupèrent le chemin, mirent à découvert leurs batteries et forcèrent les Spéziotes de se réfugier dans leur asyle. La position de Calergis fut attaquée du côté de la terre, par le corps régulier et les troupes de Chrysiotis, pendant qu'une goëlette hydriote du gouvernement la battait du côté de la mer. En vain Calergis espéra se voir secondé par Nauplie et Argos. Ses partisans, interdits par l'intervention catégorique des deux amiraux restèrent tranquilles, et des capitaines de Colocotroni, qui osèrent arborer l'étendard de l'ancien gouvernement à Délamanara près d'Argos, furent arrêtés et maltraités par les soldats Roméliotes, accourus pour le renverser. Après s'être défendu pendant deux jours dans sa position avantageuse, Calergis fut poussé à l'extrémité et s'enfuit avec quelques partisans pendant la nuit. On sut, que pendant le combat, des barques russes avaient communiqué avec les Mulins, et qu'elles y avaient pris les blessés pour les porter au bord des bâtimens de leur marine. De plus, il fut déclaré dans un rapport, adressé par un officier grec du génie au ministère de la guerre, que les munitions trouvées dans les positions de l'ennemi étaient toutes de calibre russe, et le pain de la même sorte que celui, qu'on donne aux matelots de cette nation, et que pendant la dernière nuit une barque russe, sans connaître la retraite de Calergis était venue pour lui apporter des munitions, des provisions et des transfuges. Parmi les lettres interceptées, il y en avait d'écrites par des déserteurs du corps régulier de Nauplie. Ils vantaient la bonne réception, qu'on leur avait faite à bord de l'amiral, et invitaient leurs camarades à suivre leur exemple.

On pouvait prévoir, que les tentatives guerrières

n'en resteraient pas là, mais pour le moment rien ne s'opposa plus à l'ouverture du congrès. Il y avait bien encore une protestation dans laquelle le sénat exposait, qu'ayant été forcé par le mouvement de la capitale d'accorder au gouvernement le droit de convoquer le congrès, et ce congrès étant sur le point de se constituer, il prétendait au droit de nommer la commission pour l'examen des pleins pouvoirs, et se refusait à reconnaître une assemblée autrement constituée. Le sénat savait bien que lui, comme corps administratif, n'avait rien à démêler avec le pouvoir législatif, et qu'en Grèce comme en d'autres pays, le congrès avait seul le droit de faire examiner les pleins pouvoirs par une commission de son choix; mais il fallait au sénat de nouveaux empiétemens. Il se souvint, qu'avec cette mesure, à laquelle aucun député indépendant n'était soumis, on avait rompu le congrès d'Argos, et qu'en la reprenant on pouvait réussir encore une fois, du moins en partie. Repoussé de ses prétentions par le gouvernement, il s'avisa plus tard de déclarer toute l'assemblée illégale, s'appuyant sur des protestations envoyées par ses adversaires, et prétendant que les élections avaient été forcées. Il y avait encore de sa part la même usurpation d'autorité, et la même incompétence à juger cette question. Outre cela il était bien connu, et même bien naturel, que le gouvernement, constitué comme il l'était, n'eût eu ni la volonté, ni le pouvoir d'influencer les élections, qui jamais n'avaient été plus libres et moins contestées, et que la commission qui vérifia les pleins pouvoirs, avait reçu du congrès le mandat de se conformer en tout, pour l'admission des députés, au règlement adopté par le premier congrès d'Argos.

Sous ce point de vue, une seule chose pouvait être objectée contre le congrès: c'est qu'il ne représentait

pas les deux opinions qui divisèrent le pays. On n'y trouvait que des hommes opposés au parti Capodistria, et dont une grande partie avait été même persécutée par ce partie, et avait tout récemment quitté les prisons pour siéger dans l'assemblée. La cause en était que le parti Corfiote n'avait point de racines dans la classe intelligente du pays qui fait les élections, et que ses hommes les plus marquans étaient généralement les plus haïs. L'opinion publique s'était même prononcée avec une prédilection remarquable pour les personnes persécutés sous l'ancien gouvernement, et la plus grande partie n'avait pas même trouvé de concurrens. Il y eut bien quelques adhérans des Capodistrias parmi les élus, et même des membres du congrès de Nauplie, mais aucun ne s'était présenté pour faire valoir ses titres. En vain déclara-t-on que c'était par crainte, puisqu'on savait que ni le gouvernement, ni le congrès ne méditaient de réactions. C'était l'esprit de parti, qui les tenait éloignés, et même un sentiment honorable: après avoir associé leurs noms aux actes du congrès de Nauplie, ils ne voulaient pas figurer dans une assemblée qui devait détruire ces actes, et prendre une direction opposée.

Il y avait bien à cela quelque inconvenance: l'opposition n'était pas représentée; mais rien d'étonnant et moins encore d'illégitime, parce que des assemblées librement choisies, représentent toujours dans leur majorité l'opinion publique. Si, dans cette occasion la minorité était petite, et si elle finit par s'éclipser entièrement du congrès, ce fut bien sa faute et point du tout celle de l'assemblée, ou de la nation.

Cependant le sénat menaçait toujours et méditait des changemens. Depuis le commencement du nouvel ordre de choses, c'était un ennemi déclaré, et le gou-

vernement n'était pas encore parvenu à faire changer la majorité de ce corps par le choix de nouveaux membres, puisque telle était l'aversion pour lui, qu'aucun homme de quelque distinction du parti national n'y voulait siéger, et qu'on avait reçu des refus partout où on avait fait des propositions. Pour surveiller le sénat et pour se mettre à l'abri de ses ennemis entrés en campagne, les députés résolurent de transporter le congrès à Nauplie. Les résidens après avoir combattu en vain sa réunion, ne pouvaient pas le voir indifféremment s'avancer jusqu'au milieu d'eux. Sans droit comme sans pouvoir de s'y opposer directement, ils menacèrent de retirer la garnison française si on persistait dans ce dessein. Pour éviter au gouvernement et à la ville l'embarras qui devait résulter de cette mesure, on résolut de tenir les séances devant les portes de la ville dans Pronoia, faubourg de Nauplie et une maison en bois y fut construite pour recevoir l'assemblée nationale.

Toutes ces démarches hostiles envers le congrès avaient irrité bien des esprits, et à peine pouvait-on calculer la ligne de conduite que les députés allaient suivre se voyant attaqués par leurs ennemis du dehors et repoussés par leurs ennemis du dedans, expulsés de la capitale même de leur patrie, pendant qu'on leur répétait sans cesse, que ni l'alliance, ni leur roi ne voulaient d'eux. L'irritation s'était déjà fait remarquer dans leurs réunions particulières, et les débats s'en ressentirent dès le commencement.

Il y avait bien des nouvelles rassurantes de l'Europe, mais elles ne pouvaient plus changer le cours des événemens.

Immédiatement après l'ouverture du congrès, on annonça que le traité de Londres, érigeant la Grèce en royaume et lui garantissant un emprunt de 60 mil-

lions de francs, était ratifié et qu'un courrier de Bavière ne tardessait pas à arriver, pour annoncer la régence. Peu après il fut connu, que les négociations de Constantinople étaient également terminées à l'avantage du nouveau royaume, et même les hommes les plus susceptibles sur le point d'honneur national, déclarèrent que le sort de la Grèce était fixé d'une manière brillante.

Les grandes questions étant ainsi décidées, et l'avenir de la nation mis à l'abri de nouveaux changemens, beaucoup de députés désiraient différer les travaux du congrès jusqu'à l'arrivée de la régence pour marcher conjointement avec elle dans la confection des lois et dans l'établissement des institutions nationales; mais les préventions des autres contre toute mesure dilatoire étaient devenues trop puissantes par suite des événemens et des soupçons qui commencèrent dans ces jours là à planer sur les esprits déjà si irrités, et qui tendaient à faire croire qu'une monarchie absolue devait être établie en Grèce. Ces appréhensions, dont on ne connaissait pas même le fond, contribuèrent le plus à déranger les combinaisons des hommes modérés, et le congrès proclama, que la confection de la constitution et la répartition des biens nationaux seraient du nombre des objets dont il s'occuperait. On retrancha même une phrase d'après laquelle une participation convenable (*ἀνήκουσα συνδρομή*) à la rédaction de la constitution était réservée au gouvernement du roi. Ces démarches déplurent aux hommes les plus marquans de l'assemblée. De même elles furent généralement mal vues du public, et la désunion commença à se développer bien vîte dans le sein même de l'assemblée.

Le décret d'amnistie n'avait pas trouvé le moindre obstacle, et ce point obtenu il fallait encore hâter celui de la reconnaissance du roi pour remédier aux consé-

quences fâcheuses, qui pouvaient résulter de la marche indiquée dans la proclamation de l'assemblée. Le congrès était prêt à faire passer cet acte important, on était même d'accord qu'il devait suivre immédiatement le décret d'amnistie. On s'aperçut bien que par cet acte le congrès déposerait son pouvoir législatif, puisqu'ayant reconnu le roi il ne pouvait plus prétendre à faire des lois sans la participation de son gouvernement; mais de l'autre côté l'arrivée de la régence étant attendue en peu de semaines, en peu de jours même, on crut, qu'on ne pouvait pas finir la constitution avant l'établissement de la nouvelle autorité, et on prévit, qu'une fois établie, celle-ci devait nécessairement prendre part à ces travaux, et en prendre même l'initiative. De plus, la reconnaissance même du roi devait consolider l'autorité politique de l'assemblée et confondre ses adversaires armés pour le combattre.

Ces derniers s'aperçurent bientôt eux-mêmes du danger qui de ce côté menaçait leurs projets. Il fallait donc faire échouer ce décret pour ne pas abandonner aux ennemis le grand avantage de jeter le fondement légal du nouveau trône. Mais comment pourra-t-on les détourner d'une démarche qui était si conforme à leurs propres désirs et si profitable à leurs intérêts, puisqu'elle devait les mettre en harmonie avec la conférence de Londres et avec leur roi? Voici comme on s'y prit.

Déjà, avant l'ouverture du congrès, les députés avaient travaillé à une réconciliation générale des partis, et dans la séance préparatoire d'Argos, Coletti l'avait conseillée comme devant être le premier acte dont il fallait s'occuper. A peine les adversaires s'aperçurent-ils que l'acte de reconnaissance serait mis à l'ordre du jour et passerait sans opposition, qu'ils se hâtèrent

d'entrer dans les voies conciliatoires et de proposer des bases très-raisonnables de pacification; mais la première condition fut, que l'apparition du décret sur la reconnaissance du roi serait différée de quinze jours. On déclara, que cet acte était d'une telle importance et par soi-même et par les liaisons, qu'il établirait parmi le roi et les signataires, qu'on y devait laisser participer aussi les chefs du parti opposé, qui alors ne balanceraient plus à venir se joindre au congrès. L'amnistie proclamée, ces quinze jours suffiraient pour qu'ils arrivassent à Nauplie, et la perspective d'y être à tems pour apposer leur signature à ce décret fondamental du droit public de leur patrie, les engagerait plus puissament que toute autre chose à entrer en réconciliation, tandis qu'une fois le décret signé et envoyé à Munich il n'y avait plus de raison pour les amener à Nauplie, et qu'au contraire ils feraient leur possible pour faire regarder le congrès comme illégal et ses actes comme non avenus.

Ces argumens étaient d'une telle force apparente, que presque tous les députés furent sur le point de différer le décret, ou plutôt, de l'abandonner. Car il était impossible que l'autre parti pensat à une réconciliation quelconque aussi long-tems qu'il avait encore des chances de bouleverser ses ennemis et de maintenir l'autorité compromise du congrès du comte Augustin. Bientôt on apprit, que Calergis préparait une autre expédition, et que Mamouris était invité à venir de la Phocide pour forcer les troupes du gouvernement dans la Boeotie et passer l'isthme. On ne voulait donc que gagner du tems. — Après les quinze jours passés et en cas de besoin on aurait encore demandé un autre délai, et si le congrès ne pouvait pas être renversé, on espérait du moins traîner son décret jusqu'à l'arrivée de

la régence. La régence arrivée on se serait passé du reste, puisqu'on croyait être sûr qu'elle commencerait par renvoyer les députés. A la verité ceux-ci préoccupés des préventions, et des craintes, que nous avons signalées, venaient de donner par quelques actes, des signes d'une marche contraire à la prétendue volonté de la conférence de Londres et du roi de Bavière. Quelques uns avaient même traité comme des mercenaires et comme des gens de cour (*αὐλικοί*) les hommes raisonnables qui dans les débats sur la proclamation de l'assemblée avaient défendu la prérogative du roi.

Il fallait donc rallier les députés à leur première décision, en leur faisant comprendre la mauvaise foi de leurs ennemis et la mauvaise position dans laquelle ils se trouveraient si l'acte de reconnaissance ne passait pas avant que la régence se mit en chemin. „Vous êtes accusés, leur dit-on, par vos adversaires de ne pas vouloir du roi; ils déclarent avoir pris les armes pour défendre sa cause contre vous. Leur parti qui a ses affidés à Corfou, à Constantinople, à Odessa, à Pétersbourg, à Munich même, ne cesse pas d'écrire dans ce sens. Il a rempli de ses calomnies les feuilles françaises et les portefeuilles des ministres étrangers; ses émissaires adroits et accrédités ne cessent d'exploiter l'aversion des souverains contre des mouvemens regardés comme populaires. Pendant tout ce tems, où vos ennemis sont en train de vous accuser et de se jouer de vous, vous n'avez rien fait pour vous défendre et pour rompre le tissu de leurs intrigues. Ni Hydra, Syra, Maina et Perachora, séparées du pouvoir central, ni les primats du Péloponèse et les chefs militaires de la Romélie n'ont signé un seul acte pour manifester leur adhésion à l'élection du souverain de leur pays. Il ne vous reste qu'une seule occasion de réparer cette faute

grave. Faites votre décret et vos adresses, sans le moindre délai, parce que telle est la crise des affaires publiques que personne ne pourra garantir l'avenir pour un seul jour. Même dans la supposition peu vraisemblable, que le congrès puisse continuer paisiblement ses travaux, la promulgation de ce décret ne doit pas être différée, puisque s'il ne devance pas le départ de la régence de Munich, il sera sans utilité pour vous. Publiez-le plus tard, et vos ennemis déclareront, que vous n'avez cédé qu'après avoir vu, que votre opposition ne pouvait plus empêcher l'accomplissement des destinées de votre pays; ils vous accuseront même de lâcheté, puisque vous semblerez vous changer en adulateurs pour éviter les conséquences d'une conduite qu'on qualifie de contraire aux intérêts du gouvernement royal. Enfin la régence arrivant avec ces préventions sinistres, comment pourrait-on l'empêcher de se détourner tout à fait d'un parti qu'elle doit regarder comme suspect, si non comme ennemi, pour embrasser la cause de vos adversaires, qui feraient valoir leur fidélité à l'ancien gouvernement, quelque intéressée qu'elle ait été, pour faire croire à leurs protestations d'attachement au roi?"

Ces réflexions ne manquèrent pas de faire impression. On se décida à revenir sur la première résolution et, après avoir proclamé l'amnistie, à procéder immédiatement au décret de reconnaissance. Pour ne pas rompre les négociations commencées avec le parti opposé, on résolut de faire deux exemplaires du décret fondamental, dont l'un devait être expédié à l'instant au roi de la Grèce, pendant que l'autre, destiné à être déposé aux archives nationales, resterait ouvert aux signatures des députés dissidens, qui se réuniraient plus tard au congrès. Cette combinaison

faite, et le décret ainsi que les adresses aux monarques ayant été discutés dans les réunions des sections, l'affaire fut portée dans la séance de l'assemblée du 8 Août. Le choix de la conférence de Londres fut unanimement reconnu et confirmé. Toute l'assemblée se leva d'un mouvement unanime pour saluer son souverain avec des transports de joie partagés par le peuple qui remplissait en grande foule les avenues du congrès. »

Je n'avais attendu que cet événement pour quitter le pays. Après l'entrée de Coletti à Nauplie qui décida de la paix, j'avais participé à la lutte longue et pénible, amenée, par l'intervention des résidens et l'opiniâtreté du sénat, et j'avais contribué à éloigner les difficultés qui s'opposèrent à la composition et à l'installation du nouveau gouvernement. Plus tard voyant la faction vaincue ressuscitée par les moyens et les personnes que nous connaissons, je sentis se paralyser mon activité, puisque ce n'était pas sur cette faction que j'avais excercé de l'influence; et quoique j'eusse réussi à détourner des têtes de ses chefs le trop juste courroux des vainqueurs, je devais me résigner à subir au moins la haine de leurs protecteurs. Il y avait bien un moyen de sortir encore d'embarras. Je devais me mettre à la tête des affaires et commencer le gouvernement du roi. En vérité je fus invité de tout côté à le faire, surtout par les députés réunis pour le congrès, et les résidens me voyant dans une direction entièrement opposée à leur démarche funeste, commencèrent à redouter un tel dénouement et à agir conformément à leurs craintes. Entré au pouvoir, j'aurais su vaincre les intrigues des ennemis et les forces peu redoutables qu'ils pouvaient mettre en campagne; mais pour suivre cette marche j'avais besoin de deux choses, d'une autorisation quelconque de Sa Majesté le roi de Bavière, et

quelques moyens pécuniaires. Avec deux lignes de Sa Majesté et avec cent mille écus la pacification de la Grèce aurait pu être maintenue; mais comme j'étais sans mission, je restais sans communication de la part du roi, et quand je tâchai de me procurer des fonds, pour nourrir les troupes et empêcher le relâchement de leur discipline, je n'y réussis qu'en partie et autant que mon crédit particulier s'étendait. Etant sans autorisation et sans ressources et en conséquence hors d'état de maîtriser les affaires, je ne pouvais pas m'y mêler sans les compromettre. La seule chose que je pouvais encore essayer, était d'empêcher le congrès de faire une constitution sans le consentement de la régence, et de l'engager à confirmer l'élection du roi d'après les formes prescrites par la loi. Ces deux mesures étaient essentiellement nécessaires pour l'établissement du nouvel ordre de choses. Une constitution faite dans un tems de passion et de dissolution et sans le concours du roi n'aurait pas été acceptée, et un trône érigé sans la sanction de la nation légalement exprimée n'aurait pas été inattaquable du côté du droit. De même ces deux mesures se lièrent ensemble dans le congrès, puisque l'établissement du pouvoir royal reconnu, l'établissement de la constitution sans ce concours du prince était impossible. On vient de voir de quelle manière le décret de reconnaissance fut contrarié par les ennemis mêmes du congrès. L'affaire déjà préparée, j'eus encore à soutenir une lutte continuelle de trois jours pour confondre leurs machinations et voir éclater cet assentiment unanime avec lequel le roi fut salué par l'assemblée légitime de la nation, qui depuis six mois lui tendait les bras. Je sentais bien, que restant encore je pouvais continuer mes occupations, tendant à apaiser les haines et à rapprocher des hommes, qui n'avaient plus

aucune raison de se troubler et de se persécuter; mais de l'autre côté je vins à être instruit des retards, que l'accomplissement des destinées de la Grèce éprouvait à Munich. Il était donc essentiel d'y appuyer en personne les renseignemens détaillés que je n'avais pas cessé d'envoyer en Bavière, et je résolus de partir. L'assemblée me chargea de porter le décret et les adresses à LL MM. les rois de Grèce et de Bavière, et d'être l'interprète des voeux unanimes dans lesquels se rencontraient et se confondaient toutes les classes et tous les partis: c'était de voir arriver enfin le roi sur le sol de la Grèce, où il était attendu, comme le dernier, comme le seul espoir de salut. . . . .

Bientôt après mon départ, la catastrophe qui avait si long-tems menacé le pays, éclata sur le congrès, et comme on n'était pas parvenu à le vaincre par la force, on eut recours à une scène d'horreur, digne d'être placée à côté des actes violens avec lesquels on l'avait rompu à Argos. Le même jour où le choix du souverain fut reconnu, le congrès supprima le sénat. Cette mesure fut accueillie par le public avec les mêmes sentimens et les mêmes acclamations que la reconnaissance du roi, puisque excepté la faction renaissante du vieux gouvernement, la nation était unanime dans ses sentimens de haine contre ce corps malencontreux. Outre cela son animosité contre le congrès et les plans sinistres qu'il fomentait, étaient notoires et l'assemblée, en usant de son droit pour le dissoudre, n'avait fait qu'un acte de défense et d'utilité publique. Cependant sa suppression était impolitique. Car s'il y avait eu quelque espoir de rapprochement avec le parti contraire, cet espoir était détruit par le coup porté au conseil qu'il chérissait le plus. En même tems on donnait l'occasion aux résidens de se prononcer ouvertement con-

tre l'assemblée nationale parce qu'ils regardaient le sénat comme la seule autorité constituée du pays, et déjà d'avance ils avaient déclaré que la conférence de Londres les avait chargés de le défendre. Leur protestation, adressée au gouvernement, ne se fit pas attendre et encouragea le sénat à se regarder encore comme existant et à continuer clandestinement ses séances.

Après le sénat vint le gouvernement. D. Ypsilanti n'existait plus. Sa mort avait privé la Grèce du plus illustre et du plus vertueux de ses citoyens. Il fallait le remplacer. Le congrès ne s'en tint pas à ce remplacement et, irrité surtout contre le comte A. Métaxà, il décida de le faire sortir de la commission gouvernementale. A peine cette résolution fut-elle prise que le congrès fut assailli par des bandes armées. Elles pénétrèrent dans son enceinte, les députés furent menacés et maltraités, le président, vieillard de quatre-vingt ans fut tiré par les cheveux. Tout le monde s'enfuit effrayé d'un attentat, qui manquait encore à l'histoire de la Grèce, et les bandes qui l'avaient commis emmenèrent une douzaine de députés dans leurs cantonnemens. Comme le président qui fut du nombre était prêt à succomber à la fatigue et aux mauvais traitemens, le député de Tinos fut forcé de le porter sur ses épaules.

Une partie de ces brigands appartenait au corps du général Chrysiotis, qui s'était mutiné parce que le gouvernement ne leur avait pas payé les services rendus aux Mulins contre Calergis. Pour les tranquilliser on avait promis de les payer dans trois semaines, et ils attendaient l'expiration de ce terme à Aria, village près de Nauplie, tout en protestant, qu'ils n'en voulaient pas au congrès, qu'ils le défendraient même s'il était attaqué. Le jour où la commission administrative

allait être modifiée, le terme était expiré; mais le gouvernement n'avait pas un sou, et dans l'état de dissolution, où il était tombé, il n'avait pu prendre aucune mesure pour amasser des fonds et pour les contenter. Cependant des membres de la commission et des hommes qui partagaient leur vues, déclarèrent aux soldats, qui se présentèrent pour recevoir leur argent, qu'ils devaient s'adresser au congrès, qui avait changé le gouvernement, et mis ses anciens membres hors d'état de satisfaire à leur sengagemens. On s'était entendu avec plusieurs de leurs officiers, ceux-là conduisirent les mutins contre le congrès: chemin faisant ils furent renforcés par des hommes armés, appartenant à la garde d'un des membres du gouvernement et à la garde du congrès même, commandés par N. Servas. Heureusement pour les députés il y avait quelques centaines de Crétois, logés dans le faubourg. Ceux-ci prirent les armes et accoururent pour défendre le congrès, ils empêchèrent au moins que son enceinte ne fut souillée par le meurtre et le sang des représentans du pays.

Telle fût la fin d'une assemblée qui était digne d'un meilleur sort. Convoquée d'après toutes les formes de la loi et librement élue, elle réunissait un grand nombre d'hommes éclairés et amis de leur pays, qui avaient figuré avec éclat dans toutes les phases de la révolution grecque; il y en avait même qu'on pouvait regarder comme des martyrs de la cause publique, affrontant tous les dangers et supportant avec résignation toutes les privations, quoique déjà vieux et souffrans et n'ayant plus de quoi s'habiller et se nourrir. Il y eut bien dans cette assemblée, des hommes sans aveu ayant des vues outrées et des desseins pernicieux, conséquence nécessaire de sa composition, qui donnait des

représentans aux corps armés et à des pays retombés sous la domination musulmane; mais leur nombre était petit comparativement avec les autres. Constitués en congrès national, les députés avaient commencé à faire ce que la Grèce attendait d'eux, en proclamant l'amnistie, et en travaillant à l'union; et par la reconnaissance unanime du roi ils donnèrent au trône de la Grèce la seule base de droit public, sur laquelle il pouvait être élevé d'une manière durable. S'ils ne réussirent pas à remplacer le sénat par un corps plus digne de sa mission et à délivrer la Grèce de la honte du gouvernement anarchique, ce ne fût pas sûrement leur faute. On n'a pour accuser le congrès que des projets, qu'on lui suppose et qui même exécutés ne formeraient pas des cas réels d'accusation. Il voulut régler la distribution des terres nationales et travailler à la constitution, parce qu'il crut, que sans l'une et l'autre la Grèce ne pouvait pas exister et qu'on ne pouvait pas abandonner ces mesures à la discrétion du pouvoir futur. Sous ce rapport il y eut manque de confiance de sa part; mais qui pourrait en faire un reproche aux Grecs, après qu'ils ont été si cruellement trompés par les derniers gouvernemens et par presque tous les étrangers, qui dans le pays même se sont mêlés de leurs affaires?

Actuellement le congrès appartient à l'histoire, qui ne tardera pas à prononcer entre les hommes dévoués à la cause de leur patrie et entre leurs ennemis tant nationaux qu'étrangers, qui, usant de tous les avantages de leur position et de leur ascendant, sont parvenus à les ruiner.

HUITIÈME SECTION.

Dissolution du gouvernement mixte.

La catastrophe du congrès mit le comble à la confusion et à l'exaspération des partis. Le peuple de Nauplie était dans une effervescence alarmante, et malgré la présence des Français il menaça de prendre d'assaut et de brûler les maisons des membres du gouvernement accusés d'avoir fomenté cette trahison. Les résidens voyant où leur conduite avait amené les partis, étaient eux-mêmes ébranlés, et l'un d'entre eux, qui déjà dans plusieurs occasions avait fait preuve de franchise, s'accusait lui-même, et accusait ses collégues d'avoir été la cause de la perte de ce malheureux pays.

Dans ce moment de frayeur le courrier de Bavière attendu en vain depuis cinq mois arriva. Sa présence, les lettres qu'il apportait au gouvernement, et les nouvelles qu'on supposait débitées par lui sur l'arrivée immédiate de la régence donnèrent, une direction salutaire à l'opinion. L'effervescence se calma, les espérances commencèrent à renaître et les esprits les plus opposés tâchèrent de se rapprocher. Les députés, emmenés par les soldats et tenus pendant trois jours sur des

rochers, furent mis en liberté moyennant une rançon qui ne fut pas trop exorbitante, et il parut, qu'alors du moins chacun allait attendre le dénouement prochain; mais cette pensée n'entra pas dans la tête des hommes, qui, résolus de s'emparer de nouveau du pouvoir, et ayant déjà réussi à moitié, ne voulaient ni ne pouvaient s'arrêter en si beau chemin. La nouvelle de l'arrivée immédiate de la régence ne pouvait pas leur faire illusion, parce que instruits très-bien de ce qui se passait à Munich, ils savaient que la régence n'était pas encore instituée, que le corps militaire qui devait l'accompagner n'était pas formé, et que l'an 1832 pouvait finir sans voir la régence toucher le sol de la Grèce.

Rassurés sur les sentimens de leurs amis hors de la Grèce, les chefs de la faction se concertèrent sur les mesures à prendre. Une députation du gouvernement était sur le point de se rendre à Munich, elle devait partir avec trois bâtimens de l'alliance. Les amiraux avaient l'ordre de tenir ces bâtimens à la disposition de la régence, et de les envoyer dans le port, qui leur serait indiqué pour la recevoir et pour la transporter en Grèce. Depuis l'arrivée de ces ordres les amiraux avaient attendu les communications annoncées d'avance, et comme le courrier de Bavière ne leur apporta ni lettres, ni nouvelles, ils résolurent d'envoyer sans plus de délai les bâtimens à Trieste, et d'en avertir les ambassadeurs de leurs cours à Munich pour ne pas assumer sur eux la responsabilité des retards ultérieurs et de la continuation de l'état déplorable de la Grèce.

Comme membres de la députation, on trouva désignés dans les communications de Munich l'amiral Miaulis et les généraux C. Botzaris et Nicitas; mais Nicitas étant à la tête des paysans insurgés de Messénie, on jugea à propos de mettre à sa place le gé-

néral Caliopulo, après le refus que Colocotroni avait fait d'y joindre son fils Gennaios.

La mort d'Ypsilanti et le départ de la députation avait réduit la commission du gouvernement à quatre membres, divisés en deux partis égaux par leur principes, Contouriotí et Coletti d'un côté, et Zaimi et Métaxa de l'autre. Il y avait donc impossibilité de marcher et impossibilité de remédier à ce mouvement. Le congrès, qui seul avait eu le droit de modifier le gouvernement, était renversé par la violence; le sénat qui prétendait à ce droit, avait été lui-même supprimé par le congrès. Cependant s'appuyant sur son parti et sur les résidens, il prétendit toujours au pouvoir de reconstruire le gouvernement, qui n'existait plus ni de fait ni de droit.

Pendant cette agonie d'un pouvoir expirant, le parti militaire de l'opposition était sur le point d'en finir avec ses adversaires. Déjà avant la dispersion du congrès, Colocotroni était parvenu à déloger Th. Grivas de la position de Tripolizza. Ses amis avaient réussi à le réconcilier avec Hadschi-Christo, général de la cavalerie légère, qui sous le gouvernement du comte Augustin s'était rendu à l'invitation de Coletti et ayant passé avec sa troupe aguerrie de l'autre côté de l'isthme, avait rendu possible l'expédition des Roméliotes, mais voyant que les affaires du parti, qu'il avait embrassé, tournaient mal, et en même tems irrité par la conduite de Th. Grivas, qui était venu se loger avec son corps dans ses cantonnemens, il prêta l'oreille aux promesses de Colocotroni et de ses alliés étrangers, et abandonna le général Rоméliote à son sort, lorsque celui-ci fut assailli par ses ennemis. Après un combat de deux jours, Grivas se vit forcé d'abandonner l'intérieur du Péloponèse et de retourner avec les dé-

bris de son corps à Argos, d'où il était venu. Ce succès paralysa les forces du seul chef, qui avait été inaccessible aux brillantes promesses du parti renaissant. Colocotroni arriva dans le port de Nauplie et fut reçu à bord de l'amiral Riccord au moment, où il s'agissait d'envoyer la députation en Bavière. S'étant concerté avec ses alliés et avec les hommes de son parti il était tellement sûr de son succès qu'il déclara à l'amiral anglais, auquel il était allé faire visite, que dans dix jours il aurait huit mille soldats sous ses ordres dans la plaine d'Argos. Ce n'étaient point de vaines menaces, telles que l'amiral Hodham, homme ferme et intègre, mais abusé par les vues et les conseils de Mr. Dawkins, les avait voulu prendre. Après la désorganisation du pouvoir à Nauplie les capitaines qui l'avaient soutenu, se trouvant sans direction et sans appui, se tournèrent presque tous sans exception du côté, où ils voyaient de l'union, de l'activité et des alliés disposés à tous les sacrifices pour les attacher à leurs desseins et à leurs intérêts.

Bientôt on apprit que Zavellas s'approchait de Patras, et que Mamouris avait menacé de passer l'isthme. Les corps qui s'étaient réunis à Colocotroni défilèrent dans la plaine d'Argos, et pendant que Grivas s'ouvrait avec les armes le chemin pour se retirer à Misolonghi et y rejoindre son frère, qui s'était emparé par la force de cette ville malheureuse, les postes avancés de Colocotroni, commandés par Calergis, arrivèrent jusqu'aux portes de Nauplie et y tinrent bloqués les restes du corps régulier, les débris du gouvernement et les résidens eux-mêmes, arrivés aux termes de leurs démarches. Aucun de ces agens ne connaissait à fond les affaires des Grecs, parce qu'aucun d'eux ne savait leur langue et ne possédait leur confiance. Divisés entre

eux de principes et de position, ainsi que de caractère et de sentimens ils ne pouvaient pas mettre les autres d'accord, puisqu'eux-mêmes ne l'étaient pas. Se méprenant sur leurs propres moyens, sur leur mission, sur la Grèce et ses partis, ils s'étaient chargés de conduire à travers des obstacles et des bouleversemens les affaires d'une nation qui ne voulait pas d'eux, et imposant aux vainqueurs un gouvernement de discorde, le délaissant ensuite et encourageant la sédition contre son autorité, combattant le congrès et lui opposant le sénat, ils avaient vu, sous leurs mains, tomber la Grèce dans un état d'anarchie et de misère, dans laquelle ni les Turcs, ni les Arabes n'avaient pu la plonger.

Les affaires étant poussées à cette extrémité, G. Contouriotti, Président du gouvernement, homme d'un caractère respectable, qui s'était dévoué à son emploi avec le plus grand désintéressement personnel, déposa son autorité et retourna à Hydra. Comme A. Metaxa était frappé d'interdit par le décret du congrès, il n'y eut plus que J. Coletti et A. Zaimi, qui restèrent de la commission des sept membres, et ces deux hommes étaient tellement opposés l'un à l'autre qu'il fut impossible de les réunir pour une seule mesure. Il n'y eut donc que les ministres, qui formés en conseil pouvaient encore remédier aux besoins les plus urgens du service public. Ils rendirent donc des ordonnances, auxquelles obéissait qui voulait. Ils vendirent tout ce qu'il y avait à vendre à Nauplie, édifices publics, armes, jusqu'aux canons même, pour nourrir la garnison et entretenir quelques bâtimens armés, pendant que les capitaines, maîtres de toutes les éparchies, formèrent entre eux une commission administrative, présidée par Coloco-

troni, qui distribua les provinces aux corps de l'armée et à leurs chefs, donnant à chacun la liberté de se nourrir et de se faire payer par les habitans. Le peuple fut soumis à leur glaive sans la moindre défense des lois, dont le pouvoir avait cessé entièrement. Alors on écrivit en Europe, que tout était arrangé, que le pays était enfin tranquille et que la régence n'y avait plus à craindre la moindre résistance.

NEUVIÈME SECTION.

Jugement sur le gouvernement mixte et sur le parti de sa majorité.

On se sera déjà aperçu que sous le rapport des calamités publiques, le gouvernement mixte ne devint qu'une continuation du gouvernement du comte Augustin. Les principales sources en étaient dans sa composition, dans ses embarras financiers, dans l'intervention malencontreuse des résidens et dans l'opposition de la faction vaincue, qui secondée par les conseils, les promesses et les subsides étrangers passa des intrigues aux conspirations et ralluma la guerre civile à peine éteinte par la catastrophe de la famille Capodistria.

Mais en distribuant à chacun sa part de ces griefs fâcheux il ne faut pas oublier les fautes du parti même qui était parvenu à délivrer la Grèce du joug ignominieux des Corfiotes. Aussi long-tems qu'il marcha le front levé contre l'oppression, la corruption et la violence et qu'il rallia sous ses drapeaux l'honneur, les droits et tout l'avenir de la Grèce, il paraissait uni et rempli des meilleures intentions. Il le fut peut-être, puisque la noblesse d'une cause que les hommes ont embrassée, les élève souvent au dessus d'eux-mêmes, et il n'y a pas de doute qu'à peu près tout ce que la Grèce comptait d'hommes patriotes et vertueux, ne se

fut rangé de leur côté, ou du moins ne s'y fut rallié par ses désirs et ses intentions; mais à peine l'ennemi commun fut-il renversé, qu'on s'aperçut de quels divers partis l'opposition avait été composée, et de tout ce mélange d'intérêts privés, de passions, de corruption même, qui en avaient formé un des principaux liens.

Les primats du Péloponèse, terrassés par le Président et relevés par le succès des armes Roméliotes, reprirent leurs anciennes prétentions. Au sein du congrès ils se réunirent aux hommes de la seconde classe pour tâcher d'introduire dans les institutions qu'on méditait, un patriciat dont les avantages devaient appartenir tout-à-fait à eux, à leurs familles et à leur clientèle. Ils parlèrent de la puissance politique que le roi ne pouvait trouver que dans la noblesse à établir en Grèce, et quelques uns allèrent jusqu'à déclarer, que le gouvernement futur ne pouvait pas durer s'il n'était pas établi et dirigé dans l'intérêt de trois à quatre mille hommes les plus influens du pays. Dans l'administration, dont ils s'étaient emparés en partie, ils remirent en pratique les anciens abus, qui avaient défiguré les époques antérieures à l'avénement du Président.

Les capitaines reparurent à côté des primats sur la scène et furent les premiers à imiter leur conduite. Ils absorbaient le peu de moyens que le gouvernement pouvait amasser, par leurs demandes exorbitantes de provisions et de paiemens à compte, et ils s'emparèrent des dîmes de provinces entières, s'obligeant à payer leurs troupes avec ces revenus; peu d'entre eux s'acquittèrent de cette obligation, et gardant l'argent pour leur propre compte, ils furent forcés de laisser à leurs soldats la liberté de se dédommager eux-mêmes par des vexations.

Le gouvernement composé comme il était, ne pouvait inspirer aucune confiance aux partis, et ses membres à peu d'exceptions près, incapables de se maintenir dans une position élevée et de maîtriser les événemens, tâchèrent au moins de profiter des circonstances pour eux et leur clientèle. Pour comprendre la nature de cette clientèle et les obligations qu'elle impose aux patrons, il faut connaître l'état, dans lequel des siècles peut-être des milliers d'années ont laissé la société en Grèce. Comme il n'y a pas eu de pouvoir central, capable de contenir et de défendre les hommes, chacun a été forcé de chercher ailleurs de l'appui et de la protection. Le plus naturel et le plus sûr soutien, il le trouve dans la famille, dont les membres et même les parens jusqu'au second degré ne sont nulle part si liés et si prêts à s'aider entre eux qu'en Grèce. En second lieu l'homme isolé doit prendre position au milieu des autres. Selon qu'on se sent faible ou fort, on se fait le partisan de quelque homme influent ou l'on groupe ses partisans autour de sa propre personne. De cette manière chaque homme distingué a un nombre plus ou moins considérable de personnes plus subordonnés qui le fréquentent, l'écoutent, demandent ses conseils, exécutent ses volontés et défendent ses intérêts, toujours attentifs à mériter ses égards et à gagner sa confiance. Voilà l'origine et la nature des coteries innombrables dont la Grèce est couverte. Leurs chefs quand il ne se sentent pas assez puissans pour se suffire à eux-mêmes et à leurs affidés, se rangent avec ces derniers sous un chef supérieur et augmentent par cette accession sa force et son influence. Ceux-là combinent donc le rôle de patron envers leurs cliens avec celui de client envers le patron placé dans une sphère plus élevée. C'est par cet agroupement

des coteries que se forment les partis. Au lieu de s'en étonner il y faut reconnaître la marche et l'organisation naturelle et nécessaire de la société politique abandonnée à elle-même. On ne pourra donc ni connaître, ni influencer la marche des affaires du pays, sans avoir le secret de cette organisation et sans en connaître et faire agir les ressorts.

Dans le tems dont nous parlons il n'y eut en apparence que deux grands partis avec leurs chefs connus; mais en y regardant de près on voyait, qu'il y en avait autant qu'il y avait d'hommes influens. Cependant ces partis furent tous échelonnés, de manière, qu'ils supportaient et augmentaient la puissance de quelques hommes éminens qu'on voyait figurer à la tête des mouvemens généraux.

Ceux-ci connaissant les élémens et les conditions de leur force et de leur ascendant, tâchaient de leur côté des atisfaire les intérêts de ceux qui se dévouaient à leur service. On comprendra alors la position des hommes qui formaient le gouvernement, et de ceux qu'ils avaient appelés aux ministères. Il s'agissait pour chacun d'entre eux de placer ses parens, ses amis et ses affidés, et de penser en même tems à leurs cliens, et comme chacun était dans le cas de réclamer de tels services de ses collégues et même de ses adversaires qui participaient au pouvoir, on vit parmi eux un échange de complaisances officieuses pour les emplois et les honneurs, et partout où il y avait quelque chose à gagner sur les revenus publics. Les plus grands désordres apparurent à la vente des dîmes où il y eut un commérage de capitaines, de primats, de hauts employés et pour ainsi dire des compagnies organisées, qui pénétrèrent même dans quelques ministères et jusqu'au milieu du gouvernement. Les mêmes procédés

furent observés dans les emplois publics. Il est vrai, que le gouvernement se vit dans la nécessité de changer tout le personnel de l'administration, parce que celle-ci était tellement détestée que partout où il en restait quelques débris, le peuple ne se croyait pas délivré; et tellement compacte, liée d'intérêt et dévouée à l'ancien parti, que presque partout où un de ses membres fut conservé dans un emploi le gouvernement pouvait compter qu'il avait conservé un ennemi, mais sous bien des rapports les hommes nouveaux ressemblèrent à leurs prédécesseurs, en quelques endroits ils les surpassèrent même en incapacité ou en gaspillage, de manière que les gens les plus raisonnables se répandirent en reproches amers déclarant que ces misérables, loin d'avoir été corrigés par l'adversité, étaient devenus pires; que leur mauvaise conduite faisait chaque jour l'apologie du Président et que celui-ci avait bien fait de les mépriser et de les persécuter.

Néanmoins on serait injuste de méconnaître ce qu'il y eut de bon dans le gouvernement, dans ses actions et dans les individus qui lui étaient attachés. A l'exception de quelques individus la commission administrative, le conseil des ministres et en partie aussi la haute administration réunissaient dans leur sein toutes les illustrations du pays, parmi elles il y avait des hommes profondement versés dans les affaires du pays et intègres, et même des caractères dignes de l'ancienne Grèce, qui autant par leur capacité que par leurs vertus, auraient honoré les pays les plus civilisés de l'Europe.

L'armée quoique entièrement désorganisée, garda des ménagemens en beaucoup de cas. Au commencement la discipline des troupes fut parfaite. Bientôt elle s'ébranla par le contact avec les bandes irrégu-

lières du comte Augustin et plus encore par la faiblesse du gouvernement et la mauvaise foi de leurs capitaines; cependant cet ébranlement du bon ordre parmi les troupes fut loin d'être universel. Il y eut parmi les capitaines des hommes, qui se refusèrent tout à eux-mêmes pour contenter et contenir leurs soldats, et il y eut des corps qui attachés à des officiers bien pensans ne cessèrent pas d'être les gardes fidèles des districts qui leur furent confiés. En général cette armée sans solde, sans habits et souvent sans pain commettait moins de dégâts qu'une armée européenne n'aurait fait dans de semblables circonstances.

Le gouvernement était faible, mais il était en même tems doux et par fois très-indulgent. Presque tous les hommes qui le composaient, ou qui étaient en rapport avec lui par leurs fonctions, avaient été persécutés et proscrits; mais pas un seul acte de vengeance ne fut commis, et les plus outragés d'entr'eux, tels que les membres de la famille des Mauromichalis, allaient tranquilliser eux-mêmes leurs adversaires qui croyaient avoir à redouter leur vengeance. Il y eut même une indulgence qui approcha de la faiblesse: on conspira sous les yeux de la commission administrative, et Calergis avant de partir pour Coron, enrôla ouvertement son monde. Le jour avant son départ je vis son hôtel, situé dans le faubourg, encombré de soldats sans armes, qu'il avait pris à son service, et si Hadschi-Christo ne s'était pas avisé de leur couper le chemin de Tripolizza, ils seraient allés partout où ils auraient voulu sans en être empêchés par le gouvernement.

Ce fut avec les mêmes ménagemens qu'il se conduisit envers l'opposition de Spézia. La plus grande partie des habitans de cette île florissante était prête à reconnaître le gouvernement des sept membres, mais

ils furent contenus par la faction de la famille Mexis, qui, secondée par les Androuzzis, s'était emparée de la garde municipale, de la flotte et de la douane et avait renvoyé le gouverneur venu de Nauplie. Trop circonspect et trop âgé pour agir en personne, le vieux Mexis avait mis en avant ses alliés, les Cal-Andruzzi, dont le frère cadet était contre-amiral, et l'autre gouverneur de l'île. Celui-ci ayant déposé son autorité, lorsque la famille de ses protecteurs fut renversée à Nauplie, l'avait reprise sous prétexte de maintenir la tranquillité publique. Il la maintint de telle manière que ses adversaires à la tête desquels était Tombasis, fils du vieux amiral Spéciot, avaient fait occuper leurs maisons par des hommes armés, de crainte de les voir incendiées, et qu'ils n'en sortaient pas, de crainte d'être assaillis et assassinés par les bandes armées du vieux parti resté au pouvoir. Lorsque je m'étais rendu à Spézia pour tâcher d'amener un accommodement, on me montra les ruines encore fumantes de deux maisons, que ces bandes avaient incendiées peu avant pour se venger des propriétaires connûs par leur attachement à la cause nationale. A peine la femme de l'un avait-elle pu se sauver avec son enfant à travers les flammes et les hommes armés qui étaient là pour surveiller l'exécution et piller les maisons. Quant au gouvernement qui ne savait comment nourrir les milliers de Roméliotes à son service, il lui aurait été facile d'y transporter quelques corps et de ramener l'île à la soumission; mais comme le combat, auquel il fallait s'attendre, aurait pu amener un pillage général, il ne pensa pas même sérieusement à prendre une mesure extrême contre la plus riche ville de la Grèce, qui seule dans les trois derniers mois avait gagné par le commerce des graines $4\frac{1}{2}$ millions de piastres turcs.

La même longanimité existait pour les journaux qui commençaient à s'établir à côté de la feuille du gouvernement. Il y eut un journal d'opposition libérale, la Minerve, rédigé par Mr. Antoniades député Crétois et dont les correspondans censuraient sans aucun ménagement toutes les fausses démarches de l'autorité. Souvent ils n'observaient pas même les convenances et ils descendirent quelque fois jusqu'aux calomnies et aux injures personnelles. Cela n'empêcha pas le gouvernement d'en acheter un nombre considérable d'exemplaires pour subvenir, en quelque sorte, aux besoins urgens de la rédaction. Bientôt cette feuille trouva un antagoniste du vieux parti dans le Miroir, rédigé en Grec et en Français par un jeune homme, qui, sous le gouvernement du Président, s'était distingué comme un des accusateurs publics le plus zélé et le plus dévoué au pouvoir. Encouragé par la liberté pratique, dont la Grèce jouissait sous son gouvernement chancelant, et soutenu par les alliés étrangers de son parti, il alla jusqu'à attaquer la légalité du gouvernement, du congrès et de l'administration. En même tems il se chargea de la défense des mouvemens de Kitzo-Zavellas et de ses amis et souffla presque ouvertement la guerre civile et le renversement de l'ordre établi. Ce ne fut cependant pas le gouvernement, qui perdit patience, mais bien l'imprimeur. Celui-ci déclara au rédacteur, que, quoique bien payé, il ne pouvait plus prêter ses presses pour imprimer des choses semblables, qu'en continuant il craignait de soulever le peuple et que sa maison serait alors la première qui serait brûlée. Malgré toutes les promesses il persista dans son refus et comme il n'y avait point d'autre imprimerie à la disposition du Miroir, ce journal cessa de paraître. Si dans la conduite du gouvernement envers les partis opposés,

il faut reconnaître un esprit profond de modération, on sera également obligé de lui reconnaître des capacités administratives. Dans plusieurs branches du service public il y eut une activité et une intelligence, auxquelles il fallait s'attendre de la part des hommes en grande partie distingués, qui composèrent la commission administrative et les ministères.

A peine le gouvernement fut-il installé que les pirates reparurent sur les côtes de l'Attique, du Péloponèse et dans les eaux de Syra.

Bientôt on s'aperçut qu'il y avait des desseins cachés sous ces désordres, on apprit, que même un parent du ministre de la guerre sous le comte Augustin, s'était emparé d'une felouque du gouvernement et était allé en course. Ce qu'on voulait était donc clair. Il s'agissait de compromettre le nouveau gouvernement avec les puissances, comme incapable de maintenir la sûreté des mers. L'autorité quoique sans flotte et sans argent, parvint cependant à armer une petite escadre hydriote, qui commandée par le contre-amiral A. Kriezis, un des marins les plus intrépides et les plus expérimentés, détruisit ou chassa les pirates, et la sûreté maritime fut maintenue pendant tout l'été, malgré les embarras du gouvernement. Ce fût un des cas, où le gouvernement ne fut pas contrecarré par des agens étrangers, mais bien secondé par leur autorité et leurs moyens. Il y eut des résultats semblables dans différentes branches des finances. Autant que les exigeances du moment et la désunion du pouvoir le permirent, le chaos dans lequel on les trouva, fut peu à peu débrouillé par les soins d'A. Maurocordato, l'homme le plus capable en Grèce, qui en fut chargé. Les douanes de Syra, les plus considérables du pays, reçurent une nouvelle organisation, et on dût surtout à l'intelligence

et à la probité du nouveau gouverneur de l'île, Sachinis, et aux personnes qu'il s'associa, de voir cesser les graves abus qui sous les Capodistria avaient défiguré cette branche importante des revenus publics.

Les écoles se ressentirent aussi des soins de leur chef éclairé, Jakobaty-Riso, connu en Europe par ses ouvrages historiques et à juste titre respecté en Grèce, parce qu'il sut dans de hautes fonctions sous le Président conserver intacte la considération dont il était entouré, jusqu'au moment, où il se vit forcé de suivre l'exemple des autres hauts fonctionnaires qui lui ressemblèrent, et de se retirer des affaires. L'école d'Egine, dissoute par les conseillers stupides du comte Augustin, fût rétablie sur un meilleur plan, et la maison des orphelins fut débarrassée des enfans pervertis; la bibliothèque restée jusqu'alors sans catalogue, ainsi que le musée, et ensevelie dans son local, fut mise en ordre et ouverte aux professeurs et aux élèves. Pour subvenir aux besoins des instituteurs, restés depuis cinq ou six mois sans paiement, les magistrats et les préfets furent autorisés à les payer des revenus communaux.

Si l'administration de la justice, malgré l'état déplorable dans lequel l'ancien gouvernement avait réduit les lois, la procédure et les tribunaux, ne reçut pas des améliorations analogues, la faute n'en fût pas à Mr. Clonaras, jurisconsulte habile et actif, qui dirigeait le ministère de la justice, mais bien au sénat. Le ministre avait rédigé un travail important, qui tendait à réformer sans secousses les vices et les abus de l'ordre judiciaire. Son ouvrage reçut l'assentiment immédiat et unanime de la commission administrative, mais arrivé au sénat qui le devait confirmer, il fut enseveli dans ses archives et y resta malgré tous les soins du ministre pour l'en retirer et malgré

l'indignation publique qu'un tel délaissement devait exciter.

Nous pourrions augmenter cet aperçu de l'activité du dernier gouvernement, par l'exposé des mesures sages et pleines d'humanité, que plusieurs administrateurs prirent pour relever les îles et les éparchies de l'état d'oppression et de dépravation dans lequel ils les trouvèrent: mais ce que nous avons raconté suffit à notre plan.

Le gouvernement n'avait pas la même base que celui auquel il succédait; il ne voulait pas l'oppression et conséquemment il n'avait besoin, ni du mensonge, ni de la délation, ni de la corruption, ni de l'arbitraire ou de la violence pour parvenir à faire le bien du pays. Il le voulait, et partout où son organisation vicieuse, ses embarras financiers et l'opposition armée ne le paralysèrent pas, il réussit à le faire. Pour nous résumer: malgré l'ignorance, l'égoïsme et les intrigues de beaucoup de gens qui entrèrent dans ce système du gouvernement, les hommes éclairés et raisonnables qui y figurèrent aussi, surent donner aux affaires une direction, qui montra de l'intelligence et qui ne fut pas dépourvue de probité. D'après ce qu'un gouvernement hétérogène et assailli d'adversaires, a pu effectuer, dans des jours de désordres et d'angoisses, — on comprend ce qu'aurait pu faire une administration unie qui, pouvant disposer des moyens du pays et maîtresse de ses propres mouvemens, aurait mis à profit le patriotisme, les lumières et la vertu, qui ne manquent nulle part parmi les hommes et qui ne manquent pas non plus en Grèce pour quiconque sait les trouver.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA SITUATION DE LA GRÈCE ET DES MESURES QU'IL FAUT PRENDRE POUR ARRIVER À SA PACIFICATION.

INTRODUCTION.

Dans la première partie de cet ouvrage nous avons exposé la marche et les principes des gouvernemens, qui pendant les dernières années se sont succédés en Grèce. Cette exposition nous fournira des vues et des matériaux pour les parties qui nous restent à traiter, et dans lesquelles nous tâcherons de développer les voies et les moyens de régénération de ce pays.

Nous y montrerons quelle doit être la marche de sa politique extérieure et intérieure; quels sont les principes sur lesquels ses relations avec l'étranger doivent être réglées, les mesures, qu'il faut prendre pour arriver à sa pacification et pour assurer son avenir. Nous ferons voir les différentes classes dont se compose la population actuelle de la Grèce, et le but vers lequel leurs désirs sont dirigés. Cela fait, on comprendra les difficultés qui s'opposent au premier rétablissement de l'ordre, et on tombera d'accord sur les moyens, qu'il faut employer pour les surmonter.

Cependant comme il s'agit, non pas seulement de rétablir l'ordre pour le moment, mais de l'affermir pour l'avenir, et cet affermissement étant lié à tous les besoins et exigences du pays et des partis qui les divisent, nous entrerons dans les détails nécessaires pour montrer ce qu'on trouve et ce qu'on doit faire.

En conséquence, la nature du pays, les produits de son sol et l'état de sa culture seront exposés, ainsi que les mesures à prendre pour augmenter ses ressources et faire sortir la cultivation de l'état d'enfance dans laquelle elle se trouve depuis des tems immémorials. Ensuite nous ferons voir les traces de l'industrie nationale, jadis florissante et actuellement presque détruite, et les moyens par lesquels on peut faire prospérer les métiers transportés là par l'industrie européenne. Nous verrons de suite quels avantages la Grèce offre au commerce, comment ses peuples en ont déjà profité, et comment il faut s'y prendre pour aider le négoce et la fabrication dans son développement naissant.

Viendra ensuite l'instruction publique, l'état de délaissement dans lequel elle se trouve actuellement, et les mesures à prendre pour ramener sur le sol de la Grèce les lettres, les sciences et les arts, qui jadis y ont pris leur origine et atteint leur perfection.

De même, l'église grecque se présentera à nos regards, délabrée et réduite au dernier degré de désorganisation. Nous montrerons par quelles voies, sans toucher à la susceptibilité religieuse d'un peuple, qui en est resté sous ce point au moyen âge, on peut parvenir à lui rendre son organisation primitive, et avec elle l'instruction, les moeurs et la piété sans lesquels au lieu d'aider une nation dans son développement, la religion en devient le plus grand obstacle.

Cela fait, nous montrerons les institutions à fonder, et les garanties qui seront nécessaires pour le trône et pour le peuple afin que le nouvel ordre de choses soit établi sur la réciprocité des intérêts et des droits, et sur la confiance mutuelle qui, seule, peut être regardée comme une base durable sur ce sol volcanique de l'Orient.

En conséquence nous verrons, comment les communes doivent être organisées avec les élémens et les matériaux laissés par les siècles passés, et quelle sorte d'administration leur sera nécessaire.

Nous examinerons ensuite leur réunion en éparchies ou districts avec les institutions propres à régler leurs intérêts et à satisfaire à leurs besoins. Loin de vouloir introduire dans la Grèce, des institutions qui ne seraient conformes, ni à ses moeurs, ni à ses besoins, nous chercherons partout ce que les tems passés ont légué à la révolution, et comment on parviendra à la débarrasser des décombres et à l'adapter aux besoins du tems et de la situation actuelle.

Après ce développement, il nous sera possible de procéder d'une manière sûre à l'établissement d'un pouvoir-central, assez fort pour réunir les parties détachées du pays en un seul corps social, et de lui donner le mouvement et la direction vers un but général et salutaire, en même tems qu'il sera constitué de manière à ce qu'au lieu de gêner le développement et les libertés du peuple, il en devienne au contraire le plus ferme soutien et la plus sûre garantie.

Ce sera sous ce point de vue, que nous envisagerons l'administration générale à introduire, le système de finances à adopter, les tribunaux et l'ordre judiciaire à instituer et l'organisation de l'armée et de la flotte.

Viendra en dernier lieu la législation comme la sommité et pour ainsi dire le couronnement de tout ordre social, à l'ombre de laquelle le peuple grec doit enfin se reposer des vexations du despotisme et de l'anarchie, reprendre ses forces, élargir le cercle de son activité et se préparer à l'avenir que la providence paraît lui avoir destinée.

PREMIÈRE SECTION.

Sur la politique extérieure de la Grèce.

La Grèce après s'être soutenue pendant huit ans de combats par des efforts héroiques, a fini par être redevable de son salut à l'intervention de l'Angleterre, de la France, et de la Russie. La bataille de Navarin, l'expédition française en Morée et la paix d'Adrianople ont décidé de son existence et préparé son avenir; la politique extérieure doit donc être réglée sur la reconnaissance qu'elle doit à ses bienfaiteurs. Par une conduite franche et loyale envers eux, elle doit savoir mériter l'intérêt, qu'ils n'ont pas cessé de lui montrer. Une marche contraire avait été suivie par la famille Capodistria. Nous savons où elle a abouti. Celle que nous indiquons, n'est pas seulement commandée à la Grèce par le sentiment national de tout homme généreux, mais elle est aussi conseillée par ses intérêts de commerce et par sa position. Ce pays a l'avantage d'être, en même tems, essentiellement état agricole et maritime.

Le secret de ses richesses et de sa grandeur future se trouve en grande partie dans sa marine et dans son commerce, et leur développement est subordonné aux

liaisons d'intérêt qu'il établira, ou entretiendra avec les trois puissantes nations commerçantes qu'elle a l'avantage d'avoir pour protectrices. Mais à côté de cet avantage il y a aussi des dangers réels, puisque la Grèce se trouvera toujours dans une position inquiète, quand les intérêts de ses protecteurs se heurteront et les pousseront à une rupture. Pour éviter les maux, qui peuvent résulter d'un tel état de choses, il n'y a pour elle d'autre moyen que de préparer, pendant la paix, sa neutralité, en cas d'une guerre européenne. Cette neutralité serait impossible, si pendant la paix elle se laissait entraîner dans une direction exclusive soit anglo-gallicane, soit russe.

Dans le premier cas, elle serait repoussée des grandes foires du commerce oriental de la Russie; dans l'autre, elle serait écrasée par la puissance maritime de ses adversaires. Il y a des difficultés véritables dans cette position, même déjà en ce moment, où les puissances réunies pour protéger la Grèce, ont pour ainsi dire coupé l'Europe en deux camps opposés de principes, de politique et d'intérêts, et où les Anglais dans leurs relations avec la Grèce montrent une susceptibilité très-prononcée contre la Russie, tandis qu'il y a des agens de cette puissance, qui travaillent à compromettre les relations de la Grèce avec l'Angleterre et surtout avec la France. Il s'agit donc de distinguer ce que veut la Russie, c'est-à-dire l'empereur et son gouvernement, et ce que font quelques-uns de ses agens dans un pays, éloigné du centre de l'activité diplomatique du grand empire du nord. Il y aura toujours une grande différence à remarquer, et cela fait sans manquer à la reconnaissance, qu'on doit aussi bien à la Russie, qu'à la France et à l'Angleterre, on pourra convaincre tout le monde, que la Grèce a abandonné la direction ex-

clusive des frères Capodistrias, que tout en reconnaissant ses obligations, elle saura aussi établir son indépendance et la maintenir. —

Mais ce cercle étroit de devoirs et de ménagemens ne subsistera pas toujours, et comme la Grèce se présente comme une puissance nouvelle qui entre dans la grande famille de l'Europe civilisée, il faut regarder les choses d'un point de vue un peu plus élevé. Il y faut envisager la place que la Grèce occupera dans ses liaisons avec ses voisins, et connaître les difficultés, qui aussitôt que sa marche aura commencé, gêneront ses relations et croiseront ses intérêts.

La Grèce, érigée en royaume, est placée entre le systême de l'Europe qui, bien qu'elle soit attaquée par des révolutions, repose néanmoins sur des bases solides, et le système de l'Orient, qui ayant renversé ses anciennes institutions, a changé la base même de son existence sociale.

Actuellement la Turquie tâche de reprendre son assiette sur des institutions européennes opposées à ses moeurs, mais elle ne trouve pas même les élemens et les matériaux nécessaires pour établir l'ordre de choses auquel elle aspire; et quel que soit l'intérêt qu'on attache à sa conservation, il faut se résigner à voir tomber en lambeaux l'impire des Ottomans.

La Grèce y peut-elle rester indifférente? Il ne s'agit pas ici de ce qu'elle est dans ce moment, mais de ce qu'elle peut devenir en peu de tems. Devançant sa réorganisation et son avenir même, on lui a parlé du sort glorieux, que sa cohérence avec l'empire de l'Orient et sa parenté avec ses peuples semblent lui destiner. En Grèce même tous les désirs sont dirigés de ce côté. Demandez à un homme de la dernière classe du peuple, quelle est la capitale de la Grèce? Il vous

répondra que c'est Constantinople. Ajoutez: „Et votre révolution quand sera-t-elle terminée?" Sa réponse sera: „Quand la croix grecque s'élèvera sur Sainte-Sophie!"

On peut s'égayer avec de telles fantaisies chez un peuple, qui n'est pas encore maître du sol très-exigu qu'il habite, mais on ne doit pas les mépriser. La Grèce une fois constituée et gouvernée par des lois sages, aura pour elle non seulement la population chrétienne des pays, qui s'étendent de la Thessalie vers la mer noire, mais, chose qui est restée ignorée jusqu'à présent, la plus grande partie de la population musulmane se rangera de son côté.

L'animosité qui divisa les deux nations pendant la guerre, a cessé entièrement avec l'oppression de l'une par l'autre. Un Turc d'Athène, que je retrouvai en toute sécurité commerçant à Syra, me dit avec quelque raison: „Actuellement les Turcs battent les Turcs, les Grecs battent les Grecs; mais entre Grecs et Turcs tout est amour et amitié."

Ce changement de sentimens va même plus loin. Pendant mon dernier séjour à Nauplie il y avait des Musulmans de l'Albanie, de la Thessalie et de Macédoine, soldats et négocians, en partie réfugiés, et parmi eux-mêmes des agas et des beys. Comme à différentes reprises je leur avais montré de l'intérêt, ils venaient souvent me voir, et jamais ils n'oubliaient de me demander: „Quand viendra notre roi?" — „Mais ce n'est pas votre roi, leur disais-je, c'est le roi des Grecs." — „C'est aussi le nôtre.... Nous avons la même patrie, les mêmes ancêtres, la même langue, les mêmes moeurs et coutumes, et rien ne vous fera distinguer un albanais Musulman d'un albanais Chrétien." — „En cela vous avez raison." — „Et comme nous avons souffert

les mêmes adversités, vous trouverez tout naturel, que nous désirions jouir du même bonheur." — „Mais votre Sultan et votre religion?" — „Le Sultan nous a été toujours étranger, nous ne connaissons de lui que des vexations, et quant à la religion, nous serons au moins tout aussi bien sous le roi, que sous le Grand-Seigneur. Qu'il aille dans son église, nous, nous irons dans notre „Chamid"; et peut-être avec le tems, irons-nous adorer le même dieu dans le même temple, comme nous savons, que nos pères l'ont fait avant que ces bêtes féroces eussent fait leur invasion dans notre pays. C'est pourquoi nous voulons que ce roi soit aussi le nôtre, mais bien le roi avec une constitution." — „Comment, avec une constitution? Qu'est-ce que c'est qu'une constitution?" — „C'est-à-dire que le roi ne nous puisse pas traiter comme des moutons à la manière du Sultan et nous couper la tête quand il voudra." —

Voilà la manière de voir et de juger de ces gens-là; et d'après les renseignemens qui arrivaient du côté de la Macédoine et de la Thrace, il y a une grande conformité de sentimens parmi les Chrétiens et les Musulmans et des rapprochemens sur les mesures à prendre qu'on n'aurait pas cru possible il y a dix ans. La différence de religion n'entre plus pour beaucoup de choses dans les projets de ces peuples, et leur désir de se reposer à l'ombre d'un trône protecteur l'emporte sur tous les calculs et même sur les préjugés. Il faut donc se décider à reconnaître qu'en créant un royaume de Grèce, on lui a procuré des chances d'un avenir glorieux, et que peut-être, sans le vouloir, on lui aura ouvert une carrière dans laquelle ce royaume sera peut-être entraîné par les besoins et pour ainsi dire par la nécessité de la position, qui l'a toujours emporté sur les combinaisons accidentelles de la politique.

Cependant, qu'on ne se méprenne pas sur la question qui se présente ici. Il ne s'agit pas de remuer la Grèce, qui même ne s'est pas encore reposée, ni de détourner son gouvernement des soins multipliés et peut-être des luttes qui l'attendent dans l'intérieur du pays, mais les catastrophes de l'Orient arriveront sans la coopération de la Grèce, elle ne pourrait pas les retarder quand même cela serait dans son intérêt; mais si les successeurs de ses conquérans s'éteignent, il est naturel, qu'elle tâche de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres.

Cela est-il conforme aux intérêts généraux de l'Europe? Nul doute, si le nouveau royaume a développé les germes de la civilisation européenne et s'il est en état de la propager dans l'Orient et de l'y maintenir. Le nouveau mouvement de vie et de force, l'accroissement d'activité, celui des capitaux, des produits de ces pays immensement productifs et des besoins d'une population croissante, influeront puissamment sur l'Europe entière et lui procureront un surcroît d'activité lucrative, dont elle ne peut plus se passer longtems, vu l'augmentation étonnante de ses populations et le froissement d'intérêts qui en doivent naître.

De même, si la Grèce était réintégrée dans ses anciennes possessions, le systême de l'équilibre politique de l'Europe serait délivré d'un des plus grands dangers dont il puisse être menacé. On dit que la Russie aspire à la possession de Constantinople, c'est-à-dire, qu'elle tâche de réunir l'empire de l'Orient à celui du nord. La réalisation de cette combinaison renverserait le systême de l'Europe.

Nous n'accuserons point des personnages existans; mais les personnes passent et les peuples restent. Voilà pourquoi les conceptions des individus sont passa-

gères et les volontés des peuples s'accomplissent et finissent généralement par s'accomplir par leurs gouvernemens mêmes. Pour préserver l'Europe des malheurs qu'entraînerait un tel bouleversement, il n'y a peut-être point de moyens plus sûrs que de préparer à son avenir la nouvelle dynastie qu'on vient de fonder en Grèce, et dans le cas où la Turquie se dissoudrait, de l'aider à substituer au royaume de la Grèce l'empire de l'Orient.

Il est vrai, que la Grèce, telle qu'elle vient d'être reconstruite, se trouve parfois trop rétrécie, pour être assurée de son indépendance. Elle est bloquée dans le midi par l'île de Candie, qu'on a livrée au puissant Pacha d'Egypte et à son fils redoutable. Elle est exposée vers l'Epire, où la Pounta est même restée dans les mains des Turcs, et flanquée par toute la Thessalie qui par la nature des chênes de ses montagnes forme aussi bien une ligne favorable d'agression pour les Turcs qu'un rempart de défense pour les Grecs, enfin elle voit presque à ses côtés flotter le pavillon anglais sur les îles étendues de Céphalonie jusqu'à Cérigo. En vérité il n'y a qu'une Grèce renforcée par les îles Ioniennes, par la Candie, la Thessalie et l'Epire, qui pourrait être digne de son nom, et capable soit de maintenir son indépendance, soit de se préparer aux destinées, auxquelles la providence semble l'appeler; toutefois les provinces dont elle se compose actuellement ne sont point à mépriser. La Grèce rendue à la tranquillité, satisfaite quant à ses besoins physiques, se rétablissant sous l'égide de loix sages et d'institutions conformes à son caractère, multipliant sa population par les émigrations de ses voisins, marchant à pas accélérés vers l'aisance et la civilisation, et développant son agriculture, son industrie, son commerce en même

tems que les sciences et les arts, une telle Grèce fixera sur son sort l'opinion de l'Europe comme les espérances de l'Orient, et son royaume grandira par la force même qu'on tire de la confiance et de l'attachement des autres.

On se sera déjà aperçu qu'en exposant ces vues, nous sommes loin de vouloir amener de nouvelles secousses dans l'Orient, ou augmenter les embarras de la Porte, qui mérite dans ce moment l'intérêt et la sympathie de la Grèce plus que son redoutable adversaire Ibrahim-Pascha, qui, après avoir brûlé le Péloponèse et détruit Misolonghi, n'a cédé à l'intervention européenne qu'avec la résolution de revenir sur ses pas.

Nous voulons seulement diriger les regards des hommes influens sur des tems qui ne tarderont pas à venir, afin que, dans l'intérêt général, ils profitent des événemens qu'on peut déplorer ou redouter, mais qu'on ne pourra plus empêcher.

En traitant de la politique de la Grèce il ne faut pas se cacher les appréhensions qu'elle pourrait inspirer aux autres puissances, lors même qu'elle ne se laisserait pas entraîner dans une direction commandée par l'une d'entre elles.

La Porte la regardera toujours avec méfiance comme la cause de son démembrement commencé et comme l'héritière présomptive de ses possessions, et il faudra beaucoup de prudence pour ne pas alimenter ses craintes.

Quelque soit l'avenir de l'empire Ottoman et du royaume de la Grèce, rien n'est maintenant plus avantageux que des liaisons étroites entre les deux puissances. Elles marchent dans la même direction, en tâchant d'acquérir, l'une et l'autre, la civilisation européenne, et la Grèce ayant sur la Porte, l'avantage de professer une religion qui en est la source et le mobile

le plus fort, ayant un peuple préparé à cette civilisation et à un gouvernement capable de la lui communiquer, pourra bientôt fournir des moyens et des exemples à son voisin. En revanche l'empire Ottoman est ouvert de tout côté à la navigation, et au commerce de la Grèce et lui offre même des liaisons et des relations sociales très-intimes. Seulement une partie de la population grecque est comprise dans les frontières du nouveau royaume. Plus des quatre cinquièmes sont restés sous les Turcs. Les familles et maisons de commerce de Lyon et de Marseille, d'Amsterdam et de Rotterdam, de Manchester et Liverpool, ne sont pas si étroitement liées entre elles que les maisons et familles grecques de Syra et de Smyrne ou de Constantinople. Rien n'est donc plus naturel et plus désirable, que de voir le Grand-Seigneur et le roi de Grèce entrer en relations amicales et se témoigner cet intérêt réciproque, que la conformité de position inspire aux particuliers comme aux puissances. Il faut encore observer, que dans la situation actuelle chaque affaiblissement de la Porte au profit de l'Egypte ou de la Russie, menace les deux états d'un commun danger. Méhémed-Ali qui est sur le point de rétablir l'empire des Solimans en Egypte et en Syrie, n'a pas abandonné des projets indiqués par sa position avancée de Candie, et chaque accession de territoire et d'influence qu'acquerra le formidable empire du nord, le rapprochera des frontières de la Grèce. Il est donc patent que si le rempart de Constantinople éprouve de nouveaux ébranlemens, soit dans l'intérêt du cabinet de Saint-Pétersbourg, soit dans celui d'Alexandrie, l'indépendance de la Grèce sera également compromise.

Les relations que la Grèce doit cultiver avec l'Autriche se présentent sous des points de vues semblables.

L'Autriche ayant intérêt à s'opposer à la Russie toutes les fois que celle-ci voudra déborder sur la Turquie, se présente par cette identité de position comme l'alliée naturelle du nouvel état. En effet guidée par les motifs d'une politique, que nous sommes loin de blâmer, son cabinet a fait ce qu'il a pu pour prévenir l'affaiblissement de la Porte; mais l'indépendance de la Grèce établie, l'Autriche s'est toujours prononcée dans le sens, que cette indépendance devait être entière, et que la Grèce devait se trouver en position de se suffire à elle-même; l'homme d'état distingué qui dirige la marche de la politique impériale, s'étant bientôt aperçu que, faible et chancelante, la Grèce serait un fardeau pour l'Europe et un foyer d'intrigues étrangères, pendant que forte et maîtresse de ses décisions, elle pouvait devenir un soutien du nouveau systême oriental, qui va s'établir à ses portes.

Outre cela l'Autriche a un intérêt de commerce bien prononcé, qui doit la disposer en faveur de la Grèce. Les deux grands entrepôts du commerce de cet empire avec l'Orient sont à Vienne et à Trieste et tous les deux dirigés, en grande partie, par des Grecs, celui de Vienne par des Grecs soumis à la Turquie, et celui de Trieste par des marchands en communauté de relations avec le nouveau royaume. Nul doute que le commerce de Trieste n'augmente à mesure que la Grèce deviendra florissante, de manière, que son bonheur croissant contribue à augmenter l'importance de cette ville impériale et toutes les ressources qui en découlent pour ses finances et sa marine.

D'un autre côté on pouvait craindre que l'extension de la navigation grecque ne put se faire qu'au détriment de la marine autrichienne: l'inconvénient existe; mais il n'est pas tant au le fond des choses que dans

les fautes de l'administration commerciale, et le gouvernement impérial en élargissant en 1832 le cercle du cabotage avec des petits bâtimens a montré qu'il connaissait les causes du mal et qu'il les saurait faire disparaître.

Pour revenir à la France et à l'Angleterre, il est clair que ces deux puissances ont le même intérêt que l'Autriche à ce que la Grèce soit libre dans ses mouvemens et à l'aider en tout ce qui pourra y contribuer. Pas plus que l'Autriche ces deux puissances ne peuvent permettre que le nouveau royaume soit entraîné dans la sphère de la politique du nord. Elles doivent au contraire compter sur elle, dans le cas où il s'agirait de contenir l'empire du nord dans les barrières qui le séparent encore de l'Orient et qu'il a déjà franchies sur plusieurs points. Tôt ou tard se présentera une occasion pour l'Angleterre de montrer, comment elle juge cette position et les obligations qu'elle semble lui imposer. Cela arrivera quand la question des îles Ioniennes sera débattue. Nous avons vu, que le Péloponèse étant bloqué par la Candie et qu'en conséquence pour mettre la Grèce à l'abri du côté du midi, il faudrait tâcher de lui faire rendre cette île importante qui n'en a été détachée que par l'opposition du cabinet Wellington contre les dispositions de la France et de la Russie plus favorables pour la Grèce; mais le Péloponèse est encore plus étroitement bloqué par Cérigo et Zante; et la Grèce occidentale l'est également par la Céphalonie, l'Ithaque et Saint-Maura. Jamais la Russie ne considérera la Grèce comme indépendante, tant que ces boulevards de l'Ouest resteront entre les mains de ses rivales les plus redoutables.

Il y a donc nécessité pour l'Angleterre, de les réunir au nouveau royaume aussitôt que celui-ci pourra lui

donner des garanties de sa stabilité, et lui montrer que sa marche politique n'est pas dirigée par des plans et des vues préjudiciables aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Assurément, si à l'époque du congrès de Paris, où l'on décida sur le sort des îles Ioniennes, il y avait eu une Grèce indépendante, personne n'aurait pensé à céder ces îles aux Anglais, et, de leur consentement même, elles auraient été réunies au pays auquel elles appartiennent par leur position et par la communauté d'origine, de religion et d'intérêt. Actuellement cette Grèce indépendante est formée par la coopération de l'Angleterre elle-même; il n'y a donc rien qui doive empêcher cette puissance d'accomplir un acte qui aura le mérite d'être en même tems un acte de justice qui est conseillé par une politique prévoyante, et même par les intérêts immédiats de l'Angleterre. Il est connu que ces îles ne lui rendent rien, qu'elles sont au contraire un fardeau puisqu'elles lui imposent la nécessité d'y maintenir un état militaire à ses propres frais. On dira, que comme puissance maritime prédominante, elle a intérêt de garder ces îles comme la clef de l'Adriatique, de même qu'elle garde Malte comme celle de la mer occidentale, et Gibraltar comme la clef de la méditerranée entière; mais cette clef de l'Adriatique elle la tient par la possession de Corfou, île qui s'étendant le long des côtes de l'Albanie, est placée hors des limites de la Grèce nouvelle, et les intérêts grecs ne seront pas gravement froissés, si les Anglais en restent les possesseurs.

Il est vrai, que Corfou est chargé de fortifications, et les Anglais n'ont pas encore cessé d'en augmenter le nombre et la force; mais cela n'a rien d'hostile pour la Grèce et n'est que le fait d'une politique prévoyante.

Me promenant l'année passée avec un militaire an-

glais, Mr. Ch. M..., colonel du génie, sur les remparts de la ville qui ont vue sur le port, je lui exprimai mon étonnement sur la nouvelle extension de ces fortifications, qui venaient d'embrasser récemment l'île Vido située à l'entrée du port. Mr. M... se tournant vers le continent et me montrant le dernier fort bâti par les Vénitiens qui, semblable à une tour colossale s'élève sur la ligne des remparts, me dit: „Voyez ces fortifications redoutables: c'est contre ces murailles que les Turcs se sont cassé la tête lorsqu'ils vinrent la dernière fois s'emparer de l'île. Les Vénitiens en ont fait un boulevard de l'Italie contre l'invasion des Musulmans. Nous craignons que dans vingt ans, ou peut-être plus tôt, l'Italie n'en ait besoin contre un conquérant plus formidable et qui pourra attaquer l'Europe en même tems au nord, à l'est et au midi, et comme vous voyez, nous nous préparons à le recevoir."

La France n'aura rien à démêler avec le nouvel état aussi long-tems que sa politique ne la portera pas à s'établir au delà de l'Italie, dans la méditerranée. Depuis qu'elle est intervenue en sa faveur, elle n'a pas cessé de lui témoigner un intérêt bien vif. Il n'y a sorte de secours qui, depuis l'occupation de la Morée par ses troupes, ne lui soit arrivé de la part de son gouvernement, et la mémoire de son roi malheureux, Charles X, qui de la cause des Hellènes avait fait une affaire de Chrétien et d'homme de conscience, est encore aujourdhui bénie par les Grecs. Ceux-ci n'ignorent pas non plus que ce fut son ministre et ami, le prince Polignac, qui fit condescendre le duc de Wellington à réunir Euboee au nouvel état et qui par cet acte important a rendu son existence possible. Ces liaisons n'ont pas été interrompues par le successeur de Charles X, et si dans le délabrement actuel de la Grèce son roi, la régence

et les troupes bavaroises trouvent quelque point libre pour y débarquer, on devra cet avantage aux armes françaises qui, seules, ont préservé la capitale de la Grèce et les forteresses de Messénie de l'invasion armée des partis.

La France ne deviendrait dangereuse pour la Grèce, que dans le cas, où débordant ses limites naturelles du côté de la mer, elle tâcherait de s'établir dans la partie occidentale de la méditerranée, et de pousser ses postes avancés au milieu d'une sphère, qui pour empêcher le froissement des grandes puissances de l'Europe et de l'Asie, les doit tenir éloignées les unes des autres. Si l'opinion dominante en Russie réclame l'extension de l'empire vers le Bosphore et les Dardanelles, une opinion non moins forte en France demande des établissemens dans l'Archipel. L'expédition de l'Egypte n'y est pas oubliée, et le commerce de Marseille et de Toulon, qui réclame des échelles assurées dans le Levant, n'opère pas moins puissament sur le cabinet des Tuileries, que le commerce d'Odessa, de Cherson et de Taganrock sur celui de Saint-Pétersbourg.

La Russie tant qu'elle ne compromet pas l'avenir de la Grèce en s'étendant vers ses frontières, et que ses agens ne se chargeront plus des affaires d'un parti quelconque dans le nouveau royaume, verra bientôt se rétablir ses anciennes relations avec ce pays. On oublira la conduite de Riccord comme on a oublié celle d'Orloff pour penser seulement aux Heyden et aux Palin, qui ont laissé des souvenirs honorables et des regrets parmi les Grecs. La communauté de religion et les avantages du commerce d'Odessa, l'emporteront sur les divergences d'opinions politiques, et ni la France, ni l'Angleterre ne pourront et peut-être ne voudront gêner des liaisons naturelles entre des peuples, unis

par leurs sentimens et leurs intérêts, autant qu'elles ne conduisent pas à des sentimens exclusifs. Enfin si la Grèce a besoin de l'Angleterre et de la France pour se défendre du côté du nord, elle n'aura pas moins besoin de l'assistance de la Russie, quand par la France ou l'Angleterre elle serait menacée dans ses îles et ses mers.

Il y a cependant une chose qui pourrait exciter contre la Grèce la jalousie de toutes ces grandes puissances. C'est le développement rapide de sa marine marchande. Il est connu que les navires grecs se construisent à meilleur marché que chez les autres nations commerçantes, ils ne coûtent comparativement qu'à peu près la moitié; ils sont à la vérité moins solides, mais en revanche ils marchent mieux, à cause de leur légèreté et de l'étendue de leur voiles. Outre cela on les nolise à moins de frais: les Grecs se contentant d'un profit modéré et leurs matelots étant accoutumés à vivre de peu, du pain et de l'eau fesant le fond de leur nourriture: puis quelques provisions d'olives, de fromages, ou de petits poissons salés ou d'oignons, suffisant à l'équipage pour le contenter et le tenir en bonne humeur. Qu'on joigne à cette étonnante sobriété: l'agilité, l'activité et l'entendement des matelots grecs, qui sont tous des hommes légers, bien faits, toujours les pieds nuds, endurcis par les courses maritimes depuis leur enfance, expérimentés et d'une intelligence rare; alors on pourra comprendre comment, au milieu de ce peuple miraculeux, on a vu paraître, comme par enchantement, des vaisseaux de guerre, des bâtimens marchands, des flottes même, et comment sa marine toujours croissante expédie journellement des navires d'Odessa pour Smyrne et d'Alexandrie pour Lisbonne et même pour Londres; mais ce phénomène est antérieur

à la révolution grecque, ce mouvement progressif a existé depuis cinquante ans, sans avoir porté préjudice au commerce de l'Europe. On peut donc en conclure, qu'il existera à l'avenir sans le devenir davantage. La cause en est dans le développement général du commerce du Levant, qui laisse chacun libre dans sa sphère d'activité. Si ce développement, comme il faut l'espérer, va toujours croissant avec la civilisation de ces pays inépuisables, la marine grecque pourra doubler et tripler, sans que la marine européenne en soit sensiblement gênée. Si dans la concurrence avec l'Europe il reste quelque avantage aux Grecs, c'est encore la conséquence de leur situation, parce que ce sont leurs mers et leurs ports dans lesquels le commerce se fait, et en grande partie leurs produits qu'on exporte. Assurément il n'y aurait point de communauté et de réciprocité parmi les nations, mais du monopole et de l'oppression, si on voulait empêcher les peuples de profiter des avantages, que chacun trouve chez soi dans ses mers et ses ports, ou que sa capacité et son activité lui procurent.

SECONDE SECTION.

Politique intérieure de la Grèce.

La politique intérieure de la Grèce, c'est-à-dire l'établissement et le maintien de ses lois et de son droit public, n'a point d'autre base que sa politique extérieure: elle lui est commandée par sa position et par ses besoins.

Par sa position, elle se trouve au milieu des deux systêmes qui divisent l'Europe, le constitutionnel et l'absolu. Le président Jean Capodistria, pour éviter de donner la constitution, qu'il avait promise, aimait à répéter que le tems n'était pas encore venu, où la Grèce pouvait se décider sur la marche à suivre dans cette affaire. Il prétendait, que si le principe absolutiste l'emportait en Europe sur le principe libéral, il renverserait en Grèce toute constitution, contraire à sa nature, et qui si, au contraire, le principe constitutionnel avait le dessus, on aurait toujours le tems de suivre ses impulsions sans avoir besoin de refaire ce qu'on aurait fait hors de son influence. D'après le Président il n'y avait donc pour la Grèce, qu'un seul parti à prendre, celui de temporiser et, en attendant, de conserver le statuquo de la révolution. Il mettait en ceci autant de mauvaise foi que dans toutes ses explications politiques, puisqu'au lieu de garder le statuquo, il couvrait la

Grèce d'institutions conformes à un système absolu sans même y admettre les formes tutélaires qui dans une monarchie absolue peuvent garantir jusqu'à un certain point la sûreté, l'honneur et la vie des individus. Cependant la question est restée toujours la même. La Grèce peut-elle établir un ordre constitutionnel sans blesser les puissances absolues, et peut-elle établir un systême absolu sans donner de l'ombrage aux puissances constitutionnelles? Elle a des bienfaiteurs de l'un et de l'autre côté. La grande puissance du nord, ne croira-t-elle pas que la Grèce, adoptant le premier de ces régimes, lui échappera pour suivre les impulsions de ses adversaires, qui peut-être seront bientôt ses ennemis? Et si même la Russie consentait à tolérer des penchans libéraux en Grèce, le pourrait-t-elle sans compromettre ses propres institutions dans les pays limitrophes?

La Russie, quoiqu'avancée vers l'Europe et malgré la haute civilisation qui existe dans le centre de son gouvernement, n'a pas cessé d'être une puissance orientale: sa religion, ses usages, ses moeurs, ses lois, ses institutions et son histoire même, tout, jusqu'aux catastrophes dans l'intérieur du palais, se ressentent de son origine asiatique, que ni le génie de Pierre le grand, ni la sagesse d'une des plus grandes femmes qui aient occupé son trône, n'ont pu voiler. A présent, de même qu'aux tems des Strélizs, tout ce qu'un si grand empire recèle dans son sein, les élémens de sa force aussi bien que de sa faiblesse reposent essentiellement sur ce despotisme qui a vieilli avec l'Orient et qui a repris de l'énergie en s'appropriant les arts et l'application d'un autre système, sans jamais en admettre les principes, et en se débattant toujours contre ses conséquences. Qu'on s'imagine donc un autre principe de gouverne-

ment établi dans cette Grèce, qui, en partie, doit à la Russie son existence et qui est intimement liée avec ses peuples par la même religion, les mêmes intérêts et par tout son avenir: ce principe gouvernemental ne sera-t-il pas regardé par cette puissance comme une apparition, non seulement hétérogène, mais attentatoire à ses intérêts et même aux principes de son existence politique? En s'opposant à l'établissement du systême constitutionnel en Grèce, soit qu'elle se déclarât ouvertement, soit qu'elle s'opposât sous main par des agens, n'agirait-elle pas dans l'intérêt de sa conservation et en conséquence de son droit? et son opposition ne serait-elle pas secondée par les autres puissances absolues de l'Europe, bien décidées à ne pas laisser propager des principes contraires à l'esprit de leurs institutions, au maintien desquelles l'Autriche a un intérêt presqu'aussi puissant que la Russie elle-même? Voilà la question regardée du côté absolu. Envisagez-la du côté libéral: et des difficultés semblables se présenteront. Si vous établissez le système contraire dans la Grèce, vous ne heurterez pas seulement les principes politiques de la France et de l'Angleterre, mais vous éveillerez aussi leurs soupçons. Elles ne regarderont plus la Grèce comme dirigée par ses propres intérêts, puisqu'aucun peuple n'a le goût du despotisme, mais comme conduite dans l'intérêt du systême opposé. Elles craindraient de la voir s'attacher au mouvement donné par la Russie, et au lieu d'y trouver un contrepoids à son influence menaçante, elles ne verraient dans la Grèce qu'un poste avancé de l'ambition moscovite destiné pour le moment à augmenter les embarras de l'ennemi et à être gardé jusqu'à ce qu'on avance en masse pour s'en emparer définitivement.

Ceci n'est point une hypothèse gratuite, mais bien

une réalité, et on n'a pas seulement vu que ces questions n'ont point été envisagées d'une autre manière, mais aussi, qu'on s'est plu à agir en conséquence. Le comte Jean Capodistria a voulu fonder un système de gouvernement absolu dans la Grèce. Il a agi, ou du moins il a été regardé comme agissant dans l'intérêt de la Russie, alors de l'autre côté on s'est mis en mouvement pour déranger ses projets. Son systême renversé par un mouvement constitutionnel, on a vu les agens russes s'efforcer de le rétablir. Les scissions politiques des grands empires en Europe, encore masquées en partie par les apparences, se montrent presque ouvertement en Grèce, et les puissances séparées en Europe pour se combattre, mais réunies en Grèce pour la défendre, ont bien commencé à se combattre en Grèce pour se défendre chez elles. Cet état de choses serait mauvais dans tout autre pays; il est fâcheux et presque désespérant qu'il existe chez un peuple spirituel et irritable, qui dans un instant change ses désirs en passions, et les intrigues en forfaits, en sorte, qu'au milieu des agitations de ce conflit moitié visible, moitié caché, le vaisseau de l'état est peut-être destiné à périr dans les tempêtes, si une main habile et ferme ne s'empare pas du gouvernail pour le conduire au port. Mais au milieu de ces dangers sera-t-il possible au pilote, quel qu'il soit, d'éviter Charybde sans être entraîné dans Scylla? La chose me paraît possible.

Les questions ne paraissent difficiles que parce qu'elles sont embrouillées. Il s'agit, avant tout, de les réduire à leur simple expression et de n'en envisager les difficultés qu'alors qu'on en connaît bien le fond.

Quelle est la situation de la Grèce et quels sont les besoins qui en dérivent? Les besoins une fois connus, il faut les satisfaire si on veut établir quelque

chose de durable, car c'est la condition vitale de toute existence sociale. Si en remplissant cette condition vous froissez le voisin, tant pis pour lui. S'il en arrive un conflit d'intérêt: qu'on le subisse. Si dans ce conflit il faut périr: qu'on périsse. Il n'y a point de vie là, où l'on ne peut satisfaire ses besoins, et pour sauver son existence il ne faut pas en abandonner les conditions. Nec propter vitam vivendi perdere causas.

Cependant telle est la situation de la Grèce, et tels sont ses besoins qu'ils ne peuvent être satisfaits sans que, par ses lois et ses institutions, elle éveille les soupçons des uns et perde la confiance des autres.

La seule chose, que les puissances puissent réclamer de son nouveau gouvernement, c'est qu'il n'y laisse pas ou qu'il n'y donne pas accès à l'esprit révolutionnaire qui tourmente l'Europe, et qu'il offre à la société européenne des garanties d'un ordre légal et durable. Toutes les puissances, la France, l'Angleterre aussi bien que la Russie et l'Autriche, y sont également intéressées. La nouvelle dynastie elle-même n'aurait point d'avenir, si elle n'en finissait pas avec l'anarchie et ne rendait impossible le développement des principes subversifs de tout ordre social. En érigeant son édifice sur cette base, le nouveau gouvernement doit être libre sur les détails, puisque les détails n'entrent pas dans la sphère générale de la politique; mais ils ont besoin d'être modelés sur les moeurs et les précédens historiques de chaque pays et, pour ainsi dire, d'après la nature du sol et du climat à l'influence duquel la maison sera exposée.

Voyons avant tout quels sont les hommes, qui doivent l'habiter.

TROISIÈME SECTION.

Sur le caractère et les moeurs des peuplades qui habitent la Grèce.

Aucun peuple n'est composé de parties tellement différentes de civilisation, de moeurs et d'intérêts que celui qui habite le royaume de la Grèce. Des Nomades, qui avec leurs troupeaux inombrables échangent les montagnes contre les plaines suivant les saisons, se répandent parmi les peuplades agricoles, qui ont conservé jusqu'à la charrue dans la forme décrite par Hésiode. A côté de cette simplicité patriarchale, on trouve le luxe européen dans les maisons des Archontes, et le génie entreprenant des marins et des marchands qui rivalisent de zèle et de succès avec les nations les plus expérimentées. Si vous portez vos regards vers l'intérieur, vous rencontrerez, à côté de l'ignorance, des capitaines qui ne savent ni lire ni écrire, une grande civilisation parmi les hommes politiques, dont plusieurs réunissent à des connaissances profondes et étendues, la plus rare expérience dans les affaires.

Depuis les tems héroïques jusqu'à la révolution française, chaque génération y a laissé ses impressions, et chaque siècle ses moeurs; le moyen âge et les âges modernes y existent ensemble avec les moeurs de l'antiquité hellénique et avec les institutions byzantines, parce que les conquérans s'y sont succédés sans altérer le

fond de la société, et aucune catastrophe, à la fois morale et politique, n'y a agi assez puissamment pour refondre les oeuvres caduques des âges antérieurs, et les faire cadrer avec de nouveaux besoins et de nouvelles lois.

En première ligne, on distingue aisément la différence qu'il y a entre les habitans des trois grandes parties, dont se compose la Grèce, à savoir de la Romélie, du Péloponèse, et des îles.

En Romélie ou Grèce continentale l'esprit chevaleresque du moyen âge, mêlé de bravoure et de brigandages, d'hospitalité et de violence, d'ignorance et de présomption, s'est conservé dans presque toute sa force, et comme on y a toujours joui d'une liberté sauvage, quoique contestée aux capitaines par les Turcs, les hommes y sont restés guerriers et altiers, montrant autant de franchise dans leurs manières que de penchant aux désordres. La manière de vivre, les meubles, les vivres surtout y sont encore dans toute la simplicité des tems helléniques, et peut-être s'en est-on rapproché de nouveau à mesure que l'antique civilisation qui l'avait modifié, sans en attaquer le fond, s'est éteinte dans ces pays montagneux et presque abandonnés à eux-mêmes.

Le Péloponèse, si on en excepte les Mainiotes, a été entièrement courbé sous le joug des Turcs, il n'y avait que quelques familles de Klephthes, comme les Colocotroni, les Coliopoulo, qui, dans les montagnes, défendaient en quelque sorte une liberté de brigands; mais les familles des primats s'étaient tellement emparées de la direction des affaires, que les Pachas eux-mêmes dépendaient d'elles, et qu'au nom de ces derniers elles opprimaient le peuple plus que les Turcs.

Les primats se maintinrent dans ce pouvoir secondaire par des intrigues. Au moyen de ces mêmes armes et renforcées par la corruption, ils faisaient changer presque tous les gouverneurs Turcs. Cet état d'esclavage général, empiré encore par la participation des primats au pouvoir, a laissé des traces profondes dans le caractère et presque dans le maintien extérieur des hommes. La Romélie est guerrière, la Morée n'avait pas même d'armes, et en général elle n'a point de soldats: les hommes de Colocotroni ne sont que des paysans arrachés à la charrue pour le moment et bien contre leur gré, pendant que les Pallicari des capitaines Roméliotes sont des hommes qui depuis leur enfance ne connaissent d'autre métier que celui des armes. En conséquence on ne doit pas chercher chez les Moréotes la franchise et la démarche assurée et même hautaine de leurs voisins: ils sont rampans ou arrogans, plus instruits, mais aussi plus corrompus, et par une haine bien cordiale ils se vengent du mépris que leurs voisins leur témoignent. On trouvera bien des exceptions en faveur du Péloponèse au désavantage de la Grèce continentale, et en général on verra que la jeunesse élevée déjà sous les armes et à la lueur de l'indépendance, ne ressemble plus à la génération vieillie sous l'esclavage; mais nous peignons l'état, tel qu'on le trouvera lorsqu'on travaillera à reconstruire la Grèce; et la génération qui promet le plus, n'est pas encore entrée dans les affaires.

Les îles par leurs liaisons et leur commerce avec l'Europe, se sont plus rapprochées de sa civilisation. Dans le plus grand nombre, les maisons, l'ameublement, les vêtemens, la nourriture et le coucher, tout est à la manière des Francs, et on se trouve comme transporté dans un autre âge du monde quand, venant,

par exemple, de l'Hélicon ou du Parnasse, où l'on a vu dans une humble cabane, du côté du feu, le maître de la maison coucher avec sa femme et ses enfans par terre, et du côté opposé ses ânes et ses boeufs, on arrive à Tinos ou à Naxos dans une belle maison meublée à la Vénitienne, et où l'on trouve toutes les commodités et jouissances d'une vie à la vérité un peu arriérée dans ses goûts, mais tout à fait calquée sur l'état social de nos pays. Ces insulaires surpassent leurs compatriotes de la Morée et de la Romélie en fait de connaissance de l'Europe et de ses langues, en instruction qui, dans quelques-unes de ses parties, s'approche même de la nôtre, et dans son application aux travaux réguliers de l'administration; mais ces insulaires ayant été long-tems soumis aux Francs, surtout aux Vénitiens, ont contracté les mauvaises habitudes des sujets de l',,illustrissime'' république, et on retrouve l'Italie jusque dans les haines, qui divisent les familles influentes de la même ville et qui laissent souvent aux enfans des maisons ennemies, un héritage bien triste dans des persécutions et des querelles envenimées à soutenir.

Mais ces différences des trois grandes divisions de la Grèce ne sont pas les seules, chacune d'elle en montre encore de bien plus particulières.

En Romélie presque tout le territoire est cultivé par des paysans d'origine étrangère. Dans la Grèce orientale il n'y a presque que le Parnasse qui, étendu au milieu des plaines comme une forteresse inexpugnable, ait sauvé ses habitans de la destruction des conquérans: ils parlent encore tous le Grec et s'expriment plus purement que le vulgaire. La même chose est arrivée dans la Grèce occidentale où les montagnes d'Agrapha, du Baltos, du Xéroménos nourrissent des

peuplades d'extraction hellénique. Le reste de la population agricole, surtout dans les plaines, sont des Wlaches, des Boulgares et des Albanais, mais tous ces cultivateurs sont compris sous le nom commun de Wlaches (*Βλάχοι*).

En général ces cultivateurs sont des hommes robustes ayant des traits forts et marqués, mais différens de la beauté régulière et spirituelle de la physionomie grecque; ils sont sobres, laborieux, patiens, et chose étonnante, d'une probité et d'une bonté, que ni l'oppression des Turcs et des primats, ni les vexations des capitaines et des soldats n'ont pu ébranler! Mais en même tems ils sont silencieux, mornes et indifférens. Jamais un paysan ne m'a refusé la meilleure place près de son feu, sans même savoir s'il serait payé, mais je n'en ai jamais vu un seul changer de contenance, devenir triste ou gai, se plaindre ou remercier: le malheur et les souffrances continuelles d'une situation invariable ayant endurci leur âme contre les impressions des événemens passagers. A côté de ces hommes respectables et destinés à former une des principales sources des forces morales et physiques du pays, il y a les capitaines, que nous avons décrits, et leurs soldats dits Pallicari, c'est-à-dire jeunes gens, qui se recrutent presque tous parmi de jeunes garçons de dix à quatorze ans, orphelins ou abandonnés ou qui leur sont donnés par leurs parens. Les capitaines les tiennent sous le titre de fils adoptifs (*ψυχυιοί*) dans une dépendance absolue, les accoutument à leurs manières, les dressent au maniement des armes et reçoivent d'eux des services légers jusqu'à l'âge où ces jeunes gens, devenus hommes et guerriers, entrent dans le rang des pallicars. C'est de cette manière que s'est formée sous l'égide des capitaines, une caste de guerriers, indé-

pendans, oisifs et oppressifs pour le paysan, qui n'ose pas refuser quelque chose à un soldat armé.

En outre des militaires et des paysans il y a une classe considérable de propriétaires, de négocians et d'artisans, qui habitent les villes et parmi lesquels on trouve d'anciennes familles indigènes qui ont su défendre leur existence et conserver en partie leur manière d'être au milieu des barbares vainqueurs; mais ils sont en grande partie venus en émigrans pour s'associer aux Turcs et soigner leurs affaires, et dans les villes maritimes pour y faire le commerce. On trouve dans cette classe des hommes marquans, connaissant bien leur pays et le maniement de ses affaires, sans qu'il y ait entre eux des liaisons de caste et d'intérêt compact comme parmi les primats du Péloponèse. Dans les villes maritimes il y a les élémens primitifs d'un commerce actif; Misolonghi, quoique négligé par le gouvernement, avait repris une partie de son activité commerciale, et Calaxidi dans l'intérieur du golfe de Salona, dont la marine avait été presque entièrement détruite par les Turcs, s'augmente de jour en jour, et fait un commerce lucratif.

Dans le Péloponèse il y a à peu près la même sorte de peuple, qu'en Romélie. Cependant les Péloponésiens sont plus ignorans encore et moins probes que leurs confrères d'infortune les Roméliotes. Les Albanais occupent dans le Péloponèse, l'Argolie et une partie de l'ancienne Triphylie, maintenant l'éparchie de l'Arcadie nouvelle: les peuplades ont conservé la bravoure de leurs ancêtres et jouissent d'un grande considération dans le Péloponèse. Parmi le reste des habitans, qui tous parlent le Grec, il y a une grande différence provenant de leur situation. Les cultivateurs des plaines ne sont pas propriétaires, toutes ces terres y appartiennent à l'état ou aux familles riches des primats. Ils sont donc

moins actifs, moins soigneux, se négligeant eux-mêmes et les terres qu'ils cultivent, pendant que dans les montagnes il y a presque partout des petits propriétaires et en conséquence des gens laborieux, des maisons propres, en grande partie entourées de jardins, des terres bien soignées et une grande envie de s'instruire, surtout dans la partie des montagnes les moins connues, entre le golfe d'Argos et la plaine d'Eurotas et de la Laconie dans toute l'Arcadie.

Dans les villes, la population est aussi composée de différentes castes émigrées comme en Romélie, mais on retrouve au milieu d'elles un nombre considérable de familles originaires également influentes et aisées et dont les plus marquantes, comme nous venons de le dire, partagèrent la direction des affaires avec les Turcs sous le nom du Koudschi-Baschides. Il y en a dans chaque éparchie, qui sont disposées à maintenir leur pouvoir et à l'exercer au détriment du peuple et du gouvernement. Il y en a même, qui rêvent un patriciat ou une noblesse territoriale, pour faire sanctionner par les institutions du pays un état de choses qui, jusqu'à présent, ne fut qu'une usurpation. Sous leur tutelle le pays serait condamné à un servage à peu près Turc, et d'autant plus pernicieux que ces familles presque toutes dérangées, tâcheraient de se rétablir aussitôt que possible aux dépens du peuple.

Ainsi qu'en Romélie il y a en Morée des chefs militaires, mais ils ne se sont élevés que pendant la guerre de l'insurrection et n'ont commandé que des paysans qui après sont retournés à la charrue. Il n'y a que Colocotroni, qui soit resté au pouvoir, parce que le Président avait besoin de son influence pour contenir le Péloponèse, pour opprimer ses frères d'armes ..... et les primats ses ennemis jurés.

Disséminée dans les campagnes du Péloponèse et concentrée dans les villes, il y a la classe des petits marchands et artisans, composée en grande partie de familles depuis long-tems vouées au travail, et en partie d'hommes, qui ont amassé quelque chose pendant la guerre: cette partie de la population des villes se concentre dans la grande rue appelée le bazar. Ils y travaillent dans leurs magasins à portes ouvertes et y exposent les produits de leur industrie. D'autres y débitent des petites marchandises dont les dépôts sont dans les villes maritimes, entr'autres à Nauplie, à Patras, à Calamata, et dont les ramifications s'étendent dans tout l'intérieur. Tenant de plus près à la classe des paysans, ces hommes en partagent les bonnes qualités et forment avec les cultivateurs ce qu'on peut appeler le peuple grec, dans le sens restreint du mot peuple, considéré à juste titre comme bon, probe, actif, intelligent, sobre et l'un des meilleurs qui existe.

Il y a encore dans le Péloponèse une peuplade d'une couleur et d'un caractère qui lui est particulier, ce sont les Spartiates, c'est-à-dire les habitans des montagnes entre la Laconie et le golfe de Messénie. Communément ils sont appelés Mainiotes, du nom d'un de leurs cantons, car eux-mêmes n'ont jamais renoncé à leur ancien nom. On les reconnaît à leur physionomie expressive où se peignent les passions vives et les souffrances auxquelles ils se voient exposés par la stérilité de leur sol, l'indépendance absolue et l'ambition de leurs chefs, et les guerres interminables, auxquelles ils sont condamnés par les capitaines. Ces Spartiates représentent les peuples refoulés des plaines dans les montagnes par les conquérans et qui y sont restés, après que les plaines sont devenues libres; en sorte que l'on rencontre une population nombreuse sur des rochers,

qui ne peuvent la nourrir, et l'on voit à ses pieds, des campagnes fertiles dont la population est insuffisante pour les cultiver.

Il y a dans les îles le même mélange d'Albanais et de Grecs. Ici, le caractère ferme et entreprenant des Albanais, s'est développé dans toute sa force sur les rochers d'Hydra et avec des nuances bien remarquables à Spézia.

Tandis que les Spéziotes ont su profiter des désordres de la guerre pour augmenter leurs capitaux et étendre leur marine, les Hydriotes pensant plus noblement et se dévouant bien plus à la cause de l'indépendance qu'à leur intérêt personnel, ont presque tout perdu, en sorte que pour se nourrir, les marins d'Hydra sont obligés de s'engager à Spézia sur les bâtimens de leurs rivaux, à Constantinople et à Alexandrie, sur les vaisseaux de leurs anciens ennemis, dont ils ont combattu et détruit en partie la marine.

Ces peuples de race étrangère ont pour voisins, dans l'Archipel, les restes des populations de Psara et de Chios, en grande partie établies à Syra et qui diffèrent autant des Albanais qu'elles diffèrent entre elles-mêmes. Les Psariotes, race éminemment belle et hellénique, employaient les capitaux des Chiotes pour construire des vaisseaux. Marins passionnés et experimentés, ils couraient les mers pendant que les Chiotes, commerçant depuis un tems immémorial, restaient dans leurs magasins et boutiques, spéculant, amassant des capitaux par un commerce actif et bien entendu et les employant à fonder des établissemens d'utilité publique et à soigner l'éducation de leurs enfans.

Les mêmes penchans et les mêmes liaisons subsistent encore à Syra, à l'avantage de deux peuples qui y ont établi le centre d'un commerce, toujours

croissant et qui déjà opère sur l'échange d'un capital de 200 millions de francs par an en argent et en marchandises.

Parmi les habitans des autres îles il y a des paysans propriétaires comme à Tinos, qui cultivent la vigne et plantent des figuiers, même sur les précipices stériles; ou des laboureurs cultivant les terres d'une noblesse qui date du tems des croisades, comme il s'en trouve à Syra, dans la ville ancienne, à Santorin, à Naxos. A côté de cette noblesse, d'origine et de croyance latine, il y a un nombre plus ou moins considérable de familles qui vivent de leurs rentes, quoique, en général, dérangées dans leurs affaires; des commerçans et des marins actifs et souvent à l'aise comme à Miconos et à Milos.

Outre ces peuplades, établies depuis long-tems dans les pays formant le royaume actuel de la Grèce, il y a d'autres tribus et classes d'habitans, qui, par suite de la guerre, y ont été refoulées des contrées restées sous la domination des Turcs. Nous parlons des Souliotes, des Olympiotes, des Candiotes, des Phanariotes, des Septinsulaires, ou Niciotes, et des habitans de la Thessalie, de la Macédoine, de l'Epire, de la Thrace, de l'Asie mineure et d'autres pays, dans lesquels la nation grecque s'est répandue.

Des tribus héroïques de Souli, à peu près douze cents hommes armés, ont échappé et survécu aux catastrophes de leur pays et aux guerres de la Grèce. Ils sont en grande partie réunis sous leurs anciens chefs, les Bozzaris, les Servas, les Zavellas, divisés comme jadis d'intérêts et de sentimens.

Les chefs des hautes vallées de l'Olympe qui, refusant de soutenir la lutte commune, avaient compromis la révolution de la Thessalie et de la Macédoine, furent

plus tard attaqués par le Kiutachi et forcés de se retirer au delà des Thermopyles. Réunis aux Roméliotes de Perachora ils ont puissament contribué au renversement de la famille Capodistria. A peu près 2500 d'entre eux se tiennent réunis sous les drapeaux de leurs capitaines dans la Phocide, où dans le dernier été, on les avait placés pour préparer une expédition dans la Thessalie. Toutes les familles émigrées de la Thessalie et de la Macédoine, demeurant en Grèce, se sont rangées de leur côté et influent sur leurs déterminations.

Il en a été à peu près de même avec la population guerrière de Candie. Après que le Président, par la cession prématurée de Carabousa, eut abandonné l'île à la discrétion des Turcs, environ 4000 hommes armés s'expatrièrent avec leurs femmes et leurs enfans pour éviter le sort réservé aux Rayas vaincus et désarmés. Sans patrie et sans moyens de subsistance ils se répandaient par bandes dans les îles et sur le continent.

Le gouvernement, pour régler autant que possible ce débordement d'hommes armés, en forma des garnisons dans les îles et des détachemens sur le continent, et n'ayant pas les moyens de les nourrir avec leurs familles, ces troupes devinrent pour les habitans un lourd fardeau et surtout pour les insulaires. D'autres suivirent les drapeaux des Roméliotes, et il y en avait des centaines à Pronia et à Argos, qui se distinguaient autant par leurs habits orientaux, leurs longs fusils et leur maintien guerrier, que par la résignation avec laquelle ils supportèrent leur malheur. Un jour revenant à cheval d'Argos à Nauplie, j'en rencontrai une douzaine sur la route et j'entrai avec eux en conversation sur leur état et sur leurs espérances. „Nous n'avons plus rien qu'une partie de nos armes, me dirent-

ils, et nous en faisons usage pour nous procurer, dans les villes et villages, ce qu'il nous faut pour vivre avec nos femmes et nos enfans. Nous attestons Dieu, qui nous reste comme notre seul protecteur, que nous ne prenons pas davantage. Nous marchons sans savoir où nous nous arrêterons, résignés du reste à notre sort, qui ne peut plus empirer." Je leur adressai quelques expressions bienveillantes, que leur situation m'inspirait, et leur donnai quelques espérances sur la fin prochaine de leur pénible situation. En suite continuant la route je les laissai bientôt derrière moi. Quelques momens après, ayant été arrêté par un accident, ils m'atteignirent de nouveau, et le plus ancien d'entr'eux d'une taille presque colossale, s'approchant de mon cheval, me dit: „Nous croyons te connaître." — „C'est possible, lui-dis-je, vous m'aurez vu ailleurs." — „Non c'est la première fois que nous te voyons." — „Alors quelqu'un sur la route vous aura dit mon nom."—„Non, personne ne nous l'a dit, et cependant nous le savons. Tu es le Précepteur." — C'était le nom sous lequel j'étais connu en Grèce, parce qu'on savait que j'avais participé à l'éducation de la famille royale de Bavière et qu'en conséquence on m'y croyait l'instituteur de S. M. le roi Othon. — „Et d'où savez-vous que je le suis?" — „Parce que tu nous as parlé avec bienveillance et consolé dans nos malheurs. Nous savons, continua-t-il, que les Roméliotes te chérissent, qu'ils t'appellent leur grand père (παππούλας); que les capitaines de l'Olympe te demandent des conseils, et que les Mainiotes désirent te voir dans leurs montagnes pour baiser tes mains, qui ont ouvert le cachot de leurs chefs. Compte aussi un peu sur les Crétois. Nous sommes nombreux, nous avons quelque réputation de valeur. Dispose de nous, jour et nuit, tu seras obéi."

L'homme qui me parlait de la sorte, était un des chefs Sfakiotes, qui s'étaient battus le plus opiniâtrément contre les Turcs, et, comme je l'ai appris depuis, ce vieillard jouissait d'une grande considération. Je rapporte ces traits d'une confiance naïve et entière pour indiquer d'avance à quelle condition, on peut gagner coeur et ames de ces hommes, parfois farouches, mais toujours accessibles à des sentimens plus doux. Les ayant gagnés, on n'aura jamais de difficulté à opérer avec eux le bien de leur pays. Ainsi que chez les Olympiotes, il y a parmi les Crétois un nombre considérable de familles non guerrières des villes et des îles, qui s'attachent aux capitaines des troupes crétoises et entretiennent avec ces officiers des liaisons intimes. Outre ces tribus de l'Albanie, de l'Olympe et de la Crète il y a beaucoup de familles de l'Asie mineure, de Constantinople, surtout de Phanar, qui ont émigré en Grèce.

Les Phanariotes sont généralement mal vus dans le pays: on les dit intrigans et avides de places. Cependant ils sont en général plus instruits que les autres, et on trouve parmi eux, des hommes d'un caractère très-respectable. Démétrius Ypsilanti, le meilleur des Grecs, fut Phanariote; Maurocordato, qui ne le cède à personne pour les services rendus à la cause nàtionale, l'est également comme Jakobaty Riso, qui même sous le gouvernement du Président, n'a pas cessé d'être entouré de la considération générale. D'autres hommes plus jeunes, appartenant aux familles Phanariotes des Schinas, des Souzos, des Risos, doivent être classés parmi la partie la plus instruite et la mieux intentionnée de la jeunesse grecque.

Les Septinsulaires émigrés dans la Grèce y sont regardés à peu près avec les mêmes yeux que les Phanariotes. Si ceux-là ont eu pour maîtres les Turcs et

ont eu à combattre la violence par la ruse: les autres ont été profondément corrompus par la tyrannie lâche des Vénitiens et n'ont pu se défendre contre la scélératesse de leurs maîtres, que par la plus grande bassesse qui se soit jamais trouvée dans les annales de l'oppression. Grâce à la tenacité et à l'indestructible bonté de la nature humaine, il y a encore des hommes probes même dans ces îles, et l'administration intègre et sévère des Anglais y a au moins supprimé les horreurs et les meurtres de l'innocence commis par les tribunaux; mais le fond de la société reste encore dans toute sa hideuse difformité morale, et il n'y a que la jeunesse, dont l'éducation est actuellement plus soignée et est devenue grecque, de laquelle on peut espérer un changement général à cet état malheureux.

Parmi les Septinsulaires, qui ont émigré dans la Grèce pendant la guerre et y ont pris part, il y a plusieurs de ces honnêtes hommes, dont nous parlions; mais il n'y en a presque aucun parmi cette foule de gens sans aveu et vocation, que les Capodistria et leurs affidés Corfiotes ont fait venir pour remplir l'armée, l'administration et les tribunaux, et qu'ils ont laissés comme le plus grand fléau du pays, qui s'était levé pour s'en débarrasser.

Cependant dans cette revue des peuplades et classes d'hommes qui habitent la Grèce, il ne faut pas omettre une foule de médecins, d'hommes-de-lettres, de savans, de jeunes politiques, venus de Paris et souvent démocrates et initiés dans la sagesse qu'on y prêche dans les rues, et qui contribuent tous à augmenter encore la grande variété dans les caractères, les moeurs et les sentimens de la population, pour ainsi dire, polychrome de la Grèce.

QUATRIÈME SECTION.

Sur les vues et les désirs des différentes classes du peuple grec.

Quoique d'origines différentes, divisés d'intérêts, de conditions, et inégaux en civilisation, les diverses classes de la nation grecque se rencontrent toutes dans un voeu commun, et c'est celui de voir établir un ordre constant, solide et légal, parce que toutes ont souffert ou ont été ruinées par l'anarchie et l'arbitraire.

Je ne parle pas seulement du paysan et de l'artisan, dont les professions ne peuvent pas prospérer autrement: mais du soldat qui lui-même partage ces voeux. Demandez à un de ces guerriers qui actuellement pille et opprime le paysan: ce que le nouveau gouvernement doit faire avant tout? — Il vous répondra: „Bon ordre (εὐταξία), et si vous lui répliquez: qu'est-ce que le bon ordre a de commun avec ton métier?" Il vous répondra: „Vous voyez ce que le désordre a fait de moi et de mes compagnons: nous ne sommes ni payés ni habillés, ni nourris, et pour ne pas mourir de faim, nous écrasons et ruinons les paysans, sans y gagner beaucoup. J'ai vu à Argos une troupe de mutins du corps de Grivas, haranguée par un de leurs officiers. Il leur disait que leur conduite compromettrait l'éta-

blissement du bon ordre, et ils se séparèrent en criant: vive le bon ordre (ζήτω ἡ εὐταξία).

Leurs chefs forment également ces voeux. Tous sont las de douze ans de campagnes et de chances désastreuses. Dans les dernières années la plus grande partie s'est mariée, d'autres sont sur le point de suivre leur exemple, et ils ne demandent plus pour eux et leurs familles que d'avoir une existence assurée et honorable dans le pays dont ils ont conquis la liberté par leur courage.

Cependant il ne faut pas se faire illusion sur la pureté et le désintéressement général de ces voeux. Le peuple, proprement dit, les forme sans arrière-pensée, mais les primats, les capitaines, les hommes qui aspirent aux places et aux honneurs, ne sont pas tous animés de ce désintéressement pour le bien public; au contraire, leurs désirs et leurs desseins particuliers tendent à en compromettre, dès le principe, l'accomplissement, et chacun voudra profiter de ce bon ordre aux dépens des autres; et tous les défauts et les vices d'une société abandonnée à elle-même, la vanité, l'orgueil, la haine de l'égalité de droits, l'avidité de richesses, la soif de l'influence et du pouvoir: toutes ces passions se remueront. On flattera, on calomniera, on fera tout ce qu'il faut pour parvenir à avoir des places, des priviléges a fin d'abuser de ce bon ordre pour son propre compte. Le capitaine et le soldat voudront continuer de vivre aux dépens du paysan, les primats voudront de nouveau l'opprimer, et comme ci-devant les employés se laisseront corrompre, pilleront seuls ou en compagnie les revenus du trésor et exploiteront les ressources de leurs administrés. Il y aura concurrence, à qui fera mieux, parce qu'il est généralement reconnu, que sous le gouvernement déplorable du comte

Jean, la morale du peuple a été encore plus gâtée par le systême d'oppression et de dépravation que son physique ne l'a été par les catastrophes qui en ont été la conséquence. Il a trouvé les Grecs dans un état d'enfance gâtée; en trois ans il en a fait de vieux hommes corrompus. Les derniers mois ont si bien dévoilé cet état de dépérissement de toute la société qu'il eût fallu désespérer de son salut, s'il était permis de désespérer de quelque chose en Grèce.

Il est vrai, qu'en ceci les Grecs sont plutôt à plaindre qu'à accuser. La moralité d'aucun peuple n'eût pu résister à deux systêmes successifs d'oppression, l'un barbare, l'autre raffiné et séparé par huit ans de calamités et de catastrophes. Ainsi donc au lieu de s'étonner que des classes entières de la nation aient été gâtées, on doit être surpris qu'il y soit encore resté du bien et de l'espoir. Quoiqu'on en dise, il y a encore en Grèce du patriotisme, de la probité réunie à de la capacité; et le plus grand nombre de ceux qui se montrent aujourd'hui pillards, prévaricateurs, ou aspirans à devenir oppresseurs et tyrans, changeront de conduite aussitôt que le gouvernement aura lui-même changé de direction et qu'il saura surveiller et punir les fauteurs de désordres. En général il y a plus de dégâts et de ravages que de dépravation. Le bon naturel y est resté indestructible comme le sol et le soleil de la Grèce. Au moyen de quelques mesures sages prises par le gouvernement du Président, on a vu changer, comme par enchantement, des pirates formidables en capitaines de vaisseaux d'une probité reconnue, et des brigands, en cultivateurs et pères de familles qui devinrent les persécuteurs les plus acharnés de leurs anciens camarades restés dans les montagnes et les plus fermes soutiens de l'ordre public. Ce sont

de tels faits, consignés dans l'histoire des dernières années de la Grèce, dont il faut se souvenir quand on soulève la question, si dans un tel état de choses on peut établir et défendre l'ordre social, s'il est possible d'y réunir sous la même bannière toutes ces classes d'hommes différentes d'origine, de caractère et de civilisation, de mettre d'accord tant d'intérêts disparates; et une fois l'ordre établi, si l'on pourra parvenir à paralyser les intrigues, qui dès les premiers jours tenteront de le miner, et si enfin on pourra le garantir contre les pernicieux desseins de ses adversaires occultes et contre les attaques ouvertes de ses ennemis? Cette possibilité existe, et il y a même des chances nombreuses de succès.

Il y aura des demandes raisonnables de secours, accompagnées d'exigences que formeront les partis: il faut accueillir les premières et ne point s'arrêter aux autres. Il y a des réclamations d'indemnités qui surpassent toutes les ressources du pays: parce que toute la Grèce a été dévastée et que toute la Grèce voudra être indemnisée — mais par qui? Il faut donc aller au fond, et satisfaire aux besoins véritables de ceux, qui ont des titres justes et reconnus. Cela fait, on les trouvera assez raisonnables pour ne pas demander ce que personne ne pourrait effectuer. Il y a des ambitions honorables au milieu des passions intéressées, il faudra ouvrir une carrière de distinction aux unes, pour contenir par elles, les autres: on trouvera de la mauvaise foi et des malversations dans les affaires, mais à côté on trouvera aussi du désintéressement et de la probité.

Il faudra savoir dévoiler les vices et donner de l'essor à la vertu: des exemples de sévérité pour les uns, et des récompenses pour les autres feront des mer-

veilles chez ce peuple spirituel et sensible. On fera valoir des prétentions au pouvoir, par des priviléges contraires à l'ordre établi, et on formera des projets pour le faire changer: mais on peut et on doit entourer cet ordre, d'institutions contre lesquelles les efforts des mal intentionés se briseront. En dernier ressort il faudra se montrer juste, intelligent et ferme et on se verra bientôt entouré et secondé par la confiance générale; et s'il y a nécessité de frapper et d'en finir à jamais avec le premier ennemi qui osera se montrer, on n'aura pas besoin de sévir une seconde fois. Passant de l'ordre social dans le domaine des choses intellectuelles, vous trouverez les idées morales et politiques dans un dérèglement presque général. Les conséquences en peuvent devenir graves et désastreuses. Il faut savoir les paralyser chez les hommes en place, et remédier au mal par une éducation bien soignée chez la génération qui s'élève. Tout est à faire et à refaire en Grèce, mais ce pays offre des matériaux pour tout, de l'aptitude à tout, et si on sait s'y prendre, on y trouvera aussi de la bonne volonté pour tout. La Grèce marchera toujours avec vous, quand vous marcherez dans la carrière de ses véritables intérêts. Elle vous obéira quand vous saurez mériter sa confiance.

Il y aura cependant une distinction à faire entre ce qui est urgent et doit être arrangé sans délai et ce qu'il faut préparer et construire pour l'avenir. D'un côté il y a les mesures à prendre pour tranquilliser le pays et établir un ordre quelconque, de l'autre les moyens à employer pour arriver à l'affermissement de cet ordre une fois établi. Ici, il faut déblayer le terrain des décombres: là, ériger l'édifice sur des fondemens solides, et d'après un plan conforme aux besoins du pays.

CINQUIÈME SECTION.

Mesures à prendre pour rétablir la tranquillité en Grèce.

La régence arrivant en Grèce trouvera le pays sans gouvernement. La commission administrative s'étant dissoute d'elle-même, on n'est point parvenu à en former une nouvelle. Le sénat ayant été supprimé par le congrès, on ne peut le reconnaître comme existant sans prendre parti contre ceux, qui regardaient le congrès comme légal, et l'on ne peut non plus le rétablir sans blesser gravement l'opinion publique.

Les capitaines se sont partagé les provinces et occupent les forteresses, excepté celles où les troupes françaises tiennent garnison. Parmi les chefs, ceux qui ont défendu le gouvernement des Capodistria, l'ont emporté sur les autres. Cependant ils se sont vus forcés d'entrer en accommodement avec leurs adversaires, et il paraît, que Grivas seul ne s'est point arrangé, de manière que les partis représentés par les corps armés, se sont en quelque sorte fondus, et que leurs commandans ne pensent plus qu'à leur propre intérêt.

La désorganisation est également entre les troupes régulières. A Nauplie il n'y a plus que quelques débris du corps d'infanterie et d'artillerie, et peut-être auront-ils cessé d'exister avant l'arrivée de la régence.

L'administration est également dissoute. Les préfets envoyés dans les éparchies par les gouvernemens, ont été, ou chassés, ou changés en agens des capitaines, dont les soldats occupent tout l'intérieur du pays, et vivent aux dépens des habitans. L'action des lois a cessé, et les actes de violence et d'oppression l'ont remplacée. Personne ne peut plus ni les empêcher ni les punir. Dans les villes, les boutiques et magasins sont fermés; dans les villages, il n'y a presque plus personne, et les paysans s'étant retirés dans les montagnes et dans les cavernes, les campagnes restent en grande partie sans semence. Presque tous les bestiaux ont été détruits ou volés. Il n'y a que les îles où les bandes armées n'aient pas pénétré.

Voilà les auspices sous lesquels la régence arrive, parce qu'au lieu d'être entrée en fonctions au mois de Mai ou de Juin de l'année 1832, après la signature du traité, elle n'y entre qu'en Février 1833. Ces neuf mois d'angoisses et d'abandon ont ruiné la Grèce.

La Grèce avait goûté les fruits amers des gouvernemens composés de plusieurs personnes: toutes les formes avaient été tentées et elle ne sut pas laquelle lui avait été la plus funeste. Elle s'était donc attendue à voir son gouvernement confié à un seul régent, revêtu du pouvoir pendant la minorité de son roi; elle avait soupiré après ce mandataire, ne demandant que lui, parce qu'elle n'avait besoin que d'une autorité supérieure, pour faire marcher les dissidens dans la même direction.

On a jugé autrement la question; mais nous n'entrerons point dans l'analyse des mesures qu'on a prises, parce qu'il y a des faits déjà accomplis; ni dans l'exposé de celles qu'on aurait dû prendre, puisque c'est trop tard: mais nous prenons l'expédition envoyée à

Nauplie comme elle se présente avec les personnes, les principes et les moyens, enfin telle que les destinées de la Grèce la transportent sur ses plages de Nauplie.

Il y a cependant une observation à faire. La régence n'ayant pas le droit, ou la volonté de convoquer le congrès, non pas pour débuter avec une constitution, puisque la Grèce en a déjà une qui suffit pour le moment, mais pour établir et faire reconnaître les prérogatives du roi, et pour faire passer les décrets et les loix nécessaires à l'établissement du nouvel ordre de choses, et pour légaliser les réformes administratives et judiciaires, qui doivent être introduites sans retard, elle se voit dans la position d'agir sous sa propre responsabilité. Il est donc impossible soit de prévoir les démarches, qu'elle pourra être forcée de prendre, soit de calculer leurs conséquences, puisque de la sphère des combinaisons fondées sur l'état du pays et sur les desseins des partis, on entre dans le cercle des mesures dictées par les circonstances et dont le succès est subordonné au soutien qu'on trouve d'une part ou de l'autre, et du degré de confiance personnelle qu'on saura mériter. Du reste il faut agir, quelque soit la position dans laquelle on se voit placé, et il ne faut pas même balancer sous peine d'embrouiller davantage les affaires. Dans cette situation il n'y a qu'une chose, sur laquelle on puisse s'appuyer avec confiance, c'est l'emprunt des 60,000,000 de francs garanti par les trois puissances. Les millions mettront la régence dans la possibilité de prendre des mesures larges pour arriver à la pacification du pays et de les exécuter promptement. Voilà le point de vue sous lequel il faudra placer et regarder les démarches et les dépenses, qu'on doit conseiller dans un tel état de choses.

La régence ne trouvant ni congrès, ni gouvernement, ni sénat, mais toute la nation dans l'attente, s'adressera sans doute à celle-ci par une proclamation. N'ayant aucun serment à prêter à la Grèce, et point de garanties politiques à lui annoncer, elle fera du moins sa profession de foi sur le bon ordre et la tranquillité à établir; elle fera espérer ce qu'elle ne pourra pas garantir; et les jours du premier enthousiasme passés, elle se trouvera en présence des partis armés ou non armés, des passions et des intérêts, des besoins et des calamités du pays.

La Grèce, comme nous le savons, est divisée en beaucoup de factions et de coteries, qui s'étaient fondues presque toutes dans le parti du gouvernement déchu et de celui de ses adversaires. Le parti du gouvernement déchu, quoique paralysé au mois d'Avril, s'est retrempé par la fusion de la faction de Zaimis et par l'association qui s'est formée entre Colocotroni et les chefs Roméliotes. Il y a bien des nuances d'opinion et d'intérêt parmi ces chefs politiques et militaires, mais il y a toujours conformité de principes et unité de plan parmi les membres les plus influens, qui voient la nécessité de rester associés pour faire croire à leurs forces et à leur importance.

Le parti national, au contraire, s'est divisé après la victoire, et il faut l'avouer, les fractions de l'ancienne opposition contre le Président, qui en formaient le lien, se sont en grande partie discréditées par leur incapacité et la mauvaise foi qu'elles ont déployée dans l'administration.

Nous connaissons ces partis, leur esprit, leurs principes et leur but, nous en avons donné une histoire abrégée. Que médite-t-on actuellement en présence du gouvernement royal qui va s'établir? Quels

que fussent les désirs avant l'arrivée de la régence, on tâchera maintenant de se donner de l'importance et de se faire accepter par elle, au détriment des autres pour la faire servir à ses desseins particuliers. Chez les différens partis il y a des plans de gouvernement et des organisations toutes faites, il y a même déjà des places destinées dans le ministère, et jusque dans les commissariats de la police: on fera des démonstrations de bonne volonté, de zèle et de dévouement, et, d'après la manière dont on sera agréé et le degré d'influence qu'on obtiendra, on calculera sa soumission, son obéissance, ou bien, on tâchera de créer des difficultés, des obstacles et des embarras, en se réservant les moyens de les faire cesser à l'instant où on aura obtenu ce qu'on désire.

La régence ne peut pas connaître ces partis, puisqu'elle arrive comme étrangère au milieu de ce dédale de liaisons, d'intérêts et d'intrigues, mais elle a au moins l'avantage de n'appartenir à aucuns, de ne s'être encore prononcée pour aucuns: elle est encore maîtresse de ses mouvemens et libre dans ses choix. Il s'agit donc pour elle de garder cet avantage, de n'être liée à aucun parti pour ne pas en être influencée et heurter les autres, mais de s'en créer un à foi, d'en étendre l'influence sur tous les autres, et d'établir au centre de la nation le trône de la Grèce.

La chose la plus essentielle sera de ne point reconnaître les partis comme tels, de n'entrer en arrangement avec aucune faction, mais de réclamer une égale soumission de la part de toutes, de n'accorder rien à qui que ce soit pour avoir servi telle ou telle cause dans le dernier tems, combattu pour tel ou tel intérêt; ni de le craindre parce qu'il occupe cette position, ou cette forteresse, ou qu'il commande un corps

armé de telle force; car si l'on entre une fois dans les accommodemens, on n'en finira jamais, tout le monde voudra faire le sien et faire récompenser ou acheter son adhésion et son obéissance. Il y aura aussi des personnes qui voudront faire croire qu'on ne délivrera pas si facilement la Grèce de ces hordes qui la déchirent, et comme la régence n'arrive pas avec des forces assez imposantes pour les forcer à se soumettre, on lui conseillera de jeter quelque appât aux chefs et à leurs bandes pour les détourner de leur proie. D'autres déclareront qu'il faut honorer un tel, parce qu'il dispose des forces de son éparchie, ou s'appuyer sur tel autre, parce qu'il s'est montré fidèle à ses sermens sous le dernier gouvernement. Si l'on écoute ces conseils qui arriveront en foule et sous toutes les formes, ils ne serviront qu'à égarer, dès les premiers pas, le jugement et la marche de la régence.

Il est notoire que presque tous les chefs grecs ne sont restés fidèles qu'à leurs intérêts. Quand les Grivas et les Servas déclareront ne s'être battus que pour la constitution et les idées libérales, cela voudra dire à peu près la même chose que quand Colocotroni et Zavellas professeront n'avoir pris les armes que pour défendre le principe monarchique contre les révolutionnaires; la constitution et le principe monarchique chez ces hommes valeureux, mais ignorans, reposent l'un et l'autre sur le désir de se faire valoir et de faire tourner les affaires publiques à leur profit et au profit de leurs amis. En même tems il faut reconnaître que vis-à-vis de la régence accompagnée par le roi, entourée de l'autorité de l'alliance et en possession des ressources de l'emprunt, il n'y a point de chef, de capitaine, de primat, point de coterie, de faction ou de parti assez fort pour opposer de la résistance. Il

paraît du moins qu'aucun d'eux n'en aura d'abord l'envie, et même si l'on en apercevait quelque velléité dans la faction qui, dans les derniers tems, s'est renforcée par l'intrigue, la séduction et la corruption, on n'aurait qu'à marcher droit à elle; n'ayant ni force ni racine dans la nation, elle n'aurait aucun espoir d'être soutenue: c'est un spectre qui s'évanouira aussitôt qu'on le touchera.

Mais quellesque soient les intentions des hommes qui, dans les derniers tems, se sont emparés du pouvoir en Grèce, on ne tardera pas de s'en apercevoir. Après avoir pris possession de la capitale et du gouvernement, la régence devra inviter tous les chefs des corps irréguliers à se rendre dans la capitale pour prêter serment au roi et être reçus à son service. Ceux qui commandent des forteresses, doivent être sommés en même tems d'en retirer les garnisons et de les mettre à la disposition du gouvernement royal. Les Colocotroni et les Zavellas, aussi bien que les Grivas et les Lampro-Veico, auront à se sousmettre à ces ordres. On n'aura pas besoin de remplacer à l'instant ces garnisons, parce que les habitans, se voyant enfin débarrassés de ces bandes oppressives, se chargeront volontiers de la garde des places, comme ils l'ont déjà fait à Coron, à Missolonghi, et comme ils étaient prêts à le faire à Patras, à Nauplie et ailleurs.

Si dans cette première démarche, qui doit décider de l'autorité et du crédit du nouveau gouvernement, on éprouvait de la résistance, il n'y aurait pas à hésiter sur le parti à prendre. La sommation, faite au nom du roi, restant sans effet, il faudra déployer la force et l'énergie nécessaires pour réduire promptement les réfractaires et leur faire subir le sort réservé aux rebelles.

Les capitaines venus auprès du roi, il faudra les accueillir tous avec la même prévenance, les juger seulement d'après leurs mérites personnels et d'après la part qu'ils auront prise à délivrer leur pays des Turcs. Le même procédé doit être employé avec les chefs politiques des partis. Ceux-ci aussi doivent être invités à se rendre auprès du roi et doivent être accueillis conformément à leur mérite, pour occuper ensuite une place qui ne leur permettra pas d'opposer de la résistance, mais qui leur procurera l'occasion de faire valoir leurs talens et leur probité.

Il y a bien des hommes tellement compromis, que leur réapparition dans les affaires importantes blesserait toutes les convenances et deviendrait préjudiciable même au respect que le gouvernement du roi doit inspirer. Il y aura donc nécessité de tenir ces hommes éloignés, et de s'exposer plutôt à leurs intrigues que de s'associer à la haine et au mépris dont ils sont chargés. La seule chose à laquelle ils ont droit d'aspirer, c'est à ne pas être inquiétés sur le passé et à jouir de l'oubli et de la protection des lois à laquelle tous les Grecs doivent participer.

Il y en aura d'autres qui arriveront avec tout l'entourage du vieux gouvernement, pour en investir le pouvoir royal; principes et moyens, mesures d'administration et ordonnances de police, règlemens et institutions, toutes ces choses seront déployées aux yeux des régens et recommandées comme ce qu'il y a de mieux pour contenir ce peuple qu'ils disent moitié sauvage et moitié corrompu, et dont la barbarie est à peine enduite d'un léger vernis de civilisation; mais tout cela ne sera mis en avant que pour se faire accueillir. Si on les écoute, on ne manquera pas de compromettre l'avenir du nouveau gouvernement, parce que

tout cet héritage d'institutions, de décrets et de préceptes, n'est que la dépouille d'une garde-robe sale, déchirée, et dont les lambeaux ne sont pas même propres à couvrir la honte de ceux qui l'ont portée. Personne n'en voudrait pour soi-même, et qui oserait en vouloir revêtir le roi. Le manteau du royal fils du monarque Bavarois doit être et doit rester sans tache, pur comme son ame, si on veut que son règne réponde à l'attente de la Grèce et qu'il soit digne de son immense gloire.

Il en est des actes comme des hommes: il n'y a que l'oubli qui convienne aux mauvais. L'indifférence pour le passé ne peut ni ne doit être poussée jusqu'à se confier à la méchanceté ou à s'associer à ses oeuvres.

Nous le répétons, on peut accueillir les hommes de tous les partis et en même tems mettre de discernement dans son choix, et, sans pousser à la réaction, on peut tenir éloignés les individus qui ne font que ternir les choses qu'ils touchent. On peut de la même manière se réserver l'examen des actes et des institutions et en adopter ce qui, en connaissance de cause, sera trouvé conforme à la justice et aux besoins du pays, sans se soucier du reste: ce n'est qu'en procédant ainsi qu'on évitera de tomber entre les mains d'une faction, et qu'on fondera la cause royale sur une réunion d'hommes capables et respectables, de toutes les nuances, et ce parti du roi, s'étendant peu-à-peu sur toute la Grèce, finira par réunir la nation entière.

En même tems qu'on prendra possession du pays et des forteresses, et qu'on concentrera les hommes influens dans la capitale, il faudra, dès les premiers jours, organiser la haute administration et pourvoir aux besoins urgens de l'armée. Ne pouvant

pas rétablir le sénat, la régence se verra obligée de créer à sa place un autre corps délibératif comme conseil d'état. C'est là, sauf les distinctions que nous venons d'indiquer, qu'il faudra placer les éminences sociales des différentes couleurs: les chefs des partis de la Romélie, du Péloponèse, de Maina, d'Hydra et des autres îles, sans exception, s'ils sont des hommes ayant une influence politique, des primats, des généraux ou des marins. Cette mesure, à la suite de laquelle seront retenus dans la capitale les hommes les plus marquans, les placera sous les yeux de la régence et mettra le gouvernement à même de les connaître, d'apprécier leurs qualités et de pénétrer leurs desseins.

Comme, chez une partie de ces chefs, on ne pourra pas compter sur beaucoup de lumières, il faudra leur adjoindre des hommes d'une capacité spéciale. Parmi les membres de la dernière commission administrative, parmi les ministres actuels et dans la haute administration, il y a des hommes qui, à de grandes connaissances, réunissent une expérience consommée des affaires de leur pays; on en trouvera aussi, quoiqu'en petit nombre, parmi les sénateurs et les préfets des Capodistria.

D'autres, également distingués, se sont tenus éloignés et demandent qu'on les recherche. De cette manière on en pourra former un conseil suprême, composé de 30 à 40 membres, et qui réunira ce qu'il y a de plus influent et de plus capable dans le pays.

Il faudra créer au sein de ce conseil des sections pour l'armée, la marine et les finances, pour l'administration intérieure, les lois et les tribunaux, l'éducation et les affaires ecclésiastiques; les directeurs de ces sections formeraient le ministère.

Ils s'occuperont, avec les membres de leur section,

des affaires spéciales de leur département, dans des réunions particulières, et soumettront au conseil d'état celles qui présenteront un intérêt majeur, et qui se rattacheront aux autres branches du service public. De cette manière, le conseil d'état formera le centre de l'administration, et les affaires générales y devront être discutées, avant d'être portées à la régence.

Pour les postes importans de secrétaires d'état, il ne faudra prendre aucun des principaux chefs des partis, parce qu'il est nécessaire de ne pas les mettre en évidence ni en possession exclusive de certaines branches de l'administration, mais de restreindre leur influence dans des bornes compatibles avec l'intérêt du pays. Placés dans le conseil d'état, ils l'influenceront alors par leur autorité et leurs connaissances des affaires générales qui s'y traiteront, sans pouvoir s'emparer de leur direction exclusive, puisque leur influence y sera balancée par celle des autres membres.

On investira donc des places de secrétaires d'état les hommes qui, sans être regardés comme chefs et moteurs des différens partis, les connaissent cependant à fond, et qui réunissent, à la capacité spéciale de leur branche, des qualités morales qui offriront des garanties au pays et au gouvernement.

Heureusement pour la Grèce il y a de ces hommes recommandables, il y en a même quelques-uns qui, par leurs connaissances et leur aptitude pour les affaires, feraient honneur à tout état européen, quelque grand qu'il pût être, et quelque importantes que fussent les affaires confiées à leur direction. Il ne leur a manqué qu'une autorité supérieure capable de les reconnaître, de placer chacun d'eux dans la situation analogue à ses talens et de les surveiller. „Vous voyez le désordre qui règne chez nous, me dit un des premiers

hommes d'affaires du pays, parce que chacun de nous suit une ligne de conduite différente, et que, parmi nous, il n'y a personne qui jouisse d'une confiance assez grande pour nous mettre d'accord. Placez à notre tête une autorité étrangère aux partis, qui sache nous rallier sous son influence, et vous verrez que chacun saura faire sa bésogne et que les affaires de la Grèce iront à merveille."

On s'attend peut-être à ce que j'aille donner une liste des chefs des partis et des autres hommes qu'il faudrait appeler au conseil d'état et aux ministères.

J'aurais à la vérité désiré mettre sous les yeux des lecteurs les noms des personnes qu'il faut, avant tout, rallier au gouvernement pour le faire marcher, avec des observations sur leurs mérites; mais il y aurait peut-être eu de l'indiscrétion envers la régence, à laquelle j'aurais semblé vouloir imposer des noms, et envers les personnes qui ne s'y trouveraient pas désignées comme elles s'y attendent. Outre cela, ces spécifications viendraient trop tard, puisque les choix doivent être faits avant que cet ouvrage ne puisse être imprimé. C'est pourquoi je m'abstiendrai, maintenant et plus tard, dans des cas semblables, de ces sortes de communications auxquelles d'ailleurs les événemens, les catastrophes et les différentes situations du pays, pendant les années 1831 et 1832, ont dû fournir des matériaux précieux, puisqu'ils ont mis tout à découvert, hommes et choses, et assigné d'avance, à chacun, la place qu'il doit occuper. L'affaire de la régence sera donc de savoir bientôt distinguer ces individus marquans, les placer et les réunir entr'eux par la confiance que le gouvernement royal inspirera, les conduire par les connaissances, pour ainsi dire, européennes qu'on doit supposer au nouveau gouvernement, et du

reste se laisser diriger mutuellement par l'expérience des affaires locales qu'on doit supposer aux indigènes.

Cependant le conseil d'état et les ministères ne pourront pas réunir tous les hommes marquans de l'ordre civil, dont il faut ménager l'influence et mettre à profit les connaissances. On aura surtout à s'occuper des primats du Péloponèse qu'on ne peut placer dans cette sphère élevée; mais il restera encore à la disposition de la régence les places de présidens des tribunaux et de gouverneurs civils des éparchies, puisque, dans ces branches du service public, il y a, à côté d'hommes probes et expérimentés, bien des sujets incapables ou indignes de confiance qu'il faudra changer bien vîte. Qu'on y place donc les primats appelés à participer aux affaires, mais qu'on les place loin de leurs éparchies natales. En agissant de la sorte, on les aura éloignés du centre de leur influence et de leurs intrigues, et on pourra, sans beaucoup de peines, les conduire et les surveiller sur un terrain où, au lieu de leurs cliens et de leurs affidés, ils trouveront à côté d'eux des étrangers et même des compétiteurs.

Pendant que, de cette manière, on ralliera au gouvernement, du moins en grande partie, les hommes de l'ordre civil qui, restant hors du cercle de son activité, pourraient lui créer des entraves, et dont on parviendra à paralyser l'influence en les tenant éloignés de l'ancienne sphère de leur pouvoir factieux, il faudra de suite satisfaire et organiser les forces armées, répandues sur toute la Grèce et laissées presque exclusivement entre les mains des capitaines dont elles suivent les drapeaux. On aura donc à traiter avec les capitaines, se disant généraux, avec leurs officiers et leurs soldats.

Parmi les capitaines de la Romélie et du Pélopo-

nèse il y en a à peu près une trentaine qui, à cause de leur réputation et de leur influence, devront être attachés immédiatement au roi. Il faudra donc en faire des aides-de-camp de Sa Majesté, des gouverneurs militaires des éparchies qui n'ont point de forteresses importantes, et leur assurer une position honorable dans le nouvel ordre de choses.

On leur doit un arriéré de solde, qu'il faut leur payer promptement; ils ont aussi des réclamations déjà reconnues par les congrès nationaux: qu'on se hâte d'entrer en accommodement avec eux sur leurs titres et leurs droits. Leurs comptes, relatifs à des corps d'armée qu'ils ont mis sur pied et payés pendant la révolution, et à d'autres dépenses ou arrérages, seront exorbitans; mais on les trouvera tout disposés à rabattre de leurs réclamations, aussitôt qu'on agira envers eux avec bonne foi, justice et équité.

Une commission choisie par eux-mêmes et à laquelle il faudra joindre des membres du gouvernement, entrera dans les détails de leurs demandes, et le gouvernement décidera, en dernier ressort, sur le montant des indemnités à leur accorder.

Cette indemnité doit consister en terres nationales et en argent; cependant dans l'assignation des terres on observera, autant que possible, les convenances des prétendans, et l'argent ne leur doit être accordé qu'à la condition d'être employé exclusivement à préparer et à effectuer la culture des terres désertes et incultes qui leur échoueront en possession. Les sommes ne devront pas être considérables. Avec quelques milliers d'écus un capitaine peut établir une douzaine de familles de laboureurs et pourvoir à leurs premiers besoins. Déjà, sous le dernier gouvernement, plusieurs de ces chefs avaient commencé à s'établir sur des terres

nationales, et à les faire cultiver comme telles, en payant au gouvernement le quart des produits, demandé par la loi.

Ils s'étaient aussi mariés, et plusieurs d'entre eux, que j'ai trouvés dans des maisons à moitié construites au milieu de leurs camps, et qui jadis passaient pour des hommes hautains, oppressifs et perfides, me déclarèrent d'un commun accord, qu'alors seulement, ils commençaient à goûter la vie comme propriétaires, comme membres d'une commune et comme pères de familles.

D'autres furent empêchés de suivre leur exemple par le manque des fonds requis pour leur premier établissement. Il n'y a donc pas de doute que la régence, en procédant avec circonspection et équité, ne parvienne non seulement à contenter ces capitaines, jusqu'à présent tant redoutés, mais encore qu'elle ne les attache à l'ordre établi et en fasse des défenseurs sûrs et dévoués.

A la suite de ces capitaines viendront les officiers de leurs corps, dont le nombre est exorbitant par la raison qu'après la mort du Président, les différens gouvernemens qui se sont succédés à Nauplie et à Perachora, ne pouvant payer les troupes, ont tâché de les retenir par des promesses ou plutôt par des brevets d'avancement. Il serait impossible de reconnaître ces milliers d'officiers, en grande partie ignorans et peu sûrs, ni de leur payer leur solde, d'après les documens qu'ils présentent. La régence ne peut consentir à reconnaître en bloc ces avancemens, et, en s'y refusant, elle suivra une ligne de conduite déjà plusieurs fois tenue par le gouvernement précédent, et en même tems elle agira dans son droit, puisque ces diplomes sont faits presque tous contrairement à une loi établie sous le Président, et qui ne fut jamais abrogée. Cette

loi déclare qu'aucun militaire ne sera promu à un grade plus élevé, qu'après avoir servi deux ans dans celui qu'il possède. Il y aura donc à ce sujet une révision générale à faire. On déclarera que tous les grades militaires, donnés par les différens gouvernemens conformément à la loi, seront reconnus. De cette manière, tous ceux qui ont été prodigués par la nécessité ou obtenus par la protection, seront annulés avec l'assentiment général. — On ne fera point de distinctions entre les partis, et on aura les moyens de payer les titulaires qu'on aura reconnus, conformément à la loi.

En même tems qu'on s'arrangera avec les capitaines et avec les officiers, il faudra aussi prendre des mesures pour satisfaire et réorganiser leurs troupes, tant régulières qu'irrégulières.

On n'aura pas de difficultés avec les corps réguliers dont les débris se trouvent presque tous à Nauplie, abandonnés au dernier dépérissement; mais des difficultés sérieuses se présenteront à l'égard des corps irréguliers, éparpillés dans toutes les éparchies de la Grèce. Il s'agit, avant tout, d'en débarrasser le pays, et la régence n'a pas même d'affaire plus urgente à régler; car elle est une des premières conditions de la tranquillité publique, et en même tems le seul moyen qui puisse déterminer le peuple à rentrer dans les villes et les villages à moitié détruits, et à recommencer, quoique bien tard, à cultiver les terres. Du côté de ces hordes, on ne rencontrera pas beaucoup de dispositions à se soumettre à une exacte discipline, et à se contenter des conditions qu'on leur proposera, parce qu'on les a laissées trop long-tems vivre sans contrôle aux dépens du peuple, et jouir des avantages d'un pouvoir qui ne mettait point de bornes à ses exigences, à sa cupidité et à ses passions. Il y a cependant un

moyen qui les fera accourir tous et partout où on le désirera, c'est de leur annoncer qu'on leur paiera, au lieu indiqué pour la réunion, leur solde arriérée.

Pour que cette mesure soit efficace, c'est-à-dire, pour qu'elle délivre l'intérieur du pays, à l'instant même, de ce fléau, et pour qu'elle mette tous ces corps à la disposition du gouvernement, il faudra les concentrer sur quelques points, et je n'hésiterais pas à réunir tous les corps Roméliotes répandus dans le Péloponèse, dans la plaine d'Argos; ceux de la Grèce orientale, dans celle de Mégare, et ceux de la Grèce occidentale, dans les environs de Misolonghi, afin de procéder de suite à l'examen de leurs arrérages, en effectuer le paiement et s'occuper de leur organisation. La force de ces corps armés sera à peu près de 20,000 hommes, dont une moitié se compose de vieux soldats de la révolution et l'autre moitié de paysans. Quant à ces derniers, il faudra les renvoyer à la charrue et les aider à reprendre leurs occupations paisibles. Les autres, qui ne connaissent point d'autre métier que celui de la guerre, devront être conservés sous les armes, mais soumis à un ordre et à une discipline analogues à leurs usages et au genre de service qu'ils rendent comme troupes legères. Cette organisation existait déjà, en partie, sous le Présideut. Il faudra la rétablir et l'améliorer, de manière que, sans perdre de vue les égards dûs aux capitaines auxquels ces troupes ont été attachées dès leur origine, et prenant en considération leurs besoins, on en forme des bataillons de 250 hommes. On n'aura pas besoin de former plus de vingt bataillons; les troupes restantes pourront servir, dans les différentes éparchies, comme soldats de police, comme gardes des douanes et des ports, mais particulièrement comme gardes des forêts, dont on reconnaîtra

l'urgent besoin, quand on s'occupera de la surveillance que requiert cette branche importante des biens nationaux. Les bataillons des troupes irrégulières ne devront pas être seulement payés et nourris, mais aussi habillés et armés par le gouvernement, puis assermentés et passés en revue par le roi. Après quelques jours de fêtes et de jeux militaires exécutés sous les yeux du monarque et de la régence, ces troupes partiront satisfaites et se rendront partout où on voudra les diriger. Qu'on envoie donc ces bataillons, sous la conduite de leur capitaine ou de son second, prendre possession de la ligne des frontières ou occuper les forteresses du second ou du troisième rang, pour la garde desquelles les troupes régulières ne suffiraient pas. Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui se méfient de la fidélité de ces corps irréguliers. Leur méfiance paraît justifiée par les mauvaises habitudes des palicares et par les excès auxquels ces soldats se sont livrés à toutes les époques; mais ces mêmes excès ont été partout causés par le désordre qui régnait dans l'administration militaire et par la misère. Ils cesseront à l'instant où le soldat sera convenablement nourri et régulièrement payé. Avec la discipline reparaîtra aussi la fidélité et l'attachement. Loin d'être enclins au parjure et à la rebellion, ces guerriers témoignent au contraire du dévouement à ceux qu'ils servent et qui les nourrissent. Passant du service des capitaines sous les drapeaux du roi, et s'apercevant de l'intérêt qu'on prendra à leurs personnes et à leur sort, ils entoureront leur souverain de cette fidélité sans bornes qui est tout-à-fait dans les moeurs orientales, et qui se change en un dévouement à la vie et à la mort pour celui en qui ils voient un chef, un père et un bienfaiteur. —

Dans ces arrangemens ne seront pas encore compris les Souliotes, les Olympiotes et les Candiotes réfugiés dans la Grèce, ni les peuples réunis sous le nom de Mainiotes. Cependant il faut aussi tâcher de les contenter pour arriver promptement à la pacification générale et complète du pays.

Déjà sous le Président il fut proposé d'accorder à ces réfugiés de Souli, de l'Olympe et de Candie des districts pour s'y établir et y fonder des villes en se réunissant à tous leurs compatriotes échappés à la mort; on avait même déjà désigné les environs de Vrachori comme la nouvelle patrie des Souliotes. Plusieurs de leurs chefs y avaient commencé à bâtir des maisons; mais le Président était contraire à ces sortes d'établissemens. Il craignait que des communes formées de la même peuplade ne devinssent des établissemens dangéreux, parce qu'il ne comprit pas ce qu'une réunion de gens de la même origine, ayant les mêmes moeurs et les mêmes intérêts, et s'aidant mutuellement, offre de puissance au développement des forces de la commune et combien elle augmente par là les ressources de l'état. C'est pourquoi tout en promettant des secours à ces peuplades exilées, il leur proposa de se séparer et de chercher isolément leurs demeures au milieu du reste de la population. On doit espérer, que la régence ne partagera pas ces préventions d'une politique ombrageuse, et qu'elle reprendra sans délai cette importante affaire pour la résoudre d'après le désir de ceux qui y sont intéressés. Abandonnant aux Souliotes les champs fertiles de Vrachori, elle pourra établir les Olympiotes sur les belles hauteurs de Boudonliza près des Thermopyles, pour y fonder une Thessalopolis, et les Candiotes, dans le territoire de l'ancien Oréos au nord de l'Eubée. L'un et l'autre de ces districts sont entière-

ment déserts; mais ils présentent de très-grandes ressources sous le rapport du sol et de la situation. Des emprunts, à un intérêt modéré, et d'autres secours analogues aux besoins du premier établissement étant réalisés et accordés par le gouvernement, mettraient ces peuplades en état de fonder des colonies qui s'accroîtraient rapidement par l'affluence de leurs compatriotes, et rendraient bientôt au gouvernement les capitaux dépensés à cette grande oeuvre d'humanité et de politique prévoyante.

L'affaire des Mainiotes sera plus difficile à arranger. Il y a là une population de 60,000 hommes sur des montagnes capables de les défendre contre toute aggression, mais non de les nourrir; et comme il y aura impossibilité de les réduire par la force, il faut aviser aux moyens de les contenter, si on ne veut pas tomber dans les embarras où s'est trouvé le Président. S'étant refusé à un accommodement équitable, il se vit forcé d'accabler les éparchies de Laconie et de Messénie de bataillons Roméliotes, pour contenir ces ennemis redoutables dans leurs rochers. Il y a ici une suite de mesures à combiner lesquelles, étant prises et exécutées avec franchise et fermeté, attacheront au roi ces peuples qui sont plutôt devenus farouches par la misère d'un état de guerre continuel, qu'ils ne sont méchans par instinct ou par caractère. Là aussi on rencontrera des chefs qui ont des indemnités à réclamer, entr'autres la famille des Mauromichalis qui se compose encore de trois frères et de leurs descendans. Il faudra agir avec eux comme avec les chefs Roméliotes, c'est-à-dire, leur accorder des terres nationales dans le voisinage de leur pays et des fonds pour en commencer la culture, et attacher les principaux d'entr'eux à la maison du roi ou à sa garde.

Parmi cette population de Spartiates il y en aura une partie qui ne voudra pas abandonner le métier des armes. Il s'en trouvera à peu près deux à trois mille dont peut-être la moitié sera disposée à entrer avec leurs capitaines dans les troupes régulières. Accoutumés à toutes sortes de priavations et à une sobriété sans pareille, ces hommes formeront d'excellens soldats, et étant régulièrement payés et bien traités, ils serviront le roi avec une fidélité à toute épreuve. Les autres devront être organisés et mis en cantonnement hors de leur pays.

Mais comme il y aura toujours une population trop nombreuse sur les montagnes, il faut tâcher d'en faire descendre une partie pour cultiver les plaines fertiles qui s'étendent à leurs pieds, et d'où ses ancêtres ont été refoulés par l'invasion des barbares. Il y a des terres nationales suffisantes pour nourrir un million d'habitans dans la Laconie et la Messénie, et il ne faut de la part du gouvernement que des ressources pour aider ces gens laborieux à s'établir dans des campagnes à moitié désertes, et à en entreprendre la culture. Compris dans la mesure générale, d'après laquelle on doit changer les colons en propriétaires d'une partie des terres, qu'ils couvriront de moissons et de plantations, ces hommes seront bientôt changés en cultivateurs aisés, et ceux qui resteront dans les montagnes, y trouveront de quoi se nourrir avec leurs familles. Quant à la partie de la population qui avoisine la mer, et qui, n'ayant pas les moyens de commencer un commerce régulier, s'est livrée avec la plus grande opiniâtreté à la piraterie, il leur faut des capitaux à un intérêt modéré pour qu'ils puissent construire des barques et des goëlettes; alors ils s'empareront du commerce des éparchies fertiles qui s'étendent derrière leurs rivages, et

ils étendront leur négoce sur les différentes côtes de la méditerranée. Tandis que par ces mesures on fixera le sort des chefs, des militaires, des colons et des marins de ce peuple valeureux, il sera nécessaire d'établir des écoles dans les principaux lieux, et de faire participer la jeunesse aux bienfaits de l'instruction qui lui a été entièrement inconnue jusqu'à présent. En suivant cette ligne de conduite envers la Maina et en y plaçant des hommes fermes et vertueux, tel que fut, entr'autres, Mr. Psylas dans les commencemens du gouvernement du Président, on peut être bien convaincu qu'en peu de tems le peuple sera changé: les défilés de ses montagnes s'ouvriront d'eux-mêmes et on y voyagera avec autant de sécurité que dans tout autre pays où l'on est content et attaché à un gouvernement sage et paternel. En même qu'on s'occupera du continent, il faut s'occuper, avec la même sollicitude, des intérêts des îles et de la marine. Organiser la marine nationale, payer les soldes arriérées, combiner surtout les intérêts des trois îles d'Hydra, Spézia et Psara, qui ont le plus contribué à la délivrance de la Grèce; répartir ensuite l'escadre dans les stations de Syra, de Coron et de Patras, afin qu'elle veille à la sûreté du commerce: tout cela sera l'affaire du département de la marine; et comme on trouvera dans le pays, des hommes d'une grande capacité pour cette branche, on n'aura pas la moindre difficulté à obtenir, même avec des moyens modiques, le résultat qu'on se propose; mais il restera toujours une dette urgente à satisfaire, ce sont les dédommagemens auxquels les trois îles que nous venons de nommer ont droit. Ces réclamations embrassent les dépenses que, par ordre des gouvernemens précédens, les propriétaires des vaisseaux ont fait pour les armer en bâtimens de

guerre, payer et nourrir les équipages et combattre les flottes ennemies. Ces réclamations montent à trois millions d'écus, et on ne peut pas même les trouver exagérées suivant l'usage des capitaines Roméliotes: mais d'un côté la régence, étant forcée de faire face à tant de besoins impérieux, ne sera pas en état d'acquitter à l'instant et en argent comptant cette dette nationale; il y a cependant des moyens d'arriver à un accommodement. L'île de Spézia, plus riche et plus florissante que jamais, en a moins besoin pour le moment: elle a doublé sa marine et multiplié ses capitaux, puisqu'elle ne s'est jamais lancée dans la guerre, de manière à oublier ses propres intérêts. De l'autre côté Hydra est tombée dans la plus grande misère. Se dévouant presque exclusivement à la guerre de l'indépendance, elle y a perdu deux tiers de sa marine jadis florissante, et, après la guerre, n'ayant plus de capitaux pour reprendre son commerce, elle a vu pourrir le reste sur les chantiers. Par suite de ce délabrement complet de la marine Hydriote, les anciens propriétaires de navires sont restreints à vivre des débris des capitaux qu'ils ont sauvés des catastrophes de la révolution, et le peuple même languit dans un épuisement toujours croissant. Ruinée par cette détresse, la population décroît de mois en mois: des milliers de marins Hydriotes, comme nous l'avons dit, sont allés gagner leur pain sur des bâtimens Turcs et Arabes, et ceux qui restent dans leur pays, portent sur leur visage, maigri par les privations, l'expression d'une douleur profonde qui approche du désespoir, et encore n'est-ce qu'une partie de la profonde misère qui se répand dans l'intérieur de leurs malheureuses familles.

Il y a donc nécessité pour la régence d'apporter immédiatement des secours et de remédier à un état

d'angoisse qui pèse sur une population toute entière. En même tems il s'agit de conserver à la Grèce la cité d'Hydra, qui réunit peut-être dans son sein plus de probité, de capacité et de génie hardi et entreprenant que tout autre ville du pays, et dont l'activité renaissante augumentera la force morale et politique, le commerce et les revenus de l'état. Il est vrai que la régence ne pourra pas dès l'abord payer aux Hydriotes les millions qu'ils ont à réclamer; mais on peut subvenir aux premiers besoins par des paiemens à compte, et en même tems établir une banque maritime. Cette banque, dotée en premier lieu par le gouvernement, pourra être chargée de se mettre en rapport avec les capitaines de la marine qui, au commencement de la révolution, étaient propriétaires de bâtimens et qui actuellement n'en ont plus aucun, et de leur prêter à un intérêt modéré les sommes dont ils auront besoin pour faire construire de nouveaux bricks et de nouvelles goëlettes, et pour reprendre leur commerce. — Alors on verra renaître l'activité dans le port désert d'Hydra. Ses marins désoeuvrés trouveront de quoi nourrir leurs familles, son pavillon flottera, comme jadis, d'Odessa à Lisbonne, et en peu d'années les capitaux pourront être remboursés à la banque.

De la même manière on devra féconder les efforts des marins des autres îles, qui n'ont pas encore pu réparer la perte de leurs bâtimens.

De plus il faut entrer en accommodement avec les insulaires sur les réclamations qu'ils élèvent. Le Président avait offert de leur payer un tiers; mais comme ce paiement devait être effectué moitié en terres incultes et moitié en rentes de 3 p. c., c'est-à-dire en papier-monnaie, dans un tems où il n'y avait point de crédit, ils n'ont jamais voulu se prêter à un tel arrangement.

On les trouvera plus traitables en leur offrant des capitaux; mais pour faire revivre la navigation et donner de l'élan au commerce maritime, il ne leur faudra donner de l'argent qu'à condition de l'employer exclusivement dans cette importante branche de l'industrie nationale.

Si l'on prend des mesures sembables en établissant une banque pour venir au secours des propriétaires qui, jusqu'à présent, ont en vain essayé de trouver, sur l'hypothèque de leurs terres, des capitaux, afin de reprendre leurs travaux agricoles, et si, en même tems, on acquitte une partie des arrérages dûs aux employés, on aura complété les mesures requises pour arriver à la pacification du pays et à l'établissement d'une marche régulière des affaires publiques et privées.

On dira peut-être que les sommes qui seront réclamées pour satisfaire à tous ces besoins, surpasseront les ressources pécuniaires à la disposition de la régence: mais on s'effraiera en vain. Elle n'aura pas besoin de la cinquième partie de l'emprunt pour s'acquitter de ces obligations. Elle a contracté l'emprunt de 60 millions à 94 p. c. Cela lui donne une somme de 54,000,000 francs; d'après des calculs approximatifs fondés sur des renseignemens assez exacts, elle aurait à payer:

A l'armée	4,000,000
Aux capitaines en indemnités	1,000,000
A la flotte	1,000,000
Aux îles d'Hydra, de Spézia et de Psara en indemnités, paiement à compte	1,000,000
Aux employés	1,500,000
Latus .	8,500,000

Transport .	8,500,000
Pour l'établissemens des Souliotes, des Candiotes et des Olympiotes . . .	1,200,000
Aux chefs Mainiotes en indemnités . .	300,000
	10,000,000

On ne devra point mettre en ligne de compte les capitaux placés dans les deux banques, puisque ceux-là, au lieu d'être à la charge de la régence, tourneront plutôt à l'avantage du trésor public, car, ayant emprunté l'argent à 5 p. c., on pourra le prêter à 8 p. c. dans un pays où, depuis un tems immémorial, tout le monde a été accoutumé à regarder 12 p. c. comme un intérêt modique.

Les marins et les propriétaires se féliciteront de trouver, pour deux tiers de l'ancien cens usuraire, des ressources pécuniaires, parce qu'ils seront en état de doubler en peu d'années les capitaux par l'activité d'un commerce intelligent ou par la culture d'un sol jusqu'alors abandonné aux eaux stagnantes et aux chardons.

Pour faire comprendre cet état de choses, il suffira rapporter deux faits. A Syra, les Psariotes construisent des bricks et des goëlettes marchandes, au prix de 40 à 50,000 francs. Ils empruntent l'argent en grande partie à des marchands de l'île à un intérêt de 25 p. c., et ils y trouvent encore leur compte, de manière qu'ils nourrissent leurs familles et gagnent assez pour rembourser en 6 ou 8 années, les dettes contractées pour la construction de leurs bâtimens.

A Argos, le général Gordon, qui s'y était établi, prêta à un propriétaire grec qu'il connaissait pour un homme respectable et actif, 3000 écus, sans rien stipuler sur le montant de l'intérêt. Un an après, celui-ci vint pour les lui rembourser à 16 p. c. Le général

refusa d'accepter cet intérêt qu'il regardait comme usuraire, mais l'emprunteur lui fit voir qu'ayant employé ce capital à faire cultiver ses vignes et ses terres, déjà, dès la première année et malgré des dépenses extraordinaires, il lui avait rapporté 34 p. c., et qu'il ne faisait que partager le gain avec le prêteur, en lui offrant les intérêts à 16 p. c. L'Anglais ne se crut pas pourtant autorisé à l'accepter, il se contenta de 8 p. c.

Il n'y a pas de doute que, la tranquillité affermie, les capitaux de l'Europe n'affluent dans la Grèce. Alors les intérêts diminueront, et les banques publiques étant remboursées peu-à-peu, cesseront leurs opérations, à mesure que l'intérêt auquel les particuliers se procureront des fonds, se mettra de niveau avec celui qui est payé par le gouvernement.

Nous avons exposé les mesures qu'il faut prendre, aussitôt que possible, pour réunir les partis qui déchirent la Grèce, s'attacher les capitaines, s'assurer de l'armée et procéder à son organisation et à sa dislocation, établir les peuplades refoulées dans la Grèce, fondre les Mainiotes avec le reste de la population, attirer les primats et les autres hommes influens dans toutes les branches de l'administration, et obvier aux besoins les plus urgens des Hydriotes et des autres marins, des propriétaires et des employés. Ces mesures combinées sagement et exécutées promptement attacheront au gouvernement presque tout ce qu'il y a d'hommes influens dans le pays. Forte de cette réunion et entourée de la considération publique, la régence n'aura point à craindre de résistances partielles, ni d'oppositions à des mesures reclamées par l'intérêt général.

Cependant il ne faut pas se faire illusion sur le reste. On n'aura pas seulement à rétablir le repos pour le moment, mais on est appelé à l'affermir pour

toujours. On est obligé non seulement de faire marcher, mais aussi de faire prospérer le pays, et, sorti des embarras du moment, on entrera dans un champ plus vaste, qui embrasse tout l'avenir de la Grèce. A la suite des exigences du jour, auxquelles il faut satisfaire à l'instant, il s'en présentera d'autres plus graves et plus compliquées. On les découvrira aussitôt qu'on aura pénétré, pour ainsi dire, dans l'intérieur du pays, et lorsque, à côté des besoins de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, on s'apercevra des désordres qui règnent dans l'organisation des communes, des districts et des jurisdictions; lorsque, avec les abus prédominans dans les administrations, on verra se développer les défauts du système des impôts dans toute leur difformité; lorsqu'on arrivera à l'organisation de l'instruction publique sans y rencontrer ni les moyens matériels ni les talens suffisans pour créer quelque chose de solide, enfin quand on se sera convaincu que la désorganisation complète des affaires ecclésiastiques réclame des soins assidus, et que l'opinion publique, divisée sur les institutions politiques et sociales qui conviennent à la Grèce, commence à s'impatienter du provisoire, dans lequel la régence est engagée à laisser les questions qui s'y rapportent.

Voilà le nouveau champ d'activité, avec toutes ses difficultés, ses exigences, ses complications et ses problèmes d'économie, d'administration, de législation, de finances et d'éducation, tel qu'il s'étendra, au premier abord, devant les yeux de ceux qui arrivent en Grèce, avec la vocation que nous venons de désigner.

Tel sera aussi l'objet dont nous nous occuperons de suite. On reconnaîtra facilement les véritables difficultés de la situation, et l'impérieuse nécessité de les faire disparaître. C'est ici qu'il s'agit ou de vaincre ou

d'être vaincu, puisque la nature du pays et le caractère des hommes sont tels qu'ils ne supportent pas d'état intermédiaire, et que, semblables au puissant soleil de la Grèce, ils tendent à perfectionner tout ce qui porte, intact dans son sein, le germe vital, et à anéantir toute existence factice ou fragile.

En suivant la ligne que nous avons tracée, nous mettrons cet ouvrage hors de la sphère des livres de circonstance. Peignant la Grèce telle que la nature l'a faite et que les hommes l'ont arrangée, nous enfonçant dans le passé, et ouvrant la perspective de son avenir, nous dévoilerons en quelque sorte la Grèce de tous les siècles aux yeux du savant, du philantrope et de l'homme d'état, et nous tâcherons de ramener à elle l'intérêt de toutes les ames généreuses qui se sont nourries de sa gloire et qui ont sympathisé avec ses malheurs.

SIXIÈME SECTION.

De l'état statistique de la Grèce.

Le royaume de la Grèce se compose d'une partie de la Romélie ou du continent de l'Europe Musulmane (ἡ στερεα Ἑλλας), du Péloponèse ou Morée (ἡ Πελοποννησος ὁ μορεᾶς) et de la plus grande partie des îles de la mer Egée (αιγιον πέλαγος).

La Romélie, quant à sa partie attenante au nouveau royaume, se divise en Grèce orientale et Grèce occidentale. La surface de la première peut être évaluée à 400 milles géographiques carrés. En commençant, au nord, des hauteurs de la chaîne d'Othrys, elle renferme la Doride, la vallée du Sperchius, la Locride du Cnémis et de l'Opus, la Phocide avec le Parnasse, la Béotie, l'Attique et la Mégaride des anciens. Actuellement elle se divise en Eparchies. Ces Eparchies sont celles de Mégare (Μεγαρις) avec une ville et 12 villages; de l'Attique (Αττικὴ) avec une ville et 118 villages; de Thèbes (Θηβαίς) avec 150 villages; de Livadie (Λειβαδία) avec 72 villages; de Talanti (Ταλαντίον) avec 66 villages, près de l'ancien Opus; de Bendéniza (Βενδενίζα) sur les hauteurs des Thermopyles, avec 34 villages; de Zeituni (Ζειτούνιον) avec 29 villages; sur la pente méridionale de l'Oeta, de Patrarigne (nouvelle Patras — Νέαι Πάτραι) avec 66 villages; de Malan-

drinos (*Μαλανδρινός*) avec 16 villages; de Lidoriqui (*Λιδορίκιον*) avec 60 villages; de Salona (*Σαλονα*) dans le pays des Locri Ozolae, avec 32 villages.

Elle renferme donc en tout onze Eparchies avec le même nombre de villes et 585 villages.

Ces renseignemens, ainsi que ceux que nous donnerons dans la suite, sont en partie puisés dans des documens du bureau statistique que le Président avait établi à Nauplie; mais comme les travaux de ce bureau à peine mis en activité, ont été paralysés, dès l'année 1829, par la mauvaise volonté des individus qui avaient intérêt à tenir cachés l'état et les ressources des Eparchies, toutes les notices statistiques sur la Grèce sont restées extrêmement incomplètes et peu certaines. J'ai donc pris soin de les corriger et de les compléter par d'autres renseignemens pris sur les lieux, et surtout au moyen de ceux que j'ai obtenus dans mes communications avec des évêques et des démogérontes.

La population d'à peu près le quart des villes et des villages, est connue seulement par le nombre des familles. Elle ne peut donc être estimée que par un calcul approximatif, d'après lequel on évalue les villes, l'une dans l'autre, à 300 maisons ou familles, et les villages au terme moyen de 50 familles. Le nombre des personnes dont se compose une famille, varie dans la proportion de 4 à 5; peut-être pourrait-on porter le nombre plus haut dans un pays aussi fertile, mais les ravages occasionnés par la dernière guerre civile, rendent le premier terme plus sûr, en sorte qu'ayant pour la Grèce orientale un total de 32,550 familles, on aura 130,200 habitans.

La terre labourable est mesurée par strèmes (*στρέματα*); le strème est un carré de 40 pas. D'après les notices du gouvernement, il y a dans la Grèce orien-

tale 1,886,170 strèmes de terres cultivées, dont 719,760 sont des terres nationales, et 1,166,410 sont des propriétés particulières. Parmi les premières, 716,250 strèmes sont susceptibles d'être ensemencés, 1830 strèmes sont en vignes, et 1680 en jardins. Parmi les secondes, 1,085,250 strèmes sont susceptibles d'être ensemencés, 73,180 sont en vignes, et 1930 en jardins.

De plus, on compte 99,773 pieds d'oliviers dans la province de Mégare, 80,500 dans l'Attique, 31,334 dans celle de Salone et 3071 dans les autres Eparchies, en tout 214,678 arbres, dont la majeure partie est propriété publique. Il faut cependant observer que ces calculs reposent sur des notes datées et recueillies jusqu'à l'année 1829. Les paysans, soit par crainte, soit par intérêt, ne font pas des déclarations exactes, et comme ils ne reviennent que tous les deux ou trois ans labourer les mêmes terres, ils ne désignent ordinairement que celles qu'ils cultivent dans l'année courante. On n'aura donc dans tous les cas qu'une partie du nombre des terres, des vignes et des jardins qui sont réellement cultivés.

La Grèce occidentale (*ἡ δυτικὴ Ἑλλάς*) comprend une partie du pays des Locri Ozolae, l'Etolie et l'Acarnanie des anciens. Elle se divise aujourd'hui en onze Eparchies, savoir: celles de Misolonghi (*Μεσολόγγιον*) avec 2 villages; d'Anatolicon (*Ανατολικόν*) avec 2 villages; de Zygos avec 20 villages; de Lepante ou Naupacte (*Ναύπακτος*) avec son échelle et la ville de Galaxidi (*Γαλαξίδιον*) dernièrement changée en une éparchie à part; de Bénéticon (*Βενετικόν*) avec 18 villages; de Baltos (*Βαλτος*) avec 28 villages; de Bonitza (*Βονιτζα*) avec 11 villages; de Blochos (*Βλοχός*) avec la ville de Brachori (*Βραχώριον*) et 20 villages; de Xèroméron (*Χηρόμερον*) avec 4 bourgs (*Κωρυοπόλεις*) et 23

villages; de Crabara (*Κράβαροι*) avec deux bourgs et 53 villages; d'Apocoura (*Ἀποκουρον*) avec 26 villages; de Carponisi (*Καρπονήσιον*) avec quatre bourgs et 62 villages. Plusieurs de ces noms ne désignent pas seulement des villes, mais des districts entiers, comme le Baltos, le Xèroméron et autres. En tout il y a 19 villes et bourgs (*κώρυοπολεις*) et 226 villages (la population des bourgs peut les faire regarder comme des villes). Ce qui d'après le calcul mentionné ci-dessus, le seul qu'on puisse suivre jusqu'à présent, donne le nombre de 19,000 familles et de 76,000 habitans; en les réunissant à la Grèce orientale, on a pour cette partie du nouveau royaume 51,550 familles ou 206,000 habitans.

Ces éparchies offrent en terres cultivées 996,930 strèmes, dont 179,270 sont biens nationaux, et 817,660 propriétés particulières. Parmi les premiers, il y a 179,120 strèmes en terres de labour et 150 en vignes de Corinthe; parmi les secondes, on en compte 789,600 en terres de labour, 64,560 en vignes, 3500 en raisins de Corinthe. Ces terres réunies à celles de la Grèce orientale, donnent la somme de 2,883,100 strèmes de terrain cultivé dans toute la Grèce continentale. Cela ne fait que 32 milles géographiques carrés. Cette étendue n'atteint pas encore celle des plaines et des vallées de la Béotie toute seule, qui suivent le cours de l'Esopus d'un côté à partir du pied de Hélicon jusqu'au golfe de Livadostros, et de l'autre, jusqu'au Parnasse.

La presqu'île du Péloponèse comprend la Corinthie, la Sicyonie et l'Achaïe des anciens, au nord; l'Argolide, à l'est; l'Elide, à l'ouest; la Laconie et la Messénie, au sud, enfin l'Arcadie, au centre. Cette presqu'île est d'une étendue à peu près égale à celle de la Grèce continentale; mais elle est mieux cultivée, plus

peuplée et forme la partie la plus importante du nouveau royaume. Elle se compose maintenant de 35 Eparchies.

Dans l'ancienne Argolide on trouve à l'est et dans la presqu'île de Troezène et d'Hermione les deux éparchies de Nauplie (*Ναυπλία*) avec la capitale actuelle de la Grèce (*Ναυπλίον*), le bourg de Ligourio, 64 villages et 4 monastères; la basse Nacharé (*ἤκατω Ναχαρέ*) avec la ville de Cranidie (*Κρανίδιον*), le bourg d'Hermione et 3 villages.

De l'autre côté du golfe s'étend l'éparchie d'Argos (*Ἄργος*) composée d'une ville, de 2 bourgs et de 15 villages. Elle va jusqu'à Astros, et s'y joint aux petites éparchies de Saint-Pierre (*Ἅγιος Πέτρος*) avec 9 bourgs et 4 villages, ainsi qu'à celle de Prastos avec 3 bourgs et 2 villages. — Le pays de Corinthe ne forme qu'une éparchie avec la ville de ce nom et 9 bourgs, parmi lesquels se trouvent les communes importantes de Saint-George, de Trikkala avec 8 villages.

L'ancienne Arcadie se divise en différentes éparchies; savoir celles: 1º de Tripolizza (*Τριπολιζζα*), avec la ville de ce nom située au pied du mont Mainalon, dans la plaine qui s'étend des ruines de Tégée vers Mantinée et renferme 61 villages; 2º de Léontari (*Λεοντάριον*) dans la plaine de Mégalopolis, avec la ville de Léontari et 53 villages; 3º à l'ouest, celle de Calabryta (*Καλαβρυτα*) avec la ville de ce nom, 14 bourgs et 97 villages; 4º celle de Carytène (*Καρύταινα*) avec la ville de ce nom, 10 bourgs et 119 villages; 5º celle de Phanari (*Φανάριον*) avec la ville de ce nom, un bourg et 52 villages; 6º celle d'Androuza (*Ανδροῦζα*) avec 2 bourgs et 48 villages. Au nord de l'Arcadie dans l'ancienne Achaïe se trouvent les deux éparchies de Bostiza avec la ville de ce nom, un bourg et 26 villages, l'ancienne

Patraï (Παλαιαὶ Πατραι) ou Patrasso, avec la ville de ce nom et 112 villages. Les riches plaines de l'Elide composent les éparchies de Gastuni avec la ville de ce nom, 6 bourgs et 172 villages; de Pyrgos (Πύργος) avec la ville de ce nom, un bourg et 8 villages. Un peu plus au sud est l'éparchie d'Arcadie (Ἀρκαδία) ou nouvelle Arcadie, du nom de la ville bâtie près de la mer, en dehors de l'ancienne Arcadie, sur les confins de Triphylia et de la Messénie, avec la ville de ce nom et 90 villages.

Dans le midi du Péloponèse, la Messénie se divise en sept éparchies, savoir: celle de Navarin (Νεόκαστρον) avec une ville et 14 villages; celle de Modon (Μοδώνη) avec une ville et 28 villages; celle de Coron avec une ville et 56 villages; celle de Nisi (Νησίον), à l'embouchure du Pamise, avec une ville et 2 villages; celle de Calamata avec une ville et 17 villages. En avançant dans l'intérieur, on trouve les éparchies de Micromani (Μικρομάνη) avec une ville et 10 villages, d'Embelakia (Εμβελάκια) avec une ville, un bourg et 35 villages. La Laconie contient l'éparchie de Lacédémone avec 21 villes ou bourgs et 108 villages. Elle est entourée à l'est par l'éparchie de Monembasia avec 3 villes et bourgs et 30 villages, vers l'ouest par les peuplades qui occupent les montagnes du Taygète, peuplades connues dans le pays sous le nom de Spartiates (Σπαρτιᾶται) et ailleurs sous celui de Mainiotes. D'après les renseignemens que j'ai pris sur les lieux, les Spartiates orientaux sont répandus dans les éparchies de Colocynthe (Κολοκύνθη), de Trigonas (Τριγονᾶς), de Malembris (Μαλέμβρις) et de Phoucas. Leur population est évaluée à 10,000 familles, et ils n'en comptent pas moins de 8000. Les Spartiates de l'ouest habitent les cinq éparchies de Stauropygos (Σταυρόπυγος), près de Calamata, au nombre de 1200 fa-

milles, d'Androbysta (*Ανδροβύστα*) au nombre de 800 familles, de Zygos (*Ζυγός*) au nombre de 1200 familles, de Mylea (*Μυλέα*) au nombre de 500 familles, de la Maina (*Μαίνη*) au nombre de 3000 familles. Ils forment en tout 6700 familles. L'éparchie de Maina est, comme on le voit, la plus peuplée. Les Mainiotes, loin de suivre la coutume usitée en Grèce d'accorder le nom de Mainiotes aux autres Spartiates, s'y refusent et leur donnent le nom des éparchies qu'ils habitent, se réservant à eux seuls celui de Mainiotes.

Les éparchies du Péloponèse, sans y comprendre le pays des Spartiates, donnent le nombre de 86 villes et bourgs, 1335 villages, et 92,550 familles. En y joignant les 15,400 familles de Spartiates, on aura donc 107,900 familles ou 429,250 habitans, pour le Péloponèse.

La commission statistique avait reçu sur les populations des neuf éparchies des renseignemens plus exacts. En les prenant pour base, elle est arrivée à un total de 308,805 habitans, sans y comprendre les Spartiates, ce qui produit une différence d'au moins 61,195 habitans avec notre calcul qui en donne 370,000.

Les renseignemens sur les terres cultivées du Péloponèse sont encore plus inexacts que ceux sur la Grèce continentale. D'après les régistres il n'y aurait que 1,776,497 strèmes de terres labourables, en blés, vignes et jardins, dont 1,241,052 sont biens nationaux, et 535,445 propriétés particulières. En général on peut compter sur 50 strèmes de terres cultivées par chaque famille, ce qui, sur une population évaluée à 400,000 habitans, donne 10 millions de strèmes cultivés, dont au moins 8 sont propriété nationale.

Les îles appartenant à la Grèce, y compris la grande île d'Eubée, offrent un carré de 300 milles

géographiques, en sorte qu'avec le Péloponèse et le continent, le nouveau royaume présente une étendue de 1100 milles carrés.

Parmi ces îles, trente-trois sont habitées. Voici leur division. Les Sporades occidentales (*Δυτικαὶ Σποράδες*): Hydra 2000 habitans, Spézia 18,000, Poros 4,464, Egine 5,572, Augistra 1552, Salamine 1124. Les Sporades septentrionales: Scopelos 6515 habitans, Héliodromia 240, Sciados 1532, Scyros 1578. Les Cyclades septentrionales (*Βορικαὶ Κυκλάδες*): Scyra 30,000 habitans, Tinos 22,000, Miconos 4012, Andros 5000, Céa 3112, Thermia 2050. Les Cyclades centrales (*Κεντρικαὶ Κυκλάδες*): Naxos 10,800, Paros et Antiparos 4751, Siphnos 4431, Sériphos 3200, Cimolos 420, Milos 1458, Polycandros 1200, Sicinos 1100, Jos 2177, Amorgos 2067. Les Cyclades méridionales: Santorin 9656, Anaphe 643, Astypalea 951. L'Eubée, qui n'entre dans aucune de ces classes, compte 20,000 habitans. En somme 176,185 âmes, ce qui présente, avec les 206,000 habitans de la Grèce continentale et les 429,250 du Péloponèse, un effectif de 811,435 âmes pour tout le royaume.

Avant la guerre, on pouvait en compter à peu près le double dans le Péloponèse et la Grèce continentale; quelques éparchies ont même perdu plus de la moitié de leurs habitans. Sous ce rapport, les îles n'ont point souffert, à l'exception de celle d'Eubée maintenant réduite à un tiers de son ancienne population, et de celle d'Hydra qui en a perdu un tiers par suite des émigrations et de la misère survenues après la guerre.

Les relevés plus exacts que le nouveau gouvernement prépare, pourront peut-être ajouter quelque chose au chiffre de la population; mais, s'il faut en croire des hommes bien instruits, ce chiffre additionnel ne sera pas très-fort.

Dans les îles qui dépendent de la Grèce, il n'y a pas de terres nationales, toutes étant restées entre les mains des habitans, excepté dans l'Eubée où presque tout le territoire était tombé entre les mains des Turcs. D'après l'étendue des terres labourables et la fertilité du sol, la population peut monter à 5,000,000 d'habitans, et si l'on y ajoute les moyens de subsistance que le commerce est en état de procurer à la nation, le nombre pourra s'accroître encore d'un million, sans que la Grèce en soit gênée.

Les revenus de l'état ne sont pas mieux connus que le nombre des habitans, parce que les comptes présentés au congrès d'Argos par le Président, sont tout à fait illusoires. On peut cependant les évaluer par approximation à 4,000,000 de francs par an, comme nous verrons plus tard; et, quand une fois on aura mis de l'ordre dans leur perception et que les malversations commenceront à cesser, ils pourront s'élever dès à présent à 6,000,000. Ils augmenteront en proportion de la population, de l'agriculture, des métiers, du commerce, et à mesure que le gouvernement, mettant à profit les biens que la providence a largement répandus sur un des plus beaux pays de l'univers, ouvrira des voies libres à l'activité nationale.

Mais nous ne pouvons nous engager dans aucun détail, ni montrer la nature et l'étendue des ressources de la Grèce et la manière de les développer, sans entrer plus avant dans le sujet de cet ouvrage. Nous traiterons donc en premier lieu de ce qui a rapport à l'état physique et moral du pays.

SEPTIÈME SECTION.

Sur l'état physique et moral de la Grèce.

Les pays dont se compose le royaume de la Grèce, sont couverts de montagnes entrecoupées de vallées et de quelques plaines. En général cette contrée est montagneuse comme la Suisse, le Tyrol et le Piémont. Les montagnes, presque toutes de formation secondaire, sont ordinairement calcaires. Tels sont le Parnasse, les hauteurs de l'Attique et de la Mégaride. Elles se composent en partie d'ardoises et d'argile, comme l'Oeta, l'Hélicon et plusieurs autres montagnes de Messénie et d'Arcadie. On y trouve aussi entremêlées des couches de grès et de tuf; l'isthme de Corinthe et les rochers sur lesquels est situé le château de cette ville, en sont presque pleins. La pierre calcaire s'étend jusque dans les îles; le granit la remplace vers l'est. Ce dernier domine à Mycon et à Délos qui en présente partout des rochers grisâtres. Le porphyre commence ensuite à Patmos. La partie sur laquelle sont bâtis la ville et le couvent de Saint-Jean le Théologien, n'en forment qu'une seule masse des plus dures et de la plus belle espèce.

L'intérieur de ces montagnes est peu connu. Sous le joug des Turcs personne n'a osé les explorer. On sait cependant que les mines d'or et d'argent, de cuivre et

de plomb dans l'Attique et à Chalcis, à Syphnos et à Sériphos sont loin d'être épuisées, que les grandes carrières du Pentélique et de Poros renferment encore des veines de marbre. Le fer abonde dans les rochers de Scyra, du Tainaron et de l'Eubée. Enfin de riches mines de charbon ont été découvertes dans l'Eubée, et l'on est sur le point d'en découvrir d'autres dans l'Elide.

Il n'y a donc aucun doute que dans ces montagnes la Grèce ne recèle les métaux nécessaires pour faire fleurir les métiers, et qu'il ne faut que l'attention des entrepreneurs et les soins du gouvernement, pour ouvrir au pays ces sources de richesses et de prospérité.

Il serait donc essentiel d'introduire dans les mines quelques compagnies d'ouvriers, à la tête desquels on mettrait des hommes expérimentés dans cette branche scientifique et industrielle, afin de mettre le royaume en possession de ces trésors, et de se préparer les moyens nécessaires à l'établissement des métiers.

L'extérieur des montagnes était autrefois presque entièrement couvert de bois et de forêts; on en trouve encore des restes très-considérables dans l'Eubée, sur le Parnasse, l'Hélicon, dans la Mégaride, sur les montagnes de l'Arcadie et le Taygète; le pin y domine en général, toutefois il y a de superbes forêts de chênes vers la Thessalie. Les hauteurs de l'Oeta, composées en grande partie de terre grasse, sont encore aujourd'hui couvertes d'une partie de ces forêts dont il est déjà fait mention dans les mythes de l'ancienne Grèce. Mais dans beaucoup d'endroits les bois ont été détruits entièrement, de sorte qu'il n'y a plus que des montagnes tout à fait stériles ou couvertes de broussailles.

Ce n'est qu'à côté des chapelles, que l'on trouve des arbres. On les a conservés par un respect reli-

gieux. Ces sanctuaires, entourés de verdure et du plus bel ombrage, se présentent comme des Oasis dans les déserts arides. La désolation s'étend jusque dans l'intérieur des forêts échappées à la destruction. Dans notre chemin d'Elatée aux Thermopyles, nous traversâmes une forêt de chênes majestueuse, mais endommagée par les incendies. D'un seul coup d'oeil je comptai plus de 200 de ces arbres imposans, noircis et desséchés par les flammes.

La principale cause de cette dévastation, ce sont les bergers qui, pendant l'été, mettent le feu aux bosquets et aux forêts même, pour faire sortir, au moyen de leurs cendres dans le tems de pluies, de jeunes tiges et procurer ainsi à leurs troupeaux une nourriture plus agréable et plus abondante.

Lorsque, après avoir quitté la vallée d'Olympie, je jetai encore une fois les yeux sur les hauteurs occidentales, je vis derrière le Cronion toute la montagne en feu. Les flammes s'élevaient au milieu des pins dont elle est encore couverte, et alimentées par leur sécheresse, elles menaçaient d'envahir tous les environs. Les bergers se sauvèrent en toute hâte avec leurs troupeaux d'un incendie qu'ils avaient allumé et qu'ils ne pouvaient maîtriser.

Outre ces causes destructives, il en est d'autres presque aussi puissantes que celles qui viennent d'être indiquées. En plusieurs endroits par exemple, comme sur les montagnes de la Mégaride, on perce les flancs des pins pour en extraire le suc dont on fait de l'huile et de la résine. Delà résultent le desséchement et le dépérissement des arbres. Il y a des forêts entières qu'on a détruites de cette manière, et dans lesquelles on ne voit plus que des débris d'arbres à demi-morts.

Viennent ensuite les dégâts occasionnés par les

hommes chargés d'abattre le bois pour la marine. Il règne sous ce rapport la plus grande licence, et la forêt est à la disposition de chacun. On abat, sans ordre et sans précaution, pour les flancs des bâtimens, de jeunes pins courbés, on les façonne avec la hache, puis on les fait transporter au rivage par des mulets ou des ânes.

Le gouvernement ne perçoit qu'un impôt modique sur chaque pièce de bois tirée des forêts qui lui appartiennent. Lorsqu'il se trouve des fleuves capables de transporter les grands arbres, on coupe les plus hauts pour en faire des mâts. C'est ainsi que les Hydriotes, pour construire leur flotte, ont exploité, avant la révolution déjà, les forêts voisines de l'Alphée, dans un rayon d'environ 10 lieues. Il leur suffisait de donner quelques sacs de sucre et de café à l'Aga de Pyrgos, pour obtenir la permission de couper tout ce qu'ils voulaient. Comme eela se pratiqua sans discernement et sans mesure, cette permission, qui aurait pu tourner à l'avantage des forêts qui leur furent abandonnées, en amena la ruine. Joignons à cela les destructions partielles. Chacun ayant la liberté d'abattre le bois dont il a besoin, endommage plus d'arbres qu'il n'en enlève.

Quand on pense que ces différens genres de destruction ont été mis en pratique presque tous à la fois, on s'étonne qu'il y ait encore des forêts et des bosquets échappés à la dévastation, et que toute la Grèce ne soit pas dénuée d'arbres, comme le sont les îles désertes de l'Archipel.

Cependant le pays marche à grands pas vers cet état déplorable, et le gouvernement n'a pas à hésiter un moment sur les moyens à employer pour prévenir le développement ultérieur du mal, puisqu'il s'agit de

conserver à la Grèce, avec le reste deses forêts, des sources considérables non seulement de revenus, mais aussi de fertilité. Partout où les forêts disparaissent sur les hauteurs exposées au brûlant soleil du midi, les fontaines, qu'entretiennent leurs ombrages, se tarissent, et il s'en suit une stérilité complète. La terre où a lieu la végétation, n'étant plus protégée et retenue par les racines des arbres, est emportée par les pluies d'hiver, et en peu d'années il n'y restera plus que des rochers et des cailloux.

Tel est l'état du mont Cronion ou de Malevo qui s'élève au milieu de l'Argolide et de la Laconie. Les hauteurs de cette montagne éloignée de la mer, ont conservé en partie leurs superbes forêts de pins. On y trouve une multitude de sources et le sol en est couvert de gazon et de fleurs. Le narcisse et l'hyacinthe y croissent au milieu des herbes et des pommes de pin à moitié dissoutes par la corruption. En approchant de Castanitza, d'où l'on découvre la mer, les forêts disparaissent; il n'y a plus que les troncs des arbres qu'on a coupés en dernier lieu, et à l'aspect agréable des vallées plus élevées succède immédiatement cette région pierreuse et desséchée que nous venons de décrire; il n'y a que dans les environs de ce village que la verdure reparaît à l'ombre des belles plantations de châtaigniers dont il porte le nom.

Ces dégâts se commettent d'autant plus librement qu'aucune partie des montagnes n'est propriété particulière ou communale, les hauteurs incultes et les forêts sans exception faisant partie du domaine national.

Le gouvernement n'a qu'à s'en emparer, non pas pour en exclure les bergers et les communes, moins encore pour empêcher la construction des vaisseaux, et contrarier par des actes vexatoires l'exportation du

bois nécessaire au rétablissement des villes et des villages; car il doit bien se garder de gêner l'industrie naturelle et profitable à la Grèce. Il ne doit que soumettre tout cela à des règlemens conformes à l'intérêt général, se faisant un devoir de défendre ce qui reste de forêts contre le feu des bergers et les dégats qu'y commet une population insouciante. Il doit introduire le mode des plantations, et couvrir les hauteurs de verdure et de bosquets. Le sol et le climat s'y prêteront à merveille. Il n'y a pas d'endroit échappé à la dévastation, où l'on ne trouve des bosquets et des arbres nourris seulement par quelques poignées d'une terre rougeâtre restée dans les fentes des rochers. On voit donc par là ce qu'on pourrait faire ailleurs où les épines et les chardons ont remplacé la végétation première. Comme on ne trouve pas en Grèce d'hommes versés dans la culture des forêts, un des premiers soins doit être d'en faire venir d'Europe et de les distribuer dans les différentes provinces. En même tems, il faut profiter des troupes irrégulières qu'on ne peut plus employer au service militaire, pour en former des gardes champêtres qu'on mettra à la disposition des inspecteurs, après quoi on fera un code forestier.

Il est important d'établir des communications entre les forêts de l'intérieur et la mer. Les hommes que l'on emploiera aux plantations, prendront soin de multiplier avant tout la Belanidi, sorte de chênes, dont les glands, recherchés par les tanneurs de l'Angleterre, offrent dès à présent un revenu considérable à la Laconie. On en trouve des traces et des broussailles qu'on a négligées, sur presque toutes les montagnes de la Grèce. Enfin cette partie de l'administration sera couronnée par des établissemens d'instruction publique qui embrasseront toutes les connaissances relatives à

la culture des forêts. Ces établissemens seront formés à Tripolizza, à Chalcis et dans les autres villes où les forêts forment une partie considérable des produits du pays.

La fécondité du sol dans les plaines et les vallées dépend de la nature des montagnes voisines. Si l'élément calcaire y prédomine, le sol à leurs pieds est plus ou moins sec et stérile. Leur fond au contraire se compose-t-il d'ardoises et d'argile, les plaines et les vallées avec lesquelles elles communiquent, sont riches et fertiles. La raison en est bien simple: la terre grasse dont sont couvertes ces hauteurs, s'unissant avec l'argile une fois dissoute, ainsi que cela se voit sur le Cnémis et l'Oeta, les pluies d'hiver surviennent ensuite entraînant avec elles le mélange de terre molle où se fait la végétation. Telle est l'origine des plaines immensément riches de l'Achélous, de l'Esopus béotien, du Céphyssus près de Chéronée, de l'Eurotas, du Pamisus en Messénie, de l'Alphée et du Pénée en Elide. Il y a même des endroits où les deux systêmes géologiques se rencontrent, témoin la grande plaine du Céphyse phocéen, longue de 5 lieues et large à peu près d'une et demie, fermée au midi par le Parnasse, au nord par la chaîne prolongée de l'Oeta et du Cnémis, et séparée dans le fond en deux parties pour ainsi dire égales par le fleuve.

La partie du midi se ressent tout à fait de la nature des rochers calcaires et des marbres du Parnasse. Elle est stérile et remplie des cailloux que les eaux y ont chariés des hauteurs. Celle du nord, au contraire, pourvue de terre grasse par l'Oeta, rivalise pour la fertilité avec les plaines de la Béotie. Ces deux contrées sont exactement séparées par la ligne et le ravin du fleuve qui remplit le fond de la vallée et recueille

d'un côté les cailloux du Parnasse, et de l'autre les terres fertiles de l'Oeta. On trouve cependant des terrains mélangés, comme dans les vallées du Parnasse et les montagnes de l'Hélicon, en sorte qu'on peut ranger en une foule de classes les différentes qualités du sol, depuis l'aridité brûlante du Macrinoros jusqu'à la fertilité inépuisable de l'Egypte. Celle-ci se rençontre surtout dans les plaines et les vallées où, pendant l'hiver, les eaux s'engorgent au point de former comme des lacs, et s'écoulent peu-à-peu au printemps à travers des conduits, après avoir déposé la terre vierge qu'elles avaient entraînée.

Les montagnes ne sont pas assez élevées pour conserver pendant l'été la neige dont elles sont couvertes en l'hiver, aussi ne reste-t-elle que jusqu'au mois de juin sur les cimes les plus élevées du Parnasse derrière Tithorée, sur celles du Taygète derrière la plaine d'Amyclée et sur celles du Cyllène du côté de Phénée, à l'exception de quelques enfoncemens où elle reste toute l'année; mais cela n'influe en rien sur l'état général du pays, et comme les pluies cessent avec le mois d'Avril et ne recommencent qu'en Septembre, toutes les montagnes de la Grèce sont sèches pendant l'été, lorsqu'elles ne sont pas couvertes de bois. Aussi sont-elles bien différentes des Alpes, où les couches inépuisables de glace et de neige fondues par la chaleur intérieure de la terre, produisent jusqu'à des fleuves, et où chaque vallée a sa rivière formée des eaux qui tombent en petites cascades du sommet des montagnes.

En Grèce, les pluies et les neiges ne font rien de plus que d'imprégner les hauteurs du pied desquelles il sort ensuite de riches et nombreuses sources. Telles sont les eaux du Parnasse, à Athos, vis-à-vis de Parapotamia, qui forment plus de 100 fontaines, et vont

augmenter les flots du Céphyse pour se jeter ensuite dans la vallée fertile de Chéronée. Les sources qui s'échappent du prolongement de l'Artémision, derrière Orchoménos en Arcadie, et arrosent les vallées septentrionales de cette ville, sont presque aussi nombreuses.

Les fleuves de la Grèce sont partout aussi limpides qu'à leur source. Ces sources s'enfoncent quelquefois sous terre et reparaissent ensuite plus loin dans les vallées. Telles sont les deux principales du mont Cyllène, qui traversent comme une petite rivière les vallées de Phénée et de Stymphale, puis vont se perdre dans des ouvertures de montagne, pour reparaître, l'une près de Ligouria, et l'autre près d'Argos, sous le nom de l'Erasinos, appelé justement l'agréable à cause de la beauté de ses eaux. Les sources dont se compose l'Alphée, se perdent et reparaissent jusqu'à quatre fois avant de continuer régulièrement leur cours.

Quoique le nombre des sources soit assez considérable, elles ne se trouvent cependant pas répandues également dans les différens pays. Dans quelques-uns elles sont nombreuses et abondantes, comme sur la pente orientale du Taygète, sur la côte septentrionale du Cythéron. Dans l'Attique, au contraire, et la Mégaride elles sont rares, et il n'y en a même pas dans la plaine d'Argos. D'autres ne coulent que pendant l'hiver et le printemps et tarissent en été. En général la Grèce n'a pas assez d'eaux pour arroser ses campagnes pendant la sécheresse de cette saison. Aussi a-t-on soin d'en conduire une partie sur les terres, pour rafraîchir les jardins, les oliviers, les plantations, le blé turc, etc. C'est de cette manière qu'on met à profit les flots errans du Céphyse en Attique. D'ailleurs parmi les sources existantes, il en est dont le cours ne sert à rien, parce qu'on n'a pas su donner à leur lit la hau-

teur convenable. Tel est l'Erasinos qui suffirait seul pour arroser toutes les campagnes altérées d'Argos (*Πολυδίψιον Ἀργός*).

Ajoutons que les canaux et les aqueducs ont été à peu près détruits pendant la guerre et négligés pendant la paix sous le gouvernement Corfiote.

Parmi les plaines et les vallées où vont tomber ces eaux, il y en a beaucoup qui, entièrement fermées par des montagnes, se changeraient en autant de lacs intarissables, si la nature ne leur avait ouvert les aqueducs souterrains dont nous venons de parler. Malheureusement ils sont trop étroits, et aussitôt que les pluies abondantes d'automne et d'hiver surviennent, les eaux, entraînant l'argile, s'écoulent de plus en plus difficilement, en sorte qu'après le desséchement des terres, il est trop tard pour les ensemencer dans l'année. C'est ce mal toujours croissant qu'il s'agit d'arrêter; nous en parlerons plus loin.

L'air de la Grèce est en général très-pur et très-sec; l'atmosphère, d'une beauté ravissante. C'est surtout dans les montagnes qu'il faut jouir de ce beau ciel sans nuage qui influe si puissamment sur la personne de ses habitans. Aussi les Mainiotes méridionaux s'y habituent tellement, qu'une fois descendus dans les plaines de la Messénie et de la Laconie pour y rester, ils ne tardent pas à se ressentir de la pesanteur de l'air, bien qu'il soit sain. Ils s'affaiblissent en peu de tems et finissent même souvent par tomber malades.

La même salubrité se retrouve dans les pays moins élevés et ouverts aux vents, comme dans les provinces de l'Attique et d'Egine; quant aux bas-fonds marécageux, tels que ceux de la Béotie, il s'en exhale des miasmes nuisibles à la santé. En conséquence ces pays ne sont habités que l'hiver. On descend alors des

montagnes voisines pour occuper les huttes (*Καλύβαι*) de la plaine ou de la vallée. Ces cabanes forment en beaucoup d'endroits des villages assez bien bâtis. On y ensemence les terres, après quoi on regagne sa demeure première pour ne plus revenir qu'au tems de la récolte.

La chaleur et, avec elle, le climat d'un pays varie, comme on sait, suivant le degré de latitude; or la Grèce se trouve située sur la même ligne que la Sicile et le midi de l'Espagne, avec cette grande différence toutefois que le voisinage de la mer et des montagnes donne lieu à ces vents particuliers peut-être à la Grèce seule.

Les vents contribuent essentiellement à la salubrité de la Grèce. Situé sur la rive septentrionale du grand bassin de la mer méditerranée, qui sépare les régions brûlantes du midi des froides contrées du nord, ce pays voit presque continuellement l'atmosphère boréale se précipiter sur celle du midi. Ce phénomène a lieu toutes les fois qu'il se trouve une forêt à côté d'un champ brûlé par le soleil. Voilà pourquoi les vents du nord dominent en Grèce, tandis que les autres n'y règnent que par intervalle et au moment des équinoxes. Les vents Boréens (*αἱ βορεάδες*) sont très-violens pendant les mois de Novembre et de Févrięr, on les sent même pendant l'été; les anciens les appelaient Etesii: ils soufflent avec une telle force que, dans les îles les plus exposées, les figuiers en sont courbés vers le sol, en sorte qu'on n'ose pas relever les ceps couchés par terre ou adossés aux murs de crainte de les voir renversés. C'est surtout à leur souffle pur et froid, joint à la proximité de la mer et à ses montagnes, que la Grèce doit la belle température et la salubrité de son climat.

Après ces remarques sur les vents, parlons de l'élévation du pays qui, réunie à ces derniers et à la latitude, contribue à former son climat. Le Péloponèse oriental dans toute son étendue, à partir des hauteurs situées derrière Corinthe jusqu'au Cap Maléa, n'offre qu'une chaîne de montagnes escarpées, d'où s'élancent les cimes du Cyllène, du Maïnalon, de l'Artémision, du Parthénion, du Cronion, en formant des vallées élevées de plus de 2000 pieds au-dessus de la mer. Supposé qu'elles fussent au même degré de latitude que l'Allemagne, elles seraient incapables de produire autre chose qu'un peu d'avoine et des broussailles; mais étant situées en Grèce, elles jouissent encore d'un climat aussi doux que celui du midi de notre pays, produisant en abondance du blé, des fruits et du vin; mais les figues, les olives et les oranges n'y prospèrent pas. Les saisons se succèdent à peu près comme chez nous. Au pied du Maïnalon, aussi bien que dans les hautes vallées du Cronion (Malevo), on a encore à souffrir au mois de mars des neiges et du froid, quand il y a des vents du nord.

La partie occidentale et méridionale du Péloponèse depuis les montagnes, descend peu-à-peu et finit par se dérouler en plaines et en collines dont la mer baigne le pied; il n'y a tout au plus que quelques chaînes qui s'en détachent çà et là et vont aboutir aux rivages d'Elide, de Messénie et de Laconie. Supposons quelqu'un qui continue de marcher plusieurs jours dans cette direction: après avoir laissé l'hiver à Saint-Pierre et à Tripolizza, il trouvera sur sa route le printemps dans les plaines de Marathonisi, de Calamata ou de Pyrgos. Souvent il n'y a que la pente rapide d'une montagne qui sépare les quatre saisons, comme derrière Argos et Sicyone. Ces plaines et ces vallées

voisines de la mer et peu élevées, ont une température tout à fait méridionale. Les orangers, les citronniers, les melons de toute sorte, les figuiers et les oliviers y croissent en abondance, et la nature ne demande que la main de l'homme. On moissonne vers la fin de mai, après quoi on sème le blé turc, le tabac et le coton, dont les récoltes finissent au mois de septembre, époque où commencent les pluies.

Le froid et le chaud sont tempérés. L'hiver dans les vallées de l'Arcadie, du Parnasse et de l'Hélicon, ne dure pas comme dans les contrées septentrionales. Les vents Boréens qui l'apportent, sont ordinairement remplacés, deux ou trois jours après, par le Sirocco qui amène l'atmosphère d'Egypte et de Syrie. Il y a cependant des années où le thermomètre tombe jusqu'au dessous de 10 degrés et reste ainsi pendant des semaines entières.

Les vents des golfes tempèrent également la chaleur dans les plaines maritimes. Chaque nuit l'atmosphère des montagnes s'étant refroidie, réagit sur celle de la mer. L'équilibre change, lorsque le soleil en plein midi darde ses rayons brûlans sur les hauteurs; l'atmosphère de la mer communique pour lors sa fraîcheur, et tempère à son tour les chaleurs des montagnes. Les vents des golfes (*ἐμβάτας*) sont si forts qu'à Nauplie, où ils commencent régulièrement après 9 heures, ils ouvrent les fenêtres et les portes mal fermées; mais comme c'est seulement le même atmosphère brûlant qui a pour lors son cours, on n'a pas à craindre un refroidissement. Pendant l'été de 1832, le thermomètre n'a pas dépassé à midi le 26me degré de Réaumur, et le 18me pendant la nuit. Il faut en excepter quelques lieux situés dans l'intérieur, comme Sparte et Calamata, qui ne se ressentent pas du bienfait de ces vents. La

chaleur y est excessive; mais en revanche les fruits tels que les melons, les oranges, les figues, y sont meilleurs que dans les autres endroits.

Ce qui rend encore ce climat plus avantageux, c'est la régularité des saisons. L'hiver, entremêlé de jours et de semaines d'une température délicieuse, cesse partout avec les pluies et les vents dont il porte le nom (χειμῶνας), c'est-à-dire, à la fin du mois de Février; il n'y a d'exceptées que les vallées situées dans les montagnes. Le printemps lui succède aussitôt dans toute sa force et sa beauté; les prairies se couvrent de verdure et de fleurs. Il y a bien encore des pluies en Mars et en Avril, quelquefois même jusque dans les premiers jours de Mai, mais elles ne font que de rafraîchir les campagnes, où se jouent les souffles embaumés des Zéphyrs. Oh! que ce pays était beau, lorsqu'au mois de Mai 1832, nous traversâmes ses ravissantes vallées au milieu des montagnes de la Laconie et ses villages situés au bord de ruisseaux limpides et entourés d'arbres fruitiers tout en fleurs! Quelle était belle cette terre, lorsque, le soir, revenant des ruines de Sparte à Mistra, nous étions comme baignés de ces parfums qu'exhalent les orangers qui remplissent la plaine, et rafraîchis par la brise délicieuse descendue des montagnes majestueuses du Taygète, dont les cimes encore couvertes de neige, semblaient toucher le ciel parsemé d'étoiles! Notre sommeil fut interrompu pendant la nuit par le chant mélodieux d'une troupe de rossignols.

L'été est parfaitement semblable, aussi l'appelle-t-on: *Καλοκαιρι.* On ne voit pas de pluies jusqu'au mois de Septembre, l'air est vif et pour ainsi parler élastique, le ciel est toujours pur et sans nuage, la nuit est une tente d'argent. Il est vrai que pendant les

quatre mois de Mai, Juin, Juillet et Août, le soleil brûlant du midi dessèche les campagnes qui se couvrent de chardons bleuâtres; mais loin d'être contraire aux autres produits, tels que le blé turc, le coton, le tabac, les melons, les raisins, les olives, etc., il ne fait que de leur être utile.

Le climat de la Grèce suffit pour nous faire juger de ce que doivent être ses productions et ses habitans.

Il est naturel que la pureté, l'élasticité de cet air, la chaleur de ce soleil jointes aux excellentes qualités des eaux et à la nature du sol, communiquent à ce qu'il porte une force vitale qui ne se rencontre ni sous le ciel humide du nord ni sous le soleil brûlant de l'Afrique.

Ce n'est pas seulement dans les fruits ni même dans les vins qu'on remarque cette force; le thym, la marjolaine, la menthe remplissent encore l'air de leurs parfums, lorsque vous venez à fouler aux pieds leurs restes qui s'élèvent en poussière. Il n'y a pas jusqu'à la paille du blé qui ne répande une odeur agréable; du reste elle est tellement substantielle qu'elle suffit pour nourrir les chevaux et les mulets et les rendre robustes et agiles. Enfin le sol de la Grèce est tel qu'il ne souffre aucun état intermédiaire.

L'amiral Malcolm avait fait transporter de petits poiriers de Malte dans son jardin de Badissia près d'Athènes. Ces arbres y furent plantés dans l'automne de 1830. On s'attendait au printemps à y voir pousser des feuilles et des rameaux, mais il en sortit des fleurs immédiatement, et dans l'automne de 1831, j'y vis de grosses poires attachées aux troncs mêmes des arbres comme des exubérances ou des oignonets.

Il est naturel que cette même force productive réagisse en sens contraire sur tout ce qui manque d'énergie organique; c'est la loi de compensation.

Il existe un rapport d'analogie entre les habitans et leur pays. Partout on retrouve une race belle, agile et bien faite. Il est resté quelque chose des formes antiques dans la structure du corps et les traits de feu qui animent ces superbes figures depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Chaque âge a sa beauté particulière. Les enfans paraissent en général un peu languissans; mais la beauté se développe rapidement dans les jeunes gens qui approchent de la virilité. Il y a même en eux quelque chose de gracieux, de virginal qui devrait appartenir à l'autre sexe. Cette beauté, qu'on peut appeler classique, se trouve avant tout dans les montagnes de la Grèce continentale, et plus spécialement parmi les familles des capitaines et des primats, puis parmi les marins; du reste il y a une grande variété, surtout parmi les insulaires dont plusieurs tribus, s'éloignant du type hellénique, se rapprochent de la physionomie large, quoique spirituelle, des Asiatiques et en particulier des Juifs. La beauté des filles ne répond pas à celle des garçons, soit qu'on les néglige, soit que la nature y soit plus apte à former l'homme que la femme. Il s'en rencontre cependant quelques-unes qui rappellent les Hélènes et les Aspasies des anciens.

La nature est tellement précoce, qu'à l'âge de 13 ans les femmes sont déjà nubiles; les hommes le deviennent peu d'années après. J'ai vu dans les campagnes des garçons robustes et bien faits âgés de 16 ans et déjà mariés; leurs femmes, qui en avaient 14 ou 15, avaient déjà un ou deux enfans. Il n'y a pas jusqu'aux couches où la nature ne se montre, pour ainsi dire, plus élastique. Souvent une paysanne accouchera au milieu des travaux de la campagne, aux quels elle retourne ordinairement trois ou quatre jours après. Les femmes nourrissent toutes sans exception leurs enfans, allaitant

même quelquefois le frère aîné. Cependant les fatigues des couches, multipliées à un âge encore tendre et jointes à la faiblesse du sexe, font qu'elles se fanent bien vîte. On en voit de vingt ans qui semblent en avoir le double. Cela toutefois ne les empêche pas de vivre; elles reprennent même des forces à un âge plus avancé, et, grâce à cette nature bienfaisante, elles se conservent encore jusqu'au terme naturel de la vie humaine. Souvent les hommes semblent le dépasser. Des vieillards de quatre-vingts et de cent ans, jouissant de tous les avantages de l'âge viril, ne sont pas rares surtout dans les montagnes. J'en ai vu un dans celles de la Laconie, qui avait eu son premier enfant dans sa 17me année, et son dernier dans sa 95me; dans sa centième, il avait conduit ses compatriotes de Saint-Pierre à l'assaut de Tripolizza, et dix ans après, il allait encore seul à la chasse. Le jour de mon départ, il vint me voir de si bon matin qu'il nous trouva tous au lit.

Il y a peu de valétudinaires; les hommes sont ordinairement sains et bien portans. La vivacité du climat est incompatible avec une faible santé, tandis qu'elle fortifie les autres. Les maladies sont rares, mais leur caractère est en général imflammatoire et bilieux, et la plupart du tems elles sont mortelles au bout de 2 ou 3 jours, si on ne trouve pas les moyens d'y remédier; malheur à celui qui arrive en Grèce avec le germe seulement d'une maladie! Du reste il faudrait se bien garder de toute espèce d'excès, et se conformer au régime de vie imposé par la nature du pays.

L'énergie du climat influe sur le développement des facultés intellectuelles, comme sur celui des facultés physiques: on ne peut nier qu'il ne reste encore là quelque chose du génie de l'ancienne Grèce. Entrez, par exemple, dans les écoles d'Egine, où des jeunes

gens depuis 16 jusqu'à 20 ans, accourus des différentes parties de la Grèce, entourent un précepteur souvent médiocre; bientôt vous serez étonnés de l'attention que prête cette brillante jeunesse, du recueillement avec lequel elle suit les cours, de la précision de ses réponses, et de la vivacité avec laquelle elle entre dans le développement des idées qu'on lui soumet. C'est l'esprit de l'ancienne Grèce qui s'agite de nouveau et qui cherche à se jeter dans une carrière qui trop longtems lui fut fermée. On aperçoit la même vivacité, le même désir d'apprendre dans les âges plus avancés. Il n'y a pas jusqu'aux paysans et aux simples soldats qui ne vous étonnent par la rapidité et la justesse de leurs réponses, le discernement de leurs jugemens sur les hommes et les choses.

Il est vrai qu'avec des âmes d'une pareille trempe, ces sentimens sont facilement altérés par la violence, en sorte que les désirs se changent en passions. L'état d'oppression et d'anarchie sous lequel le peuple a si long-tems gémi, rend les écarts naturels, et ce qu'il y a de certain, c'est que partout où l'esprit d'une nation est marqué au sceau de la force et de l'originalité, son coeur ne peut être méchant, quelsque soient les troubles que de mauvaises coutumes et des événemens malheureux y aient apportés; or tel est certainement l'état moral de la Grèce.

Nous ne nions pas non plus la corruption de tout genre, l'esprit de rixe, d'intrigue et de mensonge qui s'y sont répandus d'une manière alarmante; mais à travers tout cela le bon naturel se montre dans chaque occasion, et, tout en reconnaissant les vices et les défauts parfois trop nombreux des individus, on en reviendra à aimer le peuple. C'est toujours la belle statue de marbre jetée dans la fange; retirez-la de cette

place indigne, et l'oeil du connaissseur y découvrira les traces de la beauté à travers les immondices et les dégâts; enfin nettoyez-la, et vous verrez briller de nouveau le cachet du génie que l'artiste lui avait imprimé autrefois.

Le signe le plus évident du bon naturel de ce peuple, est sa gaieté inaltérable. Un homme gai ne saurait être un homme méchant. Cette qualité, loin de dégénérer en légèreté ou en frivolité, se montre également dans l'épanchement général qu'inspirent les jours de fête, dans l'amour du chant, des danses et des jeux publics, comme dans la résignation avec laquelle on supporte toute sorte d'adversités, et la promptitude avec laquelle on se relève de la plus affligeante situation.

La sensibilité générale n'est pas moins remarquable. L'émotion d'un individu peut répandre à l'instant l'attendrissement dans une société nombreuse. Joignez à cela le respect pour la vieillesse et les hommes intègres et vertueux, la facilité avec laquelle on oublie les griefs et on pardonne les insultes, enfin la confiance et le dévouement qu'on témoigne à ceux dont on reconnaît la supériorité intellectuelle et la bienveillance, et vous commencerez peut-être à vous rapprocher de la persuasion dont je me sens moi-même pénétré, que les qualités morales du peuple ne promettent pas moins que celles de son esprit à quiconque s'appliquera à les cultiver dans les coeurs encore sincères d'une jeunesse qui veut à tout prix devenir meilleure que ses pères.

HUITIÈME SECTION.

De l'état de la société agricole de la Grèce.

Après avoir exposé la prodigalité de la nature envers le pays, nous verrons comment les hommes en ont profité pour gagner leur vie. C'est donc l'état du colon qui doit nous occuper en premier lieu.

Le paysan Grec un peu à son aise, possède ordinairement, pour labourer sa terre, une charrue et une paire de boeufs (*ζευγάριον*) avec quelques ânes pour transporter les produits de ses champs. La forme de la charrue correspond encore aujourd'hui exactement à la description qu'en a faite Hésiode; depuis trois mille ans rien n'y a été changé. C'est la dent de fer, qui ne fend que la surface de la terre à la profondeur à peu près de trois pouces. Elle est attachée à un seul morceau de bois recourbé que dirige la main gauche du paysan, tandis que de la droite, il conduit et excite les boeufs avec un bâton armé d'une pointe de fer. Les animaux, sans corde ni courroie pour les retenir, ne sont contenus que par le joug. C'est un morceau de bois avec des piquets courbés, qui leur embrasse le col et se rattache ensuite à la charrue au moyen d'une branche de bois. Il n'y a pas même des changemens locaux dans la construction de la charrue; elle se trouve dans la même simplicité, et exactement avec les mêmes dé-

tails dans le Péloponèse, dans la Grèce continentale, dans les îles et jusque dans l'Asie mineure. Pour employer la charrue, il suffit de deux boeufs; mais l'état de misère dans lequel les paysans Grecs se trouvent par suite de la guerre, est tel, qu'à la mort du Président, un tiers seulement en possédaient une paire; quant aux autres, plusieurs en possédaient en commun ou n'en avaient pas du tout et se voyaient forcés de labourer la terre avec la hache. Cet état de peine a encore empiré de beaucoup depuis les dernières guerres civiles, qui ont presque entièrement détruit les germes de l'économie renaissante.

Généralement on n'engraisse pas les terres, et l'on ne connaît d'autre moyen de faire reprendre des forces au sol, que de le laisser reposer deux ou trois ans après une récolte. On aime cependant à arroser les terres pendant la chaleur, lorsqu'il y a à la proximité des sources ou des fleuves; aussi partout les terres sont-elles divisées en terres à irrigations (*ποτιστικά*) et en terres sèches. Cependant il n'y a qu'une partie des eaux courantes qu'on fasse servir à cet effet, soit manque d'industrie, soit parce qu'on n'a pas les fonds nécessaires pour faire les préparatifs convenables [1]).

L'antique simplicité hésiodique qu'on remarque dans la construction de la charrue, se retrouve également dans l'art du battage: on commence donc par amasser les blés sur l'aire; puis, après avoir attelé ensemble quatre ou six chevaux, un homme qui les re-

---

1) En conséquence, il n'y a dans la Grèce orientale que 26,700 strèmes de sol arrosé, sur 422,040 strèmes de sol sec; dans la Grèce occidentale, la division est de 78,863 strèmes de sol arrosé et de 310,339 de sol sec; dans le Péloponèse enfin, il y a 98,975 strèmes de terres arrosées sur 862,749 de terres sèches.

tient au moyen d'une corde, se place au milieu, tandis qu'un autre, les frappant avec un fouët, les fait courir tout autour de l'aire, jusqu'à ce que le grain sorte des épis, et que leurs tiges soient réduites en une paille menue, qu'on emploie pour nourrir les boeufs, les ânes, les mulets et les chevaux pendant l'été. L'opération du battage finie, on jette les grains au vent qui disperse la balle, après quoi on charge la paille et le froment sur des ânes, afin de les emporter. Comme l'été est sec et sans pluie, il n'y a pas le moindre inconvénient à tout cela, et le paysan peut se passer d'une foule de précautions nécessaires chez nous pour défendre les produits de la récolte contre l'humidité.

La culture du seigle et de l'avoine est inconnue; il n'y a de répandue que celle de l'orge et du froment: aussi les espèces en sont-elles variées, et toutes sont d'une excellente qualité, supérieure à celle des blés qu'on exporte d'Odessa et d'Alexandrie. Dans les îles, le produit ne peut généralement nourrir la population que pendant l'espace de quatre à six mois. Dans les hautes vallées du Péloponèse et de la Romélie, la récolte suffit à peu près aux besoins des habitans; mais on exporte des plaines de Gastuni et de Calamata dans les îles Ioniennes. En général la Grèce produit à peu près les deux tiers du blé nécessaire à sa consommation. Le blé turc et l'arabe sont cultivés avec le plus grand succès, et contribuent beaucoup à sustenter le peuple. Le tabac qui, en différens endroits, comme à Argos et à Calamata, est d'une excellente qualité, suffit à la consommation intérieure du pays, de même que le coton et la laine qui s'y trouvent en assez grande quantité, pour qu'on puisse pourvoir aisément au vêtement des indigènes. La culture de la vigne se fait partout avec soin et assiduité; il y a même de la re-

cherche dans la manière de remuer le sol, de tailler les ceps et de défendre les plantations contre les vents qui, comme nous l'avons remarqué, sont très-violens, surtout dans les îles. C'est pourquoi on tient presque partout les vignes rapprochées de la terre et des murailles, en sorte qu'on ne voit nulle part en Grèce, comme en Italie, des vignes soutenues par des échalas, ou bien encore appuyées contre des arbres et arrangées en forme de guirlandes.

Le pressoir se trouve en général à côté de la vigne. Il consiste en deux pièces murées et revêtues d'un stuc dur. Dans l'une, qui se trouve placée immédiatement au-dessus de l'autre, on jette et l'on foule les raisins. Vers le fond il y a des trous par lesquels le moût s'échappe et coule dans l'autre pièce arrangée en forme de réservoir pour le retenir et le faire fermenter. La fermentation finie, on fait couler le vin du réservoir dans des barriques ou des outres; puis on le charge sur des ânes pour le transporter, soit dans les magasins, soit dans les ports. Telle est la manière de préparer le vin la plus répandue, quoiqu'elle varie cependant beaucoup, surtout dans les îles. Le vin est en général très-fort et très-spiritueux; mais n'étant pas préparé avec assez de soin, et la Grèce manquant absolument de caves, où elle pourrait le mettre en réserve, il ne se conserve pas long-tems; aussi doit-il être consommé dans les premières années. On laisse le marc dans le pressoir, afin qu'il entre en fermentation; plus tard on l'en retire pour en extraire une liqueur forte.

Les raisins de Corinthe sont cultivés surtout dans l'éparchie de Patras et de Vostizza, ainsi qu'en quelques autres endroits; mais la guerre y a causé de grands dégâts, et on n'a pas encore apporté tout le soin né-

cessaire à ce genre de culture qui est susceptible de la plus grande extension, parce que les fruits de Patras surpassent en qualité les meilleurs qu'on recueille dans les îles Ioniennes.

La culture des oliviers est actuellement très-restreinte, les deux tiers au moins en ayant été détruits pendant la guerre. Le reste est presque entièrement propriété publique, et par conséquent peu soigné. Les arbres sont abandonnés à eux-mêmes; pour recueillir leurs fruits, on les bat, sans faire attention s'il y a des olives gâtées, ou d'autres manquant de maturité, ou bien encore s'il n'y a point de rameaux qui souffrent d'une pareille opération. Les pressoirs sont toujours dans la plus ancienne forme, sans aucun de ces raffinemens de la mécanique moderne. On se sert encore de grands morceaux de pierres rondes pour froisser les olives. Il n'y a que quelques îles où l'on mette plus de soin dans leur choix et dans la purification de l'huile qui, malgré sa substance des plus grasses, n'atteint cependant pas la qualité de celle de la France méridionale, ce qui doit être attribué à ces imperfections et à ces négligences que nous avons signalées.

La culture du mûrier est très-étendue dans plusieurs îles, comme à Tinos, et dans les éparchies de Laconie et de Messénie; aussi les vers-à-soie de ces contrées sont-ils réputés les meilleurs. La soie qu'on en obtient, n'atteint cependant pas la finesse de celle de France ou d'Italie, puisqu'on est resté en arrière dans cette branche de commerce, comme dans tant d'autres. La culture des arbres fruitiers est presque ignorée en Grèce; les cerises, les pommes et les poires y sont encore telles qu'elles ont été produites par le sol, sans que l'art et le soin des habitans y aient apporté aucune amélioration. Il n'y a donc de parfait en

ce genre que ce qui n'a pas besoin d'être greffé, comme l'amandier, le châtaignier, le figuier, l'oranger, le citronnier. Les orangers entre Sparte et Amyclée, surtout dans les villages de Magula et de Saint-Jean, comme ceux de l'île de Naxos, égalent, pour la grandeur des arbres et la qualité des fruits, tout ce qu'on trouve dans les climats les plus favorisés du monde. A Saint-Jean, dans les jardins arrosés par des ruisseaux qui descendent du Taygète, j'ai trouvé, en 1832 au mois de mai, dans celui du Démogéronte, un arbre qui, pendant une année, avait donné 5000 des meilleures oranges, et était encore tellement couvert de fruits, qu'on eût dit que rien n'en avait été enlevé. Les légumes sont cultivés avec soin et se distinguent par la variété et l'excellente qualité, surtout ceux que fournissent les deux cents jardins dont les rives du Céphyse sont bordées en Attique.

Le bétail est en général peu soigné; les ânes sont en très-grande quantité, puisqu'ils servent presque exclusivement aux transports. Au tems des récoltes, on en voit des troupeaux entiers autour des vignes et des aires, attendant qu'on les charge des produits de l'automne. Les mulets sont plus rares, mais d'une excellente qualité; les chevaux sont robustes, mais négligés, et, malgré la chétive nourriture de paille qu'on leur donne pendant l'été, ils résistent d'une manière étonnante aux fatigues des voyages. Les vaches ne se trouvent pas non plus en grand nombre, et on ne s'en sert guères que pour la propagation des boeufs qui ne suffisent pas cependant aux besoins de l'agriculture, en sorte qu'on est obligé d'en faire venir une quantité considérable de l'Asie mineure et de la Thessalie.

Les porcs sont peu communs; il en existe cependant un assez grand nombre en Arcadie. La chair n'en

est pas fort recherchée; on la croit trop pesante pour le climat. Les chèvres abondent dans toutes les montagnes et sont remarquables par leur force et leur beauté. Les brebis et les moutons sont encore en plus grand nombre. En général ils sont pêle-mêle avec les chèvres dans les pâturages, ce qui donne aux troupeaux un aspect très-varié. La laine est en grande quantité sans être fine; elle sert presque exclusivement dans le pays pour faire les habits des classes inférieures, ainsi que des matelas. Il y a une liberté entière pour l'entretien des chèvres et des brebis. Quiconque en peut acheter, les confie à des bergers. Ces hommes robustes et d'une honnêteté reconnue, en forment des troupeaux qui augmentent d'autant plus que dans beaucoup d'endroits, comme à Argos, en Béotie et dans l'Eubée, les brebis ont des agneaux deux fois par an. C'est surtout dans les montagnes de la Messénie et du midi de l'Arcadie, que cette augmentation paraît étonnante. Sur les hauteurs de ces pays, vous vous voyez entouré de tous côtés de troupeaux innombrables que gardent une foule de bergers, hommes robustes, armés de pistolets et de fusils, et accompagnés de chiens d'une grandeur et d'une méchanceté extraordinaires, qui souvent assaillent avec fureur votre caravane et ne cèdent qu'à une grêle de pierres que leurs maîtres, accourus pour vous dégager, leur lancent à la tête. Vous vous croyez donc tout à coup transporté dans un pays de Nomades, où il n'y a de possession que celle des troupeaux, et d'autre soin que celui de les garder. Après la récolte, les troupeaux abandonnent les hauteurs des montagnes, qu'ils occupent exclusivement pendant tout l'été, pour se répandre sur les terres moissonnées, où ils trouvent encore une nourriture suffisante. Lorsqu'au mois de Novembre en 1831, nous

passâmes de Stymphale à Clémenti Césari, pour nous transporter ensuite à Sicyone, nous trouvâmes ces immenses vallées couvertes partout de troupeaux innombrables de chèvres, de brebis, entremêlés de vaches et de boeufs, tandis que plus loin, des centaines de porcs noirs, régulièrement échelonnés, foulaient la fange qui restait des eaux du lac Stymphale. Tous les quadrupèdes de l'Arcadie riche en troupeaux (πολύμηλος), paraissaient réunis pour se partager les épis et la paille qui restaient de la moisson, ainsi que les herbes qui couvrent en abondance le sol au milieu des chaumes.

En Grèce, il n'y a que les chèvres et les brebis qui donnent du lait, du beurre et du fromage; encore le lait manque-t-il entièrement pendant l'été. Quant au beurre, loin d'être ferme comme celui de la vache, il se fond presque comme de la graisse d'oie. On le transporte aux foires dans des outres faites de peaux de bouc ou de mouton. Le fromage est généralement aussi peu soigné que le beurre, et il n'y a que celui de Candie qui soit recherché.

Quand les froids d'hiver commencent à se faire sentir dans les hautes régions, les troupeaux descendent dans les plaines voisines de la mer; on les transporte aussi dans les îles désertes, où, aux tems des pluies, la verdure pousse même au milieu des rochers. Ils ne retournent dans leurs montagnes qu'au mois de Mars, lorsque la neige est fondue.

La maison du paysan est disposée de différentes manières suivant son degré d'aisance. La plus simple consiste dans une seule pièce divisée en trois parties; chacune de ces parties comprend un espace de 18 pieds, ou de deux poutres du toit. La première, où se trouve le foyer, sert de retraite à la famille; c'est là qu'elle mange et couche pêle-mêle avec les vêtemens, éten-

due sur des matelas; la seconde sert pour les boeufs; la troisième est pour la paille (ἄχυρα) et les poules qui abondent généralement dans ces ménages; quelquefois aussi les porcs prennent leur place où bon leur semble. Le reste du bétail séjourne hors de la maison, ou avec les bergers sur la montagne. Les paysans plus à leur aise ont des maisons mieux disposées; il y en a qui comptent deux étages avec toutes les commodités pour la vie et le ménage.

Les villages offrent un coup d'oeil différent; ils sont en partie composés de cabanes, telles que nous les avons décrites, comme dans la plaine d'Argos et de Messénie, sans jardins, et avec un aspect assez pauvre. Ces villages sont habités par des paysans qui n'ont pas de propriété particulière et qui cultivent le sol des Archontes ou des terres nationales. D'autres sont dans un meilleur état, avec deux étages et un crépi, et souvent entourées de jardins. Elles appartiennent à des paysans propriétaires du sol, qui, assurés de leur possession, mettent beaucoup de soins pour les entretenir et en tirer tous les avantages possibles. La plupart des villages sont isolés et situés sur des pentes de montagnes souvent très-rapides, ce qui leur donne un aspect pittoresque, tout en rendant difficiles la communication et le transport des récoltes. Ce fut la crainte d'être exposés aux avanies des Turcs, qui força les paysans d'abandonner le site naturel de leurs demeures, pour se réfugier sur les hauteurs. Cependant il y a peu de villages qui aient échappé aux ravages de la guerre; la plus grande partie sont même entièrement ruinés ou déserts. Quelques-uns commençaient à se relever; mais la dernière guerre civile et l'occupation du pays par des bandes armées, ont arrêté la marche de la régénération, et détruit en grande

partie ce qu'on avait obtenu pendant trois ans de repos.

La vie de ces hommes laborieux est très-simple, et souvent restreinte au strict nécessaire. Le pain est d'orge presque partout. En beaucoup d'endroits on boulange tous les jours; on mêle la farine avec de l'eau sans se servir de levain, et la pâte est cuite au milieu de deux plats autour desquels on amasse des charbons ou de la cendre brûlante. Pour préparer le dîner, on a dans chaque maison, même dans la plus pauvre, un modique chaudron d'airain où l'on jette des herbes, des fèves, des pois, du sel, y ajoutant quelquefois du beurre et des oeufs ou un morceau de viande, et l'on cuit le tout ensemble. En cas de besoin la cabane possède des fruits, des raisins, des olives, du miel, du vin, de la liqueur, des poules, des agneaux et des cochons de lait.

Les habits de la famille se font dans la maison sans aucun secours étranger; le paysan prépare jusqu'au cuir dont il fait les souliers, qu'on attache encore à la manière des anciens, pendant que sa femme et ses filles filent au fuseau et tissent le coton et la laine dont elles font toutes sortes de vêtemens. Les hommes ne portent qu'un gros habit de coton sur le corps; toutefois il est large et bien plié, et retenu par une ceinture qui serre les reins. Là-dessus on jette encore un manteau de laine, disposé de manière à ce qu'on puisse y passer les bras, en sorte qu'il tienne sur les épaules. Il règne la même simplicité dans les habits des femmes; mais quant à ceux qu'elles réservent pour les jours de fête, il y a un luxe de couleurs et de broderies exécutées par les paysannes mêmes, qui ferait honneur en ce genre au talent de nos ouvrières. On y voit des dessins d'un goût exquis qui se retrou-

vent encore presque entièrement sur des vases antiques et des monumens d'architecture.

Les domestiques n'entraînent ici à aucune dépense; c'est la coutume que chaque famille, avec ses enfans, prenne soin elle-même de ses affaires, dont l'étendue et le gain augmentent en raison du nombre des enfans. Pour le travail que le paysan ne peut pas faire lui-même, comme pour les impôts qu'il doit payer à l'état, il s'arrange avec une partie de ses produits: le forgeron qui lui prépare le fer de sa charrue et les autres instrumens d'agriculture, le propriétaire des chevaux qui lui battent ses blés, le curé qui baptise ses enfans et bénit ses fruits, en prennent chacun une certaine partie dont ils sont convenus d'avance; quant à l'état, il lui doit payer les dîmes de tous ses produits, soit en blé, soit en tabac, en coton, en vin, en huile, en amandes, en figues, s'il est propriétaire, et le quart, s'il ne fait que de cultiver des terres et des vignes nationales; il doit la même quantité de soie, lorsqu'il nourrit ses vers avec des mûriers qui sont propriété publique. Ceux qui cultivent les terres des particuliers, sont fréquemment soumis à des conditions plus dures, et quand le propriétaire donne à une famille de laboureurs les boeufs et la semence, celui-ci est obligé de lui abandonner la moitié de tous les produits, déduction faite des dîmes et de la semence.

On conçoit, qu'il serait impossible de cultiver sous de telles conditions des terres d'ailleurs peu fertiles; aussi le sol qui ne rapporte que le triple ou le quadruple des semences, est-il généralement désert ou propriété particulière. Les colons se dirigent vers les plaines, où le produit est plus avantageux et où l'on reçoit depuis huit jusqu'à vingt-cinq fois ce qu'on a confié au sol. Telles sont les campagnes d'Amyclée, du

Pamise, de Marathon, du lac Copaïs et de l'Achéloüs. En général, la classe des colons qui cultivent le sol d'autrui, est peu attachée au pays. Ces gens-là sont les plus exposés aux chances de l'administration et aux avanies des Archontes, en même tems qu'ils sont les plus pauvres, n'ayant peut-être rien qu'une chaumière de paille pour se défendre contre l'hiver, et quelques morceaux de drap pour couvrir leur nudité. C'est pourquoi ils se transportent sans peine d'un endroit à l'autre, émigrant dans la Thessalie ou en Asie, ou revenant selon que les pousse le vent de leur mauvaise fortune. On rencontre sur les routes des caravanes entières composées de ces populations ambulantes. Les hommes, les femmes et leurs enfans traînent avec eux jusqu'aux derniers ustensiles, et font même voyager les coqs et les pigeons. Lorsqu'ils sont un peu plus à leur aise, ils emmènent leurs ânes et leurs boeufs chargés de leurs charrues et de leurs matelas, ainsi que de leurs femmes et de leurs enfans.

On s'apercevra facilement combien un tel état d'agriculture est simple et imparfait. Tout y reste encore dans l'état de la société patriarcale; bien des siècles sont passés sans y avoir seulement touché. C'est donc à la société moderne à y apporter les changemens et les améliorations de notre économie industrielle qui sont compatibles avec le climat, le sol et les besoins du pays. Cependant, avant d'entrer dans les détails, il faudra embrasser l'affaire sous des vues plus étendues, pour pouvoir montrer quelles sont les mesures générales par lesquelles on arrivera à faire cesser les malheurs qui, dans ce moment, accablent la classe agricole pourtant si importante en Grèce, et par lesquelles on parviendra à la multiplier et à l'organiser d'une manière stable.

PIÈCES EXPLICATIVES.

I.

Du choix de S. M. le Roi Othon pour le trône de la Grèce.

Page 77. „*Immédiatement après, la nouvelle se répandit que S. A. R. le Prince Othon............avait été élu Souverain de la Grèce.*"

On a dit et on a répété que j'étais venu en Grèce avec une mission secrète de mon Souverain, c'est-à-dire, chargé de faciliter auprès des Grecs l'avénement de S. M. le Roi actuel au trône de la Grèce. On a appuyé cette opinion entre autres sur des lettres de recommandation que m'avaient données S. M. le roi de Bavière et S. A. le prince Wrède, et qui étaient adressées au chef du gouvernement grec. Cette supposition a même formé le contenu de dépêches envoyées de Nauplie aux cours alliées par leurs agens diplomatiques dans cette dernière ville.

Comme elle est tout-à-fait dénuée de fondement et en même tems contraire à la manière franche et désintéressée dont S. M. le roi de Bavière a toujours agi dans la cause grecque, j'ai tâché partout de la détruire, sans y pouvoir réussir complètement. On y revient toujours et on répète même dans des ouvrages littéraires, publiés en Allemagne et en Angleterre, que c'est avec une mission spéciale que je suis allé et que j'ai agi en Grèce. D'un autre côté, il y a des hommes qui m'ont cru envoyé par la Propagande pour révolutionner la Grèce dans l'intérêt de la république. Il me paraît donc convenable d'exposer exactement quelle part j'ai prise aux événemens qui ont amené l'accomplissement des destins de la Grèce, et de joindre à cet exposé des extraits de pièces explicatives. En les examinant, chacun pourra se convaincre qu'il n'y a rien en tout cela que l'action spontanée d'un individu et d'un philhellène qui avait déjà embrassé la cause grecque six ans avant le commence-

ment de la révolution du pays, et qui, pas ses dernières démarches, a cru contribuer à l'accomplissement de ses résultats. J'ai été en liaison intime avec les Grecs depuis 1813, et le premier en Europe, j'ai prévu et prédit leur apparition sur la scène politique, huit ans avant l'événement.

Empêché par la marche politique des grands cabinets de les seconder d'une manière efficace dans leur lutte, j'ai été réduit à plaider leur cause dans toutes les vicissitudes qu'elle a subies. Les trois puissances s'étant emparées plus tard de l'arrangement de cette affaire devenue européenne, j'ai regardé comme un fait incontestable qu'il fallait pour le repos de l'Europe une Grèce indépendante, et que cette Grèce n'arriverait à la tranquillité que sous l'égide d'un prince européen. En même tems il me parut certain qu'il ne suffisait pas de lui choisir un souverain, mais qu'il fallait encore le former pour sa destination, pendant que la Grèce s'organiserait sous le gouvernement du comte Capodistria, et en outre que parmi les princes qu'on pourrait choisir, S. A. R. le prince Othon, alors âgé de quinze ans, offrirait le plus de garanties, tant par sa maison et les sentimens de son auguste père que par les dispositions les plus heureuses d'esprit et de caractère qui commençaient à se développer en lui. Ce sont ces idées que je pris la liberté d'exposer à Sa Majesté, le roi de Bavière, dans une lettre écrite, le 10 septembre 1829, de Kreut, près de Tégernsée, à Bergtesgaden, et dont voici un extrait:

„Quoique l'affaire grecque trouve encore bien des obstacles à vaincre, il me paraît que l'établissement d'une Grèce entière et indépendante se présente comme une de ces nécessités politiques contre lesquelles ni intrigues, ni calculs ne peuvent prévaloir, et je suis pleinement convaincu que le moment est venu, où la question doit être définitivement décidée."

„Un chef choisi parmi le peuple même, aurait contre lui tous les partis et toutes les ambitions exclues du pouvoir suprême. Un souverain envoyé de l'Europe, y arriverait comme étranger, ne connaissant ni la langue, ni le peuple, ni ses besoins: au lieu de vaincre les grandes difficultés de sa position, il serait peut-être lui-même le premier obstacle à l'établissement d'un ordre de choses conforme aux véritables intérêts du pays. Reste donc à faire choix d'un prince mineur et à le faire élever pour sa destination future. Comme les maisons des trois grandes puissances de l'Europe se sont elles-mêmes exclues du trône de la Grèce, il me semble qu'aucune autre

ne se présenterait avec plus de droits et de chances de succès que la maison royale de Bavière. L'intérêt que Votre Majesté a témoigné au sort de la Grèce, et la manière dont elle a daigné le manifester, ont tourné les regards de tous les Grecs vers la Bavière. Le choix d'un de ses fils cadets, et notamment de S. A. R. le prince Othon, obtiendrait donc l'assentiment général de toute la nation grecque. Le souverain futur, pour ne pas venir comme étranger dans le pays, devrait être préparé, dès à présent et à Munich même, pour sa destination, au moyen d'une éducation qui le rendrait familier avec la langue, la littérature et l'histoire tant ancienne que moderne de la Grèce, et qui embrasserait en même tems les études nécessaires à un prince destiné à accomplir la régénération d'un peuple autrefois si illustre et actuellement si malheureux. Dans cet intervalle, le comte Jean Capodistria resterait chargé du soin d'organiser l'état et de conduire les affaires; mais, afin de pouvoir accomplir cette grande et difficile mission, il devrait être fortement appuyé de la part de la Bavière. On dit que les troupes françaises seront retirées immédiatement de la Grèce. Comme le gouvernement grec ne peut encore se passer de soutien armé, il faudrait envoyer un corps bavarois pour les remplacer. Ce corps devrait être choisi et composé de manière non seulement à ce qu'il ne servît de modèle pour les bataillons réguliers à former dans le pays, mais encore à ce que les individus qui en feraient partie, pussent apprendre aux Grecs les arts et les métiers qui leur manquent presqu'absolument."

„En même tems il faudrait s'entendre avec le Président sur les principes d'organisation municipale, administrative et financière, et sur les lois, les tribunaux et les institutions à donner au pays."

„De plus, on l'aiderait à fonder des établissemens d'instruction primaire et de hautes études. La Grèce a déjà eu avant la révolution des écoles et des colléges, et à Chios il y avait une académie presque complète. La jeunesse grecque, quoique négligée dans le détail de la haute instruction, y est en général préparée; elle suppléerait donc bientôt par son zèle à ce qui lui manque encore."

„Pour avoir les moyens indispensables à l'établissement du bon ordre dans l'administration, les finances et les tribunaux, il faudrait à la Grèce un emprunt de cinq à six millions d'écus. Les richesses naturelles du pays, l'énorme quantité de propriétés nationales fourniraient une hypothèque suffisante, et la garantie que Votre Majesté se trouve-

rait peut-être disposée à accorder à cet emprunt, mettrait la Grèce à même de le contracter à des conditions favorables.“

„Je ne dois pas me permettre d'entrer dans les difficultés diplomatiques que la question pourrait offrir dans un moment où la politique de la Russie paraît être contrariée par les ministères des deux autres puissances, dirigés par le duc de Wellington et le prince de Polignac. Peut-être ne sont-elles pas invincibles.“

„Même en soumettant à Votre Majesté ces vues d'un simple particulier, j'ai besoin de cette indulgence dont Elle a toujours daigné honorer tous mes faibles efforts pour la plus belle cause de la civilisation moderne.“

Le Roi ne me répondit pas à cette lettre; mais il m'en fit remercier par son secrétaire de cabinet, M. de Kreuzer, qui la lui avait remise.

Je ne jugeai donc pas convenable de lui en parler personnellement, lorsque, le mois suivant, j'eus l'honneur de le voir à Munich, et je me contentai de charger un ami qui le voyait souvent pour lors, de lui demander son opinion sur cette affaire. Sa Majesté lui répondit qu'Elle n'y pouvait participer ni personnellement, ni diplomatiquement, ne voulant pas faire croire qu'en s'intéressant, comme Elle l'avait fait, au sort de la Grèce par des sentimens d'humanité et d'attachement à sa cause, Elle avait été dirigée par des vues d'intérêt personnel. Cependant, continua-t-Elle, si mon fils était demandé par les Grecs ou choisi par les puissances sans ma coopération directe ou indirecte, je montrerais pour les Grecs, dans une pareille occasion, les mêmes sentimens qui m'ont animé et conduit jusqu'à présent.

Telle est la déclaration de S. M. le Roi, la seule qu'il ait donnée et sur laquelle il est toujours revenu. Comme je la connaissais, et que je respectais la délicatesse des sentimens qui l'avait dictée, je me suis abstenu constamment de lui adresser ou de lui faire adresser quelqu'autre communication, et tout ce que j'ai cru nécessaire pour entamer cette affaire, je l'ai fait à son insu et de mon propre mouvement.

Avant tout je pensai qu'il était convenable de m'adresser à M. Eynard, demeurant alors à Paris; j'étais depuis long-tems en correspondance avec lui sur les affaires de la Grèce. M. Eynard s'y était engagé comme moi, sans autre vocation que l'intérêt qu'il portait à cette cause. Grâce à l'étendue de ses liaisons et des services qu'il avait su rendre aux Grecs, aussi bien qu'au respect qu'inspirait son caractère, il était parvenu à faire valoir ses vues et à influer même sur

la décision des questions alors mises à l'ordre du jour. Il était donc le plus propre à agir dans l'intérêt de l'arrangement projeté, arrangement qui devait être tenté en dehors des voies régulières de la diplomatie.

La lettre que je lui adressai, est écrite sous l'impression que la politique dirigée par le duc de Wellington contre les intérêts de la Grèce, devait produire alors. C'est pourquoi je ne la communique qu'en partie. On trouve en même tems que le président Capodistria y est encore représenté comme le seul homme capable de préparer la Grèce à sa nouvelle destination. La réputation qu'il a laissée en Europe, était dans toute sa vigueur, et le système qu'il songeait à imposer aux Grecs était encore caché sous les apparences de vues et de démarches sages et philanthropiques.

A Munich, ce 10 novembre 1829.

„Je profite de votre présence à Paris pour vous adresser quelques observations sur des questions importantes concernant la Grèce. On propose à la Russie de donner à la Grèce sa liberté entière, mais de la restreindre à la Morée et aux Cyclades. En même tems on lui retire les troupes qui avaient défendu sa paix intérieure, et les secours pécuniaires qui seuls rendaient possible son organisation. Dès-lors personne ne peut se méprendre sur le sort qu'on lui prépare de ce côté. Sous un prétexte spécieux, on lui ôte jusqu'à la possibilité de devenir une puissance. Les conséquences qu'on prévoit et sur lesquelles on spécule peut-être, seront immédiates et funestes. La désorganisation reviendra, les partis à peine comprimés reparaîtront avec elle, et, poussés par les artifices des agens étrangers, ils finiront par replonger la Grèce dans un état de misère et de désordre, où toute existence sociale et politique devient impossible.“

„Heureusement ces desseins sont trop évidens pour qu'on puisse s'y méprendre; mais malheureusement les affaires politiques sont si compliquées dans ce moment que Dieu seul sait comment elles seront résolues. Je vous conjure donc au nom de tous nos philhellènes, de continuer vos efforts généreux pour déconcerter ces vues lugubres d'une diplomatie étroite et ennemie de la Grèce.“

„Pendant qu'on prépare par ces voies l'anéantissement des Grecs, on s'empare d'une autre affaire pour la tourner au même but. D'après le protocole de Londres, un souverain doit être choisi pour la Grèce. A peine ce choix est-il

mis sur le tapis, que des princes se présentent et aspirent à la dignité équivoque que le protocole leur destine. Quel que soit celui qu'on préfère aux autres, il contribuera à l'avenir funeste qu'on prépare à la Grèce, soit qu'il serve les vues des protecteurs sinistres de ce pays, soit qu'il arrive libre de tout engagement. Etranger au pays, aux besoins, aux moeurs, au culte et jusqu'à la langue de la Grèce, comment pourra-t-il satisfaire aux devoirs que l'état actuel du pays impose à tout homme qui veut se mêler de ses affaires presque désespérées, et sous le poids desquelles toute la supériorité et l'expérience du Président actuel ont failli succomber. Il est donc de toute nécessité que celui auquel on destine cette dignité, soit élevé et formé pour elle pendant que le Président continuera à compléter la régénération du pays. Ceci une fois arrêté, il faudrait choisir parmi les maisons souveraines qui ne sont pas exclues par le protocole de Londres, un fils cadet dont l'âge permît encore une éducation conforme à ses destinées, et dont les qualités morales et intellectuelles fussent le gage de sa capacité future. En même tems sa maison devrait être assez puissante pour servir d'appui à la Grèce pendant la minorité de son souverain futur, et être surtout connue par ses dispositions bienveillantes envers elle, afin que son intervention dans ses affaires intérieures fût secondée par la confiance publique et qu'elle servît au Président comme un puissant moyen de rallier les partis et d'élever l'ordre social sur des bases fermes et solides."

„Si telles sont les conditions sous lesquelles se présente la question du choix d'un souverain futur pour la Grèce (et je crois qu'aucun homme instruit de ses affaires et dévoué à sa cause n'en méconnaîtra la complète réalité), je n'hésite pas à désigner la maison royale de Bavière comme la plus propre à y satisfaire, et le prince *Othon*, fils cadet de S. M. le roi Louis, comme celui sur lequel ceux qui voudraient voir décidée cette grande question dans l'intérêt de la Grèce et de la stabilité de l'ordre général en Europe, devraient diriger leurs vues. Le jeune prince est âgé de quinze ans et reconnu par ses instituteurs pour réunir les qualités intellectuelles les plus distinguées à des dispositions morales qui annoncent un caractère noble et généreux. Son extérieur est très-agréable et sa santé, qui a souffert, s'est rétablie par suite d'un voyage qu'il a fait en Italie, l'automne passé."

„Je ne parle pas du roi, son père, qu'on sait être un des plus généreux bienfaiteurs de la Grèce, ni de l'attache-

ment que lui montrent les Grecs reconnaissans. Le choix de leur chef futur, s'il tombait sur un des fils de ce prince, serait reçu par eux avec des applaudissemens universels et regardé comme un gage précieux de leur prospérité future."

„Le choix des puissances une fois fixé sur lui, le jeune Prince devrait achever son éducation à Munich, au milieu des ressources intellectuelles que lui offre la capitale de la Bavière, tout en les dirigeant vers le but qu'on se serait proposé à son égard. La langue nationale des Grecs lui devrait devenir familière; le culte grec, être le sien; les moeurs et les coutumes du pays, ne lui pas rester étrangères. Tout cela s'arrangerait avec facilité, si des maîtres grecs participaient avec des maîtres européens à son éducation, et si l'on réunissait un nombre de jeunes Hellènes de familles distinguées pour prendre part à ses leçons. En même tems un corps de troupes bavaroises devrait se porter en Grèce pour remplacer les garnisons françaises trop précipitamment rappelées de leur destination. Elles appuieraient, par leur présence et par leur coopération, le comte Capodistria dans l'établissement de l'autorité du gouvernement et du bon ordre sur tout le territoire du pays."

„Je n'entre pas dans des détails ultérieurs sur tous les résultats heureux que présenterait un tel arrangement des affaires grecques, persuadé qu'ils se présenteront d'eux-mêmes à tout esprit impartial. Mais il y aurait encore une difficulté à vaincre. Le Roi, notre souverain, à qui nous nous étions adressés pour cette affaire qui le regarde de si près, a déclaré qu'il ne voulait, ni ne pouvait rien faire pour amener un tel choix, etc. Mais quel que soit le point de vue sous lequel le Roi regarde cette affaire, nous sommes convaincus qu'il y entrerait avec toute l'ardeur dont son caractère mâle et généreux est capable, et qu'il y mettrait tout l'intérêt qu'il a déjà montré pour la cause des Grecs, si elle pouvait être décidée indépendamment de sa coopération. Cependant nous voilà remis à nos propres moyens, et réduits aux seules démarches qui restent à des particuliers. Il faudra alors simplement adresser ces observations à ceux qui décident la grande question, etc."

En abandonnant à M. Eynard le soin de faire, de son côté, les démarches qu'il jugerait convenables à Paris et à Londres, je profitai d'une occasion favorable pour soumettre l'affaire à S. M. l'empereur de Russie qui était regardé à juste titre comme le défenseur et le protecteur le plus bienveillant de la Grèce dans

est opposée, et l'Angleterre a fini par se ranger de la même opinion..... Vous voyez que je partage complètement vos idées. Malheureusement elles ne seront pas adoptées, et l'Angleterre seule en est la cause."

On sait que les deux autres puissances, cédant aux volontés de l'Angleterre, lui accordèrent le choix du prince Léopold, et l'on se rappelle quelles en furent les conséquences.

Après l'abdication du prince Léopold, l'affaire de la souveraineté de la Grèce fut reprise, puis une seconde fois interrompue par la révolution de Paris qui éloigna du trône de France un roi qui avait voué à la Grèce un intérêt digne de ses ancêtres, et qui d'ailleurs était sincèrement secondé par son premier ministre, puisque ce fut le prince de Polignac qui proposa de faire accepter l'arrangement d'après lequel l'île d'Eubée devait faire partie de la Grèce, sans quoi toute indépendance du pays ne serait qu'illusoire. Aussitôt que la Conférence de Londres fut rétablie par le ministère Grey et que le prince de Talleyrand en fit partie, le choix d'un prince souverain de la Grèce entra de nouveau dans la sphère de ses occupations. Bientôt on sut que les sentimens bienveillans de la France envers la Grèce étaient également partagés par le nouveau gouvernement, et, au mois de septembre 1830, passant à Berlin, je fus même instruit que le cabinet de S. M. le roi Louis-Philippe était aussi favorable au choix du prince Othon que l'avait été celui de S. M. le roi Charles X, et que même l'Angleterre, guidée par d'autres principes, n'y ferait plus d'opposition. En même tems je fus averti que peut-être il faudrait s'attendre à rencontrer des obstacles de la part du Président actuel de la Grèce, puisque ce n'était plus un mystère que, tout en protestant de son désir de s'éloigner des affaires, il tâcherait de rester le maître du pays. Déjà l'année précédente, j'avais jugé nécessaire de lui communiquer nos démarches. Je n'en avais pas de réponse. Etant revenu à la charge, j'en avais reçu une évasive. Il me disait que, tout en partageant mes voeux, il ne pouvait en rien contribuer à leur accomplissement, l'affaire étant exclusivement traitée par les trois cabinets, etc., etc.

Au commencement de l'année 1831, nous reçûmes de la Grèce des renseignemens plus positifs, qui ne laissaient plus douter que la nature du gouvernement du Président ne lui eût suscité des embarras qui s'augmentaient de jour en jour. Pendant l'été, on fut averti que l'opposition ayant réussi à former des centres indépendans de son autorité à Hydra, Maina ef Syra, était devenue menaçante et pourrait

avoir des conséquences funestes pour son autorité. Accoutumé à regarder le Président comme le sauveur et le bienfaiteur de la Grèce, nous ne comprîmes rien à tout cela. Cependant plusieurs commencèrent à douter de la sagesse de son administration et même de la probité de ses sentimens, tandis que d'autres continuèrent encore à accuser le caractère des Grecs qu'ils regardaient comme mutins, ingrats et peu dignes d'un chef aussi intelligent et aussi vertueux. En tout cas, on reconnut à des signes évidens un fâcheux état de choses. Il fallait y voir plus clair pour savoir à quoi s'en tenir, et je résolus de me rendre en Grèce. Depuis vingt ans je nourrissais le projet de voir ce pays; actuellement il paraissait urgent de ne plus en différer l'exécution, puisque le dernier renseignement qui nous était arrivé au mois de juin, laissait prévoir un bouleversement prochain. En conséquence, malgré la crainte du choléra et de la guerre européenne, je résolus de quitter pour huit mois ma famille et d'aller directement au siège du gouvernement du Président. La permission m'en fut accordée sans hésitation de la part de S. M. le Roi, et comme je ne jugeai pas convenable de lui parler personnellement de l'objet principal de mon voyage, ni à lui, ni à S. E. le comte d'Armansperg, alors ministre des affaires étrangères, je m'adressai à S. A. le prince de Wrède pour apprendre, par son intercession, les vues du Roi. S. M. me fit répéter ce qu'elle avait déclaré dès le commencement de l'affaire, ajoutant qu'elle serait loin de vouloir imposer son fils à la Grèce de quelque manière que ce soit, et que la chose la plus agréable pour lui serait de le voir réclamé par la nation même qu'il devait gouverner. Le soir avant mon départ, S. M. eut encore l'extrême bonté de m'envoyer une lettre de recommandation pour le Président de la Grèce qu'on regardait encore comme un nouveau Timoléon calomnié par ses ennemis.

Arrivé à Trieste, je reçus, sur la marche des affaires publiques en Grèce et sur les intentions du Président, des nouvelles qui me laissaient entrevoir qu'il serait dangereux de placer un prince mineur au milieu de partis acharnés l'un contre l'autre, et d'en confier la tutelle à un homme d'état qui paraissait être sur le point de devenir la victime des passions politiques qu'il avait allumées. On apprit alors les événemens de Poros, la défection de Syra et les mouvemens hostiles des Mainiotes. En arrivant dans les eaux de la Grèce, je trouvai les bâtimens hydriotes, les russes et les français, qui se dirigeaient vers le golfe de Calamata, c'est-à-dire, les Hydriotes

pour y porter secours aux Mainiotes, les Russes pour leur donner la chasse, et les Français pour les protéger. Je fus reçu à Nauplie par le Président comme un ancien ami. Je le connaissais depuis 1814, et il savait que j'avais constamment défendu sa cause. Je dus aller le voir presqu'aussitôt après mon débarquement; puis il m'envoya les officiers de la garnison et d'autres personnes de distinction pour me complimenter, et n'oublia pas de publier dans sa gazette que j'étais venu muni de lettres de recommandation de S. M. le roi de Bavière adressées au gouvernement de la Grèce. Ceci acheva de faire supposer que j'arrivais avec quelque mission secrète, et toutes mes protestations du contraire ne furent regardées que comme des démarches obligées pour la voiler. Cependant je ne parlai au Président ni de la Bavière ni du prince Othon, malgré son désir assez manifeste de me voir passer à ces sujets, puisqu'à peine arrivé à Nauplie et ayant eu occasion dès le premier moment de parler à des hommes distingués, capables de juger l'état du pays, je me trouvai confirmé dans ma résolution de ne pas laisser confondre la cause du Président avec la réputation intacte de l'adolescent royal, qui commençait à se lever comme une aurore sur le ciel obscurci de la Grèce.

Enfin, après huit jours d'attente et des conversations étendues sur son système et la situation de la Grèce, conversations dont l'une entr'autres dura au sortir de la table jusque dans la nuit, il m'écrivit pour me prier de passer dans son cabinet, où, revenant sur les mêmes objets, il me parla de la Bavière, du prince de Wrède, du Roi, de la situation de l'Europe et de nos affaires, sans toucher la corde principale; puis enfin sortant de ses réserves: „Eh bien! ajouta-t-il, et vous ne me dites rien du prince Othon? vous ne m'apportez rien de sa part?“ Je lui répondis que je n'avais pas voulu en parler le premier, parce que je n'avais aucune mission pour l'entretenir sur le compte de S. A. R., malgré les bruits que des gens de son gouvernement répandaient dans la ville que j'étais venu pour faire proposer le choix du Prince par lui, le Président, aussitôt que le congrès d'Argos serait réuni; mais comme il me faisait l'honneur d'entamer cette question, je ne voyais pas la moindre difficulté à lui communiquer sur ce sujet ce que je savais. Je lui répétais donc ce que je lui avais déjà écrit sur cette affaire, en y ajoutant les explications qu'en dernier lieu j'avais eues là-dessus avec M. le prince de Wrède. Il était facile de voir que le Président, loin d'ajouter foi à la forme de mes communications, la regardait comme un moyen raison-

nable de voiler devant des yeux indiscrets l'objet de ma présence, et il déclara plus tard à ses confidens que ce professeur était plus fin qu'il n'eût cru, puisqu'il l'avait mis dans la nécessité d'entamer lui-même l'affaire qui l'avait amené et de lui en parler comme à un homme qui, en traitant la chose à fond, avait l'air et l'avantage d'être un simple observateur. Se méprenant donc sur mes relations, il entra franchement dans le dessein qu'il me supposait à mon arrivée, et comme il était assez pénétrant pour s'apercevoir que je me méfiais de lui, il me dévoila tous les embarras de sa position lesquels lui faisaient désirer sincèrement le choix et l'arrivée du Prince en Grèce. „Vous voyez (me dit-il) où nous en sommes. Des trois puissances, la France, sans être autorisée par le gouvernement, occupe Nisi et Calamata avec le dessein manifeste de s'emparer de tout le Péloponèse. L'Angleterre propose de meilleures frontières à la Grèce pour rendre les négociations interminables. Dans l'intérieur on m'excite toutes sortes d'embarras. Les Mainiotes soulevés par des agens étrangers, sont sous les armes; toute la mer Égée est en insurrection, et les Hydriotes m'ont coupé les bras. Je ne puis plus payer ni les employés ni l'armée. Le papier-monnaie qu'on a imaginé, m'a bien procuré quelques centaines de mille francs; mais cette ressource, la dernière qui me restait, est épuisée. Je suis au bout de mes mesures et de mes moyens. C'est pour cela que j'ai donné à la conférence de Londres un terme auquel les affaires de la Grèce doivent être arrangées, en lui déclarant que, ce tems expiré, je prendrais moi-même l'initiative. Alors je réunirais le congrès d'Argos, en lui proposant le prince Othon comme souverain de la Grèce. La proposition acceptée (et nous ferons en sorte qu'elle le soit unanimément), je m'adresserais à S. M. le roi de Bavière pour lui demander son fils, au nom de la Grèce, et ses secours, au nom de notre souverain."

Si dans ces épanchemens diplomatiques, on faisait abstraction des dehors et des insinuations de circonstances, on voyait bien que le Président, péniblement embarrassé de sa situation, désirait se servir du Prince pour en sortir. Il y avait donc du vrai au fond de ses explications, quelles que pussent être ses arrière-pensées dans le cas où la situation serait changée et où il se verrait en possession d'une autorité nouvellement affermie. D'un autre côté, il était bien évident que l'opposition, devenue déjà si formidable contre son gouvernement chancelant, tout en chérissant le fils du roi de Bavière, repousserait son choix de toutes ses forces, aussi long-

tems qu'elle aurait lieu de craindre de le voir tomber entre les mains de son ennemi et servir de support à un gouvernement qui accablait le pays."

Il était donc convenable de ne pas entrer dans les idées du Président; il y avait même du danger à créer des chances favorables à son plan, puisque le Prince, arrivé sous de tels auspices dans la Grèce, aurait vu décharger sur sa personne innocente tout l'odieux du gouvernement Corfiote, et n'aurait trouvé pour appuis que des hommes à vues intéressées, quelques-uns même peut-être avec des desseins sinistres. D'un autre côté, je n'étais ni disposé ni autorisé à couper court. Je résolus donc de me borner à faire ressortir quelques unes des difficultés qu'entraînait son projet, mais de le faire avec franchise, ce moyen conduisant plus directement et plus vîte au but dans de pareilles affaires. Je lui dis donc que, quelle que fût la sincérité de ses vues, S. M. le roi de Bavière, à mon avis, ne confierait pas son fils à son gouvernement, tant que la nation serait divisée et que son chef se verrait forcé de recourir à des moyens arbitraires pour se soutenir. On voyait bien qu'il ne s'était pas attendu à ces observations; mais il resta maître de son indifférence passionnée, non sans quelques efforts, et m'assura que personne ne désirait plus que lui de voir finir tout cela; qu'il n'avait pas donné suite à l'accusation des Hydriotes pour se ménager des voies de réconciliation; que tout ce qu'on pouvait regarder comme arbitraire, cesserait avec le provisoire qui seul l'avait forcé de recourir quelquefois à des mesures exceptionnelles, et qu'en trois ou quatre semaines, on verrait l'état des choses bien changé. Toutefois il ne lui était pas aussi facile de prendre une autre direction qu'il voulait le faire croire. Se réconcilier avec les Hydriotes qui avaient rompu à jamais avec lui par la destruction de sa flotille; apaiser les Mainiotes; ouvrir les prisons des détenus pour raisons politiques; répandre ses ennemis sur tout le pays; faire annuler pour le congrès les choix violens contre lesquels le pays tout entier avait poussé un cri unanime d'indignation; donner des garanties de liberté et de sécurité au congrès qui commencerait alors par dévoiler tous les abus et toutes les horreurs de son système, puis changer l'administration composée jusqu'alors en grande partie d'hommes ignorans et de mauvais sujets, et créer des ressources financières, sans crédit et sans confiance: cela était en partie impossible, en partie dangereux. Il était encore plus au bout de ses mesures et de ses moyens qu'il ne voulait le faire croire, et se trouvait hors d'état de conjurer les tempêtes amoncelées sur sa tête.

Je jugeai cependant convenable de le féliciter sur ses bonnes intentions et de lui offrir ma coopération, s'il en croyait avoir besoin. Deux jours après, je me mis en marche pour visiter l'intérieur du Péloponèse, et le jour qui suivit mon départ, j'appris à Saint-George, près de Némée, la nouvelle fâcheuse de sa mort.

Le lendemain, étant retourné à Nauplie, je trouvai son parti dans une exaspération difficile à décrire. J'eus cependant l'avantage de connaître personnellement Miaulis, Zaïmi et Tricoupis, membres de la commission envoyée d'Hydra pour traiter. J'allai les voir sur leur bâtiment, et après avoir essayé en vain de rapprocher les partis dissidens, je repris le chemin du Péloponèse et vins jusqu'à Phonée. Il m'arriva pour lors une lettre de la même commission d'Hydra qui m'invitait à passer dans cette île pour m'entendre sur les moyens d'une pacification générale avec l'opposition qui s'y trouvait réunie. J'interrompis donc une seconde fois mon voyage et pris le chemin de Sicyon et de Corinthe pour retourner à Nauplie. Avant de partir pour Hydra, je jugeai convenable de voir le comte Augustin, pour lui exposer le motif de l'invitation qui m'était parvenue, et les raisons qui me déterminaient à m'y rendre, tout en demandant ses conseils sur ce que je devais proposer à ses adversaires, disposés à se réconcilier avec sa famille; mais je trouvai ce jeune homme tout-à-fait ignorant par rapport à sa propre position. Il se regardait comme maître de la Grèce et croyait ses ennemis dans le cas de craindre plutôt sa puissanse que de songer à demander des concessions. Il alla même jusqu'à vouloir me détouruer de ce voyage, en me disant: Prenez-y garde, Monsieur, vous allez vous mêler dans une mauvaise affaire, au risque de perdre la bonne réputation qui vous a précédé en Grèce, et de vous compromettre envers votre souverain; sur quoi je lui répondis que, voulant travailler à la réconciliation de tous les Grecs et au rétablissement de la paix intérieure, je ne comprenais rien à ce qu'il venait de me dire. Si c'est là une mauvaise affaire, ajoutai-je, qu'appellerez-vous donc une bonne? Peut-être aurait-il pu m'arriver de me compromettre étant à votre âge, mais actuellement je suis assez avancé pour ne pas risquer ma réputation. Je ne vous ai pas demandé de conseils sur la conduite que je dois tenir, mais sur les moyens de transactions à employer avec vos adversaires. Vous vous y refusez; mais cela ne m'empêchera pas d'aller à Hydra. Nous ne savons pas quelles sont les relations qu'en deux mois la Bavière peut avoir avec la Grèce,

et je dois à mon souverain de me transporter là où l'on m'appelle, pour connaître les projets de tant d'hommes distingués, qui y sont réunis, et les sentimens qu'ils nourrissent envers S. A. R. le prince Othon, qui sera probablement appelé à gouverner la Grèce.

Sur ces explications, M. le comte Augustin, changeant d'avis et de ton, me dit qu'il était loin de vouloir contrarier mes démarches; il alla même jusqu'à me faire des communications sur la situation des affaires, et, tout en protestant qu'il ne parlait pas comme chef de l'état, mais seulement comme particulier, il me démontra pourquoi le gouvernement ne pouvait ni proclamer une amnistie, ni changer les élections, ni transporter ailleurs le congrès, ni enfin prendre aucun engagement envers l'opposition.

Il était naturel qu'ayant à communiquer de telles résolutions à Hydra, on s'y refusât à entrer en négociations. Cependant je fus à même de m'apercevoir du changement que la mort du Président avait opéré dans les sentimens des Hydriotes envers le Prince. Avant cette catastrophe, on avait redouté son choix; actuellement, on l'appelait de tous les voeux, comme le seul moyen de sauver la Grèce. Après avoir vu échouer mes tentatives, je restai encore quelque tems à Nauplie pour observer la marche des affaires. Après cela, j'entrepris un voyage à Athènes et dans la Grèce orientale, et je ne fus de retour dans la capitale qu'après les événemens d'Argos, qui avaient rompu le congrès et amené la guerre civile. C'est alors que j'eus des conversations réitérées avec MM. Dawkins et le baron Rouen sur le choix du Prince, auquel on pouvait s'attendre, et les moyens d'arranger les affaires, en cas qu'il eût lieu. Les difficultés qui naissaient de la jeunesse du Prince, de la situation du pays, des passions allumées, des chances défavorables qu'on aurait, en voulant établir un gouvernement d'étrangers au milieu des convulsions politiques: rien de tout cela ne fut oublié. De plus, on ne crut pas que le développement fût si prochain. M. Dawkins me fit observer qu'on ne pourrait pas élire un prince avant de savoir quelle serait la Grèce et quels seraient les moyens à lui offrir. On devrait donc, avant tout, finir à Constantinople les transactions relatives aux frontières, et à Londres, celles par rapport à l'emprunt. Je lui répondis qu'une fois le Prince choisi, on terminerait plus tôt ces deux autres affaires. Il faut unir et pacifier la Grèce, ajoutai-je, pour se créer des chances favorables vis-à-vis de la Porte, qu'on veut obliger à la reconnaître, et des

banquiers, qui lui doivent accorder du crédit; et cette pacification ne sera possible qu'au gouvernement héréditaire et définitif du pays. M. Dawkins paraissait reconnaître le poids de ces réflexions; mais il crut que la diplomatie, étant accoutumée à procéder régulièrement et méthodiquement, ne voudrait pas renverser l'ordre naturel dans cette affaire et la commencer par la fin. Je résolus donc d'écrire un mémoire sur cette complication de la situation du pays, et, comme on ne cessa pas de me croire chargé de quelque mission secrète, de m'expliquer aussi sur ce point. Je crus convenable de lui donner la forme d'une lettre adressée à S. A. le prince de Wrède, auquel j'avais adressé jusqu'ici mes rapports sur la Grèce, et d'en communiquer la copie aux deux diplomates avec lesquels j'avais discuté les objets qui devaient y être traités, pour qu'ils fussent à même d'en faire part à leurs cours et à la conférence. Voici ce mémoire:'

A Nauplie, ce 1/13 janvier 1831.

Mon Prince!

„Dans ma dernière lettre, j'ai averti Votre Altesse de la marche désastreuse que les affaires grecques prenaient après la mort du Président, et de la catastrophe sanglante qu'on devait craindre. Cette catastrophe a eu lieu dans les événemens fâcheux d'Argos; la guerre civile en est la conséquence triste, mais nécessaire, et la Grèce, plongée de nouveau dans des convulsions intestines, sera peut-être abandonnée par les Puissances tutélaires et livrée à son sort; car, à Constantinople, on ne peut ni traiter avec succès pour un pays dans lequel il n'y a plus de gouvernement reconnu, ni offrir la Grèce à un prince, sans avoir traité à Constantinople. C'est dans cet état de choses, qui compromet même l'existence de cette nation malheureuse, que beaucoup d'hommes influens de tous les partis se tournent de nouveau vers le Roi, notre Souverain, comme vers un des premiers et des plus sincères bienfaiteurs de la Grèce, et me témoignent l'espérance qu'ils ont que le second fils de S. M., le prince Othon, pourrait bien un jour réaliser les voeux généreux que son père a toujours nourris pour le salut de leur patrie. Pour remédier aux inconvéniens de l'âge actuel du Prince, ils pensent que le Roi, comme tuteur de son fils mineur, devrait procéder à la nomination d'un régent étranger aux partis et l'envoyer immédiatement en Grèce, revêtu de ses pleins pouvoirs.'‚

„Ils trouvent même des avantages réels dans cet arrangement, en supposant que le jeune souverain, transporté

bientôt en Grèce, pourrait y apprendre la langue, apprécier le caractère et connaître l'état moral et physique du pays qu'en peu d'années il serait appelé à gouverner. Il est probable que les partis ennemis seront d'accord sur sa personne, et que des voeux à son égard seront exprimés à la conférence de Londres. Pourrait-on présumer que les Puissances protectrices de la Grèce se rendissent à ces désirs?"

„Le nom du prince Othon n'est pas étranger à leurs conférences sur la Grèce, et actuellement il se présente sous les meilleurs auspices, puisqu'il servirait comme de point de ralliement aux partis ennemis, et débarrasserait la question grecque des difficultés diplomatiques dont elle est hérissée. On ne serait plus dans la nécessité de chercher à Constantinople un résultat peut-être impossible dans le moment actuel, ni de mettre d'accord les élémens du peuple, prêt à tomber en anarchie, avant de décider la question de la souveraineté du pays."

„En un mot, il ne s'agirait pas de construire une maison pour y loger un roi, mais de se rendre simplement aux voeux que les Grecs pourraient exprimer, et d'accorder au Prince ce qu'on aurait accordé ou proposé à d'autres, c'est-à-dire, l'emprunt et les frontières du nouveau protocole."

„On abandonnerait au régent, nommé par S. M., ainsi qu'au gouvernement qu'il aurait organisé, le soin de tranquilliser et de satisfaire la Grèce. De cette manière, on pourrait faciliter aux Puissances une heureuse issue dans leurs transactions avec la Porte, touchant les frontières de la Grèce, et préparer au jeune Roi son avénement au trône, pour le tems où il aurait atteint sa majorité. Je sais qu'on pourrait dire que ce serait commencer par la fin; mais il y a en politique, comme dans d'autres complications, des cas où il faut commencer par la fin pour arriver au commencement, et il me semble qu'un de ces cas s'est présenté ici. La seule difficulté réelle qui existe de la part des Grecs, est l'incertitude dans laquelle ils se trouvent sur la résolution que S. M. le Roi pourrait prendre, si, dans l'état actuel des choses, on lui présentait le voeu de la nation secondé par l'assentiment des Puissances. „Peut-on être sûr," me demande-t-on de tous côtés, „que S. M. acceptera pour son fils? Quelle garantie pouvez-vous nous offrir sur ce point? Ne faut-il pas craindre de sa part un refus qui replongerait le pays dans la crise actuelle et compromettrait vis-à-vis de tout autre souverain futur du pays, ceux de nos compatriotes qui se seraient prononcés pour un membre de la famille de Ba-

vière?" — A ces questions je n'ai que la même réponse à donner, savoir: „que je n'ai ni une mission politique à remplir, ni une garantie à offrir; que je suis venu en Grèce pour mon propre compte, afin de mieux connaître la situation et les besoins du pays dont le sort m'occupe depuis quinze ans." Cependant je leur répète „que je connais sur ce point les sentimens du Roi, mon Souverain, que depuis deux ans, que cette affaire a été proposée à S. M., Elle a déclaré qu'Elle n'y pouvait coopérer ni directement ni indirectement, puisqu'Elle ne voulait pas donner occasion à une interprétation défavorable de ce qu'Elle avait fait pour la Grèce; mais que si le pays désirait son fils, ou si les Puissances venaient à le choisir, Elle ne manquerait pas de montrer les mêmes sentimens d'intérêt pour la Grèce, qui, jusqu'à présent, l'avaient animée." Je puis ajouter que ces sentimens ont été les mêmes à mon départ de Munich, et que je les regarde comme immuables; S. M. ne voudra jamais rejeter le crime de quelques individus sur la nation qui en souffre, et dont l'état actuel malheureux, loin de changer sa manière de voir, augmenterait, au contraire, sa sollicitude et son désir de contribuer à une décision prompte de son sort. En donnant ces assurances, fondées sur le caractère et le profond attachement de S. M. à la cause la plus sacrée de l'humanité et de la civilisation, je ne méconnais pas ce que l'état actuel du pays a d'alarmant; mais je partage aussi avec tous les hommes raisonnables qui ont vécu dans le pays, qui connaissent le peuple et pénètrent l'esprit des partis, la croyance où ils sont, que, malgré toutes les apparences contraires, on n'a qu'à résoudre la grande question par rapport au souverain futur de la Grèce, pour apaiser les animosités et rallier tous les hommes qui ont quelque chose à perdre ou à espérer, c'est-à-dire la nation entière, sous la bannière royale. Le peuple même est généralement reconnu comme un des meilleurs et des plus faciles à conduire: paysans, artisans, commerçans, ils n'aspirent qu'*à la tranquillité* et ne désirent qu'un gouvernement paternel qui la leur garantisse. Les mêmes sentimens prévalent parmi les hommes riches qui tous sont fatigués de cet état de détresse et de violence, dans lequel périt leur bien-être naissant. Les capitaines, même les plus prononcés, ont un état social à chérir et à défendre, et si dans ce moment tant d'hommes influens sont opposés les uns aux autres, c'est parce qu'aucun ne veut se fier et se soumettre à ses égaux, et que le pouvoir suprême qu'ils sont prêts à reconnaître aujourd'hui,

comme ils l'ont fait du tems de l'arrivée de Capodistria, n'est pas encore fixé irrévocablement. C'est surtout le provisoire qui a gâté les affaires de la Grèce. Son sort une fois décidé, chacun tâchera de trouver et de prendre sa place. Il n'y a peut-être pas un seul homme dans la Grèce qui voulût se mettre mal avec le gouvernement royal et héréditaire de son pays. La tranquillité une fois établie, elle sera durable, si le nouveau gouvernement est de bonne foi, juste et raisonnable. Il y a bien des difficultés à vaincre et bien des intérêts à contenter; mais les difficultés s'applaniront aussitôt qu'un état de justice et de prospérité commencera à prendre racine; et, en satisfaisant aux intérêts généraux et aux réclamations légitimes, on pourra bien se négliger les autres.“

„En réservant à une occasion prochaine l'exposition ultérieure de ces vues, j'ai l'honneur, etc.“

Peu de jours après, je quittai Nauplie pour commencer mon voyage dans les îles et sur les côtes de l'Asie-Mineure. Etant de retour à Syra au mois de mars, je reçus la nouvelle que le choix désiré et attendu depuis long-tems venait d'être fait par la conférence de Londres.

II.

Pièces relatives à la rentrée des Roméliotes dans le Péloponèse.

Page 92. „*Le comte Augustin resta au pouvoir, et, au jour fixé, les Roméliotes se présentèrent à l'Isthme devant la position de ses troupes.*"

Pour mettre encore plus au jour la situation des affaires et des esprits à cette époque décisive, je crois nécessaire de communiquer ici les lettres que j'écrivais, pendant mon voyage à Pérachora et après mon retour à Nauplie, à M. le Président, malgré les notices qu'on aura déjà trouvées dans le contenu de l'ouvrage.

Elles seront précédées d'une lettre de M. A. *Maurocordato* écrite immédiatement avant cette époque, et dont les vues et les jugemens confirment ce que j'ai exposé dans mes propres rapports, et seront accompagnées des adresses et déclarations des autorités établies à Pérachora et à Mégare.

1.

Lettre de M. A. Maurocordato à M. F. Thiersch.

(Traduction du grec.)

A Lépante, ce $^{13}/_{25}$ mars 1832.

Monsieur!

Après les conversations que nous avons eues ensemble, lorsque j'eus le bonheur d'apprendre à vous connaître personnellement à Hydra, vous ne pouvez douter avec combien de plaisir j'ai appris le choix de votre prince. Je ne me suis pas trouvé ici au moment où les trois capitaines des vaisseaux de la haute Alliance sont venus pour annoncer cette élection au commandant de la forteresse, ainsi qu'aux délégués extraordinaires envoyés par notre gouvernement. Ils exprimèrent à l'instant

par vingt-un coups de canon la joie que leur causait une nouvelle si salutaire pour la malheureuse Grèce, et la communiquèrent aux corps d'armée campés dans les environs, qui l'ont accueilli avec une joie impossible à décrire. Le général Botzaris m'a accompagné jusque dans cette ville, où je suis arrivé il y a quatre jours; mais les trois capitaines étaient déjà partis. Nóus avons appris pour lors les communications qu'ils nous ont faites au nom des résidens et des amiraux. Ni les commissaires du gouvernement, ni le commandant de la forteresse ne pouvaient différer d'opinion sur la réponse à leur donner; aussi envoyèrent-ils de suite à la commission gouvernementale dont ils dépendent, les communications qui leur étaient parvenues, se conformant entièrement aux ordres qu'ils recevaient de ce côté; cependant, comme individus, ils firent à ces messieurs quelques observations qui sûrement auront été portées à la connaissance des résidens et me paraissent mériter leur attention.

Je crois que la manière la plus convenable de pacifier la Grèce, n'était pas de rapporter le protocole au pouvoir établi à Nauplie, et je souhaite que le lieutenant du souverain arrive aussitôt que possible, puisqu'en tout autre cas je prévois de grandes calamités. Je ne veux pas entrer dans l'examen des violences qu'on a commises dans les élections, ni m'occuper à montrer qu'on n'a même pas observé une autre forme légale dans l'établissement du pouvoir à Nauplie. Vous vous êtes trouvé présent dans le pays, et vous avez tous les renseignemens sur ce qui s'est passé; par conséquent, il serait superflu de vous parler sur ce point-là; mais il s'agit de relever ici une chose qui mérite la plus grande attention, et qui, je ne sais par quel hasard, a échappé aux regards de MM. les résidens. Il y a eu du sang versé à Argos. Le nombre de ceux qui en sont sortis pour se retirer à Corinthe, se montait à 1200 hommes armés. Réunis avec leurs compatriotes et d'autres alliés dans la Grèce continentale, ils forment actuellement un corps de plus de 5500 hommes. La plus grande partie est animée de sentimens de vengeance. Tous regardent le comte Augustin comme l'auteur du sang versé à Argos et dans d'autres endroits. Est-il donc si facile de leur persuader de reconnaître ce personnage pour un seul instant comme le chef de la nation, et de se soumettre à son autorité? MM. les résidens, dans leur communication, nous parlent de la responsabilité qui pesera sur chacun de ceux qui ne voudront pas se conformer à l'interprétation qu'ils ont donnée au protocole. Cela peut faire impression sur quelques-

uns des chefs militaires; mais, supposé que ces derniers viennent à se retirer et que 5 à 6000 hommes armés restent sans frein et sans autre direction que le désir de la vengeance, qui assumera pour lors la responsabilité des événemens qu'une telle situation doit nécessairement amener?

Ne croyez pas qu'une position particulière m'engage à me prononcer de cette manière. Heureusement je ne porte aucun caractère public. Je suis arrivé ici, il y a quinze jours, avec MM. *Andréa Lontos*, *D. Mélétopoulos* et *N. Déliani*, pour rejoindre M. *Rouphos*, et en cas que les bataillons de la Grèce occidentale vinssent à passer dans le Péloponèse, pour nous y transporter en même tems, afin d'organiser les affaires intérieures. Les troupes n'étant pas encore parties, nous sommes restés ici, sans toutefois prendre part aux affaires. Après avoir appris l'objet des communications, nous avons écrit à Pérachora, où nous nous rendrions de suite nous-mêmes, si le passage par mer n'était pas devenu dangereux, à cause de l'arrivée de deux bâtimens du gouvernement de Nauplie. En conséquence, nous irons en peu de tems par terre, afin de rencontrer les autres membres du congrès. S'ils approuvent la résolution de se séparer, nous aussi nous retournerons chacun dans notre pays. Mais qu'est-ce que nous conseillerons au général Botzaris, ainsi qu'aux autres, par rapport à la conduite qu'ils doivent tenir? quelle responsabilité leur pèsera le plus vis-à-vis de la nation, du Prince et de leurs alliés? celle qui leur est imposée par les communications de MM. les résidens, ou celle qui les accablera à la suite du pillage, des meurtres et des autres calamités, auxquelles il faudra s'attendre si ces capitaines s'éloignent de leurs corps? Je sens la gravité de la dernière question d'autant plus que je me trouve à même de pouvoir apprécier l'influence que la présence de tels chefs exerce sur les soldats, pour adoucir les maux inséparables des guerres civiles.

J'appris, en arrivant ici, que toutes les troupes s'étaient mises en mouvement pour bloquer Misolonghi. Je n'ai pas besoin de vous dire quelle impression le nom seul de cette ville fit sur moi. Je connais les sentimens de ses habitans, et je sais combien ils ont déjà souffert des troupes que le gouvernement de Nauplie y a envoyées, non pas pour prendre soin de la ville, mais pour comprimer la manifestation de l'esprit dont elle est animée. Il était facile de prévoir quel serait le sort de ces malheureux, s'ils venaient à être bloqués. Je me hâtai donc de rencontrer les généraux, pour les engager à en tenir éloignés leurs corps, et j'appris à ma

grande satisfaction qu'ayant les mêmes appréhensions, ils étaient déjà disposés à exécuter la mesure que je voulais leur conseiller de prendre, quelle que fût l'animosité de leurs soldats prêts à se précipiter sur la ville.

Je répète qu'il est à désirer que le lieutenant du Prince vienne aussitôt que possible. Tous sont disposés à le reconnaître et à lui obéir; mais si par malheur son arrivée est différée, je ne vois d'autre moyen que de réunir sans armes dans quelque endroit, fût-ce même à Argos, tous les députés, tant les véritables que les hommes de *bois* *). Ils s'occuperaient exclusivement de nommer un conseil administratif, composé de trois ou de cinq membres; après quoi ils se sépareraient. Ce conseil, destiné à gouverner le pays jusqu'à l'arrivée du régent, devrait être mixte et offrir les garanties nécessaires à tous. Il pourrait de suite ordonner de choisir d'autres députés qui, à l'arrivée du régent, se réuniraient au congrès.

Je sais combien, depuis long-tems, le bonheur de la Grèce vous est cher. Le choix du Prince vous unit encore plus étroitement à ses habitans, et vos voyages dans le pays ont dû vous apprendre quelle est l'opinion publique sur ce choix. En conséquence, vous savez comme il est facile d'établir le bonheur du Prince et de son peuple. Tout est donc possible, pourvu qu'on prenne les mesures les plus convenables, afin de faire cesser les malheurs qui affligent les vrais patriotes, etc., etc.

A. Maurocordato.

2.

Première lettre écrite à MM. les trois Résidens.

A Corinthe, ce 26 mars 1833.

Messieurs!

Je regarde comme un devoir de vous informer jour par jour des événemens qui se passent sous mes yeux, et des mesures que j'aurais pu prendre pour prévenir les calamités que nous redoutons.

*) Ξυλοποίητοι, nom qu'étant à Hydra, j'avais donné aux députés du parti de Capodistria, élus en grande partie par force; il n'y eut presqu'aucun collége électoral où le parti dominant ne se servît au moins du *bâton* pour arriver à son but.

Je suis arrivé à Argos hier soir à dix heures et demie; et jusqu'à une heure après minuit, j'ai eu des conférences avec M. le prince Ypsilanti sur l'état des choses qui se passent près de lui et de l'autre côté de l'Isthme. J'ai retrouvé dans sa conversation la profonde connaissance des affaires grecques, et le jugement juste et impartial qui le distinguent, et j'espère que ses conseils, dont j'aurai l'honneur de vous entretenir après mon retour, me seront de beaucoup d'utilité.

Les Roméliotes ont des liaisons et des partis puissans dans toutes les villes du Péloponèse, qu'on ne pourra peut-être désarmer sans quelque changement, conforme à l'opinion opposée, qui s'opérerait dans le gouvernement.

La ville d'Argos était dans une grande consternation. Des hommes arrivés le jour même de Corinthe, avaient déclaré que les Roméliotes étaient sur le point de franchir l'Isthme, et que, rappelant l'exemple de Salone, ils menaçaient de faire semer sur les cendres des villes qui leur opposeraient une résistance armée.

Le matin avant mon départ, je reçus une députation de la bourgeoisie, et une grande partie de la population se pressait sur mon chemin. Pendant la route, il m'arriva un courrier de la Démogérontie éparchique, qui me pria de lui donner sur le lieu même des renseignemens sur ce qu'il faudrait craindre ou espérer, afin que la ville pût prendre ses mesures d'après les circonstances. Je prendrai cet homme avec moi à Pérachora, d'où il me servira aussi comme courrier pour les communications que je vous adresserai de cet endroit avant de passer à Mégare.

Tous les villages sur la route de Corinthe sont déserts. Comme aux tems des Turcs, la population entière s'est réfugiée sur les montagnes et dans les cavernes.

Les nouvelles que nous recevions en route, étaient si contradictoires qu'à Argos et à Nauplie quelques-unes étaient très-alarmantes. Un homme bien mis, venant de Corinthe, nous dit qu'il avait vu de ses propres yeux, le matin même, la ville attaquée par Hadchi Christo, venant de Mégare; que les troupes du gouvernement se défendaient dans leurs Tamboury, et que les Roméliotes avaient envoyé des détachemens pour tourner la position de Corinthe. Heureusement cette nouvelle était tout-à-fait controuvée, et je la rapporte seulement en preuve des bruits alarmans qu'on répand peut-être à dessein pour entretenir la consternation et le découragement du peuple. J'arrivai à trois heures à Corinthe. La ville est entièrement déserte; il n'y a que des postes mili-

taines de paysans armés. J'y ai eu des conférences avec le gouverneur, homme sage, modéré et digne de toute confiance. Il regarde comme salutaires les deux mesures que j'ai prises avant mon départ de Nauplie, savoir: 1° de faire sortir de leur prison les deux frères Mauromichali, pour les envoyer dans leur pays, afin de le contenir et de le diriger dans l'intérêt du bon ordre et de leur nouveau souverain; 2° d'engager M. Zaimi à se rendre à Patras, et à y agir avec ses amis dans le même sens. En tout cas, il est essentiel d'être sûr du midi et du nord du Péloponèse, et de restreindre le mouvement des Roméliotes (s'il a lieu) au plus petit espace possible. Le gouverneur regarde également comme essentiel pour sauver le Péloponèse de l'invasion, de transporter aussitôt que possible quelques bataillons français sur l'Isthme, lesquels devraient s'établir à Héxamilia, puisqu'il est persuadé que les Roméliotes n'avanceront pas s'ils savent l'Isthme occupé par les Français. Pour compléter la mesure prise avec les bâtimens qui doivent s'établir à Calamaki, il regarde comme nécessaire de détacher au moins un des trois bâtimens de la station de Patras, pour le placer près de Loutraki, du côté opposé de l'Isthme.

Les troupes du gouvernement se concentrent ici. Il y a deux bataillons du Péloponèse dans la ville, et un à Héxamilia; mais le tout ne s'élève pas peut-être au-delà de 600 hommes. Il y a près de la ville la cavalerie de Kalergi de 300 hommes, et la cavalerie légère de Koliopoulo de 350. On fait venir les Typeki d'Eleusis au nombre de 500; mais les troupes ne sont pas payées, et il paraît que, excepté les gens de Kalergi, le gouvernement ne peut pas compter sur leur fidélité. L'exemple de Hadchi Christo est trop significatif.

Demain M. Kalergi veut prendre position à Loutraki avec sa cavalerie, pour montrer aux Roméliotes qu'on est prêt à les recevoir. Comme ce n'est qu'une démonstration, ou plutôt une provocation inutile, puisqu'il ne pourrait pas tenir avec des chevaux dans une position entourée de montagnes, je lui conseille de différer au moins de quelques jours le mouvement projeté, pour que les Roméliotes ne croient pas que c'est moi qui amène la cavalerie sur leurs traces.

D'un autre côté, tous les Roméliotes sont en mouvement pour se concentrer à Mégare. Chrysiotis, avec les troupes de Lépante, a quitté cette position, il y a quatre jours, pour se rendre au lieu du rassemblement. Il sera aujourd'hui ou demain à Salone, et de Salone dans quatre ou cinq jours à

Mégare. Il n'est pas probable qu'on entreprenne quelque chose avant son arrivée. C'est du tems gagné pour s'entendre, si cela est encore possible, chose dont on doute ici comme à Argos. L'emportement des soldats contre le gouvernement actuel, surtout contre son chef, joint aux espérances qui s'attachent à une invasion, doit être tel que même leurs capitaines n'oseraient plus les retenir au-delà de l'Isthme. Cependant je ne dois pas reculer; mais, dans le cas le plus heureux, il faut avoir des moyens pour les faire vivre hors du Péloponèse. C'est pourquoi je vous prie, MM. les résidens, et je vous conjure même de nous chercher des fonds sous la forme d'emprunt momentané, et de me préparer au moins la somme de 10,000 écus, dans la supposition et au cas qu'on pourrait tout arranger, et qu'il s'agirait seulement de pourvoir aux besoins momentanés des troupes.

Les rapports sur les forces des Roméliotes sont très-différens. Il paraît cependant qu'ils pourront réunir jusqu'à 3000 hommes à Mégare, et je regarde ce nombre de troupes déterminées et aguerries comme plus que suffisant pour forcer le passage. C'est pourquoi la mesure que le gouvernement avait prise de faire replier ses soldats, si des forces supérieures se présentaient, serait tout-à-fait la plus convenable, pour arrêter l'effusion inutile du sang, et pour ne pas porter l'exaspération à son comble, chose qui contribuerait puissamment à achever la destruction du Péloponèse. Je vous prie, Messieurs, comme il en est encore tems, de vous entendre là-dessus avec le gouvernement. Il faut tout faire pour empêcher que le mouvement de Mégare n'ait lieu; mais, une fois commencé, des masses supérieures une fois lancées, il faut céder à la nécessité, pour ne pas aggraver par une opiniâtreté sans but réel, les maux qui pèsent déjà sur la Grèce. J'aurai l'honneur de vous écrire demain soir de Pérachora. Jusque là, je ne puis procéder que par des suppositions, etc.

3.

Deuxième lettre écrite aux mêmes.

A Pérachora, ce 27 mars 1832.

Messieurs!

J'ai eu l'honneur de vous adresser ce matin ma première lettre d'hier par la poste de Corinthe; je continue mes communications en racontant simplement ce que j'ai vu et en-

tendu. Le matin même, il y avait grand désordre de soldats à Corinthe devant la maison du gouverneur; ils apportaient du pain qu'on leur avait distribué, criant qu'on y avait mêlé de la chaux et même de la boue; dans leur effervescence, ils parlaient de vengeance et de défection; leur officier était lui-même à la tête de ce mouvement, pâle de fureur et d'emportement. J'ai appris ici que dernièrement un détachement de Roméliotes s'est emparé d'un transport de farine que des commissaires de Corinthe avaient expédié pour vendre à Egine : il paraît que, pour couvrir le déficit, on y avait mêlé de mauvaises substances, afin de nourrir des troupes mécontentes vis-à-vis de l'ennemi.

J'avais désiré parler à M. Kalergi, pour connaître ses moyens et ses opinions sur l'état actuel des choses. Il nous écrivit la nuit même qu'il viendrait avec toute sa cavalerie, pour m'escorter jusqu'à Loutraki; il se fit attendre jusqu'à neuf heures, où cette cavalerie, composée à peu près de 200 hommes, défila, dans un assez mauvais état, au milieu des ruines de la ville déserte; il y avait seulement quelques groupes de soldats dispersés sur les murailles et les collines, accourus pour les regarder. Je vis M. Kalergi; après lui avoir fait observer combien une telle expédition pourrait avoir d'inconvénients dans une pareille occasion, il répondit que ce n'était qu'une de ses promenades ordinaires sur l'Isthme, et qu'il ne pensait pas s'établir à Loutraki; sur cela je n'avais rien à dire, et je commençai mon voyage avec lui à la tête de la cavalerie du gouvernement. Chemin faisant, il m'exprima l'espoir de retenir ses gens sous ses drapeaux jusqu'à l'arrangement prochain des affaires, quoiqu'ils fussent mal payés, mal vêtus et mal nourris. Peu après on lui annonça que la nuit même huit hommes de son escadron étaient passés aux Roméliotes; il demanda seulement s'ils avaient déserté avec leurs chevaux; on lui dit que non, et il passa outre.

Après avoir atteint les avant-gardes des Roméliotes, je trouvai quelques difficultés à être reçu. Comme on avait arrêté, par ordre du gouvernement, et renvoyé d'Argos un courrier envoyé par M. Colettí et chargé de dépêches et de lettres pour vous, Messieurs, on se crut ici dans la nécessité de prendre quelques mesures analogues. Cependant mon nom et le dessein que j'avais de parler avec M. Coletti sur l'arrangement des affaires, suffirent pour m'ouvrir le chemin. Arrivé presqu'au sommet des montagnes stériles et escarpées qui terminent l'Isthme du côté de la Mégaride, et après avoir

tourné les rochers vers le nord, je fus bien étonné de trouver des campagnes et des vallées assez fertiles et bien cultivées, les paysans occupés paisiblement dans leurs terres, les villages intacts, les collines couvertes de troupeaux, et tout cela au milieu de soldats nombreux, qui supportent les plus grandes privations: le contraste était bien frappant entre cette sécurité et ce bon ordre d'un côté, et de l'autre, la dévastation complète qui a détruit presqu'entièrement la culture renaissante de la belle éparchie de Corinthe.

L'apparition de la cavalerie de M. Kalergi dans la plaine avait mis en mouvement les milices; croyant qu'on venait les incommoder, elles accouraient de toutes parts pour prendre position et se défendre. J'eus quelque peine à leur persuader que la cavalerie n'était venue si près que pour m'accompagner. A deux heures et demie, j'arrivai vis-à-vis de Pérachora: le village est situé sur le penchant d'une colline qui termine une petite plaine resplendissante des beautés du printems hellénique. Le village même est rempli de soldats, de capitaines, de députés et d'hommes accourus de toutes les parties de la Grèce. Tout le monde m'accueillit avec des marques d'allégresse et de confiance amicale; je n'eus pas de peine à me convaincre que la satisfaction sur le choix du souverain futur de la Grèce était aussi générale que sincère. Je fus conduit chez M. Coletti. Il demeure dans une maison de paysan, un peu mieux que les autres. La chambre était déjà encombrée de soldats et d'autres personnes venues pour me voir et m'entendre; ils étaient dans le silence le plus respectueux pendant notre conversation sur le prince Othon, sur l'acceptation de S. M. le roi de Bavière au nom de son fils, et sur les espérances d'un avenir heureux pour la Grèce, qui s'attachent à cet événement important, destiné à terminer les souffrances de ce peuple aussi bon que malheureux. Après cette conversation générale, M. Coletti leur dit tout doucement de nous laisser seuls, et ils se retirèrent à l'instant aussi tranquillement qu'ils nous avaient écoutés. Je lui exposai pour lors l'objet de ma mission; je lui parlai de la crainte générale du Péloponèse; de la nécessité dans laquelle il se trouvait vis-à-vis de l'alliance, de la Grèce et du nouveau Prince, de rester dans les positions actuelles au moins jusqu'à l'arrivée prochaine du régent; du danger qu'il courrait en tentant un mouvement sur le Péloponèse, qui se trouverait couvert de ruines, et rendrait impossible l'établissement de tout ordre de choses stable et conforme aux desseins de l'alliance, etc., etc. M. Coletti

entra franchement dans la matière; il ne se dissimula pas de graves difficultés, suscitées par la reconnaissance du gouvernement établi à Argos, ni les dangers qu'on courrait en se heurtant contre les décisions diplomatiques une fois arrêtées; en même tems il me déclara qu'aucun des hommes qui reconnaissaient son autorité, ne trouvait dans le gouvernement du comte Augustin le caractère que demande le protocole; que tout le monde, jusqu'au dernier soldat, était intimément convaincu que ce gouvernement n'était ni national, ni établi dans les formes légales requises par les puissances, qu'au contraire c'était le gouvernement d'une faction qui s'était élevée par la fraude, et dont le premier acte avait été l'assassinat prémédité des députés de la nation; il ajouta qu'après la mort du Président, la seule autorité reconnue était la commission administrative dont il était membre; que M. le comte Augustin et Colocotroni, ayant déposé le pouvoir dont ils jouissaient comme membres de cette commission, le gouvernement grec était concentré dans sa personne seule, puisqu'il n'avait ni pu ni dû se décharger de son autorité devant un amas de députés, contre l'illégalité patente desquels il avait protesté solennellement. En conséquence, comme à l'arrivée du protocole, la supposition sur laquelle il repose, n'existait pas, et qu'il n'y avait point encore de gouvernement établi d'après toutes les formes légales, on aurait dû, avant tout, travailler à en fonder un, afin de pouvoir le reconnaître, en réunissant tous les députés choisis pour l'assemblée d'Argos, dans un endroit libre, et en insistant sur l'éloignement de toute force armée, en amenant de cette manière un développement légal et tranquille. Après être arrivé à ce résultat sûr et facile à obtenir, on aurait pu finir par là où l'on avait commencé, puisqu'on avait eu à proclamer un gouvernement légalement constitué et conforme aux bases posées d'un commun accord par les puissances bienfaitrices de la Grèce. M. Coletti concluait que, la question étant telle, on se tenait strictement dans les termes du protocole, en cherchant à la résoudre légalement. En conséquence, on ne demandait autre chose que la réunion de tous les députés d'Argos et l'établissement d'un gouvernement capable d'être reconnu par les Puissances, et qu'à recevoir de leurs mains le Prince, comme un garant du bonheur futur de la malheureuse Grèce.

En vain, me dit-il, nous avons épuisé tous les moyens paisibles pour arriver à ce résultat. Il ne reste plus qu'à engager la lutte avec le parti antinational établi à Nauplie, et à vider pour jamais la question entre la Grèce et

ses plus opiniâtres ennemis. Le combat ne sera ni long, ni sanglant, et c'est sur ce résultat que reposera le bonheur futur de la Grèce.

Je vous prie, MM. les résidens, d'observer que, quels que soient mes sentimens, je me borne simplement au rôle de rapporteur, étant intimement persuadé qu'avant tout, il faut savoir ce que les autres veulent pour s'entendre avec eux.

J'arrive à l'invasion du Péloponèse qu'on prépare pour résoudre le problème politique; je tâcherai de concentrer les explications de M. Coletti, qui se présentèrent dans le cours de notre conversation.

Quelle que soit, me dit-il, l'importance des réflexions que vous me présentez pour nous engager à rester au moins dans nos positions, il est impossible de s'y conformer; il n'y a même pas à en différer le développement. Le pays où nous nous trouvons, est entièrement épuisé; nous avons su empêcher le pillage et maintenir le bon ordre, et j'en appellerai à votre témoignage, par rapport à ce que vous voyez autour de nous, et que vous verrez encore. Mais, ni paysans, ni soldats, personne ne trouve presque plus de quoi subsister; les difficultés qu'on oppose à nos communications maritimes, augmentent encore cette détresse et nous forcent d'en finir.

Outre cette impossibilité physique, il y a impossibilité morale et politique de rester là où l'on est. C'est comme homme public, et non comme individu, que je me vois porté par la force des événemens à la tête d'un mouvement que je n'ai pas créé et que je ne puis que diriger vers un but salutaire; mais, supposé que je voulusse attendre et laisser arranger au chef du gouvernement de Nauplie les affaires de la Grèce avec le régent qui doit venir, croyez-vous que les chefs militaires, qu'il a voulu anéantir à Argos, écouteraient un seul instant ma voix? Vieillis, pour la plupart, dans les combats contre les oppresseurs de leur patrie, ils ont juré de vivre dans les montagnes avec les bêtes féroces plutôt que de supporter la honte d'un tel gouvernement; et l'on voudrait qu'ils restassent tranquilles sous un chef qui, avec les desseins perfides que nous connaissons, tâcherait de s'emparer du Prince que tous ces guerriers sont décidés à chérir et à défendre, comme le dépôt le plus précieux que la Providence ait confié à la Grèce? Mais supposons même que nous vinssions à gagner les capitaines épars depuis Lépante jusqu'à Mégare, et que, par une espèce d'enchantement, ils voulussent attendre tout de suite quelques semaines, peut-être

même quelques mois, tranquillement et les bras croisés, croyez-vous que les soldats suivraient leur exemple? Tous sont animés du même sentiment et poussés par la même passion contre le chef du gouvernement de Nauplie et son parti. Il existe parmi eux, pour la cause de la Grèce, un enthousiasme plus pur et plus fort que tout ce que j'ai vu dans les plus beaux jours de notre révolution. Je n'ai point d'argent pour les payer, ils ne m'en demandent pas; je n'ai pas de quoi les nourrir, ils supportent patiemment la pénurie; dépourvus de vêtemens, ils se résignent tranquillement à la nudité: tout cela dans l'espoir de purger le sol de la Grèce de ses derniers ennemis, et de voir enfin mis à l'abri le sort de leur patrie et de leur propre existence; or, après s'être nourris et soutenus pendant trois mois avec cette seule espérance, ils abandonneraient l'entreprise au moment où elle approche de sa fin; voilà ce qui est impossible! Il suffirait de mettre sur le tapis une telle question, de leur laisser soupçonner un pareil dessein, pour rompre tout lien de subordination, et même exposer la vie de leurs capitaines. Et quelles en seraient les conséquences? A présent, nous pouvons garantir que l'ordre sera maintenu, que les personnes et les propriétés seront respectées; deux fois par semaine les soldats se réunissent pour prononcer avec des cérémonies nationales un anathème solennel contre ceux qui commettraient des désordres dans le pays. Ils marcheront sur Argos, l'olivier au bout de leurs fusils et sur leurs bonnets, en signe de paix. Chaque troupe sera accompagnée d'un certain nombre de députés, comme témoins et garans de leur bonne conduite. Mais dérangés dans leur plan et mis à la débandade, ils se précipiteraient sur le Péloponèse comme des brigands. MM. les résidens m'ont sommé de leur faire déposer les armes; on ne connaît pas les Grecs. Je sais ce qu'ils auraient voulu; ils ne savent pas ce qu'ils auraient fait: ils auraient désiré prévenir des troubles, et ils auraient couvert de brigands le continent et la mer de pirates; et telles seraient encore aujourd'hui les conséquences, si nous voulions suivre les conseils que vous nous adressez. La seule chose que nous demandions de MM. les résidens et de MM. les amiraux, c'est de nous laisser vider notre affaire helléniquement, et de ne pas nous créer des obstacles et des résistances qui ne feraient qu'aggraver la position déjà si triste de la Grèce. J'espère qu'avant l'arrivée du régent, l'affaire sera terminée; le sol de notre patrie sera purgé de ses plus cruels oppresseurs, et l'homme que notre premier bienfaiteur, le roi de Bavière,

nous enverra, comme tuteur de son fils, trouvera la nation unie, prête à reconnaître son autorité avec une confiance illimitée, et à s'entendre avec lui sur la forme de gouvernement que réclament le pays et le caractère du peuple. Pour ce qui regarde le prince Othon, vous connaissez mon opinion depuis six mois; c'est aussi celle de tous mes amis; c'est l'opinion générale et très-prononcée de toute la nation. Le prince Othon est celui que nous avons désiré, que nous eussions élu d'un commun accord, si l'élection n'avait été impossible. C'est chez nous, Monsieur, c'est du côté où se trouve la nation, où réside tout ce qu'elle possède de vertu et de patriotisme, qu'il trouvera un attachement profond et véritable, qu'il verra se dérouler en paix les destins de la Grèce, et qu'il pourra dormir en pleine sécurité dans les bras du dernier Palicari.

Voilà, MM. les résidens, le résumé de ma première conférence avec M. Coletti. En rapporteur fidèle, je me suis même servi des expressions qu'on emploie ici, pour faire voir les choses dans leur véritable jour. L'état des événemens étant tel que je l'ai exposé, je vous prie de prendre en mûre délibération la proposition avec laquelle j'ai terminé ma première lettre, et de décider si, dans le cas où des forces supérieures se présenteraient à l'Isthme, il ne serait pas préférable de laisser les choses se développer sans obstacle et sans aggraver par une opposition inutile les maux qui, malgré les meilleures intentions des chefs et des soldats, sont inséparables d'une invasion armée.

Notre conférence finie, la porte fut de nouveau ouverte, et tout le monde, soldats, députés et capitaines vinrent me voir et me parler. J'ai continué ces entretiens jusque dans la nuit, et j'ai trouvé une très-grande conformité dans la manière de voir et de juger les choses qui se passent et se préparent pour la suite. Il y a cependant bien des points qui restent encore obscurs pour moi, et il y a bien des personnes influentes qu'il faut entendre, pour former un jugement sur des affaires qu'on a laissés se compliquer d'une manière presqu'inouie. M. Coletti me propose de l'accompagner demain à Mégare: comme il m'importe, même dans l'intérêt de ma mission, de voir de près les choses qui se préparent dans cet endroit, je me suis décidé à accepter son invitation, et j'aurai l'honneur de vous adresser de là ma troisième lettre.

J'ai l'honneur, etc.

4.

Troisième lettre écrite aux mêmes.

A Mégare, ce 29 mars 1832.

Messieurs!

Dans ma seconde lettre, écrite le 27 de Pérachora, je vous ai exposé les motifs sur lesquels M. Coletti s'appuyait pour me prouver la nécessité de faire le mouvement sur Argos. Ne voulant pas me fier à cette seule réponse, qu'il me donnait comme chef du gouvernement de Pérachora, je le priais de me mettre dans le cas de pouvoir adresser mes remontrances directement et aux députés assemblés à Pérachora, et aux chefs militaires Roméliotes qui se trouvaient réunis à Mégare. Pour se conformer à ma proposition, il convoqua les députés pour le lendemain. L'assemblée eut lieu dans une cabane assez spacieuse et tout-à-fait remplie par les membres du conseil. Le public se poussait en grande foule regardant par la porte et les fenêtres. Le président de l'assemblée était assis par terre près du feu; un cercle de députés l'entourait, placés de la même manière; tous étaient des vieillards et portaient encore le même habit qu'ils avaient sauvé de la catastrophe d'Argos. Les autres, plus jeunes, écoutaient derrière eux et se tenaient debout. On m'invita à prendre place à la droite du président, puis entamant, comme dans une réunion d'amis, une conversation sur la situation de la Grèce, sur le prince Othon et sur les espérances d'un avenir qui se rattachait à son élection, j'eus occasion de me convaincre que tous étaient entièrement satisfaits de son choix et disposés à entourer son gouvernement des voeux et des forces de la nation. Enfin j'exposai le motif de ma mission au milieu du silence de cette assemblée morne et attentive. Après m'avoir entendu, un vieillard, député de Misolonghi, qui faisait partie de ce cercle, se leva, puis se mettant à genoux, me parla à peu près ainsi: „Nous avons reçu avec bien du plaisir les paroles conciliatrices et bienveillantes que nous a adressées un des plus sincères amis de notre pays. Mais nous ne pouvons pas suivre vos conseils. Nous cherchons nos droits qu'on a voulu étouffer dans notre sang et ensevelir sous les cendres d'Argos; nous remplissons un devoir en nous y rendant, et nous marcherons nous-mêmes à la tête des colonnes de nos guerriers. Vous nous parlez des troupes françaises que nous pourrions trouver en route. Nos soldats, fussent-ils attaqués, ne tire-

ront pas contre une nation bienfaitrice de la Grèce; mais ils continueront leur marche. Nous-mêmes, forts seulement de la pureté de notre conscience, nous attendrons, les bras croisés sur la poitrine, le sort qu'on nous prépare, et en mourant sous les coups des armes que nous chérissons, nous prouverons du moins à la postérité que nous étions dignes d'un meilleur sort."

Je sais qu'il ne faut pas mêler de sentimentalité dans des transactions aussi graves; mais il y avait quelque chose de si touchant dans la voix et le maintien paisible et modeste de celui qui parlait ainsi, que je me sentis ému et qu'il m'échappa quelques larmes malgré moi; l'attendrissement se répandit à l'instant dans toute l'assemblée. Pour ne pas tout-à-fait déroger à mon triste caractère d'observateur impartial, je me levai en leur adressant quelques mots bienveillans sur l'intérêt que leur position m'inspirait.

Vendredi, le 30 mars 1832.

Le lendemain, nous étions en route pour Mégare. A une lieue de cette ville, M. Coletti trouva les chefs militaires sous un arbre, où ils s'étaient réunis pour nous recevoir. Tout en protestant que je n'avais qu'une mission à remplir, qui peut-être ne leur plairait pas, ils me reçurent avec beaucoup de marques d'intérêt et de bienveillance, me témoignant une joie bien vive sur l'élection de leur prince, se déclarant résolus à le chérir et à le défendre. En nous approchant de Mégare, ce qu'on appelait la première colonne de l'expédition couvrait une des deux collines au-dessous desquelles la ville est située. Ils avaient déployé leurs drapeaux et nous reçurent avec des décharges de mousqueterie et des démonstrations bien vives d'allégresse. Les démogérontes et le clergé étaient rangés à l'entrée de la ville, au milieu des hommes; les femmes, suivant la manière grecque, regardaient de loin, postées à l'angle occidental de la ville.

On m'avait préparé la meilleure maison de Mégare, quoiqu'il n'y eût cependant ni chaises ni tables, et qu'il ne s'y trouvât que quelques vieux tapis qu'on avait étendus tout au fond.

Les soldats mêmes avaient orné la maison avec des branches de myrte: l'escalier, la cour et la rue même en étaient remplis. Ces derniers n'étaient pas mieux mis que les autres troupes irrégulières grecques; mais ils me paraissaient plus restreints au strict nécessaire que les troupes du gouvernement, et, en vérité, ils ne recevaient qu'un demi

oka de farine par jour, rien de plus. Il y avait cependant le même ordre qu'à Pérachora, et les gens du pays m'assurèrent qu'on n'était nullement tourmenté par leurs demandes. Il n'y avait que les Albanais turcs de Griva qui, malgré la sévérité de la discipline, commettaient de tems en tems des excès. On allait mettre à mort ce jour-là même un de ces gens, pour avoir frappé avec un bâton un malheureux paysan qui lui avait refusé du pain.

Pour me mettre à même de connaître les sentimens et les intentions des chefs militaires, M. Coletti les invita à se rendre chez moi, afin d'entendre mes propositions et de me rendre témoin du conseil de guerre qu'on devait tenir de suite. La scène fut à peu près la même qu'à Pérachora. Il n'y avait de plus que de superbes pipes et du café, avec des figures rayonnantes d'héroïsme et de franchise; ajoutez-y ce costume riche et pittoresque des capitaines Roméliotes, qui relève si bien leur port guerrier. Après avoir entendu ma proposition, le général Bassos, dont la taille colossale est une des plus belles que j'ai jamais vues, me répondit que c'étaient là des affaires à proposer au gouvernement qu'ils reconnaissaient comme le seul légitime de la Grèce, et dont ils exécutaient les ordres. Si celui-ci, en prenant la résolution d'entrer dans le Péloponèse, avait compté sur leur assentiment, il ne s'était pas trompé. Il y a, dit-il, un emportement général contre le chef de l'autorité à Nauplie et les hommes qui se sont associés pour organiser et exécuter l'assassinat des députés d'Argos. Entre eux et nous, point de trève, ni de soumission. Vous nous dites que nous devrions adresser nos griefs au régent qui doit venir; mais nous voulons être dans le cas de pouvoir le faire. Nous prenons notre conscience à témoin, que nous sommes loin de vouloir forcer les décisions. Qu'il vienne, et nous déposerons à ses pieds ces armes qui nous ont servi dans les combats de Misolonghi et des Thermopyles. Qu'il nous ordonne d'aller ici et là, jour et nuit, nous exécuterons ses ordres; mais nous voulons amener un état de choses tel qu'il nous puisse donner un ordre, et que ce ne soit pas d'après des avis sinistres qu'il forme son opinion. Nous ne voulons pas qu'il devienne l'organe d'une faction acharnée contre nous.

Il y avait beaucoup à dire là-dessus. Au moins pouvait-on espérer de gagner du tems, etc. Mais, le jour même, la nouvelle arriva de Corinthe que l'assemblée nationale avait établi M. le comte Augustin Capodistria chef presqu'absolu de l'état, et qu'il devait rester au pouvoir jusqu'à l'arrivée du

Prince, etc. On prétendait même savoir qu'en dépensant 40,000 talara, on avait fait signer à ses députés une adresse à la conférence de Londres, afin de demander comme tuteur du Prince le comte Augustin Capodistria. On écrivit que son gouvernement colportait dans plusieurs éparchies du Péloponèse des adresses envoyées de Nauplie et écrites dans le même sens, et on en envoyait les copies. Alors toute espérance de pouvoir contenir le torrent dans ses digues, fut perdue. „Vous voyez bien ce que tout cela signifie, m'ajouta-t-on; au fond, on ne veut pas du Prince. Vous connaissez le dernier mot de la faction: si ce gouvernement prend de la consistance, le comte Augustin restera chef de l'état et aucun étranger ne gouvernera la Grèce. Dans le cas cependant où il y aurait nécessité d'accepter le Prince, elle le veut seulement comme son organe, afin de rejeter sur lui toute la honte et l'infamie de ce gouvernement détestable. Jusqu'à présent, nous avons combattu pour notre patrie: à l'avenir, nous combattrons aussi pour notre prince. „*Le Prince et la Constitution*!" voilà notre devise, et nous mourrons plutôt tous que de voir s'accomplir de cette manière le sort de la Grèce."

On s'échauffait, on tâchait même de m'engager à me joindre à leur cause, pour être témoin de leur bonne conduite. On me parlait de l'influence salutaire que ma présence pourrait exercer sur les troupes. Je leur répondis que, quels que fussent mes sentimens personnels que je ne leur cachai point, je ne devais pas sortir du rôle de conciliateur dont jusqu'à présent je ne m'étais pas écarté en Grèce; j'ajoutai qu'en marchant avec eux, je ne pouvais plus être bon à rien; mais qu'en reprenant ma position hors des démêlés, je servirais toujours leur cause; qu'en dernier lieu, il fallait s'arranger avec le Prince ou le régent, et que je me chargerais volontiers de toute espèce de commission qu'on voudrait me donner par rapport à ce sujet. Je leur faisais même entrevoir la possibilité où j'étais de trouver le gouvernement dans un état d'impuissance complète à mon retour à Nauplie, et d'amener son chef, par voie de persuasion, à se démettre de l'autorité. Dans ce cas, on pourrait, avec le consentement des résidens, commencer ce jour-là même le gouvernement du Prince, pour mettre fin aux maux du pays. Ce fut à ces réflexions qu'ils cédèrent, m'accordant au moins un délai de quelques jours.

Pour appuyer mes rapports de documens nécessaires, j'ai demandé qu'on me donnât par écrit les réponses du gou-

vernement, de l'assemblée et des chefs militaires, et j'ai l'honneur de les joindre à cette lettre sous n° *A. B. C.*

Voilà, MM. les résidens, ce que j'ai fait. Par mes rapports, vous avez eu l'occasion de vous convaincre que je me suis acquitté de ma mission avec la même bonne foi avec laquelle je m'étais rangé du côté des mesures coërcitives qu'on jugeait nécessaires, pour appuyer les propositions que je leur devais faire. La mission a manqué. Le Péloponèse, je n'en doute pas, sera envahi.

C'est en dernier lieu la faute de ceux qui, pendant ces jours mêmes où je courais jour et nuit pour traiter cette affaire déplorable, ont mis les plus grands obstacles à tout arrangement paisible, en plaçant, vis-à-vis du Prince, M. le comte Augustin Capodistria revêtu d'une puissance arbitraire et en entamant des intrigues pour faire tourner à leur profit le choix du Prince.

Ce sont donc ces hommes du pouvoir de Nauplie qui se sont mis les Roméliotes à dos, et qui seront responsables de tous les malheurs qui pourront résulter de cette complication nouvelle des affaires de la Grèce. Il y avait encore un point à régler, qui me paraissait d'une importance bien grande. J'avais pris part à la décision où l'on avait arrêté de placer les Français sur l'Isthme. Je l'avais fait dans le meilleur dessein du monde, afin de préserver du pillage le Péloponèse, ses villages et ses campagnes, et de garder au Prince au moins un endroit où il pût débarquer librement. Cependant j'avais engagé son nom dans le conflict des partis auquel il devait rester étranger. C'était une position qui pouvait devenir funeste. Il fallait donc en sortir. Mais il y avait encore d'autres réflexions plus graves à faire, qui vous regardent vous-mêmes, MM. les résidens. Nous avions pris la décision dans la supposition que l'apparition seule des Français sur l'Isthme arrêterait le mouvement. Telle fut l'opinion prédominante exprimée daus le conseil. Mais, contre toute attente, on persiste dans la résolution d'effectuer ce mouvement; on ne veut pas se battre contre les Français; mais on ne reculera pas, et ce qu'il y a de plus sérieux, c'est que des députés veulent se mettre à la tête des colonnes, et se résigner au sort qui les y attend. Dans ce cas, il fallait s'attendre à un événement qui aurait tourné contre nous non seulement l'opinion publique de la Grèce, mais encore celle du monde civilisé. C'était donc une des situations les plus fâcheuses dont il fallait sortir également. C'est pourquoi j'ai laissé entre les mains de M. *Coletti* une

lettre ouverte, adressée au commandant français, qui lui serait présentée dans le cas où les troupes, ayant passé l'Isthme, se trouveraient à sa rencontre; je le prie de suspendre son mouvement jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions de la part des MM. les résidens, en lui annonçant que je vous avais déjà fait part, dans une dépêche du 27 mars, de l'entier changement de l'état des choses d'après lequel on avait résolu de faire marcher le corps. Par cette lettre, dont je vous envoie la copie, je place ma personne et la cause du Prince tout-à-fait en-dehors du cercle des convulsions politiques, et la remets dans sa position naturelle, tendant au commandant français une main auxiliaire pour le tirer de la plus fâcheuse position dans laquelle un homme d'honneur se trouverait jeté, hésitant entre son devoir et ses sentimens, etc.

5.

Pièces additionnelles à la troisième lettre.

A. *Déclaration du Gouvernement.*

(Traduction du grec.)

Monsieur!

Le gouvernement national a pris en mûre délibération les propositions que vous lui avez faites; il nous a mis à même de les répéter à l'assemblée nationale de Pérachora et aux chefs militaires réunis à Mégare. Le gouvernement ne méconnaît ni le poids de vos argumens, ni la difficulté de sa position; mais il connaît aussi les devoirs qu'elle lui impose. Le mouvement commencé sur le Péloponèse ne peut ni ne doit être arrêté. L'assemblée nationale a décrété de transporter ses séances à Argos, pour y fonder les droits de la nation sur des bases immuables. Le gouvernement exécutera cette décision. L'armée y escortera les représentans du peuple; elle saura les défendre et mettre fin aux machinations de ceux qui avaient conçu le projet infernal de les détruire. Les déclarations écrites de l'assemblée et de l'armée, aussi bien que les explications que vous avez entendues dans ces réunions mêmes, feront voir à tout le monde que gouvernement, assemblée et armée marchent sur la même ligne. Nous ne pouvons pas laisser passer cette circonstance, sans vous témoigner que le gouvernement, partageant les senti-

mens des députés de l'armée et de tout le peuple, regarde le choix de S. A. le prince Othon de Bavière comme le moyen le plus sûr de terminer nos malheurs, et la garantie d'un avenir heureux pour la Grèce.

La nation ne désire rien si ardemment que de voir dans ses bras son Altesse Royale.

A Mégare, ce $^{19}/_{31}$ mars 1832.

La Commission gouvernementale,
(*L.* S.) J. Coletti,
Le Secrétaire d'Etat,
D. Christides.

B. *Déclaration des Députés.*

Suite des Actes de la première séance préliminaire de la quatrième assemblée nationale renouvelée. No. 33.

Dans la séance qu'ont tenue aujourd'hui (16 mars) les représentans de la nation, M. Fr. Thiersch leur adressa des observations tendant à rapprocher les partis dissidens et à arrêter l'invasion des troupes nationales dans le Péloponèse. Comme un argument qui servait d'appui formel à ses propositions, il allégua la décision qu'avaient prises MM. les résidens, de faire marcher les troupes françaises pour leur interdire l'entrée de la Morée.

Les députés de la nation, après avoir mûrement délibéré sur les propositions et les argumens de M. Thiersch, et avoir pesé la difficulté des circonstances, convinrent unanimément:

Que les troupes de la nation, commandées et accompagnées par le gouvernement national, entreraient sans le moindre retard.

Que les plénipotentiaires, escortés par elles, se présenteraient à leur tête, non avec des intentions hostiles, mais pour opérer la prompte réconciliation de la nation, fonder les lois et la tranquillité publique sur des bases immuables, et contribuer à ouvrir le chemin au prince souverain de la Grèce.

Que, lors même que les troupes françaises s'opposeraient à leur marche en tirant sur eux, les Grecs ne feraient pas feu une seule fois contre leurs bienfaiteurs généreux, sans s'arrêter pour cela; quant aux plénipotentiaires, les bras croisés sur la poitrine, ils tomberont victimes de cette

intervention armée, et laisseront au monde à juger si la nation grecque n'était point digne d'un meilleur sort.

Tel est le parti que les députés de la nation ont pris d'un commun accord, parti conforme en tout à la décision du gouvernement national, et des troupes qui sont à sa disposition.

En donnant la publicité requise à leurs déclarations, ils se croient hors de toute responsabilité pour les maux dont leur patrie pourrait devenir le théâtre, et qui ne seraient que le résultat d'une intervention armée contre la marche régulière et systématique des troupes da la nation.

A Pérachora, ce $^{16}/_{28}$ mars 1832.

Le Président,
PANOUTZO NOTARAS.

(*L. S.*)

Le Secrétaire adjoint,
B. CHRYSOBORGIS.

C. *Déclaration des Capitaines.*

MONSIEUR!

Nous avons écouté les propositions que vous venez de nous adresser dans le but d'empêcher l'entrée des armées nationales dans le Péloponèse. C'est avec une vive douleur, c'est avec un juste étonnement que nous avons appris qu'à la demande de l'autorité de Nauplie l'intervention des troupes françaises aurait lieu dans le cas où les armées nationales passeraient l'Isthme.

C'est à notre gouvernement, Monsieur, que nous avons confié la direction et le sort de notre patrie; c'est à lui, ainsi qu'aux représentans de la nation, réunis à Mégare et à Pérachora, de prendre part à de pareilles communications. Cependant s'il faut que nous nous hasardions à émettre notre opinion individuelle, nous nous étonnons, Monsieur, de ce que l'entrée du Péloponèse qui fait partie de l'état grec, nous soit interdite. Nous n'avons pas déclaré la guerre aux Péloponésiens, nous n'entrerons pas dans la péninsule pour la dévaster, mais pour consolider nos lois, et pour escorter jusqu'à Argos, lieu du congrès national, nos représentans et ceux de plusieurs communes de la Grèce. Nous nous rappelons trop bien les périls que nos députés ontcourus dans cette même Argos, le 9 et le 11 décembre der-

nier, pour les laisser aller sans escorte au-devant du sort cruel qui pourrait les attendre. Nous sommes, Monsieur, loin de croire qu'en mettant nos plénipotentiaires sous la protection des armes nationales, et qu'en couvrant leur marche jusqu'à Argos, nous trouverons devant nous l'intervention des armes françaises. Mais si pareil malheur nous arrive, nous déclarons que, sans manquer au respect et à la reconnaissance due aux Puissances protectrices de la Grèce, nous saurons affronter la mort; nous avons une vie à donner, nous la donnerons pour le salut de la patrie, avec la résignation et la sérénité d'âme de ceux qui ont consciencieusement rempli leurs devoirs. Dieu et le monde civilisé en jugeront.

Nous ne saurions, Monsieur, finir cet écrit qui sert de réponse à vos communications, sans vous faire part de la joie que nous ressentons de l'élection du Prince souverain de la Grèce, qui met le comble aux bienfaits de l'alliance. Nous remplissons aussi un devoir cher à nos coeurs, en vous exprimant, Monsieur, notre vive reconnaissance pour vos efforts généreux en faveur de la Grèce, efforts qui sont dignes de la noblesse de votre caractère, et de la hauteur de votre âme philhellénique.

Agréez, Monsieur, les hommages de la plus haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être

A Mégare, ce $^{17}/_{29}$ mars 1832.

Les Capitaines,
GRIVAS, SERVAS, CHRISIOTIS, BEGOS,
MERRYIANIS, ET AUTRES.

D. *Lettre adressée aux Commandans français.*

A MM. les Commandans des bataillons français qui pourraient se trouver en marche pour occuper l'Isthme de Corinthe.

A Mégare, ce 30 mars 1832.

MESSIEURS!

En cas que cette lettre vous soit présentée, vous vous trouverez en face des députés et des troupes grecques qui passent l'Isthme, ou qui l'ont déjà passé pour s'établir à Argos. Supposé même que vous commençassiez les hostilités, les soldats continueront leur marche sans porter un seul coup contre une nation bienfaitrice de la Grèce; et les députés à leur tête, les bras croisés sur la poitrine, se résigneront au sort

que vous leur préparerez. Tirerez-vous sur eux? Le fer même des armes françaises s'y refuserait. Ayant assisté au conseil de MM. les amiraux et résidens des trois Puissances, où cette intervention fut arrêtée, et ayant pris part à la délibération, comme conseiller de S. M. le roi de Bavière, père du Souverain élu de la Grèce, je vous prie d'arrêter tout mouvement ultérieur jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions de la part de MM. les résidens auxquels j'ai fait part dans ma dépêche du 27 mars de Pérachora, de l'entier changement de l'état des choses qui avait occasionné votre marche. C'est à eux seuls qu'appartient le droit de décider si, même à présent, il faut insister sur l'exécution d'une mesure qui, dans le cas actuel, pourrait amener la destruction entière du Péloponèse.

Agréez, etc.

Fr. Thiersch.

6.

Quatrième lettre adressée aux Résidens.

A Nauplie, ce 6 avril 1832.

Messieurs!

Le mouvement des Roméliotes sur le Péloponèse a commencé, et M. l'amiral Ricord fait des débarquemens aux Moulins pour les repousser d'Argos; voilà l'état des choses bien changé depuis la conférence à laquelle j'ai pris part. Il fut alors question d'empêcher ce mouvement, et je me rendis à toute espèce de mesures qui pouvait y contribuer; et maintenant qu'il s'agit de repousser l'invasion accomplie, je ne pourrais plus me rendre à aucune; nous avons voulu prévenir les maux attachés à l'invasion du Péloponèse, et nous n'y avons pas réussi. Il suffirait de se mêler au combat engagé, pour les augmenter encore. Les forces qu'on pourrait mettre à la disposition du gouvernement dans cette crise, ne seraient pas suffisantes pour détruire ses ennemis: dans le cas de défaite, ces hommes se disperseront en bandes sur le Péloponèse, et c'est alors que la guerre de destruction commencera; actuellement les chefs qui sont à la tête de ces colonnes, ont encore des chances pour maintenir, au moins en général, l'ordre et la discipline; la débâcle une fois commencée, ils n'y seront plus pour rien; déjà la reconnaissance du gouvernement établi à Nauplie, a aggravé l'état de la Grèce; l'emploi des forces armées pour le maintenir, le rendrait peut-être désespéré.

Je n'ai aucun droit de protester contre vos actes, Messieurs, je ne puis pas même vous adresser des conseils; mais ma position m'engage à vous dire du moins mon opinion, et j'y mettrai toute la franchise que les circonstances demandent.

On vous en veut, Messieurs, d'avoir reconnu le gouvernement d'Argos, on prétend que vous n'y étiez pas autorisé par le sens même du protocole; je m'abstiens de prononcer; mais l'affaire n'est pas encore jugée en dernier lieu. Dans ce moment le gouvernement d'Argos que vous avez reconnu, n'existe plus: à une république purement démocratique a succédé une monarchie presqu'absolue qui doit son établissement à un acte illégal, puisqu'il n'y a pas eu plus de quatre-vingts députés qui y aient apposé leur signature, et, permettez-moi de le dire, cette monarchie improvisée et par interim ne me paraît pas marcher dans les voies de l'alliance. Cette dernière accorde à mon Souverain le droit de nommer un régent pour administrer la Grèce. Or, croyez-vous que l'acte qui institue le gouvernement actuel, et laisse la liberté à M. le comte Augustin de rester à la tête des affaires jusqu'à l'arrivée, non pas du régent, mais du Prince même, lui conserve cette prérogative? Point du tout. Le Prince est jeune encore; son auguste père trouvera peut-être utile qu'il termine son éducation à Munich; tout le monde croit qu'il lui est impossible d'arriver actuellement; peut-être on ne voudra pas le lancer au milieu des troubles d'une guerre civile; mais quant au régent, il doit arriver incessamment; or, dans ce cas, M. le comte Augustin, Président de la Grèce d'après les lois de son assemblée, ne peut lui céder sa place: malgré le régent, il restera au pouvoir; malgré l'alliance et le roi de Bavière, il gouvernera jusqu'à l'arrivée du Prince même. Voilà ce qu'il veut, si les mots de son décret ont le sens commun, et s'il reconnaît de la force à la loi en vertu de laquelle il gouverne. Regardez alors, Messieurs, quelle sera votre position: vous vous attacherez à la cause d'un gouvernement qui s'est arbitrairement institué, au lieu d'appuyer celui que vous vous êtes crus autorisés à reconnaître; et, pendant qu'il marche contre les décisions de l'alliance, vous lui prêterez des forces pour atteindre son but.

Il y a encore une autre réflexion à faire. On parle d'une pétition signée, à la fin de l'assemblée, par quarante-deux députés dévoués au gouvernement, pour demander aux cabinets M. le comte Augustin comme tuteur du Prince, et l'on croit qu'une adresse à S. M. l'empereur de Russie, écrite dans le même sens, a été remise à M. de Ricord, qui

vient de partir pour Constantinople, afin de se rendre à Saint-Pétersbourg. On en prépare d'autres sur les différens points du Péloponèse, rédigées dans le même sens: on me dit qu'il y en a même une signée par les enfans orphelins d'Egine. Voilà la première et la seconde partie du plan qu'on s'attache à réaliser: M. le comte Augustin gouvernera la Grèce jusqu'à l'arrivée du Prince, et restera ensuite comme son tuteur. Ce qu'on veut, est-il clair? La constitution de Nauplie ordonne que le Prince doit avoir vingt-deux ans pour régner: le Prince n'ayant que dix-sept, le tuteur restera donc encore cinq ans au pouvoir. Soutenu par l'autorité royale de son mineur, secondé par l'emprunt de soixante millions de francs, et en possession de toutes les ressources du pouvoir, que fera-t-il? Il trouvera le moyen d'affermir le système de gouvernement fondé par son frère, c'est lui-même qui l'a déclaré à son avénement. Le fardeau de ses actes et de ses lois, voilà le patrimoine qu'on destine au souverain futur de la Grèce. Pour amener un tel résultat, est-il besoin de mettre en mouvement les forces de l'Angleterre, de la France et de la Russie? Ce résultat est-il si précieux qu'il faille couvrir la Grèce de sang, de cendres et de ruines, pour y parvenir? Je m'abstiens de toute réflexion ultérieure: je regarde la chose comme jugée, jugée par la Grèce même, puisqu'il est connu que depuis long-tems ce gouvernement se serait éteint sans le concours des forces de l'alliance.

Mais je ne puis en venir à ma conclusion sans vous soumettre une autre réflexion. Depuis que je suis de retour ici, on me rapporte des propos très-inconvenans que des gens d'une certaine couleur se seraient permis et se permettraient à chaque instant contre la personne du Prince même. Or, ces propos sont tellement déplacés que je n'ose pas les répéter: je n'y ajouterais pas foi, s'il n'y avait une conformité alarmante dans ces rapports, et si parmi ceux qui me les attestent, il ne se trouvait des étrangers d'un caractère irréprochable. Peu de tems avant que la nomination du Prince fût connue, un des hommes les plus déterminés du gouvernement actuel, qui me prenait pour quelqu'un de son parti, me disait: „Vous, Monsieur, vous voyez au fond de l'affaire: si le gouvernement actuel prend de la consistance, aucun prince étranger ne s'établira chez nous; c'est le comte Augustin et sa famille qui gouvernera la Grèce.“ Or, cet homme je pourrais le nommer, si on le demandait. Sa famille nombreuse et influente est à la tête du parti du gouvernement dans une île célèbre; quant à lui, il est devenu

depuis le gouverneur d'une autre. A Nauplie même, on commence à nommer royalistes, *βασιλικοί*, ceux qui s'attachent sincèrement à la cause du Prince, et gens du gouvernement, *κυβερνητικοί*, ceux qui défendent le parti maintenant au pouvoir. Tout cet ensemble de choses est bien grave, et ce qu'on pourra faire à l'avenir pour seconder ce parti-là contribuera nécessairement à réaliser ses derniers desseins, dont nous venons de parler; après cela, le plan salutaire des Puissances bienfaitrices de la Grèce sera renversé de fond en comble.

J'arrive à la conclusion. Comme toute intervention ultérieure ne fera qu'augmenter les convulsions et les déchiremens du pays, et que les secours accordés au gouvernement actuel contribueraient à affermir un système contraire au but de l'alliance et aux intérêts du Prince souverain, il me paraît que dès à présent vous devriez vous abstenir de toute intervention armée, soit par terre, soit par mer, et laisser les choses se développer suivant leurs forces intérieures dans le Péloponèse, en vous contentant d'occuper et de conserver dans l'état actuel la ville et les forts de Nauplie.

Si, comme on le dit ici, les Roméliotes ne sont qu'un parti ennemi du Péloponèse, celui-ci les repoussera; s'ils forment au contraire, ainsi qu'ils le prétendent, le parti national, cette province se rangera sous leur drapeau, et alors il serait inutile, impossible peut-être, et sûrement contraire à la volonté des Puissances de marcher directement contre le pays même, si sa volonté se prononçait d'une telle manière, etc.

7.

Réponse de Messieurs les Résidens.

A Nauplie, ce 7 avril 1832.

Monsieur!

Nous avons reçu les quatre lettres que vous avez jugé convenable de nous adresser.

Il est essentiel aujourd'hui de rétablir les faits tels qu'ils se sont passés, afin que chacun de nous se pénètre bien de sa position et de ses devoirs. Permettez-nous donc, Monsieur, de vous rappeler que, lorsque vous nous avez annoncé l'intention de vous rendre auprès des insurgés, nous avions pensé que votre opinion et vos remontrances pourraient avoir quelqu'influence sur eux, à cause des relations que vous aviez eues précédemment avec quelques-uns de ces chefs, et à cause

aussi de votre qualité de fonctionnaire bavarois. Nous vous avions donc engagé d'ajouter vos conseils à la déclaration que nous avions pris la détermination de leur faire, pour prévenir l'invasion du Péloponèse. Tel était le but que nous nous étions proposé, et telle aussi était la mission que vous vous étiez offert de remplir. Les intentions que vous nous aviez alors annoncées en présence de MM. les trois amiraux, étaient entièrement d'accord avec notre manière d'envisager la crise qui se préparait. Si depuis des motifs que nous ignorons, vous ont fait changer de sentiment; si surtout vous avez cru pouvoir prendre sur vous d'écrire à M. le général Guéhéneuc dans un sens entièrement contraire à ce qui avait été arrêté d'un commun accord entre le gouvernement grec, les amiraux et les résidens, et à ce que vous-même vous aviez considéré comme indispensable et salutaire, c'est une conduite que nous ne cherchons pas à qualifier, mais qui peut amener les conséquences fâcheuses que vous présentez avec raison dans une de vos lettres.

Nous regrettons, Monsieur, que vous nous ayez mis dans la nécessité de vous faire observer que nous avons des instructions de nos cours, que nous agissons d'après elles, et que personne ici n'a le droit, ni le pouvoir de nous demander compte de notre conduite, et de nous menacer d'un jugement que du reste nous ne redoutons pas.

En terminant ici des rapports que les circonstances avaient momentanément établis entre nous, nous croyons devoir relever deux faits que vous mentionnez dans votre dernière lettre, et que nous devons déclarer inexacts. M. l'amiral Ricord n'a point débarqué de troupes aux moulins, comme vous l'avancez, et comme vous pouvez vous en convaincre facilement vous-même, et M. le colonel Raico, en partant pour Constantinople, n'a été porteur d'aucune adresse quelconque. Du reste, Monsieur, nous croyons pouvoir vous tranquilliser, et dissiper les inquiétudes et les craintes qui paraissent vous assiéger, en vous assurant que, quand le régent arrivera, il ne rencontrera aucune difficulté à prendre les rênes du gouvernement, de la part de ceux qui les tiennent aujourd'hui entre leurs mains. Les décisions de l'alliance, ainsi que les voeux de la nation grecque, doivent vous en offrir la garantie.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

E. Dawkins, *Baron* A. de Rouen,
A. Ruckmann.

8.

Cinquième lettre écrite aux mêmes.

A Nauplie, ce 8 avril 1832.

Messieurs!

La réponse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui, paraît se fonder sur la double supposition que j'avais changé de sentiment par rapport à l'invasion du Péloponèse, et que la lettre éventuelle que j'ai écrite aux commandans français, aurait pu amener les conséquences fâcheuses qui s'attacheront peut-être à cet événement. Permettez-moi, Messieurs, de rectifier l'une de ces suppositions et de protester contre l'autre. Je n'ai jamais changé d'opinion relativement à l'invasion du Péloponèse, que je considère toujours comme un malheur, et je concourrais encore aujourd'hui à toutes les mesures qui pourraient contribuer à la prévenir, si elle n'était pas déjà accomplie; mais arrivé à Pérachora, et ayant vu les choses de près, je me suis convaincu que le mouvement une fois commencé, il était impossible de le faire rétrograder. Si ceci s'appelle changer de sentiment, c'est que j'ai cru praticable une chose vue de loin, et que, regardée de près, je l'ai trouvée impossible à effectuer. Je dois regretter, Messieurs, que, en vous méfiant sans doute de mon peu d'expérience dans ces affaires, vous n'ayez pas changé plus tôt d'avis avec moi; peut-être était-il encore tems de prévenir d'une autre manière l'effusion du sang et l'invasion même qui vient de s'accomplir comme je l'avais prédit.

Pour ce qui regarde la lettre écrite aux commandans français, elle m'a été dictée par la conviction dont je viens de parler, et en est une suite nécessaire. Prévoyant une scène d'horreur, telle que la lettre l'indique, dans le cas de rencontre, n'aurais-je dû rien faire pour la prévenir et vous préserver, vous et moi, Messieurs, du repentir de l'avoir amenée? Loin de regretter ce que j'ai fait, je dois déclarer que je ne pourrais agir autrement aujourd'hui. S'il y a là une faute, c'est peut-être une faute qui vient de ce que j'ai trop de conscience, et j'en prends sur moi toute la responsabilité. Vous me dites que je me suis détaché seul d'une mesure prise d'un commun accord; mais étant le seul de la conférence en état de prévoir une telle calamité, j'avais aussi seul le droit de prendre quelque mesure pour l'empêcher

d'arriver. Mon devoir était de vous en instruire assez tôt pour vous mettre à même de l'arrêter. Ce devoir je l'ai rempli, et vous n'aviez rien fait. Cela prouve que vous ne pouvez pas condamner ma démarche.

Il me reste encore à m'expliquer sur la connexion que vous supposez entre ma lettre et l'accomplissement de l'invasion. Or l'invasion était organisée avant mon arrivée à Pérachora. Je vous écrivis dès le 26 de Corinthe, que le mouvement avait commencé. Le 27, je vous en désignai les ressorts et les moyens à Pérachora. Je le vis depuis se développer sous mes yeux à Mégare, et devenir inévitable, avant que ma lettre fût signée et remise entre les mains de M. Coletti, immédiatement avant mon départ pour Nauplie. Il n'y a donc entre la lettre et le mouvement que coïncidence de tems; l'événement même s'est accompli indépendamment de toute démarche semblable. Mais on me dira que les Roméliotes y ont trouvé un encouragement. Messieurs, il faut avoir été sur le lieu pour savoir qu'ils n'en avaient pas besoin du tout. Il n'y avait ni crainte, ni hésitation. Tout le monde était rempli d'un enthousiasme difficile à décrire, pour la cause qu'on avait embrassée, et chacun se sentait entraîné vers l'ennemi à Nauplie. Ma lettre n'y a contribué en rien; c'est un accident en dehors de la force intérieure des choses; elle ne touche pas même les ressorts qui font mouvoir la machine; or dois-je vous désigner ces ressorts? Eh bien! c'était l'indignation nationale portée à son comble contre le détestable système du gouvernement que vous aviez reconnu et qui était soutenu par vous, MM. les résidens. Vous avez suivi le chemin tracé par vos instructions. Je ne vous conteste pas d'avoir fait votre devoir, et je regrette sincèrement que des hommes, que j'estime on ne peut plus, m'aient supposé une opinion indigne de leur caractère; mais, de mon côté, j'avais quelque droit à demander qu'on m'accordât un peu de confiance relativement à ce que j'avançais sur les faits et leurs causes.

„Les Roméliotes ont 4000 hommes sur pied pour passer l'Isthme.“ Ils vous en ont imposé; ils n'en ont que mille. — „Ils viendront le 3 avril à Loutraki.“ Ils n'y viendront pas; ce sont de vieux contes de Pérachora. — „Les troupes du gouvernement seront défaites sur l'Isthme.“ Vous vous imaginez cela. — „Leurs ennemis s'établiront à Argos.“ Ils n'y viendront pas. — „Ils sont résolus d'observer l'ordre le plus exemplaire.“ Ils pilleront comme les autres. — „Le Péloponèse se rangera probablement de leur côté.“ Il les repousserait s'ils osaient avancer. — „Eh bien! les Romé-

liotes sont à Loutraki." Ce n'est qu'une reconnaissance, qu'une démonstration: ils reviendront sur leurs pas. — „Ils ont dispersé les troupes du gouvernement sur l'Isthme." Il n'y a rien à croire à tout cela, ce sont des bruits d'alarme. — „Ils avancent sur Argos." Chose impossible. — „Ils n'en sont éloignés que de trois lieues. Voilà les démogérontes de la ville, tous du parti du gouvernement, qui vous demandent protection contre eux."

Voilà, Messieurs, en raccourci, nos discours sur cette affaire, après mon retour de Mégare. Actuellement que les faits se sont accomplis, que les Roméliotes, arrivés au jour fixé, ont repoussé les troupes du gouvernement et fait leur entrée à Argos, reçus en libérateurs, sans molester personne, et donnant même libre passage aux meubles de M. le comte Augustin, vous reconnaîtrez que j'étais bien instruit sur les affaires à venir, et que j'ai bien jugé le développement de la catastrophe.

C'est pourquoi vous ne pourriez plus refuser de vous conformer à mon jugement, touchant les causes qui l'ont amené. Laissons donc ma lettre de côté; elle n'y est pour rien, et s'il s'agissait d'entrer dans le développement des raisons véritables, il faudrait dévoiler une suite bien nombreuse de fautes et de méprises qu'on a commises de tous côtés par rapport aux affaires publiques de la Grèce, depuis la mort de feu le Président. Mais à quoi bon aussi ces récriminations dans ce moment où chacun doit se ranger du côté où se trouve la nation grecque, pour mettre fin à jamais à sa révolution. Vous me trouverez toujours prêt à contribuer autant que je le puis, pour arriver à ce résultat heureux, guidé par vos lumières et cette aptitude qu'une longue expérience dans les affaires de ce pays doit vous avoir donnée. Je ne puis terminer sans vous remercier d'avoir bien voulu rectifier quelques faits qui servaient de fondement à ma dernière lettre; vous conviendrez cependant qu'ils ne changent rien au fond des affaires qui y sont traitées.

J'ai l'honneur, etc.

III.

Pièces relatives à l'établissement du Gouvernement mixte.

Page 115. „*Le nouveau gouvernement, reconnu par les résidens et le pays, paraissait en état de marcher et de maintenir la tranquillité jusqu'à l'ouverture du congrès qui avait à décider sur son organisation définitive.*“

Nous y joignons les lettres, décrets et proclamations, qui ont rapport à la dissolution du gouvernement, de la famille Capodistria, et à l'établissement d'une nouvelle autorité, et qui dévoilent plus spécialement la situation dans laquelle celle-ci se trouvait placée dès le commencement. Ces pièces sont précédées d'un mémoire, écrit par M. Stratford-Canning, et adressé aux résidens à Nauplie et à la conférence de Londres. Nous ne croyons pas devoir omettre ici cette pièce, puisque c'est sur elle qu'est fondé le protocole du 7 mars, qui demandait l'établissement du gouvernement mixte.

1.

Mémoire de M. Stratford-Canning sur le rapprochement des partis et l'établissement d'un gouvernement mixte en Grèce.

Etablir la paix dans la Grèce et ses mers; l'établir de manière à assurer aux Grecs un avenir tranquille et heureux: voilà la pensée des alliés, voilà le véritable but du traité de Londres.

La séparation entière de la Grèce des états ottomans, fut le moyen adopté pour accomplir ce grand dessein. On

s'était persuadé que les Grecs, rendus à l'indépendance, se livreraient aux travaux paisibles du commerce et de l'agriculture; que le bruit des armes ne retentirait plus dans leur pays arraché aux Turcs; enfin qu'ils s'occuperaient de relever les ruines dont la guerre avait encombré leur sol.

Tels sont les seuls résultats capables de compenser tant d'efforts et tant de sacrifices, faits par une alliance qui est sans exemple dans l'histoire du monde.

Mais l'état actuel de la Grèce est fort loin de réaliser cette juste attente. Le désordre se reproduit au sein même de la paix; des partis adverses, les armes à la main, se disputent l'autorité de l'état; le sang grec vient d'être répandu par des Grecs sous les yeux des représentans des souverains alliés, et la guerre, sous la forme la plus affreuse, la guerre civile remplace celle que l'horreur d'un joug insupportable avait à peine légitimée.

Ce qu'il ne fut pas permis au Sultan de méconnaître, la Grèce, établie par l'alliance, est appelée par tous les motifs à respecter. Si, d'un côté, les souverains, garans en quelque sorte de sa conduite comme de son bonheur, ont bien voulu l'entourer de leur protection et la combler de leurs bienfaits, il s'ensuit, de l'autre, que la Grèce a contracté envers eux l'obligation de remplir religieusement toutes les conditions de sa nouvelle existence. En devenant de nouveau un foyer de troubles et le théâtre sanglant d'une guerre civile, elle doit vouloir se déclarer, à la face de l'Europe, incapable de se maintenir dans la position où l'on s'est complu à la placer.

Ce sont des vérités tellement évidentes, qu'il suffit de les nommer, pour en pénétrer tout esprit qui n'est pas inaccessible aux sentimens du devoir et de la reconnaissance. On aime à croire qu'une méditation profonde des conséquences qu'elles renferment, n'est pas nécessaire pour les faire apprécier par les Grecs de tous les partis. Est-il à supposer que les représentans de l'alliance puissent rester spectateurs indifférens de circonstances qui menacent immédiatement de ruiner l'oeuvre bienveillante de leurs souverains?

On n'ignore pas qu'à la suite des combats livrés dans les rues d'Argos, pendant que les députés de la nation s'y trouveraient réunis, les chefs Roméliotes se sont éloignés. Mais il est à prévoir que la guerre si tristement allumée ne fait que changer de scène, et l'on ne saurait dissimuler sa conviction qu'afin de mettre un terme aux désordres du pays et de maintenir sa tranquillité jusqu'à l'arrivée d'un

prince, il faudra de toute nécessité avoir recours à des combinaisons qui, toutefois sans exclure ce qui existe déjà, seraient pourtant fixées sur un principe plus large et plus conciliateur.

La prolongation d'un état de choses provisoire est déjà un malheur pour la Grèce. La conférence de Londres elle-même la reconnaît, et s'efforce d'y porter remède, en écartant les difficultés qui l'obsèdent depuis si long-tems. Mais il n'est pas moins vrai que l'intérêt des Grecs et l'honneur des Alliés demandent, en attendant, un système d'administration provisoire qui soit propre à concilier les esprits, et à sauver le pays de l'anarchie dont il est actuellement menacé.

L'île la plus influente de l'Archipel et la province la plus guerrière de la Morée sont désunies du reste de la Grèce: il vaudrait la peine de penser encore une fois aux moyens à les ramener.

Plusieurs des chefs Roméliotes, forts de leur réputation et d'une nombreuse clientelle, se sont établis en corps armé près de Corinthe: il importe à leurs adversaires de ne pas les pousser au désespoir.

L'action arbitraire de la police a fait réfugier à Hydra des individus marquans contre lesquels le gouvernement n'a pas trouvé à propos de porter une accusation directe: qu'il leur soit permis de retourner dans leurs foyers.

Les prisons de l'état sont remplies d'une foule de personnes suspectes: les principes de la justice réclament contre la rigueur de tenir qui que ce soit incarcéré pour un tems indéfini, sans qu'il soit jugé d'après les formes légales.

Enfin, l'assemblée des députés ne paraît pas être constituée de manière à répondre aux voeux de la nation: il est de la plus haute importance qu'elle ne s'attache pas à rester dans une position trop équivoque, pour ne pas encourager les dissidens à se constituer dans une assemblée à part. L'apparition de deux assemblées nationales, pour être pénible aux amis de la Grèce et de l'ordre public, n'en serait pas moins embarrassante pour les autorités réunies ici.

Pour effectuer ces divers objets de la manière la plus convenable, il est à désirer que le gouvernement nomme des personnes de confiance pour s'aboucher avec les résidens. Les connaissances locales sont les seuls guides sûrs dans un pareil cas, et les lumières ne manqueront pas à ceux qui sont capables de sentir combien il importe à leur patrie de

présenter, surtout dans ce moment-ci, à la Porte et à l'Europe, quelqu'apparence de bon ordre et d'union.

Quant à l'assemblée, de deux choses l'une: que les élections soient renouvelées, ou que les députés exclus soient invités à s'y aggréger. Il faudrait dans cette dernière catégorie que Hydra et la Magne soient mises à même d'y prendre part, et toutefois ce serait un grand moyen de conciliation que de mettre encore aux voix le choix de tel député dont l'élection a été accompagnée des circonstances propres à jeter des doutes sur sa légalité.

La seule circonstance qui forme un véritable obstacle à ce que les députés d'Hydra ne se rendent d'abord à l'assemblée générale, c'est l'absence de cette île de toute autorité émanée du Président. La difficulté de remplir cette lacune ne serait pas insurmontable, si l'on était d'accord que le gouvernement nommât son fonctionnaire sur une liste d'individus présentée au préalable par les habitans d'Hydra. La Magne ne serait pas disposée à rester seule dans un éloignement inutile.

L'objet de ces propositions étant de réunir toutes les parties de la Grèce autour de l'autorité centrale, il est évident que, pour faire renaître la confiance sans laquelle on viserait en vain au but, quelque modification du personnel qui en forme le noyau, devient indispensable. Le changement qui vient d'avoir lieu, tout déplorable que soit la perte désastreuse qui en fut l'occasion, a néanmoins l'effet de rendre une telle mesure moins difficile que par le passé, en même tems qu'il en augmente assurément le besoin. La sagesse sait profiter même de ses malheurs. Non que l'on proposerait de chercher parmi des hommes égarés par la passion ceux que l'on pourrait appeler pour cet objet; mais lorsqu'il s'agit de baser l'administration sur la confiance générale du pays, on ne saurait se passer des gages nécessaires pour offrir aux divers intérêts la sûreté sur laquelle il leur est impossible de compter aussi long-tems qu'un parti quelconque soit investi exclusivement du pouvoir.

A mesure que de tels garans seraient introduits dans les parties permanentes de l'administration, la présence prolongée d'une assemblée constituante offrirait moins d'avantages, etc., etc.

2.

Lettre collective des trois Résidens à S. E. M. le comte Augustin Capodistrias, sur la nécessité de changer le gouvernement de la Grèce, conformément au protocole du 7 mars.

A Nauplie, ce 27 mars (8 avril) 1832.

Monsieur le Président!

Un protocole, signé le 7 mars par la conférence de Londres, vient de nous parvenir.

Les Puissances alliées ont reconnu par cet acte que les bases indiquées dans le mémoire confidentiel, remis à V. E. par Sir Stratford-Canning, le 29 décembre, offraient les meilleurs moyens d'arriver à une conciliation des partis, indispensable pour consolider l'autorité centrale en Grèce, et lui assurer, de la part de la nation entière, le respect et l'obéissance qui lui sont dûs.

Il serait superflu de faire observer à V. E., combien cette conviction des Puissances, fondée sur l'état des choses existant en Grèce, à la date du 20 janvier, serait fortifiée par ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux, quand, malgré tout l'appui que nous avons pu donner au gouvernement, le parti opposé a franchi l'Isthme de Corinthe presque sans éprouver de résistance, se trouve en force à Argos, et domine non seulement la Grèce continentale, mais même une partie du Péloponèse; tandis que, d'autre part, les principaux habitans de Nauplie viennent de se réunir au gouvernement pour réclamer la protection de l'alliance contre les dangers intestins auxquels ils se croient exposés.

Nous ne doutons pas, M. le Président, que, convaincu comme nous de la gravité des circonstances actuelles, vous n'irez au-devant des voeux de nos cours et des démarches par lesquelles nous sommes chargés de les appuyer, en vous prêtant à un arrangement qui réunirait tous les partis autour de l'autorité centrale, et qui nous mettrait à même de donner l'appui le plus efficace au gouvernement, tel qu'il serait établi par suite du protocole susmentionné.

Veuillez bien agréer, etc., etc.

3.

Réponse de M. le comte Augustin Capodistrias à MM. les Résidens des trois Puissances alliées.

A Nauplie, ce 28 mars 1832.

Je m'empresse de répondre à la communication que MM. les résidens m'ont fait l'honneur de m'adresser en date d'hier, et par laquelle ils m'annoncent un protocole signé le 7 mars par la conférence de Londres. Ce protocole paraît avoir pour principal but les affaires intérieures de la Grèce, ainsi que sa pacification, et être basé sur le mémoire confidentiel de M. Stratford-Canning; aussi le gouvernement est fâché de ce que cet acte ne soit pas arrivé avant la clôture de l'assemblée nationale qui aurait pu, en acceptant les propositions que MM. les résidens ont reçu l'ordre de faire sur ce sujet, y apposer le sceau de son approbation.

Néanmoins, le gouvernement appréciant la position critique où se trouve la patrie, et désirant répondre autant qu'il dépendra de lui, aux voeux des Puissances alliées, attend avec impatience que MM. les résidens veuillent bien lui communiquer cet acte, aussi bien que les propositions au moyen desquelles ils pensent qu'il serait facile de rendre à ce pays l'ordre et la tranquillité. Le gouvernement s'empressera alors d'en faire part au Sénat.

Le noble patriotisme dont ce corps est animé, garantit d'avance qu'il se prêtera à toutes les mesures qui peuvent atteindre ce but.

Ce gouvernement ne peut pas s'empêcher de renouveler ses instances à MM. les résidens, afin d'obtenir l'appui que l'amiral Ricord avait la bonté de lui offrir au nom de ses collègues, et que le gouvernement avait demandé, par sa communication d'hier, uniquement pour la tranquillité et la sûreté de la place.

Je saisis cette occasion pour réitérer à MM. les résidens l'assurance de ma considération distinguée.

Le président A. A. Capodistria.

4.

Acte de démission du comte Augustin Capodistria adressé au Sénat.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE AU SÉNAT.

Vous connaissez tout ce qui s'est passé, et tout ce qui se passe au dedans et au dehors de Nauplie.

A ces événemens viennent se joindre un protocole signé le 7 mars par la conférence de Londres, et la communication faite au gouvernement par MM. les résidens. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluse la communication en question, ainsi que ma réponse à cet écrit collectif.

Il est aussi de mon devoir de vous annoncer que MM. les résidens, en vertu du protocole susmentionné, des instructions qu'ils ont reçues de la conférence, et en considération de l'état actuel des choses, m'ont déclaré aujourd'hui collectivement et de vive voix, que le seul moyen de rétablir la tranquillité, et de rendre à la Grèce l'ordre et la paix, était de nommer une commission administrative, composée de MM. J. Coletti, Th. Colocotroni, André Zaimi, Basile Boudouri et André Métaxa.

Moi-même, trouvant cette opinion très-adaptée aux circonstances, et la considérant comme un moyen d'atteindre peut-être le grand but de la pacification de ce pays, j'y accède de bon gré, et, par conséquent, je remets entre les mains du Sénat, comme du seul corps constitué de la nation, le pouvoir exécutif que le congrès national m'a confié. En même tems je vous engage, Messieurs, à répondre dans ces graves circonstances aux voeux de la nation, comme vous l'avez fait jusqu'ici.

A Nauplie, ce 28 mars 1832.

Le président A. A. CAPODISTRIA.

5.

N° 320.

Décret du Sénat, relatif à l'établissement du Gouvernement de cinq membres.

Le Sénat de la Grèce . . .

Ayant sous les yeux : 1° l'acte daté d'aujourd'hui, 28 mars 1832, par lequel le président A. A. Capodistria dépose entre les mains du Sénat les rênes du gouvernement; 2° la communication y jointe de MM. les résidens des trois cours alliées en date d'hier, et 3° la réponse que S. E. le Président a faite aujourd'hui à cette communication;

Prenant en considération le danger où se trouve la patrie, et croyant qu'il est de son devoir de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la tranquillité et la sûreté publique, qui est la première de toutes les lois;

DÉCRÈTE:

1° Une commission de cinq membres, composée de MM. Th. Colocotroni, A. Zaïmi, J. Coletti, A. Métaxa et B. Boudouri, sera revêtue du pouvoir exécutif, sous le nom de Commission administrative de la Grèce, et gouvernera ce pays juqu'à l'arrivée du souverain de la Grèce ou de son représentant.

2° Cette commission administrera d'après les instructions, sous le n° 227, que le Sénat avait données à l'ancienne commission de trois membres, et qu'il modifiera par un décret spécial.

3° En l'absence de MM. Colocotroni, A. Zaïmi et B. Boudouri, M. D. Campani remplira provisoirement les fonctions de membre de la commission administrative, jusqu'à l'arrivée dans la capitale de l'un des membres absens.

Le présent décret sera imprimé et immédiatement publié.

A Nauplie, ce 28 mars 1832.

Le président D. Tzamados.

6.

N° 325.

Proclamation du Sénat relative à l'établissement du Gouvernement de cinq membres.

Le Sénat de la Grèce.

Hellènes!

Le Sénat ayant en vue, dans cette grande circonstance, le salut de la patrie qui est la première de toutes les lois, a institué par son décret n° 320, sous le nom de Commission administrative de la Grèce, un gouvernement provisoire, composé de MM. Th. Colocotroni, A. Zaïmi, J. Coletti, A. Métaxa et B. Boudouri, qu'il a investi du pouvoir suprême jusqu'à l'arrivée du souverain de la Grèce ou de son représentant.

Le Sénat se flatte que ces hommes sages et patriotes, soutenus d'une manière efficace par les Puissances alliées, rétabliront dans toute l'étendue de l'état la tranquillité et la paix selon les voeux de la nation.

Hellènes, au nom de la patrie et pour votre propre sûreté, vous êtes invités à faire preuve de dévouement, d'obéissance et de soumission au nouveau gouvernement, persuadés qu'il vous régira pendant ce court espace de tems conformément aux lois établies.

A Nauplie, ce 28 mars 1832.

Le président D. Tzamados.

7.

N° 300.

Décret du Sénat relatif à l'établissement du Gouvernement de sept membres.

Le Sénat de la Grèce,

Prenant en considération les communications de MM. les résidens des cours alliées, en date du 27 mars et du 1er avril, qui sont basées sur le protocole du 7 mars, ainsi que les demandes des différentes députations envoyées par les habitans de Nauplie, à cause de l'imminence du danger;

Voulant contribuer à la pacification des troubles et au rétablissement de la paix et de la tranquillité publique;

Après avoir lu la démission de M. Th. Colocotroni, en date du 31 mars, et ayant sous les yeux le procès-verbal de la 224e séance, dans laquelle il a été décidé qu'on ajouterait encore deux membres à la commission administrative nommée par le décret n° 321;

DÉCRÈTE:

1° La commission administrative, instituée par l'article 1er du décret n° 320, sera composée de sept membres, savoir: de MM. Condouriotti, D. Ypsilanti, A. Zaimi, Métaxa, J. Coletti, D. Plapouta et S. Tricoupis. Revêtue du pouvoir exécutif, elle gouvernera le pays sous le nom de commission administrative de la Grèce, jusqu'à l'arrivée du Prince ou de son représentant, d'après les instructions sous le n° 277, que le Sénat avait données à la commission des trois et qu'il modifiera par un décret spécial.

2° En cas de démission d'un des membres de la commission, le Sénat le remplacera par un autre, et, en cas d'absence, le même corps nommera quelqu'un qui remplira provisoirement les fonctions de l'absent.

Le présent décret sera imprimé et publié immédiatement.

Le président D. Tzamados,
Le secrétaire P. Barboglou.

8.

Décret du Sénat relatif au remplacement de M. Tricoupis par M. Lidoriki comme membre du Gouvernement.

Le Sénat de la Grèce

DÉCRÈTE:

Vu que M. S. Tricoupis, membre de la commission administrative instituée par le décret sous le n° 330, a déjà donné sa démission;

Il est remplacé par M. A. Lidoriki, en vertu de l'article 2e du décret ci-dessus mentionné.

Au surplus, comme parmi les sept membres choisis il n'y en a pas même quatre de présens, M. D. Campanis rem-

plira les fonctions de quatre membres de la commission administrative.

A Nauplie, ce 2 avril 1832.

Le président D. Tzamados,
Le secrétaire P. Barboglou.

N° 341. **9.**

Quatrième décret du Sénat relatif au remplacement de M. Lidoriki par M. C. Botzaris comme membre du Gouvernement.

Le Sénat de la Grèce

décrète:

Vu que dans la réunion extraordinaire des deux corps de l'état, qui a eu lieu aujourd'hui, la commission administrative a représenté qu'afin de rétablir la tranquillité et la sûreté du pays et d'obtenir l'obéissance des militaires, il était de toute nécessité de nommer le général C. Botzaris membre du gouvernement en remplacement de M. A. Lidoriki, absent; le Sénat approuve cette proposition et remplace le sieur A. Lidoriki par le général Botzaris dans la qualité de membre de la commission administrative.

A Nauplie, ce 13 avril 1832.

Le président D. Tzamados,
Le secrétaire P. Barboglou.

10.

Lettre des trois Résidens sur la reconnaissance du Gouvernement de sept membres adressée au Sénat.

Au Président du Sénat.

A Nauplie, ce 13 avril 1832.

Monsieur le Président!

A la suite de la démission de M. le comte Augustin Capodistria, le Sénat nous ayant communiqué son décret du

28 mars (9 avril), sous n° 320, nous avons cru que la commission qu'il avait formée pour gouverner la Grèce jusqu'à l'arrivée du Prince souverain ou de son représentant, offrait les conditions requises par le protocole du 7 mars.

Le lendemain, M. Coletti, nommé membre de cette commission, s'est présenté devant les portes de la capitale à la tête des Roméliotes, en refusant d'abord de reconnaître toute autre autorité que celle instituée à Mégare, et par conséquent, de prendre possession de la place que le Sénat lui a désignée. Des pourparlers ont eu lieu dans la vue de concilier les exigeances de la force avec les droits du seul corps constitué en Grèce, et pour garantir l'existence et l'intégrité de ce corps. La communication dont le Sénat nous a honorés hier, étant le résultat de cet état des choses, nous nous empressons de lui annoncer notre adhésion à l'établissement de la nouvelle commission.

Quant à la demande que le Sénat nous adresse relativement à la garantie de la tranquillité publique et des sûretés per sonnelles, nousavons fait, d'une part, tout ce qui pouvait dépendre de nous, pour assurer l'ordre et nous le ferons encore à l'avenir, et de l'autre, nous sommes trop pénétrés des intentions qui ont dicté les résolutions prises en dernier lieu par l'Alliance en faveur de la Grèce, pour rester indifférens aux réactions que l'on paraît redouter.

Aussitôt que le décret dont parle la communication du Sénat, sera émané, nous nous empresserons de satisfaire également aux voeux de ce corps en ce qui concerne la déclaration qu'il nous demande.

Veuillez agréer, etc., etc.

E. Dawkins,
Baron A. Rouen,
Baron de Ruckmann.

11.

Lettre de M. le Prince D. Ypsilanti à M. Constantin Schinas, dans laquelle il refuse de faire partie du Gouvernement de sept membres *).

A Argos, ce 31 mars (12 avril) 1832.

Mon cher Frère!

Ce n'est qu'aujourd'hui à midi que j'ai reçu votre lettre d'hier; la faiblesse de ma santé et l'humidité de la température m'ont empêché de me rendre aux voeux de MM. Coletti et Thiersch. Cependant, avec les précautions nécessaires, j'aurais pu peut-être entreprendre ce petit voyage (d'Argos à Nauplie); mais, malgré la confiance sans bornes que je mets dans ces amis sincères, j'ai l'habitude bonne ou mauvaise, de ne rien commencer sans en savoir les raisons, et me sentir convaincu de la nécessité de le faire. Cela ne provient certainement pas d'un amour propre mal entendu; au contraire, c'est le résultat d'une longue expérience. On me dit que ma présence à Nauplie est nécessaire; mais on n'ajoute pas en quoi elle peut être utile. L'époque est critique, et je ne veux point passer dans ces derniers momens pour un ambitieux qui brigue une place.

Le projet de nommer une commission composée de sept membres, m'a paru bien étrange; je crois que celui qui représente le gouvernement national (M. Coletti) n'aurait jamais dû céder ni souffrir la transformation de la commission de trois membres en une de sept. L'expérience et l'exemple des dissensions, lors de l'administration de ce qu'on appelait le corps exécutif, et qui était composé de trois membres, suffit pour nous prouver tous les inconvéniens d'un corps si nombreux; et qui sont ceux qui prescrivent la formation de cette commission? les Résidens? — Mais de quel droit prétendent-ils s'immiscer dans les affaires intérieures? Jusqu'à présent nous nous sommes trouvés fort bien de ne pas avoir suivi leurs conseils; et qu'est-ce qui nous force à présent à

*) Si, malgré les répugnances exprimées dans cette lettre, le Prince s'est décidé plus tard à accepter, il n'a cédé à nos instances réitérées que par égard pour la paix publique qui aurait été gravement compromise, si, par la suite de son refus, l'organisation définitive de la nouvelle autorité avait été retardée plus long-tems.

accepter leurs propositions aussi absurdes que pernicieuses? Je prévois, mon cher, que cette nombreuse commission deviendra, dans peu de jours, l'objet des railleries des cafés, et la source de nouvelles dissensions à la prochaine ouverture de l'assemblée nationale; je crois que l'on ne doit pas faire la moindre attention aux actes de ce Sénat radoteur; car il n'a ni le droit de former un gouvernement, ni la force de le soutenir. Ainsi d'où peut donc provenir la faiblesse que les royalistes constitutionnels ont montrée. Je connais la sagesse, la capacité et le patriotisme de mon ami M. Coletti, par conséquent, je ne puis attribuer cette concession fatale qu'à des raisons que j'ignore, ou même, ce qu'à Dieu ne plaise, à des échecs éprouvés en Romélie, etc.

12.

Lettre de l'auteur écrite à M. le Baron de Rouen, sur la situation des partis avant la composition définitive du Gouvernement de sept membres.

A Nauplie, ce 20 avril 1832.

Monsieur le Baron!

J'ai l'honneur de répondre aujourd'hui par écrit aux questions que vous avez bien voulu m'adresser hier soir sur la situation du gouvernement nouvellement institué à Nauplie. Ce gouvernement, composé de sept membres de différentes couleurs, est le résultat d'une fausse combinaison politique, et en souffre les conséquences. Les principes constitutionnels avaient remporté une victoire en présence de laquelle le gouvernement de la famille Capodistria s'écroula. Comme ces principes étaient bien ceux de la nation, il aurait été tout-à-fait naturel d'en finir à jamais avec un parti réprouvé par elle, et de reconnaître la force inévitable de la volonté générale. Mais vous savez les raisons qui ont arrêté les vainqueurs devant les portes de Nauplie, et vous avez su les apprécier. Le chef de l'ancien gouvernement avait abdiqué: il s'agissait alors d'obtenir une composition du nouveau, compatible avec les sentimens nationaux, sans rompre avec l'Alliance. C'est pourquoi on s'est contenté d'une espèce de paiement à compte, pour ne pas perdre le tout. Vous savez, Monsieur le Baron, avec quelles difficultés on a dû lutter pour arriver à cette espèce de demi-résultat. Il fallut

ensuite obtenir un décret du Sénat sur les droits et les devoirs de la commission gouvernementale. Après quatre jours de débats, la discussion s'est concentrée sur trois points: 1° le Sénat voulait garder les armes du gouvernement déchu; 2° il n'accordait pas au nouveau le droit de convoquer l'assemblée nationale, et 3° il se réservait le privilége de choisir lui-même ses membres. C'était tout-à-fait le système de Capodistria, concentré et fortifié dans la personne du Sénat: avec cet ordre de choses aucun gouvernement n'aurait été possible, et il fallut jusqu'à un mouvement du peuple, pour faire fléchir sur ce point capital des hommes de mauvaise foi, de mauvaise conscience et à desseins sinistres. *Mala mens, malus animus, mala conscientia.*

La commission du gouvernement, composée de sept personnes dont six sont présentes, compte trois membres, Condouriotti, Coletti et Ypsilanti, qui marchent sur la même ligne contre la famille Capodistria, en suivant les principes de l'opposition, devenus ceux de la nation même. Ils demandent la convocation immédiate de l'assemblée nationale dissipée par le canon d'Argos, des recherches exactes sur l'emploi des fonds publics sous le gouvernement déchu, le changement complet des autorités Capodistria, et l'établissement des droits nationaux sur des bases inébranlables. On croit que cette opinion, représentée par les trois personnes que nous venons de nommer, est contrebalancée par les trois autres membres présens du gouvernement, Coliopoulo, Métaxa et Zaïmi: on trouve même dans cette division égale des voix la cause pour laquelle les affaires ne marchent pas encore, et des esprits effrayés commencent déjà à désespérer même du salut public. On ne peut nier que des contradictions graves sur des points importans n'existent au sein de la commission; c'est la première faute de sa conception, puisqu'on ne change pas les hommes en les plaçant l'un à côté de l'autre. Mais il y a loin du dissentiment au schisme; et heureusement ce dernier n'existe pas encore. M. Métaxa est bien un des hommes les plus compromis du vieux système; mais il s'en était séparé dans les derniers tems: M. Coliopoulo s'est toujours tenu dans un éloignement convenable des erreurs et des crimes de son parti: M. A. Zaïmi a été un des premiers et des plus influens adversaires de Capodistria, depuis que son système arbitraire s'est développé; il est vrai qu'à la fin il s'est séparé de ses amis d'Hydra pour se soumettre au comte Augustin; mais jamais il n'a participé à aucune de ses actions. On se flatte donc que les trois mem-

bres ne peuvent pas avoir la volonté de défendre les principes et les ruines du système déchu; et s'il y a des dissentimens dans la commission gouvernementale, il faut en chercher la cause ailleurs, et tâcher de les faire cesser.

M. J. Zaïmi, quoique membre du gouvernement de Pérachora, a voulu empècher le mouvement Rouméliote sur l'Isthme: il est lui-même un des primats les plus puissaus du Péloponèse, et voyait son autorité et l'influence de son pays compromises par la catastrophe dont il était menacé; déjà une fois il avait senti les conséquences fâcheuses d'un semblable événement, et en avait même été la victime. Cependant le mouvement s'exécuta, et, par une combinaison bizarre, les succès de ses adversaires le portèrent au milieu du pouvoir. Que fera-t-il? Il tâchera, non pas de conserver les débris de Capodistria, mais bien de contrebalancer l'influence Roméliote dans les affaires de son pays; sa dernière pensée paraît être de créer un nouveau parti péloponésien, et de s'en faire le chef; mais pour cela il n'a ni le tems, ni les moyens; et il y a une telle force dans les événemens qui se pressent, qu'il devra se ranger du côté de ses anciens amis, pour ne pas perdre sa réputation, le gouvernement et peut-être même la Grèce. C'est justement cette réconciliation entre lui et Condouriotti, à laquelle il faut travailler: la chose est difficile, mais elle n'est pas impossible, et d'après ce qui se passe aujourd'hui, j'ai quelqu'espoir d'y réussir en peu de jours. Il s'agit avant tout de le faire partager l'opinion qui demande la convocation immédiate de l'assemblée nationale. Il serait sans doute prudent de chercher à la retarder; mais il y a là-dedans, comme dans le mouvement sur Argos, une nécessité irrésistible devant laquelle les autres réflexions doivent céder. Il faut se mettre à la tête du mouvement pour le diriger vers un but salutaire. C'est sur ce point que j'ai travaillé hier avec M. Tricoupi; M. Zaïmi paraissait répondre à nos argumens, et son assentiment pour la convocation immédiate de l'assemblée une fois gagné, il serait facile de le ramener entièrement, ou bien de l'éloigner, puisqu'il ne lui restera qu'à se soumettre aux conséquences de cette mesure grande et décisive. M. Coliopoulo suivra les mouvemens de M. Zaïmi, son ami et compatriote, et M. Métaxa, abandonné à ses propres moyens, n'en trouvera presque plus aucun, hors la petite intrigue qu'il sait pratiquer avec bien du succès. Mais ce ne sont pas autant ces dissensions intestines qui gênent le nouveau gouvernement, que la pénurie entière de moyens pour payer les employés et les troupes. Les sol-

dats manquent de tout, même d'habits, et le gouvernement Capodistria a mangé, pour ainsi dire, le présent et l'avenir. Les soldats se sont soumis volontiers à toutes les privations, même à la discipline la plus rigoureuse, dans le seul espoir de rentrer dans le Péloponèse, d'y faire triompher leur cause, et d'en trouver la récompense de leur dévouement: actuellement ils demandent à être payés; on n'a pas même le moyen de leur acheter des agneaux et du vin, objets essentiels pour célébrer la Pâque en Grèce. Non seulement les caisses publiques sont tout-à-fait vides; mais il y a encore une telle méfiance dans le public qu'avant-hier on n'a pu obtenir un emprunt de 2000 écus de la ville de Nauplie, quoiqu'on lui offrît la douane de ce port pour se faire rembourser: on n'a reçu que 1500 écus. J'en ai moi-même prêté quelques milliers. Avec ces chétifs moyens et quelques autres, on est parvenu à payer la solde de quinze jours à la garnison, pour l'engager à prendre un peu de patience. C'est de cet état de détresse qu'il faut faire sortir le gouvernement pour garantir son existence. Sans cela il ne pourra rien faire; il restera stationnaire; son autorité sera méconnue; bientôt il sera discrédité, perdu peut-être, et la nation avec lui.

Mais toutes ces réflexions, quoiqu'importantes, sont secondaires vis-à-vis de l'arrangement définitif du sort de la Grèce. Dans cette affaire affligeante et presque compromise, il y a une chaîne de complications qui, en dernier lieu, se rattachent aux négociations de Constantinople. Aussitôt que les frontières de la Grèce seront consenties, l'emprunt sera possible; et ces deux avantages obtenus, le lieutenant du Prince ne tardera pas à arriver ici: sa venue seule terminera à jamais cette révolution désastreuse, et alors seulement la Grèce sera renfermée dans la sphère de la paix générale de l'Europe.

En conséquence, tout dépend dans ce moment de la réussite des négociations avec le Sultan. C'est le point autour duquel tourne tout, même le salut de la Grèce. Mais il paraît qu'il y a peu de probabilité de voir terminée bientôt l'affaire de Constantinople, et malheureusement l'état de la Grèce ne saurait souffrir qu'on prolongeât sa détresse inouïe. Elle doit ou périr ou voir son sort fixé sous peu. Je n'entre pas dans les détails de ce triste chapitre. Vous-même, Monsieur le Baron, vous êtes témoin de ce qu'on souffre et de ce qu'on craint, et votre âme généreuse en est affectée. Je m'arrête seulement au problème politique qui s'y présente: c'est de trouver des moyens pour engager la Porte à finir

sans autre délai cette affaire traînante. On me parle des dispositions moins bienveillantes de la Russie envers la Grèce, depuis que le gouvernement du comte Capodistria a été vigoureusement attaqué et détruit. On craint que cela n'influe désavantageusement sur sa coopération à Constantinople, et l'on suppose que de cette coopération dépend la réussite de la négociation. Il me paraît cependant que la Russie a voulu protéger le gouvernement établi en Grèce, sans vouloir en défendre les fautes et même les horreurs; et c'est par suite de ses fautes et même de ses horreurs qu'il a succombé. Mais quelles que soient les intentions actuelles de la Russie, qui sûrement ne seront jamais hostiles à la Grèce elle-même, il me paraît que l'affaire est de nature à être décidée par les deux Puissances qui l'ont portée au divan. Personne ne doute de la bonne volonté que la France y mettra. La même persuasion existe sur le compte du gouvernement anglais parmi tous ceux qui pénètrent l'esprit du cabinet présidé par lord Grey. Et si les deux Puissances maritimes, comme personne n'en doute, veulent conserver la Grèce, en mettant un terme immédiat à ses souffrances peut-être sans exemple, elles ont entre leurs mains un moyen bien simple, et en même tems bien décisif, pour arriver à ce but. Je n'hésite pas à vous le nommer, Monsieur le Baron: l'urgence extrême de la situation du pays me force de passer par-dessus les réflexions de convenance, qui devraient peut-être m'empêcher d'en parler. Le Sultan étant en guerre avec Méhémet-Ali d'Egypte, a plus que jamais besoin de la libre communication de la mer pour ses vaisseaux de guerre et de transport. Il me paraît donc qu'on pourrait lui accorder un court et dernier délai, en lui déclarant que, ce délai déchu, aucun de ses bâtimens ne pourrait sortir des Dardanelles avant que la ratification du traité ne fût arrivée. Cette déclaration une fois secondée par une escadre réunie des deux Puissances, on peut être parfaitement sûr que l'accession du Sultan au protocole ne se fera pas attendre long-tems.

En vous priant, Monsieur le Baron, de faire de mes remarques l'usage que vous jugerez vous-même le plus utile à la cause grecque, à laquelle vous vous êtes voué avec autant de zèle que d'intelligence, je vous prie, etc.

13.

Mémoire de l'auteur sur la situation des affaires publiques de la Grèce après la composition définitive du Gouvernement de sept membres, adressé à S. E. Sir Stratford-Canning, ambassadeur extraordinaire de S. M. B. à Constantinople.

A Nauplie, ce 1er mai 1832.

Monsieur l'Ambassadeur!

Je viens de lire les observations que V. E. a adressées à MM. les résidens des trois Puissances à Nauplie (voy. n° 1) sur l'état de la Grèce au mois de décembre de l'année dernière, et sur les moyens à employer pour rendre la paix intérieure à ce malheureux pays. Les sentimens d'un homme de bien, réunis à la connaissance exacte des affaires grecques, que j'ai retrouvés dans cet exposé, m'engagent à vous adresser quelques remarques détaillées sur ce qui vient de se passer autour de moi. Ma position vis-à-vis de la Grèce et de son souverain futur m'impose le devoir de ne rien omettre de ce qui pourrait contribuer à éclairer le jugement et la conscience de ceux qui ont de l'influence sur la décision de son sort définitif, et qui désirent que ce sort soit conforme aux vues bienveillantes des Puissances protectrices de la Grèce, et à l'état actuel de l'Europe. La démarche que je viens de faire, me paraît d'autant plus nécessaire que le protocole du 7 mars, qui réclame la formation d'un nouveau gouvernement, semble reposer sur les renseignemens de V. E., et que le premier essai qu'on a fait pour marcher dans cette nouvelle route, a subi des changemens essentiels qui, si on les regardait d'un seul côté, pourraient faire douter même de la possibilité d'établir quelque chose de durable jusqu'à l'arrivée du Prince, opinion également erronée et préjudiciable à l'avenir du pays. Permettez-moi de commencer par un aperçu raisonné des événemens qui ont amené l'état actuel.

Les Roméliotes étaient entrés à Argos, lorsque le protocole du 7 mars arriva de Constantinople; cela nous sauvera, disait-on de toutes parts, et comme on s'aperçut que le comte Augustin Capodistria ne pouvait plus compter sur dix soldats, on l'engagea à donner sa démission. Cette démarche leva le grand obstacle de la réconciliation, et comme il fallait procéder par l'organe du Sénat, on était fondé à

croire qu'une commission de ce corps se rencontrerait avec une autre des opposans, pour s'entendre sur la composition du nouveau gouvernement, qui ensuite aurait dû être adopté par le Sénat et reconnu par les résidens. Au lieu de suivre cette route naturelle et commandée par l'esprit même du protocole du 7 mars, on procéda suivant la fausse supposition qu'après l'éloignement de la famille Capodistria, toute composition d'un nouveau gouvernement serait acceptée par le parti dissident, et que, si l'on rencontrait encore quelques difficultés de ce côté, on pourrait les vaincre par des menaces. D'après cette manière de voir, le gouvernement consistant en cinq membres (Colocotroni, Zaïmi, Boudouri, Métaxa et Coletti) fut proclamé et reconnu à l'instant même par les résidens. Cette composition aurait peut-être été tenable au mois de janvier, lorsque le parti des Roméliotes fut rejeté à Pérachora et à Mégare; elle ne l'était plus aujourd'hui, puisqu'elle n'était conforme ni à l'esprit du protocole, ni à la position des partis amenée par le renversement de la famille Capodistria. Le protocole réclama la formation d'un gouvernement sur une base plus large, capable de donner des garanties aux partis opposés; or, quel était le nombre et l'état de ces partis? Le Péloponèse en contient trois: le parti militaire de Colocotroni et de Coliopoulo; celui des primats représenté par les familles influentes de Londos, Notaras, Délijanis, Mélétopoulos, Bénizélos, Roufos et autrefois Zaïmis, lié avec les autres par des intérêts communs et par ceux de la parenté; puis enfin le parti de Maina, qui est en-dehors du cercle des deux premiers, opposés entre eux d'esprit et d'intérêts. Colocotroni était bien le représentant du sien; mais Zaïmi, après s'être séparé de ses anciens amis, était regardé comme déserteur de leur cause, et avait perdu jusqu'à la confiance de ses parens. Placé dans le gouvernement, il n'y représenta que sa propre personne, et pour ne pas rester seul, il était forcé de chercher une place dans la confiance de son vieil ennemi qui, de son propre aveu, l'a volé aussi bien que les autres. On doit dire la même chose de Métaxa: comme homme politique, il n'a jamais été que l'associé et le confident de ce chef redouté des armes clephtiques du Péloponèse. Voilà donc l'intérêt de Colocotroni représenté par trois membres dans une commission de cinq, et le puissant parti des primats, ainsi que les fougueuses peuplades de Maina, laissées en dehors de la combinaison de cet essai en fait de gouvernement. Hors du Péloponèse, il y avait d'un côté le parti d'Hydra, et de l'autre, les Roméliotes,

Boudouri n'avait jamais pris une position franche et décidée; il s'est toujours promené entre ses inclinations pour ses compatriotes et les faveurs de Capodistria. Il paraît même que le premier mobile de ses actions fut son aversion contre la famille Condourioti, centre du parti dominant d'Hydra. Loin de donner des garanties comme membre d'un gouvernement, il était plutôt fait pour repousser la confiance du parti qu'il devait représenter. La Romélie était divisée, pour ne pas dire déchirée, par les deux partis qui s'étaient rencontrés dans les rues d'Argos, et qui depuis s'étaient livrés des combats acharnés à Mégare, à Eleusis, à Livadie, à Arachova, à Salona et à Naupacte. De ces partis, il n'y avait que celui de Pérachora qui, dans ce nouveau gouvernement, eût son garant dans la personne de Coletti; l'autre, qui défendait les intérêts du gouvernement Capodistria, fut entièrement oublié. Outre cela, si l'on considère les relations militaires de la Grèce, il était bien étrange que le Péloponèse, qui n'a jamais été belliqueux, comptât un général dans la commission, pendant que les provinces de la Romélie, essentiellement guerrières tant à cause du caractère de leurs habitans que par leur position, ne voyaient aucun de leurs chefs à côté du héros de Carytène.

Voilà le côté faible de la composition vis-à-vis du protocole et des garanties qu'il voulait accorder aux partis opposés de la Grèce; mais cette composition défectueuse en elle-même se montra comme impossibilité politique aussitôt qu'on la regarda vis-à-vis des événemens. Le système Capodistria s'écroula devant les succès des Roméliotes, et ce système reparut dans la commission avec ses deux noms les plus tranchans, et les plus odieux aux opposans. Outre cela, il fut soutenu par le Sénat qui, sur quatre membres modérés, en comptait neuf regardés comme les soutiens les plus fermes du pouvoir déchu. Quelle fut alors la position de Coletti? Par une combinaison bien étrange il se trouva seul au milieu de ses ennemis les plus prononcés, pris par derrière par le Sénat et ne pouvant pas même compter sur Zaïmi et Boudouris. Il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire de ce qui se présente ici, où, par une convenance politique, on donna à ce corps, reste d'un système détruit, le droit d'organiser le pouvoir en faveur de ses adversaires, et de faire subir aux vainqueurs le sort des vaincus. Et comment auraient-ils pu éviter ce sort, n'ayant dans la commission de cinq membres qu'un seul dont ils fussent sûrs? Quand même Coletti aurait voulu entrer dans ce gouvernement, il ne l'aurait pas pu: comme homme,

il aurait été perdu; comme chef politique, il n'aurait été obéi d'aucun membre influent de son parti, et la guerre civile, au lieu de s'éteindre sur les décombres du système détruit, se serait rallumée avec plus d'acharnement que jamais. Il fallait donc ou subir les chances de cette guerre et perdre ainsi la Grèce, ou tâcher d'amener promptement une telle modification dans le gouvernement qu'il s'approchât plus des conditions du protocole et des besoins nouveaux et réels du pays; voilà la cause du mouvement des Roméliotes sur le faubourg de Nauplie le 10 avril. Le mouvement effectué sans qu'aucun acte d'hostilité ait été commis, et suivi de l'entrée de Coletti à Nauplie sous la sauvegarde des Puissances, obtint le résultat désiré. Dès le lendemain une commission de sept membres fut décrétée sous la garantie des trois résidens. Les quatre noms de Condourioti, d'Ypsilanti, de Coletti et de Zographos donnèrent la majorité d'une voix au parti vainqueur; mais par des intrigues que je n'ose pas décrire ici, la commission sortit du Sénat avec le nom de Tricoupi. Ce dernier, pour les mêmes raisons que Zaïmi, avait perdu la confiance de ses anciens amis, et quelque respectable qu'il fût d'ailleurs, son apparition seule dérangea toute la combinaison destinée à tranquilliser les esprits, et à mettre fin aux longues souffrances de la Grèce. Après trois jours de travaux pénibles, on obtint enfin, au lieu de Zographos et de Tricoupi, le nom Roméliote d'Athanasios Lidoriki, homme sans caractère et sans considération, jeté au milieu de plusieurs autres par les Roméliotes du parti Capodistria, et accepté comme demi-résultat par une espèce d'abattement de la part des autres. Mais Lidoriki était absent, et bientôt on s'aperçut que les six autres membres du gouvernement, divisés en trois voix de chaque côté, réduiraient son action à rien, et cela dans le tems d'effervescence et de manque complet de moyens, vis-à-vis d'une armée qu'on ne pouvait pas payer, et à laquelle ce gouvernement stationnaire ne pouvait fournir les moyens de vivre même pour les fêtes de Pâques. Ainsi il fallait absolument ou risquer les conséquences d'une dissolution générale, ou sortir de cette position fâcheuse. Ce fut alors que les députés des chefs Roméliotes d'Argos proposèrent le nom respectable de Costa Botzaris, au lieu de Lidoriki, dans une séance qu'avaient combiné le gouvernement et le Sénat. Ce n'est qu'après une lutte de quatorze jours, où trois fois on a été poussé presqu'au désespoir, qu'on est parvenu à remédier aux inconvéniens des premières compositions du gouvernement, et que

les affaires ont commencé à marcher. Voilà l'état des choses, sur lequel je désire adresser quelques observations à Votre Excellence.

En entrant dans la matière même, je me servirai du canevas des conversations que j'ai eues ces jours-ci avec un diplomate distingué de votre connaissance. Nous nous trouvons unis dans le but de sauver la Grèce, quoique jugeant quelquefois différemment la nature des événemens, et les moyens qu'il faut employer pour atteindre ce but. „On aurait dû, me dit-il, agir d'un commun accord, et de manière à ne pas blesser la Russie; c'est d'elle que dépend le sort des négociations à Constantinople, et par conséquent le sort de la Grèce; c'est pourquoi on aurait dû se contenter de la première commission, malgré la répugnance de quelques capitaines contre deux de ses membres. Coletti l'a renversé, et les conséquences de ce dérangement se sont développées tout de suite. On est passé de Tricoupi à Lidoriki; de Lidoriki on vient d'arriver à Costa Botzaris, puisque telle avait été la volonté des capitaines; cela n'est plus un gouvernement, c'est la débâcle de l'ordre social amenée par la force, et il serait tout naturel de voir venir demain Pétro-Bey demander un membre de son choix, et le jour suivant, d'autres capitaines protester contre Métaxa et Zaïmi. Il ne doit pas paraître trop étrange que, dans un tel état de décomposition et de violence, un de mes collègues me déclare que l'affaire devient parfois trop rebutante, et qu'il est disposé à s'éloigner de son poste, au moins pour quelque tems. A Londres, la question grecque est devenue stationnaire, puisqu'on ne peut pas la finir, avant que la décision sur les frontières ne soit arrivée. Toute espèce de traité, de garantie d'emprunt, l'acceptation du Prince même, est basée sur cette transaction fondamentale, et d'après ce qui se passe ici, et vu la manière dont les événemens seront envisagés par la diplomatie russe, au lieu d'approcher de la fin, on s'en éloignera chaque jour davantage. La conséquence en sera qu'on se dégoûtera d'une affaire qui n'a plus d'issue, que l'ambassadeur anglais partira de Constantinople, que la Grèce sera livrée à son sort qui, d'après ce qui se prépare, ne pourra pas même être douteux. En vain on se flatte d'un secours réel de la part de la Bavière; comme le traité n'est pas encore signé, le roi ne pourra pas envoyer son régent, sans risquer d'être abandonné à ses propres moyens, si l'Alliance venait à se dissoudre, soit par suite de nouvelles complications en Eu-

rope, soit par le changement des dispositions de l'un des trois cabinets.“

A ces observations qui se présentèrent successivement dans le cours de nos conversations, je répondis à peu près de cette manière: „Si la Grèce est destinée à périr par suite des événemens qui viennent de se passer, la faute n'en sera ni aux Grecs, ni aux trois Puissances, mais bien à ces hommes qui avaient voulu lui imposer un gouvernement convenable peut-être à une époque déjà éloignée, mais aujourd'hui propre à rallumer la guerre civile, au lieu de la finir, ainsi qu'à ceux qui avaient renversé la combinaison reposant sur les noms d'Ypsilanti et de Zographos; tout le reste, loin d'être amené par la force armée, est plutôt le résultat de la force intérieure des choses, et, si vous voulez, du droit d'exister et d'agir, qu'on ne pourra pas refuser de reconnaître à un parti vainqueur et à une cause palpitante de vie et de mouvement. Pour lui, les deux conditions d'existence et d'action étaient la majorité dans la commission du gouvernement, et la convocation de l'assemblée dispersée par le canon d'Argos; c'est ce qu'on a réclamé et obtenu, rien de moins et rien de plus. Au lieu de se méprendre sur la nature de ce changement nécessaire par rapport à un gouvernement mal improvisé, il serait bon de regarder d'un peu plus près pour y découvrir quelque chose de plus que des fusils et des yatagans Roméliotes. On ne parle que des capitaines armés là où il y a peut-être la nation même. Les chefs militaires avec leur clientèle forment sa partie active, à laquelle la Grèce est redevable en premier lieu de son indépendance. C'est en conséquence de ses mérites et de sa position sociale que l'armée prend part à l'assemblée nationale: elle y est représentée par dix chefs choisis par leurs frères d'armes. Et qu'ont-ils fait ces capitaines-députés? Ils ont gagné par leur conduite la considération du pays et des étrangers: et vous-même, Monsieur, vous avouez que les Grivas et les Zervas paraissent vouloir montrer qu'ils savent se conduire en guerriers appartenant à une nation civilisée. La discipline qu'ils ont fait observer, est sans exemple parmi des troupes irrégulières, et leurs sentimens, manifestés par les actions, ne démentent pas l'opinion favorable que vous avez conçue d'eux; au champ de bataille ils ont défendu la vie des personnes les plus odieuses du parti opposé, jusqu'à celle du capitaine Poulos Diamantidis, sur lequel repose la malédiction de Poros, qui a été sauvé par Chatzi-Christo qu'il s'était plu à persécuter long-tems en ennemi acharné. Ainsi Spilio-

topoulo, au risque de sa propre vie, a protégé le neveu de son ennemi Spiliades, tombé entre les mains des Roméliotes. Après la victoire, ils ont pris le même soin de la propriété de leurs ennemis; ils n'ont touché à Argos ni à la maison du comte Augustin, ni à Pronia (faubourg de Nauplie) à celle de Calergi. Je fus moi-même présent, lorsque ce dernier fit prier par son aide-de-camp de ménager l'ameublement de son hôtel. „„Nous ne sommes pas de voleurs, répondit Nicolas Zervas, et nous ne faisons pas la guerre aux chaises de M. Calergi; s'il veut, il peut venir lui-même s'asseoir sur elles au milieu de nous.“ “— Même dans les événemens qui concernent la politique intérieure, au lieu de les accuser de violence, on pourra bien leur reconnaître quelque modération en ce qu'ils se soumettent à un nom aussi odieux que celui de Métaxa, se contentant de la majorité d'une seule voix dans un gouvernement qui doit son existence à leur victoire, et proposant pour l'obtenir un nom d'une probité et d'une modération reconnues, bien qu'il ne soit pas proprement un des leurs, ayant en outre contre lui, comme Souliote, les préventions qui n'ont pas cessé d'exister, même à présent, parmi les Roméliotes contre ce peuple d'Albanais. Ce ne serait qu'aujourd'hui qu'on aurait le droit d'accuser les capitaines d'usurpation, et le gouvernement d'impuissance, si, non contens d'avoir la majorité dans la commission, les premiers réclamaient des changemens ultérieurs, et que le gouvernement constitué comme il est, se rendît à leurs demandes. Jusque là ces accusations paraissent déplacées, et soyez bien sûr, Monsieur, que de telles demandes n'arriveront pas, et que, dans le cas contraire, le gouvernement et le Sénat les repousseraient. Certes ces deux autorités ne se seraient pas rendues aux dernières réclamations, si elles n'avaient été convaincues qu'elles renfermaient les conditions essentielles pour faire marcher les affaires, et sortir enfin d'une crise qui durait déjà trop long-tems pour le bien du pays.“

„Mais il y a encore d'autres observations à faire sur les arrangemens politiques: on ne veut pas voir derrière les capitaines avec lesquels ils sont unis de sentimens et d'intérêts, les députés émigrés d'Argos, renforcés d'un nombre considérable de plénipotentiaires choisis par les provinces. Le mouvement sur l'Isthme fut exécuté pour recommencer l'assemblée d'Argos; l'armée ne devait être considérée que comme la sauvegarde des députés pour les défendre contre de nouvelles tentatives de violence de la part de leurs adversaires: c'est pour cela qu'elle s'est avancée avec des rameaux d'oli-

vier, et qu'elle a été accueillie avec enthousiasme jusques aux portes de Nauplie. Ces députés sont en grande partie ceux d'Argos, et attendent la proclamation du gouvernement, non pour continuer l'assemblée de Pérachora, comme on le répète, mais pour donner suite à la convocation de l'assemblée nationale faite par feu le président Jean Capodistria, et répétée par la commission gouvernementale après sa mort. Pour se soumettre au gouvernement institué par le Sénat, ils avaient demandé, d'un commun accord avec les capitaines, que l'opinion du pays y eût la majorité contre les hommes du système déchu, et que l'assemblée d'Argos fût renouvelée sans délai. Cette opinion était si générale qu'il n'y avait pas un seul opposant, et tellement arrêtée qu'aucun gouvernement, fût-il le plus fortement constitué, n'aurait pu lui résister, puisqu'elle renfermait le but même pour lequel on avait pris les armes, et subi toutes les chances d'une guerre désastreuse. L'armée avait servi à renverser le système de Capodistria, l'assemblée concourait au rétablissement des droits nationaux, foulés aux pieds par sa famille. Qu'on cesse donc de n'entendre dans tout cela que la voix de quelques capitaines mécontens et ambitieux; il y a quelque chose de plus grand que de telles clameurs, c'est le consentement des députés de l'armée et des provinces; c'est l'opinion publique, réunie sur ces deux points, et il y a bien là tout le sort de la nation, autant qu'il dépend d'elle."

„Il faut avouer que même à présent le gouvernement n'est point composé de manière à satisfaire entièrement aux besoins du peuple et aux vues de l'Alliance; mais au moins il peut agir et finir par arriver à l'assemblée nationale: c'est elle qui aura seule le droit de constituer définitivement la commission gouvernementale qui n'existe à présent que par un simulacre de droit attribué au Sénat, et de lui donner la direction dans laquelle il doit marcher jusqu'à la venue du Prince."

„Mais, dira-t-on, quels sont les résultats profitables au bien public qu'on a gagnés par ce changement brusque d'un système établi? Malgré toutes les apparences de désordre et toutes les difficultés réelles, suscitées en partie par la nouvelle position, ces résultats me paraissent dès à présent même très-importans. Je ne parlerai pas du désir général de se voir délivré d'un pouvoir qui devenait de jour en jour plus odieux. Je veux seulement signaler les deux avantages les plus essentiels du nouvel ordre de choses, savoir: le rétablissement de la paix intérieure et la réunion de

tous les hommes supérieurs et respectables de la nation autour du nouveau gouvernement. Aussi long-tems que le pouvoir déchu pesait sur le pays, aucune réconciliation n'était possible; les haines étaient trop profondes, les craintes trop réelles, pour qu'on pût s'entendre et se croire: tout cela se trouva changé en peu de tems. Devant les portes mêmes de Nauplie la réconciliation des partis Roméliotes s'est opérée, et sur tous les points où l'on se battait encore avec acharnement, les hostilités ont cessé à l'instant. Les Mainotes, prêts à fondre sur le midi du Péloponèse, sont restés dans leur pays, et Colocotroni a renoncé aux armemens. De l'aveu même des adversaires, il n'y a plus de probabilité d'une guerre civile, aussi long-tems que le gouvernement établi subsistera, puisque toutes les forces réelles du pays se trouvent de ce côté. Pour ce qui regarde les hommes distingués de la Grèce, il était bien étrange que peu à peu ils eussent tous déserté feu le Président. On ne pouvait pas attribuer cette retraite à une cause passagère, puisqu'elle se changea en un abandon général qui s'opéra dans la même proportion que son système politique se développa, de sorte qu'à la fin de sa carrière il ne se vit entouré que d'hommes médiocres et de mauvais sujets, bons seulement à le perdre lui-même dans l'opinion de son pays. Ce système était à peine renversé et le gouvernement national établi à sa place, que ces mêmes hommes, oubliant leurs dissensions antérieures, arrivèrent de tous côtés pour l'aider de leurs conseils, ou le soutenir par leurs talens. Pas un seul des personnages remarquables du pays ne manqua à ce ralliement, et s'il y a probabilité de sauver la Grèce par le concours des lumières et des vertus qu'elle renferme dans son sein, cette oeuvre de salut va s'opérer actuellement où, au lieu d'un ou de deux partis divisés de haine et d'intérêts, c'est la nation même qui se retrouve et se reconnaît dans l'élite de ses citoyens."

„Il est bien vrai que les premiers pas de ce gouvernement sont hérissés de difficultés réelles, aggravées d'une manière alarmante par le manque complet de moyens pécuniaires, puisque l'ancien gouvernement, pour ainsi dire, a mangé le présent et l'avenir; mais voilà justement le point où il faut venir au secours du nouvel ordre de choses: il s'agit de mettre le pouvoir à même de payer, au moins en partie, l'armée et la marine, et de s'assurer par là de leur discipline et de leur obéissance. Telle est la nécessité des circonstances que cette question des subsides est presque devenue la question de vie et de mort pour le gouvernement et la Grèce

entière; mais aussi cette difficulté levée, les autres s'applaniront, et on n'aura point à craindre soit des prétentions exorbitantes de la part des capitaines, soit des exigences politiques de l'assemblée qui va se réunir bientôt. La Grèce rendue à elle-même sera capable d'attendre, dans un état de paix et d'ordre renaissant, la décision de son sort.“

Mais tandis qu'en écrivant je mets un peu d'ordre dans les remarques au moyen desquelles j'ai tâché de m'entendre avec le diplomate qui m'avait fait l'honneur de m'écouter, je trouve que mon exposé passe les bornes d'une conversation et devient à peu près un mémoire sur la situation actuelle de la Grèce. Il sera donc plus convenable que j'abandonne la forme adoptée, et que je m'adresse directement à V. E. sur les objets mis en question, et que je n'ai pas encore entamés.

J'arrive aux négociations de Constantinople dont il est facile de reconnaître l'importance vitale. Il faut que la Grèce soit assurée sur ses frontières pour obtenir tous les secours qu'on lui destine, et voir débarquer le Prince ou son lieutenant. Leur arrivée seule terminera pour toujours cette révolution désastreuse, et c'est alors seulement que la Grèce, mise à l'abri de nouvelles secousses, entrera dans la sphère de la paix générale de l'Europe. Mais pendant que les difficultés que les transactions ont rencontrées dès leur commencement à Constantinople, paraissent s'aggraver, grâce à des complications et peut-être à des ressentimens, suite inévitable de toute catastrophe politique, l'état de la Grèce ne saurait supporter plus long-tems sa détresse inouïe, et le relâchement de tous ses ressorts sociaux, qui en est la conséquence. S'il y a actuellement une cause générale qui apaise la haine, dispose les hommes emportés à prendre patience, et les raisonnables à se comporter le mieux possible, c'est l'idée du Prince et de l'avenir qui s'y rattache; c'est la conviction que le sort de la Grèce est définitivement arrangé, que les souffrances des individus seront bientôt terminées, et que leurs besoins et leurs justes demandes seront satisfaits. Mais cette confiance s'affaiblira, en attendant, sous un poids de maux presqu'insupportable, et l'espoir d'en être bientôt débarrassé une fois évanoui, il est facile de prévoir quelles en seront les suites. Dans cette situation pénible, mêlée d'espérance et de crainte, on se demande de toute part quelles peuvent être les intentions de la Russie après les derniers événemens, et sous quel point de vue il fallait placer et traiter la question grecque, pour la montrer digne de l'intérêt de cette

grande puissance? La Russie a soutenu le comte Jean Capodistria jusqu'à la fin de sa carrière, puisqu'elle n'a pas changé d'opinion à son égard, restant toujours persuadée, comme toute l'Europe l'était auparavant, que cet homme d'état expérimenté était le mieux fait pour donner la paix à ce pays déchiré par les factions, et y établir un ordre de choses durable. J'ai partagé moi-même cette conviction; j'étais un de ses partisans et un de ses défenseurs publics contre ses ennemis et ses accusateurs en Europe. Ce n'est qu'au milieu de la Grèce que l'évidence des choses m'a forcé de rectifier mon opinion, en reconnaissant que ce fut par des fautes graves, commises dans le domaine de la législation, de l'administration et de la politique intérieure, que le gouvernement du comte Capodistria commença à chanceler; puis ayant trouvé que tout ce que la Grèce compte d'hommes judicieux et de forces réelles, s'était mis en dehors du cercle de son action, ou en opposition hostile contre son pouvoir, je devais le regarder comme un homme perdu. Il m'a avoué lui-même, peu de jours avant sa mort, qu'il se trouvait à la fin de ses moyens et de ses mesures. Si le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'est pas aperçu de cet état de choses, qui devait renverser tôt ou tard le système qu'il avait défendu, c'est que ses agens politiques qui se trouvent sur les lieux, ont jugé différemment les questions qui s'y rattachent. Assurément la Russie elle-même, tout en protégeant le gouvernement établi dans ce pays, n'a pas voulu défendre ses fautes, ni partager ses égaremens, aggravés dans les derniers tems par des horreurs; et c'est par suite de ces fautes et de ces horreurs qu'il a succombé. Dans l'exécution des mesures requises par feu le Président, il y a eu de part et d'autre des froissemens violens d'intérêts qui ont produit des irritations assez graves; mais ces événemens sont accidentels, et ces haines passagères. Une fois que les passions soulevées par des catastrophes sanglantes seront apaisées, les Grecs ne tarderont pas à reconnaître de nouveau leurs bienfaiteurs, et à voir dans la Russie un des soutiens les plus puissans de leur indépendance. Il est impossible que la Russie soit hostile à la Grèce, et la seule chose qu'elle demandera, et qu'elle est en droit d'exiger, c'est que l'état nouveau du pays et de son gouvernement offre des garanties nécessaires pour le maintien de la paix et du bon ordre jusqu'à l'arrivée du Prince. Même si d'après l'opinion de quelques personnes, ce gouvernement ne remplissait pas encore ces conditions, il faudrait avoir égard à sa situation et à son

incontestable bonne volonté, et l'aider à sortir d'une position qu'il n'a pas créée lui-même. C'est le sens du protocole, et c'est bien la marche qu'il paraît imposer aux organes politiques de l'alliance.

Mais supposons une chose qui ne paraît pas vraisemblable, savoir que quelque agens de la Russie auraient mis, comme condition de leur coopération, le maintien du système Capodistria. Pourrait-on croire la Russie elle-même disposée à la retirer et à la changer en opposition, après ce qui vient de se passer ici? Il me semble que non. Quel que soit le point de vue sous lequel on regarde la question grecque, et quels que soient les intérêts qu'on y rattache, pour l'alliance elle présente toujours la même alternative: il lui faut ou sauver la Grèce, ou la perdre en l'abandonnant à son sort. C'est le malheureux à qui on a tendu la main au milieu du naufrage, et qu'on ne peut relâcher sans le voir s'engloutir dans les flots. Sauver la Grèce? voilà ce que réclament les sacrifices qu'on a déjà faits à sa cause, le pays même, son immense gloire, ses immenses malheurs, la sûreté des mers, le commerce et la paix de l'Europe. L'abandonner? on ne le peut pas, puisque jamais la Grèce ne sera délaissée de toutes les Puissances qui se sont intéressées à son sort. Pourquoi l'Angleterre et la France sont-elles entrées dans la triple-alliance? pour empêcher la Russie de traiter seule la question grecque. Pourquoi l'Angleterre et la Russie y doivent-elles rester? pour empêcher la France de s'emparer seule de son arrangement. Là-dedans il y a bien un cercle étroit de nécessités politiques, ou, si l'on veut, un labyrinthe de thèses et de conclusions très-serrées, où l'on est entré. Pour en sortir, il faut bien garder le fil, et revenir par ce moyen au point où l'entrée et la sortie sont placées l'une à côté de l'autre.

Je ne crois pas convenable d'entrer dans les questions qui regardent S. M. le roi de Bavière, puisque, de sa part, il y a des sentimens élevés et un intérêt profond mêlés aux questions de haute politique; ni de finir par un appel à l'intérêt que Votre Excellence a toujours porté à la Grèce, autrefois si illustre et à présent si malheureuse. Je ne désire que d'avoir à l'avenir l'avantage d'être présenté à Votre Excellence, pour lui témoigner personnellement la haute et sincère estime dont Ses vertus et Son caractère politique m'ont pénétré depuis long-tems.

En vous priant, etc., etc.

IV.

Pièces relatives à l'insurrection contre le Gouvernement mixte.

Page 154. „*Le même jour où il (Colocotroni) fut averti que Grivas devait se rapprocher de Carytène, il lança son manifeste contre le gouvernement et le congrès.*"

Pour faire voir de quelle manière les mouvemens insurrectionnels du parti vaincu furent représentés et jugés, nous joignons quelques lettres de Zavellas sur ses démarches, les proclamations de Colocotroni et la réponse des députés du Péloponèse.

I.

Lettre du général K. Zavellas à l'auteur.

(Traduction du grec.)

Monsieur!

Je m'étonne de ce que vous avez été pénétré de douleur en apprenant que les soldats qui sont placés sous mes ordres, se trouvent en opposition ouverte contre le gouvernement, vu qu'ils ne souffriront jamais de voir les forteresses de leur patrie au pouvoir d'une garnison étrangère. Quant à moi, j'espérais plutôt que votre âme philhellénique aurait au contraire senti une véritable satisfaction à l'aspect de ces preuves palpables de patriotisme et d'amour de la liberté que les Grecs viennent de donner. Cette opposition, Monsieur, de la part de la garnison de Patras, de Rhion et d'Antirhion, prouve clairement que les soldats grecs savent respecter la dignité nationale, comme tout peuple jaloux de son indépendance. J'aurais désiré que vous fussiez ici dans cette

circonstance, car je suis convaincu que votre coeur sensible aurait palpité de joie.

Mais il est probable que le mouvement de la garnison de cette ville vous a été présenté dans un faux jour, et peint avec des couleurs défavorables. N'en doutez pas, Monsieur, ce mouvement n'est point isolé, malgré les faux renseignemens qu'on s'empresse peut-être de vous donner sur les dispositions des esprits en Grèce, par rapport à la commission gouvernementale.

Je crois de mon devoir de vous observer que ce gouvernement n'a pas répondu, ni aux voeux des puissances alliées et du nouveau souverain, ni à l'attente du peuple grec. C'est là ce qui explique comment ce même gouvernement, bien que reconnu par MM. les résidens, ne l'a point été par les Grecs. Vous l'avouez vous-même, Monsieur le conseiller, que les cours alliées, ainsi que notre monarque, désirent, dans leur sagesse et dans leur sollicitude, qu'il soit établi dans ce pays un gouvernement capable de réunir tous les partis. Vous avez acquis sans doute, par un long séjour parmi nous, une assez grande connaissance des affaires grecques, et vous avez été témoin de tous les malheurs auxquels la Grèce est en butte depuis plusieurs mois; vous connaissez de près tous ceux qui, non par patriotisme, ou par amour de la liberté, ou enfin par quelques principes constitutionnels dont ils font parade à dessein, mais bien par ambition et par intérêt individuel, ont cruellement déchiré leur malheureuse patrie. Avec une telle connaissance des hommes et des choses, pourriez-vous jamais porter un jugement favorable sur cette heptarchie gouvernementale? Qui a brûlé la flotte nationale? qui a morcelé la Grèce en tant de fractions? qui a insulté la patrie et foulé aux pieds ses droits inaliénables? qui a dévasté et pillé des provinces entières? qui a inspiré la terreur aux paisibles citoyens par des actes d'un affreux brigandage? Je vous le demande, si la tranquillité de la nation dépend de la réunion des différens partis, le gouvernement provisoire est-il fait pour consommer cette oeuvre, ou n'est-il pas plutôt composé lui-même de personnes qui appartiennent à une seule faction?

Mu par votre zèle pour le bien de la Grèce, vous me donnez des conseils dont je suis loin de méconnaître la sincérité. Plût à Dieu, Monsieur, que l'état des choses fût tel qu'on vous le représente. Vous croyez que ce n'est point l'esprit de vengeance qui anime la commisson gouvernementale; mais bien l'esprit de réconciliation et de paix. Au lieu de vous

en référer aux rapports intéressés de quelques personnes, portez plutôt vos yeux autour de vous-même, et vous serez convaincu du contraire. Composé d'individus dont les actes et les passions peu louables sont connues à la nation entière, le gouvernement en question n'est point fait pour s'attirer l'obéissance des peuples, loin de pouvoir réunir les factions

Vous ignorez peut-être, faute de renseignemens, ce qui se passe dans les provinces, ainsi que les dispositions des esprits dans l'intérieur du pays. Toute la Grèce continentale craignant les effets fâcheux du système actuel adopté par le gouvernement, a pris le parti de s'administrer par province, en cherchant toutefois un ordre parfait. Spezzia, Egine, Tino et plusieurs autres îles de la mer Egée, ainsi que diverses provinces du Péloponèse, telles que l'Arcadie, l'Elide, la Carytène, etc., ont adopté cette mesure salutaire, et une seule voix retentit de tous côtés: „Nous maintiendrons, chacun chez nous, la tranquillité et l'ordre public jusqu'à l'arrivée de notre souverain!"

Les Grecs, comme vous devez l'avoir remarqué vous-même, sont un peuple obéissant et tranquille. Ce n'est que pour éviter les malheurs que la conduite hautaine de la faction du gouvernement peut attirer sur la Grèce, qu'ils se sont constitués en état de défense, et les yeux fixés sur leur souverain, ils jurent sur son nom et sur celui de la patrie que la tranquillité ne sera point troublée, pourvu que le régime antinational de la commission cesse d'exister.

Avant de finir ma lettre, je dois vous déclarer, Monsieur, que mes sentimens ne diffèrent point de ceux des autres vrais patriotes. Plaçant toutes mes espérances dans la justice de ma cause, j'agirai aussi dans cette circonstance d'une manière digne des devoirs sacrés que je me suis imposés.

J'espère que la commission gouvernementale, sentant sa position et sa faiblesse, ne voudra pas, en commençant la guerre civile, s'engager dans une lutte que les droits de la nation et les intérêts de la Grèce bien entendus rendront aussi inégale qu'inutile pour le gouvernement.

Veuillez contribuer par vos rapports à accélérer l'arrivée du Prince et de son lieutenant. Par ce nouveau bienfait vous mettrez le sceau à tous vos nobles efforts pour le bonheur de la Grèce. La nation entière vous en sera reconnaissante à jamais.

P. S. Afin de vous donner une idée claire de ce qui s'est passé ici, je vous envoie ci-inclus une copie de la communication que j'ai adressée à MM. les résidens.

2.

Lettre du même à MM. les Résidens d'Angleterre, de France et de Russie.

Messieurs!

Je m'empresse de vous communiquer ce qui vient de se passer ici, comme à ceux vers lesquels la nation grecque tourne les yeux pour placer sous leur sauvegarde ses droits inaliénables.

La Grèce, pressée tour à tour par ses ennemis du dehors et par l'anarchie, a trouvé son salut dans la protection de la triple-alliance.

Un gouvernement établi sous l'égide tutélaire du cette alliance, remplissait les voeux de la nation et répondait aux intentions bienveillantes des trois cours, quand tout d'un coup une déplorable dissension est venu troubler l'ordre renaissant, et la Grèce aurait perdu jusqu'à l'espoir de l'indépendance, si la divine Providence et les Puissances alliées n'étaient venues cette fois-ci encore à son secours.

La cinquième assemblée nationale a décrété un nouveau gouvernement, et jeté les fondemens de l'édifice social dans ce pays, pendant que le congrès de Londres s'occupait à délivrer la Grèce pour toujours d'un provisoire désastreux, et à la placer, par le choix d'un prince, parmi les nations civilisées de l'Europe.

Il est difficile de décrire la joie qu'en a ressenti la nation tout entière, lorsqu'en apprenant la nomination du prince Othon et son acceptation, elle espérait enfin recueillir les fruits de ses travaux.

Mais malheureusement l'horizon politique de notre patrie s'est couvert de nouveaux nuages.

L'alliance a prévu dans sa sagesse l'urgence de la réconciliation des différens partis, avant que le Prince souverain pût se décider à se rendre au milieu des Grecs.

En conséquence, après une mûre délibération, il a été signé un nouveau protocole qui nous est resté inconnu jusqu'ici.

Celui qui nous a été communiqué depuis long-tems, et qui porte la date du 7 janvier, a imposé au gouvernement provisoire, établi dans toutes les formes légales, le devoir de fonder son administration sur la douceur et l'impartialité.

Quant au protocole du 7 mars, qui n'a point été porté

à la connaissance de la nation, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il a établi, à ce qu'on assure, que le gouvernement devait s'entourer de personnes appartenant aux différens partis de la Grèce, afin de remplir les intentions sages des souverains alliés qui désiraient l'union parfaite de la nation, quoiqu'en définitif elle ne fut divisée que par une poignée de criminels, mis sous jugement.

Il paraît que c'est en conséquence de ce protocole que le président A.-A. Capodistria donna sa démission.

Par suite de cette abdication, et vu que l'assemblée nationale était déjà dissoute, il était du devoir du Sénat seul de prendre les mesures nécessaires pour ne pas laisser la nation dans l'anarchie. Mais il est évident que l'invasion dans le Péloponèse des troupes appartenant à une seule faction, n'a pas laissé au Sénat la faculté de choisir, libre de toute influence, un nouveau gouvernement qui serait mis à la place de celui qui venait de cesser.

On ignore de quelle manière la commission gouvernementale de sept membres a été nommé par le Sénat.

Mais quel que fut d'ailleurs le mode du choix de ce gouvernement, sa composition répond-elle aux voeux du peuple hellénique, ou bien est-elle conforme aux dispositions du protocole du 7 mars?

La commission est composée, en grande partie, de ces mêmes individus qui jusqu'à présent étaient réputés rebelles, déclarés tels par le gouvernement précédent, et invités par vous-mêmes à rentrer dans l'obéissance.

Au surplus, les secrétaires d'état eux-mêmes sont pris tous parmi les personnes appartenant à la même faction.

Les actes précédens de ces individus, que je ne veux pas qualifier, ne vous sont que trop bien connus, Messieurs, et ne seront jamais effacés de la mémoire des Grecs.......

La douceur, l'impartialité, et surtout l'oubli du passé doivent être les bases du nouveau gouvernement, d'après le protocole du 7 mars. Les hommes du pouvoir se sont-ils conformés à ces dispositions? Non, certainement; les faits le prouvent assez.

Dissolution des troupes régulières; mépris de ces corps irréguliers qui sont restés fidèles au serment qu'ils avaient prêté à l'ancien gouvernement; annulation des décrets d'une assemblée nationale que vous avez reconnue vous-mêmes; distribution d'emplois et de récompenses aux adhérens d'un seul parti, et éloignement de tous les anciens employés, sans exception, voilà des actes, Messieurs les Résidens, qui prou-

vent que le gouvernement actuel est loin de se conduire avec impartialité et de désirer l'oubli du passé.

Je dois encore observer que les revenus des provinces, au lieu d'être mis à l'enchère, sont devenus l'objet d'un honteux monopole de la part des hommes au pouvoir, de manière qu'en toute chose l'intérêt personnel et la partialité président aux décisions de la commission gouvernementale.

C'est par les raisons que je viens d'exposer que la nation grecque ne peut, ni reconnaître comme son gouvernement légitime la commission de Nauplie dans la formation de laquelle toutes les formes légales ont été omises, ni approuver des actes qui sont loin de favoriser l'union de la nation, seul objet de la sollicitude de la triple-alliance.

Par les mêmes raisons il ne m'est pas possible non plus de reconnaître un autre corps constituant que l'ancien Sénat et le gouvernement que ce Sénat aura établi sans être influencé par qui que ce soit.

Dans cet état des choses, la garnison de Patras a reçu l'ordre de la part de la commission gouvernementale de remettre les forteresses aux troupes françaises: en même tems les nouvelles autorités civiles ont fait leur entrée dans la ville d'une manière si arrogante que les esprits, déjà irrités, ne pouvaient que s'aigrir davantage.

Cet ordre inattendu de remettre les forteresses aux troupes d'une puissance étrangère, arrivé dans un moment où le bon ordre que la garnison a observé malgré tant de privations, lui avait mérité les éloges des commandans des trois stations, a donné lieu aux réflexions suivantes de la part des soldats de la garnison en question:

a) Un gouvernement qui a recours à de telles mesures, prouve qu'il n'a aucune force morale et physique;

b) En rendant les forteresses de la Grèce à une puissance étrangère, ce gouvernement non seulement insulte impudemment la dignité nationale, en représentant les Grecs comme incapables de maintenir la tranquillité dans leur pays, mais il prouve aussi qu'il a l'intention de faire perdre à la garnison tout ce qui lui est dû.

En conséquence, la garnison a décidé que les forteresses de Patras, de Rhion et d'Antirhion me seraient confiées jusqu'à l'arrivée du Prince, et que le gouvernement de la ville resterait tel qu'il était jusqu'ici.

Cette mesure a été adoptée dans plusieurs autres provinces, afin de maintenir la tranquillité jusqu'à l'arrivée du

nouveau souverain, qui seul peut guérir les plaies de la nation et lui rendre ses droits.

En vous envoyant ci-incluses toutes les pièces qui ont trait aux événemens de Patras, et qui vous prouveront la ferme résolution de la garnison et les intentions louables des habitans de Patras, je crois de mon devoir d'arrêter surtout votre attention sur la protestation que j'ai adressée au général Guéhéneuc, lorsqu'en arrivant ici il exigeait de moi la reddition des forteresses.

En conséquence de mes déclarations réitérées, ce général prévoyant les maux qui pouvaient résulter pour la ville de cette intervention armée, a pris le parti sage d'ordonner aux troupes françaises de ne pas entrer ici, et lui-même a mis de suite à la voile.

En terminant je n'hésite pas, Messieurs, à vous déclarer que toute la garnison et plusieurs autres corps sont décidés à verser la dernière goutte de leur sang, afin de défendre les droits de la nation, au nom du roi Othon, contre la faction de Nauplie, et je suis convaincu que votre sagesse et votre justice ne souffriront pas que des hommes qui se sont distingués par la constance de leur caractère et par les services rendus à la patrie pendant la guerre de l'indépendance, deviennent victimes de la vengeance de quelques individus.

Veuillez agréer, Messieurs les Résidens, l'assurance de ma considération respectueuse.

A Patras, ce 10 mai 1832.

(Signé) K. ZAVELLAS,
Général en chef et commandant supérieur des forteresses de Patras, de Rhion et d'Antirhion.

3.

Lettre des habitans de Patras contre K. Zavellas, adressée à MM. les Résidens des trois Puissances alliées.

Vous connaissez la révolte de K. Zavellas. Après s'être frauduleusement emparé du château de Patras, il ne s'est pas contenté d'agir contre le gouvernement national; mais il s'est mis de plus à opprimer, de toutes les manières, les paisibles et inoffensifs habitans de la ville et de la province de Patras. Les uns, il les charge de coups; il emprisonne les autres,

il pille et commet mille vexations. Aussi avons-nous été forcés d'abandonner à sa discrétion et à celle de ses satellites nos humbles foyers, à peine relevés de leurs ruines, et toutes nos propriétés, nous estimant trop heureux d'échapper à sa pernicieuse domination.

Mais les souffrances de ceux qui malheureusement sont restés dans la ville, sont difficiles à décrire; les commandans des bâtimens alliés en station dans le port de Patras, ainsi que les consuls résidans dans la même ville, en sont les témoins. Cependant nous venons d'apprendre que K. Zavellas vous a adressé dernièrement une pétition signée par quelques habitans de Patras qui prétendent être contens de sa bonne conduite. Les soussignés ont l'honneur de vous représenter que parmi les signatures de la susdite pétition, les unes ont été arrachées par la force, les autres appartiennent à des étrangers, et la plupart sont tout-à-fait fausses. En conséquence, nous vous prions instamment de ne point ajouter foi à des pareilles pétitions; mais de compatir aux malheurs qui nous font errer loin de nos foyers, d'obliger le rebelle Zavellas par les moyens les plus efficaces de remettre le château aux troupes de l'Alliance, et de nous laisser rentrer tranquillement dans notre chère patrie.

La sollicitude que vous avez toujours témoignée en faveur de toute la nation grecque et de nous en particulier, dans le mois de février passé, lorsqu'en déférant à notre demande, vous avez envoyé les bâtimens de l'Alliance pour protéger la sûreté de notre ville, nous fait espérer que vous ne nous abandonnerez pas aujourd'hui à la merci de l'impitoyable tyrannie d'un homme en état de révolte ouverte contre le gouvernement national.

Dans l'attente d'un prompte secours, nous avons l'honneur d'être,

Messieurs les Résidens, etc., etc.

A Patras, 1832.

Les habitans de la ville et de la province de Patras.

4.

Proclamation de Colocotroni contre le Gouvernement mixte, adressée aux Grecs.

(Traduction du grec.)

CONCITOYENS!

Le Péloponèse fut le premier, malgré l'horrible tyrannie qui l'opprimait, à sentir quels étaient les droits que ses ancêtres lui avaient transmis, que la nature lui avait accordés. Il se leva, les armes à la main, contre les Turcs, ses barbares oppresseurs. Il n'eut jamais d'autre but que celui de conquérir sa liberté, son indépendance, et de s'assurer que ses droits ne seraient plus indignement violés. Après une guerre sanglante de plusieurs années, après une constance invincible dans tous les malheurs qu'entraînent les combats, notre patrie se rendit digne de voir le ciel favoriser son entreprise. Les hautes cours alliées nous soutinrent de leur main puissante, arrêtèrent les torrens de sang et mirent un terme aux souffrances de notre trop malheureuse patrie.

La prévoyance bienveillante de nos protecteurs nous envoya cependant un chef dont la grandeur d'âme et le patriotisme furent les bases de tous les biens dont nous avons joui pendant trois ans; durant lesquels l'honneur, la vie, les propriétés des citoyens n'eurent aucun danger à courir.

La perte de ce grand homme nécessita la convocation immédiate de l'assemblée nationale qui devait prendre en main le pouvoir en danger, et empêcher quelques hommes de fouler aux pieds, dans des circonstances semblables, les droits de la nation. Les députés légaux du peuple, surmontant la perversité et les cris confus, mirent en action, en mars dernier, les devoirs sacrés que la nation leur avait confiés; ils firent une constitution en harmonie avec une monarchie constitutionnelle; ils hâtèrent l'arrivée du Prince que la haute alliance a choisi; ils décrétèrent les choses les plus importantes, et formèrent un gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée, si désirée par tous, du Prince souverain. Une conduite si louable de la part des plénipotentiaires, la reconnaissance officielle de leurs actes par MM. les résidens, conformément au protocole signé à Londres le 7 janvier, tranquillisèrent les craintes de la nation, et lui donnèrent la plus grande confiance dans ce gouvernement paternel et paisible. C'est dans

cet espoir que je revins moi-même dans ma maison, sans marcher contre ceux qui, chassés d'Argos par la volonté générale de la nation, s'établirent à Mégare où ils firent usage de tous les moyens violens et destructeurs pour usurper la puissance, malgré l'amnistie qu'ils avaient obtenue pour tous leurs actes.

Profitant des circonstances, secondés par les mensonges qu'ils répandent, et par la force des armes, ils se précipitent sans frein dans l'Argolide, détruisent son bonheur, et ne rougissent pas de s'emparer pour eux-mêmes de la puissance nationale, au mépris des instructions sages et salutaires du 7 mars; l'empreinte de la plus grande fourberie marque l'établissement d'une commission administrative; voilà pourquoi le protocole n'a pas été publié. Le Sénat se tait, en voyant ses droits ainsi foulés aux pieds, et ses délibérations violées par la force des armes.

La nation ne demandant que l'arrivée du Prince, a tout supporté pendant un tems, espérant qu'on mettrait à exécution le protocole. Mais voyant le mal augmenter de jour en jour, le pillage et l'abandon désoler Corinthe, l'Argolide et Nauplie, comme, il y a quelque tems, Salone, Thèbes et Livadie, voyant Trippolizza, d'autres provinces ruinées, l'honneur, les propriétés, la vie des citoyens toujours en danger, tous les droits violés, le brigandage et la piraterie infester la Grèce, un grand nombre de citoyens persécutés contre l'esprit des protocoles du 7 mars et du 26 avril, les plus infames Albanais, chassés de leur pays, soldés par le pouvoir pour porter le croissant au milieu du Péloponèse, les dîmes absorbées par quelques officiers ou chefs civils, l'armée sur le point de se débander à cause du manque de solde et de nourriture, tout le corps régulier désorganisé, les citoyens comprirent que la patrie aurait déjà eu à souffrir la plus terrible tyrannie, sans l'opposition patriotique de quelques membres de la commission.

C'est ce mépris, cette violation de tous les droits de la nation, qui a forcé les garnisons des forteresses de Patras, de Rhio et d'Antirhio, à mettre ces forteresses sous le commandement de l'honorable général Zavellas, les bandes belliqueuses de la Grèce occidentale et méridionale, à défendre eux-mêmes leur patrie, Spezzia, Tinos et d'autres provinces, à chasser leurs nouveaux préfets, comme les agens de la perfidie et de l'illégalité.

Les Péloponésiens apprenant dernièrement que l'infame Théodore Grivas, le coryphée de la scélératesse, avait reçu

ordre du gouvernement de se rendre dans les provinces de Léondari et de Phanari avec les Turcs, ses odieux satellites, et voulant conserver les droits indestructibles qu'ils ont acquis par tant de sang versé, protéger leur pays contre les plus grands malheurs, et sauver leurs voisins qui se sont enfuis dans les cavernes pour se soustraire au pillage, et qui, les larmes aux yeux, implorent le secours et la protection de leurs frères, déclarent au nom de S. A. R. le Prince souverain, en face de Dieu et de la haute Alliance, protectrice de la Grèce, ce qui suit:

1° Ils ne souffriront pas l'entrée de l'infame Grivas dans les provinces; ils sont prêts à le repousser par la force;

2° Ils ne souffriront pas que les provinces soient opprimées par des corps de troupes, et sont résolus à chasser de leurs frontières les Turcs albanais qui passent eux-mêmes pour constitutionnels;

3° Ils emploieront les mêmes moyens de violence que ceux ordonnés par le gouvernement de Nauplie;

4° Ils répondent que l'honneur et la vie de leurs concitoyens qui ont été outragés, seront vengés, et que l'on dédommagera ceux qui ont souffert du pillage dans les différentes provinces;

5° Ils conservent les anciennes autorités locales jusqu'à ce que le Sénat, par un choix légal et libre, ait créé un gouvernement légitime;

6° Ils se déclarent unis avec la partie saine de la population des îles et de la Grèce occidentale, et ils proclament hautement leur amitié et leur sincérité envers leurs frères de la Romélie et des îles qui voudraient combattre pour ramener la paix dans la nation, et pour faire triompher les droits nationaux, avec le zèle patriotique et le courage qui les caractérisent;

7° Ils méconnaissent officiellement les hommes rassemblés à Argos sous le faux nom de députés. La plupart ne sont point revêtus d'un mandat régulier, légal et libre, de la part des communes qui ont le droit de suffrage; le plus grand nombre des plénipotentiaires ont été nommés par des lieux qui ne jouissent pas des droits électoraux, à l'exemple du gouvernement fait par ses propres mains, qui s'empresse de les rassembler en sacrifiant tous les droits de la nation.

Quand la paix publique sera rétablie et que la violence ne dominera plus le Péloponèse, le peuple pourra se

réunir; tranquille alors, il pourra convoquer ses légitimes plénipotentiaires.

A Carytène, ce 10 juin 1832.

Le général en chef du Péloponèse
TH. COLOCOTRONI.

5.

Proclamation de Colocotroni aux Péloponésiens.

CHERS COMPATRIOTES!

Nous vous adressons copie de notre proclamation au Panhellénium, sous la date du 10 juin. Vous y verrez exprimés les sentimens que vous avez bien voulu nous témoigner par écrit ou de vive voix, ainsi que vos plaintes contre la violation de vos droits et contre les malheurs que plusieurs d'entre vous ont déjà souffert, et dont vous risquez tous d'être frappés, victimes de la perversité de quelques individus.

Le gouvernement de Nauplie arbitrairement nommé et contre lequel vous avez, par plusieurs actes, prouvé votre juste mécontentement, a déjà le projet d'envoyer à Léondari et à Phanari le lâche et indigne T. Grivas, accompagné de ses infames satellites et de ses Turcs. Vous pouvez vous figurer par cela même quels sont les plans infernaux que l'injustice et l'immoralité prétendent mettre à exécution contre la vie, l'honneur, la propriété et la liberté des Péloponésiens. Pour venir à bout de ces desseins, le gouvernement veut les rendre esclaves, étouffer dans leurs coeurs les sentimens nobles, et anéantir leurs droits inviolables, afin de ne pas les avoir comme obstacle à sa tyrannie. L'exemple trop douloureux des malheurs dont vos confrères les Argiens, les Corinthiens et les habitans de Nauplie, ont été les victimes, ne laisse pas le moindre doute sur la vérité de nos assertions, de même que les mesures prises d'envoyer différens corps de troupes à Tripolizza, qui gémit de ses malheurs, ainsi qu'à Calavrita, Vostizza et Gastouni.

Le moment propice est arrivé; défendons nos droits comme ceux de la nation toute entière, foulés aux pieds. Je destine à cet effet mon fils, qui est votre camarade, pour marcher contre la violence et l'illégalité, sous la bannière de la justice et au nom du Prince souverain de la Grèce.

C'est à vous de montrer à présent les sentimens de patriotisme et de bravoure qui vous ont caractérisés. Armez-vous une fois pour anéantir la tyrannie et la violence. Songez-y bien, il n'y aura plus à l'avenir dans le Péloponèse que des esclaves, si les Péloponésiens ne remplissent pas dans les circonstances actuelles avec fidélité et persévérance leurs devoirs envers la patrie. Nous avons pour défenseur Dieu, notre Seigneur, qui protège la justice. Nous avons pour aide la justice inaliénable des trois Puissances, et pour alliés toute la Grèce occidentale, les îles et beaucoup de militaires des différens corps réguliers, qui ont dû sentir la violation de leurs droits. Vous, vous êtes informés indubitablement quel est le caractère patriotique des membres de la commission, et quels sont leurs efforts contre l'illégalité et la violence!!! Péloponésiens! rappelez-vous les trophées de Valtedzi et de Lala, songez à l'extermination de Dramali et à mille autres victoires que vous avez remportées sur les ennemis de la patrie, et à votre fermeté sans exemple contre les efforts d'Ibrahim. Courez donc aux armes, sans le moindre retard, sous la conduite de vos braves soldats et de vos chefs, pour faire effacer l'opprobre dont on veut vous couvrir, et pour mettre en sûreté votre honneur, vos biens et vos droits. Tout est facile à exécuter avec l'aide de la Providence et sous l'égide de vos droits. En marchant contre l'illégalité, vous regarderez comme un devoir des plus sacrés, le maintien de l'ordre, la subordination à vos chefs et la promptitude à secourir vos voisins souffrans.

Dans cette nouvelle carrière, défenseurs de l'honneur et de la justice, vous aurez pour observateurs attentifs la nation entière et le monde éclairé. Aucune raison ne saura vous justifier de l'indifférence que les peuples indignes de la liberté peuvent seuls avoir.

Toutes les fois que vous avez voulu prêter l'oreille à mes conseils, je vous ai conduit dans le sentier de l'honneur, et vos entreprises ont eu un heureux résultat.

A Carytène, ce 11 (23) juin 1833.

Le général en chef des troupes du Péloponèse
TH. COLOCOTRONI.

6.

Protestation des Députés et des Primats du Péloponèse contre les proclamations ci-dessus indiquées.

(Traduction du grec.)

Il est venu à notre connaissance deux documens, datés du 10 et 11 juin 1832, signés et adressés par M. Th. Colocotroni, le premier à la nation grec, le second aux Péloponésiens.

Péloponésiens nous-mêmes et chargés des hauts devoirs de représenter, comme députés du Péloponèse, à la veille de l'ouverture de l'assemblée nationale, nous devons à la nation et à nous-mêmes de nous expliquer solennellement, et sur le contenu des documens en question, et sur le caractère et les vues de celui qui les a émis.

Dictés d'un bout à l'autre par un esprit manifeste de méchanceté et d'astuce, ces deux écrits, nous les eussions peut-être crus indignes d'une réponse sérieuse et catégorique, si tous les faits n'y étaient pas défigurés, si les mensonges impudens dont ils sont tissus, n'avaient pour but direct la criminelle intention de renverser le gouvernement établi et les bases mêmes de la sécurité publique.

Sans remonter aux époques historiques de la lutte grecque pour signaler les causes et les effets déjà connus de la génération actuelle et livrés au jugement incorruptible de la postérité, nous ne pouvons nous soustraire à la plus vive douleur, en nous rappelant la déplorable époque de décembre dernier, quand le vaisseau de la société hellénique fut poussé du milieu du port à un funeste naufrage; là commence cette série non interrompue de troubles et de malheurs, triste héritage auquel la Grèce semble avoir été condamnée par le pouvoir déchu.

Ces hommes de mensonge et de corruption, aveugles et bas instrumens de la tyrannie, qui avaient obsédé et entraîné dans une lice pernicieuse pour la Grèce et pour lui-même le président appelé dans l'espoir du salut commun, projetèrent enfin d'élever sur le tombeau de la liberté et des droits de la nation le trône despotique d'un tyran. Des âmes endurcies par le vice dirigèrent des mains grecques pour répandre le sang fraternel et pour signer des proscriptions, des persécutions et des vengeances terribles.

Cependant, grâce à la saine opinion nationale, à la sagesse et au courage de la majorité des défenseurs militaires et politiques de la patrie, l'infernal attentat d'Argos fut en pure perte, et ses déplorables suites n'eurent qu'une courte durée. Ceux qui outragèrent pour quelque tems la dignité nationale, ceux qui, par préméditation ou par ineptie, exposèrent à tant de dangers les destinées et les intérêts de la Grèce, furent jugés vers la fin de mars 1832; cinq jours s'écoulèrent, on les chercha, eux et leurs oeuvres; tout avait disparu.

Le Sénat, l'armée nationale, le peuple de la capitale, une grande partie des représentans, concoururent à la formation du gouvernement provisoire actuel; de leur côté, les peuples de la Grèce par leur tranquille et facile soumission, et MM. les représentans de la haute Alliance par leur solennelle reconnaissance, consacrèrent l'établissement et l'existence de ce gouvernement.

Comme terme de cette existence apparaissait l'arrivée prochaine si désirée du Prince, et avant elle, la réunion de l'assemblée nationale légale et libre, que les hommes du pouvoir aboli avaient forcé la nation, au prix de tant de ruineux sacrifices, à estimer au-delà de toute chose; jamais cependant gouvernement ne se trouva dans une position plus difficile, quels que fussent le patriotisme et la capacité de ceux qui le composaient.

Dans son sein même, une combinaison de personnes dont le choix ne fut pas dicté par la véritable nature des choses, une durée qui d'abord ne devait pas se prolonger au-delà de quelques semaines; des magasins vides, une caisse entièrement épuisée par les prodigalités du pouvoir, et obérée par les faveurs de la corruption morale et politique, sur laquelle s'appuyaient les hommes et le système précédent; une armée depuis plusieurs mois sans solde, agglomérée tout d'un coup autour de la capitale, après une révolution à laquelle elle avait, par son patriotisme et sa persévérance, pris une grande part. Toutes ces circonstances étaient des difficultés grandes, terribles à surmonter, faites pour décourager le patriotisme le plus dévoué, et, par conséquent, il est aisé de concevoir si le mouvement de la machine gouvernementale a dû être parfois contrarié et même entravé

Si un petit nombre d'Albanais se trouvent encore disséminés sous les drapeaux de la nation, ils font partie de ceux que le gouvernement précédent avait stipendiés pour renforcer les satellites de sa tyrannie; et le gouvernement ac-

tuel, malgré tous ses efforts, n'a pas encore trouvé les moyens de les solder pour les renvoyer chez eux.

Oui, dans la lutte civile qui dura jusqu'au mois du mars dernier, des villes et des villages éprouvèrent des pertes; des promesses furent faites; des diplômes furent donnés outre mesure aux militaires; mais ces inévitables suites de la nécessité dans laquelle se trouvèrent le pouvoir et les députés de Mégare, pour se défendre eux-mêmes et sauver les droits de la nation, fussent-elles considérées comme des malheurs affligeans, la responsabilité en pèse tout entière sur les hommes qui donnèrent les mains à l'attentat d'Argos en décembre, et qui, marchant d'illégalité en illégalité, poussèrent la démence jusqu'à vouloir rendre durable le honteux asservissement de la nation auquel ils travaillaient depuis long-tems.

Les causes de tels désastres, il ne serait certes ni juste ni raisonnable de les imputer au gouvernement actuel, et encore moins de le condamner pour n'avoir pas pu y remédier en peu de semaines, sans en avoir les moyens.

Il est fait mention dans les écrits que nous réfutons, de la dissolution de la cavalerie, formée à grands frais, sans la rapporter à l'époque exacte où elle fut consommée. C'est avant l'établissement du gouvernement actuel dans une rencontre qui eût lieu devant les portes de Nauplie, que cette cavalerie fut réellement dissoute par l'incapacité et les fautes de son ancien chef, qui en avait de longue main préparé la perte.

Tout ce qui est dit sur la dissolution des écoles des Evelpides et d'Egine, est tout-à-fait mensonger, quoiqu'il soit surprenant de voir encore conserver au milieu d'une complète disette de ressources, des établissemens d'un coûteux entretien. Quant à l'infanterie régulière, en applaudissant à la patience, au milieu des privations, de ceux qui restent encore sous les drapeaux, nous ne faisons nulle difficulté d'attribuer, chose connue de tous, l'égarement des uns et la désertion des autres, indépendamment du manque de moyens pécuniaires, aux machinations et aux suggestions factieuses de ces mêmes officiers traîtres ou stupides, que Colocotroni pare de la livrée du patriotisme et de la fidélité.

Nous avouons avec douleur que la Corinthie, l'Argolide et Tripolizza, théâtres naguères de grands abus de la part des satellites du pouvoir déchu, ont été accablées de nouvelles pertes depuis avril dernier jusqu'à ce jour; mais cet accablement, suite aussi triste qu'inévitable de la concentration d'un grand nombre de troupes dans ces cantons, s'il

doit être exclusivement imputé à certaines personnes, ce n'est pas assurément à celles qui, dès le principe, proposèrent et conseillèrent la répartition par petits détachemens de l'armée dans tous les cantons, en attendant qu'elle pût être payée et organisée. Tout le monde connaît ceux qui s'opposèrent à cette mesure, et le but caché de cette opposition paraît aujourd'hui dans toute sa hideuse nudité. D'accord avec les voeux de la haute Alliance, d'accord avec ses propres principes maintes fois proclamés, le gouvernement actuel n'a pas cessé un seul instant de marcher dans la ligne de modération et d'impartialité qu'il s'est tracée. Une amnistie complète et réelle, une indulgence paternelle ont accompagné le commencement et la suite de ses actes. Le plus effronté mensonge ne peut lui imputer la moindre mesure de réaction ou de poursuite, quelque effort qu'il fasse pour défigurer quelques rares manifestations d'indignation privée, suffisamment justifiées par les violences du passé, et que le gouvernement, s'il n'a pu les prévenir, s'est empressé d'apaiser dès qu'il les a connues. Tout au contraire, une sévère appréciation pourrait condamner peut-être son indulgence et son système trop débonnaire envers des hommes qu'il ne devrait pas méconnaître jusqu'à les croire susceptibles de s'accorder avec les principes d'une sage liberté et de la sûreté publique.

Ne s'épargnant aucune peine, aucun sacrifice, le gouvernement actuel, pour introduire partout la tranquillité désirée, calmer l'orage des passions, et, par la perception des droits du fisc, faire face aux besoins du service public et surtout de l'armée, n'a pas un seul instant perdu de vue la nécessité de hâter la réunion de l'assemblée nationale, de laquelle était justement attendue une guérison plus complète des maux actuels.

Mais sur ces entrefaites, les pernicieux instrumens du pouvoir déchu, ceux qui furent mille fois stigmatisés comme agens des machinations antinationales de l'égoïsme le plus pervers et le plus turbulent, sous l'égide même de l'amnistie proclamée en leur faveur et à l'abri de l'excessive modération du gouvernement, à peine fut-il installé qu'ils se mirent à concerter son renversement et à miner les bases de la tranquillité publique.

Liés entre eux dès le passé par des complicités communes, habitués à ne se reposer que dans un ordre de choses qui laissait une carrière ouverte à leurs intrigues et à leurs méfaits, encouragés peut-être aussi par les conseils et les instigations d'une politique erronée, ils ont conspiré sour-

dement contre le gouvernement, contre l'assemblée, contre la nation entière.

Après avoir presqu'égaré l'innocence de quelques-uns, ils ont aussi attenté à la sûreté de toutes les places fortes, quand ils se sont crus assez forts; mais à peine la funeste tentative contre Patras leur eut-elle réussi, que, pour prolonger les souffrances de l'armée, ajouter par là aux abus militaires et aux endommagemens des cantons, et provoquer ainsi de nouveaux murmures, des mécontentemens ou des troubles, ils ont inondé le pays de faux bruits, proclamé l'exemption de l'impôt, organisé enfin des détachemens de brigands dans lesquels n'ont pas manqué de figurer quelques-uns de leurs amis et de leurs parens, à l'effet d'empêcher par la force, l'intrigue se trouvant en défaut, la levée des droits du fisc, seule voie par laquelle le gouvernement puisse pourvoir aux besoins de l'état.

Ils ont suivi la même tactique au sujet de l'assemblée nationale qu'ils ont envisagée comme un écueil où devaient se briser à jamais leurs entreprises antinationales et leurs honteux intérêts. Ayant perdu l'espoir d'ajourner, d'empêcher ou de dissoudre l'assemblée par des moyens détournés, voilà qu'à la veille de sa réunion, ils sortent de la simple opposition, et se présentent dans toute leur misère dans la lice horrible de la révolte et de la guerre civile.

Et M. Th. Colocotroni que l'appui patriotique des notables de la nation et d'heureuses circonstances, nullement en rapport avec sa sphère de capacité personnelle, mirent jadis en position de rendre à la patrie des services qu'elle eut le malheur de racheter plus d'une fois au péril de sa liberté et au prix de grandes pertes et de sacrifices pécuniaires, M. Colocotroni qui n'a jamais offert son dévouement aux lois et à l'ordre qu'en raison de la faiblesse et de la disposition du gouvernement précédent à favoriser sa cupidité et à laisser impunis ses abus et ses méfaits, M. Colocotroni qui n'a point négligé de convertir en sources honteuses d'enrichissement personnel la prise des forteresses, les recrutemens, les tournées sous différens prétextes et jusqu'à cette exemption de l'impôt qu'il a si souvent proclamée, presque toujours le premier dans les entreprises séditieuses contre les gouvernemens, et le premier encore toutes les fois qu'il fut question de l'application d'un système d'administration oppressif, M. Colocotroni se présente de nouveau sur la scène, soi-disant interprète des sentimens du peuple, juge, par lui-même installé, des mesures du gouvernement; la violence dans ses

actes, le mensonge et la calomnie dans ses paroles et dans ses écrits, il s'efforce d'égarer le peuple, de l'exciter à une explosion civile, et s'arrogeant arbitrairement un caractère et une autorité sans principe légal, il se déclare enfin en révolte, et marche armé contre le gouvernement et contre la totalité de la représentation même de la nation.

Telle étant la situation désastreuse vers laquelle les vues et les démarches de cet homme désespéré poussent les affaires de la patrie, sans prétendre intervenir dans les mesures que le gouvernement croira devoir prendre pour garantir le pays et les habitans, sans mettre en avant les salutaires décisions qu'il appartiendra à l'assemblée nationale de prononcer, nous avons cru de notre devoir de dévoiler devant la nation, devant notre Prince souverain, dont les factieux ont souvent osé, sans rougir, invoquer le nom, et devant tout le monde civilisé, le mensonge, la perversité des moyens employés par les ennemis de la tranquillité publique, et les funestes projets de la révolte dans laquelle ils viennent de se jeter.

Nous nous hâtons de plus de désapprouver par la présente, de la manière la plus solennelle et la plus explicite, tout ce qui peut être dit et fait par Colocotroni, par ceux qui l'entourent, et par ceux qui l'entendent et qui agissent de concert avec lui. Nous désapprouvons sans aucune restriction, comme représentans du Péloponèse, comme citoyens grecs, toute parole, toute action tendant au renversement de ce qui existe, et à la révolte, en protestant de toutes nos forces contre les malheurs et les dommages que cette nouvelle guerre civile, provoquée par l'insurrection, pourrait entraîner et contre ledit Colocotroni, et contre ceux qui s'entendent et agissent de concert avec lui, dans les entreprises si préjudiciables aux intérêts de la nation entière.

A Argos, ce 18 (30) juin 1832.

Panoutzos Notaras, Anagnostis Délyjanis, Andréas Londos, Ioannis Dasios, Géorgios Notaras, Vasilios Couroussopoulos, Emmanuel Mélétopoulos, Anagnostis Tzortzakis, Nicolaos Corphiotakis, Rigas Palamidis, Vasilios Christopoulos, Géorgios Dariottis, Andréas Calamogdartis, Spiridion, Spiliotopoulos, Nicolaos Papaléxopoulos, Ioannis Nassis, Géorgios Bastas, Nicolaos Poniropoulos, Ioannis Kyriakos, Nikias Oeco-

nopoulos, Michael Trochanis, Anagnostis Makripocamissos, Christodoulos C. Capetanaki, Panaiotis Cal. Logothétis, Andréas Tzikuopoulos, Nikitas Flessas, Constantinos I. Zervas, Aristidis Anagnostaras, Michael Cavas, Dimitrios Mélétopoulos, Licourgos I. Chresténitis, Pétros Mavromichalis, Piéros Troupakis, Dimitrios Z. Gligorakis, Anastasios Kivélos, Michael Calangas, Stephanos M. Piculakis, Ilias Pétroulacos, Stéphanos Christéas, Anastasios P. Mavromichalis, Ioannis M. Mavromichalis, Anastasios Polidouris, Zaphiris Bouras, Panajotakis Bénakis, Grigorios Papaléxiou, Xanthos Vénetzanakis, P. Pharmakopoulos.

V.

Pièces relatives au Congrès national de Pronia.

Page 172. „*Actuellement le congrès appartient à l'histoire, etc.*“

Comme il est important d'entendre sur le congrès les personnes qui, dès le commencement, s'opposèrent à la réunion, ainsi que celles qui crurent nécessaire de se séparer plus tard de ses mesures, nous donnerons les documens concernant cette affaire et la réponse du congrès à ces adresses, y joignant également la déclaration publiée après la dissolution par les députés restés à Nauplie.

1.

Lettre collective des trois Résidens contre les démarches du congrès, adressée à M. Tricoupi, secrétaire pour les affaires étrangères, etc., etc.

A Nauplie, ce 10 août 1832.

Monsieur!

Dès l'instant où la résolution fut prise de convoquer un congrès national, nous n'avons rien négligé pour représenter, tant séparément que collectivement, aux membres de la commission administrative dont dépendait cette réunion, les conséquences fâcheuses qui devaient nécessairement résulter de la convocation d'une assemblée à une époque où les passions se trouvaient en présence, et étaient excitées au plus haut degré par les événemens qui s'étaient passés, et où, d'une autre part, les Puissances représentées à la conférence de Londres, de concert avec la cour de Bavière, étaient occupées à remplir les voeux que la nation grecque avait tant de fois manifestés aux cours auxquelles elle devait déjà son af-

franchissement et tous les moyens de consolider son existence politique.

Néanmoins, nos conseils et nos avertissemens ne furent point appréciés; le gouvernement pressa au contraire la convocation de l'assémblée, et celle-ci se réunit sous les plus fâcheux auspices. La guerre civile et l'anarchie désolaient la Grèce entière; l'action du pouvoir exécutif ne s'étendait pas au-delà des places occupées par les troupes de l'Alliance, et des protestations nombreuses avaient invalidé la légalité de l'assemblée.

Sur ces entrefaites nous eûmes connaissance des nouveaux actes de la conférence de Londres, par lesquels les Puissances alliées venaient de réaliser les voeux de la nation grecque, en choisissant pour elle un souverain, et d'arrêter, pour mieux assurer l'accomplissement de ses destinées, les dispositions suivantes:

1° Que le gouvernement provisoire, tel qu'il existait, devait être maintenu dans toute son intégrité jusqu'à l'arrivée de la Régence royale;

2° Qu'en attendant, il ne devait être effectué aucune vente de domaines nationaux, ni adoptée aucune mesure qui pût tendre à faire naître dans le nouvel état des embarras financiers;

3° Que la discussion ou l'établissement d'une constitution définitive, ou des lois fondamentales ne pouvait plus avoir lieu sans le concours du pouvoir royal, attendu qu'une pareille tentative se trouverait en opposition directe avec l'acte par lequel la nation avait confié aux trois cours le droit de lui choisir un souverain.

Nous nous sommes empressés, avant même d'avoir reçu les actes patens de la conférence, de donner connaissance de leurs principales dispositions à M. le Secrétaire pour les affaires étrangères, afin qu'il pût en faire l'usage le plus approprié aux circonstances.

Nous n'avons donc pu voir qu'avec le plus profond regret que les députés qui se sont réunis à Pronia, viennent de décréter des mesures qui sont aussi contraires aux actes par lesquels les Puissances alliées ont fixé l'avenir de la Grèce, qu'elles sont fatales aux véritables intérêts du peuple grec. Cette assemblée, usurpant un pouvoir constituant que la nation lui conteste, et qui ne peut plus exister aujourd'hui qu'avec le concours du pouvoir royal, a non seulement déclaré sa détermination de jeter les bases d'une constitution définitive de l'état, et de procéder à la distribution de terres

nationales; mais elle vient de donner la mesure de ses intentions et de ses projets ultérieurs, en prononçant la dissolution du Sénat, d'un corps qui fait une partie intégrante du gouvernement provisoire, et dont l'existence, sanctionnée par le tems, est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour arrêter le débordement des passions et amener la consolidation et la fusion des partis, avant l'arrivée de la Régence royale.

Cet acte, illégal et arbitraire dans son principe, impolitique dans ses effets, doit nécessairement en amener d'autres également incompatibles avec les transactions arrêtées pour le sort futur de la Grèce.

Nous vous invitons, Monsieur, à donner connaissance à qui de droit du contenu de la présente, et à déclarer que nous en réclamons l'observation rigoureuse, et que nous soutiendrons l'inviolabilité de ces dispositions par les moyens qui sont en notre pouvoir; que nous protestons par conséquent contre toute infraction qu'on y a apportée ou qu'on pourrait encore tenter d'y apporter par la suite; et enfin que nous ne pouvons reconnaître comme gouvernement provisoire que celui qui s'est trouvé constitué avant la convocation de l'assemblé de Pronia, sauf les modifications que des circonstances impérieuses et urgentes pourraient obliger le Sénat à y apporter dans l'esprit du protocole du 7 mars, et en attendant l'arrivée de la Régence royale.

Agréez, etc.

E. Dawkins, *Baron* A. Rouen,
Baron de Ruckmann.

2.

Réponse de l'Assemblée nationale à la lettre collective que MM. les Résidens de l'Alliance ont adressée au Secrétaire du Gouvernement pour les affaires étrangères, en date du 10 *août* 1832 *).

(Traduction du grec.)

La quatrième assemblée nationale tenue par prorogation a la Commission administrative de la Grèce.

Les plénipotentiaires de la nation ayant pris connaissance de la communication de MM. les Résidens de la haute Al-

*) Cette réponse, adressée au gouvernement, ne fut pas communiquée par lui à MM. les Résidens.

liance, en date du 10 août (29 juillet) 1832, y ont observé avec douleur que la convocation de l'assemblée, ainsi que les intentions dont celle-ci est animée, ont été interprétées d'une manière contraire à leur désir. Aussi ils s'empressent de répondre à cette communication, dans le seul but de rétablir la vérité des faits, persuadés qu'ils sont qu'elle sera justement appréciée.

Il ne dépendait point du gouvernement d'empêcher ou d'ajourner la réunion de l'assemblée nationale que la loi elle-même avait convoquée. L'article 3 du second décret de la quatrième assemblée qui, en cas de décès du Président de la Grèce, donnait naissance à une commission administrative, exigeait aussi explicativement la réunion de l'assemblée nationale. Cette loi établissait d'un côté le gouvernement provisoire, et de l'autre convoquait l'assemblée. L'existence de celui-là était liée de droit à la convocation de celle-ci.

Quelque soit du reste le conflit des passions, il est certain qu'il n'a pas été amené par réunion de l'assemblée qui, au contraire, s'occupe sérieusement à les apaiser. D'ailleurs, pour ce qui concerne les froissemens survenus en dernier lieu, quel rapport y a-t-il entre les résultats des dispositions personnelles ou des intérêts provisoires et les actes de l'assemblée qui ont pour principal objet la législation, seule capable de fonder le bonheur et des partis en conflit et des générations à venir.

Il est certain que les élections ont été faites d'après la volonté libre et véritable des peuples, et que, dans aucune province, le gouvernement ou une autorité subalterne quelconque non seulement ne les a point forcées, mais n'a pas même exercé sur elles la moindre influence.

Les provinces ont été toutes invitées à envoyer leurs députés, et elles ont eu pour cela le tems nécessaire. Néanmoins, quand même il arriverait aujourd'hui des députés de ces six ou sept provinces qui ont gardé le silence ou qui ont protesté contre les députés précédemment envoyés, l'assemblée, se conduisant en tout avec impartialité, admettrait ceux qui auraient des mandats légaux. Certes l'absence d'un petit nombre ne pouvait point invalider la légalité des députés présens, qui surpassent de beaucoup le nombre voulu par la loi.

L'assemblée a marché jusqu'ici et continuera de marcher dans la voie de la pacification générale. C'est ce qui est prouvé par le décret d'amnistie et par les efforts continuels des plénipotentiaires pour atteindre ce grand but.

En déclarant qu'elle s'occuperait de la constitution, l'assemblée n'a pas voulu dire qu'elle la mettrait définitivement à exécution, sans le concours de notre Roi ou de la Régence; mais elle a cru de son devoir de préparer ce grand ouvrage, si nécessaire pour le bonheur des gouvernans et des gouvernés.

La distribution des terres nationales n'est point une aliénation, comme on a voulu la représenter. L'assemblée n'a jamais pensé à aliéner les domaines nationaux; mais, ayant sous les yeux le premier décret de l'assemblée de Trézène, ainsi que d'autres décisions de cette nature, elle s'est proposée seulement de poser les bases et les principes d'après lesquels l'autorité inamovible que nous attendons, devra faire la distribution des terres nationales aux citoyens grecs, selon le voeu unanime du peuple qui s'en est toujours réservé le droit.

Dans cette circonstance il ne serait pas peut-être superflu d'observer que la distribution des terres nationales n'était point préjudiciable à la nation; que tout au contraire c'était une mesure qui contribuait au bonheur réel du peuple et à l'avantage du fisc, facilitait l'extinction des dettes nationales, et favorisait le crédit public.

Quant au Sénat, c'est la loi elle-même qui l'a fait cesser.

Le second décret de l'assemblée d'Argos qui institue le Sénat, est un simple complément de l'acte du corps législatif, en date du 18 janvier 1832, acte que le susdit décret confirme explicitement. Ce décret complémentaire porte que tout ce qu'il ne modifie pas, reste réglé d'après l'acte susmentionné du corps législatif. Ainsi, comme le décret en question ne parle point de la durée des fonctions du Sénat, et que l'acte du 18 janvier ne prolonge l'existence légale de ce conseil du gouvernement que jusqu'à la réunion de l'assemblée, il est évident que, d'après la loi, le Sénat avait cessé de droit dès le 14 du mois passé, jour où l'assemblée avait commencé ses travaux. Le président Capodistria lui-même, en ouvrant l'assemblée d'Argos, le 11 juillet 1829, avait déclaré dans son discours que toutes les autorités qu'elle aurait instituées, ne dureraient que jusqu'à l'ouverture de la session actuelle.

D'ailleurs l'assemblée a en vue de remplacer ce conseil par un corps plus favorable aux intérêts généraux et à l'union de la nation. Serait-il nécessaire peut-être d'ajouter que l'opinion s'est prononcée assez hautement sur ce sujet, et de justifier les dispositions explicites de la loi?

Quant au droit constituant de l'assemblée, comment pourrait-il exister le moindre doute? Et le droit public et tous les antécédens de la Grèce lui assurent entièrement ce droit. Le Président lui-même avait reconnu le pouvoir souverain du congrès national. Il est certain que, après l'avénement du Roi, ce pouvoir se modifie en ce qui concerne les lois fondamentales, pour la validité desquelles le concours de l'autorité royale est indispensable, lorsque cette autorité sera arrivée en Grèce.

Mais il est juste et du devoir de l'assemblée de penser aussi à l'état provisoire des affaires jusqu'à l'arrivée du Roi ou de ses représentans.

Jamais le Sénat n'a eu un pouvoir constituant. Bien que son nom semble lui donner une autorité législative, néanmoins le second décret de l'assemblée d'Argos ne lui accorde qu'une voix consultative, et d'après ce décret le gouvernement pouvait adopter ou rejeter son opinion à volonté. Les fonctions que la loi lui a assignées, prouvent évidemment qu'il est un simple conseil d'état. Si une nécessité douloureuse lui a fait prendre un instant extraordinairement et contre la loi une autorité qui ne lui appartenait pas, cette nécessité n'existe plus aujourd'hui, et l'assemblée réunie s'est saisi du pouvoir constituant qui lui est propre.

Les plénipotentiaires de la nation sentent profondément tout ce qu'ils doivent aux décisions de la haute Alliance et aux conseils de ses représentans. Leurs actes prouveront combien ils respectent les unes et apprécient les autres. Mais ils ne sentent pas moins la gravité des devoirs de la députation que les peuples leur ont confiée, et ils n'osent point se rendre responsables de n'avoir pas rempli ces devoirs.

A Pronia, ce 5 (17) août 1832.

3.

Lettre de quatre ministres, relative aux deux pièces précédentes et adressée à la Commission administrative de la Grèce.

(Traduction du grec.)

La communication de MM. les résidens des trois cours alliées au secrétaire pour les affaires étrangères, datée du 29 juillet (10 août), et la pièce que le président de l'as-

semblée a adressé au gouvernement le 5 (17) août, en réponse à cette communication, ont fixé l'attention des soussignés qui sentent le poids qui pèserait sur eux comme ministres responsables, s'ils ne s'empressaient pas de mettre sous les yeux du gouvernement les dangers que court le pays à la veille de son établissement, et les moyens par lesquels les affaires publiques pourraient s'améliorer, ou du moins ne pas empirer, jusqu'à l'arrivée prochaine de l'autorité qui gouvernera le pays au nom de S. M. le roi de la Grèce.

Pour ce qui concerne la convocation de l'assemblée, nous croyons que les raisons émises dans la pièce du président de cette assemblée, sont au-dessus de toute contestation. La loi est claire, et le gouvernement ne pouvait pas se refuser à l'exécuter. D'ailleurs, les attributions mêmes que la Gérousie avait données à la commission administrative, lorsqu'elle l'avait formée, lui imposaient comme un de ces premiers devoirs la convocation de l'assemblée: les membres du gouvernement devaient s'y conformer. Il y a lieu de croire que les difficultés qu'a rencontrées l'assemblée avant de commencer ses travaux, ont fait naître quelques dispositions fâcheuses, et ont produit des méfiances au préjudice de la direction qu'elle devait prendre. Quoiqu'il en soit, la réponse que les députés, réunis en séance préliminaire, ont fait le 9 du mois dernier, nous a porté à croire que l'assemblée, en continuant la marche qu'elle avait promis de suivre, devait sans doute atteindre le but de rapprocher les partis en contestation, et de disposer la nation à la réception digne de son roi. Malheureusement cela n'a pas eu lieu.

La discussion engagée au sujet de la déclaration de l'assemblée a jeté les premiers germes de la mésintelligence. Le projet de cette déclaration avait été rédigé par une commission à laquelle appartenaient quelques-uns des soussignés. Cette commission a eu soin de n'embrasser que les objets qu'elle croyait utiles aux travaux auxquels l'assemblée devait se borner jusqu'à l'arrivée de la Régence. La nécessité du concours de l'autorité royale à la réforme de nos lois fondamentales y était exprimée. Mais la méfiance poussée déjà jusqu'au point de mal interpréter les intentions exprimées dans cette déclaration, insista à altérer cet acte; nos efforts pour le soutenir ont été vains; nous avions évité de faire dans cette déclaration mention du partage des terres nationales; on persista opiniâtrement à embrasser ce sujet, et on finit, après de longs débats, à se borner à trouver les moyens de parvenir à ce partage.

Nous avons senti quelles étaient les difficultés que nous préparait pour l'avenir l'engagement que l'assemblée prenait par sa déclaration, et combien était grave la responsabilité qui pèserait sur nous vis-à-vis le Roi, si nous ne soutenions pas de toutes nos forces les principales bases du gouvernement monarchique qui devait régir dorénavant notre pays. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour détruire les causes de la méfiance qui dominait les esprits. Nous avons avant tout reconnu la nécessité de faire précéder de tout autre acte de l'assemblée, celui du rapprochement et de l'accord des partis en contestation. Le gouvernement a approuvé cette mesure, et a engagé des pour-parler préliminaires avec des commissions dont il a provoqué la nomination dans le sein de l'assemblée.

Nous voudrions pouvoir assurer que la tâche de tous les députés pour atteindre la grande oeuvre du rétablissement de l'harmonie, fût en effet conforme aux intentions qu'ils viennent d'exprimer dans leur dernière réponse. Mais par respect pour la vérité, nous devons déclarer qu'après le décret relatif à l'oubli du passé, loin de continuer dans ces vues, l'assemblée s'en est éloignée et a pris une marche rétrograde; car lorsqu'il s'agissait d'un accord commun des partis, et qu'à cet effet on venait de suspendre tout acte important de l'assemblée après le décret concernant la reconnaissance du Roi, le même jour où l'on devait arrêter ce décret pour lequel MM. les résidens mêmes avaient été invités par le président de cette assemblée à assister à la séance, les députés rendirent inopinément celui concernant la Gérousie. Cet acte dont la discussion a été très-courte, et à laquelle ceux des soussignés qui prennent part aux délibérations, n'ont pas été présens, fit naître des difficultés relativement aux pour-parler engagés en faveur de l'arrangement projeté, augmenta la méfiance, donna lieu à la dernière communication de MM. les résidens, et plaça réellement l'assemblée dans une position peu satisfaisante à l'égard de l'Alliance.

La réponse du président de l'assemblée ne nous paraît pas convenable, et ne peut pas tranquilliser MM. les résidens des cours alliées, qui doivent se conformer aux instructions expresses qu'ils ont reçues. Le gouvernement ne peut pas, en la transmettant, approuver ce qu'elle contient dans toute son étendue, sans encourir une grave responsabilité vis-à-vis le Roi. La raison en est simple. Immédiatement après la reconnaissance du Roi, l'état est censé monarchique; et le gouvernement actuel, quel qu'il soit, doit soutenir les préro-

gatives royales. Une de ces prérogatives est le concours par rapport à ce qui concerne la mise à exécution de la constitution seule. Quant au partage des terres, ils ont voulu réserver exclusivement à eux seuls le droit d'en décider, et de n'en laisser au pouvoir royal que la seule exécution.

Cette disposition est entièrement incompatible avec les principes monarchiques, s'oppose sous tous les rapports aux conjonctures qui dominent aujourd'hui le pays, et devient impraticable, vu le défaut de renseignemens nécessaires, pour un décret concernant le partage des terres nationales.

Dans un des derniers paragraphes de cette réponse, on touche de nouveau à la question du concours dû à l'autorité royale par rapport au pouvoir législatif, et l'on borne ce droit à la seule sanction du souverain, qu'on n'accorde même que pour les lois fondamentales, tandis que le concours doit s'étendre aussi à l'initiative et à la sanction dans toutes les lois sans exception; et, puisque dans tous les cas le partage des terres ne peut être réglé que par une loi, l'assemblée peut-elle refuser au souverain le concours dans la rédaction?

Nul doute, cet objet seul suffirait pour confirmer les résidens dans les soupçons qu'ils ont conçus relativement aux vues de l'assemblée, et pour les obliger à protester et à avoir même recours à d'autres mesures, parce qu'il est en opposition avec leurs instructions.

Quant à la question d'une réforme du gouvernement, les vues de l'assemblée peuvent faire naître en effet un conflit; mais nous aimons à croire qu'elles pourraient s'accorder facilement, si l'on prenait en considération les intentions de l'Alliance et celles de l'assemblée, sans se borner à la lettre des instructions.

L'Alliance n'a en vue que de faire cesser les troubles du pays, et d'y rétablir l'harmonie; elle a cru que le moyen pour y parvenir serait de faire concourir tous les partis à la composition du gouvernement. Les intentions de l'assemblée, si l'on pouvait les supposer un instant contraires aux vues de l'Alliance, contreviendraient à la déclaration qu'elle a faite, et aux engagemens qu'elle a pris. Au reste elle chercherait vainement un autre moyen plus efficace pour atteindre le but qu'elle s'est proposé.

Toutes les discussions qui ont eu lieu, tant entre les membres du conseil que dans les réunions sectionnaires des députés, ont prouvé que toute entreprise serait vaine si on ne la faisait pas précéder par un arrangement des partis en contestation, et que tout gouvernement qu'on formerait ne

présenterait point un caractère national. Nous avons vu plus haut les motifs pour lesquels l'oeuvre du rétablissement de l'harmonie a rétrogradé; si l'assemblée, après l'acte concernant la Gérousie, procédait à un autre relativement au gouvernement, avant de parvenir à un arrangement des partis, non seulement on ne peut espérer aucun résultat satisfaisant, mais on doit même prévoir de nouvelles dissensions et un surcroît des malheurs qui déchirent déjà le pays.

Ici nous sentons la position difficile des membres du gouvernement: il s'agit de prendre en considération leur propre cause, et toute proposition que chacun ferait de lui-même pourrait être mal interprétée. Cependant d'un autre côté, la situation actuelle des choses ne donne que trop de motifs à de mauvaises interprétations d'une autre nature. D'ailleurs il est impossible de prolonger plus long-tems cette situation sans amener avec elle la ruine du pays.

Les secrétaires du gouvernement, avant d'oser toucher à cette corde, ont pris en considération la grave responsabilité qui pèserait sur eux s'ils ne faisaient pas connaître à la commission administrative ce qu'elle doit au roi, à la nation et à elle-même.

Il serait à désirer qu'un seul homme, offrant des garanties à tous les partis, prît les rênes du gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée de la régence. Mais ce sujet étant déjà discuté, a présenté des difficultés insurmontables, et vu que, s'il ne réussissait pas entièrement, la responsabilité serait plus grande, nous n'osons plus le remettre en question.

Une seconde proposition serait de choisir trois hommes, connus par leur impartialité, pour leur confier l'autorité suprême après la démission de tous les membres du gouvernement actuel, avec la résolution de leur part de faire des efforts pour soutenir le nouveau gouvernement. Mais les difficultés qu'offrirait encore cette mesure ne seraient pas moindres, puisqu'il s'agit d'un gouvernement composé de plusieurs membres; il serait impossible que sa composition ne fût pas confiée aux sections départementales. Dans ce cas, chacun des trois membres n'inspirerait pas toute confiance aux partis de chaque section. D'ailleurs, avant d'y procéder, il faudrait pourvoir à l'accord général, autrement on risquerait d'irriter davantage les antipathies qui existent.

Une troisième mesure viendrait après les deux précédentes, puisqu'après le décès d'un de ses membres le gouvernement ne présente qu'un nombre pair, un des six membres

pourrait se démettre, et dans ce cas le gouvernement, réduit à cinq membres, agirait par la majorité absolue.

Cette mesure s'accorderait avec les instructions de MM. les résidens, et elle est la seule qui puisse éviter les nouveaux troubles qui nous menacent. Pour ce qui concerne la Gérousie, ni la conservation de tous ses membres, ni leur entier remplacement, ne pourrait remplir les vues de la pacification. Nous croyons par conséquent nécessaire de réorganiser ce corps avec des changemens que l'état actuel des choses prescrit pour la partie personnelle. Quelles que soient les instructions de MM. les résidens pour la conservation de l'intégrité des autorités existantes, nous espérons qu'ils sentiront eux-mêmes la nécessité de se conformer à l'esprit de ces instructions, qui ne serait pas incompatible avec ces mesures.

Si le gouvernement croit, comme les soussignés, que par ces mesures nous puissions atteindre le but de l'arrangement, sans nous éloigner des communications des représentans de l'Alliance, il reste à prendre en considération comment on pourrait les mettre à exécution. Les soussignés pensent qu'il serait convenable de disposer l'assemblée à les admettre, et de parvenir à un commun accord entre les députés et le gouvernement. Dans ce cas ils sont prêts à contribuer, autant qu'il dépend d'eux, au succès désirable de ces mesures.

A Nauplie, ce 7 (19) août 1832.

Les Secrétaires du gouvernement pour les finances,
A. Maurocordato.
Pour les affaires étrangères et la marine marchande,
S. Tricoupi.
Pour la guerre,
C. Zographos.
Pour la justice,
C. Clonaris.

4.

Lettre de dix-neuf Députés qui s'abstenaient de fréquenter les séances de l'Assemblée nationale, adressée à celle-ci.

Depuis quelques jours, plusieurs des soussignés ne prennent plus part aux séances de l'assemblée. Ils n'ignorent pas que cette conduite est mal interprétée par quelques-uns de

leurs collégues; ils doivent s'expliquer, et ils saisissent avec plaisir cette occasion de le faire.

Avant de commencer les séances ordinaires de l'assemblée, les députés s'étaient réunis, le 9 juillet, en séance extraordinaire dans la ville de Nauplie, et avaient arrêté qu'avant toute autre opération, ils s'occuperaient des moyens nécessaires pour rétablir la paix et l'harmonie dans le pays. Nous avons communiqué cette résolution au gouvernement, afin de la faire parvenir à MM. les résidens. Dans cette pièce, nous avons pris l'engagement que, dans la déclaration que l'assemblée devait faire, nous donnerions des preuves incontestables de nos efforts sincères pour effacer toute trace de division ou d'antipathie, et pour rester fidèles aux devoirs qui nous avaient été imposés par nos mandats, reconnaissant envers les Puissances bienfaitrices de la nation grecque, et dignes de la bienveillance de notre souverain.

Les débats de la séance où la déclaration de l'assemblée a été discutée, ont donné lieu aux soussignés de remarquer avec peine que l'assemblée s'éloignait de ses engagemens. La phrase relative au concours que le souverain doit prendre à la réforme de nos lois fondamentales, a été retranchée, ce qui a fait naître de soupçons qu'il ne s'agissait de rien moins que de refuser à la couronne un de ses droits incontestables. Le paragraphe qui a été ajouté en faveur du partage des terres nationales, a été, en effet, amendé en partie après de longs débats; mais il a laissé entrevoir des sentimens entièrement incompatibles et avec les dispositions de la haute Alliance, exprimées dans un des derniers protocoles, et avec les véritables intérêts de la nation.

Malgré tout cela, nous ne nous sommes pas laissé décourager; nos regards étaient toujours fixés sur la grande oeuvre du rétablissement de l'harmonie, objet qui devait occuper l'assemblee avant tout autre. Le décret sur l'oubli du passé devait précéder cette entreprise. Ce décret fut en effet rendu; mais comment pouvait-il être exécuté? On a voulu former des commissions de toutes les sections, afin qu'elles pussent s'entendre et coopérer avec le gouvernement pour effectuer cette tâche salutaire. On arrêta les principales bases pour les faire discuter de nouveau dans les comités sectionnaires. On reconnut surtout que, pour atteindre ce but, l'assemblée ne devait, dans un délai donné, délibérer sur aucun acte important, en attendant le résultat des négociations en faveur de l'arrangement entre les partis en contestation. On n'excepta de cette négociation que e décret qui devait être

rendu pour la reconnaissance du Roi et les pièces y relatives. Mais le jour même où devait être discuté ce dernier décret, pour lequel le président de l'assemblée avait fait une communication officielle aux représentans des cours alliées, on engagea tout d'un coup les débats sur la Gérousie, et le même jour on discuta sommairement, on arrêta et on signa le troisième décret.

Cet acte, de quelle manière qu'il soit considéré par rapport au fond, devait infailliblement, par les formes qui l'ont accompagné, non seulement mettre le comble à la méfiance des partis en contestation, mais encore faire échouer tous les efforts en faveur de la pacification. Ce qui aggrava encore davantage ces dispositions, c'est qu'il donna motif à MM. les résidens de soupçonner les intentions de l'assemblée, sur lesquelles ils avaient déjà conçu des doutes assez graves depuis sa déclaration, et de protester par leur communication du 29 juillet (10 août).

La réponse du président de l'assemblée au gouvernement, datée du 10 (22) août, et relative aux demandes de cette communication, loin de dissiper les soupçons de MM. les résidens, les confirmera entièrement et mettra l'assemblée dans une position désagréable par rapport à l'Alliance.

Quoique l'assemblée admette dans cette réponse le concours du Roi à la constitution, elle le borne à son exécution définitive. Dans un des derniers paragraphes de sa réponse, en retouchant la question du concours que le souverain doit avoir au pouvoir législatif, elle le borne à la sanction des lois fondamentales.

Relativement au partage des terres nationales, l'assemblée s'attribue exclusivement et d'une manière claire le droit d'en décider, et n'accorde à l'autorité royale que l'exécution.

Par rapport au gouvernement provisoire, elle n'explique aucune opinion. Quelle pourrait être l'impression que feraient sur MM. les résidens les dispositions relatives au concours du souverain et au partage des terres nationales, quand les premières choquent les principes incontestables de tout gouvernement monarchique, et que les secondes sont en opposition manifeste avec leurs instructions? Peuvent-ils par leur silence se charger d'une responsabilité grave vis-à-vis leurs cours et le roi de la Grèce? Ils seront donc obligés non seulement de protester, mais de repousser encore, par tous les moyens, ce qui sera arrêté par l'assemblée. Et quelle sera la conséquence de ce conflit, surtout dans l'état actuel de nos affaires intérieures? Une division de la nation, qui repousserait

tout arrangement, de nouveaux troubles intestins, beaucoup plus graves que les premiers, et la dissolution de l'assemblée.

Comment pourrait-on remédier à ces inconvéniens, ou du moins prévenir les malheurs qui nous menacent, et maintenir l'assemblée? Il serait à désirer qu'avant tout l'assemblée suspendît pour quelques jours ses travaux, pour ne s'occuper que du rapprochement des partis. Quelle que soit la mesure qu'elle prendrait, soit à l'égard du gouvernement, soit à l'égard de la Gérousie, si elle n'était pas précédée du rétablissement de l'harmonie et du concours général de la nation, il serait difficile, aux yeux des soussignés, de l'effectuer, et encore plus difficile de la rendre fructueuse. Si, au contraire, l'assemblée insistait pour continuer ses travaux, nous pencherions vers l'avis qui suit:

1° L'assemblée s'expliquera d'une manière positive sur le droit de concours que le Roi aura au pouvoir législatif en général et à la constitution en particulier.

2° Elle n'arrêtera pas d'une manière définitive ce qui concerne le partage des terres nationales, en imposant à la couronne l'exécution; mais elle reconnaîtra le droit de concours du Roi pour ce qu'elle décidera relativement à cet objet.

3° Elle confirmera par un décret le gouvernement actuel jusqu'à l'arrivée de la Régence. Comme le nombre des membres est pair, depuis le décès de l'un d'entr'eux, on chargera quelques-uns de ceux qui la composent, de fonctions publiques qui auront pour objet la pacification. On combinera cette mesure de manière à ne laisser dans la capitale qu'un nombre de membres impair.

4° Elle formera la Gérousie conformément au second décret de l'assemblée d'Argos avec des amendemens relatifs à son personnel, amendemens que les circonstances prescrivent, et qui pourraient être efficaces pour la pacification, et même avec une augmentation de ses membres, de manière à faire représenter dans son sein les partis en contestation. Elle en fixera la durée jusqu'à l'arrivée de la Régence.

5° Elle formera des commissions spéciales auxquelles elle confiera la rédaction des projets de la constitution, du décret relatif au partage des terres nationales, et d'autres lois fondamentales.

6° Elle se prorogera par un décret jusqu'à l'arrivée de la Régence.

En prenant cette direction, l'assemblée peut prévenir sa dissolution, garantir les intérêts importans de la nation, exé-

cuter les engagemens qu'elle a pris, et atteindre le grand but de la pacification générale.

A Nauplie, ce 10 (22) août 1832.

Les Députés S. Tricoupi, A. Londo, A. Maurocordato, C. Zographo, Ch. Clonaris, Ch. Pappapoliti, C. Chalchiotti, St. Staïco, G. Lélis, Ch. Vlassi, I. Staïco, N. Calogéropoulo, Conélétios, B. Boudouri, I. Manghina, A. Miaoulis, E. Xénos, N. Ghicas, G. Tromaras.

(Lue dans le sein du congrès au commencement de la séance du 10 (22) août.)

5.

Déclaration de soixante-deux Députés restés à Nauplie après la dispersion violente du Congrès au Panhellénium.

Les soussignés représentans plénipotentiaires de la nation, appréciant la sainteté des devoirs qui leur ont été imposés, et ne souffrant point qu'un blâme injuste soit attaché au caractère de la représentation dont ils sont revêtus, sont forcés, au milieu des circonstances les plus difficiles et au moment de la prorogation de leurs travaux, de s'adresser à leurs mandataires pour leur exposer l'image fidèle de tout ce qui est survenu depuis la convocation de la session actuelle, et pour justifier devant eux et en présence du monde civilisé, leur propre conduite et leurs actes; ils désigneront aussi la source de ces machinations qui, en tourmentant impitoyablement la Grèce depuis plus de cinq mois, ont atteint le comble de l'audace par le crime effroyable et inouï commis le 10 du courant dans le sanctuaire même de l'assemblée.

L'aveu de la vérité, dont on est redevable à la génération actuelle, est dû à plus juste titre à la postérité.

Le 25 du mois de mars dernier avait décidé sur l'Isthme de Corinthe le sort des armées constitutionnelles, et le 29 du même mois leur avait ouvert les portes de Nauplie.

La place laissée vacante par l'homme de la violence, fut occupée, après des essais momentanés de changemens personnels, par une commission de sept membres, mélange d'élémens hétérogènes ou hostiles, devenu nécessaire en conséquence du protocole du 7 mars.

Les premiers pas du nouveau gouvernement, ou plutôt de celle de ses deux moitiés qui se constitua héritière du système arbitraire des Capodistria, ont indiqué clairement le but principal vers lequel il se dirigeait.

Opposition systématique à toute mesure salutaire et tendante à garantir la tranquillité contre la répartition proportionnée des troupes dans toutes les provinces de l'état; opposition mal intentionnée à la proposition sage de nommer à tems et conformément aux circonstances et à l'esprit de l'époque, les autorités subalternes; enfin oppositions de tout genre, faites à dessein, ne pouvant que servir de brandons à un incendie civil prémédité.

L'opposition seule contre la convocation de l'assemblée nationale n'a point réussi. L'opinion publique était fortement prononcée en sa faveur. Des raisons graves et des besoins pressans l'exigeaient. *Assemblée nationale* était le mot d'ordre de toute la lutte précédente. C'est pour elle que tant de sacrifices ont été faits, que tant de tombeaux ont été ouverts.

L'assemblée fut donc convoquée officiellement. La ville d'Argos fut désignée comme lieu provisoire de la réunion des plénipotentiaires. C'est vers cette ville que les populations, laissées tout-à-fait libres et sans aucune influence, ont commencé à envoyer des plénipotentiaires de leur choix.

Très-peu de provinces seulement n'ont pas envoyé leurs députés, et encore moins de provinces ont protesté contre ceux précédemment envoyés, et en cela, elles n'exprimaient pas leur volonté, mais elles suivaient par nécessité l'hétérodoxie politique de chefs puissans.

La loi considère comme légale l'assemblée nationale aussitôt que les deux tiers du total des plénipotentiaires sont réunis, en supposant toutefois que l'autre tiers n'en a point été exclu par la force.

La première séance préparatoire, tenue le 11 de juin dernier, a réglé tout ce qui concerne l'examen des mandats électoraux, en nommant une commission *ad hoc*. Depuis il s'est passé plus d'un mois sans qu'aucune autre séance ait lieu; certes on pouvait terminer plus vîte l'examen de ces mandats; mais ceux qui intriguaient contre l'assemblée, en suscitant difficulté sur difficulté, en ont retardé l'ouverture autant qu'ils ont pu.

La discussion relative à l'endroit où l'assemblée devait tenir ses séances, n'a pas causé moins de retard. Les plénipotentiaires sont enfin convenus de se concentrer à Nauplie,

lieu qui offrait à tous sans exception les garanties requises, et facilitait par là le succès du but de la réunion qu'on s'était proposé.

Les représentans du peuple *grec* n'ont jamais douté qu'il ne leur fût permis de siéger à Nauplie, ville éminemment grecque; mais ayant été informés, contre toute attente, que cela leur était interdit de la part de MM. les résidens, à cause de la présence des troupes alliées (comme si ces troupes pouvaient avoir d'autre but que la protection des Grecs, et comme si le gouvernement lui-même n'avait pas son siège dans la même ville et au milieu des mêmes soldats de l'Alliance), les députés de la nation, voulant éviter tout désagrément possible, décidèrent qu'ils se réuniraient à *Pronia*, faubourg de Nauplie, à cinq minutes de cette ville.

C'est donc à Pronia, le 14 juillet, qu'on commença les séances régulières. Les quatre cinquièmes des plénipotentiaires étaient déjà présens. Dans la discussion relative à la proclamation au Panhellénium, on a vu bientôt se manifester, de la part d'un petit nombre de plénipotentiaires, qui au surplus appartenaient à la classe des employés, la prétention opiniâtre de vouloir diriger les travaux de l'assemblée ou plutôt les opinions des députés.

Le projet de proclamation s'étant présenté aux plénipotentiaires aussi compliqué et aussi inintelligible qu'il était grave et concis, en ce qu'il indiquait d'avance les actes les plus importans de l'assemblée, devait nécessairement et par sa nature même, ainsi que par l'opiniâtreté systématique qu'on a mise à prétendre qu'il fût adopté sans amendement et dans un court espace de tems, donner lieu à des soupçons légitimes contre ses auteurs, et amener dès le premier abord des anomalies et des entraves aux progrès des travaux de l'assemblée.

Les actes préliminaires qui ont suivi la proclamation, véritables expressions du coeur des plénipotentiaires, et témoignages irrécusables de la pureté de leurs consciences, ont manifesté hautement l'esprit de modération et d'équité qui animait les députés de la nation. Tels étaient surtout l'oubli parfait du passé et les mesures qu'il contenait, mesures capables d'effacer toute trace de désunion et d'atteindre le but de la pacification, si les personnes chargées de son exécution avaient rempli leurs devoirs avec fidélité et conscience. Il faut donc les considérer comme calomniateurs de l'assemblée, ces hommes qui ont osé dire qu'elle n'a pas voulu réfléchir sur les moyens de pacifier le pays. Et qu'est-ce que l'assemblée pouvait faire de plus pour y parvenir, que ce

qu'elle a fait réellement? Pouvait-il être permis qu'un corps destiné à délibérer seulement et à prendre des décisons générales, descendît dans l'arène d'actions propre au pouvoir exécutif, et qu'il négligeât ses travaux de législation? Ne serait-ce pas là s'écarter ouvertement de ses devoirs? Et cependant pour ôter à ses adversaires tout prétexte de soupçons, elle consentit à céder neuf de ses membres pour coopérer avec le gouvernement au but qu'on se proposait.

Nous le demandons à présent, qu'a-t-il fait depuis, ce gouvernement provisoire? Si lui et ses ministres désiraient sincèrement la pacification, ne devaient-ils pas conformer leurs actes à leurs paroles? Ils devaient surtout publier le décret d'oubli du passé d'après l'art. 5 de ce même décret, et cependant ils en conservent encore les exemplaires entassés dans leurs bureaux.

Les plénipotentiaires ont montré leur désir sincère de ramener à l'intérieur l'union et la tranquillité, bien qu'ils n'eussent point trouvé le pouvoir exécutif prêt à réaliser leur volonté. A l'extérieur, ils n'ont pas moins prouvé par leurs premiers actes, combien ils appréciaient les hautes et salutaires décisions de la triple alliance, qui répondent entièrement aux voeux manifestés depuis long-tems par la nation dont ils sont les fidèles représentans. Aussi se sont-ils empressés de confirmer l'élection du roi *Othon*, et d'inviter S. M. à hâter son arrivée dans le nouvel état. En même tems, profitant de la circonstance, ils ont exprimé, par des adresses particulières, et leur profonde reconnaissance envers leurs magnanimes bienfaiteurs, les souverains alliés, et leur gratitude envers le roi de Bavière, père auguste du souverain de la Grèce, pour des bienfaits reçus précédemment. Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'on ignore encore le sort de ces pièces dont l'envoi a été confié aux soins du gouvernement.

Aux principaux objets des délibérations de l'assemblée appartenait aussi indubitablement le soin d'organiser provisoirement l'administration intérieure de l'état jusqu'à l'arrivée de la Régence, objet d'autant plus important que l'état actuel des choses n'offre pas la moindre garantie pour la cessation des dissensions existantes, mais qu'il renferme au contraire tous les élémens qui entretiennent et perpétuent le désir de l'anarchie et les passions cruelles.

Les plénipotentiaires ont jugé à propos de commencer la réforme du gouvernement actuel par l'abolition du Sénat. Ce conseil, d'après le second décret de l'assemblée d'Argos,

qui n'est que le complément de l'acte du corps législatif, daté du 18 janvier 1828, était censé aboli de droit au moment même où l'assemblée ouvrait ses séances. Mais on devait aussi le déclarer tel en réalité puisqu'il ne s'est point empressé lui-même d'avouer ce qu'il devait reconnaître, c'est-à-dire, son existence entièrement inutile, sa nullité devant l'assemblée souveraine. Outre l'abolition de ce conseil, l'assemblée avait certainement des raisons fortes et suffisantes pour en prononcer aussi la condamnation pour ses nombreuses illégalités et ses réactions; mais elle consentit à passer sous silence ces illégalités pour se conformer religieusement et à la lettre, au contenu du décret relatif à l'oubli du passé.

Toutes les décisions prises par l'assemblée touchaient des intérêts sacrés, et étaient pesées dans la balance de la justice; et il est évident que des décrets d'un corps qui représente la nation, sont légaux quant à leur origine, et obligatoire pour l'état. Mais contre toute attente et à l'étonnement général, ces décisions ont rencontré de l'opposition de la part de MM. les résidens, dans une communication adressée au secrétaire du gouvernement pour les affaires étrangères, en date du 29 juillet, et transmise à l'assemblée par ce fonctionnaire. MM. les représentans de l'Alliance, après avoir condamné préalablement la convocation faite par le gouvernement, de cette assemblée prescrite par la loi et demandée hautement par l'opinion publique, après avoir imposé des bornes à la libre volonté des plénipotentiaires du peuple grec, ont fini par prononcer que l'assemblée s'était *arrogé* le pouvoir constitutionnel de la nation.

Chose étrange! MM. les résidens, naguères témoins des horribles attentats d'Argos et de la conduite criminelle d'un usurpateur de l'autorité suprême, et ayant sous les yeux le protocole du 7 janvier, qui leur transmettait l'ordre exprès de reconnaître le gouvernement qui serait établi par l'assemblée nationale *d'après toutes les formes légales*, n'ont point hésité cependant, malgré ces données et ces instructions, à reconnaître comme légaux les actes de la soi-disant cinquième assemblée nationale, qui s'opposaient *à toutes les formes légales*, et à considérer comme légitime *l'enfant supposé* de cette assemblée, et cela à une époque où une grande et forte partie de l'état avait pris les armes contre lui, et où la nation presqu'entière manifestait son indignation contre l'arbitraire. Aujourd'hui que font-ils? tandis que tout devait les convaincre de la légalité de l'assemblée actuelle et de la va-

lidité de ses actes, non seulement ils paraissent en douter, mais ils notent encore de leurs boules noires contr'elle.

Ce qu'il y a cependant de plus étrange, c'est qu'ils accordent un pouvoir constituant à un corps qui, lors même qu'il existait légalement, n'avait qu'un pouvoir consultatif, et qui ne représente ni les capacités de la Grèce, ni les propriétaires les plus notables, ni ceux qui se sont distingués par des sacrifices ou illustrés par des services dans la lutte de l'indépendance. Ainsi ils exposent le sort des Grecs à tous les dangers d'une position équivoque, en attribuant à ce corps aboli le pouvoir de modifier le gouvernement quand il le voudrait et de la manière qu'il le jugerait à propos.

La communication susmentionnée des trois résidens contenait entr'autres trois articles, comme les dernières décisions de la conférence. Ces articles étaient:

1° L'inamovibilité du gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée de la Régence; 2° la défense de rédiger des lois fondamentales définitives, sans le concours de l'autorité royale; 3° la non-aliénation des terres nationales. L'assemblée n'a point hésité à y répondre avec tout le respect dû aux auteurs de la communication, mais aussi avec toute la franchise et avec la conscience profonde de ses devoirs sacrés.

Quant au premier article, prenant à témoin et alléguant à son appui la misère de l'état actuel des choses, l'assemblée avouait clairement qu'il était juste et de son devoir de penser à la réforme provisoire du gouvernement jusqu'à l'arrivée de l'autorité stable.

Pour ce qui touche les lois fondamentales, elle reconnaissait d'avance ce qu'elle n'a jamais entendu nier, c'est-à-dire, la nécessité du concours de l'autorité royale, quand elle serait présente; mais elle ajoutait aussi qu'elle avait cru de son devoir de préparer cette grande oeuvre, également nécessaire au bonheur des administrans et à celui des administrés.

Enfin, pour ce qui concerne *l'aliénation des terres nationales*, l'assemblée a fait la juste observation qu'il n'était pas convenable de confondre ce terme avec celui que l'assemblée avait employé dans sa proclamation, c'est-à-dire, avec *la répartition de la terre nationale*, mesure décrétée déjà et consacrée par toutes les assemblées précédentes, dont le président Capodistria lui-même s'occupait sérieusement, et qui seule était capable de donner aux Grecs une véritable existence politique, et de contribuer en même tems à l'extinction des dettes publiques et en général à l'établissement du cré-

dit national. L'assemblée a été plus loin encore: elle a fait la distinction nécessaire entre le mode, c'est-à-dire, les principes et les bases de la répartition des terres nationales d'un côté, et son exécution de l'autre, et tandis qu'elle renvoie, comme de raison, la seconde de ces deux parties à la coopération de l'autorité future, elle s'en réserve à bon droit la première.

Le territoire national délivré de ses conquérans au prix du sang grec, ne pouvait que revenir de droit à ses anciens possesseurs. C'est donc une propriété commune, un commun héritage, exposés à la vue des Grecs, et relativement auquel tous ceux qui ont pris part à la lutte, sont considérés comme autant de cohérétiers et de copropriétaires.

Y a-t-il en effet rien de plus légitime et de plus naturel que de réserver à l'assemblée souveraine qui représente la nation toute entière, le droit de poser les principes d'après lesquels doit se faire à l'avenir la répartition de la propriété commune?

Il est certain que depuis la septième année de la guerre de l'indépendance, les Puissances qui dès lors se sont déclarées protectrices de la Grèce, ont aussi essentiellement contribué à la délivrance du territoire grec. Mais nous n'osons pas penser, et nous commettrions une faute impardonnable, si nous nous imaginions que ces Puissances, par leur coopération humaine et généreuse, eussent jamais entendu s'approprier d'autres droits que celui que la nation elle-même leur a accordé, c'est-à-dire, le droit d'élire le prince qui devra régner héréditairement sur la Grèce.

Ainsi les Grecs, maîtres uniques et incontestables des fruits de leur victoire, ne s'arrogent point un droit étrange et inconvenant lorsqu'ils s'attribuent le pouvoir d'en disposer.

C'est dans cet esprit et sur de telles bases que fut faite à la communication grave de MM. les résidens, une réponse non moins grave et importante de la part de l'assemblée. Le gouvernement à qui cette réponse était adressée, devait l'envoyer, sans le moindre délai, à qui de droit, en respectant l'autorité suprême dont elle émanait; mais c'est avec une douleur et une indignation profondes que nous annonçons au public que le gouvernement n'a point réalisé cet envoi; qu'il a même osé, comme on voit par sa conduite, se constituer juge suprême des décisions définitives d'une assemblée entière. Les observations de quelques députés-ministres devaient se faire d'une manière publique et patente dans la séance même et durant la discussion. Les députés, considérés comme

secrétaires du gouvernement, prouvent par là qu'ils ont étrangement méconnu leurs devoirs; car ces fonctionnaires, en leur qualité de responsables, peuvent, il est vrai, juger les actes du gouvernement, mais nullement ceux d'une assemblée souveraine qui ne doit en rendre compte qu'à la nation.

De longues discussions ont eu lieu tant sur le personnel que sur l'organisation du gouvernement. L'opinion de la majorité, reconnue d'après la manière de voter, adoptée dans le règlement, décida l'établissement d'une commission administrative de sept membres, la nomination des personnes qui la composeraient jusqu'à l'arrivée de la Régence, et le remplacement de la Gérousie par un comité législatif pris dans le corps des plénipotentiaires, dont les fonctions dureraient seulement jusqu'à ce que les provinces eussent envoyé les représentans qui seraient choisis immédiatement d'après *la loi d'élection* sous le n° 17.

Il fut aussi décidé par la majorité que la constitution de Trézène, modifiée d'une manière convenable, serait adoptée jusqu'à l'heureuse arrivée en Grèce de la Régence royale, époque où la constitution monarchique et définitive sera réalisée nécessairement. Les dernières discussions de cette séance, prolongées par des argumens et des répliques employés à dessein, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, avaient pour objet la décision définitive de la proposition déjà plusieurs fois renouvelée, et concernant les actes illégaux de la soi-disant cinquième assemblée nationale.

Le président avait déjà levé la séance, et les plénipotentiaires commençaient à sortir, quand un détachement de soldats qui, ayant déserté le drapeau de leur chef, le général N. Criéziotti, à la suite d'une intrigue, se trouvaient campés sous les ordres des officiers Th. Cazani, Jean Condouli, Lampros Coutzos et de quelques sous-officiers, à Aria, à une demi-lieue de distance de Nauplie, entoura la salle de l'assemblée, armé de fusils et de sabres, se jeta en tumulte au milieu de plénipotentiaires, et répandit parmi eux et parmi les spectateurs une terreur panique. Jamais événement plus terrible ne frappa l'oeil des Grecs; jamais spectacle plus tragique ne blessa les coeurs grecs; jamais action plus criminelle ne deshonora le sol de la Grèce. Comme les brutes indomptées, comme des tigres furieux, ces soldats, ayant pour complices quelques-uns même des gens de la garde de l'assemblée, fondirent sur les plénipotentiaires, les dispersèrent, menacèrent de tuer les uns (attentat dont ils furent cependant empêchés); les autres, ils se contentèrent de les piller,

et enfin d'autres, parmi lesquels était le président lui-même, ils les emmenèrent dans leurs cantonnemens à Aria, où ils les gardèrent plusieurs jours de suite.

Les soldats, et surtout un ramas informe de soldats, ne connaissant aucun ordre, sont de simples machines, des instrumens matériels qui ne reçoivent de l'impulsion que du dehors. C'est donc à ceux qui portent à un acte criminel, et non à ceux qui y sont portés, qu'on doit infliger la plus grande punition. Il y avait quelques jours que ces soldats demandaient leurs soldes arriérées au gouvernement qui leur promit de les payer dans un délai donné. Le dernier jour de ce terme était celui où se passa l'horrible scène dont nous venons de parler. Une députation de ces mêmes soldats, envoyée dans la capitale pour y recevoir de l'argent, au moment même où les plénipotentiaires, siégeant dans le local de l'assemblée, délibéraient sur la réforme de l'état actuel des choses, reçut, d'après ce qu'elle avoue elle-même, de la part de quelques membres du gouvernement, la réponse que, n'étant pas sûrs de leur maintien dans la commission administrative, ils n'étaient nullement en devoir de tenir leur promesse, et que les soldats n'avaient qu'à s'adresser à l'assemblée créatrice d'un nouveau gouvernement, pour en obtenir le paiement.

Une telle réponse, en supposant même qu'elle n'ait pas été faite dans un but perfide et insurrectionnel, était cependant capable d'exciter et de porter à des actes de désespoir des soldats qui n'attendaient de consolation pour leur nudité et leur misère, que de leur solde modique. Néanmoins beaucoup de données et de présomptions bien fortes que le tems seul éclaircira, portent à croire que cet événement était le résultat d'une intrigue infernale, ourdie de longue main, et qui avait pour principal but la dissolution de l'assemblée nationale qui blessait, comme une épine, la vue de ces misérables persécuteurs de la liberté bien entendue et de l'ordre légal, qui se réjouissent de l'anarchie et des malheurs de la Grèce.

Hellènes! Vous avez vu par le récit simple qui vient de vous être soumis, avec quelle sincérité, avec quel dévouement aux intérêts de la patrie, et avec quelle scrupuleuse conscience vos représentans plénipotentiaires ont rempli leurs devoirs. Vous avez vu quelle opposition la majorité bien intentionnée de l'assemblée a rencontrée de la part d'une minorité capricieuse et incapable de céder aux argumens victorieux de la raison.

Vous avez vu enfin quelles intrigues les adversaires ont employées, quels pièges ils ont tendu pour faire échouer

les vues utiles et salutaires de l'assemblée. Les plénipotentiaires ont montré une persévérance de martyrs, et ils espèrent avoir suffisamment justifié par leur conduite la confiance dont vous les avez honorés.

Cependant au moment même où ils se prorogent pour quelque tems, après avoir déjà pris en faveur des intérêts généraux toutes les mesures qui étaient en leur pouvoir, il leur est impossible de ne pas protester avant la nation, devant le roi de la Grèce et en présence du monde civilisé, contre les auteurs de tant de malheurs, contre ceux qui ont rendu cet infortuné pays la proie des passions. L'histoire impartiale, en dévoilant le nom de ces hommes, flétrira avec le tems leurs actes plus ouvertement qu'il n'est permis de le faire aujourd'hui. Peut-être aussi que les lois, en obtenant la vigueur qui leur appartient, vengeront un jour des crimes restés encore impunis.

A Nauplie, ce 22 août 1832.

Le président P. Notaras, P. Mauromichalis, A. Fotilas, D. Mélétopoulos, I. Ch. Pétrou, G. A. Criézis, G. Docos, G. Caniscas, G. Plessos, D. Criézis, A. P. Mauromichalis, A. I. Christénitis, S. Spiliotopoulos, P. Troupakis, S. Picoulakis, D. G. Grigorakis, St. Christéas, M. Calangos, P. Cologhéras, Logothétou, D. Ch. Anagnostou, D. Dragonakis, A. Polizoïdis, E. Antoniadis, D. Mansolas, D. Kiriakidis, D. A. Chatziscos, G. Plataniotis, I. Vlachos, A. Tzortzakis, S. Antoniadis, A. Markélos, A. Birbilis, Th. Ch. Christou, S. Théaghénis, S. Maicos, A. Oeconomidis, Papaléxiou, G. Tsoudéros, G. Pétropoulos, S. Pangalos, D. Panas, N. Loghothétou, S. Astéris, D. Papathanassiou, N. Deliyannis, D. Dessilas, A. Ghouzouassi, G. Chrissidis, K. Zervas, A. Loghothétopoulos, A. Zzicnopoulos, A. Kivélos, K. Déliyannis, N. Oeconomopoulos, Engholfopoulos, M. Scourdis, A. Eustathiou, P. Pharmacopoulos, I. Papadopoulos, A. N. Mostras.

VI.

Pièces relatives à la dissolution du Gouvernement mixte.

Page 177. „*Il n'y eut plus que J. Coletti et A. Zaïmi qui restèrent de la Commission de sept membres...... et les ministres...... auxquels obéissait qui voulait.*"

On s'aperçoit que le récit des événemens qui se sont passés après mon départ jusqu'à l'arrivée du Roi, réclame quelques légers changemens. *Condourioti* s'était bien retiré à Hydra, mais sans déposer son autorité, et le décret qui frappa M. *A. Métaxa*, n'ayant pas encore été revêtu de toutes les formes légales, lorsque le congrès fut rompu, *Coletti* pouvait s'entendre avec lui et *Zaïmi* pour reprendre les travaux du gouvernement. La question pour savoir si le Sénat devait être regardé comme supprimé, fut écarté et renvoyé à la décision du gouvernement royal. Il restait donc toujours une ombre de gouvernement, et comme celà contrariait la faction qui voulait ou se mettre à la place de la Régence, ou lui imposer des lois les armes à la main, le Sénat proclama à Nauplie un nouveau gouvernement de son choix, composé de Zaïmi, Métaxa et Colocotroni, le 3 octobre; mais les troupes typiques qu'il avait gagnées et qui distribuaient sa proclamation, furent dispersées par celles de l'ancienne autorité, et le Sénat fut forcé de se retirer de Nauplie avec ses amis. Il s'établit donc à Artros, y protesta contre tout ce qui avait été fait depuis huit mois, et changea, le 3 décembre, encore une fois le gouvernement, qui devait être composé de Colocotroni, de Zavellas et de cinq autres généraux dont les troupes se concentrèrent à Argos et dans les environs. Tout cela se faisait dans un tems où l'on savait déjà que le Roi, la Régence et une division de l'armée bavaroise étaient embarqués et s'approchaient de la Grèce. Il fut donc résolu à Nauplie de faire occuper Argos par les

troupes françaises. Furieuse de se voir contrariée dans ses desseins au point de leur accomplissement, la faction, aidée encore une fois par ses alliés étrangers, jeta le dernier masque et attaqua les Français. Cet événement décida de l'établissement paisible de la nouvelle autorité. Au lieu de détruire le seul pouvoir qui pouvait encore balancer la réaction, ces hordes furent elles-mêmes détruites ou dispersées, et il ne resta plus rien à leurs chefs qu'à suivre le cortège du Roi, arrivé peu de jours après au port de Nauplie pour prendre possession de son royaume échappé encore une fois aux mains de ses ennemis les plus déterminés. Pour compléter le tableau de la situation intérieure du pays à cette époque, et les vues du parti vaincu par les Roméliotes sur l'Isthme et par les Français à Argos, nous y joignons encore la déclaration du Sénat, publiée au mois d'octobre pour annoncer son nouveau gouvernement de trois membres. C'est la traduction officielle, publiée en même tems que l'original, sauf les fautes de syntaxe trop graves pour être répétées. De plus, on lira la lettre de Zaïmi et de Métaxa adressée aux Sénateurs, pour se séparer de leur cause, et le rapport des ministres sur la proclamation publiée pour annoncer le gouvernement de sept membres. Nous n'avons pas jugé nécessaire d'y insérer la proclamation elle-même, puisque les considérans de cette pièce, dont il s'agit seulement, sont répétés verbalement dans la réponse.

1.

Proclamation du Sénat sur la nécessité d'établir un nouveau Gouvernement.

Hellènes!

Le Sénat croit que le tems est enfin arrivé où il doit faire connaître au public la véritable situation actuelle des affaires de la patrie, et proclamer avec la plus impartiale exactitude les motifs des malheurs auxquels la nation est exposée, et que quelques journaux trompeurs, instrumens aveugles des passions des autres, déguisent de tant de manières.

Le corps du Sénat, pris dans le sein de la quatrième assemblée nationale d'Argos, et organisé en vertu du second décret de cette assemblée, poursuivait l'exercice de ses fonctions avec toute la constance et la fermeté que comportait l'importance de ses délibérations.

Mais dans la sinistre journée du 27 septembre (9 octobre), au milieu des terribles dangers et des funestes effets de l'anarchie, qui menaçaient l'existence même de la nation, d'un pas ferme le Sénat se réunit en séance, et par son décret *sub* n° 258, forma le pouvoir exécutif qui saisit immédiatement les rênes de l'état, tombées quelques momens auparavant des mains mourantes du chef de la nation, Jean A. Capodistria, qu'on venait d'assassiner.

Forcé par cette insurmontable nécessité, à laquelle il n'a cru devoir obéir que pour conjurer le terrible danger qui menaçait la nation, il publia sa proclamation *sub* n° 262, en même tems que le décret qu'il avait été obligé de faire.

Les provinces de l'état applaudirent toutes à cette décision salutaire du Sénat, et non contentes de consacrer cet acte comme volonté de l'intégralité de la nation, elles allèrent jusqu'à exprimer par leurs adresses des sentimens de reconnaissance à ce corps qui avait pris soin de prévenir la destruction qui menaçait la Grèce.

La responsabilité des secrétaires et leur mise en jugement, la participation du Sénat aux affaires extérieures de l'état, l'obligation du secrétaire pour les finances de rendre ses comptes au Sénat, et plusieurs autres devoirs essentiels, voilà en quoi le pouvoir de la commission administrative devait principalement différer de celui qu'exerçait le feu chef de l'état, J. Capodistria.

Le Sénat espérait de déposer à l'assemblée nationale déjà convoquée le poids de l'autorité dont il avait été chargé par la quatrième assemblée nationale d'Argos; mais le démon infernal, ennemi de la paix et persécuteur de la tranquillité du peuple grec, jette au milieu le feu de la discorde, enflamme les passions déjà échauffées, en faisant éclater ce grand et indicible incendie qui actuellement dévore la Grèce.

Dans la Grèce orientale, les dévastations des villes et des villages, le pillage des propriétés et la violation de l'honneur du paisible citoyen, voilà les avertissemens précurseurs qui faisaient présager la catastrophe générale de l'état grec, dont le mouvement impétueux rompit peu de tems après toute espèce de discipline, et détruisit brusquement les liens civils de l'état grec.

La démission de M. A. Capodistria ouvrit une nouvelle carrière au Sénat, au moment même où il espérait de se voir débarrassé du fardeau qui lui avait été imposé, fardeau d'autant plus important que les passions étaient aussi plus exaspérées, et les circonstances de la patrie plus critiques que jamais.

Un protocole en date du 7 mars, signé à Londres par les plénipotentiaires des Puissances alliées, dans le but de réunir les factions qui tourmentaient la Grèce, obligea le Sénat à porter ses regards hors des limites des forces grecques, puisqu'il n'entrevoyait pas d'autre moyen de salut pour la Grèce.

Ayant ainsi conféré le 28 mars avec MM. les résidens de l'Alliance, il publia presque le même jour le décret *sub* n° 320, par lequel il confiait le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres, choisis dans les différentes factions. Il espérait que leurs sentimens divers, se trouvant ainsi en contact, finiraient par se réunir dans le but de sauver le peuple grec des maux qui étaient suspendus sur sa tête, et de resserrer les liens politiques qui de jour en jour se paralysaient davantage. Mais la voix de la raison, étouffée malheureusement par le tumulte des passions, ne pouvait plus se faire entendre à cette époque, et la loi, courbée sous la force, ne laissait plus aux actes du Sénat l'empreinte de la liberté de l'élection; l'intérêt personnel, imposé par le glaive de tel ou tel chef, s'y faisait seul entrevoir. De là les nombreuses modifications dans le personnel et dans le nombre de la commission, ainsi que dans les bases du décret organique; la commission eut dès-lors sept membres, et le décret eut telle forme que dicta l'attroupement démagogique du 7 (19) avril.

En attendant, l'effroi des habitans de la ville de Nauplie de devenir victimes de l'anarchie dominante, manifesté au Sénat par des pétitions multipliées et par des députations, était impossible à se dissiper, si ce corps n'avait pris la mesure la plus salutaire, de confier provisoirement le maintien des forts de cette ville aux troupes des trois Puissances alliées par le message *sub* n° 326, adressé à MM. les résidens. Cette mesure renouvelée ensuite par le pouvoir exécutif, a sauvé des dangers auxquels elle était exposée cette ville qui, grâce aux nobles sentimens et à la prudente direction des chefs et des officiers, et à la grande activité de tous les soldats de la garnison, a été préservée de l'inévitable ruine qui la menaçait.

Mais pour le malheur de la patrie, dans les autres parties de l'état les passions se développèrent plus fortement, la vigueur des lois fut entièrement anéantie, les actions et l'inimitié se multiplièrent, les vengeances s'élevèrent au comble, les abus et les attaques ouvertes contre la vie, l'honneur et la propriété prirent une force systématique et efficace avec la plus grande cruauté dans des villages, des villes et des

provinces entières, de sorte que le citoyen de la Grèce, contre toute attente, se voyant chaque jour devenir la victime de tels malheurs, s'est vu obligé de recourir aux armes pour tâcher de garantir par sa propre force, autant qu'il pouvait, ses inviolables et ses plus sacrés droits.

Dans l'histoire grecque est démontré que, dans les momens les plus critiques de la Grèce, la divine Providence arma son bras puissant et arracha la nation des bords de l'abîme où elle courait le risque de tomber. Ceci a été encore évidemment prouvé dans la présente déplorable époque. Grâce à la philanthropique munificence des Puissances bienfaitrices de la Grèce, lesquelles ont mis le sceau à la grande oeuvre du total affranchissement de la trop malheureuse Grèce! Au milieu de terribles dangers et de très-graves disgrâces, tout-à-coup s'éleva comme une étoile luisante l'élection du roi de la Grèce, qui répandit dans les coeurs des Grecs une joie inexplicable et de brillans espoirs pour l'avenir.

Le Sénat ayant appris cette nouvelle joyeuse, se hâta de rapporter à S. M. le roi de Bavière, comme au représentant de toute la nation, la vive satisfaction qu'elle avait éprouvée, et avec de chaudes prières, implora le plus prompt envoi de son Roi ou du lieutenant de Sa Majesté.

Cependant un nouveau fléau se préparait pour ranimer les plaies du malheureux peuple de la Grèce. Malgré toutes les résistances du Sénat pour retarder la réunion d'une assemblée nationale, en faisant observer que, si l'on ne se donnait pas le tems de calmer le soulèvement des passions, chose impossible à faire avant l'arrivée du Roi ou de son lieutenant, on ne devait pas attendre d'heureux résultats. Ces observations, que plus tard le Sénat adressa par un message à la commission administrative, non seulement furent méprisées, mais, comme on a déjà dit, le Sénat même a été forcé dans le lieu de ses séances par des attroupemens démagogiques d'accéder à la prompte convocation de l'assemblée.

On publia donc la proclamation de la réunion de l'assemblée, et avec un petit nombre de députés légitimes se ramassèrent de tous les côtés des hommes qui indignement étaient revêtus du sacré caractère de représentans, parce que les cens furent dus par des individus qui n'eurent jamais le droit de représentans dans les assemblées nationales; les autres, connaissant qu'ils n'étaient pas enfans légitimes de la patrie, s'efforcèrent d'être adoptés, contre la loi, par des communautés de provinces qui n'existaient pas et qui ne jouissaient pas de ce droit; tels présentèrent d'insignifians mandats

soussignés au hasard par un petit nombre d'individus répandus çà et là, et n'ayant pas la loyale approbation de toute la province; et tels autres, considérés comme députés incontestablement et sans examen, furent admis pour examiner les autres, tandis qu'ils avaient été solennellement dépouillés de ce droit vénérable et sacré par deux assemblées nationales. C'est de tels individus qu'était composée la réunion formée à Argos, laquelle effrontément foulant aux pieds les lois en vigueur et les formes des précédentes assemblées nationales, nomma une commission, établit un nouveau règlement pour l'examen des mandats des députés, avant même qu'il fût décidé si ces instituteurs des lois étaient députés, et pour la première fois la Grèce a vu des hommes créant des lois pour être examinés s'ils avaient le droit de créer des lois.

Chaque ville et chaque province devaient réclamer et recevoir à bras ouverts ces hommes qui s'étaient chargés des intérêts de la nation les plus élevés, et de nombreux exemples, conservés par l'histoire grecque, prouvent que plusieurs villes se disputèrent autrefois cet honneur. Néanmoins réunis à Argos, ces députés qui ne trouvaient de sûreté dans aucun autre endroit de la Grèce (preuve incontestable que la nation ne regardait pas cette réunion comme une assemblée nationale) voulurent se réunir dans la ville de Nauplie sous la protection des troupes de l'Alliance. Mais MM. les résidens, qui n'auraient jamais empêché les actes d'une assemblée nationale véritable et légitime, adressèrent au secrétaire pour l'extérieur leur note du 4 (16) juillet, par laquelle ils s'opposaient à ce que les susdits individus fissent leur réunion dans la ville de Nauplie. Plusieurs provinces de l'état grec et plusieurs des chefs d'armes les plus distingués firent des adresses au Sénat, soit pour déplorer la triste situation de la Grèce, soit pour protester contre les illégales élections de certains qui se présentaient comme députés.

Le Sénat de toutes les manières évita toute correspondance avec les susdits; il faisait tous ses efforts pour conserver un équilibre exact dans les affaires. Mais il était impossible de rester désormais auditeur paisible des entreprises audacieuses qu'on disait et qu'on exécutait, entreprises suffisantes pour déchirer le coeur de tout Grec sensible, et beaucoup plus celui des membres du Sénat, auxquels était imposée une responsabilité très-grave, s'ils n'avaient employé tous les moyens possibles pour les faire disparaître. Il adressa donc à la commission administrative le message *sub* n° 360, par lequel traçant un résumé de tous les maux qui surabondaient

dans tout l'état, il l'invitait à prendre des mesures actives pour faire cesser les infortunes, lui rappelant les sermens auxquels elle-même s'était soumise, et finalement il éclaircit toutes ces opinions que précédemment il avait expliquées par rapport à l'assemblée, démontrant encore que la violation des lois existantes pour sa réunion, au lieu de porter l'appui des intérêts nationaux, produirait des effets pernicieux et ruineux pour la nation.

On ne s'attendait jamais de la part d'un corps administratif à une réponse telle qu'elle fut présentée au Sénat par le message *sub* n° 417 de la commission administrative, laquelle entièrement n'étant convenable ni à celui qui l'écrivait, ni à celui à qui on l'adressait, n'eut d'autre but que d'ordonner au Sénat par des sophismes une apathie aux calamités qui déchiraient la Grèce de plusieurs manières, et la cessation des plus graves devoirs dont il avait été chargé par la quatrième assemblée nationale d'Argos.

Le Sénat s'est vu dans la nécessité de s'expliquer plus fortement, et de faire connaître au monde toutes les infractions à la loi qu'il avait résolu d'exécuter malgré les persécutions particulières de ses membres, l'épouvante et les menaces journalières. Mais le parti qui du commencement avait pour signal la prévarication aux lois, parvint à faire décider la destitution du Sénat par la réunion de Pronia, avant même de mettre la main à quelqu'une de ces grandes opérations qu'avec jactance elle avait publiées à son ouverture, et qui devaient précéder, et selon la loi, et selon le sain raisonnement, et surtout selon le programme qu'elle-même avait publié dans ses actes.

Le Sénat qui, avant la réunion du susdit rassemblement, et à l'ouverture de ses séances, ne le considérait pas comme assemblée nationale, et qui à cet effet avait adressé ses observations à la commission administrative par son message *sub* n° 360, serait devenu le violateur des lois existantes, il aurait marché directement contre la volonté de la nation, s'il avait pris la résolution de déposer entre les mains d'hommes qui n'étaient pas légalement revêtus de la dignité de représentans de la nation, le pouvoir que toute la nation réunie en assemblée légale lui avait confié par l'organe du président. C'est pourquoi d'une manière officielle il protesta devant MM. les résidens du Roi de la Grèce et des trois Puissances alliées, le même jour de la publication de cet acte, et le lendemain, quand le secrétaire de l'intérieur, sans avoir reçu au moins l'ordre de la commission administrative, envoya des

soldats pour forcer le secrétaire du Sénat à consigner les archives et le sceau du corps.

Messieurs les résidens fondés sur les bases des instructions de la conférence de Londres, d'après lesquelles expressément est prescrit le maintien du présent système administratif, observant de quelle nature sont les actes du susdit rassemblement, adressèrent au secrétaire des affaires étrangères la note du 29 juillet (10 août), par laquelle ils désapprouvaient ledit acte comme contraire à leurs instructions, et ne provenant pas d'un pouvoir national incontesté, en reconnaissant le Sénat comme le seul corps légitime et consacré par le tems, ajoutant que chaque fois que la nécessité aurait dicté de faire une modification dans les membres de la commission administrative, le Sénat avait le droit de l'exécuter.

Ces messieurs, au lieu de respecter les décisions expresses des Puissances bienfaitrices de la Grèce, non seulement ne firent aucune attention à ce que les résidens écrivirent; mais ils se retrouvèrent dans des absurdités encore plus éclatantes, et qui attaquaient les droits de la nation et du Roi, proclamant que la constitution démocratique de Trézène était en pleine activité, se constituant d'eux-mêmes comme corps législatif, sans le consentement du peuple.

Mais de pareils actes, ruineux pour la nation, devaient faire tomber sur leurs têtes la colère de l'indignation connue: un nombre de soldats, de ceux mêmes qui jusqu'alors étaient leurs gardes, fondirent au milieu de leurs séances et les dispersèrent.

Le Sénat, considérant tous les événemens de Pronia comme des fictions monstrueuses d'une imagination exaltée: continuait la marche de ses travaux, s'occupant seulement de l'exact accomplissement de ses devoirs.

Dans cet intervalle une autre consolation fut donnée aux Grecs dans les espérances positives qu'on conçut sur la confirmation de leur bonheur. S. M. le roi de Bavière adressa des rescrits au Sénat et à la commission administrative, confirmant d'une manière officielle la consolante nouvelle de l'acceptation du trône de la Grèce pour son bien-aimé fils le prince Othon, et donnant des espoirs fondés que promptement arriveraient les illustres personnages qui composent la Régence royale.

Le Sénat, dans cette circonstance aussi, n'a pas manqué de s'adresser à S. M. le roi de Bavière, le suppliant chaudement d'envoyer au plus tôt possible la Régence royale, et en même tems il a exposé à S. M. le roi de la Grèce la

joie très-vive du peuple grec pour cette heureuse élection, le priant également du prompt envoi des représentans de Sa Majesté.

Et comme précédemment était mort un des membres de la commission administrative, M. D. Ypsilanti, et que deux autres membres, MM. C. Botzaris et D. Plapoutas, étaient par elle envoyés auprès de S. M. le roi de Bavière, alors ce corps etait devenu incomplet, puisque, selon le décret organique, il fallait qu'au moins cinq membres fussent présens pour remplir légitimement les devoirs du pouvoir exécutif: ainsi le Sénat devait s'occuper ou de suppléer les membres nécessaires, ou de changer les bases du susdit décret organique. Le Sénat donc méditant de ne pas s'éloigner des principes du protocole du 7 mars, communiqua son opinion à MM. les résidens qui, avouant encore une fois l'incontesté droit du Sénat sur la formation du pouvoir exécutif, manifestèrent avec le Sénat dans cette circonstance aussi le même désir de paix et d'union pour éviter tout motif des troubles.

Mais tandis que cette mesure pacifique était reconnue par les deux présens membres de la commission administrative, certains individus qui peu s'occupent de si nombreux malheurs du peuple grec, à cause de l'anarchie, pourvu qu'ils consolident leur trône, habitués à ne se soumettre à aucun frein des lois, désirèrent de s'arroger d'eux-mêmes le pouvoir exécutif pour agir de leur plein gré.

A cet objet le corps du Sénat à pris les mesures convenables à l'accomplissement de ses devoirs pour empêcher la nation de tomber dans cette extrême infortune, ayant enfin constitué le pouvoir exécutif par son décret d'aujourd'hui *sub* n° 373.

Voilà en abrégé, amis citoyens, l'exacte description de l'état des affaires de notre patrie. Le Sénat dans ces dangereuses circonstances a fait tout ce qu'il pouvait pour la cessation des maux. Peut-être aurait-il pu agir avec plus d'énergie d'après son désir, mais il ne lui a pas été permis par l'impétueux mouvement des circonstances. Cependant il peut assurer le public que ni craintes, ni menaces, ni dangers n'ont été capables de le traîner dans le chemin de l'illégalité, et de le rendre l'instrument des diverses passions et des vengeances. Il connaît en détail les maux inouïs que vous avez soufferts, et qui encore sont imposés sur vos têtes jusques aujourd'hui. Mais encouragez-vous, montrez encore pour peu de jours de la persévérance dans les malheurs, et conservez l'ordre et la paix dans vos pays respectifs, et l'obéissance aux

autorités constituées. Le moment est enfin arrivé où la Régence royale ouvrira ses bras pour recevoir les amis de la paix et du bon ordre. Qu'ils tremblent de la sévérité des lois tous ceux qui ont effrontément foulé aux pieds vos droits sacrés, réfléchissant quel compte de leurs actions ils doivent rendre devant un gouvernement juste, fort et permanent. Oui, chers concitoyens, peu de jours encore et la Grèce obtiendra son immuable bonheur décrété par le Très-Saint.

A Nauplie, ce 21 septembre (3 octobre) 1832.

Le président D. Tzamados,
Le secrétaire D. Barboglous.

2.

Lettre de MM. Métaxa et Zaïmi, adressée aux Sénateurs à Astros.

(Traduction du grec.)

A MM. les gérousiastes D. Péroukas, A. Charalambis, G. Ainian, I. Génovélis, G. Mauromatis, I. Carapoulos et G. Antonopoulos.

Messieurs!

Plus votre dernier procédé nous a pénétrés de douleur, plus nous croyons de notre devoir d'éclairer le public sur la manière dont nous l'avons considéré.

Tout en évitant de vous rappeler des souvenirs douloureux et de vous entretenir de choses qui sont déjà à votre connaissance, ainsi qu'à celle de tous les Grecs, nous nous bornerons à vous observer que les soussignés ont été nommés par la Gérousie et invités par ce corps à prendre part à l'administration des affaires du pays.

Au milieu d'un manque total de tous les moyens, nous avons accédé à l'invitation de ce corps dans le but de modérer autant que possible les passions qu'entraîne à sa suite toute révolution, de réprimer les excès qui nous menaçaient de notre ruine, et de redonner ainsi force et vigueur à la loi.

Fermes dans notre résolution, nous nous sommes abstenus d'agir dans les intérêts d'un parti quelconque; nous avons pensé qu'il était de notre devoir de prévenir le mal de tous nos efforts; le sort de notre patrie étant heureuse-

ment fixé, toute opinion politique ne pouvait dès-lors qu'être pernicieuse.

La loi nous obligeait de nous adresser au Sénat pour réclamer de lui qu'il complétât la commission administrative, qui ne pouvait continuer ses fonctions après la mort de D. Ypsilanti et en l'absence de deux de nos collègues, MM. C. Botzaris et D. Plapoutas.

En conséquence, le 11 et le 16 août, nous lui fîmes connaître quelle était la situation des affaires. Le Sénat qui, dans cette circonstance, était à même d'adopter les mesures les plus capables de remédier à cet état de choses, après une longue et mûre délibération rendit le décret *sub* n° 373, qui donnait aux trois membres présens le pouvoir de remplir à eux seuls leurs fonctions administratives.

Les maux commençaient déjà à diminuer; beaucoup de troupes Roméliotes quittaient le Péloponèse, les Grecs tournaient leurs regards vers le trône royal, vers cette autorité suprême que la divine Providence a élevée pour mettre un terme au trop funeste provisoire.

Les chefs des corps envoyèrent au gouvernement des commissaires pour s'aboucher avec lui; l'horizon du pays commençait à sourire, le laboureur à cultiver son champ, et tout, en un mot, annonçait le rappel dans notre patrie du repos et de la tranquillité, quand tout-à-coup on a entendu, le 9 novembre, dire que MM. les gérousiastes D. Péroukas, A. Charalambos, G. Ainian, I. Génovélis, G. Mauromatis, I. Carapoulos et G. Antonopoulos se sont échappés pendant la nuit, et se sont rendus à Astros, où G. Colocotroni était déjà arrivé pour se concerter avec le gouvernement sur l'organisation des provinces du Péloponèse, qui sont déchirées par les divisions et accablées par le fléau de l'anarchie militaire.

Ce procédé qui nous a causé la plus grande surprise et nous a pénétrés de la plus vive douleur, donna lieu à diverses conjectures qui nous mettent dans la triste nécessité de déclarer au public et à vous, Messieurs, que nous désapprouvons et regardons cette conduite comme illégale et de nature à causer de nouvelles calamités à notre patrie, à la veille de l'arrivée de notre Roi et de la Régence.

Nous sommes entièrement éloignés de vouloir prendre la moindre responsabilité dans de nouvelles dissensions; nous nous considérons nous-mêmes comme responsables de tous nos actes devant la loi; et il n'est sûrement venu jamais à l'esprit le

moins raisonnable l'idée qu'il ne serait rendu aucun compte par ceux qui sont chargés du service public.

Nos lois sont toujours existantes, la connaissance de tous les faits qui se sont passés en Grèce est parvenue au pied du trône, et le moment approche où l'autorité suprême va s'installer parmi nous.

Il est à souhaiter que nous nous pénétrions de la grave responsabilité qui pèserait sur nous, si de nouveaux malheurs allaient encore aggraver ce déplorable état de notre patrie.

Nous vous verrions avec douleur, au lieu de donner l'exemple d'une conduite paisible et conciliatrice, la seule qui convienne aux circonstances actuelles et à l'intérêt général, vous engager dans de nouvelles tentatives qui ne feraient qu'exciter les passions et troubler la tranquillité publique.

Quant à nous, nous nous bornons à vous faire ces représentations, à appeler votre attention sur les conséquences fâcheuses que pouvait avoir pour la nation une conduite opposée à celle que nous venons d'indiquer, et nous nous réservons de donner à qui de droit tous les renseignemens et les explications que cette affaire peut rendre nécessaires.

Nous avons l'honneur, etc.

A Nauplie, ce 5 (17) décembre 1832.

A. Zaïmi,
A. Métaxa.

3.

Rapport des Ministres sur la déclaration du Sénat du* 16 (28) *novembre* 1832, *adressé à la Commission administrative de la Grèce.

(Traduction du grec.)

Les secrétaires du gouvernement dans leur rapport collectif, en date du 16 septembre, ont fait connaître quelle a été leur manière d'envisager la divergence d'opinions qui avait suspendu provisoirement les travaux de la commission administrative, et placé les secrétaires dans la triste nécessité de s'occuper seuls des affaires de l'état, en se réunissant pour s'éclairer et s'aider mutuellement.

Les soussignés ont éprouvé la plus vive satisfaction de l'accord qui a ramené les membres du gouvernement à l'exercice de leurs fonctions; ils se sont attaché à l'observer, et ont évité tout motif qui pût donner lieu à de nouvelles discussions

de principes. Déjà ils se sentent pénétrés de la joie la plus vive à l'approche de l'heureux jour où les Grecs posséderont au milieu d'eux leur roi bien désiré, et trouveront sous l'égide d'un gouvernement stable et paternel le terme de leurs malheurs; déjà ils se félicitent d'avoir été heureux dans leurs délibérations, puisque Sa Majesté, loin d'avoir considéré l'absence de deux membres de la commission administrative, comme ôtant à ceux qui se trouvaient réunis le pouvoir de continuer leurs fonctions, les a reconnus comme commission administrative du royaume, en leur transmettant ses ordres. Certes ce n'aurait pas été dans ces circonstances qu'ils auraient entrepris l'examen d'une affaire qui se rattache à des principes dont ils ont eux-mêmes condamné la discussion comme superflue et nuisible, s'ils n'y avaient été forcés par la publication de pièces qui, dénuées de toute validité et toutes illégales et nulles qu'elles sont, pourraient, en restant sans réfutation, abuser par leur forme officielle de la simplicité de quelques esprits, alimenter les troubles, prolonger la guerre civile, qui n'a que trop déchiré la nation, et de la cessation de laquelle le gouvernement s'occupant sans relâche avait lieu, depuis quelque tems, de se réjouir à la vue des heureux résultats qu'il obtenait graduellement.

Celle de ces pièces qui a le plus de portée, a été publiée dans les numéros 20 et 21 du journal le *Miroir*, sous la forme d'un décret de la Gérousie, *sub* n° 337, et datée d'Astros le 21 novembre.

Les soussignés, par égard pour l'accord conclu entre les membres du gouvernement, s'abstiendront de rechercher si l'existence du Sénat est légale ou non, et se borneront à examiner:

1° Quelles étaient les attributions que le second décret de l'assemblée d'Argos a données à la Gérousie? Si elle est restée dans les bornes de ses attributions pendant tout le tems qu'elle a été en rapport avec la commission administrative; si elle a conservé l'organisation que feu le Président de la Grèce lui avait donnée, et l'on verra si la Gérousie avait le droit de rendre des décrets toutes les fois que bon lui semblait.

2° S'il n'y a rien de fondé dans la pièce publiée sous la forme de décret, *sub* n° 339, et si elle n'a aucun fondement, comme nous allons le prouver, quel est le but de sa publication?

C'est particulièrement sur cette partie de l'examen que les soussignés appelleront l'attention du gouvernement, puisqu'elle se rattache à la tranquillité intérieure de l'état et ré-

vèle des vues intéressées, opposées à l'heureux avenir de la nation.

La Gérousie, d'après le second décret de l'assemblée d'Argos qui l'a constituée, n'est établie que comme conseil consultatif, et, d'après le premier article de ce même décret, elle ne doit émettre son avis que sur les décrets qui ne sont pas uniquement du ressort de l'administration. Le gouvernement doit les communiquer à la Gérousie avant de les publier.

De là il résulte donc évidemment que le Sénat n'avait pas le droit de prendre l'initiative, encore moins de rendre des décrets, et que le gouvernement ne soumettait à la Gérousie que les décrets qui n'étaient pas uniquement du ressort de l'administration; car, en effet, ceux qui étaient basés sur une loi ou sur un décret d'assemblée nationale antérieure, étaient émis sans qu'ils eussent besoin d'être soumis à l'opinion du Sénat.

Ce fut d'abord à l'occasion de la mort de feu le Président, et ensuite à celle de l'installation de la commission administrative, que la Gérousie rendit pour la première fois des décrets. Dans ces deux circonstances, la nécessité seule et non une loi antérieure donna à la Gérousie le pouvoir constituant. Cette nécessité une fois passée, la Gérousie rentrait vis-à-vis du corps exécutif dans sa première position, savoir dans celle d'un simple conseil consultatif. En sa qualité de conseil, elle devait se borner exclusivement aux discussions des affaires pour lesquelles on la consultait, à tenir des séances à des jours fixés dans l'hôtel de la Gérousie, à procéder aux discussions conformément aux décrets *sub* n° 34 et au règlement *sub* n° 3797, qui règle ses travaux toujours en présence du secrétaire au département duquel l'affaire en discussion appartenait, et ne pouvait être en relation qu'avec le gouvernement auprès duquel elle doit toujours résider.

Si nous entrons dans un examen de tous les actes de la Gérousie, à commencer du moment même de son installation jusqu'aux premiers mois de la présente année, nous verrons que tout ce qui vient d'être exposé est entièrement conforme à la vérité.

Si nous portons notre attention sur ce qui s'est passé pendant plusieurs mois de cette année, et surtout depuis l'installation de la commission administrative, nous verrons que le plus grand désordre a régné dans ses séances; nous verrons des discussions entamées sur des objets entièrement étrangers aux attributions de la Gérousie, sans être précédées d'ordres du jour, et auxquelles n'assistait même pas le secré-

taire dont elles relevaient. Ces désordres étaient parvenus à un tel excès que, le 14 juillet, sept des Gérousiastes, MM. R. Palamidis, Ph. Mavros, T. Manguinas, I. Caramanos, E. Xénos, G. Dariottis et A. Calamogdartis, se sont vus dans la nécessité de protester officiellement contre les actes de leurs collègues.

Après que le troisième décret de l'assemblée de Pronia eut été rendu, une partie des Gérousiastes voulut conserver le droit d'exister toujours comme Gérousie. Nous répétons encore que nous ne voulons pas nous engager dans l'examen de la légalité de cet acte, pour les raisons que nous avons préalablement exposées; mais nous observerons seulement que ces membres du Sénat, tout en prétendant avoir le droit d'exister comme Gérousie, ne pouvaient avoir le droit de s'arroger un pouvoir plus étendu que celui que ce corps avait dans des tems où une existence légale ne lui était pas contestée; ils ne pouvaient non plus avoir le droit d'agir d'une manière contraire aux bases de l'organisation donnée à ce corps par le décret *sub* n° 34 et par le règlement *sub* n° 3797. Ainsi donc, les séances secrètes, tenues dans des maisons particulières, les discussions entamées en contravention aux décrets et aux ordonnances relatives aux attributions de ce corps, les actes résultant de ces discussions et, en dernier lieu, leur départ de Nauplie sans prendre de passeports, sont autant de délits qui aggravent encore davantage la publication de pièces sous la forme de décret, lorsque, selon les lois existantes, les décrets émanent du pouvoir exécutif, qui consulte préalablement la Gérousie si la matière n'est pas purement administrative.

Avant de chercher à découvrir le but des actes, ainsi que leurs conséquences, examinons chacun des paragraphes de la pièce *sub* n° 337, publiée sous la forme de décret, pour découvrir si, dans tout ce long exposé, il existe la moindre apparence de vérité.

Le premier paragraphe de l'exposé dit: „Considérant „(la Gérousie) que les bases d'après lesquelles la commission „administrative doit exercer les fonctions de corps exécutif, „sont celles du décret *sub* n° 337 de la Gérousie.“

Quoique les bases fondamentales d'après lesquelles la commission administrative doit exercer les fonctions de pouvoir exécutif, soient les décrets de l'assemblée d'Argos, et en second lieu celui de la Gérousie *sub* n° 337 (qui ne peut avoir de validité qu'en tant qu'il ne contrevient pas aux décrets de l'assemblée d'Argos, ne pouvant infirmer le décret d'une au-

torité supérieure), nous ne refusons pas pourtant de borner notre examen aux seules bases qu'a établies le décret *sub* nº 337.

§. 2. „Considérant que, conformément au troisième „paragraphe du premier article dudit décret, elle ne peut „mettre à exécution le neuvième article du troisième décret „de la quatrième assemblée d'Argos, etc.“

Le neuvième article du troisième décret de l'assemblée d'Argos porte: „Le gouvernement doit nommer une commis„sion qui sera chargée d'examiner, d'après les formes légales, „les diverses contestations de droit de propriété, qui pour„raient résulter des changemens politiques arrivés dans le „pays.“

Le décret concernant la nomination de cette commission, a été rendu par le Président, mais n'a pas été mis à exécution. Sous la commission administrative, aucune commission pareille n'a été établie, ni aucun différend sur le droit de propriété jugé. Ainsi l'imputation faite au gouvernement dans le paragraphe susmentionné et dans le premier article tombe d'elle-même.

§. 3. „Que, conformément au quatrième paragraphe „du même décret, elle ne pouvait opérer aucun changement, „ni modification dans les forces de terre et de mer, ni les „augmenter, ni les diminuer, sans le consentement préalable „de la Gérousie.“

Le §. 4 du troisième article du décret *sub* nº 337 porte: „Le deuxième et le troisième article de l'assemblée d'Argos „sont suspendus: la commission administrative doit disposer „des forces de terre et de mer, et en cas qu'il soit nécessaire „d'y faire quelque amélioration, conformément au premier „article du même décret, la commission administrative doit „demander le consentement du Sénat.“

Le deuxième article du quatrième décret de l'assemblée d'Argos autorise le gouvernement à mettre à exécution la loi sur la conscription, en lui faisant subir toutes les modifications qu'il jugerait convenables.

Dans le troisième article du même décret, il est question des récompenses promises en terres nationales aux militaires et aux marins qui ont irréprochablement servi pendant un tems déterminé.

La commission administrative n'a récompensé ni militaires, ni marins en terres nationales; elle n'a modifié ni mis à exécution la loi sur la conscription, de sorte que le deuxième et le troisième article du quatrième décret de l'assemblée

d'Argos sont restés suspendus conformément à l'esprit du quatrième paragraphe du premier article du décret de la Gérousie *sub* n° 337.

A cause des troubles qui agitaient le pays, du court espace de tems, et surtout à cause du manque absolu de moyens, la commission administrative n'a rien entrepris en fait d'organisation, soit pour les troupes régulières, soit pour les troupes légères, de manière qu'elle n'a pas contrevenu non plus sous ce rapport au quatrième paragraphe du premier article du décret mentionné; l'imputation renfermée dans le troisième paragraphe du décret en question, de même que dans le deuxième article, est entièrement gratuite.

§. 4. „Que, conformément au paragraphe du même „décret, elle ne pouvait mettre à exécution le cinquième dé„cret de la quatrième assemblée nationale, concernant l'in„demnité."

Le cinquième décret de l'assemblée d'Argos regarde une mesure générale à prendre relativement aux indemnités dues aux îles d'Hydra, de Spezzia, d'Ipsara, et à celles dues aux militaires qui ont défendu Misolonghi, combattu dans la Grèce continentale sous le général Karaïscaki, aux corps d'armée qui ont défendu ou secouru Athènes pendant le siége, aux troupes du Péloponèse et de la Grèce continentale, et aux capitaines de la marine des trois îles. Il concerne aussi celles qui sont dues à plusieurs communautés, à divers citoyens qui ont fait des sacrifices à des époques difficiles et dans des circonstances critiques où s'est trouvée la patrie. Toute mesure générale concernant ces indemnités a été suspendue. La commission administrative s'est conformée en cela encore au cinquième paragraphe du premier article du décret *sub* n° 337, en sorte que l'imputation que renferme le paragraphe est encore sans fondement.

Il est à remarquer qu'on a mis de la mauvaise foi dans l'exposition du troisième article qui dit: Que tout acte, concernant une indemnité quelconque, est nul; car le décret même de la Gérousie *sub* n° 337 ne suspend pas tout acte d'indemnité, chose impossible et injuste en même tems; mais c'est l'application seulement de la mesure générale d'indemnité (d'après ce que porte le cinquième décret de l'assemblée d'Argos), et elle a été en effet suspendue.

§. 5. „Que, conformément au second article du même „décret, la commission administrative devait informer la Gé„rousie de l'état du trésor, lui soumettre l'état de ses det„tes jusqu'à la fin de mars dernier, et lui présenter le compte

„ approximatif des dépenses pour un trimestre, et qu'enfin la „ commission administrative ne pouvait prendre aucune mesure pour les déficits survenus et les moyens de les combler „ sans consulter la Gérousie."

La commission administrative aussitôt installée, s'est empressée de porter à la connaissance de la Gérousie que le trésor était épuisé et endetté, situation que la Gérousie n'ignorait pas quand on lui en a donné connaissance. Il était impossible de lui présenter un aperçu des dettes du trésor jusqu'à la fin de mars, puisqu'au moment où la commission administrative entrait en fonctions, les brouillons de la secrétairerie des finances étaient en arrière de quatre mois entiers, et que, pour faire la balance jusqu'à la fin de mars, il fallait que non seulement les brouillons, mais encore que tous les régistres fussent en ordre jusqu'à cette époque; c'est ce qui n'a pu être fait que dans le mois d'août. Il faut de plus remarquer qu'il était impossible à la secrétairerie des finances d'obtenir des autres secrétaireries des états réguliers, à cause des troubles qui agitaient le pays. Par exemple, la secrétairerie de la guerre, n'ayant pas les contrôles des inspecteurs, ni les états de paiement des troupes, ne pouvait établir avec aucune exactitude ces comptes jusqu'à la fin de mars, et il ne lui manquait pas seulement les contrôles et les états de paiement du premier trimestre 1832, il lui manquait aussi ceux du quatrième trimestre 1831.

Il était ainsi impossible de présenter à la Gérousie un compte approximatif d'un trimestre, puisque le secrétaire de la guerre ne connaissait pas, à cause des circonstances, le nombre des troupes, pour transmettre les informations nécessaires à la secrétairerie des finances qui n'a pas manqué de les lui demander. Il fallait donc, avant de pouvoir les fournir, faire faire les inspections que le cas exigeait. La Gérousie connaissait toutes ces difficultés, et le secrétaire des finances lui en a fait un long exposé quand il s'est trouvé pour la première fois, au mois d'avril, à une de ses séances.

Quant à la dernière période du paragraphe qui dit: „que „ la commission administrative ne pouvait prendre aucune „ mesure à l'égard des déficits survenus et des moyens d'y „ subvenir," cette commission n'adopta aucune mesure semblable. A peine installée, elle soumit à la Gérousie divers projets financiers, auxquels celle-ci différait toujours de répondre ou ne répondait qu'après un long délai, en les modifiant de manière à les rendre sans effet. Elle ne pouvait ainsi manquer de mettre dans de grands embarras la com-

mission administrative qui, respectant toujours les décrets qui fixaient ses attributions, ne s'est jamais permis d'avoir recours à des mesures que la loi lui interdisait. Par conséquent, la violation du cinquième paragraphe et du quatrième article du décret en question ne peut pas être reprochée à la commission administrative.

§. 6. „Qu'en vertu du neuvième article du même dé„cret, les membres du gouvernement devaient prêter serment „dans les cinq jours qui en suivraient la publication."

La Gérousie sait très-bien que le programme de cette cérémonie avait été fait et même signé par les membres de la commission administrative, qu'elle a été ensuite suspendue du consentement même de la Gérousie, pour ne pas compromettre ses propres membres que menaçait l'esprit d'irritation des troupes qui devaient assister à cette cérémonie, et pour la ville de Nauplie. C'est un trait remarquable, un trait de la plus noire ingratitude que de voir ce corps faire un article d'accusation contre le gouvernement de ce qui n'a été fait que dans le but de la conservation du Sénat même.

§. 7. „Considérant qu'elle n'a pas observé les décrets „qui règlent le mode d'affermage des revenus publics et des „domaines nationaux pour plusieurs années, ainsi que la vente „de ces derniers."

Avant l'établissement de la commission administrative, la Gérousie avait déjà donné son consentement à l'affermage des revenus de 1832; malgré cela le gouvernement s'est empressé de demander de nouveau son avis et de s'y conformer en rendant le premier décret *sub* n° 7. Obligé plus tard par les réclamations des militaires de procéder à l'adjudication générale des mêmes revenus, il n'a pas manqué de convoquer la Gérousie en séance extraordinaire, le 9 avril, et d'adopter d'accord avec elle cette mesure, ainsi qu'il est constaté dans le procès-verbal de cette séance extraordinaire.

Quant aux ventes des domaines nationaux et aux baux à plusieurs années, loin d'avoir contrevenu aux décrets rendus à ce sujet, le gouvernement, aussitôt qu'il a été informé qu'à la faveur des troubles qui agitent le pays, des abus avaient été commis sur certains points dans l'adjudication de la ferme, comme par exemple dans l'affaire des baux à plusieurs années de Lacédémone, il s'est empressé de les annuler jusqu'à la plus sévère enquête, et il a suspendu en grande partie toute adjudication pour plusieurs années des biens situés hors de Nauplie, et même les ventes permises par la

loi, en se bornant ainsi à vendre et à affermer les biens nationaux situés à Nauplie, où il est à même de veiller à la stricte observation des décrets qui régissent ces matières. Il est donc évident que le cinquième et le sixième article de la pièce publiée en forme de décret ne sont nullement fondés.

Dans le sixième article il est question des domaines destinés à des établissemens publics et du port de Nauplie. Aucune vente de domaines destinés à des établissemens publics n'a été effectuée, et celle du port de Nauplie a été proposée, discutée du tems de feu le Président, et ainsi approuvée, a été soumise, le 20 mars 1831, par le message *sub* n° 8632, à la Gérousie qui, par sa réponse *sub* n° 233, y donna son adhésion. Avant l'installation de la commission administrative, le 8 mars de l'année présente, la commission des finances, par un acte *sub* n° 920, a reçu l'ordre de mettre à exécution ce décret. Malgré cela, ce n'est qu'après avoir pris tous les renseignemens nécessaires à ce sujet que la commission administrative s'est décidée à en ordonner la vente comme étant nécessaire à la propreté et à l'embellissement de la ville, utile à la santé de ses habitans, et nullement nuisible à la forteresse ou au port.

§. 8. „ Considérant que les obligations de la banque „ nationale sont sacrées, et qu'en vertu des décrets rendus, „ aucune espèce de dettes de l'état ne peut tomber à sa „ charge. "

Le gouvernement ne s'est permis aucun acte impossible avec ce qui a été décrété relativement à la dette de la banque nationale. Du tems du Président, plusieurs dettes reconnues pour avoir été contractées par le trésor national envers des particuliers, ont été renvoyées à la charge de la banque; ensuite, toujours avant l'installation de la commission administrative, la même opération a eu lieu pour des dettes non constatées, que le gouvernement s'est empressé d'annuler aussitôt qu'il les a découvertes. Depuis l'installation de la commission administrative, ce n'est que ce qui est dû à M. E. Xénos pour des lettres de change protestées, qui a été porté à la charge de la banque nationale, et encore cette somme n'a pas surpassé celle que, du tems du Président, le conseil du contrôle, vérification faite, avait reconnue pour dette claire et liquide. Aucune autre dette n'a été mise à la charge de la banque nationale. Il en résulte donc que ce paragraphe, ainsi que le neuvième article, est entièrement sans fondement.

§. 9. „Considérant qu'en vertu de l'ordonnance *sub* „n° 8 de la commission administrative rendue du consente-„ment de la Gérousie."

La commission administrative, aussitôt installée, a défendu l'émission et la circulation du papier-monnaie; elle a pris toutes les mesures nécessaires pour s'informer avec exactitude de la quantité déjà mise en circulation, et elle a proposé, sur le rapport du secrétaire des finances, le moyen de le faire rentrer au trésor pour y être conservé jusqu'à la décision que l'assemblée nationale prendrait sur ce sujet. Il est en effet étonnant de voir à présent ces mêmes hommes qui avaient préalablement voté pour la confection et la circulation de trois millions de papier-monnaie, être si empressés d'en empêcher la circulation de 500,000, pour prévenir les dommages qui en résulteraient pour le trésor.

L'ordonnance qui défend la circulation du papier-monnaie, n'a pas cessé d'être en pleine vigueur. Quant à la rentrée et à la conservation du papier-monnaie dans le trésor, la plus grande partie de ce papier, qui devait y rentrer par la seconde et la troisième perception des revenus, n'a pu être effectuée par suite des troubles qui ont éclaté dans le plus grand nombre des provinces de l'état; ainsi à peine la sixième partie en est-elle rentrée. Une grande partie de ce papier-monnaie a été livrée en hypothèque jusqu'au terme fixé pour l'acquittement des sommes qu'il garantissait; c'est une mesure qui n'avait été adoptée que pour subvenir aux besoins les plus pressans de l'état, tels que l'acompte payé à la troupe légère qui formait la garnison de Nauplie, la fourniture des vivres de ces troupes, ou le paiement des dettes du trésor. Les termes échus, le trésor ne se trouva pas en état de payer l'argent pour retirer son hypothèque. D'après la proposition faite par le secrétaire des finances, la commission administrative, ayant constaté la quantité du papier-monnaie donné en hypothèque, ordonna, pour prévenir ainsi tout dommage, que la dixième partie du numéraire qui serait versé au trésor, fût affectée au rachat du papier-monnaie. La quantité du numéraire versé au trésor étant bien modique, cette mesure a produit de bien faibles résultats. Il n'y a pas de doute pourtant que dans des circonstances plus heureuses, la rentrée du papier-monnaie ne se fasse à l'avantage du trésor; une fois donc qu'aucune illégalité n'a été commise au sujet du papier-monnaie, parce que le donner en hypothèque n'est pas la même chose que de le mettre en circulation, le trésor ne sera exposé à aucune perte. Par con-

séquent ce paragraphe, ainsi que l'article *sub* n° 8, ne peut être d'aucune manière justifié.

§. 10. „Considérant que, d'après le neuvième article „du deuxième décret de la quatrième assemblée nationale, la „commission administrative ne pouvait disposer d'aucun domaine sans le consentement de la Gérousie, ni procé„der à aucune vente en contravention aux décrets rendus „à ce sujet."

Nous connaissons qu'on a disposé de certaines portions des domaines nationaux, nous en avons même les preuves sous les yeux, ces portions étant situées hors des portes de Nauplie; mais cela n'a eu lieu qu'avant l'installation de la commission administrative, et nous nous étonnons comment la Gérousie, à défaut de décrets qu'elle ne pouvait rendre, n'a pas du moins protesté contre de pareils actes. Aucun acte semblable ne s'est renouvelé après l'établissement de la commission administrative.

Nous voyons dans l'article qui correspond à ce paragraphe, que par disposer on entend hypothéquer, tandis que cette explication n'est pas du tout conforme au sens de la loi. Nous répétons donc qu'on n'a donné en hypothèque que des domaines dont la vente était permise par la loi, et il est clair qu'on peut hypothéquer légalement des domaines que la loi permet de vendre, c'est-à-dire, d'aliéner entièrement. Quant aux ventes, nous avons dit plus haut qu'aucune vente de domaines défendue par la loi n'a été effectuée. Il est juste d'observer que la commission administrative et le secrétaire des finances ont apporté la plus scrupuleuse attention dans la vente des domaines, et qu'ils en ont même voulu conserver plusieurs dont la vente était permise. Peu de jours avant l'installation de la commission administrative, du consentement même de la Gérousie, une ordonnance avait paru *sub* n° 880, concernant la vente de tous les moulins de l'état, soit de ceux qui se conservent en bon état, soit de ceux qui sont tombés en ruine. La commission administrative, loin de la mettre à exécution, jugeant désavantageuse dans les circonstances actuelles une pareille vente, en proposa à la Gérousie l'affermage pour plusieurs années; la Gérousie qui avait approuvé, au mois de mars, la vente générale des moulins, en a rejeté, au mois d'avril, l'affermage pour plusieurs années, et elle n'a permis de les donner à ferme que pour un an seulement; elle a de plus pris cette décision sans inviter le secrétaire pour les finances à assister à la discussion, ce qui est contraire au décret *sub* n° 337.

La commission administrative qui aurait pu, dans cette occasion, ne faire aucun cas de l'opinion de la Gérousie, ne l'a pas pourtant moins observée, tout en opposition qu'elle était avec l'avis qu'elle avait précédemment émis, et avec les besoins pressans de l'état. Ainsi aucun moulin n'a été adjugé pour plus d'une année; plusieurs mêmes sont restés sans être affermés, faute d'adjudication pour le bail d'une année.

L'interprétation qu'on a faite du neuvième article du décret de l'assemblée d'Argos, est ce qu'il y a de plus étrange. Car tandis que, dans cet article, il est question seulement de la disposition des domaines, le neuvième article de la pièce publiée sous la forme de décret porte que le gouvernement est obligé de consulter la Gérousie même pour les munitions de guerre, pour les bois de construction, pour les matériaux et les instrumens de l'arsenal, en un mot, pour l'habillement des troupes, les meubles et les autres choses de cette nature. L'absurdité de cette interprétation saute tellement aux yeux qu'on peut se dispenser de la relever. Cette vente publique n'a pas eu lieu faute d'acheteurs; si la Gérousie a cru son avis indispensable dans cette occasion, pourquoi a-t-elle gardé le silence? Il est certain que chaque secrétaire doit rendre un compte exact de l'emploi qu'il a fait des matériaux qu'on lui a confiés; mais cet emploi étant uniquement du ressort de l'administration, l'intervention dans cette affaire du conseil consultatif est étrange et absurde.

§. 11. „Considérant qu'en vertu du cinquième article „du troisième décret de l'assemblée d'Argos, aucune réparti- „tion d'impôt ne pouvait avoir lieu sans la coopération de la „Gérousie."

Cette assertion est d'autant plus vraie qu'aucun impôt n'a été imposé du tems de la commission administrative. Si des chefs de corps armés, en contravention aux ordres du gouvernement (et la Gérousie n'était pas peut-être étrangère à l'esprit d'insubordination de ces chefs), ont commis des actions illégales, la commission administrative s'est empressée, tant directement que par les secrétaires compétens, de protester plus d'une fois contre ces impôts illégaux, et c'est tout ce qu'elle pouvait faire dans de pareilles circonstances.

§. 12. „Considérant que le pouvoir judiciaire, étant la „troisième partie constitutive du gouvernement grec, ne pou- „vait sous aucun prétexte en être retranché."

La suspension des tribunaux que la Gérousie traite d'illégale, est un véritable retour à la régularité et à la légalité que les lois prescrivent. L'assemblée nationale d'Argos

avait expressément arrêté que l'organisation judiciaire alors établie serait maintenue et immuable jusqu'à la prochaine réunion des plénipotentiaires, et n'avait permis d'y faire que de légères modifications. La Gérousie foulant aux pieds ce que l'assemblée souveraine avait décrété, a fait une nouvelle organisation des tribunaux dans laquelle elle a introduit, au lieu de légères modifications, des changemens et des innovations téméraires et illégales.

Par cette organisation, ce conseil consultatif a enlevé aux tribunaux la publicité, ôté aux deux tiers des juges le droit de suffrage, supprimé les degrés légaux de juridiction, détruit la précieuse indépendance des tribunaux, introduit l'horrible système des commissions d'exception, et commis tant d'illégalités qu'il serait trop long de les énumérer ici.

L'établissement de tribunaux contre l'illégalité desquels le peuple lui-même indigné éleva les plus fortes imprécations, était une violation manifeste, un renversement des lois de l'assemblée et des principes judiciaires. Non seulement ces tribunaux étaient nuls par eux-mêmes, sans force et sans action, mais encore la loi supérieure à toutes, la loi de l'assemblée les avait déjà abolis de fait avant même leur création. Le gouvernement, en suspendant l'action de ces tribunaux, n'a fait qu'exécuter la loi que la Gérousie avait impudemment violée.

La réforme de l'ordre judiciaire était en effet urgente. Mais pourquoi la Gérousie l'a-t-elle rejetée constamment chaque fois que le gouvernement la lui a proposée? Ce fut le 30 mai que la commission administrative a transmis à la Gérousie un message concernant la réforme de l'ordre judiciaire. La Gérousie, après de grands retards, la rejeta en alléguant des motifs inadmissibles; c'est elle-même donc qui a fait cesser le cours de la justice, et ce qui est pire encore, c'est qu'à la séance à laquelle le secrétaire de la justice a assisté pour développer le projet de la réforme judiciaire, presque tous ceux qui se trouvent actuellement à Spezzia, se sont opposés au rétablissement des tribunaux qu'ils regardaient, disaient-ils, comme dangereux à l'état actuel des choses. Cela étant, comment peuvent-ils dire aujourd'hui que c'est le gouvernement qui a suspendu le cours de la justice, tandis qu'il a fait tous ses efforts pour l'établissement des tribunaux, que la Gérousie a seule attaqués de tous ses moyens?

§. 13. „Considérant que, conformément au deuxième „article du décret *sub* n° 337 de la Gérousie, la révision „des comptes de l'état appartient à ce corps, et qu'en

„vertu du décret *sub* n° 1432, le conseil du contrôle, „étant indépendant des ministres, ne pouvait être modifié, „comme faisant partie de l'ordre judiciaire, sans la coopéra- „tion de la Gérousie."

Il n'y a rien non plus de fondé dans ce paragraphe. Voici le texte du second article du décret *sub* n° 337 de la Gérousie:

„La commission administrative, quand elle aura perçu „les revenus de l'état, doit informer sans délai la Gérousie „de l'état du trésor et lui soumettre un aperçu de ses det- „tes jusqu'à la fin de mars; elle doit de plus lui présenter „un compte approximatif pour un trimestre, et demander son „avis sur les mesures à prendre à l'égard des déficits surve- „nus et sur les moyens d'y subvenir."

Dans l'exposition de cet article il n'y a rien qui puisse donner à entendre que la révision des comptes de l'état appartient à la Gérousie.

Quant au conseil du contrôle auquel appartient exclusivement la révision des comptes, il est en effet indépendant des ministres; mais quelle est la loi qui dit qu'on ne peut pas en modifier le personnel sans la coopération de la Gérousie? Le décret *sub* n° 1432 qu'on cite à l'appui de cette assertion, porte:

Chap. III. *Organisation du conseil du contrôle.* — „23. Le conseil du contrôle est composé de trois membres „nommés par le gouvernement."

„Le gouvernement nomme aussi, d'après le projet pré- „senté par ce conseil, les employés du premier et du second „ordre, attachés à ses bureaux."

„24. Le conseil du contrôle, indépendant des ministres, „sera en rapport direct avec le chef de l'état."

La loi est claire, et le gouvernement n'a fait que l'appliquer. Le même décret *sub* n° 1432, qui contient l'organisation du conseil, contient aussi celle de la Gérousie. Nous avons démontré plus haut combien elle l'a respecté depuis quelque tems; non contente de cela, elle prétend encore à ce que la loi lui refuse.

§. 14. „Devant veiller comme gardienne des lois aux „intérêts de la nation, d'après le deuxième décret de la qua- „trième assemblée nationale, et ne pas souffrir qu'on prive „les citoyens de leurs droits inaliénables."

Ni le deuxième décret de l'assemblée d'Argos, ni aucun autre décret n'a établi la Gérousie gardienne des lois. Nous répétons qu'elle n'eut d'autre existence que celle d'un simple

conseil consultatif, en vertu du quatrième décret de l'assemblée d'Argos. En effet, on était obligé d'avoir son avis en tout ce qui concernait l'emploi des domaines nationaux ou des revenus publics. Elle n'avait pas su pourtant conserver un droit réel que la loi lui accordait; elle avait souffert avec un silence coupable peut-être qu'on le lui enlevât.

Il a été démontré que, dans le tems même où la Gérousie existait sans contestation, elle n'avait pas le droit de rendre des décrets, dont on ne lui soumettait que ceux qui n'étaient pas uniquement du ressort de l'administration. Après avoir fait un examen minutieux et une complète réfutation des accusations avancées dans la pièce publiée illégalement sous la forme de décret, nous allons maintenant rechercher dans quelles intentions elles ont été publiées et leurs conséquences probables, si l'on ne prend pas à tems des mesures pour les prévenir.

Aussitôt après la mort de feu M. le Président, une partie des Gérousiastes formèrent le projet de conserver à toujours leur position sénatoriale, quelle que fût la destinée qui attendît le gouvernement de l'état. Tirant parti du pouvoir constituant dont la Gérousie avait été saisie un instant, ils n'oublièrent pas, en fixant aux trois membres de la commission administrative d'alors leurs attributions par les décrets *sub* n° 277, de s'arroger des droits que le second décret de l'assemblée d'Argos ne se bornait pas à leur refuser, mais dont il leur défendait positivement l'exercice. Travaillant toujours dans ce but, ils voulurent exercer sur l'assemblée nationale, convoquée à cette époque, une influence exclusive: ils empêchèrent l'union des députés de la nation, que les hommes sages et désintéressés réclamaient; ils excitèrent les passions, produisirent à Argos, au mois de décembre de l'année passée, une guerre civile dont les conséquences fâcheuses ont ébranlé jusque dans ses fondemens la société grecque, et en auraient amené la ruine totale, si la Providence ne l'avait pas secourue par les efforts bienveillans des Puissances protectrices de la Grèce, et l'avénement au trône d'un Roi qu'elle attend chaque jour avec impatience comme son sauveur.

Après l'avortement de leurs desseins, ils ne désespérèrent pas encore. Au mois d'avril, lors de l'installation de la commission administrative, en lui fixant ses attributions par le décret de la Gérousie *sub* n° 337, ils eurent soin de s'arroger encore de nouveaux droits que les décrets d'Argos leur avaient refusés.

Le troisième décret de l'assemblée de Pronia donna lieu

à la divergence d'opinion qui fût sur le point de dissoudre le gouvernement, l'opinion que les secrétaires du gouvernement avaient émise et par laquelle ils proposaient de suspendre toute contestation de principes et de remettre à l'autorité royale à décider de l'existence problématique de la Gérousie, ne pouvait satisfaire ces hommes qui auraient voulu s'imposer à l'autorité royale, en conservant les droits qu'ils s'étaient donnés par leurs propres décrets. L'accord qui eut lieu entre les membres de la commission administrative, et qui n'avait d'autre but que de faire cesser les discussions de principes, d'ôter tout motif qui pût les renouveler, et de maintenir la tranquillité intérieure de l'état jusqu'à l'arrivée de S. M., était incompatible avec les projets de ces hommes, puisque cet accord leur ôtait tout espoir de réussite. C'est ce qui leur a fait prendre le parti de s'en aller sans passeports et de publier des proclamations et d'autres pièces sous la forme de décrets, par lesquelles ils espèrent atteindre leur but, qui est de s'imposer à l'autorité royale. Quels que soient les graves et dangereux résultats que puissent amener une conduite aussi impardonnable, il n'y a aucun doute que la présence royale ne saura les rendre sans effet. Les conséquences n'en sont pas pourtant moins à craindre dans l'état actuel des choses; tout le monde n'est pas à même de connaître ce qui en est du pouvoir de la Gérousie; tout homme ne peut pas entrer dans l'examen des principes qui sont restés sans solution, après avoir été long-tems débattus entre les membres du gouvernement; il ne serait pas facile non plus de discerner si la pièce publiée sous la forme de décret est légale ou non; de plus, cette pièce par le vague de ses assertions, et en ne précisant rien, tend à rendre le gouvernement responsable de divers actes illégaux et d'abus qui n'ont pas la moindre existence; il n'y aurait donc rien d'étonnant si des gens étaient en partie ou entièrement dupes des assertions que renferment ces prétendus décrets, ou s'ils fournissaient des prétextes de désobéissance à des gens qui, sans y ajouter aucune croyance, seraient bien aises de s'en servir dans l'intérêt de leurs vues particulières, pour avoir occasion de s'approprier les revenus publics et de continuer ou d'étendre le système d'abus que le gouvernement s'est efforcé de réprimer de tous ses moyens. Il est du devoir des fonctionnaires que la loi a chargés d'éclairer la conduite du peuple, de lui faire comprendre la nature et la gravité des délits ci-dessus mentionnés, quel en est le but et leurs conséquences. Les soussignés prenant en considération l'état actuel

des choses et l'arrivée prochaine de la Régence, croient pouvoir se dispenser de recommander au gouvernement les mesures efficaces dont la prompte adoption, dans toute autre circonstance, aurait été absolument nécessaire et obligatoire, même pour lui qui doit avant tout veiller à la tranquillité intérieure du pays; ils croient cependant qu'il est de leur devoir de lui proposer de prendre des mesures propres à éclairer les populations, et à tracer aux autorités civiles et militaires la ligne de conduite qu'ils doivent suivre.

On pense que ces mesures devraient surtout consister dans l'envoi de circulaires qui, en donnant les explications les plus simples, seraient propres à ramener la tranquillité et l'ordre, et dans l'envoi sur certains points d'hommes qui inspireraient de la confiance et représenteraient aux citoyens quel est le véritable état des choses, et la conduite que doit les engager à tenir l'arrivée prochaine de S. M. et de la Régence royale, ainsi que les intérêts généraux de la nation et même leurs intérêts particuliers.

A Nauplie, ce 10 (22) décembre 1832.

Le secrétaire pour les finances,
A. Maurocordato.
Le secrétaire pour la guerre,
C. Zographos.
Le secrétaire d'état,
D. Christides.
Le secrétaire pour la justice,
C. Clonaris.
Le secrétaire pour les cultes et l'instruction publique,
I. Risos.

Nota. Les pièces explicatives sont en partie écrites dans un français très-mauvais; mais comme ce sont des documens officiels, rédigés dans ce style, on n'a pas voulu y toucher.

VII.

Table chronologique.

Pour donner un aperçu succinct des événemens auxquels se rapporte ce livre, nous y joignons une table chronologique, commençant à l'arrivée du Président Jean Capodistria en Grèce et allant jusqu'à l'entrée du roi Othon dans la capitale de son royaume.

1828.

Février 2. Le président Jean Capodistria arrive en Grèce et débarque à Égine trois mois après la destruction de la flotte turque à Navarin (2 novembre 1827). Immédiatement après, il dissout le conseil national (βουλή) et établit le Panhellénium.

7. Il prête serment à la constitution, et commence l'organisation du pays. Spyridion Tricoupi est nommé secrétaire d'état.

14. Une banque nationale est établie à Egine et placée sous le seul contrôle du gouvernement.

28. On change les élections et l'on transforme les démogéronties en organes du gouvernement.

Mai 8. L'empereur de Russie déclare la guerre au Sultan.

Juillet 20. Les Turcs battus par les Russes s'enferment à Schoumla. Les troupes grecques sont retenues sur les frontières de l'Attique et près de Lépante, qui est bloqué par Miaulis et le comte Augustin, nommé lieutenant-général de son frère dans la Grèce continentale.

Octob. 23. Warna tombe entre les mains des Russes.

Nov. 16. Un protocole de la conférence place le Péloponèse et les Cyclades sous la protection de l'Alliance.

1829.

Janvier. Le Président, afin de préparer les élections pour le congrès, voyage dans le Péloponèse.

Févr. 14. L'école militaire de Nauplie est organisée.

Févr. 17. Le Président change le Panhellénium et remplace M. Tricoupi par M. I. Riso en qualité de ministre des affaires étrangères. Spiliadoes est nommé ministre de l'intérieur.

Mars 5. Les Russes entrent en campagne sous les ordres du comte de Diébitsch et forment le siége de Silistria.

22. La conférence de Londres fixe les frontières de la Grèce aux golfes d'Arta et de Zeitouni, et place le pays sous la suzeraineté de la Porte. Les troupes du gouvernement se mettent en mouvement dans la Grèce orientale sous les ordres du général Church. D. Ypsilanti s'avance en Béotie. Bientôt les Turcs battus sur tous les points par ces deux généraux, se retirent de la Grèce; mais on ne permet pas aux vainqueurs d'entrer en Albanie et en Thessalie dégarnies des milices musulmanes.

Juillet 23. Le congrès national est ouvert par le Président à Argos. Bientôt il sanctionne ses mesures et étend son pouvoir.

29. Le grand-visir battu par Diébitsch, est bloqué à Schoumla.

Août 18. Le congrès d'Argos est prorogé jusqu'à la décision du sort de la Grèce par la conférence.

20. L'armée russe franchit le Balkan et pénètre dans la Thrace.

Sept. 20. Le Sénat est institué conformément aux décisions du congrès.

26. La paix est conclue entre la Russie et la Turquie à Andrinople. Dans le onzième article, le sort de la Grèce est réglé conformément aux traités de Londres du 6 juillet 1827 et du 22 mars 1829.

1830.

Janvier 4. La conférence de Londres fixe les frontières de la Grèce à l'Aspropotamos et aux Thermopyles, et établit son indépendance entière de la Porte.

Févr. 4. Le prince Léopold est choisi pour prince souverain de la Grèce.

Avril 8. La décision des trois Puissances est adoptée par la Porte.

Mai 21. Le prince Léopold renonce à la souveraineté de la Grèce.

Août 27. Organisation des tribunaux civils, criminels et exceptionnels, qui augmentent le mécontentement

excité déjà par les mesures arbitraires et vexatoires du gouvernement.

Déc. 18. Les Mainiotes irrités contre le Président, se révoltent à Liméni. Les troupes du gouvernement sont repoussées par Antonio Mauromichali.

1831.

Janvier 6. Pierre Mauromichali, membre du Sénat, quitte Nauplie sans permission du Président, accompagné de son frère Constantin et de son neveu Cazakos. Bientôt il est pris par Canaris à Katacolo et ramené prisonnier à Nauplie.

Mars 22. L'*Apollon*, journal indépendant du gouvernement, proscrit à Nauplie, mais reçu à Hydra, commence à y être publié par M. A. Polyzoïdes. L'île, par suite de cet acte, commence à se soustraire à l'autorité du Président et à devenir le centre d'une opposition contre lui.

Avril 2. Syra change ses magistrats dans le sens de l'opposition et suit le mouvement d'Hydra.

Mai 12. Le capitaine Zamis Karatasso tente de soulever la Grèce orientale contre le Président, mais forcé par le général Rangos dans sa position près de Talanti, il se retire en Thessalie.

Juillet 8. Les Hydriotes, après avoir envoyé envain une députation à Nauplie, composée de Miaulis, de Condourioti et de Maurocordato, envoient une adresse, ou plutôt un manifeste, au Président, qui contenait un exposé énergique des injures et des violences de son système de gouvernement qualifié d'infernal. (Voy. l'*Apollon* feuille 32.)

20. Iacobaky Riso, ne voulant pas signer les pièces concernant les mesures coërcitives à employer contre les Hydriotes, demande et reçoit sa démission comme ministre des affaires étrangères.

Août 5. Les Hydriotes, pour prévenir l'armement de la flotte, s'en emparent à Poros, conduits par Kriézis et Miaulis. La population de Poros et du continent voisin se déclare pour leur cause. Le Président réclame contre eux l'assistance des troupes de l'Alliance.

12. Le Président „mu par des raisons supérieures“ convoque le congrès d'Argos.

13. Les Hydriotes bloqués par l'amiral Ricord à Poros et menacés par les troupes du gouvernement

du côté du continent, font sauter le fort du port, la frégate Hellas avec plusieurs autres bâtimens, et se retirent dans leur île.

Août 25. M. Sicélianos, ministre de la justice, dresse l'accusation des Hydriotes. L'amiral Ricord poursuit les bâtimens envoyés par les Hydriotes dans la mer Egée.

Sept. 12. L'amiral Ricord force les Hydriotes envoyés à Calamata, d'abandonner leur bâtiment qu'il amène à Nauplie. L'équipage se retire sous la sauvegarde des bâtimens français.

Oct. 8. Le président Jean Capodistria est assassiné en entrant dans l'église de St.-Spyridion par Constantin et George Mauromichali. Le même jour, une commission gouvernementale, composée du comte Augustin Capodistria comme président, de Th. Colocotroni et de Jean Coletti, est nommée par le Sénat.

11. Le nouveau gouvernement, dans une proclamation aux Grecs, annonce qu'il restera au pouvoir jusqu'à la prochaine réunion du congrès.

22. George Mauromichali est mis à mort par suite du jugement d'un conseil de guerre. Les députés commencent à se réunir à Argos. On n'admet ni ceux d'Hydra, ni les Mainiotes.

Déc. 17. Les députés dévoués au parti dominant, se constituent en congrès national à Argos. D. Tzamados, sans être membre du congrès, est nommé son président. L'opposition se réunit également et choisit P. Notaras pour son président.

19. Le comte Augustin, après un discours d'ouverture, dépose le pouvoir. Colocotroni se démet aussi de son autorité pendant que Coletti, la gardant, se place à la tête de l'opposition.

20. Arrivée de M. Stratford-Canning à Nauplie. Le congrès d'Argos nomme le comte Augustin président (πρόεδρος) du gouvernement grec. L'opposition confie le gouvernement à J. Coletti et lui donne pour collègues A. Contourioti et A. Zaïmi.

21, 22, 23. Le congrès d'Argos est rompu par une attaque du parti dominant. L'opposition suivie de 1200 soldats se retire à Pérachora; les autres députés se transportent à Nauplie pour y continuer leurs séances. Bientôt la guerre civile se répand dans la Grèce orientale et l'occidentale.

1832.

Févr. 13. Les trois Puissances alliées offrent la souveraineté de la Grèce au prince Othon de Bavière.

Mars 7. La conférence de Londres, instruite des événemens d'Argos, ordonne la composition d'un gouvernement mixte, pendant que les Résidens invitent envain les Hydriotes et les Roméliotes à se soumettre à celui du comte Augustin.

Avril 6. Les troupes du comte Augustin sont attaquées sur l'Isthme par les Roméliotes et mises en déroute. Colocotroni se retire à Carytène.

7. Rentrée triomphante des Roméliotes à Argos. Le gouvernement du comte Augustin s'ébranle. Une grande partie des officiers de la garnison donnent leur démission.

8. Lettre collective des Résidens au comte Capodistria pour lui annoncer le contenu du protocole du 7 mars.

9. Le comte Augustin dépose son pouvoir entre les mains du Sénat qui nomme une commission gouvernementale de cinq membres.

10. Les Roméliotes, qui n'ont pas la majorité dans le gouvernement nouveau, arrivent devant les portes de Nauplie les armes à la main pour protester. Le combat est empêché, et Coletti fait son entrée pour traiter avec les Résidens et le Sénat.

25. Après de longues contestations, le gouvernement est composé de manière à donner la majorité d'une voix aux vainqueurs. Bientôt le congrès national est convoqué; mais le gouvernement n'étant pas uni et ne pouvant payer les troupes, ni le service public, ne peut maintenir ni leur discipline, ni son autorité.

Mai 22. La réaction du parti vaincu, échouée à Nauplie, à Coron et à Misolonghi, éclate à Patras, dont Kizo-Zavellas s'empare en s'insurgeant contre le gouvernement national.

Juin 22. Le congrès étant sur le point d'ouvrir ses séances, Colocotroni, pour l'en empêcher, déclare la guerre au gouvernement mixte.

Juillet 23. Première séance préparatoire du congrès national à Argos.

26. Ouverture de l'assemblée nationale transportée à Pronia.

Août 10. Septième séance de l'assemblé dans laquelle le Sénat

est supprimé et le choix du roi Othon approuvé unanimément.

Août. 10. Lettre des Résidens à M. Tricoupi, sur la marche de l'assemblée nationale. Ils protestent contre la suppression du Sénat.

19. Lettre de quatre ministres à la commission administrative, concernant la solution des difficultés existantes entre l'assemblée nationale et ses adversaires.

22. Lettre de M. Tricoupi et de dix-sept autres députés à l'assemblée nationale, sur la marche qu'elle devait prendre pour prévenir sa dissolution.

26. L'assemblée occupée à changer le gouvernement devenu incomplet par la mort de Dém. Ypsilanti, est dispersée par une attaque des troupes irrégulières. Quelques jours après, le courrier de Bavière arrive et une députation part pour inviter le Roi à se rendre aussitôt que possible dans son royaume.

30. Publication de la proclamation des trois cours alliées aux Grecs.

Sept. 12. Une commission militaire est instituée à Argos par les généraux Colocotroni, Criésiotis, Hadschi-Christos. Contourioti retourne à Hydra, et le gouvernement est réduit à trois membres qui ne peuvent plus procéder légalement.

Octobre 2. Le Sénat proclame un nouveau gouvernement de trois membres à Nauplie, mais il est forcé de se retirer de la ville.

13. Les tribunaux de la Grèce sont provisoirement suspendus par ordre du gouvernement.

Déc. 3. Le Sénat, établi à Astros, publie son manifeste contre le gouvernement mixte, et proclame un gouvernement militaire composé de sept généraux. Zaïmi et Métaxa se séparent de sa cause, pendant que les troupes de Griésiotis, de Colocotroni, de Calerghi et autres se concentrent à Argos.

1833.

Janv. 16. Les troupes du Sénat attaquent les Français à Argos et sont détruites ou dispersées.

30. Le roi Othon, la Régence et la division de l'armée bavaroise qui les accompagne, arrivent successivement au port de Nauplie.

Févr. 6. Le roi Othon fait son entrée dans la capitale de la Grèce.

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Page	5	ligne	8	supprimez le mot: pas
-	—	-	10	au lieu de n'ayant lisez: n'ayant pas
-	11	-	8	— lui faciliter l. de lui faciliter
-	12	-	24	— les l. des
-	13	-	1	— il n'y eut l. il n'y eut pas
-	—	-	34	— des l. de
-	14	-	23	— influes l. influencés
-	18	-	7	— du haut l. d'en haut
-	—	-	29	— extraya l. tira
-	19	-	9	supprimez: pas
-	22	-	7	au lieu de imposer leurs l. imposer à leurs
-	—	-	33	— Porros l. Poros
-	28	-	16	supprimez: et pour lors
-	33	-	30	au lieu de ces l. ses
-	34	-	18	— dans l. sur
-	—	-	17	— en l. on
-	35	-	20	— feindre l. fendre
-	—	-	22	— d'édifices l. des édifices
-	38	-	15	— la l. le
-	39	-	15	— le second de la société l. le second rang de la société
-	40	-	34	— leurs l. ses
-	42	-	26	— aller l. d'aller
-	46	-	4	supprimez: en
-	—	-	22	— d'opposans l. et d'opposans
-	—	-	30	— en cas l. ou las —
-	48	-	10	— laissant l. laissaient
-	—	-	11	supprimez: que
-	—	-	24	au lieu de prêt l. prête
-	—	-	29	supprimez: pas
-	51	-	9	au lieu de il aurait etc. l. il lui eut été facile de contenter .... et d'y fonder .... capable de
-	53	-	23	— fit l. fût
-	59	-	21	— le l. les
-	61	-	23	— sous l. à
-	—	-	30	— Syre l. Syra
-	64	-	18	— Hydra l. d'Hydra
-	—	-	32	supprimez: plus
-	66	-	4	au lieu de civil, par l. civil, et par
-	67	-	23	— ils n'auront l. ils n'auront pas
-	70	-	5	— *τοῖ κράτους* l. *τοῦ κράτους*
-	72	-	32	— les coupes l. les coups
-	73	-	16	— de trois l. des trois
-	74	-	25	— ville après l. ville l'une après
-	76	-	30	— de la famille l. de sa famille
-	78	-	17	— sente l. sent
-	—	-	31	— de rester l. d'y rester
-	80	-	2	— des besoins l. de besoin
-	81	-	6	— les chefs y réunis l. les chefs réunis
-	81	-	15	— Elle me fit accorde l. Elle me fut accordée

Page	ligne			
81	34	au lieu de	ont tenu parole, grâce	l. ont tenu parole. Grâce
82	2	—	leur départ; ils	l. leur départ, ils
—	19	—	l'isthme, et puisqu'il	l. l'isthme, puisqu'il
92	18	—	qu'on le laisse	l. qu'on les laisse
—	33	—	délibérateurs	l. libérateurs
94	21	—	Je fus connu	l. Je fus reconnu
95	21	—	Raillant	l. Ralliant
—	30	—	qui augmenta	l. qui augmentèrent
96	12	—	je n'y eûs	l. je n'eus
97	27	—	il l'a	l. il la
98	27	—	Mr. Gennadas	l. Mr. Gennadios
100	10	—	à l'instant, Mr. Tricoupi	l. à l'instant. M. Tricoupi
—	21	—	parti violant	l. parti violent
101	28	—	pouvait	l. pouvaient
103	11	—	s'inquiète, s'il	l. s'inquiète pas, s'il
104	14	—	il fallait attendre	l. il fallait s'attendre
110	23	—	de vaincu.	l. d'un vaincu.
138	22	—	réclamé par la Grèce	l. réclamé par la situation de la Grèce
148	8	—	Razis	l. Kazis
159	16	—	n'était	l. ne s'était
168	10	—	je ne pouvais pas	l. je ne pouvais plus
202	17	—	chênes	l. chaînes
226	14	—	à l'aise	l. à leur aise
235	2	—	par des	l. puis des
240	24	—	à foi	l. à soi
257	16	—	En même	l. En même tems
265	5	—	ἡ στερὰ Ἑλλας	l. ἡ στερεὰ Ἑλλὰς
—	—	—	ἡ Πελοποννησος	l. ἡ Πελοπόννησος
—	7	—	αιγιον πέλαγος	l. αἰγαῖον πέλαγος
—	17	—	Μεγαρις	l. Μεγαρίς
—	19	—	Θηβαίς	l. Θηβαῗς
266	2	—	Σάλονα	l. Σάλωνα
267	25	—	Μεσολόγγιον	l. Μεσολογγίον
—	31	—	Βονιτζα	l. Βόνιτσα
—	34	—	Κωρνοπόλεις	l. Κωμοπόλεις
269	8	—	ἡκατω	l. ἡ κάτω
—	21	—	Τριπολιζζα	l. Τριπολῖτσα
—	26	—	Καλαβρυτα	l. Καλάβρυτα
270	1	—	Πατραι	l. Πάτραι
—	13	—	Μοδώνη	l. Μοθώνη
271	18	—	des neuf	l. de neuf
272	6	—	2000	l. 20,000
—	7	—	Augistra	l. Angistra
—	10	—	Scyra	l. Syra
281	33	—	à Athos	l. à Assos
823	3	—	Πολυδίχιον Ἀργός	l. Πολυδίψιον Ἄργος
284	1	—	καλύβαι	l. καλύβια
—	19	—	Ce phénomène a lieu	l. C'est le même phénomène qui a lieu
—	27	—	Elesii	l. Elésiens
286	25	—	ἐμβάτας	l. ἐμβάται

DE

L'ÉTAT ACTUEL DE LA GRÈCE

ET

DES MOYENS D'ARRIVER À SA RESTAURATION.

SECOND VOLUME.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA GRÈCE ET DES MOYENS D'ARRIVER À SA RESTAURATION.

PAR

FRÉDÉRIC THIERSCH.

EN DEUX VOLUMES.

SECOND VOLUME.

DES MOYENS D'ARRIVER À LA RESTAURATION DE LA GRÈCE.

LEIPZIG:
F. A. BROCKHAUS.
1833.

PRÉFACE.

Après avoir montré, dans le premier volume, la situation de la Grèce et les moyens à employer pour arriver à sa pacification, nous tâcherons, dans le second, de faire voir son organisation et sa constitution définitive. Pour arriver à ce but, il faut s'assurer de la nature et des ressources du pays, de l'état actuel de l'agriculture, des métiers, du commerce, des écoles et de l'église, aussi bien que des différentes branches de son administration générale. Ce n'est qu'après une connaissance exacte des causes, qu'on pourra juger des mesures à prendre et des moyens à employer pour faire refleurir la Grèce sous l'égide d'institutions nouvelles. Sans vouloir préjuger les questions importantes qui se présentent, nous devons cependant faire ressortir ici une difficulté que se rattache à presque toutes les matières que nous aurons à développer.

La Grèce est un pays qui a, plus que tout autre, son génie et son caractère propres, ne ressemblant à aucune partie de l'Europe, soit dans ses moeurs, soit dans ses institutions. Ce même peuple a pourtant besoin d'être, pour ainsi dire, refait, puisque tout à peu près y est arriéré, ou dans un état de délabrement; et cette régénération ne paraît pouvoir s'opérer qu'en introduisant des lois et des usages qui appartiennent à une civilisation étrangère à son sol.

Quelle sera donc la marche à suivre? faudra-t-il procéder de manière à ce que les nouvelles institutions effacent ce qu'on y trouve d'original et de caractéristique, afin que la Grèce, jetée dans le moule européen, en sorte entièrement changée, et façonnée à notre manière de vivre, de penser et d'agir? Rien ne serait plus facile que de commencer une telle métamorphose, et à force de décrets et d'encouragemens on irait loin en peu de tems. La Grèce ne serait plus guères qu'une province calquée sur l'Europe, mais, quelque semblable que pût être la copie, elle n'en serait pas moins bizarre; et ce qu'il y a de plus beau et de plus original dans ce peuple, disparaîtrait sans retour.

Heureusement il y a une autre manière d'aider

la Grèce, sans lui ôter son originalité. Il s'agit d'étudier le pays, d'en pénétrer le caractère, et d'en connaître les véritables besoins. En procédant ainsi, loin de vouloir détruire ce qu'il y a d'indigène et de sincère, on tâchera de mettre notre expérience à profit, pour réparer ce qu'il y a d'endommagé, en y joignant les parties qui manquent sans défigurer celles que les siècles et les malheurs ont ménagées; on cherchera donc la nouvelle force, non dans les coutumes étrangères, mais dans le développement des institutions indigènes, et dans l'élan des sentimens nationaux.

Il est vrai que ce chemin est plus difficile à trouver que l'autre, puisqu'il passe par les détours de l'histoire et des traditions; et après y être entré, on éprouvera plus de peines à le suivre. Il faut même faire abstraction de sa personne, et surtout aimer la Grèce, pour ne pas abandonner ce sentier ardu, mais aussi le résultat qu'on obtiendra sera-t-il tout autre. Bientôt le pays reprendra son élan sans être attaqué dans sa nature, et le peuple, tout en restant intact, se trouvera rajeuni dans ses propres moeurs et ses usages par une force qui lui viendra de l'intérieur. Il grandira sans se séparer de la carrière de son génie, et finira par atteindre un avenir digne de lui

sans rompre avec son passé. Sa marche sera plus lente peut-être, mais plus ferme assurément, et au lieu de voir des institutions étrangères à son sol s'affaiblir faute de vie intérieure, ou tomber aux premiers coups de vent, puisqu'elles seraient sans racine dans le sol hellénique, le peuple conduit dans l'autre direction, se sentira dès le commencement identifié avec ce qu'on lui donne, et bientôt l'arbre de sa prospérité, s'élevant sur son sol natal, et déployant sa couronne sous le ciel protecteur de la Grèce, se trouvera assez fort pour résister aux secousses, et assez riche pour nourrir les peuples établis à l'ombre de ses rameaux tutélaires.

Il sera facile de s'apercevoir quelle est celle de ces deux routes que nous avons tâché de suivre, et nous croyons qu'aucun homme de coeur et de bon sens ne voudra s'engager dans l'autre.

SOMMAIRE DES SECTIONS

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE DU SECOND VOLUME.

NEUVIÈME SECTION.

Des moyens de secourir et d'augmenter la classe des colons, de les changer en propriétaires, et de les défendre contre les empiétemens des grands possesseurs.

DIXIÈME SECTION.

Des mesures générales propres à favoriser la culture du sol en Grèce.

ONZIÈME SECTION.

Des changemens à introduire dans la culture du sol.

DOUZIÈME SECTION.

Des métiers en Grèce.

TREIZIÈME SECTION.

De la navigation et du commerce de la Grèce.

QUATORZIÈME SECTION.

Sur les mesures à prendre pour seconder le développement du commerce et de la navigation de la Grèce.

QUINZIÈME SECTION.

De l'état actuel de l'enseignement et de l'éducation publique en Grèce.

SEIZIÈME SECTION.

De l'établissement des écoles élémentaires et helléniques.

DIX-SEPTIÈME SECTION.

De l'établissement des colléges royaux.

DIX-HUITIÈME SECTION.

De l'établissement de l'université et des académies pour les sciences et les arts en Grèce.

VINGT-CINQUIÈME SECTION.

De l'administration générale en Grèce.

VINGT-SIXIÈME SECTION.

Des finances de la Grèce.

VINGT-SEPTIÈME SECTION.

Des lois et de l'ordre judiciaire en Grèce.

VINGT-HUITIÈME SECTION.

De la force armée.



DEUXIÈME PARTIE.

DE LA SITUATION DE LA GRÈCE ET DES MESURES QU'IL FAUT PRENDRE POUR ARRIVER À SA PACIFICATION.

(*CONTINUATION.*)

NEUVIÈME SECTION.

Des moyens de secourir et d'augmenter la classe des colons, de les changer en propriétaires, et de les défendre contre les empiétemens des grands possesseurs.

La régence trouvera à peu près en Grèce cent vingt mille familles de paysans, parmi lesquels on compte environ vingt mille propriétaires. Les corps d'armée, répandus sur toute la Grèce, et ne reconnaissant pas d'autorité supérieure, les ont presque tous ruinés, enlevant en grande partie leur bétail, consommant leurs provisions, dégradant ou détruisant leurs demeures. Beaucoup se sont enfuis dans les cavernes et les montagnes, pour se soustraire à ce fléau de vexations; et comme la régence n'était pas encore arrivée en automne, ils n'ont pu revenir dans leurs foyers pour reprendre leurs travaux et ensemencer leurs terres. La sécurité publique une fois rétablie, en conséquence des mesures que nous avons indiquées plus haut, ils ne tarderont pas à reparaître au milieu des débris de leurs villages. Or la première chose à faire est de mettre les préfets et les sous-préfets des éparchies en état de venir au secours de ces hommes ruinés, et de leur faciliter les moyens de cultiver et d'ensemencer les terres dans les lieux où la saison ne serait pas déjà par trop

avancée. Un soin presque aussi pressant, sera de faire venir des troupeaux de boeufs de la Thessalie, de la Bulgarie, de la Valachie et de l'Asie mineure.

Tout d'abord on aura besoin au moins de dix mille paires de boeufs, et, comme la paire coûte à peu près 200 francs, ce sera une dépense de 2,000,000 de francs. Ces premières avances sont de rigueur, puisque, sans cela, l'agriculture languira et le trésor restera vide. Toutefois ce ne sera point une dépense gratuite, le paysan étant tenu de rembourser la somme peu-à-peu, aussitôt qu'il en sera capable. Enfin, c'est une dépense dont le profit tournera au bien du pays, comme à celui du trésor, qui prend la dîme ou plutôt le quart de tous les produits de l'agriculture, puisque ce sera surtout des terres nationales que l'on cultivera à l'aide de ces boeufs. La répartition pourra être faite de manière qu'il en vienne 2000 dans l'Eubée et dans les autres îles, 4000 dans la Grèce continentale, encore plus ravagée que le Péloponèse, enfin 4000 dans celui-ci. Ces deux mesures, jointes aux soins d'une administration protectrice, suffiront pour remettre, dès la première année, la culture sur le même pied où elle se trouvait à la mort du Président.

Il s'agira ensuite d'augmenter, aussitôt que possible, le nombre des colons indigènes, pour élargir la base de la population grecque, ainsi que celle de l'industrie et des ressources du nouveau royaume. Les hommes se trouveront là où nous l'avons indiqué, dans l'Epire, la Thessalie, la Macédoine et l'Asie mineure. Les migrations commenceront aussitôt que la Grèce leur offrira l'asile de ses lois européennes avec l'occasion de travailler, et que, d'un autre côté, le gouvernement leur accordera quelques secours, pour faciliter leur premier établissement. Les Turcs y mettront bien

quelques obstacles, mais ils sont faciles à surmonter quand on sait s'arranger avec eux. Si l'on n'hésite pas sur les moyens à employer pour faire rentrer la population grecque dans les limites du royaume, on peut être sûr que, dès les premières années, le nombre des familles agricoles doublera. Pour la place à leur accorder, ceci ne doit point embarrasser; les plaines seules de la Grèce que nous connaissons, suffisent pour occuper et nourrir jusqu'à 500,000 familles de colons. Un bon nombre arrivera avec quelques moyens et sera pourvu de bétail; d'autres auront besoin d'être secourus, mais la charge n'en sera plus au gouvernement seul. Les capitaines qui auront reçu des terres en indemnité et des fonds pour les faire cultiver, les Souliotes, les Candiotes et les Olympiotes qui seront en état de s'établir dans des campagnes séparées et de bâtir de nouvelles villes, les propriétaires qui trouveront à emprunter sur hypothèque, soit à la banque, soit ailleurs, afin de cultiver leurs terres, des familles grecques à leur aise et même riches, qui reflueront de l'Europe et de la Turquie dans la Grèce, pour y devenir propriétaires et assurer dans leur patrie le sort de leurs enfans, les étrangers enfin qui viendront s'y fixer, tous voudront s'associer des colons pour leurs établissemens ruraux. Le gouvernement n'aura donc qu'à prendre des mesures générales, pour augmenter et faciliter les migrations, et répartir les nouveaux venus dans les lieux où on en aura le plus besoin. Il destinera à la culture des biens nationaux ceux qui manqueront de travail ailleurs, et fera mesurer et diviser les plaines et les vallées destinées à recevoir les nouveaux villages; enfin il pourvoira à l'établissement de l'ordre et à l'organisation des communes.

L'importation du bétail ne doit pas seulement con-

tinuer, mais augmenter; à la fin de la seconde année, elle doit se monter au moins à 100,000 paires. Qu'on ne s'effraie pas de l'énormité du capital de 20,000,000 qui serait nécessaire pour cela. D'abord, il y aurait toujours ici concurrence de la part des classes qui ne sauraient se passer de colons, puisqu'elles auraient besoin de bétail dans la même proportion. Le gouvernement se trouvera peut-être chargé des deux tiers de cette dépense; mais, fût-il obligé de la porter seul, de la doubler même, il ne devrait pas hésiter à le faire; enfin, supposé qu'il fût contraint de recourir à un nouvel emprunt, il devrait encore l'essayer, car augmenter le nombre des bras et les mettre en mouvement, pour ouvrir les richesses du sol, c'est, pour ainsi dire, la condition physique de l'existence du nouveau gouvernement de la Grèce. C'est en doublant le nombre des colons qu'on doublera celui des revenus et des richesses du pays. Il ne faut pas cependant le contenter d'augmenter ce nombre des colons et de leur porter des secours momentanés, mais, en même tems, il faut prendre les mesures nécessaires pour fixer leur sort et les attacher au sol qu'ils cultivent. La masse de ces hommes utiles, n'ayant presque pas de propriétés rurales en Grèce, se détache aisément pour aller où bon lui semble; c'est, en quelque sorte, la vie des nomades transportée dans celle des agricoles. Un tel état de choses ne peut pas durer: il faut à la Grèce une classe de paysans attachée au sol et fortement constituée. Pour y arriver, on doit changer les colons en propriétaires. C'est par l'exécution franche et prompte de cette grande mesure, qu'on formera une population disposée à bien cultiver la terre, à chérir son état et à défendre, comme sa vie, son foyer même; et ce sera cette population qui constituera la base

ferme et inébranlable sur laquelle doit reposer l'édifice social qu'on doit ériger. C'est là la question la plus vitale qui, sous ce rapport, puisse se présenter à un gouvernement régénérateur et capable de s'élever à la hauteur de sa mission. Il faut cependant la comprendre et la résoudre, de manière qu'en satisfaisant aux besoins indiqués, on pourvoie en même tems à ceux du trésor et aux obligations que l'état a contractées envers ses créanciers. Cette grande question a été débattue depuis le commencement de la révolution, et retournée en tout sens; mais sa solution a toujours été ajournée. On n'avait pas de confiance dans les gouvernemens, et l'administration jugeait l'affaire d'après des vues rétrécies, ou bien se laissait conduire par un intérêt individuel; c'est pourquoi les congrès qui se sont succédé jusqu'à celui d'Argos, ont préféré garder le trésor des terres nationales, comme un dépôt et un gage d'heureux avenir pour la Grèce, plutôt que de le voir livré à la cupidité, à l'intrigue et à la dilapidation.

Il y a cependant une difficulté réelle qu'il ne faut pas se dissimuler. Le dernier congrès national à Pronoïa a été rompu avant d'avoir pu rendre une loi sur la distribution et la vente des terres nationales, et, quant aux mesures législatives, cette affaire reste toujours en suspens. La régence convoquera-t-elle ce congrès pour faire rendre une telle loi? Il paraît que non, puisqu'elle ne voudra pas entamer des questions fondamentales de droit public. Il lui restera donc à prendre cette affaire sous sa responsabilité. Or supposons qu'elle agisse ainsi, puisque, engagée comme elle l'est dans cette direction, elle ne pourra pas faire autrement, nous voulons examiner de quelle manière elle doit y procéder.

D'abord, il faut prendre pour base la persuasion, pour ainsi dire nationale, que chaque Grec indigène, ayant souffert pendant la guerre et contribué à délivrer son pays, doit aussi avoir sa part dans le trésor national dont nous parlons. Cependant les besoins de l'état et la situation du gouvernement ne lui permettent pas d'abandonner à tout le monde ces terres sans dédommagement et sans condition, puisque, pour faire de grandes choses, il doit avoir de grands moyens à sa disposition. Il s'agit donc de satisfaire aux besoins du trésor en satisfaisant aux besoins généraux. Après avoir assisté aux débats qui eurent lieu à ce sujet parmi les hommes les plus instruits et les plus versés dans les affaires de leur pays, après avoir en outre demandé sur le même sujet l'avis d'hommes retirés et vivant dans l'intérieur de leurs campagnes, je crois pouvoir me prononcer sur la manière la plus convenable d'amener le changement dont nous parlons.

D'après le calcul que nous avons donné plus haut, on trouve en Grèce à peu près 200,000 familles dont 120,000 sont agricoles, et 100,000 sans propriétés territoriales. Dans les plaines et les vallées que nous connaissons, il y a environ 10,000,000 de strèmes de terres nationales propres à l'agriculture, déduction faite de celles qu'on aura déjà données en indemnité. La valeur des terres offre une variété infinie: dans les districts peu fertiles, on achète des centaines de strèmes pour quelques centaines de francs; dans les plaines d'Argos, le strème monte déjà à 1000 piastres turcs ou 350 francs; cependant les terres nationales dont nous parlons sont toutes assez fertiles, c'est-à-dire, qu'elles produisent au moins sept fois ce qu'on a semé, et vont jusqu'à rapporter vingt-cinq fois autant. Quand on restreint la question à ces sortes de biens, et qu'on

fait l'évaluation d'après la production du sol et le prix du blé en Orient, la valeur moyenne du strème peut être évaluée à 100 francs, ce qui donne la somme de 1,000,000,000 de francs, espèce de trésor caché dont la possession est assurée à celui qui saura l'extraire des terres qui le recèlent.

La mesure que nous proposons est d'accorder à chacune des 100,000 familles de colons sans propriété, des terres nationales jusqu'à la valeur de 3000 francs, en y joignant comme indemnité gratuite quelques strèmes évalués à la somme de 300 francs. Ces cessions doivent se faire sous la condition que, sur la somme de 3000 francs, chaque famille aura 50 francs de numéraire à payer par an, sans intérêt pour le reste. Ces terres ne seront changées en propriétés de famille qu'à mesure qu'on les paiera, et, une fois devenues possessions particulières, elles resteront toujours soumises aux dîmes adoptées dans la Grèce, ou aux rentes par lesquelles on viendrait à les remplacer. On peut procéder de la même manière avec les familles qui sont déjà propriétaires, ainsi qu'avec celles qui viendront s'établir dans le pays, en sorte qu'au lieu d'indemnités, elles reçoivent des strèmes à payer aux termes indiqués. En prenant la valeur moyenne de 100 francs par strème, le lot d'une famille sera de 30 strèmes avec trois autres d'indemnité: on aura donc disposé, pour les 100,000 familles de colons indigènes, de 3,300,000 strèmes de biens nationaux, au prix de 300,000,000 de francs payables en 30 ans, ce qui, pour cette période de tems, donne un reveau annuel de 10,000,000 [1]). Je

---

1) Le prix des strèmes qu'on céderait aux autres, ne serait pas moindre. Ces déductions faites, on aurait encore 8,000,000 de strèmes, c'est-à-dire, à peu près un tiers des biens nationaux, à sa disposi-

connais bien les difficultés nombreuses qui s'opposeront à l'accomplissement d'une mesure d'une telle importance, mais le plus grand nombre de ces difficultés dépend du détail de l'administration, et leur solution est essentiellement liée au bon ordre qu'établiront les autorités constituées par la régence, à la probité qu'il faut leur supposer, et surtout à la confiance qu'elles sauront se concilier. Parmi toutes ces difficultés, il n'y en a peut-être que deux qu'on puisse regarder comme fondées sur la nature des choses mêmes; ce sont les recherches pour savoir, dans tous les cas, ce qui est propriété privée ou propriété publique, ainsi que les travaux par lesquels on arrivera à connaître la mesure et la valeur du terrain. Pour obvier à la première de ces difficultés, on aura à rétablir la commission statistique, d'abord instituée, puis délaissée par le Président, à suivre les conseils que ses membres lui ont plusieurs fois soumis, sans jamais les voir acceptés, conseils qui se trouvent encore consignés dans les archives.

Il existe peu de titres de propriétés reconnues; mais il y a bien des prétentions mal fondées, et une grande partie des terres nationales est occupée par des personnes qui n'y ont aucun droit. En entrant dans l'examen de ces affaires, on trouvera une multitude de

---

tion; ils devraient être gardés pour certains plans dont nous parlerons dans le chapitre d'économie politique. Celui qui trouverait trop haut le prix moyen que nous avons choisi pour base de ce calcul, doit se souvenir que nous n'avons pas calculé d'après le prix actuel des terres, mais d'après le prix le plus haut qu'elles puissent atteindre; qu'il ne s'agit pas ici d'une vente ordinaire, mais d'une action, avec l'obligation de payer, pendant une longue suite d'années, une somme tellement modique que, dans le cas où les biens seront cultivés avec soin, elle peut être facilement acquittée par le paysan qui, en revanche, ne paie plus à l'état le quart, mais seulement le dixième de ses produits.

fraudes, de malveillances et de connivences, et, d'un autre côté, une foule de procédures frivoles contre des propriétaires qu'on avait envie d'inquiéter sur la validité de leurs droits.

Quant au Péloponèse, il y a des cadastres généraux de tous les biens publics et particuliers, conservés dans les archives impériales de Constantinople; on pourra s'en procurer des copies sans beaucoup de difficultés. Pour les autres, il faut commencer à procéder par ce qui est sûr et de notoriété publique, laissant le reste de côté comme propriétés contestées. On verra diminuer le nombre de ces derniers biens, à mesure qu'on saura se procurer les renseignemens recueillis par les évêques sur la nature des possessions de leurs diocèses, en général très-étendus, ainsi que les déclarations des Démogérontes et des vieillards données sous la foi du serment, enfin les listes des acheteurs des dîmes; ces derniers sont les mieux instruits de ce qui est propriété publique, puisqu'ils en prennent le quart des produits au lieu du dixième; d'ailleurs ils sont les mieux disposés à transiger avec les propriétaires prétendus, pour les aider à tromper l'état sur leurs prétentions; mais toujours et avant tout, il faut des hommes instruits et consciencieux pour l'exécution qui, en grande partie; doit être confiée aux préfets et à des individus ayant mission spéciale pour y travailler. Il y a des hommes intègres et capables de répondre à cette entreprise; mais il faut savoir les trouver et mettre chacun à sa place. Telle est la difficulté qui se présente à chaque instant, parce qu'elle est la condition capitale de tout arrangement politique; sans cela rien ne peut marcher ni en Grèce ni ailleurs. On devra procéder à l'arpentage et à l'évaluation des terres, comme à la recherche des titres des propriétés.

On commencera d'abord par faire le relevé du pays par communes, là où il s'en trouverait déjà, et à en projeter à vue d'oeil, là où il n'y en aurait point encore. Il suffirait, pour le commencement, de tirer quelques lignes, et de tracer quelques points principaux afin de dresser un plan général. On pourrait ensuite enrégistrer les détails d'après les renseignemens qu'on recevrait, les ayant vérifiés par des recherches faites sur les lieux, sans y mettre trop de retard. Ce serait une ineptie extrême que de vouloir commencer dans la Grèce par des procédés de Trigonométrie, de Géométrie et de Géodésie, pour connaître la situation géographique et l'étendue de chaque vigne ou de chaque terre cultivée. Ce serait disperser des millions, pour arriver à une chose dont l'exécution, inutile pour l'objet dont il s'agit ici, demande peut-être vingt ans, supposé qu'elle soit avantageuse sous un autre point de vue. De même, l'évaluation se fera d'après les produits, les ventes et les achats, sur les déclarations des habitans confrontées avec les observations qu'on pourra faire sur les lieux; quant aux détails, on les laissera de côté pour le moment, d'autant plus que dans des choses aussi incertaines et aussi variables, il est impossible d'arriver à des données d'une exactitude absolue, puisqu'on est obligé de se contenter d'un calcul approximatif. On n'oubliera pas toutefois, dès le commencement, de consigner dans les régistres, qu'on devra tenir pour chaque commune, le nombre des vignes, des oliviers, des mûriers et des figuiers, ainsi que les noms des propriétaires, le montant de leurs biens et de leurs dettes, puisqu'il s'agira d'établir des livres hypothécaires pour fonder le crédit, en même tems que l'on créera un état de propriétaires.

A mesure qu'un colon paie ses strèmes, on peut

lui en assigner d'autres sous les mêmes conditions, autant toutefois que l'état de la commune, le défrichement des marais et les réclamations des autres le permettent. L'activité venant à reprendre et le désir d'accroître le patrimoine de la famille marchant de pair avec l'industrie, des demandes semblables augmenteront, de manière que le revenu annuel du trésor y gagnera plusieurs millions. Il faudra procéder de même dans la cession des vignes, des oliviers, des mûriers et d'autres arbres dont l'évaluation est plus simple, et dont la culture augmentera à mesure qu'ils entreront dans le domaine de la propriété privée. Presque partout les oliviers qui avaient été brûlés pendant la guerre, ont repoussé. Dans les environs de Coron, on en voit un grand nombre qui ont atteint la hauteur de six à sept pieds. Ils sont négligés et même gâtés de nouveau, parce que, appartenant à l'état, ils sont censés n'appartenir à personne. Quant au petit propriétaire qui a une possession de 30 à 40 strèmes de terres labourables, avec quelques strèmes de vignes et une cinquantaine de ces arbres utiles, et qui parvient en outre à tenir son betail en bon état et à augmenter d'une centaine de brébis et d'autant de chèvres le troupeau de sa commune, il sera un homme à son aise, et sa famille vivra dans une condition honorable. Pour l'y maintenir, il s'agira de restreindre le morcellement de la petite propriété qui doit toujours rester assez considérable pour nourrir une famille, en même tems qu'il faudra défendre les petits propriétaires contre l'envahissement des grands, leurs voisins.

Cette autre classe existe déjà dans toutes les parties de la Grèce. Elle constitue même une espèce de noblesse avouée par les moeurs du pays, puisqu'on accorde ce titre (*εὐγένεια*) à tous ceux qui vivent des re-

venus de leurs terres cultivées par des colons. Dans plusieurs îles, comme à Naxos, à Santorin, les biens territoriaux sont encore concentrés entre les mains d'un nombre peu considérable de familles latines, descendantes des anciens maîtres du pays, et l'on y trouve des rejetons des plus illustres maisons de Venise, de Gènes, du Piémont et de la France. Dans le Péloponèse et dans la Romélie, il n'y a pas une ville et un village qui ne renferment un nombre de familles également indépendantes, connues sous le nom de familles d'Archontes (*ἀρχοντικαὶ οἰκογένειαι, ἀρχοντικὰ σπιτία*), dont les chefs sont ou capitaines ou placés dans l'administration, ou bien encore intéressés dans les achats annuels des dîmes. Leur nombre s'augmentera au moyen des personnes qui auront reçu des indemnités considérables en biens fonds, des Grecs et des étrangers qui viendront avec des ressources étendues s'établir en Grèce. Cette classe deviendra donc nombreuse; elle sera aussi d'une grande importance, parce que c'est dans son sein que se développeront les lumières et les idées politiques de la Grèce, et que ce sera sur elle que reposeront en grande partie la considération, la force et la vie intellectuelle du pays, dont l'administration devra être confiée à son expérience et à ses vertus. Il faudra donc ménager ses intérêts, lui ouvrir des carrières honorables, honorer et récompenser ses services, tout en la surveillant. Ses richesses la porteront naturellement à faire des entreprises aux dépens des petits propriétaires. Le gouvernement doit donc prendre des mesures, pour empêcher que les terres de ces derniers ne deviennent la proie des riches, et que la population, au lieu de se transformer en possesseurs, ne se change en une foule d'Ilotes à la solde et à la merci d'une nouvelle caste de maîtres Spartiates.

Avant tout, il faut se garder de vendre par gros lots les biens de là nation aux riches particuliers qui ne manqueraient pas de les peupler de pauvres, et de paralyser les mesures tendant à établir une classe de paysans forte et indépendante. Il y aurait même du danger à ce que ces spéculateurs vinssent à s'emparer des grandes possessions des Turcs !qui, en plusieurs endroits de l'Eubée, embrassent des villes et des districts entiers. Le gouvernement ferait bien de les acheter pour son compte, afin d'en disposer comme des biens nationaux. Le grand propriétaire y trouvera sa place et son lot, puis qu'ily aura un nombre considérable de chefs indemnisés par d'assez grosses portions de biens nationaux, et même, si le gouvernement acquiert les grandes terres féodales de l'Eubée, il y restera toujours une masse considérable de terrres turques, ainsi que dans l'Attique et au-delà des Thermopyles, abandonnées à la spéculation des capitalistes. Il faudra également empêcher qu'on ne morcelle les petites propriétés, en mettant comme condition à l'acquisition que les terres cédées à des colons par le gouvernement, doivent rester ensemble.

On devra en même tems favoriser dans les communes déjà établies, l'érection de biens clos capables de nourrir une famille indépendante de paysans, et prévenir leur agglomération par des mesures législatives. Il existe déjà, dans les îles et sur le continent des lois d'héritage et des coutumes, qui se prêtent à ces vues, en empêchant la division de certaines propriétés. On n'aura donc qu'à les réunir et à les mettre d'accord entre elles et avec les besoins de l'état. On sera obligé d'agir de la même manière avec la grande propriété, en favorisant l'érection de biens clos, capables d'entretenir l'aisance d'une famille de distinction

et d'en empêcher également le morcellement et l'agglomération. Si, avec toutes ces mesures et toutes ces lois, on s'y prend de manière qu'au moins le tiers des propriétés reste susceptible d'être morcelé ou vendu séparément, on évitera aussi les dangers qu'entraîne la possession d'un territoire trop étendu.

Il y aura toujours une classe assez nombreuse de paysans sans propriétés particulières, établis sur les terres des riches et sur celles de l'état, puisque la manière de cultiver les grandes propriétés adoptée depuis un tems immémorial en Grèce, est telle qu'on a un besoin absolu des colons qui ont remplacé les esclaves des anciens; aussi jusqu'à la révolution éprouvèrent-ils à peu près le même traitement de la part des Turcs, des capitaines et des primats. Non content de prélever leur part de récoltes désignée par le contrat, les propriétaire exigèrent d'eux des rétributions en laine, en soie, en bétail et même en argent, sans que leur soumission aveugle à des volontés souveraines leur eût assuré un traitement tant soit peu équitable. C'était une chose convenue, et qui existe encore parmi les Colocotroni et leurs semblables, que le paysan ne devait s'approcher qu'en tremblant du seigneur, sans le contredire ni même le regarder. La révolution a détruit ces prétentions féodales, et sous le Président, le paysan commença à respirer librement. Nous avons signalé la sécurité que le comte rendit à cette classe laborieuse et honorable, comme le seul bien véritable de son gouvernement; il est impossible que la régence fasse moins, malgré toutes les réminiscences et les prétentions de beaucoup de chefs et de primats qui ne voudraient voir dans le gouvernement du roi qu'une modification de l'administration des Pachas. Pour paralyser leurs plans oppressifs, elle n'aura qu'à mettre les co-

lons en état de se passer des primats, lorsqu'ils élèvent des prétentions déraisonnables, sans les persécuter comme le fit le Président. Le moyen d'y parvenir est de ne demander de ceux qui cultivent les terres nationales, que les prestations voulues par la loi, les soulageant en cas de besoin. Dès lors le colon qu'on voudrait surcharger, pourra quitter le service du primat et demander à cultiver des terres nationales dont l'étendue suffira à toutes les demandes de ce genre-là. Les grands propriétaires, voyant qu'on délaisse leurs campagnes, reviendront à des conditions raisonnables pour les colons, ou penseront à la possibilité de modifier leurs établissemens d'agriculture et à prendre soin eux-mêmes de leurs terres avec les gens qui sont à leur service.

Après avoir exposé les moyens généraux à l'aide desquels on parviendra à former et à multiplier les familles de cultivateurs en Grèce, à établir et à affermir la petite propriété à côté de la grande, enfin à défendre l'une et l'autre, soit du morcellement, soit de l'état stationnaire, en protégeant le faible contre le puissant, il ne s'agit plus maintenant que de faire connaître les mesures à prendre pour favoriser le développement de l'agriculture elle-même, et la faire sortir de l'état d'enfance dans lequel nous l'avons trouvée.

DIXIÈME SECTION.

Des mesures générales propres à favoriser la culture du sol en Grèce.

Les mesures générales à prendre pour le sujet dont nous parlons, sont indiqués par la condition du sol, le manque de routes et le système des dîmes ou plutôt par la manière dont elles sont perçues.

Nous savons que le sol de la Grèce, en quelques endroits, regorge d'eaux stagnantes, et qu'en d'autres, il est privé de celles qui seraient nécessaires à sa culture. On se souvient que dans l'intérieur du pays la stagnation est produite par le rétrécissement toujours croissant des conduits (emissario) pratiqués à travers les montagnes pour laisser s'écouler l'eau des vallées et des lacs. Le mal est grand, et les plaines les plus riches de l'Arcadie et de la Béotie se trouvent ainsi perdues pour l'agriculture. Des campagnes qui nourrissaient autrefois les populations de Mégalopolis, de Tégée, de Mantinée, d'Orchomène en Arcadie, de Stymphale, de Phénée, ainsi que des douze villes qui entouraient le lac Copaïs, sont en grande partie changées en marais. Leur dessèchement a lieu trop tard pour qu'on puisse encore les ensemencer pendant l'été, en sorte qu'il ne reste que les parties plus élevées qui soient susceptibles de culture. Ajoutons que le

sol qui se perd de la sorte, est sans contredit le meilleur de la Grèce. Les habitans des villages près des ruines de Stymphale, rapportent qu'ils ont recueilli cinquante pour un dans une partie de ces campagnes, lorsque, il y a quartorze ans, l'hiver ayant été très-sec et l'écoulement des eaux s'étant par conséquent effectué au mois de Mai, la culture était devenue possible. D'un autre côté, ceux de Livadie déclarent également que les campagnes immenses du Copaïs, couvertes par les eaux du Céphyse pendant l'hiver, seraient susceptibles d'être changées en un Misiri, c'est-à-dire, en une plaine de l'Egypte, si une fois on parvenait à ouvrir aux eaux un plus grand passage, afin de les faire écouler à tems après que les pluies ont cessé. Toutes ces plaines et ces vallées étant rendues à la culture, on aura assez de terres labourables pour y établir au moins 200,000 familles, c'est-à-dire, le montant de la population actuelle du royaume, et ce sol rivalisera avec les districts les plus fertiles du monde. Outre l'importance de la chose, il faut y joindre son urgence; le mal dont nous avons parlé va toujours croissant; car comme on ne prend aucun soin pour entretenir les conduits, ils finissent par s'engorger toujours davantage, en sorte que l'écoulement des eaux devient de plus en plus difficile. Il en résulte que chaque année les eaux gagnent du terrain, et finissent par couvrir des vignes et des campagnes entières qu'on est forcé de leur abandonner. Les vieillards de Livadie déposent que depuis cinquante ans les marais se sont approchés de plus d'une lieue de leur ville.

Sur vingt conduits qui existaient autrefois, il n'y en a plus qu'un seul qui soit dans un état passable, et si malheureusement il vient à s'obstruer comme les autres, l'inondation finira par arriver jusqu'aux pieds

du Parnasse, se refoulant de l'autre côté sur la Béotie orientale, pour chercher une issue dans le cours de l'Asopus: alors on reverra les tems de Deucalion, et l'on ira avec des vaisseaux de l'Hélicon au Parnasse, passant par dessus des provinces entières ensevelies au fond des eaux, avec leurs villes, leurs villages et leurs campagnes. Ce qui reste encore à craindre pour les plaines de la Béotie et de la Phocide, est déjà arrivé aux vallées de Phonéa; sur les deux conduits souterrains du lac, le plus petit s'est obstrué il y a vingt ans, et le second, dix ans après. Depuis cette époque, les eaux retenues au milieu des montagnes croissent sans cesse: déjà toute la vallée de Phonéa est inondée; douze villages bâtis sur les pentes des montagnes ont été engloutis; d'autres, placés plus au nord, voient le même sort menacer chaque jour de plus près leurs campagnes. Il faut donc veiller à ce que les conduits rétrécis soient élargis, et rouvrir ceux qui se sont fermés, ou enfin en creuser de nouveaux à travers les montagnes. Si les avantages qu'on doit attendre de cette entreprise sont grands, la nécessité qui pousse à l'exécuter est plus grande encore.

Maintenant il s'agit de savoir si la chose est possible, et comment on doit s'y prendre pour réussir.

Ici il faut avant tout se souvenir que les travaux destinés à ouvrir les lacs de l'Arcadie et de la Béotie, remontent à l'antiquité la plus reculée, et qu'ils ont eu pour résultat l'opulence d'Orchomène, capitale des Minyens au bord du lac Copaïs, et en grande partie les riches moissons de Stymphale et de Phénée, dont les ouvrages, destinés à régler le cours des eaux, furent attribués à Hercule. C'est le même héros qui figure dans les mythes de Stymphale touchant le lac du pays. Il paraît qu'après la destruction d'Or-

chomène par les Thébains, on commença à négliger les conduits, puisque des villes situées autrefois au-dessous des plaines, furent plus tard englouties par le lac. Au tems d'Alexandre, le grand Cratès de Chalcis commença à réparer les canaux souterrains, et il réussit si bien, malgré les troubles de la Béotie qui empêchèrent d'achever les ouvrages commencés, qu'on vit reparaître l'emplacement de l'ancienne Orchomène, d'Eleusis et d'Athènes situées au bord du Triton. Depuis ces tems l'engorgement des conduits a recommencé, et, ainsi que nous venons de le dire, il n'y en a qu'un seul qui soit encore ouvert. S'il faut en croire les renseignemens qu'ont fourni aux primats de Livadie leurs recherches sur les lieux, on en trouverait encore les traces de plus d'une vingtaine. Plusieurs d'entr'eux communiquent par des puits avec la surface des montagnes, en sorte qu'il paraît que ces ouvrages sont construits d'après le systême des anciens aqueducs souterrains, tels que celui de Polycrate à Samos, dont j'ai retrouvé le cours, et celui de Tinos, qu'on a découvert et renouvelé dans les derniers tems. Nous voyons la même construction dans le conduit du lac d'Albalonga, pratiqué au milieu des montagnes latines et subsistant encore après les ravages des siècles barbares, ainsi que dans celui de Fucinus qu'on est occupé à dégager en ce moment.

Malgré les calamités du pays sous les Turcs, on n'avait jamais entièrement négligé les conduits des lacs de la Grèce. Les vieillards de la vallée de Stymphale se souviennent encore des travaux considérables que le gouvernement turc a fait entreprendre, il y a cinquante-cinq ans, pour nettoyer le grand conduit de leur lac. Pendant quatre mois de l'été de 1776, cinq cents hommes y furent occupés.

Après avoir ôté toute la fange qui remplissait le nouveau conduit, jusqu'à une profondeur de 15 pieds sur une étendue de 100, on découvrit des escaliers taillés dans le marbre rougeâtre dont se compose la montagne. Lorsqu'on eut dégagé une vingtaine de marches, ce qui donnait une profondeur de 35 pieds au-dessous de la surface actuelle de la vallée haussée par l'alluvion, on parvint à l'ancienne entrée du canal, composée de deux grandes portes taillées dans le roc. On commença dès lors par ôter la boue dont elles étaient obstruées, afin d'atteindre le point où le canal ancien devait se réunir avec celui dans lequel les eaux se déchargent actuellement et qui entre dans la montagne au dessus des deux portes, plus près de la surface de la vallée. Mais à peine avait-on ouvert un sentier derrière la porte à droite, environ à une profondeur de dix pieds, qu'il se détacha de la voûte des quartiers de rocher, en sorte que deux ouvriers furent ensevelis sous ces masses; les autres effrayés prirent la fuite, et personne ne fut plus capable de les engager à y retourner. Les Turcs craignirent avec eux que ce ne fussent des démons relégués depuis long-tems dans ces cavernes, qui fussent entrés en fureur, parce qu'on les avait troublés dans leur repos.

Il faut encore ajouter que devant le conduit de Stymphale, on trouve une montagne considérable composée de la boue qu'à différentes reprises on a retirée de l'embouchure du conduit.

Le gouvernement n'aura donc qu'à reprendre ces travaux, en y mettant toute l'importance et toute la persévérance qu'il faut pour vaincre les difficultés qui se présentent, et réussir dans une grande entreprise. On aura bientôt trouvé des compagnies de défricheurs, et comme il y a dans la seule Arcadie dix vallées où

on peut les occuper, il sera bon de leur donner une partie de ces terres rendues à la culture, en leur garantissant la possession d'un nombre de strèmes assez considérable pour couvrir les intérêts du capital qu'ils dépenseront dans l'entreprise, et leur procurer de plus un certain bénéfice. Quant au gouvernement, c'est à lui à trouver des hommes capables de conduire de pareils travaux et semblables aux mineurs qui ont creusé à Londres le chemin sous le lit de la Tamise, ou aux ingénieurs occupés maintenant à ouvrir, à l'aide de moyens fort artificiels, les anciens conduits du lac de Tusino. On pourrait aussi employer les ouvriers de nos mines, lesquels verraient exactement ce qu'il y aurait à faire, soit d'une manière, soit de l'autre.

Nous n'avons que quelques remarques à ajouter à tout ceci. Le conduit de Stymphale ne paraît demander que la reprise et l'achèvement des ouvrages commencés, puis abandonnés par les Turcs. En donnant à ces travaux plus d'étendue, de manière à ce que toutes les constructions de l'ancien conduit soient restaurées, et que les canaux existant derrière les deux portes d'entrée soient rétablis jusqu'à leur jonction avec le conduit actuel, on parviendra peut-être à dessécher toutes les plaines de Stymphale, et, ce qui voudrait autant, à régler même le cours des inondations. D'après une tradition qui s'est conservée parmi le peuple, les anciens habitans avaient les moyens de fermer le conduit, et de faire monter l'inondation pendant l'hiver jusque dans les coins les plus reculés de la vallée. Après que les eaux y avaient déposé la fange qu'elles charient, on ouvrait le conduit et les eaux s'écoulaient encore à tems, en sorte que les terres, engraissées par l'inondation, donnaient une double récolte. Ils faisaient de même pendant l'été pour arroser les plantations

dans la partie basse de leurs campagnes; le conduit une fois fermé, les eaux du fleuve, qui proviennent du pied du Cyllène et traversent la vallée, se trouvaient retenues dans des fossés profonds dont la vallée était coupée, et finissaient par se répandre sur les champs. Quel que soit le fond de ces traditions, il est certain que la construction de l'ancien canal dont nous avons parlé, sert en quelque manière à l'accréditer. On parle même d'une porte d'airain qu'on aurait vu fermer l'une des deux entrées de l'ancien canal. Il est également certain qu'avec nos moyens hydrauliques, il n'y aurait aucune difficulté à ce que ces portes pussent se fermer et s'ouvrir sous l'eau suivant les besoins de l'inondation.

On procédera de la même manière avec les autres canaux des lacs de l'Arcadie, excepté peut-être avec ceux du lac de Phonéa, au-dessus desquels l'eau s'est déjà élevée de plus de 300 pieds. Est-il possible, à l'aide d'excellens plongeurs Grecs ou au moyen de cloches, d'extraire les matériaux qui l'obstruent et qu'on croit être de grands morceaux de bois? ou bien serait-il préférable de commencer par la vallée opposée de l'Aoranios, séparée du lac par une montagne large à peu près d'une lieue, et d'y agrandir l'embouchure du conduit, en s'avançant ensuite vers le lac? ou enfin sera-t-on forcé de creuser un nouveau conduit à travers la montagne? Voilà des questions qu'on n'a pas même entamées sous le gouvernement du Président, quoiqu'on eût vu disparaître sous les flots des villages entiers les uns après les autres, et que les habitans, dépossédés ou menacés de l'être, ne cessassent de solliciter l'assistance du gouvernement, et de lui offrir leurs bras et leurs épargnes pour les travaux qu'il faurait entreprendre.

Le desséchement du lac Copaïs, l'entreprise la plus importante de ce genre, n'est pas sujette à de semblables doutes. Le lac s'élève à plus de 1000 pieds au-dessus de la mer de l'Eubée, qui n'en est séparée que par la chaîne du Ptoon large à peu près d'un mille géographique. Il est donc possible de percer des conduits à travers la montagne et de leur donner une pente rapide, en sorte que, les eaux s'y précipitant avec violence, de nouvelles obstructions n'aient plus lieu. Ici les canaux souterrains existent déjà avec des puits de communication malheureusement obstrués. Un nivellement exact doit démontrer s'il suffit de les nettoyer, ou s'il faut descendre plus bas pour avoir la pente nécessaire et arriver avec l'embouchure du canal au niveau du lac. Supposé qu'il en soit ainsi de l'ouvrage à exécuter, on pourra suivre la ligne tracée par les puits, creuser ceux-ci jusqu'au nouveau canal, et donner assez de largeur et de hauteur au conduit pour qu'il réponde seul au but qu'on se proposait; dans le cas contraire, c'est-à-dire, si la surface du lac est au-dessous de celle du terrain à l'endroit où le canal franchit la montagne pour communiquer avec le lac, il faudra s'y prendre de la même manière que les anciens ont dû le faire au lac de Stymphale, et creuser jusqu'à ce qu'on parvienne au lit du canal, construisant les ouvrages nécessaires pour le fermer et l'ouvrir à volonté et pratiquant des fosses pour les parties les plus basses des marais qui s'étendent du côté de l'ancienne Copaïs. Après cela, les eaux prendront bientôt leur cours, et l'on se verra en état d'inonder toute la plaine que l'on desséchera ensuite pendant l'été.

Les habitans sont disposés à concourir de toutes leurs forces à une telle entreprise. Quant aux sommes que le gouvernement devra dépenser pour cela, quelque

considérables qu'elles puissent être, elles se trouveront successivement remboursées, intérêts et capital, par les récoltes en tout genre qu'on obtiendra bientôt, puisqu'il n'y a pas de doute qu'au moins un demi-million d'habitans peut s'établir autour de cette grande et belle plaine et y vivre dans l'aisance des produits de ce sol miraculeux.

Nous ne parlons pas du desséchement des marais voisins de la mer; les préparatifs nécessaires pour cela existent déjà en partie: tels sont ceux, par exemple, qui se trouvent près de Pyrgos. Les habitans les avaient érigés sous la condition, accordée par les Turcs, que les terres leur appartiendraient comme propriété particulière, et qu'ils paieraient seulement la dîme. Les fosses ont été négligées pendant la guerre; les habitans d'ailleurs ont laissé là leurs établissemens, parce que le gouvernement du Président avait eu la maladresse de leur susciter des embarras par rapport à leurs titres de propriété sur ces marais. On n'aura donc qu'à entrer dans les voies indiquées par les Turcs et à aider les habitans au lieu de leur créer des difficultés dans le défrichement des terres qui, bien que devenues propriétés particulières, ne laissent pas de rapporter toujours des dîmes à l'état, et augmentent ses forces à mesure qu'elles multiplient le nombre et les ressources de sa population.

Il y aura cependant des ouvrages de ce genre qui devront être exécutés par l'état. C'est surtout dans les endroits où les marais naissent de la stagnation des fleuves, et où ces derniers, ayant un lit peu profond, débordent sur les campagnes voisines et inondent des vallées entières. Il ne s'agira donc que de redresser leur cours ou de creuser leur lit pour faire cesser le mal: c'est ce qui doit avoir lieu pour l'Asopus en

Béotie au pied du Cythéron, afin de garantir la salubrité et la fertilité des plaines immenses de ce pays. L'Eurotas a besoin aussi d'être dégagé des obstacles qui retardent son cours et donnent naissance aux marais de Hélos. Le cours et surtout l'embouchure du Pamise, de l'Alphée, du Pénée Eléen, de l'Achéloüs et d'Evénos exigent des soins semblables et ces travaux sont d'autant plus urgens que les vallées et les plaines qu'ils traversent, seront comptées parmi les vallées les plus fertiles de l'Europe, aussitôt qu'elles seront préservées des stagnations et des inondations annuelles de leurs fleuves.

Mais tandis que, dans ces contrées, on doit travailler à l'écoulement des eaux, il faudra tâcher d'en procurer à d'autres qui en manquent, soit en partie, soit entièrement.

La plaine d'Argos est encore aujourd'hui tout aride pendant l'été (*πολυδίψιον*), n'ayant pas d'eau courante depuis l'Erasinos jusqu'aux fontaines d'Aréa près de Nauplie. L'Attique ne possède que les ruisseaux du Céphise et de l'Illisse: quant au reste du pays qui n'est pas arrosé par eux, il est sec et stérile. On peut observer la même chose dans la plupart des vallées un peu élevées, et, comme l'été est d'une sécheresse extraordinaire, on comprendra que ce manque d'eaux en tant d'endroits, est la principale cause de leur stérilité, puisque, sans l'irrigation, presque rien ne peut résister à l'intensité de la chaleur. Le remède à ce mal est de tirer un meilleur parti des eaux courantes ou de pratiquer des puits Artésiens.

En plusieurs endroits, comme dans toute l'Attique, l'irrigation est dans un excellent état, et la vallée du Céphise, avec ses magnifiques jardins et ses antiques oliviers, répond encore exactement aujourd'hui au ta-

bleau que Sophocle en a fait dans son Oedipe à Colonne [1]).

1) Οὐδ᾽ ἄυπνοι κρῆναι μινύθουσι Κηφισσοῦ νομάδες ῥεέθρων, ἀλλ᾽ αἰὲν ἐπ᾽ ἤματι ὠκυτόκος πεδίων ἐπινίσσεται, ἀκηράτῳ σὺν ὄμβρῳ στερνούχου χθονός. Sopho. Oed. Col. 717 seq. C'est-à-dire, les fontaines vives qui s'écartent des flots du Céphise, ne diminuent jamais; mais elles se répandent sans cesse, avec leurs ondes pures, sur la plaine bordée de collines qu'elles fécondent promptement. Pour ne pas oublier entièrement dans cet ouvrage ma profession d'Helléniste, j'y joindrai quelques remarques sur ce passage. Strabon, lorsqu'il parle du Céphise, se trompe en déclarant que c'est en grande partie un torrent et qu'il tarit entièrement pendant l'été: χειμαῤῥώδης τὸ πλέον, θέρους δὲ μειοῦται τελέως. Plutarque dit à peu près la même chose dans sa biographie de Solon p. 91, où on lit que l'Attique n'a pas de fleuve qui ne tarisse jamais: οὔτε ποταμοῖς εστιν ἀεννάοις οὔτε λίμναις τισίν. Si tel était l'état du pays et du Céphise, le passage du poète reposerait sur une fiction assez déraisonnable, puisqu'il ne peut pas être permis, même à un Sophocle, de représenter sa patrie comme arrosée sans cesse par les irrigations d'un fleuve qui ne tarit jamais, tandis que le contraire est évident. Les éditeurs tâchent donc d'expliquer cette description de leur mieux. Hermann, entre autres, pense que ce sont les effets des torrens qui ont engagé le poète à donner le nom de νομάδες aux flots du Céphise. Νομάδες dici videntur Cephisi fontes sive quod in plures rivos divisus fuit, sive quod imbribus subito augetur; respondet hoc nomen fere latino vagus. Ch. Reisig dans son Enarratio Oedipi Colonei p. 100 abandonne le poète à sa mauvaise fortune: Sed aliquid in hoc genere arbitrio poetae est condonandum. Le même Helléniste, dans son commentaire critique sur cette tragédie p. 289, pour appuyer une variante du scholiaste qui, par méprise, donne l'Illise au lieu du Céphyse, dit avec une légéreté remarquable: Fortasse utriusque amnis errantes rivi Coloneos per campos meabant, ces champs qui du reste sont séparés par des monts et des collines. Enfin Samuel Musgrave cite un autre Céphise, près d'Eleusis, dont Pausanias fait mention; du reste il n'aurait aucun rapport avec les environs de Colonne tels qu'ils sont décrits par Sophocle. Toutes ces difficultés s'évanouissent à l'aspect que le pays et le fleuve présentent encore aujourd'hui. Le Céphise n'est rien moins qu'un torrent; il se compose de larges et belles fontaines et ne tarit jamais. Dans l'automne de 1831, au mois de novembre où il n'avait presque pas encore plu,

Ailleurs on trouve des fleuves, des ruisseaux, des fontaines qui coulent sans procurer aucune utilité, n'attendant que la main de l'homme pour répandre la fécondité dans les campagnes.

Les irrigations du Céphise de Béotie, de l'Achéloüs, de l'Evénos d'Etolie, de l'Alphée, du Pénée, de l'Eurotas et du Pamise du Péloponèse peuvent être

---

après une sécheresse de huit mois le fleuve coulait toujours, et les indigènes me déclarèrent d'un commun accord que jamais il ne manquait d'eau. Il sert pendant tout l'été à arroser les deux cents jardins qui bordent ses rivages, et pendant l'hiver, à l'irrigation des oliviers dont ces jardins sont parsemés. On a pratiqué, pour conduire l'eau, de petites rigoles et des espèces de fossés; l'irrigation a lieu à jours et à heures fixes, en sorte que chaque jardin est arrosé deux fois par semaine. On comprend donc ce que ce sont que ces fontaines vives: *κρῆναι ἄϋπνοι*, et pourquoi le poète les dépeint ainsi: *Κηφισσοῦ νομάδες ῥεέθρων*. Les *κρῆναι νομάδες* ne sont pas les alentes Cephisi flumina, comme le veut Heath, ni fontes pascui, id est, apud quos sunt prata pascua, d'après l'opinion de Vauvillers, ni pastoritii, ainsi que le traduit Elmsley, mais bien ces eaux errantes comme des troupeaux et se répandant partout où le jardinier les conduit: Satis fluvium inducit rivosque sequentes, comme le dit Virgile Georg. I, 106. Avec ses ondes pures *ἀκηράτῳ ὄμβρῳ*, le Céphise accélère la crue des plantes, *ὠκυτόκος*, puisque tel est l'effet des irrigations. On comprend de même ces paroles *αἰὲν ἐπ' ἤματι ὠκυτόκος πεδίων ἐπινίσσεται*, où il est dit que le Céphise se répand à jours et à heures fixes sur les différentes parties de la plaine appelée *χθὼν στερνοῦχος* ou plutôt *πεδίον στερνούχου χθονός*: expression sur le sens de laquelle n'ont pu tomber d'accord, comme on le voit par les scolies Grecs et les commentaires, Reisig, Elmsley et Hermann qui, après avoir combattu les autres, arrive à la traduction de Campi: terrae planitiem habentis, et accuse Sophocle d'avoir fait usage de ce mot: Vereor ne Sophocles novitatis studio vocem finxerit parum poëticam; mais il n'y a rien que de poétique et de naturel. Vers l'est la plaine se termine par le cône du Colonos, en face duquel il s'en élève un autre, au sud, dont la forme est la même; ce sont comme deux poitrines *στέρνα* (pectora) dominant la plaine du Céphise qui s'étend à leurs pieds.

rétablies à peu de frais, là où elles ont été négligées ou détruites pendant la guerre. Il est facile d'ailleurs d'en pratiquer dans les lieux mêmes où l'inexpérience des tems passés avait échoué malgré tous ses efforts. On fertiliserait ainsi des vallées et des éparchies entières. En veillant au rétablissement des canaux, le gouvernement agira d'autant plus dans son intérêt, qu'ils sont presque partout en rapport avec les moulins rangés parmi les propriétés publiques.

Ces moulins sont mus par une roue placée horizontalement, sur les raies de laquelle on laisse tomber l'eau au moyen d'un grand entonnoir de bois haut de vingt à trente pieds, et se rétrécissant vers l'embouchure, placée perpendiculairement sur les raies de la roue pour augmenter la force de l'eau. On trouve de ces moulins presque partout où il y a un ruisseau; quelques-uns en font tourner un grand nombre. La Dircée, qui traverse la vallée de Thébes, en tombant d'une hauteur considérable de l'Apollon Esménios, en fait mouvoir vingt. On en compte environ 6000 dans le pays; sur ce nombre 5500 sont propriété publique; malheureusement presque aucun n'ayant échappé à la destruction pendant la guerre, les trois quarts sont ruinés. Une fois rétablis, ils produiront un revenu de 5,000,000 de francs, puis qu'ils peuvent être affermés, en prenant le terme moyen d'à peu près 1000 francs pour chacun. Pour arriver à les mettre en bon état, il faut commencer par réparer les canaux servant à conduire les eaux dans ces espèces d'entonnoirs qui les versent ensuite sur la roue des moulins. En prenant soin de ces canaux, on travaillera en même tems à l'irrigation des champs, puisqu'en beaucoup d'endroits, on peut diriger sur de belles vallées qu'elles fertiliseront, les eaux dont on n'a pas besoin pour les moulins. Il y en a d'autres

où il sera facile de s'emparer des ruisseaux pour les faire monter sur un niveau plus élevé, leur lit étant presque partout rocailleux.

On pourra les entourer, dès leur source, d'une enceinte murée, de manière que, ne trouvant aucune issue, ils gagneront la hauteur nécessaire pour produire l'irrigation des champs voisins. Tel est le ruisseau toujours abondant d'Erasinos, qui sort des rochers près d'Argos et va se perdre dans les marais, après avoir fait tourner quelques moulins. Ses eaux, qu'il serait facile d'élever de plus de 20 pieds au-dessus de leur source, suivraient la pente des montagnes qui s'étendent jusqu'à Argos et embrassent la partie septentrionale de la plaine jusqu'à Mycène. Ce ruisseau seul suffirait pour arroser et fertiliser au moins une bonne partie de cette plaine qui n'attend que ce bienfait pour redoubler encore de fertilité.

Dans les endroits où l'on ne trouve pas d'eaux courantes, il faudra pratiquer des puits Artésiens. Aucun pays n'en a plus besoin et n'y gagnera plus que la Grèce. Les deux tiers de l'Attique, d'Eleusis et de Mégare, y compris les plaines de Corinthe et de Sicyone avec un tiers des villages de la Grèce, reclament ce secours qui serait pour eux une véritable source d'aisance. Le sol du pays se prête presque partout à cette opération; car il est couvert de montagnes calcaires qui sont les plus propres à faire filtrer l'eau jusqu'au niveau de la plaine.

La présence de ces eaux souterraines s'annonce de plusieurs manières. Les rochers de l'Acropole de Corinthe étant de tuf, ils attirent celles qui se communiquent à leur soubassement par la proximité des hautes montagnes de l'Arcadie et les font monter jusqu'au sommet. C'est pour cela qu'on y trouve de l'eau par-

tout où l'on vient à percer un rocher; ainsi s'explique le secret de l'Hippocrène qui coule sur une des cimes les plus élevées. Dans quelques autres endroits, les eaux plus basses que le niveau de la mer, s'y réunissent et vont se perdre dans ses flots. Telles sont les fontaines de Lerne au delà de l'Erasinos, dont une partie alimente les marais situés au pied du mont Parthénion, tandis que l'autre va tomber plus loin dans la mer qu'elle adoucit dans une étendue considérable.

Il n'y a donc aucun doute que les eaux dont les montagnes calcaires de la Grèce sont remplies, ne donnent des fontaines souterraines au-dessus du niveau des plaines et des vallées étendues à leur pied: il suffit donc d'ouvrir ces veines pour en faire jaillir les eaux et les répandre sur les champs desséchés par la chaleur de l'été. Telle est la suite des mesures à prendre, soit pour débarrasser les pays où les eaux s'engorgent, soit pour arroser ceux qui en manquent.

Nous voici maintenant arrivés aux grandes routes dont la confection favorisera non seulement l'agriculture, en ouvrant des moyens de communication dans l'intérieur du pays, mais encore toutes les branches de l'industrie nationale. Le pays manque absolument de chaussées; il y a même des endroits où la roue d'une voiture ne peut passer. Les sentiers ne sont praticables que pour les piétons et les bêtes de somme, encore sont-ils presque partout durs, rocailleux et entrecoupés; et le voyageur se trouve souvent arrêté au bord d'un torrent ou d'un précipice. Il est vrai que, même sous les Turcs, on a tâché d'entretenir des routes pour les courriers, et qu'on les a pavées en plusieurs endroits; mais elles sont presque partout tellement délabrées, qu'on se trouve heureux de pouvoir les éviter.

En conséquence, c'est sur des ânes et des mulets que tous les produits de l'intérieur arrivent à la mer, et qu'on transporte les objets dont on a besoin, dans l'intérieur des terres, y compris même les planches et les bois de construction. On peut donc regarder l'intérieur du pays comme fermé à la libre communication. La culture du sol en souffre, puisque les frais de transport sont tels que le blé, par exemple, qu'on achète à Nauplie et qui arrive sur des bâtimens d'Odessa, revient à meilleur marché que celui qu'on pourrait transporter de Tripolizza sur des ânes. — C'est le même embarras pour communiquer avec les villes, les villages et les campagnes.

Il est certain que dans l'ancienne Grèce, on le servait de voitures pour aller d'une province à l'autre; et si les routes n'étaient pas aussi commodes que les nôtres, du moins elles existaient toujours. En différens endroits, comme au milieu de Mycène et de Cléonée, de Stymphale et de Sicyone, on voit encore les traces des roues profondément imprimées dans les rochers sur lesquels les voitures passaient. On se convaincra que les sentiers modernes suivent la même ligne que les premières routes, par les vestiges qui en restent et par les notions que nous fournit à ce sujet l'ancienne carte itinéraire de l'empire romain. Ces directions sont en général prises avec un tel discernement, qu'en projetant de nouveaux chemins, on pourra les suivre partout où l'on ne sera pas forcé de leur donner une pente plus douce, conformément aux principes observés dans la construction de nos chaussées.

Il est à désirer que des travaux d'une si éminente utilité commencent sur différens points immédiatement après l'établissement du gouvernement.

La première communication à ouvrir doit être

celle entre Athènes et Nauplie. Elle sera double: l'une ira de Nauplie à Epidaure, route qui suit presque partout des vallées, en sorte que la construction n'en présente aucune difficulté. Son étendue serait à peu près de quatre milles géographiques. L'autre passera par Tirynthe, en traversant la plaine pour arriver directement au pied des hauteurs de Mycène; ensuite elle franchira les défilés entre Mycène et Cléonée, et, après avoir passé au milieu des ruines de cette dernière ville, elle viendra aboutir à Corinthe. Tout ce trajet, qui demanderait à peu près onze heures, n'offre aucun obstacle, puisqu'il ne s'y rencontre que des hauteurs de peu d'élévation. Une autre voie plus courte d'une heure et demie conduirait de Nauplie à Corinthe par l'Hagion-Oros, mais elle devrait gravir une haute montagne dont le passage offre un grand nombre de difficultés. De Corinthe, cette route franchirait l'isthme pour s'enfoncer dans la Mégaride, se séparant en deux branches: l'une traverserait les hautes montagnes de l'Aria, ce serait celle des grandes Derbennes, au moyen de laquelle se faisaient toutes les communications entre la Romélie et la Morée du tems des Turcs; elle conduit directement à Mégare en dix heures à peu près; l'autre se dirigerait sur la rive orientale de l'isthme, à Calamaky, pour longer ensuite les côtes du golfe. A huit heures de Corinthe, elle aboutit à une montagne escarpée qui continue de la sorte pendant quatre lieues avec une pente rapide dirigée vers la mer.

On la découvre déjà de loin comme une ligne blanchâtre tracée sur les flancs de ces rochers. C'est la route Scyronienne, soutenue en plusieurs endroits par de grands murs. D'après Pausanias, l'empereur Adrien l'avait tellement élargie que deux voitures pouvaient y passer de front.

Quoique la route, telle qu'elle existe aujourd'hui, dément ce que Pausanias raconte sur sa largeur qui ne comporte que le passage d'une seule voiture, à l'exception de quelques lieux où elle est plus spacieuse, elle est bien tracée et dans un assez bon état; cependant on l'a coupée en deux endroits, pour empêcher les ennemis de s'en servir lors de leurs incursions dans le pays. La route Scyronienne est plus longue que celle des Derbennes, puisqu'à la fin de la montagne il faut tourner à gauche et franchir la plaine pour arriver à Mégare. Quant à ce qui regarde Eleusis et Athènes, on pourrait la continuer le long de la mer, en sorte qu'elle vînt aboutir à ces villes sans faire de détours. Il y a 36 lieues de Nauplie à Athènes en suivant la direction indiquée, et ce trajet coûte ordinairement quatre jours. Comme il n'y a pas de montagne considérable à franchir, il sera possible de le faire en 18 heures, lorsqu'une fois la route sera dans un bon état et qu'on y aura établi des postes semblables aux nôtres.

De Mégare à Thèbes, on compte deux chemins qui traversent le Cythéron. Il en part un autre d'Athènes, qui passe par Marathon et remonte de cette plaine vers Oropus et Chalcis, où, pour lors, il rejoint celui de Thèbes. Après cette dernière ville, les deux chemins du Cythéron se dirigent vers la Livadie en passant au pied du Parnasse, où, après avoir traversé la plaine du Céphise, ils suivent les hauteurs d'Elatée; viennent ensuite les défilés de l'Oeta, après quoi ils arrivent à la mer près des Thermopyles, où ils tombent alors dans la route de Chalcis, qui passe à Talantion, au pays des Locriens d'Opus. On trouve aussi un chemin partant des Thermopyles et traversant la

montagne, pour se diriger vers Salona, le centre des communications entre la Grèce orientale et la Grèce occidentale. C'est le point de jonction des routes de Livadie, de Talanti et des Thermopyles, tandis qu'il en part une de Salona, qui s'enfonce dans les montagnes de l'ancienne Doride, et qu'une autre longe les côtes du golfe de Corinthe pour arriver à Naupacte et à Misolonghi, se partageant en plusieurs branches dont l'une passe à Brachori, et les autres en différens cantons de l'ancienne Étolie.

On compte dans le Péloponèse la grande route d'Argos par Tripolizza, qui suit les hauteurs du Parthénion et traverse l'intérieur du pays pour aller directement à Patras. Il en existe une autre, dans la direction du sud de Tripolizza à Léontari, divisée en deux branches qui descendent à Lacédemone et en Messénie. Une troisième aboutit à Carythène et ne tarde pas à suivre l'Alphée pour se rendre à Olympie. Outre cela, il y a les routes de Corinthe qui longent les côtes de l'Achaïe, de l'Elide et de la Messénie, se partageant ensuite en plusieurs branches qui favorisent les moyens de communication dans l'intérieur du pays. — Tel est le plan pour les anciennes routes changées presque partout en sentiers qu'on doit rétablir et rechausser. Nous n'avons indiqué que les principales, celles qui sont essentielles à la communication générale, laissant celles d'un ordre secondaire et moins important à la charge des Eparchies.

Après avoir tout calculé, il se trouve qu'en somme les routes à construire ou à réparer, forment à peu près une étendue de 250 milles géographiques. Or, en portant le mille à 100,000 francs, terme moyen, y compris la construction des ponts, ce sera une dépense de 25,000,000 de francs.

On peut compter pour ces entreprises sur la bonne disposition et le concours du peuple, ainsi que sur la nature du sol. Les pierres abondent partout, et la solidité du fond rocailleux, jointe à la sécheresse qui y règne la plus grande partie de l'année, sera d'un grand secours pour tenir les routes en bon état.

Il est vrai que dans l'intérieur du pays on rencontrera des difficultés réelles. Souvent la pente des montagnes se change en précipice, et les ravins profonds qui les coupent, se remplissant d'eau à l'époque des pluies, se transforment en autant de torrens qui rendent impossible toute communication. Mais ces difficultés existent partout dans les pays montueux, et ne sont pas plus grandes en Grèce qu'en Suisse, en Piémont et dans les chaînes des Apennins, où l'on a su les vaincre à l'aide des carrières et des ponts.

On aura, dans le voisinage de la Grèce, l'exemple donné par les Anglais dans les îles Ioniennes, puisque, sous l'administration de M. Adams, on est parvenu à construire des routes qui, pour l'élégance et la commodité, rivalisent avec les meilleures qu'on puisse trouver en Europe.

Voilà donc un modèle à étudier et à imiter, pour s'épargner les frais d'apprentissage qui ne manquent jamais, quand on s'engage en de grandes entreprises dans un pays où le climat, les hommes, les moeurs, jusqu'aux travaux, tout diffère de ce qu'on connaît parmi nous.

Nous ne parlons pas des routes qu'il faudrait ouvrir pour aller des villes voisines de la mer à leurs échelles, comme de la Béotie occidentale au golfe de Libadostro, de Salona au golfe de Galaxidi, de Pyrgos à Kata-

kolo; c'est aux communes et aux districts à y pourvoir. Cependant le gouvernement doit insister sur leur établissement, puisqu'elles faciliteront, avec les autres, les transports qui se feront de l'intérieur aux lieux des embarquemens. En assurant aux produits un débouché peu dispendieux, ainsi que la possibilité de la concurrence avec les importations de l'étranger, elles réagiront d'une manière avantageuse, et contribueront à augmenter l'activité agricole dans le pays.

Le troisième obstacle qu'on doit chercher à éloigner afin de faire fleurir l'agriculture, consiste dans le système des dîmes et la manière de les percevoir. Nous avons dit que l'état reçoit le dixième de tous les produits des propriétés particulières et le quart des propriétés publiques. Chaque année, au mois de Mars, les revenus sont vendus à l'enchère. On vend par îles et par éparchies; souvent les acheteurs morcellent ces dernières et les revendent par lots avec de gros profits. Il y a même des dîmes qui passent ainsi jusqu'à un troisième acquéreur. L'acheteur doit payer sur-le-champ un tiers de la somme convenue, acquittant les deux autres termes aux mois de Juillet et d'Octobre. Le gouvernement est tenu de le soutenir, fût-ce avec la force armée, dans la collection des dîmes; mais aussi, en revanche, il peut le mettre en prison, s'il manque à ses obligations. Pour plus de sûreté, le fermier doit nommer parmi les hommes riches un garant qui, en cas de besoin, est obligé de répondre pour lui. Ce systême, tout naturel dans un pays où le numéraire est en petite quantité, où l'on manque de communications et de ressources artificielles, se trouve cependant, dans l'exécution, être préjudiciable au trésor et ruineux pour le pays. Comme il faut, pour affermer les revenus d'une province, des fonds, du crédit, ainsi qu'une

grande connaissance du détail de ses possessions, il n'y a qu'un petit nombre d'individus que leur fortune et leur situation mettent à même d'entrer dans la concurrence. Ce sont presque toujours les primats qui figurent en première ligne, c'est-à-dire, les hommes qui ont le plus de moyens, et qui sont en général les plus disposés à tromper le gouvernement et à opprimer le peuple.

On voit donc des sociétés se former pour s'approprier les plus riches districts et écarter les concurrens, afin de tenir à bas prix les offres qui se font à l'enchère publique. On imagine bien que les agens du gouvernement, surtout les employés du trésor ou leurs protégés, en font partie moyennant un certain gain, en sorte qu'il se trouve ordinairement une double classe d'hommes avides et intéressés. La conséquence en est que la vente se fait ordinairement à bas prix. Il n'y a que les deux tiers des revenus, et moins encore, qui entrent dans la caisse du gouvernement. De plus, le peuple est exposé à mille vexations de la part des hommes qui ont la volonté et les moyens de le rançonner. On ne saurait donc douter qu'il ne fallût changer le système actuel d'impositions, soit pour arracher les revenus publics aux mains avides qui s'en sont emparées, soit pour tarir une des principales sources d'où découle la démoralisation du pays, soit enfin pour mettre à l'abri de la rapacité la classe la plus souffrante de la nation.

Avec un tel système, le propriétaire n'est plus le maître des produits de ses terres. Veut-il couper ou battre ses blés? c'est le fermier qui doit lui donner la permission, fixer le jour et l'heure, puisqu'il est présent pour en prendre sa part. C'est lui encore qui désigne l'époque des vendanges. Le propriétaire trouve-t-il

que les raisins ne sont pas assez mûrs, ou bien est-il occupé ailleurs; enfin juge-t-il qu'il serait bon de commencer plus tôt, pour prévenir le mauvais tems et ne pas laisser les fruits se gâter? n'importe, l'acheteur des dîmes a d'autres affaires ou un autre but; il insiste donc sur le jour indiqué, et le propriétaire est contraint de s'y conformer, s'il n'a pas de moyens plus persuasifs pour le faire changer d'avis.

Les mêmes embarras se renouvellent pour toutes les branches de l'agriculture, ainsi que pour le transport des dîmes qui tombe encore en grande partie à la charge du propriétaire; et comme il n'y a pas une seule terre qui en soit exempte, c'est un mal universel qui pèse presque sans aucune distinction sur toutes les propriétés, et contribue le plus à empêcher le développement de l'agriculture [1]). On pourra peut-être supprimer quelques abus; mais pût-on y parvenir, le système n'en resterait pas moins ce qu'il est en lui-même, c'est-à-dire, une source de dilapidations, de corruptions, de contraintes et d'embarras, indignes d'un ordre de choses tel que la régence doit l'établir.

Pour remédier à ces inconvéniens, au moins en partie, on avait commencé sous le gouvernement du Président, à vendre les dîmes, non plus par éparchies, mais par districts et même par communes. Il faut donc

---

1) C'est encore le système d'imposition tel qu'il était pratiqué chez les anciens, qu'on a conservé dans toute son intégrité. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, les discours de Cicéron contre Verrès (livre troisième de l'accusation, ou l'actio frumentaria depuis le 50me chapitre) dont les exactions, dans la province grecque de la Sicile, avaient ruiné les paysans par la perception des dîmes, pour y retrouver tout cet ensemble d'arbitraire et d'oppression qui, depuis bien des siècles, ne cesse d'accabler ce pays.

reprendre cette méthode et la généraliser, afin que chaque commune ait la possibilité de racheter elle-même ses dîmes, et qu'elle obtienne ainsi la préférence sur les étrangers. En outre, il faut changer l'époque de la vente. Le mois de Mars est trop éloigné de la récolte, et les fermiers, n'en pouvant pas encore prévoir les résultats, sont forcés de faire leur calcul sur les chances les moins favorables. Il serait bon de différer la vente qui se ferait alors par commune, jusqu'au moment où l'on commence à couper les blés.

On peut être sûr d'augmenter au moins d'un quart la rente des dîmes, en même tems qu'on mettra les communes dans le cas de se débarrasser de toute sorte d'entraves et de vexations, en faisant, d'après les revenus des possesseurs, la répartition de la somme qu'elles doivent payer à l'état, et en changeant ainsi les dîmes en une prestation d'argent; après cela, chaque propriétaire sera maître de disposer de ses récoltes comme bon lui semblera, conformément à la saison, à l'état de ses affaires, aux foires et aux occasions qu'il aura de vendre.

Une fois qu'on aura obtenu ce résultat salutaire, on pourra faire un pas de plus. On devra ordonner à chaque commune d'ouvrir de régistres concernant les possessions de ses membres, d'y insérer le produit des récoltes et le montant des taxes ou des dîmes rachetées, travail également requis pour arriver à connaître ce qui est propriété publique, comme nous l'avons dit plus haut. En faisant surveiller la confection de ces régistres par le curé, les Démogérontes et l'employé du gouvernement, sous le contrôle de la publicité, on parviendra en quelques années à connaître les produits de chaque terre, en sorte qu'on pourra changer les dîmes en une rente pécuniaire et perpétuelle qui aura

pour base la dixième partie des revenus des propriétés particulières et la quatrième des propriétés publiques. Comme le prix des produits n'est pas ordinairement exposé à de grandes fluctuations, on pourrait, en attendant, calculer sur le terme moyen du prix de cinq ans, sauf les corrections à faire après une expérience plus longue et plus exacte.

Si l'on consulte les habitans du pays sur ces changemens, on entendra des avis bien différens suivant les intérêts qui s'y rattacheront. Parmi les acheteurs de dîmes qui se sont en quelque sorte organisés en compagnies pour exploiter le pays, parmi les agens du gouvernement leurs associés, et les spéculateurs qui fournissent aux fermiers les garanties reclamées par l'état, et leur avancent les capitaux, enfin parmi tous les négocians et les individus subalternes employés dans le prélèvement, le transport et le commerce des dîmes, vous en trouverez naturellement peu qui soient disposés à entrer dans vos vues; ils défendront au contraire ce systême comme la sauve-garde de la Grèce, comme le moyen de commander l'obéissance au peuple, comme le support du bon ordre et d'une sage économie; enfin, comme on est parvenu à tenir le numéraire presque entièrement éloigné des villages, on vous démontrera l'impossibilité d'introduire le paiement en argent; on taxera même vos mesures d'absurdité, puisque vous ne voulez pas prendre ce que le paysan possède, pour le forcer de vous donner ce qu'il n'a pas. Passez ensuite dans les villages, séjournez dans leurs cabanes, examinez leur état, entrez en conversation avec leurs malheureux habitans sur les difficultés de leur situation et les moyens de les aider à en sortir, vous serez accablé d'un concert de plaintes contre le systême actuel et les hommes qui l'exécutent. Au contraire, on vous char-

gens de bénédictions, si vous leur montrez seulement la possibilité d'en être délivrés; puis, quand vous désignerez, comme le devoir d'un gouvernement sage et paternel l'obligation d'opérer une prompte réforme dans le système des dîmes, en les changeant en une rente pécuniaire fixée d'après les produits de leur sol, ils vous déclareront d'un commun accord que ce sera par l'exécution de telles mesures, qu'ils reconnaîtront dans le roi le père et le bienfaiteur de son peuple.

Du reste, il y a un endroit en Grèce où ce changement s'est déjà opéré depuis long-tems. C'est l'île de Tinos où les Vénitiens ont remplacé des prestations naturelles par des rentes pécuniaires attachées d'une manière inaliénable à chaque terre, qui forme en même tems la base de répartition pour toutes les charges communales. Le paysan s'y sent le maître de sa propriété. Il en augmente les produits autant qu'il peut, et se charge lui-même d'en vendre une partie pour avoir de l'argent et payer le gouvernement; aussi chasserait-il de chez lui tout homme qui voudrait se mêler de ses affaires; c'est pourquoi l'île de Tinos est la plus peuplée et la mieux cultivée de tout l'Archipel.

Ce système de mesures générales pour relever la culture du sol de la Grèce, doit être couronné par l'établissement des hypothèques et des banques rurales, où le propriétaire et le cultivateur pourront trouver des fonds, en proportion de leur crédit, à un intérêt modique, et où chaque individu sera libre de placer ses épargnes avec profit et sécurité.

Il serait superflu d'entrer dans des détails sur ces institutions, puisque tout ce qui a rapport à la confection des régistres et des livres hypothécaires, ou qui sert de garantie au prêteur et de soulagement au débiteur, y

compris les moyens nécessaires pour fonder des caisses d'épargne dont profiteraient les différentes classes de laboureurs, tout cela ne souffre pas plus de difficultés que dans le reste de l'Europe et réclame les mêmes mesures, soit législatives, soit administratives. — C'est là qu'il faut étudier les modèles; ou plutôt, l'établissement d'un gouvernement destiné à introduire les institutions de notre civilisation dans ces contrées où elles sont inconnues, présuppose déjà cette étude. Quant aux lois hypothécaires, celles de la Bavière, à quelques changemens près, pourront être transportées en Grèce. Quant aux caisses d'épargne et aux autres, où l'on prête au petit propriétaire à un terme court, il n'y en a pas de préférables à celles d'Ecosse; c'est sur l'efficacité et l'influence salutaire de ces lois, que repose en grande partie l'aisance de cette classe importante des habitans du royaume.

Nous avons développé les mesures au moyen desquelles le gouvernement pourra lever les obstacles généraux qui s'opposent à l'activité des cultivateurs qu'il vient de créer et aux progrès de leur industrie. Faire écouler les eaux stagnantes, en pratiquant des canaux et des conduits souterrains; diriger celles qui courent sur les plantations, et augmenter les sources dans un pays généralement aride; percer des routes dans l'intérieur des provinces jusqu'à présent presque inaccessibles, et mettre leur commerce en communication sûre et facile avec les ports; décharger l'industrie agricole de ce fardeau d'embarras et d'abus qui l'accable par suite du système d'impôts, et de la manière vicieuse dont on les perçoit; accorder à chaque propriétaire le crédit qu'il mérite, et à chaque laboureur la possibilité d'utiliser ses épargnes et de trouver au premier moment un secours analogue à son crédit: telle est la tâche difficile, mais honorable,

du nouveau gouvernement. La Grèce attend avec raison qu'on l'accomplisse, puisque c'est dans la conception et l'exécution de ces plans, que se trouvent à la fois son propre salut, l'honneur de son gouvernement et l'avenir du nouveau trône. Ajoutons que c'est un exemple à donner à l'Orient qui commence à se réveiller de sa longue léthargie et qui suit avec intérêt l'action du nouveau royaume qu'on vient d'établir à ses portes.

ONZIÈME SECTION.

Des changemens à introduire dans la culture du sol.

Nous n'aurons pas besoin d'entrer dans beaucoup de détails sur les changemens à introduire dans la culture du sol, puisque le moindre connaisseur, en examinant attentivement le tableau que nous en avons fait, les apercevra sans peine et les exécutera, tout en faisant abstraction des procédés commandés par le climat et les produits de sa patrie, et en se conformant au sol et aux produits de cette terre presque vierge sous le rapport de la culture.

La charrue, telle que nous l'avons décrite, fendant seulement la surface du champ, lors même que la terre est grasse et profonde, ne touche pas aux couches inférieures de ce sol fertile, en sorte, qu'elle retourne toujours la même glèbe, ce qui réduit le produit au tiers de ce qu'il devrait être. Il faut donc introduire la charrue à deux roues avec un soc large, afin de pénétrer plus avant et de remuer les couches inférieures, tandis que les autres, en se reposant, reprendront leur suc nourricier.

Quant aux champs qui auront besoin d'engrais, la mer offre presque partout un moyen sûr de pourvoir à cette nécessité, puisqu'on peut, sans beaucoup de frais,

creuser des salines sur les côtes dont sont bordées les plus belles et les plus grandes plaines, afin d'en extraire, autant qu'on vaudra, le gros sel qui est le plus propre pour le but qu'on se propose. Dans les endroits où le sel manque, on pourra se servir du bétail, dès qu'on sera en état de le nourrir dans les étables.

Par rapport aux semences, il faut améliorer les espèces et les multiplier conformément aux différentes classes de terrains. On doit penser en même tems à introduire la culture du riz. Les essais qu'on a faits dans des dernières années, ont prouvé que les bas-fonds de la Béotie, de l'Eubée et de la Messénie, sont susceptibles de produire les meilleures qualités de l'oryza paludosa, de même qu'on a recueilli sur les hauteurs qui les environnent, d'excellentes sortes de riz montagnard. La culture des pommes de terre ne fait que de commencer et promet les plus beaux résultats. Il faut cependant se procurer les petites espèces sèches qui conviennent seules au sol et au climat de la Grèce, et les faire cultiver dans un terrain rocailleux.

A côté du coton, dont la culture peut encore recevoir beaucoup d'améliorations, on ne doit pas oublier celle du lin qui a presque entièrement disparu dans le pays, en sorte qu'on est obligé d'acheter de l'étranger tout le linge dont on a besoin.

A l'époque de la moisson, le cultivateur, débarrassé des dîmes, devra battre et vanner son blé à l'aide des machines simples et employées depuis long-tems dans nos villages. Maître de sa récolte entière, ayant d'ailleurs à sa disposition des routes praticables, grâce auxquelles les communications n'offriront plus de difficultés, il remplacera bientôt les ânes par le chariot. De plus, se voyant dans une situation qui lui permettra de se procurer à tems des moyens pécuniaires, il ne

sera plus forcé de partager sa récolte avec d'autres pour satisfaire à ses obligations; mais il les paiera en argent; enfin, devenu plus riche, il se trouvera à même d'étendre la culture de ses terres, de louer des domestiques qui l'aideront à labourer ses champs, ainsi que des servantes pour prendre soin du bétail avec sa famille, de sorte que, débarrassé de toutes les entraves de sa situation actuelle, et maître des produits de son sol, il parviendra à un certain état d'aisance et d'indépendance qui lui assurera la considération de sa commune.

La culture de la vigne réclame un soin particulier. Les espèces de ceps sont très-variées, et, pour la plupart, d'une qualité mauvaise ou tout au moins médiocre. Il ne s'agira, pour les remplacer, que d'en prendre de meilleures qu'on trouvera, soit dans le pays même, soit en France et sur les bords du Rhin, grâce au raffinement avec lequel on les y cultive.

La forme grossière de pressoir doit être entièrement changée. Il faut des préparatifs pour soigner le vin pendant qu'il est en fermentation, et des tonneaux avec des caves pour le conserver. Le vin a de la force; mais il est rare qu'il soit agréable à boire, étant chargé de substances grasses et âpres. Il importe donc d'introduire la méthode qu'emploient les vignerons en France, ainsi que les procédés chimiques inventés par Fourcroy pour clarifier le vin de Bourgogne. Comme les premières qualités de vins grecs sont des meilleures, il ne s'agira que de mettre en pratique les moyens indiqués, pour avoir le plus beau produit de vignobles que l'on puisse désirer.

Les oliviers sont à peu près dans un état aussi triste que les vignes, la guerre ayant presque tout détruit. Il faudra donc reprendre les plantations et en

couvrir les hauteurs et les montagnes où l'on rencontre par milliers des oliviers sauvages. Cet arbre utile est susceptible d'être greffé, en sorte qu'il donne des fruits en plus grand nombre et de meilleure qualité que les autres.

Améliorer les espèces, examiner avec soin les olives que l'on recueille, introduire les pressoirs hydrauliques, adopter la méthode suivie en Provence pour clarifier l'huile et lui ôter le goût de lampe, tels sont les moyens par lesquels on parviendra en Grèce à avoir des huiles dont les qualités égaleront celles de France et d'Italie. Déjà supérieures quant à la substance, il ne leur manque que la clarté de la couleur et la pureté du goût, pour l'emporter sur toutes les autres. Alors le pays reprendra, sous ce rapport, le rang qu'il occupait anciennement.

La culture des mûriers, des orangers, des citronniers et des figuiers, reprendra avec l'activité générale, et à mesure qu'on procurera aux habitans la facilité d'établir de nouvelles plantations et des fruits d'une bonne espèce. Si l'on veut avoir des oranges de première qualité, on pourra en faire venir de Malte; quant à ces petites figues blanches, les meilleures qu'il y aït, on les prendra dans la Calabre.

Pendant qu'il ne s'agit ici que d'une modification, il y aura un changement général à opérer dans la classe des arbres fruitiers que la Grèce a de commun avec nos contrées, tels que les cerisiers, les pommiers, les poiriers que l'on cultive surtout dans les montagnes trop élevées pour les produits méridionaux. Du reste on met beaucoup de soin parmi les habitans des hautes vallées à cultiver les arbres fruitiers. La plupart des maisons sont entourées de ces plantations; mais leurs fruits sont petits, maigres et presque sans goût. On

devra donc y substituer celles de nos jardins, que l'art de nos agriculteurs a su faire prospérer, malgré notre climat hyperboréen, au point que l'Orient n'a rien de comparable en ce genre. Après cela, on verra bientôt les produits des pommiers de l'Arcadie et des montagnes de la Laconie, répondre à ceux des orangers du bord de l'Eurotas ou des vallées de Naxos.

Après avoir examiné l'état de l'agriculture et montré les changemens qu'on doit y introduire pour augmenter et améliorer les produits des champs, des vignes, des oliviers, des orangers et des vergers, nous passons à la seconde branche de l'économie, c'est-à-dire, à la manière d'accroître, de nourrir et d'améliorer les races du bétail. Il ne s'agit pas seulement en cela de multiplier les ressources et les revenus de la classe agricole, mais aussi de délivrer le pays de la vie nomade de ses bergers, espèce de fléau destructeur qui pèse sur toutes les branches de l'agriculture. La première chose à faire est d'engager le paysan à bâtir des étables et à semer dans ses champs du trèfle, des betteraves et autres choses semblables, dont on nourrit les bestiaux pendant les mois où l'on ne peut pas les envoyer dans les pâturages. De cette manière, il lui sera possible d'entretenir un nombre considérable de vaches et de boeufs. Les premières, qui garderont l'étable une partie de l'année, et y seront traitées avec soin, ne serviront plus seulement à la propagation du bétail. Le lait qu'elles donneront pendant l'été, pourvoira, sous ce rapport, aux besoins du pays qui en manquait précisément dans la saison où cette ressource lui eût été le plus nécessaire, et qui se trouvait ainsi réduit à se nourrir du beurre et du fromage de ses chèvres et de ses brebis. De cette manière, le paysan pourra doubler ses revenus. Quant aux boeufs qu'il n'emploiera

pas à la charrue, il l'engraissera pour le vendre. Il se trouvera encore en état d'engraisser ses terres, et d'avoir une basse-cour bien peuplée à peu de frais.

Pour ce qui regarde les troupeaux de brebis et les pâturages, il y aura des réformes générales à faire, à mesure que l'agriculture se développera et qu'on commencera à prendre soin des forêts. La liberté qu'ont les bergers de conduire leurs troupeaux partout où ils veulent, est incompatible avec la culture des champs. Par conséquent, on doit leur interdire l'entrée des lieux destinés à des plantations, et des forêts qu'on a l'intention de garder; ou, si on la leur permet, ce ne sera qu'en y mettant les restrictions que leur conservation rend nécessaires. En revanche, il faudra assigner aux communes un certain espace de terrain propre au pâturage, en leur donnant la facilité de le changer en propriété communale. C'est sur ce terrain qui, dans les régions montueuses, pourra être d'une étendue considérable, que les troupeaux de la commune devront être conduits. De cette manière, ils ne s'augmenteront pas à l'infini, et seront toujours assez considérables pour former une abondante source de revenus.

D'un autre côté, on devra tâcher de regagner par la qualité de la laine, ce qu'on perdra peut-être sous le rapport de la quantité. Elle abonde en Grèce, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut; mais elle y est grosse et mauvaise. Toutefois ce pays ayant le même sol et le même climat que le midi de l'Espagne, avec les mêmes produits à peu près, il sera facile d'y transporter des brebis et des moutons de l'Andalousie et de la Catalogne, de les y nourrir et de les y multiplier aussi aisément que dans ces provinces mêmes. L'introduction de cette laine précieuse deviendra une source intarissable d'aisance.

La Grèce, malgré la restriction que nous venons d'indiquer pour les pâturages, pourra nourrir deux millions de moutons et de brebis. En supposant que la moitié soit de race espagnole, ce million donnera 5,000,000 de livres de laine par an, c'est-à-dire, 10,000,000 de francs, dont on changera une grande partie en numéraire à l'aide du commerce.

Il est vrai qu'on ne pourra pas commencer tout de suite par défendre la migration des troupeaux pendant les différentes saisons; l'on y parviendra peu-à-peu en suivant la direction indiquée, c'est-à-dire, en construisant des étables pour le bétail là où la rigueur de l'hiver ne permet pas de laisser, pendant toute l'année, les troupeaux en plein air, et en préparant leur nourriture pour le tems qu'ils resteront enfermés.

Les maisons des paysans que nous connaissons, sont en général sur un bon pied. Cependant il n'y a pas de doute qu'elles ne doivent changer de dimension et qu'il ne faille les diviser autrement, à mesure que les réformes que nous avons indiquées, s'opéreront dans l'économie rurale, quand au lieu d'ânes il y aura des chariots et des chevaux, quand la récolte réclamera des greniers, le vin, des caves, et le bétail, des étables, enfin lorsque la famille, renforcée parmi un certain nombre de domestiques et de servantes, se verra assez à l'aise pour en augmenter les commodités.

Il sera nécessaire de donner plusieurs formes à la maison du paysan, suivant le climat et l'état du propriétaire. Dans l'Arcadie, par exemple, sur l'Hélicon et le Parnasse, où les habitans doivent être garantis d'un hiver souvent assez long, la construction en sera tout autre que dans la plaine d'Argos ou de Messénie, où en général cette saison ne présente que des pluies. Quant aux maisons à bâtir dans les hautes vallées, il

n'y a peut-être pas de meilleur modèle que celui des maisons de nos montagnes où le paysan, joignant la culture du sol aux soins du bétail, sait réunir sous le même toit sa famille, son troupeau, sa récolte et ses provisions, de manière que chaque chose est à la place convenable, et que les travaux nécessaires pour battre et vanner les blés, nourrir le bétail, traire le lait, conserver les produits et pourvoir à la cuisine, s'exécutent sans peine. Les constructions seront plus légères dans les plaines; on les entourera de cours spacieuses qui communiqueront avec elles par des galéries ouvertes vers l'intérieur, comme cela se pratiquait déjà chez les anciens.

Il sera facile d'introduire ces changemens, la plupart des villages étant en ruines. Le gouvernement d'ailleurs, en veillant à leur rétablissement, pourra donc insister sur tout ce qu'il jugera convenable sous ce rapport. Quant aux villages bâtis sur les pentes rapides des montagnes, il faut engager les habitans à les abandonner pour s'établir au milieu de leurs terres, partout où l'air est sain.

En même tems, on devra faire dresser des plans pour tout le village par des gens habiles qui connaissent le pays, de sorte qu'on ait égard à l'exposition des maisons vers le midi, aux vents qui y dominent, ainsi qu'aux eaux courantes.

Les routes seront propres, aérées et construites de manière à donner de l'ombrage pendant l'été. On choisira un lieu convenable pour l'église et l'école, ainsi que pour la demeure du curé, pour celle du magistrat communal et pour celle de l'aubergiste, enfin une place destinée aux jeux publics.

En passant en revue les moyens que nous avons jugés nécessaires pour donner du développement à l'économie et procurer de l'aisance aux cultivateurs, on

dira peut-être qu'il est bien difficile de faire perdre d'anciennes coutumes à des gens qui y sont attachés de corps et d'âme, et que les plans les mieux conçus, et dont l'exécution serait d'une grande et immédiate utilité, échoueront devant l'ignorance, l'indifférence, et la méfiance de ceux qui doivent concourir à déraciner de vieux préjugés auxquels ils sont eux-mêmes sujets, et à mettre en pratique des mesures qu'ils regardent comme dérogatoires à leurs moeurs, peut-être même à leur intérêt et à leur croyance. Toutefois le gouvernement a des moyens puissans de persuasion, et peut compter sur un succès d'autant plus général que le peuple se convaincra que, bien loin de vouloir lui susciter de nouvelles vexations et lui imposer de nouvelles charges, on travaille à faire cesser les anciennes et à le mettre à son aise. Cependant, pour donner une plus grande impulsion, on doit penser à ériger dans toutes les éparchies des fermes-modèles basées sur la nature des produits du pays, et à introduire des colonies agricoles dans celles qui sont désertes, enfin à engager les riches propriétaires à fonder des établissemens d'agriculture. Il faut en outre exciter l'émulation par des mesures administratives, et augmenter les chances favorables à l'industrie nationale, au moyen d'un sage système d'impositions.

Déjà le Président avait établi une ferme-modèle près de Nauplie. Il n'a pas réussi, malgré les secours de tout genre que lui ont prodigués les Français, parce qu'en introduisant les méthodes et les procédés de nos agronomes, on n'a pas assez consulté la nature et le besoin du pays, et qu'on a changé de mesures et d'employés d'après les vues et les craintes d'une politique ombrageuse, qui croyait voir des ennemis jusqu'au milieu des champs et des jardins. Il faut donc repren-

dre ces projets, mais sur un plan plus large, plus raisonnable et en harmonie avec le sol et le climat de la Grèce, en y employant des personnes expérimentées et dignes de confiance.

Ces fermes-modèles s'occuperont de l'agriculture proprement dite, de la culture de l'huile de lin, de la soie, du coton, de celle des jardins, de l'entretien et de la nourriture des troupeaux, du bétail et des chevaux; on y formera aussi des vignerons. Chaque éparchie doit avoir celles qui conviennent à ses produits et à ses moyens. On y instruira des jeunes gens et des hommes d'un âge plus mûr, en sorte qu'ils soient en état de mettre en exécution, dans leurs propriétés, ce qu'ils auront appris. A mesure que ces élèves se répandront dans le pays, et serviront eux-mêmes comme de maîtres aux autres, ces fermes-modèles deviendront moins nécessaires et finiront par se dissoudre ou par rentrer dans la sphère des possessions particulières, aussitôt qu'on n'en aura plus besoin.

Pour exciter encore davantage l'émulation, il faut établir, à certaines fêtes, des concours où l'on distribuera des prix à ceux dont les bestiaux ou les produits agricoles l'emporteront sur ceux des autres. Ensuite, pour mettre la culture à l'abri de la spéculation insidieuse, on établira des dépôts et des magasins, soit dans les ports, soit dans les villes principales, où des hommes experts examineront, sans aucun frais, la qualité des produits, et où le paysan trouvera des renseignemens exacts sur le prix courant de ses marchandises dans les principales places de commerce, ainsi que des acheteurs rassemblés pour en faire l'acquisition. La qualité des produits et des marchandises qu'on aura examinés, doit être marquée d'un signe par l'autorité publique, et le nom de ceux qui auront amené les meilleurs,

doit être inscrit sur une table suspendue dans le local même où ce commerce se fait sous l'égide d'un gouvernement sage et paternel. — Il existe dans le royaume de Hanovre une institution semblable; mais seulement par rapport à la toile. Pour l'avantage du paysan même, il lui est défendu de la vendre avant qu'elle ait été examinée à ce dépôt et munie du sceau de la commission qui en certifie la qualité. Cette mesure a délivré le paysan d'une spéculation officieuse et avide, et a concentré le commerce des toiles dans des endroits où le propriétaire est instruit, par des affiches officielles, du prix de sa marchandise dans les grandes villes commerçantes du voisinage, et où l'acheteur est sûr de trouver, au tems indiqué, la marchandise toute prête et déjà inspectée par l'autorité publique, sans que ni lui ni le propriétaire aient à payer la moindre taxe. Elle a donc tellement augmenté cette branche d'industrie et les avantages qui en résultent, qu'actuellement la toile seule est regardée comme la source de l'aisance d'un pays autrefois pauvre et malheureux. L'établissement de grands instituts agricoles par des particuliers ne trouvera pas plus de difficultés. Il y aura des économes qui, joignant à une fortune considérable une connaissance exacte de leur partie, viendront s'établir en Grèce. C'est à ces hommes importans que le gouvernement peut céder des portions considérables de terres nationales à un prix modéré, s'ils n'en trouvent pas à acheter des particuliers Grecs ou des Turcs, se gardant bien toutefois de laisser tomber ces terres entre les mains de ces spéculateurs qui, pour avoir plus tard un plus gros gain, laissent incultes des districts entiers qu'ils ont achetés à bon compte. Ce malheur est déjà arrivé pour un tiers des possessions de l'Attique, et menace les autres parties de la Grèce,

si l'on n'y met obstacle. Il ne faut donc accorder la permission d'acheter des terres d'une étendue considérable, soit à l'indigène, soit à l'étranger, au chrétien comme au juif que sous la condition, qu'après un tems fixé, l'acquéreur devra avoir employé un certain capital suffisant à la culture de sa nouvelle propriété. On pourra étendre cette mesure législative à tous les districts incultes devenus déjà possessions particulières; car supposé que les acheteurs fussent forcés de revendre ces terres, ils le feraient encore avec profit puisqu'ils les avaient eues presque pour rien.

A mesure qu'on saura attirer des économes de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, les quels arriveront avec leurs capitaux, leur expérience et leurs connaissances en agriculture, on donnera de l'impulsion à toute la classe agricole de la Grèce; car le peuple, tout attaché qu'il est à ses anciens usages, est cependant intelligent et porté à imiter ce qu'il croit conforme à ses intérêts. Viendront ensuite les colonies. Il faut bien se garder ici de penser à coloniser la Grèce avec des Allemands, des Français, des Anglais, comme on a fait pour l'Amérique, le pays étant déjà occupé par les indigènes qu'on trouve, quoique en petit nombre, dans les plaines et les vallées; race intelligente, laborieuse et intègre, qu'on ne peut pas refouler dans les montagnes ou jeter à la mer comme les Iroquois. La Grèce en général doit être habitée et cultivée par les Grecs qui y sont déjà établis ou qui y rentreront aussitôt que les lois auront repris leur force, et que les Thermopyles, les défilés de l'Acarnanie et les ports s'ouvriront pour leur donner asile contre l'oppression et la violence des Turcs, des Albanais et des Arabes qui se disputent la possession des empires chancelans de l'Orient.

Il y aura cependant des districts encore déserts et trop peu peuplés où l'on pourra établir des colons étrangers, afin qu'ils servent aussi d'instituteurs aux paysans Grecs. Mais on ne devra pas les disperser au milieu de ces derniers; les Grecs ont pour tout étranger un éloignement prononcé qu'ils pousseraient même jusqu'à l'aversion partout où leurs intérêts, leurs habitudes et leur croyance se croiseraient avec celles des autres, ce qui ne manquerait pas d'arriver si on voulait placer des familles européennes dans des villages habités par une race différente d'origine, de langage, de mœurs et de religion. Il faudra donc former avec ces étrangers, de petites communautés composées de familles du même pays et de la même croyance, en sorte qu'on aura des villages dont les uns seront Anglais, les autres Allemands, ceux-ci catholiques, ceux-là protestans, chacun avec son église, son curé et son école.

Les indigènes voyant l'état prospère de ces colonies, viendront d'eux-mêmes s'informer en détail de la méthode qu'on y emploie pour la culture des champs, l'entretien du bétail, etc., et apprendront bientôt à multiplier les ressources d'un sol dont les trésors ne leur sont connus qu'en partie.

Qu'on pense à ce vaste système de changemens s'étendant depuis la forme de la charrue jusqu'à celle des maisons, depuis l'irrigation jusqu'au raffinement de l'huile et du vin; qu'on y ajoute ensuite les résultats obtenus par les grands travaux réservés au gouvernement, tels que le desséchement des marais, la multiplication des conduits, les communications entretenues à l'aide de routes praticables, le dégrèvement des dîmes, la nouvelle classe de propriétaires se multipliant et se répandant dans les plaines et les vallées autrefois stériles ou occupées par des marais, et dé-

fendue, dans son activité, ses possessions et son honneur, par des institutions sages, encouragée en outre et récompensée par l'autorité en même tems qu'elle s'enrichit, qu'on pense, dis-je, à tout cela, et l'on ne doutera pas du résultat de ce changement dans un pays si riche en ressources de toute espèce. En peu d'années la Grèce sera couverte de villages florissans, de moissons, de plantations et de troupeaux; ses montagnes se couronneront de nouvelles forêts, tandis que les fouilles qu'on fera dans leur sein, seront précieuses à l'industrie naissante de ce pays régénéré.

DOUZIÈME SECTION.

Des métiers en Grèce.

Les métiers à l'aide desquels on exploite les richesses et les produits du sol, et dont on se sert pour nourrir, vêtir et loger les hommes, préparer les instrumens et les matériaux nécessaires à leurs occupations, et pourvoir à leurs besoins intellectuels et moraux, sont restés en Grèce à peu près dans le même état que l'agriculture. Un grand nombre sont entièrement inconnus. Il n'y en a que quelques-uns que l'on exerce avec goût et intelligence.

Le meunier reste borné au moulin à une roue, que nous connaissons, et aux moulins à vent, répandus dans les îles où l'on manque d'eau courante. La farine de toute espèce est grosse et sablonneuse. Le boulanger se sert, en général, de petits fours mal construits, et ne connaît aucun moyen de varier et d'améliorer les qualités du pain. Le pain commun est cependant bien cuit presque partout, et l'on trouve des endroits, tels que Palmos et Samos, où, suivant une pratique fort ancienne, l'apprêt qu'on lui donne le rend aussi beau que celui de première qualité en Europe. Le meilleur de tout est celui du couvent de Saint-Jean-le-Théologien à Patmos; il n'y en a peut-être pas de pareil dans

aucun pays du monde. Le pâtissier conserve toujours sa vieille routine, et les gâteaux sont, pour la plupart, tellement remplis de sucre et de miel, qu'il est presque impossible pour un étranger d'en manger. Les confiseurs fournissent dans les îles plusieurs excellentes sortes de confitures, grâce à la qualité et à la grande variété des fruits du pays. Le cuisinier est encore plus arriéré dans sa partie que les autres, soit pour la diversité, soit pour le goût des mets. Il y a cependant plusieurs manières de préparer les légumes, le riz et la volaille, inconnues en Europe; et, vu la variété jointe aux qualités supérieures des vivres, du bétail, des poissons, des légumes et des fruits, la cuisine grecque serait bientôt en état de rivaliser avec les meilleures de nos pays. Il n'y a que la manière de rôtir les agneaux, les cochons de lait, les moutons, pratiquée dans l'intérieur du pays, qu'on peut dire excellente. C'est celle qui a été décrite par Homère, et qui a été conservée avec toutes ses particularités parmi les habitans des montagnes, les bergers et les pâtissiers. Le rôti reçoit un goût qui flatterait jusqu'au palais de nos gourmands.

Tout ce qui est nécessaire pour faire et décorer les habits nationaux, est exécuté avec la recherche et le luxe que requiert la richesse du vêtement oriental. Il en est de même pour la confection de ces souliers en couleur, ornés souvent de broderies, qui font partie du costume pittoresque des indigènes. Cependant l'Européen aura de la peine à se procurer ces différens articles avec la forme qu'ils ont chez lui. Il n'y a que l'émigration d'un certain nombre de nos artisans qui puisse remédier à cet inconvénient. Le métier de chapelier, ainsi que tout ce qui a rapport à nos modes, est inconnu dans le pays.

Les femmes travaillent en général fort bien. Les ouvrages des couturières et des brodeuses peuvent marcher de pair avec ceux d'Europe. Les tricoteuses sont restées bien en arrière: aussi les gants et les bas de soie fabriqués à Tinos, à Myconos, à Mistra et ailleurs, ont-ils perdu leur renommée.

Les métiers de tisserand, de fabricant de draps, de foulon, ne sont presque pas exercés, ainsi que ceux de tanneur et de mégissier; les cuirs ne trouvant pas d'ouvriers pour les travailler, sont exportés presque sans exception et à bas prix. Comme on laisse les métaux, sans en excepter le fer, enfouis dans le sein des montagnes, il s'en suit que les artisans qui en ont besoin, étant forcés de recourir aux métaux de l'étranger, ne peuvent pas prospérer. Les serruriers, les cloutiers, les couteliers, les chaudronniers, les potiers d'étain, les ferblantiers ou manquent absolument, ou ne font rien de solide ni de remarquable. Le forgeron est restreint à pourvoir au besoin du paysan, et le maréchal s'y prend assez mal pour ferrer les mulets. Il n'y a que les fourbisseurs dont on peut vanter le travail en quelques endroits. Ils livrent des pistolets, des sabres et des poignards, ornés d'or et d'argent et même de figures en émail, qui montrent une grande habileté. L'orfèvre et le bijoutier, qu'on retrouve dans quelques îles, ne répondent guères à l'ancienne renommée de l'Orient par rapport à cette espèce de luxe. Il existe également des horlogers, mais sans qu'ils puissent faire de montres, ne s'occupant qu'à les réparer.

On se sert de la hache pour la coupe et la taille du bois, laissant de côté le moulin à scie. Les différens corps de métiers qui l'emploient, tels que les charpentiers, les menuisiers, les tonneliers, les tour-

neurs, les charrons n'existent pas ou ne font que de commencer. Il n'y a que la construction des vaisseaux qui ait atteint un certain degré de perfection, et c'est sur les chantiers de Galaxidi et de Syra, qu'on retrouve le génie hellénique qui, tout abandonné qu'il est à lui-même, se crée des moyens de son propre fonds partout où il est poussé par le besoin et soutenu par les encouragemens.

On prend également peu de soin des marbres et des pierres de construction. Le maçon se contente de petits morceaux de pierre réunis ensemble au moyen de l'argile et de la chaux, en sorte que les plus beaux marbres restent là. Les grandes carrières de Poros offrent cependant encore des provisions colossales; mais ni la beauté des marbres, ni la proximité de la mer n'ont pu engager les habitans à profiter de ce trésor inépuisable. Il n'y a qu'à Tinos où l'on a commencé à tailler et à polir des carreaux, recherchés jusqu'à Smyrne et à Constantinople, à Trieste et à Odessa. C'est un ecclésiastique qui, ayant séjourné en Italie, a appris cet art à Carrare et en a enrichi ensuite sa patrie.

Les excellentes sortes d'argile qu'on trouve de tous côtés en Grèce, sont très-favorables à la poterie; mais les potiers ne sont pas fort inventeurs. Parmi les vases et les cruches, il y en a dont les formes sont d'une beauté simple et naturelle qui vient sans doute de l'antiquité par tradition. La confection du verre est entièrement inconnue, de même que celle du papier. L'art de l'imprimerie y a été introduit avec la révolution; mais il est resté presque entièrement entre les mains du gouvernement. On ne sait pas non plus ce que c'est que la librairie, et l'on ne fait que de commencer à relier les livres. Quant aux fabriques et aux manufactures, il n'en reste pas même

de traces. Ceci vient du manque absolu des métaux et autres matériaux. D'ailleurs la condition des hommes industrieux était trop misérable sous les Turcs; car toute personne qui en faisait travailler une autre pour son profit et montrait ainsi un certain degré d'aisance, leur devenait suspecte et se trouvait exposée à leurs avanies.

Si l'état des métiers en Grèce est tel que nous l'avons décrit, et si, d'un autre côté, il n'y a aucune fabrique en gros, on conçoit que ce pays ne pourra presque pas subsister sans qu'on n'y opère des changemens prompts et généraux. Quand on pense qu'il doit non seulement acheter de l'étranger le tiers des blés nécessaires à sa nourriture, ainsi que cette quantité étonnante de sucre et de café qui se consume en profusion dans toutes les villes, mais encore en tirer ses draps fins, ses indiennes, ses étoffes de soie, tout son linge, ses cuirs fabriqués, son fer, y compris les serrures, les clous, les couteaux, les fourchettes et les chaudrons, sa vaisselle d'or et d'argent, ses armes, son ameublement, sa verrerie et sa papeterie, on ne comprend pas trop comment il a pu rester un seul para chez un peuple qui vit, pour ainsi dire, de l'étranger, lui fournissant peu, en comparaison, de ce qu'il en reçoit.

Ce phénomène s'explique bien en partie par les profits que la Grèce tire de son commerce et de sa navigation, ainsi que par les ressources que la révolution elle-même lui a ouvertes, puisque les dépouilles des Turcs, les emprunts et les secours venus de l'Europe, jusqu'à la piraterie, tout cela ne pouvait manquer de procurer un gain. Cependant tous ces moyens n'ont été qu'accidentels, et les sommes que l'on a recueillies, surtout par le commerce des blés, ne

suffisent pas pour balancer les pertes. Le mal existe donc; la Grèce va s'appauvrissant et finira par tomber épuisée, si on ne parvient pas à faire changer bien vite cet état d'inertie et de pénurie dans lequel les métiers sont restés.

Décidé à y mettre la main, le gouvernement devra réfléchir aussi bien sur les choses qu'il ne faut pas faire ni même essayer, que sur celles qui doivent être exécutées à l'instant ou préparées pour l'avenir.

Les métiers, tout faibles qu'ils sont, ont cependant gardé cette liberté entière dont ils jouissaient chez les anciens et dont ils jouissent de nouveau dans les états fédérés de l'Amérique. Quiconque veut bâtir ou louer une boutique pour y exercer une profession telle quelle, ou même plusieurs à la fois, est maître de le faire. Il n'a pas même besoin d'une permission de la police, et n'est soumis qu'à une taxe modique qu'il paie au gouvernement. S'il travaille mal, on n'achète rien de lui; s'il est réduit à fermer sa boutique, c'est tant pis pour sa personne. L'état ne se croyant pas le tuteur des individus et des familles, les abondonne à leur industrie et à leur fortune. Le gouvernement royal aurait tort de vouloir se charger d'une telle tutelle qui, du reste, n'est pas même nécessaire, puisque le pays, manquant d'habitans et de concurrence, donne à chacun toute la latitude possible pour suivre une autre carrière, s'il n'a pas réussi dans la première. Il peut y avoir des inconvéniens à introduire cette liberté là où elle n'existe pas, et où chaque métier est déjà exercé par trop d'ouvriers; mais il serait d'une extrême maladresse d'en vouloir priver un pays qui en jouit depuis un tems immémorial, et qui ne pourra jamais faire croître et prospérer son industrie que sous l'égide de la concurrence illimitée. Toute mesure donc, prise

dans la législation usée de notre vieille civilisation, qui tendrait à restreindre les métiers afin de les renforcer, ou encore à diviser le travail pour l'améliorer, au lieu de favoriser l'industrie, tiendrait la Grèce dans l'état de faiblesse et de léthargie où elle est tombée sous le gouvernement stupide de ses conquérans barbares.

D'autres conseilleront de charger de forts impôts les marchandises étrangères, afin que le trésor et les métiers indigènes en profitent également. Cette mesure reviendrait à peu près au même que la précédente. Elle rendrait impossible l'activité du métier en étouffant la concurrence, en même tems qu'elle paralyserait le commerce auquel la prospérité de la Grèce est essentiellement liée.

De plus, elle aurait le désavantage de ne pouvoir être exécutée qu'en partie dans un pays composé presque entièrement d'îles et de côtes, et ouvert dans toute son étendue à la contrebande par terre et par mer. Au lieu donc de remplir le trésor, on en détournerait les revenus provenant d'impôts modiques, et bien loin de favoriser les métiers, on n'encouragerait que la fraude, la ruse et la violence dans un pays dont le moral est déjà profondément attaqué, et qui ne peut obtenir un meilleur avenir qu'en devenant meilleur lui-même.

Pour aider les métiers déjà existans en Grèce, et attirer sur son sol ceux qui, jusqu'à présent, en sont restés éloignés, il faut avant tout savoir leur trouver dans le pays même les moyens et les matériaux dont ils ont besoin. De ce côté, la question se rattache aux mesures que nous avons proposées plus haut pour faire exploiter les métaux et venir au secours de l'agriculture. En effet, ouvrez les mines de fer, de plomb, de

cuivre, d'étain, de charbon, et vous verrez bientôt surgir les différentes sortes de métiers, tant ceux qui préparent les métaux, que ceux qui en ont un besoin absolu et en dépendent entièrement, comme celui du serrurier, du chaudronnier, du coutelier, du forgeron.

Augmentez le nombre des bestiaux, et dès lors vous ne manquerez plus de peaux que les tanneurs et les mégissiers sauront bien transformer en cuir; établissez des moulins à scie pour la taille des planches, et vous aurez dans peu des menuisiers et des tonneliers; introduisez la culture du lin, multipliez celle du coton et de la soie, changez la laine vulgaire en laine d'Espagne, et vous rendrez possible l'établissement ou l'augmentation des tisserands, des cordiers, des fabricans de draps, des teinturiers et des autres ouvriers qui se servent des matériaux que vous aurez fournis à l'industrie nationale. La fabrication du papier et du verre, celle des instrumens de mathématique, de physique, de chirurgie et de ceux qui servent à la navigation, enfin celle des machines requises pour les manufactures et les fabriques, seront en grande partie subordonnées à l'exploitation des mines et à l'accroissement des richesses du sol.

Avant qu'on soit parvenu à procurer ces métaux aux métiers, il faut supprimer les droits de douanes qu'on prélève sur eux et sur les marchandises nécessaires aux métiers du pays, comme, par exemple, sur le fer, le cuivre et les fils, etc. On donnera pleine carrière à l'exportation des produits industriels nationaux, en la délivrant de ces impôts dont elle souffre actuellement. L'artisan, payant à la douane dix pour cent sur les matériaux étrangers dont il a besoin, et six pour cent sur les produits de ses fabriques qu'il ex-

porte, ne peut pas faire entrer en concurrence avec ceux de l'Europe ou de la Turquie, qui ne sont pas soumis à de pareilles taxes. On pourra revenir à chaque instant sur l'impôt relatif aux importations quand on aura établi des fabriques, et qu'il s'agira de taxer leurs produits en raison du prix modique qu'on prélève sur ceux de l'étranger.

Pour ce qui regarde le personnel nécessaire à l'établissement des métiers, on devra commencer par connaître et mettre à profit les hommes qu'on trouve dans le pays, les aidant à se perfectionner, et changeant leurs habitudes et leurs instrumens contre ce qu'on pourra leur offrir de mieux. Sous ce rapport tout est presque à faire. Entrez dans la boutique ou l'atelier de l'artisan, et vous serez étonné de voir quels sont les chétifs instrumens et les misérables machines dont il se sert pour son travail. Depuis la hache du charpentier ou la roue du tourneur jusqu'à la machine du tisserand, la plus compliquée de celles qu'on connaisse en Grèce, tout est dans un état d'imperfection qu'il faut changer ou améliorer, si l'on veut que les métiers grecs entrent avec avantage en concurrence avec ceux de l'Europe.

Le moyen le plus expéditif pour remédier à ce qui manque au pays sous ce rapport, sera d'introduire en Grèce les métiers et les fabriques de l'Europe, avec leurs instrumens, leurs méthodes et leurs inventions, qui ont doublé les richesses des royaumes d'Occident. Pour atteindre ce but, il ne s'agit que d'encourager les artisans et les fabricans étrangers à venir s'établir en Grèce, et d'y fonder une école d'arts et métiers sur un plan analogue à ses besoins.

L'émigration des artisans a déjà commencé, et l'on rencontre à Nauplie des tailleurs, des cordonniers,

des chapeliers, des meuniers et des tapissiers, établis les uns depuis un an, les autres depuis deux ou trois ans, mais abandonnés au hasard comme étrangers et exposés à l'envie des indigènes. Quelques autres se trouvent dispersés à Syra, à Patras et ailleurs.

Le gouvernement a un moyen sûr d'en augmenter le nombre sans beaucoup de peine. La Grèce a besoin de troupes régulières tirées de l'étranger, puisque sa population est trop faible pour sacrifier à l'armée des hommes qui lui sont essentiellement nécessaires pour diriger la charrue. L'enrôlement pour le service royal en Bavière peut donc être arrangé de telle sorte qu'on ne prenne que des jeunes gens bien faits et honnêtes, connaissant un métier et tout disposés à s'établir en Grèce lorsque leur engagement militaire sera expiré. Vu le surcroît de la population en Europe et l'état de gêne qui en provient de tout côté, on n'aura pas de difficultés à faire d'excellens choix, pourvu que l'on propose des conditions raisonnables. Ces jeunes artisans, transportés en Grèce pour faire le service dans les garnisons, y doivent trouver l'occasion de se faire connaître des familles, soit en ville, soit à la campagne. Des congés qu'on leur accordera, faciliteront leurs excursions, leurs liaisons, en leur donnant l'occasion de travailler, soit dans l'atelier de quelque maître, soit pour leur propre compte dans des maisons appartenant à la garnison, où on leur fournira les outils nécessaires et où on leur procurera toutes les autres facilités compatibles avec le service. Le reste se fera, sans intervention ultérieure, à l'aide de ces associations qui ne manqueront pas de se former entre ces étrangers en possession d'un art utile et les indigènes qui en ont besoin. Les moyens d'établissement accordés dans l'enrôlement du soldat, transforme-

ront en quelque sorte une pareille garnison en une colonie d'artisans qui deviendra une excellente pépinière pour les métiers de la province.

L'établissement des fabriques suivra le mouvement et l'élan donnés aux métiers, et, moyennant quelques avantages que le gouvernement offrira aux fabricans étrangers, un assez grand nombre d'entre eux se détermineront à transporter dans ce pays leurs capitaux avec leurs connaissances industrielles. La nature et la situation de la Grèce se prêtent à merveille à toute espèce de spéculation de ce genre. Le climat et les produits du sol, les moyens de facilité que l'on a pour les constructions, le vêtement et la nourriture, ainsi que les chances de succès ouvertes à chaque pays nouveau, inviteront les entrepreneurs, autant que la proximité des grandes foires de l'Orient et des riches échelles d'Alexandrie, de Smyrne, de Constantinople, où les marchandises de la Grèce peuvent arriver sur des barques et des canots.

L'activité de ces communications est telle qu'à présent même l'intérêt de commerce monte jusqu'à deux pour cent par mois à Syra, et que les marchands ne subsistent pas seulement, mais qu'ils arrivent encore à un état d'aisance. Il n'y a donc pas de doute que des fabricans de fer, d'acier, de draps, de coton, de lin, de soie, de cuirs et de boiserie, en trouvent leur compte mieux que partout ailleurs, soit parmi une population qui achetait jusqu'ici les produits de leur industrie venus de loin et soumis aux droits des douanes, soit dans les échelles étrangères qui les feront ensuite passer dans l'intérieur des empires d'Orient.

Quant à l'établissement d'une école d'arts et métiers, on fera bien de consulter le plan de l'institut de Berlin, le plus parfait peut-être en ce genre, et

qui fait honneur à Mr. le comte de Beust, son illustre fondateur, et augmente les titres de gloire de son souverain.

Cet admirable établissement embrasse tous les métiers relatifs aux travaux en bois et en métal. Il a pour but d'y introduire les méthodes et les perfectionnemens obtenus à l'aide de la mécanique, de la chimie, ainsi que des sciences naturelles, qui ne cessent d'augmenter l'étonnante activité industrielle de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Amérique. En conséquence, on y trouve des collections complètes des meilleures machines, ou de leurs modèles, qu'on a le plus nouvellement inventées, avec un grand nombre de plâtres et de dessins destinés à former le goût des jeunes artistes, et à leur inspirer le sentiment du beau. Il faut y joindre les ateliers de menuiserie, de serrurerie, de fonderie et d'autres, dirigés par de véritables maîtres et secondés par des machines à vapeur, sans oublier les professeurs de mathématiques et de dessin chargés de pourvoir à l'instruction des élèves. Tout ce qui sort de cet établissement, tels que les meubles et les armures en bois, les constructions nouvelles de ponts et de moulins, les ustensiles en métaux, les statues en bronze, est d'un goût et d'une perfection remarquables. Quoiqu'il en soit, ces résultats sont purement secondaires; l'essentiel, ce sont les jeunes artisans qu'on y élève, et qui, après avoir fini leur apprentissage, s'unissent avec des chefs d'établissemens déjà existans, pour en fonder de nouveaux et propager ainsi le perfectionnement industriel dans toutes les parties du royaume.

Les élèves de l'institut sont pris parmi les meilleurs apprentis des ouvriers. Chaque gouverneur de province est obligé d'en choisir deux par an; or

on peut être sûr que le choix est bien fait, car si c'étaient des sujets médiocres, on les renverrait, à la confusion du fonctionnaire qui les aurait envoyés à Berlin. Ils sont entretenus dans l'école aux frais du gouvernement, et peuvent même faire des économies sur le traitement qu'ils reçoivent. L'exercice dans les ateliers marche de front avec l'enseignement; mais cet enseignement, quelque rigoureux et même quelque profond qu'il soit, reste toujours subordonné aux besoins de leur métier. On ne saurait se faire une idée de l'application et du zèle que cette jeunesse intéressante, pour ainsi dire l'élite des ouvriers de toute la Prusse, montre dans cette institution vraiment royale.

Une fois que l'apprentissage est fini, on donne encore à un nombre considérable d'entr'eux les moyens nécessaires pour voyager en France, en Angleterre et en Amérique afin de voir de leurs propres yeux et en plus grand nombre les dessins, les modèles et les ouvrages qu'ils ne connaissent que par des descriptions, et d'étudier en outre ce qu'il y a de nouveau. Quelques-uns, revenus de leurs voyages, sont rentrés dans l'établissement pour employer à son profit ce qu'ils avaient appris à l'étranger, et ce n'est qu'après avoir fait cet acte de reconnaissance qu'ils ont suivi leur carrière ultérieure.

Nous nous sommes étendus un peu sur cette école d'arts et métiers, puisqu'on enseigne plus facilement par les exemples que par les préceptes. Imitez donc celui que donne le centre de l'intelligence et de la haute civilisation en Allemagne; ou, si vos moyens ne suffisent pas pour le moment, du moins faites la même chose sur une échelle plus restreinte; mais joignez-y un établissement semblable pour les métiers où l'on travaille la laine, le coton, la toile et la soie. L'Eu-

rope, c'est-à-dire les chefs philantropes de ces institutions et leurs gouvernemens, étant tous, sans exception, bien intentionnés pour la Grèce, vous prêteront volontiers la main. Dès lors vous verrez les arts mécaniques et industriels prospérer dans un pays dont l'élan n'a été retenu jusqu'à présent que par la barbarie de ses anciens maîtres. Une feis entrée dans cette carrière et secondée par les soins d'unesageadministration, l'industrie de ses ateliers rivalisera bientôt avec celle de la vieille Europe.

TREIZIÈME SECTION.

De la navigation et du commerce de la Grèce.

Nous arrivons à la navigation et au commerce de la Grèce: tous deux ont tellement fixé l'attention des hommes dont la vue embrasse l'avenir des peuples, que Lord Palmerston, en annonçant au parlement d'Angleterre la fixation du sort de la Grèce, et en réclamant la garantie de l'emprunt grec, motiva sa demande sur la déclaration que bientôt le commerce de la Grèce rivaliserait avec celui de l'Italie, lorsque celle-ci était dans les plus beaux tems de sa prospérité.

Dès à présent la Grèce doit son existence principalement à son commerce. C'est lui qui a ramené l'aisance dans ses villes ruinées, rallumé le flambeau des connaissances éteint par l'oppression des barbares, renoué les liaisons entre une nation oubliée sous le joug Musulman et l'Europe chrétienne, formé l'union nationale et mis en mer les flottes destinées à soutenir une lutte engagée avec trop de précipitation; et si maintenant la Grèce, épuisée par une agonie de dix ans, sans agriculture, sans métiers et sans industrie, trouve encore des moyens pour se nourrir, se vêtir et pourvoir aux besoins de son gouvernement, c'est à l'activité de son commerce et surtout à l'avantage

avec lequel elle entre dans le grand échange des produits de l'Orient et de l'Occident, qu'elle est redevable de cette condition, base de toute existence politique. Enfin si on détourne ses regards du passé et du présent pour les porter vers l'avenir du pays, on s'apercevra aisément que ses richesses, sa civilitation, son élévation futures sont étroitement liées aux chances favorables de son activité commerciale. La Grèce est une puissance maritime et commerçante plutôt que la France et l'Angleterre elle-même; et quelque considérables que soient les avantages qu'elle tire de la culture de ses meilleures éparchies, ils grandiront encore par le mouvement et la rapidité de son négoce qui les mettra à profit dans les grandes foires des quatre parties du monde.

Il n'entrait pas dans les principes rétrécis de la politique du comte Jean Capodistria d'embrasser sous un tel point de vue l'avenir de la Grèce. Lui, il voulait un peuple de laboureurs soumis, et prévoyant les obstacles qu'il rencontrerait de ce côté dans l'exécution de ses projets, basés sur une somme fort modique d'aisance et d'industrie et sur un mouvement social resserré, il affecta un dédain prononcé pour le commerce, et les marchands comme des hommes sans vertu traita, sans attachement à une patrie quelconque, et uniquement occupés à gagner cent pour cent. Il les persécuta, et si quelqu'un vint à lui demander des secours ou des mesures protectrices pour le commerce, il lui désigna les champs désolés de la Grèce comme cachant des trésors et la charrue comme l'instrument propre à les en retirer. Le gouvernement royal, venu du centre de la civilisation européenne et placé au milieu de cette grande sphère d'intérêts, ne manquera pas, tout en veillant à l'agriculture du pays, de saisir bientôt l'impor-

tance du commerce grec, et demandera quelle en est la base, quelles sont les causes de son accroissement, quel en est l'état actuel, quel en sera l'avenir, enfin ce qu'il faut faire pour l'aider dans son développement futur. Commençons par le commerce intérieur.

La grande différence entre les produits des diverses parties de la Grèce, jointe à l'étendue de ses côtes et à la multitude de ses ports, amène cet échange facile et continuel de besoins qui lie les îles avec le Péloponèse et la Romélie, rattache les éparchies les unes aux autres, et entretient une activité sans relâche sur tous les sentiers et dans toutes les rades du pays. Ce petit commerce intérieur, qui se fait à l'aide d'à peu près 2000 canots et caïques et de 40,000 ânes et mulets, forme la base du mouvement commercial de la Grèce que nous commençons à décrire. De plus, la Grèce, vu l'état où sont ses métiers et son agriculture, étant forcée d'acheter une partie de sa nourriture et de tirer de l'étranger la plus grande partie de ce dont elle a besoin pour ses vêtemens, ses ustensiles et ses meubles, etc., se voit obligée pour faire face autant que possible à ces grandes dépenses, de lui céder en échange bon nombre de ses produits. Elle se restreint donc au strict nécessaire et abandonne presque entièrement à l'étranger la richesse de ses récoltes en vins, raisins de Corinthe, oranges, figues et citrons, ainsi qu'une partie de sa laine, de son coton, de sa soie et de ses moutons. Cette situation, qui force le pays à un échange presque général de ses produits contre des blés et autres marchandises étrangères, le tient en rapport continuel avec l'Europe, et alimente un commerce dont les principales échelles en Grèce sont à Syra, Nauplie, Calamata, Navarin, Patras, Salone et Misolonghi, et dont il se trouve des entrepôts dans

la plupart des échelles de la méditerranée et de la mer noire.

Outre ce double commerce qui repose sur les besoins du pays, il faut considérer la position favorable de la Grèce qui la met à même de prendre part à ce grand échange des marchandises de l'Occident contre les produits de l'Orient dont les transports traversent ses mers. Mais avant de traiter ce sujet, il faut voir quels sont les avantages avec lesquels la Grèce se présente à cette grande concurrence commerciale du monde civilisé. Nous y parviendrons en parlant avant tout de ses marins et de ses marchands.

Les îles et les côtes de la Grèce produisent une population que leurs rochers ne peuvent pas nourrir. Les hommes bien faits, sobres et robustes, se jettent donc sur la mer et se voient forcés de lutter dès leur enfance, souvent dans des canots fragiles, contre ses vagues et ses orages. Cette éducation qu'ils reçoivent au milieu des vents et des flots, en fait des marins intrépides et expérimentés. La mer devient leur élément, et ils se répandent par essaims sur tout l'Archipel et dans les échelles de l'Orient, en sorte que, réunis aux matelots que fournit le continent de la Grèce, ils forment une population de 40,000 marins qu'on peut doubler en cas de besoin, en tirant autant des îles Ioniennes, des côtes de l'Albanie, de la Thessalie, de la Macédoine, du Bosphore et de Smyrne. Imaginez-vous cette troupe d'excellens marins placée au centre d'un commerce qui embrasse l'Asie, l'Europe, jusqu'à l'Amérique, et à même de communiquer, dans toutes les directions, depuis Odessa jusqu'à Lisbonne et plus loin encore en remontant vers le nord, et vous comprendrez que cette multitude réunie sous les ordres de capitaines expérimentés, forme un personnel admirable

pour un commerce qui doit s'étendre sur la moitié de la terre.

Chaque île fournit son contingent à cette armée, pour ainsi dire, maritime; il y en a cependant qui se vouent entièrement à la navigation. Telles sont en première ligne la célèbre Hydra, Spézia et Psara; une grande partie des habitans de cette dernière ont survécu à sa destruction. L'importance de ces îles a commencé pendant les guerres amenées par la révolution française, lorsque les pavillons de France, d'Espagne et d'Italie étaient bannis de la méditerranée et que les côtes des deux premières ne recevaient plus d'Alexandrie et d'Odessa les blés dont elles ont besoin, surtout en des années moins abondantes.

Les premiers bâtimens ayant hardiment traversé le blocus des Anglais et repoussé les attaques des barbaresques, revinrent de Gènes, de Marseille, de Cadix, après avoir doublé leurs capitaux en cinq mois. Delà cette émulation des marins de ces trois îles qui allaient acheter du blé à Alexandrie et à Odessa à bas prix, et le revendaient quelquefois le triple et le quadruple dans les ports affamés, pendant et après la guerre, ainsi qu'à l'époque de la disette de 1816 et 1817. Ce commerce n'augmentait pas seulement leurs bâtimens et leurs capitaux, mais il formait aussi l'esprit guerrier de leurs marins. Sans cesse exposés aux attaques des barbaresques, ceux-ci agirent toujours avec la ferme résolution d'exterminer l'assaillant pour se garantir des plaintes et des avanies des Turcs. Ils y réussirent tellement que jamais les barbaresques n'ont pris un seul bâtiment grec, tandis qu'au contraire, lorsqu'ils s'étaient engagés, ils n'échappèrent pas une seule fois aux mains formidables de ces insulaires. Une telle combinaison de spéculations et d'héroïsme, enhardie

toujours par le succès, avait, en trente ans changé la face de la mer Egée. Les trois îles seules avaient plus de 300 bâtimens marchands armés en grande partie de canons, et, sans compter les richesses qu'on avait gagnées et qui se montaient à des millions dans quelques familles, leurs marins avaient acquis une expérience et une intrépidité telles qu'ils finirent par combattre avec succès les flottes réunies contre eux de l'Afrique, de l'Egypte et de Bysance. Ce qui distinguait encore les marins des trois îles, c'était l'intelligence avec laquelle ils combinaient leurs entreprises, et l'insigne probité avec laquelle ils les conduisaient. L'équipage d'un bâtiment se composait en grande partie des membres de la même famille et de leurs parens. Chacun était intéressé pour sa part dans le négoce. L'affaire finie, et déduction faite des capitaux et des intérêts comptés généralement à 36 pour cent, le gain était reparti entre l'équipage conformément au rang et aux services des individus. S'il y avait quelque préférence, elle était à l'avantage des jeunes gens pour les mettre en état de se marier bientôt et d'augmenter le nombre des familles intéressées dans la navigation nationale.

L'entreprise même reposait sur la seule probité du capitaine, probité qui est restée sans bornes et inébranlable, surtout chez les Hydriotes. Un capitaine, par exemple, déclarait à Hydra qu'il armait son bâtiment pour aller à Odessa prendre du blé et le conduire à tel endroit; dès lors ceux de ses compatriotes qui voulaient y prendre part, lui envoyaient des capitaux. Il ne donnait pas son nom, puisque personne ne sait écrire. On ne le demandait même pas et souvent on allait jusqu'à laisser les sacs d'argent entre les mains de sa femme ou de sa servante, si l'on ne trouvait pas le maître chez lui Mais quelque latitude qu'on eût donnée à la confiance, il

ne s'est pourtant jamais élevé aucune plainte. L'entreprise finie, le propriétaire du capital pouvait être sûr de le recouvrer avec intérêt et dividende. Quant aux sacs d'argent qu'on lui rapportait, ils étaient reçus sans examen avec la même sécurité qu'on les avait délivrés. Outre les matelots et les marins de ces trois îles, il y en a d'autres qui leur cèdent peu sous le rapport de l'intelligence et de l'activité, comme ceux de Myconos, de Cassos, de Milos. Parmi les villes maritimes du continent, il n'en est aucune dont les marins puissent rivaliser avec ceux de Galaxidi, ville située dans le golfe de Salone, et qui, renaissant comme par enchantement, après avoir été détruite en 1821, voit reparaître sa flottille et s'empare de nouveau, presque exclusivement, de la navigation du golfe de Corinthe.

Les marchands aussi sont presque tous des insulaires ou des habitans des villes maritimes qui, sans être assez riches pour vivre de leurs revenus, ont cependant quelque fortune pour commencer le négoce. Au lieu donc de suivre le sort des plus pauvres et de se faire matelots ou conducteurs d'une barque, ils s'allient avec des marins de leur pays, leur fournissent des fonds pour construire des caïques et des felouques, ou bien encore leur donnent des produits et des marchandises afin de les faire transporter ailleurs. D'autres se réunissent pour faire construire des bâtimens; ceux enfin qui sont plus riches, en possèdent à leur propre compte. Avant la révolution, il y avait des familles qui en avaient jusqu'à neuf ou dix: celle de Contourioti, à Hydra, en eut même dix-huit.

Lorsque le bâtiment est la propriété du marchand, celui-ci traite avec le capitaine pour tel ou tel cours. Les capitaines connus par leur expérience et leur probité, peuvent être sûrs qu'on se dispute leurs services; quant

à l'engagement de l'équipage, c'est à eux qu'on s'en rapporte en général; ils y placent les membres de leurs familles ou leurs parens. Ce n'est que dans le cas où ceux-ci ne suffisent pas qu'ils en prennent d'autres.

Le négoce des marchands est souvent très-restreint; mais comme il y a parmi eux la même sobriété et la même intelligence que chez les marins, on peut être sûr que quelque petites que soient leurs premières affaires, elles augmenteront assez rapidement.

De même qu'il y a des îles qui se livrent presque exclusivement à la navigation, il s'en trouve aussi dont les habitans suivent avec la même prédilection le négoce. Telle était Chios, depuis le tems des anciens Grecs: favorisée par sa situation et les richesses de son sol, elle s'était vouée presque entièrement au commerce. Ce ne fut pas seulement la plus grande des villes Ioniennes réunies aux Athéniens [1]), mais aussi la plus riche, la mieux administrée, et celle qui, à l'exception de Lacédémone, était en possession du plus grand nombre d'esclaves, signe évident de l'étendue de son commerce et de ses manufactures, dont les travaux onéreux étaient exclusivement à la charge des hommes de cette condition.

Pendant deux mille ans qui se sont écoulés depuis, l'île n'a jamais entièrement changé sa population ni perdu la renommée dont elle jouissait à cause de son activité. Sous les Turcs, la fabrication s'était éteinte, mais le commerce avait repris sa vigueur. La ville, avec ses quais, ses lazarets, ses églises et ses palais, était regardée comme la plus belle et l'une des plus grandes de l'Orient. Les magasins étaient

---

1) Thucyd. VIII, 24. 40.

remplis des trésors manufacturés de l'Europe et des richesses de l'Asie. La culture de l'île, couverte de maisons de campagne, de jardins, d'oliviers et de vignes, était telle qu'en approchant on était étonné du spectacle varié qu'offrait sa prospérité, ainsi que du parfum que ses orangers exhalaient sur les flots. Un Lycée, enrichi d'une bibliothèque considérable et d'un cabinet de physique, faisait revivre les sciences sur son sol, et la sagesse de ses coutumes et de ses lois était généralement reconnue. Tout cela a été emporté comme par la tempête; le plus grand nombre de ses familles a péri dans la catastrophe, ou du moins il n'en existe plus que des débris; mais l'esprit créateur du bon ordre, de la prospérité et des sages institutions, est resté indestructible dans le reste de ses habitans. Jetés presque nus sur les rivages de Syra, ils se virent encore obligés de lutter contre les habitans hostiles de cette île qui se refusèrent à les recevoir, et ne consentirent à leur donner asile qu'en prélevant des taxes jusque sur des malheureux qui s'étaient établis à l'ombre de leurs figuiers. Les Chiotes, renforcés bientôt par d'autres réfugiés, commencèrent par y bâtir des cabanes et des huttes. Après dix ans d'une activité continuelle, ces cabanes se sont changées en une des échelles les plus florissantes et les plus importantes du commerce du Levant dont nous parlerons tout à l'heure.

Les Chiotes se distinguent par leur naturel, leurs dispositions et leurs penchans, des autres peuplades grecques, autant qu'ils se ressemblent entre eux. Nous avons déjà fait remarquer, dans la description des différentes classes des habitans de la Grèce, leur individualité, la faiblesse de leur physique, en comparaison de celui de leurs robustes voisins, les Psariotes, ainsi que leur goût pour les occupations paisibles d'un

commerce étendu et lucratif. Spéculateurs circonspects et calculateurs exacts, ils savent profiter de toutes les chances favorables au commerce et se garantir d'extravagances. Assez instruits pour savoir à chaque occasion ce qu'il faut faire afin de gagner, probes et intègres pour se ménager toujours la confiance, plus sobres et plus économes encore pour être sûrs d'accroître continuellement leur fortune, ils sont les commerçans nés de la Grèce, et c'est sur leur aptitude et leur persévérance, comme sur leur expérience et leurs lumières, que se fondent en grande partie les espérances de voir augmenter rapidement le commerce de la jeune nation.

On rencontre dans leurs liaisons entre eux la même conformité que celle qu'on remarque dans leur caractère et leurs penchans. Toutes ces familles tiennent l'une à l'autre comme les anneaux d'une chaîne. Elles s'entr'aident, se conseillent et se défendent avec un rare attachement mutuel, et si leur activité individuelle leur procure les moyens de se maintenir, de s'enrichir même, ces liaisons intimes de parenté, de fraternité et de commune origine d'une peuplade entière, mettent chacun d'eux en état de combiner ses spéculations et d'embrasser dans son établissement une sphère d'activité de jour en jour plus étendue. Mais si les Chiotes sont les plus portés et les plus propres au commerce, ils ne sont pourtant pas les seuls qui s'y exercent avec succès. Il y a des marchands distingués dans presque toutes les îles et dans les villes maritimes, surtout à Patras et à Misolonghi, qui ne le cèdent ni en activité ni en intelligence aux chefs les plus réputés des établissemens de commerce européens. Tels sont les avantages avec lesquels la Grèce se présente au concours du négoce universel.

Au premier abord on pourrait craindre que, dans

cette lutte, la navigation et le commerce d'un pauvre peuple, comparativement si petit et si ignorant, ne fussent paralysés et même écrasés par la grandeur colossale, les capitaux immenses et l'intelligence nautique, industrielle et commerciale de l'Europe; mais en y regardant de près on s'apercevra que la base, telle que nous l'avons montrée, en est inébranlable et ne peut pas même être attaquée par aucune puissance du monde, puisque pas une ne pourra dépouiller la Grèce de cette population de marins qui y fermente, ni lui ravir ses mers, sa situation centrale, sa proximité des plus riches pays de l'Orient, l'activité infatigable de ses habitans, et l'aptitude jointe à l'intelligence de ses marchands.

Ajoutons à tout cela ce que nous avons rapporté dans l'exposition de la politique extérieure de la Grèce, que les bâtimens de commerce se construisent avec moins de frais, qu'ils sont meilleurs voiliers que ceux de l'Europe, et que, vu ces avantages et la sobriété de l'équipage, le nolis entraîne moins de dépenses; et l'on comprendra que, contre toute attente, les Grecs, en prenant part au commerce européen, non seulement n'ont rien à craindre de la supériorité des peuples de l'Europe, mais qu'ils y entrent avec bien des avantages pour profiter de la position influente que la nature elle-même leur a assignée.

Déjà avant la révolution, les établissemens de ce commerce national avaient dépassé les frontières de la Grèce. Ebranlés par les calamités du pays, ils ont repris de la consistance et comptent actuellement parmi les plus actifs et les plus solides de l'Europe.

Dans le centre de ce mouvement, c'est-à-dire, dans les pays appartenant au royaume de la Grèce, il y a à peu près 30,000 maisons de commerce, y compris toutes les familles qui y trouvent leur subsis-

tance. A l'extérieur, le nombre des négocians d'origine grecque, plus ou moins en rapport avec leur patrie, est au moins de 100,000. On ne peut guères compter que la vingtième partie de leur commerce qui ait ses entrepôts, ses magasins dans le pays même, et la cinquième seulement qui embrasse les besoins et les produits de la Grèce. Les quatre cinquièmes consistent dans l'échange des produits du Levant, de l'Egypte et de la Russie méridionale, contre les marchandises des nations manufacturières de l'Europe.

La partie du commerce concentré dans la Grèce même, roule sur l'échange d'un capital de 300,000,000 de francs par an, soit en argent, en soit produits ou en marchandises, dont les deux tiers viennent dans l'échelle seule de Syra. On peut calculer le reste d'après cela. En examinant le commerce grec qui se fait hors des frontières du royaume, on trouve en première ligne les établissemens grecs dans la Turquie, surtout à Smyrne, à Salonique, à Sérès, à Constantinople, à Alexandrie, puis ceux de la Bosnie, la Moldavie et la Valachie, à Galaz, à Jassy, à Bucharest.

Ce commerce, quoiqu'il ait lieu dans l'empire Ottoman, appartient pourtant à la Grèce, puisque, à l'exception de ce qui était entre les mains des étrangers, c'était cette nation qui en était presque exclusivement chargée avant la révolution. Rien n'est à peu près changé sous ce rapport; car la séparation de la Grèce n'est qu'une séparation politique; les liaisons de famille, de parenté, d'intérêt subsistent toujours, et comme tous les Grecs de l'empire turc s'accoutument déjà, dès à présent, à regarder le royaume comme leur véritable patrie et leur refuge en cas d'adversité, on comprend que cette intimité entre les membres dispersés d'une telle nation est indestructible, et on con-

çoit quel immense avantage le pays en pourra retirer avec le tems.

La Russie a toujours été favorable à l'établissement des Grecs. Elle a besoin de tout ce que cette terre produit en retour de quoi elle lui donne des blés, des cuirs, du fer, du cuivre et des bois de construction. C'est sur cet échange que s'est fondé le commerce d'Odessa et de Taganrock, qui a bientôt embrassé d'autres villes et s'étend jusqu'à Moscou, où il y a des maisons grecques riches et entreprenantes, à Astracan et à Saint-Pétersbourg.

L'Autriche a vu fonder des colonies presque entières de marchands grecs en Transylvanie et en Hongrie. Il en existe dans sa capitale une qui domine le commerce de la Macédoine, du Bosphore et de l'Asie mineure, entant qu'il prend sa direction vers la capitale de cet empire. Une autre, à Trieste, est en rapport avec l'Albanie, les îles Ioniennes, le royaume de la Grèce et Alexandrie.

L'Italie compte également des établissemens de commerce grecs importans à Venise, à Ancône, à Naples, à Palerme, à Gènes, surtout à Livourne et à Malte. Toutes les côtes méridionales de la France leur sont ouvertes, et Marseille n'a pas encore oublié son origine hellénique. Il existe dans cette dernière ville de grandes maisons dont l'activité garantit à la Grèce la part directe qu'elle doit prendre au commerce que la France entretient avec le nouveau royaume et les échelles du Levant.

L'Espagne a des maisons grecques à Cadix, quelques-unes à Barcelone; le Portugal en a à Lisbonne et à Porto; l'Angleterre, à Londres et à Liverpool; la Hollande, à Amsterdam: les spéculations en sont étroitement liées aux intérêts du commerce grec.

Et qu'on ne dise pas que ce sont des membres détachés du corps du commerce national. Il est vrai que presque toutes les familles grecques établies en Autriche ou en Russie, sont devenues sujettes de ces empires, qu'il en est ainsi par rapport à l'Italie, à la France et à l'Angleterre, et partout ailleurs où il s'en trouve; cependant ces maisons sont plus ou moins étroitement liées avec celles de leurs parens et de leurs compatriotes de la Grèce même puisque, les Grecs commerçans de l'étranger regardent, aussi bien que ceux qui restent soumis aux Turcs, le royaume de la Grèce comme leur patrie commune, en sorte qu'aussitôt que le nouvel état sera fondé sur des bases solides, ils viendront y chercher une demeure, ou enverront au moins des membres de leurs familles pour y fonder des établissemens.

Il y a un sentiment profond qui unit les Grecs partout où ils se trouvent. C'est une nationalité d'une trempe aussi forte et aussi indestructible que celle des Juifs; sous ce rapport ce pays échappe aux frontières rétrécies qu'on lui a données. Il possède des provinces actives dans toutes les contrées que nous avons indiquées, et ses établissemens mercantiles, loin d'être isolés, sont au contraire comme les branches et les rameaux d'un même arbre qui a ses racines en Grèce, et dont les fruits ne sont pas perdus pour elle.

Il est tout naturel qu'avec l'accroissement du commerce, l'augmentation de la marine grecque marche de pair. Chaque année de nouveaux bâtimens se construisent par douzaines sur les chantiers des différentes échelles de ce pays. Au printemps de 1832, quinze étaient en construction à la fois sur ceux de Syra; la même activité régnait à Galaxidi, et cela au milieu des troubles de la guerre civile et de scènes d'horreur.

On porte déjà jusqu'à 1000 le nombre tant des corvettes, que des bricks et des goëlettes grecs, et il sera probablement doublé en dix ans. Mais il manquait encore quelque chose à l'activité commerciale de la Grèce, activité dont l'étendue embrassait l'Europe et l'Asie au moyen de ses lignes de communication, de ses mers helléniques: c'était un centre de ralliement destiné à mettre de l'ensemble dans les opérations et à servir d'entrepôt général pour les marchandises qu'on dirigerait facilement de là sur les différentes échelles du Levant, comme sur celles de l'Occident. Or ce centre a été trouvé à Syra. Le hasard, ou plutôt la bonne fortune de la Grèce, qui transporta les réfugiés de Chios sur les rivages inhospitaliers de cette île, leur a donné l'occasion de reconnaître à l'instant les avantages de sa position et de s'en emparer sans hésitation. Des trois grandes routes du commerce oriental qui traversent les mers de la Grèce, conduisant à Alexandrie, à Smyrne, à Constantinople et plus loin encore à la mer noire, les deux dernières passent par les Cyclades situées autour de Délos.

Pour y entrer, les vaisseaux doivent franchir le canal de Cérigo et du cap Malée et monter vers le nord, autant que le vent le permet. Rejetés au delà de Cérigo ou même au delà de Milo, ils tombent sous le vent du nord qui domine dans ces parages, et perdent leur tems pour rejoindre la route. Le détroit une fois passé, ils tâchent de doubler le cap boréal de Thermia, pour être plus sûrs de ne pas se voir rejetés au sud de Syra; puis, s'ils ne s'arrêtent pas dans les îles, ils gardent la direction qui les conduit des Cyclades, par le canal entre Mycone et Tinos, sur la route de Smyrne et de Constantinople.

Les Cyclades forment donc le point central et, pour

ainsi dire, le grand Chan sur cette route impériale du commerce. Il y a dans les rayons de ces îles six ports remarquables, celui de Naxos, les deux de Paros, c'est-à-dire celui de Parikia et de Niansa, le port de Syra et les deux de Phénéa près de Délos. Quant à ceux de Paros et de Naxos, ils sont trop éloignés de la ligne de communication indiquée, et l'on ne peut en sortir avec le vent du nord; c'est pourquoi, malgré leur grandeur, ils sont moins faits pour la destination dont nous parlons. Les deux ports de Phénéa ne sont pas moins beaux que ceux de Paros, et au moyen d'une tranchée ouverte à travers la colline étroite qui les sépare, on pourrait les réunir en un seul d'où l'on sortirait et où l'on entrerait avec tous les vents. Mais l'île est sans eaux et déserte. Il ne reste donc pour le moment que le port de Syra, moins beau que les autres, mais d'une étendue considérable, et défendu en partie contre les vents du nord par un môle qu'on a commencé. Voilà donc l'île et le port que la nature paraît avoir destinés à accueillir les bâtimens de toutes les nations qui prennent part au riche et inépuisable commerce du Levant et de la mer noire. Reconnue comme telle, la place a déjà commencé à répondre à sa destination, soit comme foire générale, soit comme entrepôt. Il y a seulement dix ans qu'y arrivèrent les fuyards de Chios, et déjà tout autour de son port s'élève en amphithéâtre la ville d'Hermopolis qui compte 6000 maisons avec une population de 25 à 30,000 âmes, des églises et des écoles, des bâtimens publics, des lazarets, des hôpitaux, des sociétés d'assurance et des douanes. Tout cela a été fondé sans aide ni ordre du gouvernement, par le seul concours de ces bons et actifs Chiotes ou de leurs compagnons d'infortune, les Psariotes surtout. Les derniers habitent la partie méridionale de la ville autour

des chantiers, près du port, tandis que les premiers occupent la partie septentrionale autour de la douane. Outre ces deux colònies qui font la force de Syra, il y a presque 200 maisons d'Hydra; d'autres de Tinos, de Milos et des différentes îles ou du continent de la Grèce; il y en a de Smyrne et de Constantinople, de Sérès et de Salonique qui se sont établies au milieu de leurs compatriotes.

Les Psariotes, que nous connaissons pour être les plus instruits et les plus expérimentés des marins grecs, avaient, pour ainsi dire, formé les bras de leurs voisins, les Chiotes. C'est avec les capitaux de ces derniers que les flottilles marchandes des Psariotes étaient construites, et ce fut en grande partie le transport de leurs marchandises qui les tint en activité. Témoins des calamités de Chios, ils sauvèrent un grand nombre de ses habitans du glaive des barbares. Attaqués eux-mêmes bientôt après, ils virent également piller leur île, détruire leurs vaisseaux et massacrer les deux tiers de leur population. Le reste, dénué comme l'avaient été auparavant les Chiotes, arriva pour la plupart sur le rivage de Syra à côté des huttes de leurs anciens voisins. Après avoir repris leurs coutumes antérieures et renoué leurs liaisons avec eux, ils ont regagné seuls une partie de leur aisance, et le nombre de leurs bâtimens est aussi grand que dans les beaux tems de Psara.

Il est vrai que dans les dernières années, Syra atait déchue par les fautes d'un gouvernement incapable et pervers, en sorte que les revenus de la douane, qui s'étaient déjà élevés à peu près à 90,000 francs (netto) par mois, étaient tombés au quart de cette somme. Malgré cela, toute la stupidité et la plus insigne mauvaise foi du gouvernemept Corfiote n'ont pas

réussi à ruiner ces grands établissemens. Débarrassés du fardeau de cette administration abominable, ils ont déjà repris de la force, et si le nouveau gouvernement s'y prend ainsi qu'il le doit, les Cyclades réuniront encore une fois, comme au tems des Grecs et des Romains, le commerce de tous les riches pays qui entourent la mer Egée, et y joindront les branches plus étendues de celui dans lequel l'Orient et l'Occident sont engagés.

QUATORZIÈME SECTION.

Sur les mesures à prendre pour seconder le développement du commerce et de la navigation de la Grèce.

Le commerce intérieur de la Grèce dépend essentiellement de l'état de l'agriculture et des métiers. Il s'est élevé en partie parce que la Grèce réclame l'introduction de tant d'objets de fabrication et de manufactures que son industrie, restée dans l'enfance, ne lui peut fournir.

Il est donc naturel qu'à mesure que les métiers et l'industrie se relèveront en Grèce, la nécessité de se pourvoir de la fabrication étrangère cesse, et avec elle, la spéculation des marchands dirigée sur ces objets; mais en revanche l'accroissement de la population et de ses besoins, marchant de pair avec l'aisance renaissante dans le pays régénéré, offrira au commerce un équivalent pour les pertes qu'il pourrait essuyer sous ce rapport. D'un autre côté, les différentes branches du commerce étranger subsisteront dans toute leur vigueur et prendront de l'extension par les raisons que nous avons développées.

Le commerce des blés a continué d'être le plus actif, même pendant les derniers troubles, et nous avons indiqué précédemment le gros gain que les Spéziotes

y ont fait au printemps de l'année 1832. C'est une des branches les plus productives et les plus importantes, et l'on ne saurait calculer le degré d'étendue dont elle sera susceptible. Deux cents bâtimens grecs environ y sont actuellement occupés. Ce nombre peut doubler et tripler même: tous trouveront leur cargaison dans les ports de la mer noire, et leur foire ouverte dans ceux de la Grèce et des îles Ioniennes, à Constantinople, à Malte, sur les côtes de la France et de l'Espagne, jusqu'à Lisbonne.

La même perspective s'ouvre à peu près pour les cotons. Les marchands grecs de Vienne avaient établi une espèce de monopole pour celui de la Thrace et de la Macédoine; puis ce commerce s'est augmenté en raison des cotons cultivés en Egypte avec un tel succès que les grands entrepôts de Trieste, de Livourne, de Gènes, du midi de la France et de l'Angleterre en regorgent. Le commerce grec y a déjà une part considérable qui s'accroîtra encore, à mesure que l'augmentation de ses capitaux et de sa marine le lui permettra. Il en sera de même du riz, des raisins de Corinthe, des huiles et des autres produits de la Grèce et du Levant, qui s'accroîtront avec la population et la culture du sol, puisque, même dans la Romélie turque, en Asie et en Syrie, on a commencé à pourvoir aux moyens propres à relever le peuple de l'état d'oppression dans lequel il gémissait, et à encourager son activité. Enfin ces peuples, en fournissant aux échelles de l'Orient une plus grande quantité de leurs produits, et en gagnant en aisance et en goût pour les commodités de la vie, seront plus disposés à se procurer les marchandises de l'Europe et les moyens de les payer; et comme la Grèce participe à cet échange qui se fait entre le Levant d'un côté et l'Italie, la France et l'Angleterre de l'autre, à

l'aide des établissemens et du système de commerce que nous connaissons, il ne dépendra que d'elle et des garanties de bon ordre qu'elle présentera, ainsi que de l'augmentation de ses capitaux et de son crédit, de s'y engager davantage et de faire tourner à son profit les chances favorables de cette activité lucrative.

Maintenant quelle est la part qui revient au gouvernement dans tout cela, et comment celui-ci doit-il s'y prendre pour seconder ce mouvement toujours progressif d'industrie commerciale qui promet de si grands résultats à son peuple et tant de force et de considération à lui-même? Ces questions sont d'une importance extrême, puisque c'est sur l'augmentation de sa marine et de son commerce que repose en grande partie l'avenir de la Grèce.

De même que nous l'avons fait pour les métiers, nous désignerons ici les mesures à éviter pour ne pas embarrasser le commerce, ainsi que celles à prendre afin de l'aider.

Jusqu'à présent le commerce de la Grèce a joui d'une liberté entière, aussi bien que les métiers. Chacun pouvait se faire marchand et réunir dans son magasin tous les objets imaginables. Vous pouviez y trouver ensemble le drap et la toile à côté des lits de fer, des chaises, du papier et des miroirs. Si vous entriez dans quelque détail sur le négoce du propriétaire, vous appreniez qu'il était aussi changeur et banquier, et s'il vous ouvrait la porte dérobée, vous trouviez peut-être dans un coin obscur des poules et des dindons qui entraient comme partie intégrante dans son négoce. Il est vrai que les objets par trop disparates sont rarement ensemble, que le marchand de blé ne s'occupe pas des denrées coloniales, et que le tabac ne se rencontre guères à côté des parfums;

mais rien n'empêcherait de composer un magasin de tout cela, et si la séparation existe, ce n'est qu'autant qu'elle est naturelle, car elle a lieu sans que personne la commande. Accoutumé à l'ordre et au discernement avec lesquels le commerce se fait chez nous, on pourrait tenter d'introduire des choses semblables en Grèce. Peut-être s'imaginerait-on qu'il serait utile de restreindre chaque marchand à un seul genre de commerce, ou à un certain nombre de marchandises, pour le forcer de s'y livrer avec plus d'application; mais ces idées tirées de la vieille routine européenne, ne feraient que d'entraver ceux qui s'adonnent à cette partie, au lieu de les aider. C'est sur cette liberté absolue de s'établir, d'étendre et de restreindre le négoce du marchand grec, que repose à peu près la facilité qu'il a de se consolider au moyen d'une petite somme, et d'agrandir peu-à-peu ses spéculations. Il s'agit donc de suivre l'exemple des Turcs qui, sans s'occuper de ces détails, laissent chacun faire comme il l'entend dans les combinaisons mercantiles. Ce que les barbares font par indifférence, il faut le faire par principe, bien persuadé qu'ici toute gêne devient préjudiciable au commerce.

A côté de cette liberté illimitée se trouve l'égalité des négocians. Il n'y a ni priviléges ni préférence, en sorte que le premier est jugé et traité comme le dernier dans tout ce qui a rapport à leur état. La distinction même entre boutiques et magasins, entre marchands en gros et marchands en détail, est inconnue, et l'on s'élève de la profession de pauvre brocanteur à la condition de chef d'une des plus grandes maisons, sans avoir changé de nom, d'état, de dignité; on n'aura gagné que le crédit et l'autorité qui s'attachent partout à la probité et aux richesses. Un routiniere uropéen s'apercevant de cette égalité complète, la prendra pour de la confusion. Il

croira impossible d'y mettre de l'ordre et de maintenir la discipline sans introduire des distinctions et sans répartir les priviléges suivant le degré d'aisance et de solidité de chaque maison. On dira même que l'état a besoin d'un tel ordre de choses, puisque, étant appelé à protéger le commerce, il doit réclamer des garanties de la part de ceux qui l'exercent. Or ces garanties ne peuvent être données que par les plus riches, et il est impossible qu'ils les maintiennent sans qu'ils aient de l'influence sur les affaires des autres. En revanche on les imposerait plus que les petits, et l'état en prélevant des taxes considérables sur les grands négocians, gagnera autant en revenus que le commerce en régularité, en solidité, et par conséquent en prospérité. Ce n'est pas, continuera-t-on, de l'égalité qu'est venu l'accroissement du commerce grec; mais c'est malgré cette confusion de tout ordre social qu'il s'est élevé. On peut donc être sûr de concourir à son développement, en lui donnant l'organisation dont le principe est reconnu dans toute l'Europe, et dont les résultats ont été les plus salutaires ailleurs.

Si on se laissait entraîner par de tels raisonnemens à suivre ce systême, on échouerait devant la résistance des commerçans, ou bien, supposé qu'on vînt à réussir, on ruinerait le commerce.

Voyons en effet ce qui est arrivé au Président Jean Capodistria qui l'a essayé. Ce diplomate, regardant avant tout les affaires sous le point de vue que lui commandaient ses desseins et ses craintes, crut reconnaître la démocratie pure dans cette liberté et cette égalité des marchands que nous avons signalées; or toute sorte de démocratie étant entièrement opposée aux intérêts de son autorité, qui devait s'établir au-dessus de toute l'activité générale et individuelle, il

résolut de maîtriser ces agitations déréglées en mettant à la place de l'égalité une aristocratie composée de riches marchands choisis parmi les maisons dévouées à son gouvernement ou disposées à le devenir, et de leur confier la direction suprême de toutes les affaires de leur état. C'était le système du commerce Russe. Conformément aux principes établis à Saint-Pétersbourg, il créa trois classes de marchands, imposés d'après l'étendue de leur fortune, et organisés de telle sorte que ceux de la première classe, c'est-à-dire, les amis du Président, lui étaient responsables du bon ordre et de la soumission des autres, et que les marchands des deux dernières ne pouvaient commercer et gérer leurs affaires que sous le patronage d'un de la première.

Ces mesures une fois proposées et arrêtées, furent à peine connues à Syra que le commerce commença à s'ébranler. Les affaires et les paiemens furent suspendus, les boutiques fermées, et, prévoyant les suites funestes de l'asservissement des petits marchands par les grands, une bonne partie des maisons respectables se prépara à partir. Après cinq jours d'anxiété le décret fatal arriva de Nauplie, et la population commerçante fut convoquée dans l'église cathédrale pour entendre sa publication; mais à peine le préfet de police en avait-il commencé la lecture que l'assemblée se révolta, criant au monopole, à la tyrannie, et protestant contre l'intervention de l'autorité civile et des magistrats venaux. On finit par battre le préfet et déchirer son papier, mettant à la porte les employés venus pour assister à cet acte. Le Président, instruit de l'état de confusion et de violence dans lequel cette mesure avait plongé la plus importante de ses villes, et bien sûr que les deux tiers des marchands s'en iraient cher-

cher un refuge à Smyrne, à Alexandrie, à Constantinople ou à Trieste, se transporta lui-même sur les lieux pour prévenir par une rétractation la dissolution imminente des établissemens qui procuraient le revenu le plus sûr et le plus régulier à son maigre trésor. En débarquant du bateau à vapeur qui l'avait amené, il trouva toute la population qui s'était assemblée autour du port et qui le reçut avec un silence morne et menaçant. Le lendemain il déclara qu'il n'avait pas envoyé une ordonnance, mais seulement un projet, pour prendre l'avis du commerce, et que cet avis étant contraire, il ne trouvait pas de raisons pour insister. Au moyen de cette déclaration adroite, il calma l'irritation et, la tranquillité étant rétablie, il s'empara sans difficulté des personnes accusées d'avoir figuré dans les désordres. Elles furent jetées en prison et livrées à l'action de ses tribunaux. Après les avoir ruinées et les fait souffrir pendant un an, on les acquitta, parce qu'un nouveau président du tribunal de Myconos, peu docile aux vues de l'autorité, trouva que les charges spéciales contre elles n'étaient pas fondées, et que si on voulait procéder contre les auteurs des scènes qui avaient eu lieu dans l'église cathédrale, il faudrait procéder contre toute l'assemblée.

Après cela, on peut être sûr qu'en reprenant des mesures pareilles, on rencontrerait de semblables résistances, et supposé que le gouvernement fût assez fort pour les comprimer, il ne parviendrait jamais à empêcher les commerçans de se soustraire à toute contrainte, en cherchant des asiles hors des frontières étroites du royaume, au milieu de leurs compatriotes, dans les autres échelles de l'Orient qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore joui de l'avantage des restrictions et du bénéfice des patronages.

Dans toute la sphère de cette vaste activité, il n'y a donc de salut qu'autant que l'on comprendra et que l'on suivra le plus simple et tout à la fois le plus grand principe qui soit applicable au commerce, savoir celui de le laisser faire. A mesure qu'on se pénétrera du sens et des conséquences de ce principe, on s'abstiendra de procédés qui sont plutôt propres à contrarier qu'à favoriser son développement.

Nous ne reviendrons pas sur systême de douanes à adopter; mais nous devons ajouter aux remarques précédentes que si les métiers ne réclament pas la haute imposition des marchandises étrangères, le commerce en serait ruiné, soit qu'il tournât au profit de la contrebande, soit qu'il se retirât dans les échelles voisines, où jusqu'à présent on s'est contenté d'impositions modérées. Le Président avait élevé cette imposition de 5 à 10 pour cent, et le commerce de Syra commençait déjà à chanceler. Il voulut même la porter à 12 pour cent, sous prétexte de secourir les réfugiés Candiotes, mais comme les marchands refusèrent de payer, il fallut les ménager pour prévenir leur migration. Dix pour cent est donc le taux le plus élevé pour la situation du pays et l'état de son commerce. Tout en gardant cette imposition pour les blés, les cotons et les autres produits étrangers, comme pour les objets d'industrie fabriqués dans le pays, on devra descendre pour le reste au-dessous de ce taux et arriver peu-à-peu à celui de 5, puisqu'il faut préparer aux échelles de la Grèce des échanges favorables en comparaison de ceux de l'Orient, et qu'au lieu de diminuer ainsi les revenus, on les verra s'accroître avec le nombre des affaires qui en seront la conséquence nécessaire. Il faudra même supprimer entièrement les droits de douanes sur les objets de première nécessité dont les artisans

auront besoin, ainsi que nous l'avons dit plus haut. La question change cependant par rapport à l'exportation des produits de la Grèce; mais comme ceci est plutôt une affaire de finances que de commerce, nous en parlerons lorsqu'il s'agira des revenus de ce pays. Toutefois il nous reste une remarque à faire. Les capitaux des marchands établis en Grèce, si vous en exceptez quelques maisons à Hydra, à Spézia et à Nauplie, sont encore très-modiques; ce sont des débris sauvés du naufrage de la révolution depuis lequel il n'a pas été possible de regagner cette solidité dans les spéculations qui en fait la plus grande force et la plus sûre garantie.

Sur trois mille maisons de commerce à Syra, il y en a à peu près 200 qui possèdent de 20,000 à 50,000 francs, et 50 environ dont la fortune monte au delà de cette dernière somme. Ces capitaux ne sont pas considérables pour une place d'une telle importance; mais c'est presque tout de l'argent gagné en 8 ans, et comme l'honnêteté, la sobriété et l'intelligence des marchands, aussi bien que leurs liaisons de famille et de parenté, suppléent en quelque sorte à ce manque, ces capitaux suffisent pour servir de base à un commerce qui roule presque entièrement sur le crédit et la confiance que la place inspire.

Dans cette situation délicate, on trouvera un motif de plus pour ne mettre aucune entrave à un développement à peine commencé et encore si faible dans ses parties les plus vitales, soit en gênant la liberté entière dans laquelle s'élève ce commerce, semblable à un jeune arbre placé dans un sol libre et en plein air et tirant de la sève et de la force partout où s'étendent ses racines et ses rameaux, soit en arrêtant son expansion par des mesures de fiscalité puisées

dans nos législations et soutenues par les préjugés de notre économie politique.

Mais le gouvernement, tout en respectant la liberté du commerce, tout en le ménageant et en le soulageant même sous le rapport de l'imposition, doit encore savoir l'aider dans son organisation, ses moyens et ses entreprises. Ceci nous conduit à parler des mesures qui pourront être réclamées à ce sujet, et comme le centre du commerce sera toujours dans les Cyclades et à Syra, nous rattacherons nos remarques aux réflexions que ces îles nous inspirent.

Les commerçans de Syra, tout en gardant leur liberté individuelle, doivent cependant avoir une organisation déterminée. Pour cet effet, quiconque exerce le négoce ou désire l'exercer, doit posséder ou recevoir une feuille du régistre des commerçans tenu par l'autorité, et dans lequel se trouvent consignées, sur lui et son négoce, les notes qui peuvent intéresser l'état et la communauté à laquelle il appartient. La communauté a le droit de choisir parmi ses membres le conseil de commerce, la députation du contrôle et les arbitres. Le conseil de commerce prend soin des affaires générales de la communauté et doit avoir le droit de proposer au gouvernement toutes les mesures qui lui semblent être nécessaires pour garantir et faire prospérer le commerce de la place, et doit examiner celles qui seront projetées par le gouvernement.

La députation du contrôle, choisie à la fin de chaque année, doit examiner en détail l'administration et la conduite du conseil et en faire le rapport à l'assemblée générale des commerçans, avant qu'on n'élise de nouveaux conseillers. S'il y a lieu de procéder contre le conseil dans la personne de quelques-uns de ses membres, l'affaire doit être portée devant les autorités

constituées. Les arbitres, choisis par la députation et présidés par un jurisconsulte nommé par le gouvernement, doivent remplacer le tribunal de commerce institué par le Président, lequel, par la complication de sa procédure étrangère, a le plus contribué à compromettre la prospérité de cette place importante. L'arbitrage dans les affaires de commerce existait déjà avant son arrivée. Les décisions des arbitres ne se faisaient jamais attendre long-tems, et comme les juges, choisis par les hommes les plus intelligens de la commune, connaissaient à fond les personnes, leur état et leurs affaires, leurs arrêts jouissaient d'une grande considération à cause de leur justesse et de leur précision.

Voilà pour ce qui regarde l'organisation de la commune commerçante. Nous ne sommes entrés dans aucun des détails qui ne manquent jamais de varier, pas plus que dans la participation que le conseil et la députation doivent avoir à l'inspection du port, des douanes, des hôpitaux, puisque le principe de liberté une fois reconnu, on s'arrangera mieux quant aux conséquences sur la place même et en présence des affaires que partout ailleurs.

Le port de Syra est exposé en partie aux vents du nord et plus encore à ceux de l'est. On a commencé, à partir de l'angle septentrional, un môle en grosses pierres qui unit cette pointe à un rocher situé au milieu des flots. Cet ouvrage bien imparfait défend au moins le port contre les vents du nord et du nord-ouest dont il souffrait auparavant. Il faudra le continuer, mais avec plus de régularité et de solidité, de l'autre côté du rocher, au moyen des capitaux hypothéqués sur les revenus du port. Arrivé à une distance de 300 pieds on aura garanti une assez grande

partie du port contre les vents de l'est, et l'on pourra de suite penser à un semblable ouvrage du côte du midi.

L'importance actuelle de Syra repose, ainsi que sa grandeur future, sur l'entrepôt et le développement qu'il sera possible de lui procurer. Dès à présent les neuf dixièmes de son commerce se font par là, les négocians tant indigènes qu'étrangers recherchant cette place à cause de la situation des Cyclades et de la proximité d'Alexandrie, de Smyrne et de Constantinople, et parce qu'ils craignent d'ailleurs la peste, les troubles et les vexations, qui contrarient le plus, dans les échelles de l'Orient, les affaires de commerce. Moyennant une rétribution d'un pour cent pour les trois premiers mois, et de deux pour cent pour les mois suivans, on peut déposer ses marchandises dans des magasins établis pour chaque branche de commerce. On ne paie à la douane qu'à mesure qu'on en les retire pour les faire entrer dans le commerce de la place, sans rien donner ensuite quand on les embarque pour les transporter hors de la Grèce. L'administration de l'entrepôt est vicieuse et renferme des mesures vexatoires; mais ceci n'est que secondaire et peut être facilement évité. Il y a cependant un autre obstacle plus difficile à vaincre, c'est le manque de magasins assez vastes pour l'importance de l'entrepôt, et la nature du port qui s'oppose à l'extension de ces établissemens.

Le port, la ville, les magasins et l'île de Syra suffisent pour le commerce actuel, et peuvent rester ainsi quelque tems encore après qu'il aura pris un peu plus de développement; mais tout sera bientôt trop rétréci, lorsqu'une fois l'île, s'élevant au rang qui lui semble être destiné, formera le dépôt général du commerce de l'Europe avec l'Orient. Il faut donc penser à tems aux moyens de remédier à ces inconvéniens.

Heureusement les moyens de sortir de ces embarras se trouveront tout prêts.

Vis-à-vis de Syra, en tirant à l'est, à trois milles géographiques seulement de son port, se trouve au milieu des Cyclades l'île de Délos sur le passage même de Smyrne et de Constantinople; à côté est l'île Rhénéa, actuellement appelée grande Délos avec ses deux excellens ports, que nous avons désignés plus haut. Nous verrons plus tard que c'est ici que la station navale de la Grèce orientale doit être établie, et qu'il faudra des forts pour défendre dans cette île la clef des Cyclades, le commerce de Syra et les pays situés derrière cette position importante. Déjà du tems des Romains, Délos était le centre d'un commerce très-étendu, lorsqu'après la destruction de Corinthe, les marchands s'y retirèrent, invités par l'inviolabilité de son temple, la beauté de son port et sa situation convenable à ceux qui partent de l'Italie et de la Grèce dirigeant leur course vers l'Asie [1]). Ce ne fut que du tems de Mithridate, que l'île, conquise et pillée par les généraux de ce roi, perdit avec son commerce sa prospérité. Actuellement, pour rendre la grande Délos à sa destination, il faut couper l'isthme étroit et peu élevé qui sépare ses deux ports, après quoi on aura la place la mieux faite pour la double destination qui l'attend.

C'est ici l'endroit de nous expliquer sur l'établissement de ports francs dans la Grèce. De tels ports sont nécessaires là où l'on désire combiner les bénéfices d'un commerce libre avec les charges d'un système vexatoire de douanes introduit, soit pour aider les fabriques indigènes, soit pour enrichir le trésor

---

1) Strabo geograph. X. §. 4.

public. Un tel système n'existe pas en Grèce et ne saurait y exister sans qu'elle en fût ruinée. En conséquence les ports francs se trouvent en dehors des questions qui s'agitent ici, et l'on n'a guères de raisons pour se soumettre à la gêne qu'entraînerait nécessairement l'exécution d'un tel systême pour le pays et la place même qu'on favoriserait. Au contraire, la situation de la Grèce est telle que tout le pays devrait être un port franc commun à l'Asie et à l'Europe. Mais comme on ne goûtera pas encore cette idée, on doit au moins s'en éloigner aussi peu que possible, en se conformant aux mesures que nous avons proposées. Syra, qui est déjà établie, gardera toujours son commerce: Délos n'en sera qu'une colonie, mais une colonie destinée à balancer l'importance de sa mère et à garantir au commerce la possibilité et les moyens de ce développement que le sort de la Grèce lui promet.

On aura encore à éloigner les difficultés que les mesures prohibitives et l'imperfection du systême numéraire, jointes au manque d'instruction, opposent, soit à l'activité, soit à la prospérité du commerce. Les mesures de prohibition contre la peste ne peuvent être maintenues avec rigueur dans la Grèce, puisque avec ses côtes, ses ports, ses échelles et ses îles, elle est tellement ouverte à l'Albanie, à la Thessalie, à l'Asie, à l'Egypte, à l'Afrique et aux îles restées au pouvoir des Turcs et des Arabes, qu'il est impossible de faire exécuter sévèrement les mesures requises pour la préserver de la contagion. D'ailleurs un tel systême serait préjudiciable à tous les intérêts du pays. Les îles Ioniennes qui ne sont pas aussi intimément liées à l'Albanie et à la Grèce que cette dernière ne l'est aux pays dont nous venons de parler, s'en sont aperçu, et les Anglais, pour faire reprendre le commerce de ces

possessions paralysé par ces entraves, se sont vus forcés de les supprimer. Cela n'empêche pas que la quarantaine ne soit établie pour les bâtimens et les voyageurs venus des endroits où la peste a éclaté, et qu'on n'ait des lazarets prêts à recevoir ceux qui ne veulent pas faire la quarantaine sur leurs vaisseaux. Telle est la manière actuellement reçue par les Anglais dans les îles Ioniennes, et elle est la seule praticable pour l'Orient. Il est vrai qu'on a essayé d'établir une quarantaine rigoureuse pour Syra; mais elle ne pouvait être observée exactement à cause des communications journalières de la place avec les îles voisines, aussi n'a-t-elle pas été reconnue dans les ports de l'Europe. Il existe dans toute la Grèce de ces restrictions qui n'offront aucun avantage pour une libre communication avec l'Occident. Quant aux cas où la quarantaine est de rigueur, il faudra, ainsi qu'à Trieste, des magasins où les bâtimens en quarantaine puissent déposer leur cargaison et la reprendre à volonté. De plus, les voyageurs doivent être admis au Spoglio, c'est-à-dire, qu'ils pourront sortir du lazaret, s'ils prennent un bain avec les précautions nécessaires et changent entièrement de linge et d'habits, en sorte qu'ils laissent leur garderobe faire quarantaine.

Par rapport au système monétaire, le commerce grec roule encore sur la monnaie turque qui va toujours se détériorant, de sorte que la piastre turque (τὸ γρόσιν), dans la seule année de 1832, a perdu un cinquième de sa valeur. Les pertes du commerce marchent donc de pair avec la dépréciation du numéraire sur lequel les comptes sont réglés, et comme on peut évaluer à 200,000,000 de francs le négoce annuel de Syra, on pourra juger ensuite de l'étendue des pertes qu'éprouvent les négocians et tous les propriétaires de la Grèce,

puisque, par la même raison, le capital de la propriété entière est également déchu, dans l'espace d'un an, de presque un sixième en valeur numéraire. Il est vrai que le dernier gouvernement avait introduit un autre systême; mais il n'a pu ou n'a pas voulu bannir celui des Turcs. Le Président avait pris pour unité un sixième de l'écu de convention et lui avait donné le nom de Phénix. Chaque Phénix était divisé en 100 lepta; mais ces Phénix, qu'il avait fait frapper à Egine à l'aide d'une vieille et chétive machine achetée à Malte parmi l'héritage des chevaliers de cette île, avaient si mal réussi que pas un seul de ces oiseaux ne contenait en argent la valeur légale. La plus grande partie n'en avait que les deux tiers, en sorte que le gouvernement, pour prévenir le déluge de la fausse monnaie, se vit forcé de les mettre hors de la circulation, c'est-à-dire, de passer condamnation sur son ineptie ou sa mauvaise foi. Le Phénix n'exista donc que sur le papier et dans les comptes du gouvernement, et la piastre turque continua de former la base de toutes les opérations sociales.

En revanche on avait augmenté la monnaie de cuivre et l'on était allé jusqu'à frapper de grosses pièces de 20 lepta de ce métal; mais elles restèrent également au-dessous de leur valeur réelle. L'or qui en devait valoir 600, fut évalué à 750. Il y eut donc des pertes de près d'un quart pour tous ceux qui furent payés en cuivre.

La régence a repris comme base du systême numéraire l'ancienne drachme, et lui a donné la valeur exacte d'un sixième de l'écu d'Espagne appelé Colonato, qui a cours dans tout l'Orient. La drachme est donc à peu près quatre pour 100 au-dessus du Phénix, et est divisée comme lui en 100 lepta. La régence fait frapper des pièces de différente grandeur jusqu'à la

valeur de cinq drachmes; ces dernières formeront l'écu grec. En conséquence le nouveau système s'attache à la monnaie la plus accréditée dans l'Orient, puisque six écus grecs font cinq colonates, et offrent en même tems les avantages du système décimal.

L'hôtel des monnaies à Munich étant continuellement occupé à frapper de ces pièces, et notre plus célèbre mécanicien étant chargé de livrer dans le cours de cette année les instrumens nécessaires pour battre la monnaie grecque, ce pays sera sans retard assez pourvu de son nouveau numéraire pour que la régence, sans gêner le commerce, puisse ordonner qu'aucun compte n'ait de légalité devant les tribunaux, s'il n'est fait en monnaie du pays. De cette manière la piastre turque sera réléguée sur les places hors des frontières grecques, et le commerce se verra délivré, d'un seul coup, d'un des plus grands fléaux qui pèsent sur lui comme sur le pays entier.

Quant à l'instruction spéciale à donner aux jeunes gens qui veulent se vouer au commerce, on ne trouvera pas que ce besoin soit vivement senti par les marchands. Au contraire, ils regardent le bureau et le magasin comme la meilleure école pour leurs apprentis; pour la construction des vaisseaux, ils préfèrent les chantiers au cours de quelque professeur, et ne réclament sous ce rapport du gouvernement qu'une bonne organisation générale de l'instruction publique, en déclarant qu'une fois qu'on aura formé le goût de leurs enfans par l'étude de la langue et de la littérature de leurs ancêtres, en y joignant la connaisance du Grec moderne, du Français, de l'Italien, des mathématiques, de la géographie et de l'histoire, ils se chargent du reste. En général ils ont raison; il n'y a qu'en Allemagne que le pédantisme regarde comme im-

possible l'existence de quelque chose dans la sphère de l'intelligence, à moins que cela n'ait été rédigé dans un cours et enseigné dans une école. Cependant en établissant des colléges d'après un plan général, il faudra leur donner à Syra, ainsi que dans d'autres places commerçantes, une direction spéciale par rapport à certains cours, tels sont ceux sur l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la connaissance des marchandises, des matériaux de fabrication, enfin sur l'histoire et la statistique du commerce. On devra penser en même tems à ériger des cabinets de physique et d'histoire naturelle, ainsi qu'à entretenir des collections des produits différens, jusqu'à ceux des fabriques qui entrent dans le commerce.

A côté de ces colléges, il faudra encore un établissement nautique destiné à enseigner la construction des bâtimens de toute grandeur. Il est vrai que sans le secours d'une telle institution, la Grèce a construit et continue à construire des milliers de navires; mais on ne s'est pas élevé au delà des bricks et des corvettes, encore existe-t-il une grande différence entre ceux de Syra ou d'Hydra et ceux de Venise, d'Amsterdam ou de Londres. Il n'y a pas une de leurs parties qui ne soit susceptible d'être perfectionnée.

En prenant pour base de l'école nautique celle des métiers que nous avons décrite, et en s'informant en outre des meilleures institutions en ce genre qui fleurissent à Copenhague et en Angleterre, enfin en engageant quelques-uns des meilleurs maîtres sortis de ces écoles à passer en Grèce avec les matériaux et le personnel nécessaire au premier établissement, on arrivera bientôt au but.

A côté du charpentier et du menuisier, l'institut établira une corderie pour faire les câbles, puis une

forge et un atelier pour le mécanicien. De plus l'enseignement comprendra les mathématiques transcendentales, la mécanique, l'hydraulique, l'hydrostatique et la théorie de la construction nautique; mais en tout cela il sera subordonné à la pratique, en sorte que sans déroger à la profondeur et à l'exactitude scientifiques, il trouvera immédiatement son application aux chantiers et aux ateliers des artisans qui font une partie de l'instruction.

Il se présentera des maîtres grecs qui désireront encore profiter du nouvel enseignement, ainsi que des jeunes gens doués d'une grande aptitude pour le travail. A Syra on m'a montré un enfant Chiote de quatorze ans, fils d'un charpentier, qui venait de finir la construction d'une goëlette reconnue comme une des meilleures du port. Le fils cadet de Jean Mauromichaeli, Germanos, jeune homme de dix-neuf ans, s'en était construit une semblable il y a trois ans. L'un et l'autre, passionnés pour cet art et le métier de marin, désiraient ardemment se perfectionner au moyen des arts et des inventions de l'Europe. Avec de telles dispositions réunies à de beaux talens éclos sous ce ciel heureux, le but sera bientôt atteint, et la marine grecque due aux travaux des indigènes, ne le cédera plus à celles des premières nations de l'Europe, ni pour la solidité, ni pour la beauté de la construction.

On se sera déjà aperçu que la plus grande partie des mesures que nous proposons pour Syra, et particulièrement tout ce qui a rapport aux conseils de commerce, aux députations de contrôle, aux tribunaux d'arbitrage, aux écoles avec des cours utiles à celui qui se destinerait au négoce, se rapportent aussi aux autres villes commerçantes, telles qu'Hydra, Spézia, Patras, Galaxidi, Nauplie, Misolonghi, ainsi

qu'aux places qui ne tarderont guères à prendre plus de part à cette sphère d'activité.

Il faudra donc fonder des institutions semblables partout où le négoce est assez étendu pour en avoir besoin, et les lier ensemble par un conseil suprême de commerce qui sera du ressort du ministère de l'intérieur. Ce conseil surveillera le systême des douanes et proposera d'y introduire les changemens qu'il croira avantageux. Travailler à réunir les maisons grecques de commerce les plus respectables dispersées à l'étranger, et par là à les concentrer sur le sol de la Grèce; organiser et maintenir une communication régulière et suivie avec l'Asie et l'Europe, afin de faciliter les transactions et le cours des changes et de préparer des traités de commerce qui procurent aux bâtimens grecs chez les étrangers la même protection dont ceux-ci jouissent dans ce pays; revoir en outre les codes de commerce et de navigation; créer des garanties pour les spéculations qui s'étendent au delà de l'Océan et des Indes; surveiller la mense des tribunaux de commerce et y appeler les changemens requis par l'intérêt des négocians; enfin pourvoir à l'institution des compagnies d'assurance et des banques de commerce, voilà quelques-uns des objets qui se présentent en foule à la méditation et aux soins de l'autorité centrale chargée d'être en rapport continuel avec les marchands et les places de commerce et de diriger le négoce de la Grèce dans la voie de la prospérité naissante.

Il y a cependant une observation à faire. En Europe on n'est pas très-scrupuleux à placer des hommes dans une sphère qu'ils ne connaissent pas à fond. On trouve même, au moins dans certains états, une prévention contre des hommes spéciaux, parce qu'on les regarde comme partiaux et intéressés. Qu'on ne se

laisse pas induire par de semblables opinions à placer dans les emplois qui ont rapport au commerce, des hommes qui lui sont restés étrangers; quelque capables qu'ils puissent être dans d'autres branches de l'administration, ils compromettraient son avenir, soit par leurs principes, soit par leur ignorance de ses ressorts cachés. Pour toutes les places que nous avons désignées, il faut des marchands qui jouissent de la confiance publique par leur position sociale, leurs connaissances et leur caractère; or on en trouvera un assez grand nombre parmi les Grecs, puisque c'est la classe la plus instruite et la plus intelligente de la nation, et que ce n'est qu'autant qu'on profitera de leurs conseils et de leur expérience qu'on ne tombera pas dans ces erreurs enracinées et trop connues des routiniers attachés à notre vieux système d'équilibre, de bilans, de restrictions et de patronage. Ce sont les commerçans qui font le commerce, et ce sont eux aussi qui le feront prospérer. Nous terminerons ce chapitre par quelques observations sur les ports de la Grèce, sur le plan de couper l'isthme de Corinthe, et sur le choix de la capitale du nouveau royaume qui s'y rattache.

Le nombre des ports et des rades en Grèce se monte ensemble à peu près à 100. Presque tous ont été défendus autrefois par des constructions plus ou moins considérables; la plupart sont maintenant dans un délabrement complet, les môles ayant été détruits par les flots et les bassins s'étant remplis, soit en entier, soit en partie, de sable, de fange et de décombres; tel est le petit port dans l'intérieur du Pirée et le port de Léchaion sur l'isthme de Corinthe dont on voit les fondemens au milieu de l'alluvion de la terre grasse du littoral. Il y a pourtant presque partout des restes con-

sidérables des anciens môles, comme à Coron, à Modon, dans le Pirée et les autres ports de l'Attique; la proximité jointe à l'excellence des matériaux en facilité la réparation. En quelques endroits, comme à Egine, on a commencé à les réparer, puis on les a abandonnés. Il faut donc continuer cette entreprise et la rendre générale. On sera partout secondé par la bonne volonté des habitans des places maritimes, parce que tous sentent l'extrême importance de telles entreprises pour faire revivre leur commerce et leur prospérité. Encouragés et aidés par le gouvernement, ils feront tout leur possible et s'imposeront même librement des contributions et des travaux, en sorte qu'en peu d'années les ports autrefois si célèbres et si fréquentés de cette terre classique, reparaîtront à peu près dans leur ancienne forme, tandis que des routes ouvriront l'intérieur des provinces et des îles, et que les produits de l'agriculture régénérée et de la nouvelle industrie, y arriveront avec facilité pour entretenir le commerce qui fut et sera toujours l'âme de la Grèce.

Pour compléter les mesures propres à donner de l'élan au commerce de la Grèce, il faudrait encore couper l'isthme de Corinthe. Par ce moyen décisif, on aurait une ligne de communication directe qui unirait les parties de la Grèce, séparées par la prolongation du Péloponèse et les difficultés attachées à une navigation autour de ses caps. Ce n'est qu'alors que Misolonghi et Lépante, Patras et Gastuni, le golfe d'Ambracie et de Salona seraient véritablement unis au Pirée, à Nauplie, aux ports de l'Eubée et aux Cyclades, échangeant avec facilité et sécurité les produits de leur sol et de leur industrie. Mais à côté de ces avantages qui sont par eux seuls d'une importance vitale pour la Grèce, se trouveraient placés ceux plus im-

portans encore qu'une telle communication offrirait au commerce général entre l'Occident et le Levant, en lui épargnant la navigation autour du Péloponèse. Cette navigation force les bâtimens venus du nord et de l'est de l'Italie, de descendre vers le cap Malée, de hasarder le passage de Cérigo, fameux depuis les tems les plus reculés par ses difficultés et ses dangers, et de remonter ensuite dans une direction contraire aux vents dominans sur ces mers. La perte du tems, des chances défavorables et des périls réels se réunissent donc pour faire regarder le voyage autour du Péloponèse comme très-préjudiciable au commerce, soit grec, soit général. Il est, par conséquent, naturel que l'on ait déjà souvent tâché de l'éviter en ouvrant à la navigation un passage à travers l'isthme. Après cela tout le commerce de l'Albanie, de Trieste, de l'Italie, des îles Ioniennes, de la mer occidentale, dirigé vers la Grèce orientale et les pays de l'est, irait directement par l'isthme dans les ports de l'Attique, de l'Eubée et des Cyclades. Les bâtimens ne tomberaient pas sous le vent, et, en évitant des détours pénibles, ils garderaient toujours le cours favorisé par les Boréades.

La même chose arriverait aux bâtimens venus du Levant pour aller dans la direction opposée; ceux-mêmes qui doublent les caps de l'Italie préféreraient traverser l'isthme, puisque cela leur procurerait l'avantage de pouvoir descendre des parages de Patras et du Pirée, soit vers la Sicile, soit vers Syra, au lieu de remonter après être tombés au delà du Péloponèse et de Cérigo. Quant aux difficultés auxquelles il faut s'attendre pour l'exécution d'un tel ouvrage, elles ne sont pas en proportion de l'importance et de l'utilité de l'entreprise. L'isthme, au point où le canal le devrait couper, a six milles marins dont cinq font un

mille géographique. Du côté occidental, il commence par une plaine qui s'étend dans l'intérieur, à peu près l'espace de deux milles. Cette plaine avait été déjà coupée par les anciens; le canal, large de 75 pieds dans le fond, et de 300 d'un bord à l'autre, est encore visible dans toute son étendue. Son embouchure est fermée par des dunes de sable que les flots y ont amassées. Dans cette première partie on trouve l'ouvrage à moitié achevé, en sorte qu'on n'aura qu'à le reprendre. Derrière la plaine, et à peu près au milieu de l'isthme, on rencontre une espèce de colline rocailleuse qui se prolonge depuis les hauteurs d'Acrocorinthe jusqu' au pied des montagnes de la Mégaride, et dont le sommet est élevé de 200 pieds environ. C'est ici que se présente la seule difficulté réelle, puisqu'il faudrait couper cette colline sur une ligne de deux lieues marines. Cependant elle consiste presque entièrement en un tuf mou qui cédera sans résistance à la force de la poudre. Les anciens, quoique dépourvus de ce puissant moyen de pénétrer jusque dans le sein des montagnes, en ont entamé la partie occidentale dans une étendue d'à peu près 500 pieds, et l'on voit des rochers taillés avec beaucoup de régularité: en plusieurs endroits on a pratiqué des degrés pour monter et descendre. Près de la plaine ce travail est entièrement terminé, tandis qu'il est seulement commencé vers le fond. Il n'y a pas de doute que ce ne soient les ouvrages qu'ordonna Néron pour percer l'isthme et qui furent abandonnés après son départ. En les reprenant et en coupant ces rochers, on gagnera d'excellens matériaux de construction, soit pour le canal, les ports et les magasins, soit pour les villes qui se relèvent de leurs cendres sur les différentes côtes de la Grèce. Après avoir conduit le canal dans la direction indiquée à tra-

vers les deux tiers des rochers, on rencontrera un ravin profond qui descend des montagnes de la Mégaride et arrive à l'enceinte de l'ancien temple de Neptune, du stade et du théâtre, destinés aux Jeux Isthmiques. Ce ravin pourrait être élargi sans beaucoup de peine et former la continuation du canal jusqu'à son embouchure dans le golfe Saronique.

Nous ne parlons pas des difficultés imaginaires qui devraient rendre impossible l'entreprise, comme, par exemple, de l'opinion suivant laquelle la mer serait plus élevée dans le golfe Saronique que de l'autre côté de l'isthme, dans celui de Corinthe; d'ailleurs si cette opinion était fondée, et s'il y avait réellement danger de voir l'eau d'un golfe se précipiter dans l'autre, on le préviendrait par l'établissement d'une écluse. Mais d'après des recherches qu'auraient faites des ingénieurs européens, la différence se réduirait à deux pieds et demi d'élévation que la partie située à l'est aurait de plus que l'autre, ce qui donnerait au canal un courant d'eau qui contribuerait à le nettoyer.

On a évalué les frais de l'entreprise à 20,000,000 de francs, y compris la construction des magasins et des ports. Sans doute elle devrait être faite au moyen d'actions, le gouvernement ayant la faculté de les racheter à termes fixes. On en retirerait aisément les intérêts avec un bénéfice considérable, puisque, outre les milliers de vaisseaux de toute grandeur qui traverseraient le canal, il y aurait encore des milliers de caïques et de canots occupés au commerce des deux parties opposées de la Grèce. En tout cas cette grande entreprise couronnerait d'une manière glorieuse les mesures par lesquelles on pourra parvenir au développement intérieur, ainsi qu'à l'extension de la navigation et du commerce de la Grèce. On a re-

gardé comme une chose extrêmement importante pour le commerce grec, que la capitale du nouveau royaume fût choisie de manière à former un de ses principaux points d'appui. En conséquence, on a proposé de l'établir dans l'isthme, soit sur les ruines de Corinthe, soit sur le bord du canal projeté. Il est certain que la capitale de la Grèce a besoin d'une situation favorable au commerce pour prospérer; or à Corinthe il ne trouverait jamais un centre sans le canal, parce que son golfe est sans issue, et l'isthme sans port convenable. Le canal une fois construit, les bâtimens s'arrêteront plus commodément dans les ports de l'Attique que dans les rades exposées de l'ancien sanctuaire de Neptune. De plus, la capitale de ce pays n'a pas seulement à favoriser les commodités des commerçans, mais elle doit aussi s'attacher aux grands souvenirs de la Grèce ancienne et favoriser la civilisation renaissante, tout en formant un centre pour les intérêts matériels de la nouvelle société.

Sous tous ces rapports, aucun endroit ne présente autant d'avantages que la ville d'Athènes, située dans un des pays les plus sains de la Grèce, entourée, à peu de distance, d'excellens ports, rapprochée de la grande route que suit le commerce général, communiquant avec facilité, soit par terre, soit par mer, avec toutes les parties de la Grèce, possédant encore des monumens d'architecture dont la grandeur surpasse ce qu'on trouve ailleurs dans le pays, et la beauté, tout ce qu'il y a au monde. Ajoutons à cela les ruines du lycée, de l'académie, des théâtres, des sculptures de Phidias, dont l'attrait indestructible semble rappeler les sciences, la poésie et les arts sur le sol et dans les asiles qui les ont vu naître et prospérer autrefois. L'oracle d'Apollon déclarait aveugles les habitans de Chalcédoine

parce qu'au lieu de s'établir à l'endroit où plus tard Bysance fut bâtie, ils avaient préféré à ce site supérieur un rivage stérile pour la construction de leur ville. La même désignation conviendrait aux hommes mal avisés qui, cherchant à établir la capitale de la Grèce, choisiraient un autre emplacement que celui de la ville sur la possession de laquelle les Dieux s'étaient disputés avant même que son illustration eût commencé.

Ces réflexions nous conduisent directement à l'état actuel de l'instruction publique en Grèce, et à l'examen des voies requises pour la rétablir. Nous entrons donc dans le domaine de l'intelligence, après avoir exposé tout ce qu'il faut faire pour augmenter et consolider la population et ses intérêts matériels.

QUINZIÈME SECTION.

De l'état actuel de l'enseignement et de l'éducation publique en Grèce.

En commençant à traiter ce sujet, je n'ai pas besoin de parler de son importance, puisque tout le monde en convient. On est même assez généralement persuadé en Grèce, que c'est sur ce point que repose tout l'avenir de la nation; chacun est convaincu que l'ignorance fut la principale cause de sa longue oppression, tandis qu'on trouve dans les lumières qu'elle s'était procurées depuis cinquante ans, la source des sentimens élevés qui ont enfanté la révolution et ramené ainsi la liberté dans son pays natal. Le rétablissement des études fait espérer le retour des esprits vers l'ordre et la paix intérieure. Outre cela, on regarde les études comme la carrière la plus noble dans laquelle l'étonnante activité de l'esprit grec puisse se jeter sans danger, et satisfaire aux plus pressans besoins de gloire et d'illustration; enfin s'il y a moyen de préserver à l'avenir la Grèce de l'anarchie et du despotisme par une législation sage et par des institutions analogues aux nécessités publiques, par le maintien inébranlable et l'exécution ferme de la loi, ce moyen, on le trouve dans l'établissement d'études profondes et consciencieuses en littérature, en philosophie, en histoire et en droit; il y a plus, on

espère que la jeunesse, soutenue dans cette direction idéale, nourrie de la sagesse et de la gloire de ses ancêtres, se sentira, par la suite, remplie d'enthousiasme pour la vérité et le bien, et que la vertu fixera son empire dans le coeur de la génération qui s'élève.

En passant de ces idées aux connaissances en rapport avec la culture du sol, l'établissement des arts et des métiers, des fabriques et des manufactures, le commerce et la navigation, on est convaincu qu'avec toute cette sphère d'activité nationale, il est presque impossible d'avancer, sans voir se répandre en Grèce l'étude des sciences exactes. Il existe toutefois de grandes et nombreuses difficultés sous ce rapport: on manque presque de tout, de livres, d'instrumens, de cartes, de bâtimens, d'instituteurs. Outre cela, on connaît trop peu en Grèce ce qu'on peut appeler l'art de l'enseignement, c'est-à-dire, l'étendue et les détails des différentes branches de l'instruction, la manière dont elles s'enchaînent et se supportent, les méthodes à suivre et les moyens à employer pour alimenter l'application, soutenir l'émulation et garantir les progrès des élèves, pour développer les forces de l'esprit sans le jeter dans un désordre d'idées, enfin pour embrasser une large sphère de connaissances sans déroger à l'exactitude de l'enseignement. De plus, il faut savoir réunir à l'instruction qui enrichit l'esprit, l'éducation qui forme le coeur et l'imprègne de sentimens moraux et religieux, aussi bien que de principes sains en politique, si l'on ne veut pas que la génération naissante continue de rester dans ce chaos de principes et de sentimens où l'ignorance, l'oppression et l'anarchie ont jeté ses pères.

Dans aucun pays la moralité de la jeunesse n'est plus exposée qu'en Grèce, soit à cause des mauvais

principes, de l'esprit de mensonge, de ruses et d'intrigues, répandus surtout dans la classe élevée, et dont elle ne ressent que trop l'influence, soit à cause de coutumes plus pernicieuses encore. Les dangers qui planent sur la tête de chaque jeune homme de la part de ses camarades et des hommes faits, font frémir, et il n'y a que l'expérience la plus consommée dans l'art de former la jeunesse, et les soins de la surveillance la plus assidue qui puissent paralyser ces influences et tenir éloignés ces dangers.

Joignez à cela l'obligation non moins impérieuse d'inspirer à ces jeunes âmes des sentimens religieux, de donner aux idées et aux croyances du christianisme cette force sans laquelle la morale reste sans garantie et l'avenir sans espérance, et vous sentirez s'accroître les difficultés de l'éducation nationale en Grèce, puisque vous ne pouvez compter sur une coopération salutaire de la part du clergé en général, vu l'état déplorable dans lequel l'église d'Orient se trouve plongée par suite de l'oppression et de l'ignorance. Il y a bien des ecclésiastiques vertueux et instruits; mais ils sont en trop petit nombre: la masse est sans lumières et trop souvent sans probité, et le prêtre en général a perdu son influence sur les classes de la société qui marchent pendant qu'il reste en arrière avec ses préjugés et ses pratiques.

Les mêmes difficultés se présenteront lorsqu'il s'agira de former les opinions et, pour ainsi dire, les croyances politiques de la jeunesse, opinions qui sont intimement liées aux idées morales et religieuses. La Grèce, quoique devenue une monarchie, est restée républicaine. Aucun peuple ne supporte moins les distinctions sociales que le peuple grec, et, chose remarquable, ce sentiment d'égalité entière n'a fait que de s'accroître sous le

despotisme des Turcs, soit parce qu'il s'appesantissait également sur toutes les existences sociales, soit parce que le sentiment vif de son injustice enseigna au peuple à apprécier les avantages de l'égalité des droits. Ces principes qui tiennent, pour ainsi dire, au sol, au climat et aux moeurs du pays, sont encore renforcés par les souvenirs de la Grèce que rappellent les ouvrages de ses poètes, de ses historiens, de ses orateurs et de ses philosophes. Les tems glorieux de l'antiquité grecque restent fortement imprimés dans la mémoire du peuple, tandis qu'on a presque oublié la domination des Turcs, des Vénitiens, des Latins, des Bysantins et des Romains; et l'étude des ouvrages de ses ancêtres en remplissant l'esprit de la jeunesse de sentimens élevés, de patriotisme, de grandeur et de gloire, lui montre la liberté revêtue des formes républicaines, telle que l'antiquité grecque l'a connue, comme le principe de tout ce qu'il y a de grand et de généreux.

Qu'on oppose maintenant à tout cela la monarchie telle qu'on l'entend, avec les distinctions sociales sur lesquelles elle repose, les bornes qu'elle doit imposer aux ambitions, en modifiant les idées de liberté, d'indépendance, d'honneur et de gloire; et quelque raisonnables que soient les institutions monarchiques qu'on destine à la Grèce, on sentira toute la difficulté de façonner les esprits de la jeunesse, de manière à ce qu'elle comprenne la liberté basée sur les loix, et réunisse aux sentimens de l'indépendance et de la gloire nationales ceux de la soumission d'un sujet et de l'attachement au roi.

Les hommes qui entouraient ou conseillaient le comte Jean Capodistria avaient compris cette difficulté d'autant plus alarmante pour eux qu'ils visaient à introduire des institutions absolues qui paralysassen

l'esprit vif et indépendant de la nation. Mr. Stourdza agissait donc d'une manière tout à fait conforme à ces appréhensions, en déclarant que les connaissances de l'Europe n'étaient pas compatibles avec le bonheur de la Grèce. Le Président lui-même ne s'écartait pas de la ligne de conduite que ce principe lui imposait, quand il défendait de lire Platon dans le collége établi presque en vue de l'académie du grand philosophe Athénien; mais on sait à quoi ces moyens ont conduit. Ce serait, pour ainsi dire, étouffer l'élan de cette nation qu'agite encore, après tant de siècles, le souvenir de ses héros et de ses grands hommes, que de vouloir lui imprimer une autre direction que celle de son génie.

Bannissez Platon de votre état, comme il voulait lui-même bannir Homère de sa république, associez à son exil toute la foule des grands écrivains de l'antiquité pour mettre à leur place les Esope et les Lucien; n'importe, les monumens anciens seront là pour déposer des gloires premières de la patrie, et supposé que quelques barbares, se rendant aux voeux impies d'un nouvel Erostrate de Corfou, voulussent renverser ces monumens, l'esprit de l'ancienne Grèce planerait encore au-dessus des ruines, des fleuves et des montagnes, et le génie national resterait indestructible dans cette brillante et spirituelle jeunesse; il se renforcerait même par sa lutte contre les obstacles qu'on pourrait créer pour le comprimer.

Que ceux donc qui se trouveront chargés de l'importante mission de veiller à l'instruction et à l'éducation littéraire, morale, religieuse et politique en Grèce, soient entièrement convaincus qu'on ne pourra jamais lutter avec succès contre la direction, pour ainsi dire, idéale des esprits, qui porte la jeunesse vers tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans l'histoire et

les ouvrages de ses ancêtres, et l'expose même à des illusions sur le passé et à des déceptions sur l'état présent de la société. Pour créer quelque chose de durable, il faut savoir profiter de ce qu'on trouve, et diriger l'éducation de telle sorte que la vue de l'ancienne Grèce et l'amour de la liberté, loin de nuire à l'établissement des nouvelles institutions, en forme au contraire l'âme, l'appui et le plus bel ornement.

Conformément à la marche suivie jusqu'ici dans cet ouvrage, nous allons exposer l'état dans lequel se trouvent les écoles, ainsi que les moyens propres à les améliorer, afin qu'elles répondent aux besoins intellectuels et matériels de la société.

Rien n'est plus faux que l'opinion accréditée par les défenseurs du gouvernement de Capodistria, savoir que la Grèce manquait d'instruction avant la révolution. C'est le thème favori de ces hommes qui ne connaissent nullement ce pays et veulent y trouver la barbarie du moyen âge réunie à la corruption des tems modernes. La Grèce, au contraire, avait dans le cours des dernières 50 années fondé des écoles et des colléges à Patmos, à Cydonie, à Constantinople, à Smyrne, à Chios. Dans plusieurs, l'enseignement embrassait la langue grecque, la latine, la française, l'italienne, l'histoire, la géographie, la physique, l'histoire naturelle.

L'instruction particulière n'était pas moins soignée en différens endroits, surtout dans les maisons des familles riches et influentes du Fanar, à Constantinople, où la présence de la diplomatie européenne et d'une grande foule d'hommes instruits, réunie aux efforts des indigènes, répandait toutes les idées de l'Europe et une grande partie de sa civilisation. D'autres faisaient leurs études en Europe, et plusieurs jeunes gens grecs élevés dans les colléges et dans les univer-

sités de l'Autriche, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, retournaient dans leur patrie pour y répandre les lumières, soit comme professeurs aux écoles nouvellement établies, soit comme médecins et administrateurs là où l'empire Ottoman n'avait pas étouffé les libertés des communes. Grâce au zèle et au concours de ces hommes, la langue grecque était devenué l'organe d'une littérature nouvelle et s'enrichissait tous les ans de traductions et d'ouvrages originaux dans toutes les branches de la littérature et des sciences; plusieurs écrivains grecs rivalisaient même avec les meilleurs de l'Europe. Tel fut le phénomène de ce mouvement intellectuel, empreint des idées de patrie et d'indépendance et tout plein d'espoir, que je découvris peut-être le premier en Europe, et qui me frappa tellement que je terminais ainsi un mémoire publié en 1812, dans lequel je rendais compte à l'académie des sciences de Munich, du réveil inattendu de la Grèce, huit ans avant le commencement de son insurrection: „Quand on réflechit sur ce que les Grecs opprimés et ignorés ont fait pour rentrer dans la civilisation européenne, on peut prévoir qu'ici l'affranchissement de l'esprit sera suivi de celui du peuple. La régénération de la Grèce et sa prochaine apparition sur le théâtre du monde peuvent donc être prédites sans crainte, de même que quelqu'un, à l'aspect d'un beau champ couvert d'épis, annoncerait une riche moisson."

La révolution qui éclata bientôt après, loin de trouver la Grèce ignorante, était plutôt le fruit, en quelque sorte précoce, de ses connaissances nouvellement acquises et de sa civilisation commencée. Malheureusement ce fruit a presque tué celle qui l'a porté. Par suite des calamités publiques, les écoles furent dissoutes, les bibliothèques détruites, les professeurs

périrent ou furent dispersés. Il n'y eut qu'une partie des îles qui sauvèrent leurs établissemens du naufrage. Mais à peine la tranquillité reparut-elle dans quelques provinces, que le gouvernement commença à s'occuper de l'éducation; l'enseignement mutuel y fut introduit, avant même l'arrivée du président, par G. Kléoboulos et Athanasios Politis.

Le Président établit un ministère de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, lequel devait s'occuper à organiser les écoles élémentaires et à surveiller l'établissement des écoles helléniques dans les villes où le grec ancien et l'arithmétique étaient enseignés. Nous savons qu'à Egine on ouvrit un collége supérieur, sous le nom d'école centrale; outre la littérature ancienne et la littérature française, on devait y enseigner l'histoire, la géographie et les mathématiques. On établit en même tems une école de théologie à Poros et une école militaire à Nauplie.

Nous avons montré, dans le premier volume, quels furent les vues et les principes qui dirigeaient l'enseignement public, et quels en furent les résultats. Les écoles élémentaires s'augmentèrent jusqu'au nombre de 60. D'après les calculs que publia le gouvernement, 10,000 enfans y étaient instruits. Les communes pourvoyaient aux frais de construction et de rétribution pour les maîtres: le président les secondait par des sommes modiques. On suivait la méthode de Sarasin prescrite par le gouvernement; mais on n'obtint que des résultats médiocres à cause des vices de cet enseignement mécanique et de l'ignorance du plus grand nombre des instituteurs. On avait bien réuni à l'école d'Egine un établissement pour former les maîtres de l'enseignement mutuel, mais il était aussi mal conçu que mal dirigé. Les jeunes gens, après y être restés peu-

dant trois ou quatre mois, le quittèrent pour conduire les écoles, c'est-à-dire, pour essayer leur ignorance aux frais de la jeunesse, ou, comme s'exprime le respectable Jacobaki Riso, dans son rapport adressé au dernier congrès, pour apprendre au pot le métier du potier.

Dans beaucoup de ces écoles, les enfans n'apprirent ni à lire ni à écrire, et l'on regrettait les vieux tems où quelques modestes ecclésiastiques leur avaient simplement enseigné l'un et l'autre. Encore la plupart de ces maisons d'éducation ont-elles cessé d'exister pendant les troubles des neuf derniers mois, en sorte que le pays, sous le rapport de l'instruction élémentaire, est à peu près réduit au même état dans lequel Capodistria le trouva lors de son avénement.

Le Président voyait d'un mauvais oeil les écoles helléniques, et tâchait de restreindre leur enseignement à la grammaire, au calcul et à quelques notions sur la géographie, en opprimant ou en persécutant les maîtres. Aussi les professeurs, dont quelques-uns étaient sortis des colléges antérieurs à la révolution, et dont d'autres avaient été formés dans les universités de l'Allemagne, lui vouèrent-ils tous une haine sincère.

Les écoles helléniques des îles ont survécu aux dernières calamités; mais celles qui avaient été établies à Nauplie, à Tripolizza, à Mistra, à Calamata, à Misolonghi et ailleurs sur le continent, ont subi le sort des écoles élémentaires. Celle de Nauplie seule était sur le point d'être rétablie sous le gouvernement mixte. L'école d'Egine, comme nous l'avons vu plus haut, fut ruinée par Mr. Mustoxidi, sous le président Jean, puis fermée sous son frère et rouverte par les soins du gouvernement mixte et de Mr. Genadios qui, sous le joug même des Corfiotes, a su maintenir l'honneur des études confiées à son expérience. Elle compte quatre pro-

fesseurs, deux pour le grec et les autres pour le français et les mathématiques. L'école de Poros, établie aux frais du riche monastère de cet endroit, n'eut jamais plus de quinze élèves. Renfermés dans les murs du convent, ils y apprenaient un peu de grec avec des pratiques monacales; aussi leur nombre diminua-t-il tellement qu'elle finit par se dissoudre d'elle-même. La seule école militaire de Nauplie continua d'exister sur un pied passable; elle prouva ce qu'on peut faire de cette jeunesse grecque en peu de tems et avec peu de moyens, et condamna hautement le Président qui répétait sans cesse qu'elle n'était pas préparée pour les hautes études, et qu'il fallait commencer avec elle par les élémens.

Nous connaissons l'état déplorable dans lequel cet établissement était tombé sous le comte Augustin, et dont il s'est relevé en partie, grâce aux soins du gouvernement qui a précédé l'arrivée de la régence.

Au milieu des débris de l'enseignement public, on trouve quelques écoles élémentaires et helléniques, établies par des sociétés américaines et anglaises à Syra et à Athènes. Le but de ces sociétés est la propagation de leurs doctrines religieuses. L'instruction en est le moyen, et, comme cette dernière ne peut pas être purement religieuse, elle embrasse en même tems la grammaire, l'écriture, la géographie et le grec ancien d'une manière subordonnée cependant au but principal. Comme il y a peu de livres en Grèce, ces missionnaires ont établi à Athènes une belle imprimerie d'où sortent ceux dont on a besoin pour l'enseignement de leurs écoles. Avec des grammaires et des livres élémentaires, on distribue des traités sur la prière, le péché original, les mauvais penchans de l'homme, le repentir et autres objets qui tiennent au dogme et à l'ascétisme chrétiens.

Les missionnaires se mettent en rapport avec des évêques, et leur apportent des lettres signées des prélats de leurs propres églises, dans lesquelles ceux-ci reconnaissent les évêques grecs comme apostoliques et attachés à la vraie croyance. En leur présence et en public, ils tâchent de voiler leurs desseins, en évitant dans leur enseignement tous les points controversés du dogme et de la discipline ecclésiastique, et en se bornant à ce que leur propre église a de commun avec l'église orthodoxe. En faisant passer dans les âmes les doctrines et la croyance qu'ils professent eux-mêmes, et en mettant le reste de côté, ils espèrent voir tomber avec le tems les dogmes et les usages qui séparent les Grecs des Anglicans, et faire triompher leur église des formes de l'église orthodoxe. Il arrive cependant que des missionnaires plus zélés, surtout leurs femmes, qui sont chargées de l'éducation des filles, traitent de l'idolâtrie du culte rendu aux images, de la superstition du signe de la croix. Leur enseignement, quoique donné dans des vues désintéressées et philanthropiques, recèle cependant quelque chose de secret et ne laisse pas d'éveiller des soupçons et des inquiétudes parmi des hommes attentifs.

Il y a du pédantisme dans leur méthode et quelque chose de rétréci dans tout ce qu'ils font ou projettent; du reste leur zèle et leur excellente conduite sont dignes d'être loués. Les résultats qu'ils obtiennent sont aussi favorables que le comporte le mécanisme de l'enseignement mutuel. Après tout, l'exemple de ces hommes vertueux ne laisse pas d'avoir une bonne influence sur des enfans qui connaissent seulement quelques formes extérieures du christianisme, et ce surrogat étranger doit être regardé comme un bienfait. Le gouvernement fera bien, toutefois, aussitôt

qu'il pourra satisfaire aux besoins des indigènes, d'exiger qu'ils conforment leur enseignement religieux aux dogmes et aux usages de l'église établie, et qu'ils remettent l'approbation des livres à l'autorité ecclésiastique de la Grèce, puisque c'est elle qui sera chargée de veiller au maintien et à la pureté de la foi. En prenant ces mesures, il faut s'attendre à voir fermer les écoles et émigrer les émissaires anglicans; mais cette perte sera bien compensée par la paix et la sécurité de l'église que les changemens opérés dans les croyances et l'éducation de la jeunesse, ne peuvent troubler sans de graves inconvéniens.

SEIZIÈME SECTION.

De l'établissement des écoles élémentaires et helléniques.

La régence devra commencer par faire rétablir les écoles élémentaires partout où elles ont été dissoutes ou ruinées dans les derniers tems, et par en augmenter le nombre. La marche suivie, sous ce rapport, par le gouvernement du Président était bonne, soit pour éveiller l'émulation des communes, soit pour les aider à construire, au moyen des fonds et des contributions municipales, les bâtimens nécessaires à l'enseignement, soit enfin pour pourvoir au traitement des maîtres.

On devra cependant y joindre des mesures que le gouvernement antérieur n'a pas su prendre ou exécuter.

La Grèce est presque entièrement dépourvue de livres élémentaires, de cartes géographiques, de modèles de calligraphie et de dessin. Des abécédaires renfermant les premières notices sur Dieu, l'homme, le ciel, la terre et la nature avec de petites histoires instructives, des versets de la bible et quelques poésies respirant une piété et une morale pures, puis un catéchisme assez étendu pour servir comme de fondement à l'ins-

truction religieuse, et enrichi de passages extraits de l'écriture sainte et de chants religieux; une bonne arithmétique avec un abrégé de la grammaire de la langue moderne; un manuel contenant des notions un peu plus détaillées sur l'histoire et la géographie en général, et en particulier sur celles de la Grèce, un autre renfermant une description des produits du pays en tout genre, ainsi que des explications sur les arts et les métiers appropriés aux besoins et aux intelligences de toutes les classes; la bible enfin, tels sont les livres à mettre entre les mains de chaque enfant qui fréquentera les écoles. Comme il y a d'excellens livres de ce genre écrits en allemand, on n'aura qu'à les faire traduire, sauf quelques modifications. L'impression et le débit devront en être abandonnés aux libraires, aussitôt qu'on en aura en Grèce dont on puisse se servir pour avoir ces livres d'une bonne qualité et à un prix modéré.

Nous voudrions donner à l'instruction élémentaire deux degrés; l'un, pour les enfans de cinq à huit ans, leur enseignerait à lire, à écrire, à calculer et à apprendre par coeur les articles de foi; l'autre, pour ceux de huit à quatorze ans, continuerait les mêmes exercices et y joindrait les notions et les connaissances contenues dans les livres que nous venons d'indiquer. Si le nombre des élèves le réclame et que les moyens de la commune le permettent, on pourra placer deux ou trois maîtres dans cette école et étendre le cercle des connaissances qui doivent y être enseignées.

Le plan de l'enseignement une fois arrêté et l'école ouverte, la direction doit en être exclusivement confiée au maître, et, s'il y en a plusieurs, à celui d'entre eux qui a été chargé de l'enseignement le plus avancé, de sorte que les autres l'assistent comme leur

collégue et leur chef. Ceci n'empêche pas que l'établissement ne soit sous la tutèle d'une commission composée d'un curé, d'un démogéronte et d'un autre membre de la commune, laquelle, tout en s'abstenant de gêner l'action libre des maîtres dans l'enseignement et le maintien de la discipline, devra empêcher les désordres et les abus, assister aux examens, pourvoir aux besoins de l'établissement, défendre les élèves contre les mauvais traitemens des maîtres, et ceux-ci contre les exigences des parens mal avisés. La même commission surveillera à l'exécution de la loi qui doit obliger chaque habitant d'envoyer ses enfans à l'école, s'il ne leur donne pas une instruction particulière, et veillera à ce que les parens s'acquittent de leurs obligations envers les instituteurs de leurs enfans.

Les revenus de l'école doivent se composer des produits de quelques champs, vignes, figuiers ou jardins, qu'on lui assignera comme propriété perpétuelle, en y ajoutant certaines taxes imposées sur chaque maison de la commune proportionnellement à la fortune, enfin de paiemens hebdomadaires de la part des élèves qui ne sont pas déclarés indigens par la commune même. Dans le cas où ces ressources ne suffiraient pas pour placer les maîtres à l'abri de l'indigence, la caisse de la commune doit faire le reste, puisque c'est un devoir sacré d'assurer un avenir à des hommes auxquels sont confiés le corps et l'âme de presque toute la jeunesse. Pour avoir de bons maîtres il faut savoir les former. L'érection d'écoles normales élémentaires es tdonc de la première nécessité; mais la direction en est plus difficile qu'on ne le pense ordinairement. Plus les connaissances qu'on acquiert sont circonscrites et superficielles, plus elles rendent les hommes frivoles et présomptueux, et souvent on voit sortir de semblables

institutions des mercenaires maladroits, mécontens et corrompus, au lieu d'hommes probes et dévoués à leur vocation.' Si tels sont les instituteurs du peuple, on peut être sûr que ses moeurs et son jugement seront dépravés. Nous en avons la preuve même en plusieurs états de l'Allemagne. On trouve cependant plusieurs excellentes institutions de ce genre, en Hanovre, en Saxe et en Prusse. Il s'agit donc de les connaître pour en faire l'application en Grèce, sauf les modifications réclamées par le pays.

Quant aux élèves destinés à être maîtres d'école, il faut les chercher exclusivement dans les classes inférieures de la société, parmi les jeunes gens qui montrent des dispositions heureuses, pour être sûr qu'ils chériront toujours leur état modeste et supporteront sans peine les privations, enfin qu'ils seront en rapport plus intime avec le peuple. Placés dans l'école normale aux frais du public, ils n'apprendront pas seulement les connaissances requises par leur emploi, ainsi que de bonnes méthodes d'enseignement, mais encore le chant ecclésiastique, la musique, le dessin, l'art de cultiver les jardins, surtout les arbres fruitiers, et les principes de l'agronomie, pour répandre ces connaissances dans la commune dont l'enseignement leur sera confié. Il est bien entendu qu'on doit joindre à l'école normale une école élémentaire pour donner occasion à ses élèves de mettre en pratique ce qu'ils auront appris, ainsi que des champs, des vignes et des jardins, pour les accoutumer au travail compatible avec leurs fonctions et leur procurer les connaissances dont nous venons de parler. Il y a plusieurs monastères situés au milieu de leur campagnes et entièrement déserts qui se prêtent parfaitement bien à l'établissement de telles institutions.

Quant à la méthode à suivre, on sait que l'enseignement mutuel est introduit par ordre du gouvernement dans les écoles érigées sous sa protection. Cependant cette manière d'instruire n'est autre chose qu'un mécanisme compliqué, imaginé pour instruire en masse. C'est l'art de la fabrication à l'aide des machines transporté du domaine de l'industrie dans celui de l'intelligence, et qui, à juste titre, est réprouvé dans toute l'Allemagne où l'on est en possession de méthodes plus analogues à l'esprit humain et plus conformes à son développement intellectuel et moral.

Pour le moment on ne pourra pas supprimer ce mode d'enseignement, mais on commencera par le restreindre aux branches les plus mécaniques, telles que le calcul et l'écriture, donnant à chaque maître la liberté de suivre la méthode qu'il préfère. A mesure que des maîtres formés dans les écoles normales entreront en fonction, les méthodes s'amélioreront bientôt d'elles-mêmes, et il n'y a pas de doute que si l'on s'applique à exécuter l'ensemble des mesures proposées, si l'on pourvoit à la confection du matériel de l'enseignement, à la formation des maîtres, à leurs moyens d'existence et à une bonne administration de ces écoles, dans peu l'enseignement primaire aura changé de face.

L'esprit de ces écoles élémentaires doit être religieux, sévère et entièrement tourné vers la pratique. Eveiller et cultiver les sentimens de piété et de probité, exercer la mémoire et donner à l'enfant les idées, les connaissances et les exemples qui lui sont nécessaires pour bien savoir son métier, l'attacher à son sort, voilà ce qu'il faudra pour servir de fondement et de force à l'instruction du peuple.

A côté de l'école élémentaire doit s'élever l'école hellénique dans les villes qui ont les moyens et la

volonté de l'établir. On y recevra les enfans à l'âge de huit ans, quand ils sortiront de l'école élémentaire inférieure, et on les gardera jusqu'à leur quatorzième année, en sorte que cette dernière école formera la base commune de l'école hellénique et de l'école élémentaire supérieure, organisées l'une à côté de l'autre. Du reste il est bien entendu que l'âge indiqué ne doit être regardé ici comme ailleurs que comme un terme moyen qui admet la latitude requise par les circonstances. La seule chose à éviter, c'est la trop grande différence d'âge parmi les élèves de la même classe: leur âge doit être en harmonie avec le genre d'instruction qu'on leur destine. L'étude principale de cette école sera celle de la langue grecque ancienne et de la moderne, ainsi que de la langue française. Quant à ceux qui voudront suivre les hautes études, le latin doit commencer au milieu du cours de l'établissement.

En sortant de cette école, l'élève doit connaître la grammaire de ces langues, et les écrire correctement. Il faut en outre qu'il puisse traduire les prosateurs et quelque chose des poètes les moins difficiles, et qu'il soit capable en même tems de les imiter. Après les langues viendront les mathématiques; on enseignera l'algèbre jusqu'aux équations du second degré. L'élève doit acquérir une entière facilité dans le calcul pratique et la solution des problèmes qui s'y rattachent.

Le troisième cours comprenda l'étude de la géographie sous le rapport statistique et physique; il faudra tâcher de se rapprocher de la manière de décrire de Pausanias, de Strabon et d'Hérodote, en s'inquiétant peu des villes secondaires, pourvu qu'on connaisse les productions et les ressources d'un pays. Pour l'histoire, il suffit à cet âge-là d'un abrégé renfermant les faits

principaux; il s'agit d'apprendre à l'élève la suite des événemens politiques et d'élever son âme en lui mettant de grands exemples sous les yeux.

Le catéchisme de l'école primaire doit être remplacé par un manuel plus étendu du christianisme; les notions sur les trois règnes de la nature, par un manuel d'histoire naturelle. La calligraphie et le chant ne seront pas plus oubliés que la musique et le dessin, et les exercices gymnastiques marcheront de pair avec les exercices intellectuels.

Nous avons déjà fait remarquer plus haut que la Grèce manquait absolument de livres. C'est à l'autorité à suppléer avant tout à cette pénurie. D'après l'exposé précédent, on voit quels sont les ouvrages requis par l'école hellénique. Ce sont des grammaires de la langue grecque, de la latine et de la française avec des chrestomathies où les règles soient appliquées aux exemples, afin qu'on les traduise, soit des langues indiquées en grec moderne, soit de cet idiôme dans les trois langues. De plus, ces livres contiendront des extraits d'auteurs classiques, et l'on joindra à la chrestomathie grecque, pour les élèves des classes supérieures, quelques biographies de Plutarque, l'Anabase de Xénophon, les hymnes mineures d'Homère, et des morceaux choisis de Tyrtée, de Solon, de Théognis et de l'anthologie. Quant à la chrestomathie latine, on y joindra la biographie de Cornélius-Népos, l'histoire romaine d'Eutrope, la vie d'Alexandre-le-grand par Quinte-Curce, le Caton et le Laelius de Cicéron, et quelque chose de l'anthologie des poètes épiques et élégiaques. La chrestomathie française présentera un choix de livres utiles à cet âge. Outre cela on aura besoin d'une arithmétique et d'une algèbre, ainsi que d'une géographie rédigée d'après les modèles anciens déjà indiqués,

d'arbégés d'histoire universelle avec des cartes géographiques et des tables de chronologie; d'un manuel du christianisme avec des morceaux considérables tirés de la bible; d'une introduction à l'étude de l'histoire naturelle, enfin des manuels et des estampes nécessaires pour enseigner la calligraphie, le dessin, le chant et la musique. On pourra également se servir ici des ouvrages déjà publiés en Europe, surtout en Allemagne, les traduire ou les imiter en grec moderne.

D'après le plan indiqué, on aura donc six ans pour former l'élève au moyen de cet enseignement. Dans les deux premières années, l'élève doit apprendre la grammaire, en sorte que les formes du dialecte attique et les règles principales de la syntaxe lui soient familières. Si on n'atteint pas le but dans le tems indiqué, c'est la faute de l'organisation de l'institut ou de la maladresse des maîtres. On emploie les deux années suivantes à fortifier ces connaissances et à enseigner plus particulièrement l'usage de l'atticisme, en continuant toujours de lire les extraits des auteurs classiques. Pendant les deux dernières années, les élèves s'exerceront à composer dans ce style et à lire les auteurs grecs indiqués; le professeur trouvera l'occasion de préparer l'étude de la métrique et du dialecte ionien, en sorte qu'en quittant l'école hellénique, à l'âge de quatorze à quinze ans, l'élève doit posséder la langue de ses ancêtres et l'écrire correctement. L'étude du grec moderne marchera de pair avec celle de l'ancien. Une séparation serait préjudiciable à l'un et à l'autre, puisque le premier, loin d'être une langue nouvelle, n'est que la langue nationale, avec des changemens moins considérables que ceux que l'allemand a éprouvés depuis le treizième siècle. Il y a cependant un esprit original qui, loin de dépendre de la forme ancienne, dé-

rive plutôt du génie du peuple dont la vie simple et aventureuse se rapproche de la nature plus que la nôtre, et va jusqu'à lui inspirer des chansons et des mélodies admirables qui ont excité l'admiration du plus grand poète de l'Allemagne. Tout en fondant l'étude du grec moderne sur celle de l'ancien, il faut tâcher de lui conserver la fraîcheur et l'originalité qui distinguent ces nouveaux épanchemens de l'esprit hellénique. On y contribuera en faisant une collection des meilleures poésies populaires, que la jeunesse apprendra par coeur, en y ajoutant des anthologies des poètes modernes qui ont le mieux conservé à leur langue sa couleur fraîche et son génie hardi, ainsi que les auteurs récens en prose, qui montrent le même caractère d'originalité. Quant à la composition et à la forme du style, il faudra sans doute imiter les grands auteurs de l'antiquité qui, sous ce rapport, ont écrit pour tous les tems et pour tous les peuples. Mais on peut les imiter sans modeler les phrases et les expressions sur le type antique, et sans mettre une reproduction stérile des archaïsmes à la place des efforts du génie de nos jours, de sorte que, sous ce rapport, il faut savoir mettre à profit ce qu'il y a de bon et de classique dans les anciens, sans étouffer l'esprit grec qui s'est déjà développé avec succès dans notre siècle en plusieurs genres de prose et de poésie. Pour nommer seulement quelques-uns des plus jeunes auteurs, on sera étonné de la simplicité à la fois mâle et élevée des poésies d'Alexandre Soutzo, de la noblesse et de l'élan de la prose de Panajiotis Soutzo, tous les deux animés du génie de la Grèce antique, quoique se frayant une route nouvelle et originale.

Le latin commencera dans la trosième année du cours de l'école hellénique. Nous observerons ici que

la langue des Romains n'a qu'une importance secondaire en Grèce, tandis qu'elle est fondamentale en Occident. Elle ne sera donc nécessaire qu'à ceux qui veulent approfondir les langues modernes ou aspirer aux hautes études, telles qu'à celles de la théologie, de la jurisprudence, de la médecine, etc. Aussi n'auront-ils pas besoin de cultiver leur style dans cette langue comme dans celle de leurs auteurs; il s'agit seulement de comprendre les écrivains latins. Cette étude doit donc être subordonnée à celle du grec, de manière que les élèves, en sortant de l'école hellénique, possèdent la grammaire et comprennent les écrits qui ne sont pas trop difficiles pour leur âge.

L'étude du français et des autres langues modernes doit être abandonnée à la volonté des élèves, l'école se bornant à leur procurer l'occasion de s'y livrer avec succès. Quant à la distribution du tems pour les études de l'école hellénique, je conseillerais d'employer toutes les matinées à apprendre les langues, excepté celle du samedi que je vouerais à l'enseignement religieux, à la lecture et à l'explication des extraits de la bible. Les mathématiques, l'histoire, la géographie et l'histoire naturelle occuperaient les après-midi, excepté ceux du mercredi et du samedi qui resteraient vacans. Le dessin, le chant, la musique, etc., se rapprochant en quelque sorte des heures de récréation, seraient renvoyés à la fin des cours indiqués et aux après-midi des mercredis et des samedis dont les soirées peuvent être destinées aux exercices gymnastiques.

La répartition des heures requises pour chaque branche de l'enseignement, étant subordonnée aux connaissances et aux progrès des élèves, ainsi qu'à plusieurs autres choses accidentelles, les maîtres seraient chargés de la faire au commencement de chaque se-

mestre, suivant un plan proposé par le directeur de l'école et approuvé par l'autorité supérieure.

L'esprit de l'institution doit se rapprocher de celui de l'enseignement populaire. Comme il est nécessaire que les sentimens religieux et moraux prédominent partout, je conseillerais de commencer chaque journée par des prières et des chants d'église, de mettre le plus grand soin à ce que l'enseignement religieux se fît avec conscience et dévouement, et que tout ce qui a rapport au culte fût observé avec exactitude et recueillement.

Quant aux autres études, les maîtres se souviendront qu'ils ont encore affaire à des enfans, qu'il ne s'agit pas autant, dans leur instruction, de la quantité que de l'exactitude, de l'ordre et de l'enchaînement des connaissances. Ils doivent fortifier leur mémoire par des exercices sagement combinés, au lieu de les accabler de notions qui s'oublient aussitôt qu'elles ont été apprises. La faculté de lier les idées et de bien juger, doit être cultivée surtout par l'étude exacte de la grammaire et des mathématiques; quant au sentiment de ce qui est beau, naturel et sublime, on le développera par la lecture et l'examen des morceaux des auteurs classiques. L'art d'exciter et de nourrir l'intérêt de la jeunesse pour ce qu'elle apprend, dominera l'ensemble de cet enseignement: l'indifférence est la maladie fatale des écoles, et l'ennui en est la mort. Ce que nous réclamons ici n'est pourtant pas une chose isolée, c'est l'âme de tout l'enseignement; or cette âme se trouve dans la clarté, la précision, l'aptitude du maître qui fait en sorte que les élèves se réjouissent des connaissances nouvellement acquises et désirent d'aller au-devant de l'enseignement; elle consiste encore dans les sentimens avec lesquels les élèves envisagent les

choses, les situations, les événemens et les hommes qu'on offre à leur méditation. C'est, pour ainsi dire, la vie intellectuelle de l'école qui doit être fraîche et gagner en force et en consistance à mesure qu'on marche et qu'on s'enfonce dans le vaste champ de l'intelligence.

Mais, demandera-t-on peut-être, où trouver des maîtres capables de travailler en ce sens au grand oeuvre de la réforme intellectuelle, morale et religieuse de la jeunesse? D'abord, pour la langue grecque, il s'en présentera, dans le pays même, qui seront capables de lui expliquer jusqu'à Xénophon et Isocrate, et de lui donner quelque aperçu sur l'histoire et la géographie. On en trouvera d'autres qui, ayant été élevés en Europe, connaîtront les autres langues, les mathématiques et l'histoire naturelle. Toutefois ils seront en petit nombre, et en général leur méthode est mauvaise, parce qu'ils ont eu eux-mêmes dans leur jeunesse des instituteurs qui suivaient les procédés bysantins des Chrysoloras et des Lascaris. Tout cela prouve la nécessité pressante d'une école normale à laquelle on donnera pour professeurs les meilleurs qu'il y ait en Grèce, en y adjoignant quelques autres maîtres qu'on fera venir de l'Allemagne, le seul pays où, à quelques exceptions près, l'instruction publique se soit développée d'une manière digne de notre époque.

Quant aux élèves qu'on doit former dans cet établissement, il faut les chercher dans les écoles helléniques, de même qu'on ira prendre dans les écoles élémentaires les maîtres qui seront chargés ensuite d'instruire le peuple. On y trouvera aisément un nombre suffisant de jeunes gens doués d'excellentes qualités et de bonnes moeurs, et disposés à entrer dans l'école normale après avoir terminé leurs cours dans l'école

hellénique, pourvu que l'état prenne soin du reste de leur éducation et leur assure un avenir honorable. L'école normale destinée à former les maîtres des écoles helléniques, s'élevera à côté des colléges royaux dont nous parlerons tout à l'heure. Elle sera organisée sur le même plan que ceux-ci, et il n'y aura de différence que la direction pratique qu'elle donnera à son enseignement. Pour arriver au but qu'on se propose, on y joindra une école hellénique, en sorte que les élèves y trouveront l'occasion de s'exercer dans l'art difficile de leur vocation sous la conduite et d'après l'exemple de leurs maîtres.

L'exécution du plan que nous venons d'exposer, étant subordonnée à une foule d'autres préliminaires, elle ne peut être tentée qu'à mesure qu'il se présentera des personnes et des moyens qui rendront la chose praticable. Quoiqu'il en soit, le gouvernement, s'il sait mettre à profit ce qui se trouve, sera en état de commencer par l'érection de trois écoles helléniques et de les entretenir à ses propres frais, de sorte qu'elles pourront servir de modèles à celles qu'érigeront les communes, ou même aux autres déjà existantes et qu'il importe d'agrandir et d'enrichir en suivant le plan que nous venons de tracer.

Je ne craindrais pas de prendre pour l'une de ces écoles de jeunes maîtres allemands, formés dans nos meilleurs établissemens, bien sûr que, de cette manière, on parviendrait à transporter en Grèce la méthode et la discipline de nos écoles et à les y nationaliser.

Quant au nombre des maîtres à employer dans l'école hellénique, on doit y admettre la même différence que dans les écoles élémentaires. Il y a des communes qui ne pourront en payer qu'un seul. Ce-

lui-ci prendra donc les parties les plus essentielles de l'enseignement, c'est-à-dire, le grec ancien, l'arithmétique, la religion, ainsi que les autres objets, autant qu'il lui sera possible. S'il en survenait un second, ils se partageraient entre eux ces différentes fonctions, et l'école embrasserait en outre le latin et le français, la géographie et l'histoire. Supposé qu'il y en eût trois, l'établissement pourrait répondre dès lors entièrement au plan proposé.

Chaque maître garderait alors les élèves pendant deux années et les mènerait aussi loin que le plan le réclame. L'enseignement étant en grande partie élémentaire, il n'y aura pas d'inconvénient à en charger un seul maître dans chacun des trois cours biennaux qui composent l'école, bien entendu qu'il faudrait y ajouter les maîtres d'agrément. Ce ne serait que dans le cas où le nombre des élèves de chaque cours dépasserait trente, qu'aurait lieu cet inconvénient: pour lors on les partagerait en deux classes graduées, en donnant à chacune un maître particulier. Il faudrait même augmenter le nombre des classes en proportion de celui des élèves et avoir des cours parallèles, puisque rien n'est aussi préjudiciable au bon ordre et à l'application des élèves que l'encombrement des classes. Partout où ces derniers affluent, les moyens requis pour l'exécution d'une telle mesure ne peuvent jamais manquer. En prenant donc un terme moyen, on aura dans un semblable établissement trois maîtres d'étude et deux pour la musique et le dessin. On pourra fixer leurs honoraires à 150 drachmes par mois pour le commencement de leur carrière, et on les portera successivement au double pendant les deux premières années de leur service. Ce terme expiré, ils seraient inamovibles et ne sauraient être mis à la retraite qu'avec les

deux tiers de leurs appointemens. Pour les interdire, il faudrait que la cour criminelle rendît un jugement qui portât atteinte à leur considération civile.

On trouve généralement en Grèce une sorte de prédilection pour les écoles helléniques. Chaque ville tant soit peu considérable désirant en posséder une, le gouvernement pourra profiter de la bonne disposition des conseils éparchiques et diocésains pour mettre de suite la main à l'oeuvre, quelque imparfaits que soient les premiers établissemens; car il suffit pour le moment de connaître le but vers lequel tout doit tendre afin de s'en approcher successivement.

Outre la différence des écoles helléniques fondée, comme nous venons de le voir, sur l'étendue plus ou moins considérable de leurs ressources, il faut y en admettre encore une autre pour ainsi dire locale. Les intérêts et les besoins d'une ville située dans les montagnes, entourée de forêts et appliquée à la culture du sol, et ceux d'une ville maritime qui vit du commerce et de la navigation, différeront de beaucoup entre eux, et chaque commune voudra qu'on y ait égard dans l'organisation de l'instruction publique. L'école hellénique pourra et devra les satisfaire sans ébranler la base de l'unité sur laquelle elle est fondée. L'enseignement des langues, excepté la langue latine, des mathématiques et de la religion, est nécessaire à tous les élèves; aucune ville n'en voudra être privée. L'enseignement de la géographie, de l'histoire politique et de l'histoire naturelle a de même un intérêt général; mais on adoptera ces différentes branches suivant les besoins locaux.

Dans des villes maritimes, comme Syra, Patras, Misolonghi, l'enseignement de la géographie doit comprendre ce qui intéresse le commerce et la navigation

dans les pays étrangers, tandis que dans les villes agricoles et forestières, comme Tripolizza, Mistra, Thèbes, Libadia, l'histoire naturelle embrassera de préférence les objets qui ont trait à la culture du sol et des forêts; dans les autres endroits où l'on ouvrira des mines on s'occupera plus spécialement de la minéralogie, en sorte que chaque établissement, outre son caractère général, prenne une couleur locale et réponde plus particulièrement aux besoins de l'éparchie à laquelle il appartient. Du reste les villes auront toujours la liberté d'établir des cours spéciaux qui embrassent le genre d'études dont elles désirent enrichir l'enseignement de l'école hellénique prescrit par l'organisation générale de l'instruction publique.

L'établissement d'une école hellénique dans un lieu, supposant déjà celui d'une école élémentaire, il nous reste encore quelques réflexions à faire sur la position de l'une vis-à-vis de l'autre. Comme les enfans doivent y rester jusqu'à l'âge de quatorze ans et que l'enseignement de la première est plus étendu que celui de la seconde, peut-être serait-il à craindre que tous les élèves de l'école élémentaire ne la quittassent pour passer dans l'école hellénique dès leur huitième année, ce qui perderait tout, puisque dès à présent les familles un peu à leur aise n'osent pas confier leurs enfans à des établissemens où ils sont en contact avec la dernière classe du peuple, et que cette espèce de disharmonie entraverait d'ailleurs la marche de l'école. Or le moyen de parer à cet inconvénient est d'établir dans l'école élémentaire tout ce qui est nécessaire pour former de bons agriculteurs et des artisans entendus, se réservant la liberté d'admettre dans l'école hellénique ceux qui se distingueraient par leur application et leur bonne conduite.

La discipline doit être exercée dans ces écoles d'une manière toute spéciale, d'autant plus que ce point est entièrement négligé en Grèce. Les familles elles-mêmes ferment les yeux là-dessus, en sorte que leur insouciance, jointe à celle des maîtres, laisse pleine carrière aux étourderies du jeune âge. Il y a sous ce rapport une réforme complète à faire. C'est à la famille, de concert avec l'autorité, à l'opérer, de manière que l'enfant sente partout la surveillance, et sache d'avance qu'il sera puni s'il vient à enfreindre le règlement qui doit embrasser tous les momens de la journée.

La direction de l'école hellénique doit être confiée au premier de ses maîtres comme au chef naturel de l'établissement; ses collègues l'assisteront. Une commission composée d'un ecclésiastique, d'un membre de la démogérontie et d'un des notables de la commune, choisi par les habitans, sera chargée de la surveillance. Cette commission conservera l'ordre établi et prendra soin de tout ce qui regarde l'état économique et administratif de l'école. De plus, elle aidera les maîtres dans le maintien de la discipline et les défendra dans le cas où des individus voudraient s'opposer à leur autorité et à leurs droits.

Nous n'avons pas parlé de l'établissement d'écoles spéciales pour les filles, puisqu'en Grèce elles fréquentent les écoles des garçons et qu'on en trouve même dans les écoles helléniques placées vis-à-vis d'eux, et traduisant Lucien et Isocrate avec la même facilité que leurs jeunes frères ou leurs parens. On doit tolérer cet usage partout où l'on manque de moyens pour leur ériger une école à part. Les écoles primaires qui leur seront destinées, n'auront pas besoin

de changemens. Il n'y aura qu'à retrancher dans les écoles helléniques ce qui tient aux hautes études ou aux besoins de la commune; quant au reste, il n'y sera pas touché, les femmes devant aussi connaître la langue de leurs ancêtres. C'est un avantage qu'elles auront sur les nôtres, et un moyen précieux de cultiver leur esprit par l'étude des grands ouvrages de l'antiquité, sans le jeter dans les frivolités de nos goûts littéraires.

DIX-SEPTIÈME SECTION.

De l'établissement des colléges royaux.

Les élèves ne sortiront de l'école hellénique qu'au moment d'entrer dans l'adolescence, et de se décider sur le choix de leur carrière future. C'est surtout de quatorze à quinze ans qu'on dresse des plans pour un avenir quelconque. Quant à cette partie de la jeunesse qui, par sa position sociale, ses désirs et son instruction préparatoire, se trouve dans le cas de continuer ses études, il faudra établir pour elle des colléges, appelés lycées ou gymnases, destinés à l'étude des langues anciennes, à celle de la littérature classique, ainsi qu'à étendre et à approfondir leurs connaissances en mathématiques et en histoire, et à préparer les études de la philosophie et de la physique.

L'école hellénique devrait former le jeune garçon avant sa maturité physique, qui commence en Grèce après la quatorzième année, et calculer son instruction, sa méthode et sa discipline, sur la nature encore indécise et les faiblesses de cet âge tendre. Le collége serait chargé de l'adolescent. Le conduisant comme nous venons de l'indiquer, il cultivera son jugement et son goût, enrichira son esprit par des connaissances plus solides et propres à opérer plus spécialement le développement de l'intelligence. De plus, il renfor-

cera ses principes moraux et religieux et formera son caractère. L'instruction deviendra donc plus scientifique, la méthode tâchera d'éveiller l'activité propre des élèves, et la discipline, quelque attentive et rigoureuse qu'elle doive rester, aura cependant égard à l'esprit plus mûr et aux sentimens d'honneur dont l'adolescent commence à être animé. Nous destinerons à ces établissemens un cours de quatre ans qui embrasserait ordinairement l'âge de quatorze à dix-huit.

Il faut donc dès le commencement se pénétrer de cette idée que le collége ne s'occupe pas précisément de l'étude des langues. Il suppose au contraire que les élèves en sont en possession, et leur enseigne à les mettre à profit pour l'étude de la littérature. Le principal objet est donc de faire connaître aux élèves les auteurs de l'antiquité grecque par une étude approfondie, qui embrasse avec la même exactitude la forme et l'esprit de leurs ouvrages.

Pour y réussir, il faudra éviter cette confusion avec laquelle la jeunesse lit ordinairement les auteurs classiques, et suivre la voie naturelle, c'est-à-dire, l'ordre dans lequel les différens genres de littérature se sont développés chez le seul peuple original de l'antiquité classique. Heureusement cet ordre est le même qui se présente dans le développement de l'intelligence de chaque individu. En se conformant donc à cette marche, on se mettra en position de parcourir avec l'élève en peu d'années, conformément à sa nature, la carrière que l'esprit humain, dans la plus belle période de son activité, s'est frayé pendant six siècles.

La Grèce, comme on sait, a commencé par la poésie épique, pendant l'âge des monarchies. Ce fut plus tard, sous l'ère des républiques sorties des monarchies héroïques, qu'apparurent les différentes branches de la poé-

sie lyrique. Après cela, la combinaison des deux genres de poésie narrative et réflective, donna naissance à la poésie dramatique qui se développa à Athènes. Homère et Hésiode seront donc placés à l'entrée du collége, avec le peu qui nous reste des élégies du premier âge de la littérature grecque. Après les poètes épiques viendront les odes de Pindare, puis les tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. La comédie d'Aristophane est peu propre naturellement pour l'étude de la jeunesse de cet âge. Qu'on ne s'effraie pas de voir Pindare avant les tragiques; ses odes, à quelques exceptions près, ont cessé de nos jours d'être des énigmes et sont reconnues pour être des chefs-d'oeuvre, aussi bien pour le contenu que pour la forme de leur composition. De plus, leurs rhythmes sont moins compliqués que ceux des tragédies, et montrent encore la pureté des strophes doriennes, éoliennes et lydiennes. On sait de plus que leur coupe et leur représentation choraïques indiquent encore le genre de poésie qui, en donnant naissance à la combinaison des choeurs et des dialogues, est devenu la source de la poésie dramatique.

La prose a commencé par l'histoire qui, en Grèce plus encore qu'ailleurs, répond à la poésie épique, ainsi que chacun pourra s'en convaincre en comparant Homère avec Hérodote. Ensuite sont venues l'éloquence et la philosophie, couronnées l'une et l'autre par les grands ouvrages des orateurs et des philosophes athéniens. Il y aura donc un parallélisme complet des prosateurs et des poètes. Ainsi, pour ne parler que des principaux auteurs, Hérodote et Xénophon se trouveront à côté d'Homère et d'Hésiode; Pindare marchera de pair avec Lysias et Démosthène, et les dialogues de Platon eux-mêmes, si dramatiques, se rangeront sur la même ligne que les ouvrages du cothurne athénien.

En adoptant cette marche pour le collége, on verra comment, dans l'étude de la seule littérature à la fois complète et originale que nous connaissions, tout s'enchaîne et s'explique mutuellement et concoure au grand but vers lequel cette branche capitale de l'instruction doit être dirigée.

La littérature latine, bien qu'elle se soit développée sous l'influence et l'égide de la précédente, n'offre pas la même régularité, la poésie épique commençant en même tems que le drame, et l'histoire ne restant pas de beaucoup en arrière. Cette différence ne s'oppose cependant pas à une pareille classification de ses auteurs. On commencera donc par les poèmes épiques d'Ovide et de Virgile, puis on passera ensuite aux odes d'Horace pour arriver aux oeuvres dramatiques de Plaute et de Térence. On observera la même chose dans l'étude des prosateurs, en prenant d'abord Tite-Live et Salluste, puis les discours de Cicéròn et après eux ses oeuvres philosophiques; et tout sera arrangé de sorte que, dans les différens cours du collége, l'étude des auteurs grecs marche de pair avec celle des auteurs latins, afin qu'on puisse profiter de ce que l'étude des grands imitateurs, tels que Virgile, Horace, Cicéron, jointe à celle de leurs modèles Homère, Pindare, Démosthène, offre d'instructif pour former le jugement et le goût des élèves.

L'élève, possédant déjà la langue, ne doit être retenu dans l'explication du texte qu'autant qu'il le faut pour comprendre le sens de l'auteur et suivre le cours de ses idées. Les remarques tirées de la grammaire, de la critique, de la mythologie, de l'histoire, qui seraient nécessaires pour cela, doivent se trouver consignées dans les notes du texte, de sorte que le professeur doit enseigner à les mettre à profit, à les compléter ou à les corriger, sinon ce dernier est

chargé de les donner d'une manière exacte et succincte. Le maître se souviendra donc que son devoir n'est pas de former des philologues, mais de puiser, dans les trésors de la philologie, tout ce dont son élève a besoin pour pénétrer dans l'ouvrage, le saisir, le comprendre et le sentir. Cette opération, qui force en même tems à classer les idées, à chercher des analogies, à faire des combinaisons et des applications, pour arriver à une opinion claire sur le contenu et la nature des pensées d'un grand homme, exerce mieux que tout autre chose le jugement de la jeunesse, et la prépare, pour le reste de la vie, à reconnaître et à résoudre les problèmes qui se présentent à ses méditations.

Il faut savoir en même tems montrer ce qu'il y a de beau, de grand, de sublime et d'harmonieux dans l'auteur, sans toutefois avoir recours à des phrases déclamatoires, à un enthousiasme factice, qui ne feraient que jeter l'esprit du jeune homme dans un tourbillon d'idées disparates, sans faire ressortir le génie d'un Homère, d'un Démosthène ou d'un Platon. Il suffit de comprendre ce qu'il y a de beau, et de pouvoir se rendre compte de ses sentimens; or l'âme et l'esprit du jeune homme s'y prêtent sans peine; souvent il ne faut que quelques mots pour éveiller en lui le sentiment de cette harmonie interne qui constitue le caractère de l'original. Nourrie dans l'âge encore tendre, de ce qu'il y a de plus vrai, de plus sublime et de plus beau, l'âme s'en pénétrera peu-à-peu et finira par le reconnaître et le réproduire dans la vie. C'est donc à former le goût et le jugement, que l'on doit également viser par l'étude des grands auteurs de l'antiquité grecque, et si ces résultats sont si frappans chez les nations étrangères, que ne seront-ils pas parmi la jeunesse d'un peuple que son origine, sa langue et ses

moeurs, ainsi que sa capacité et son esprit, doivent faire regarder comme l'héritier naturel de ce que la Grèce ancienne a légué à la postérité.

Outre la formation du jugement et du goût, on verra se développer des sentimens purs et nobles dans l'âme de l'adolescent qui passera ses plus belles années dans une relation intime avec ses ancêtres. Leur manière de voir, de sentir, de juger et de s'exprimer, à la fois simple et élevée, naturelle et forte, empreinte de ce baume que respirent les âmes nobles et généreuses, élevera le coeur au-dessus des idées vulgaires et rétrécies, le remplira d'enthousiasme pour ce qu'il y a de plus grand dans la pensée et dans la vie, répandra sur les actions communes et ordinaires une espèce d'idéal qui les ennoblit et les glorifie.

Voilà le triple résultat qu'une étude, telle que nous la demandons, produira sur l'esprit de cette jeunesse si intelligente, si avide d'apprendre, si riche de bonnes dispositions, sur laquelle repose l'avenir de la Grèce et la plus sûre garantie qu'on puisse donner à sa prospérité renaissante.

On comprendra dès lors que pour obtenir un pareil résultat, il faut renforcer et aggrandir le cercle de ses études, puisqu'elles ne forment pas seulement le centre de l'instruction des colléges vers lequel tout doit converger, mais qu'elles en constituent, pour ainsi dire, l'âme et le corps. Qu'on se garde cependant de le renfermer dans quelques années de collége pendant lesquelles l'instruction, quelqu'étendue qu'on la suppose, ne fait que frayer le chemin de l'étude et qu'en donner la direction. Le reste doit être abandonné à l'application particulière. Quant aux heures et aux veilles de l'adolescent qu'on peut ménager, il faut les consacrer avant tout à la lecture des auteurs classiques et aux méditations qu'elles ré-

clame. C'est la seule manière d'entrer avec eux dans une intimité qui ne cessera qu'avec la vie. Bornez au contraire les études classiques aux leçons seules, et le jeune homme, sortant du collége, ne tardera pas longtems à abandonner ses auteurs, tandis qu'ils serviront à notre élève de compagnons pendant toute sa vie. Ils l'aideront de leurs conseils, l'animeront par la force inépuisable de leur génie, et conserveront à son esprit les impulsions et les sentimens de son âge d'or, lorsqu'à travers les combats et les dangers d'une vie souvent orageuse, il arrive à la vieillesse et finit par entrer lui-même dans la demeure des grands génies qui ont présidé aux destinées de son existence.

On dira peut-être que la marche tracée dans ces remarques sur l'éducation publique, conduira la Grèce à la république, et qu'en conséquence elle est contraire à la monarchie qu'on vient d'y établir, et à l'affermissement de laquelle son sort et sa prospérité sont intimement liés. A la vérité, les états, la législation et les moeurs de la Grèce ancienne reposent sur les idées républicaines; les ouvrages de ses grands hommes en sont empreints et respirent l'amour de la liberté et de dévouement à son culte. C'est l'âge de jeunesse avec tous ses rêves, les transports et les passions par lesquels le genre humain a passé. Les moeurs et les coutumes de la Grèce moderne retracent encore cet esprit; ni la domination bysantine, ni celle des Turcs n'en ont changé la nature.

Il paraît donc naturel que l'étude de l'antiquité républicaine réagisse avec tous ses attraits sur les sentimens et les désirs de la génération actuelle. Cependant il n'y a de danger qu'autant que cette étude serait imparfaite et superficielle, et qu'il serait impossible, sur la terre classique de la liberté, d'établir un gouvernement monarchique capable de satisfaire aux besoins

physiques et intellectuels de la nation. Mais il n'y aura plus à craindre l'esprit républicain de la littérature ancienne, dès qu'on aura réglé un tel état de choses en Grèce et que l'étude sera devenue profonde; car en pénétrant le sens des institutions antiques, on découvrira bientôt derrière les formes imparfaites et variables de ses états démocratiques et aristocratiques, un esprit mâle et constant, sincèrement occnpé à établir des lois et à leur chercher des garanties. Le désir d'une législation sage et strictement suivie, est partagé par tous les grands génies de l'antiquité; leurs écrits, sans en excepter aucun, respirent l'amour de la légalité, commandent le respect et l'obéissance à des lois souvent trop imparfaites et même tyranniques. La monarchie elle-même ne pourra ni penser ni commander autrement, aussitôt qu'elle se présente comme fondatrice de l'ordre légal et protectrice des droits qui en découlent. Il y a donc, sous ce rapport, homogénéité entre l'état futur de la Grèce et son état ancien. Les formes ou, comme on les appelle actuellement, les constitutions des états premiers, n'étaient que des essais pour arriver à l'établissement du règne des lois, essais souvent sans force pour défendre la liberté individuelle contre l'autorité illimitée des assemblées populaires et des tribunaux, dont les procédures vexatoires et subversives pesaient aux Thucydide, aux Socrate, aux Platon et aux Démosthène, aussi bien qu'aux Thémistocle, aux Agésilas, aux Epaminondas et aux Phocion. Tandis que les hommes vertueux, nourris dans le respect des lois existantes, s'y soumettaient avec cette résignation illustre que nous offre la mort de Socrate et de Phocion, les hommes légers et pervers s'agitaient sans cesse pour renverser l'ordre des choses existant, ou pour le faire servir à leurs passions. Ces convulsions conti-

nuelles, aggravées par les guerres intestines, contribuaient à ruiner la Grèce qui ne manqua pas de tomber sous le joug de la première monarchie compacte qui surgit à ses frontières, sans pouvoir jamais s'en relever. Il s'agit donc de faire comprendre ce qu'il y a de sublime et de généreux dans la lutte des grands hommes pour l'établissement et la défense des lois, tout en montrant ce qu'il y a de défectueux dans ces institutions et de hideux dans les tentatives démagogiques contre lesquelles ni la vertu, ni l'éloquence d'un Démosthène n'ont eu assez de force pour détourner l'asservissement de la patrie.

Le gouvernement royal, en introduisant la justice dans la législation et les tribunaux, ainsi que la stabilité dans les institutions protectrices des droits politiques, n'aura pas à craindre de comparaison avec les républiques fragiles de l'antiquité; il y gagnera au contraire, puisqu'il établira et garantira ce que les anciens ont cherché sans avoir pu le trouver, ou qu'ils ont trouvé sans avoir pu le défendre. C'est surtout l'étude de l'histoire, des orateurs, des philosophes même qui donne occasion de développer et d'inspirer ces idées desquelles dépend le repos intellectuel de la Grèce.

L'étude de la littérature classique ne saurait être séparée de celle des connaissances nécessaires, soit pour en faire comprendre les ouvrages, soit pour préparer à des travaux d'un ordre plus élevé; il faut donc savoir combiner l'une avec l'autre. Nous avons fixé quatre ans pour les colléges; il y aura donc autant de cours. Dans le premier, qui comprendra les historiens et les poètes épiques, nous conseillons de joindre l'étude détaillée de l'histoire ancienne, surtout de celle de la Grèce; quant aux autres parties de l'histoire, on s'en occupera dans les cours supérieurs. Dans le second, on doit

achever la lecture des poètes épiques et commencer celle des lyriques; quant aux ouvrages des histoirens, Xénophon et Plutarque succéderont à Hérodote, en même tems qu'on enseignera dans cette classe l'art poétique et la prosodie des anciens. Le troisième, où l'on continuera les poètes lyriques et où l'on commencera les orateurs, donnera occasion d'enseigner la rhétorique, ainsi que ce qui a rapport au rhythme des anciens. Quant au quatrième, qui embrassera la lecture de Platon et des poètes dramatiques, on pourra y joindre une introduction à la philosophie, où seront exposés les principaux points dont la solution a occupé les philosophes grecs depuis Thalès jusqu'à Aristote, de sorte qu'on voie se développer les problèmes essentiels de la spéculation dans un ordre naturel, et qu'on soit conduit, par la force intérieure des choses, à travers le cahos des philosophes Ioniens, Eléens et Pythagoriciens, à la doctrine de la philosophie attique qui a essayé la première avec succès de faire comprendre la réunion de la matière et de l'esprit, c'est-à-dire, de faire voir au fond, d'où la double direction de l'esprit spéculatif vers le réalisme et l'idéalisme, a commencé.

Outre cela, on donnera dans chaque cours un aperçu des auteurs classiques grecs et étrangers, appartenant au genre d'étude dont on s'occupe. Cependant il faut bien prendre garde de donner trop de développement à cette partie, et tâcher de mettre de bons manuels entre les mains des élèves.

L'enseignement théorétique doit être accompagné d'exercices propres à former le style, et de compositions en prose et en vers, sans jamais isoler une chose de l'autre, et sans s'écarter de la sphère dans laquelle l'enseignement de la classe est renfermé.

L'instruction religieuse sera portée à un degré qui

réponde aux autres branches de l'instruction du collége. Nous conseillons de vouer le tems qui lui sera réservé, à l'étude des livres du nouveau testament, en y joignant une théorie de l'église orthodoxe avec un aperçu général sur son histoire et ses relations avec les autres églises, soit de l'Europe, soit de l'Orient, afin de prémunir contre les doutes et les frivolités qu'ils auront à combattre, les esprits d'une jeunesse destinée aux recherches et à la spéculation. Il serait également nécessaire d'avoir un manuel qui traitât de ces sujets.

Le cours de mathématiques, après une répétition scientifique du calcul de l'arithmétique et de l'algèbre, qu'on pourra porter jusqu'à l'équation du cube, entrera dans le domaine de la géométrie, embrassera ensuite la trigonométrie rectiligne et sphérique, et finira par la théorie des sections coniques.

Pour le rapprocher de l'étude de la littérature grecque, il sera bon de prendre pour base les élémens d'Euclide, d'y joindre la théorie moderne des logarithmes, afin d'arriver à la solution des problèmes trigonométriques, et d'établir la théorie des courbes sur les ouvrages des mathématiciens grecs, et surtout d'Archimède. Il est vrai que les formules de l'algèbre conduisent plus rapidement à la solution des problèmes; mais elles nous y mènent, pour ainsi dire, les yeux fermés et sans beaucoup de profit pour le développement des facultés intellectuelles, ce qui est le but principal de l'instruction classique. En composant et en changeant les formules, on n'a qu'un calcul de plus, tandis que la méthode géométrique des anciens, quoique plus compliquée, procède au moyen de figures et de problèmes pour ainsi dire visibles. L'élève est à même de suivre peu-à-peu la marche qui conduit à la solution à travers des complications palpables et des

combinaisons ingénieuses. Telle est la véritable méthode gymnastique, préférable, à cet âge, aux calculs expéditifs et analytiques des y + z.

On devra remplacer l'étude de l'histoire naturelle par celle de la physique. Cette dernière, sans se perdre dans le détail des recherches secondaires, s'occupera surtout des problèmes qui ont rapport à l'athmosphère et à ses phénomènes, aux procédés favorables au commerce et aux différens métiers, la physique, comme science, étant un enseignement à part qui appartient à l'université. On continuera le dessin, le chant et la musique.

Les exercices gymnastiques recevront un nouveau développement. Le corps doit être renforcé soigneusement, en même tems qu'on cultive l'esprit, surtout dans ce pays où le climat est sain, mais violent, et où les travaux intellectuels peuvent même devenir dangereux à son organisme, si le développement physique ne marche de pair avec celui de l'esprit. Le mens sana in corpore sano, l'esprit sain dans un corps sain, voilà ce qu'il faut, et comme la jeunesse vouée aux études et aux méditations, se trouve par cela même exclue de ces exercices habituels qui fortifient le corps du laboureur, du militaire et du marin, l'école même doit se charger de suppléer à ce défaut. Les bâtimens du collége seront entourés de cours spacieuses, de galeries et de plantations pour les exercices du disque, de la lutte, de la course, etc. Il y aura de plus un manége et une école de natation. La danse ennoblie sera élevée jusqu'au choeur des anciens, qui suivait et représentait par ses mouvemens ce que le poète exprimait dans le chant. Enfin le maniement des armes et les évolutions militaires termineront ce cycle d'exercices dont l'intérêt et l'influence pourront

être rehaussés par des jeux publics et des distinctions analogues à celles qu'on destinera sans doute aux progrès intellectuels.

On n'aura pas de difficulté à mettre ces exercices d'accord avec l'ordre et la discipline du collége, pourvu qu'on y apporte le soin nécessaire, et qu'on en écarte ce qu'il y pourrait avoir de frivole et d'outré.

Chaque cours doit avoir son professeur, ce qui n'empêche pas que les mathématiques, la physique, la religion, les langues modernes, etc., ne soient enseignées par des professeurs particuliers, destinés chacun pour les quatre cours de l'établissement. C'est la seule manière d'attacher les élèves aux maîtres, puisque chaque an ils auront le maître principal de leur cours, auquel leur sort et leur éducation est plus spécialement confié, et d'éviter en même tems ce qu'il y a de restreint et d'imparfait dans le cumul de l'enseignement entier sur la personne d'un seul maître pour chaque cours, puisque les branches de l'enseignement, que nous venons d'indiquer, seront confiées à des instituteurs particuliers qui, du reste, seront égaux aux professeurs des quatres cours.

La direction du collége sera confiée au professeur du cour supérieur; il sera responsable de sa marche et de sa discipline, de même que chaque professeur pour son cours particulier. Le directeur est assisté par le conseil des professeurs dont il est le chef et le collègue; il est placé immédiatement sous l'autorité suprême du gouvernement, exercée dans les différentes éparchies par ses représentans, comme nous le verrons plus tard, de sorte qu'il n'y ait rien à démêler avec les autorités municipales, si ce n'est en réclamant leur coopération au maintien de la discipline scolastique, et que l'établissement jouisse de cette indépendance

qui lui est nécessaire pour prospérer et mainteair son autorité.

Quoique la discipline du collége n'entre pas dans autant de détails que celle de l'école hellénique, elle doit cependant être à la fois sévère et paternelle, embrassant tous les instans de la journée. Toutes les personnes en rapport avec les élèves externes, et les autorités locales elles-mêmes, à la réquisition du collége, seconderont le concours des parens et des maîtres dont nous avons déjà parlé plus haut. L'état du collége, le nombre des professeurs réclament, ainsi que cela s'entend de soi-même, une bibliothèque, un cabinet de physique et d'histoire naturelle, avec des logemens pour les maîtres et les élèves internes, et tout le matériel qui en dépend. Quant aux besoins ultérieurs auxquels il faut satisfaire, il faudra préparer aussitôt que possible les éditions des auteurs classiques accompagnées de commentaires et de résumés, avec les manuels de physique, de mathématiques, etc., nécessaires à la marche de l'enseignement; en même tems il faudra trouver ou former des professeurs capables de répondre à nos vues. Pour ce qui regarde l'explication des auteurs anciens et la direction de l'étude de la littérature grecque, il se présente des hommes d'un talent remarquable, tels qu'un Aesopiós à Corfou, un Gennadios à Egine, un Benthylos à Athènes, et autres. Il y en a d'autres pour l'enseignement de la philosophie, comme Bambas, de l'histoire, comme Kumas. Enfin il s'en trouve pour la physique et les mathématiques qui sont revenus nouvellement des universités de l'Allemagne et de la France; mais leur nombre ne suffit pas aux besoins. Il sera difficile d'ailleurs qu'il y ait de l'ensemble dans leur enseignement et leur marche, attendu la divergence d'opinions et de méthodes qu'ils apportent des différentes

parts de l'Europe. Quoiqu'il en soit, on commencera avec ce qui existe; et comme l'école centrale d'Egine offre une base raisonnable, il faut tâcher de l'élargir et d'élever par degrés cet établissement à la hauteur des colléges telle que nous venons de la désigner.

Pour agir avec plus d'efficacité, il serait convenable de prendre en Allemangne tout ce qui est nécessaire pour former et monter un collége.

Les professeurs, arrivés en Grèce, apprendront en peu de tems l'idiome de leur nouvelle patrie, et un tel collége royal, établi au milieu d'une jeunesse spirituelle et studieuse, étendra bientôt son influence salutaire sur le pays. Il faudra ensuite un institut, afin de former des professeurs pour les colléges, de même qu'on l'a fait pour les maîtres des écoles helléniques et élémentaires.

Comme les professeurs des colléges doivent compter parmi les savans de distinction, la faculté de philosophie et des belles-lettres de l'université qu'on établira en Grèce, sera chargée de les former. Ceci n'empêche pas de réunir, sous des professeurs d'une capacité spéciale, et membres de la faculté, ceux qui voudraient se vouer à l'enseignement des colléges, et de leur procurer l'occasion particulière d'acquérir soit les connaissances requises par leur emploi, soit un certain degré d'expérience pratique, en les faisant participer, sous la conduite de leurs maîtres, à l'enseignement d'une école hellénique et d'un collége qui seront fondés dans la ville universitaire, et en les engageant à se vouer exclusivement quelques années à ces exercices pratiques, après avoir fini leurs études universitaires.

On comprendra toute l'importance de ces mesures. Il s'agit de former un corps d'hommes distingués par leur savoir, leur caractère, connaissant à fond l'art

difficile d'enseigner et de conduire la jeunesse dans la période de sa vie où l'esprit se développe et le caractère se décide, et dont les principes politiques donnent au gouvernement les garanties que requiert le nouvel ordre de choses. Assurément c'est une tâche noble et difficile de donner un libre élan à l'activité intellectuelle de la jeunesse grecque, et d'affermir en même tems ses sentimens moraux et religieux, de lui faire connaître à fond la grandeur et la gloire de ses ancêtres, sans altérer son attachement à l'ordre nouveau, d'unir dans son âme l'enthousiasme du passé à l'amour du présent, enfin de nourrir et d'ennoblir en elle les plus grandes forces dont les opérations puissent diriger tous les calculs et toutes les espérances.

C'est donc dans ce sanctuaire de l'éducation publique, que se trouve renfermé le sort de la Grèce, en tant qu'il dépend des lumières, des vertus et du patriotisme éclairé de la partie la plus influente de la génération qui s'élève. Chaque mesure prise dans le dessein de former de tels instituteurs, de les encourager, de récompenser leurs services et de les attacher à leur vocation, ainsi qu'au gouvernement, sera dans l'intérêt commun du pays et de son trône.

Quant à leurs appointemens, qui devraient suffire pour leur procurer une existence honorable, il faudrait à peu près suivre la même marche que pour l'école hellénique et l'élémentaire, c'est-à-dire, faire monter leurs revenus avec leurs années de services. On leur accorderait donc d'abord des honoraires de 3000 drachmes, qu'on augmenterait de 500 tous les cinq ans jusqu'à la somme de 6000, sans exclure les autres munificences extraordinaires réservées au mérite particulier. Une fois qu'ils auraient passé cinq ans dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne devraient être

mis en retraite qu'avec les deux tiers de leur traitement; la destitution qui entraînerait la perte de tous leurs appointemens et de tous leurs prérogatives, ne pourrait être prononcée que pour un crime, et après qu'ils auraient été jugés par les tribunaux compétens. A leur mort, un cinquième de leur pension resterait à leurs veuves; leurs enfans en auraient un dixième jusqu'à l'âge de vingt-trois ans accomplis.

On augmentera le nombre des colléges royaux en proportion des ressources littéraires et du nombre des professeurs. La Grèce continentale en aura au moins deux, les îles autant, et le Péloponèse trois; et comme il est de l'intérêt du gouvernement de les diriger dans l'esprit des institutions générales, il sera nécessaire de les fonder et de les maintenir aux dépens du trésor public.

Pour en garantir la prospérité, et leur assurer une influence universelle et plus immédiate sur le pays, il y aura encore plusieurs autres mesures à prendre; ce sera, par exemple, de n'admettre dans les colléges royaux aucun jeune homme qui ne sache ce qu'on apprend dans les écoles helléniques. Je conseillerais en outre d'instituer des pensions ou bourses royales, pour ceux des enfans de treize à quatorze ans qui se seraient le plus distingués, et de faire la même chose pour ceux qui sortiront des colléges afin de suivre les études universitaires. Toute la jeunesse grecque qui se voue aux études, devrait être admise à ce concours, auquel on donnerait toute la solennité et la publicité possibles, de sorte que chaque année, les vingt-cinq qui auraient montré le plus de talens, seraient reçus au nombre des pensionnaires royaux dans les colléges, ainsi qu'à l'université.

Pour mettre les colléges royaux en plus grande

harmonie avec les besoins locaux des provinces, il ne s'agirait que de suivre la méthode déjà indiquée pour les écoles helléniques, c'est-à-dire, que de conserver dans leur quatre cours l'étude de la littérature telle que nous avons montrée, et de donner aux autres branches de l'enseignement une direction plus spéciale, en y joignant les branches requises par les besoins et les intérêts locaux.

Ainsi l'enseignement serait varié, et l'on n'aurait pas besoin de recourir à des écoles spéciales pour les différentes branches de l'administration. On pourrait même appliquer cette méthode à l'école de marine et à l'école militaire qui ne recevraient des élèves qu'à l'âge de quatorze ans et pourvus des connaissances qu'on donne dans les écoles helléniques, de sorte que cet établissement, tout en embrassant les études et les exercices nécessaires pour le faire prospérer, ne s'écarterait pas entièrement de la base générale, gardant de la littérature et des autres branches de l'instruction du collége tout ce que sa destination spéciale pourrait comporter. Enfin l'enseignement des colléges royaux, tout en servant d'exemple, ne devra pas gêner l'instruction particulière, qui restera libre, quoique soumise à une surveillance de l'autorité telle qu'elle est réclamée par l'intérêt général.

DIX-HUITIÈME SECTION.

De l'établissement de l'université et des académies pour les sciences et les arts en Grèce.

L'ÉTABLISSEMENT d'une institution avec toutes les facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, y compris l'histoire avec la diplomatie, les mathématiques, les sciences exactes et l'économie politique, viendra couronner cet ensemble de l'enseignement. Le nombre des professeurs égalera celui des différentes branches d'instruction qu'embrasse chaque faculté. On leur adjoindra ensuite un certain nombre de ces professeurs extraordinaires et de ces jeunes maîtres qui, avec le grade de docteurs, sont connus en Allemagne sous le nom d'instituteurs le privés (Privatdocenten).

Chaque faculté jouira des mêmes priviléges que les corporations littéraires de l'Europe. Elle élira son chef, et proposera au choix du gouvernement les hommes qu'elle juge les plus dignes d'occuper les places vacantes. Elle sera libre de régler tout ce qui a rapport au cercle des études et de la science, tout se conformant toujours à la constitution, comme d'établir des prix, de publier des mémoires aux frais de la faculté, etc. Les facultés réunies formeront un corps enseignant, revêtu des priviléges nécessaires à son indé-

pendance et à sa prospérité; ce sera l'université de la Grèce.

Cette grande corporation doit être dotée de revenus en biens fonds qui la mettent à l'abri des changemens de l'administration et des fluctuations des deniers publics. Chaque année elle élira dans son sein, outre le chef ou le recteur de l'université, la moitié du sénat auquel le maintien de l'ordre et de la discipline sera confié, et la moitié d'une commission chargée de l'administration de ses revenus. Le recteur assisté des doyens des facultés, présidera l'une et l'autre.

L'érection d'un tel établissement exige un local et un matériel très-étendus. En premier lieu viennent les bâtimens. Un édifice spacieux avec des salles pour les solennités, les archives et les cours des professeurs; des bâtimens séparés pour l'enseignement de la chimie, de l'anatomie et de la pharmaceutique, avec les cabinets et les collections d'instrumens requis pour ces sciences; un hôpital pour l'enseignement de la clinique; une bibliothèque qui embrasse toutes les branches des sciences et des lettres; une imprimerie et une librairie; des cabinets de physique, de minéralogie, de zoologie, de botanique avec un jardin des plantes; des collections de médailles, d'antiquités et de plâtres, des cours spacieuses pour les exercices et les jeux gymnastiques, l'équitation et le maniement des armes, ainsi qu'une école de natation, entreront dans le plan de cette grande institution, qui procurera à la jeunesse déjà avancée en âge et en connaissances, une vaste occasion d'achever son éducation littéraire et scientifique, de développer ses forces physiques, et de se préparer en même tems à servir et à défendre une patrie qu'elle aura appris à chérir au delà de la vie.

L'université ne comptant parmi ses élèves que des adolescens déjà formés et mûris par des études longues et profondes, pourra s'en rapporter à leur libre disposition pour le travail, et, puisqu'il importe également au développement de l'esprit scientifique et du caractère que les restrictions et les obligations imposées par la discipline des colléges cessent dans la sphère de la haute instruction, l'étude universitaire sera entièrement libre. L'université demandera seulement de ceux qui la fréquenteront, qu'ils y soient bien préparés et qu'ils assistent à des cours de leur choix. Les études universitaires finies, on leur délivrera des certificats sur le tems qu'ils y auront passé, les cours qu'ils auront entendus et la conduite qu'ils y auront menée; le reste regarde l'état. C'est à lui d'instituer des examens rigoureux pour tous ceux qui veulent entrer à son service, et de les placer à la sortie de l'université. Les commissions qui en seront chargées, pourront néanmoins être composées en entier ou en partie de professeurs; mais comme c'est l'affaire de l'administration, elles seront en tout cas présidées par des délégués de l'autorité royale. Cependant, afin de prévenir les jeunes gens sur les matières que comporteront ces examens, et leur montrer l'ensemble des études, on leur donnera, à leur arrivée à l'université, un aperçu clair et assez étendu sur les sciences que l'on professe à l'université, sur les liaisons qu'ont entre elles les différentes branches des études, sur leurs ressources et sur la meilleure manière d'en profiter, comme sur les branches des connaissances qui composent les différens genres d'études auxquels un élève de l'université voudrait se livrer, de sorte que chacun puisse embrasser d'un seul coup d'oeil le champ de l'enseignement général et la partie à laquelle il se destine.

Nous ne voulons pas cependant que les études de l'université soient sans surveillance. Au contraire nous demandons que chaque professeur, au moyen de colloques établis sur ses cours, de travaux écrits qu'il réclamera de ses auditeurs, de ce qu'on appelle disputes publiques sur des objets traités dans le cours et auxquelles le professeur prendra part lui-même, enfin de liaisons entretenues avec ceux qui s'attachent plus spécialement à sa personne et à ses enseignemens, influe sur leur application et se mette en état de juger de leurs progrès.

De plus, l'émulation de la jeunesse doit être éveillée et nourrie par des prix littéraires que prescriront les différentes facultés.

Tout étudiant qui ne fréquente pas de cours et qui ne se justifie pas de son application, sera relégué de l'université. Dans tout cela nous comptons principalement sur l'attachement qui se forme entre les professeurs distingués et les élèves studieux, et nous conseillons de mettre le plus grand soin à ce que les liaisons qui en sont les conséquences, deviennent de plus en plus intimes, et que les maîtres, se voyant ainsi entourés de l'élite de leurs élèves, soient en état de diriger leurs travaux et de les faire apprécier par l'autorité.

La discipline doit être exercée par le recteur, le sénat et les hommes mis à leur disposition. Tout en accordant à la jeunesse une liberté de mouvement compatible avec l'ordre public, elle devra néanmoins être sévère et se faire sentir à ceux qui se rendent indignes de la haute instruction et des fonctions auxquelles ils seront appelés, soit par des troubles, des débauches ou d'autres excès de ce genre. Sous ce rapport, il faut bien prendre soin d'élaguer les mauvais sujets.

Les moyens nécessaires pour fonder et maintenir une telle institution, doivent être analogues à son étendue et à son importance. Un million de francs serait requis pour la construction du premier établissement et l'achat des bibliothèques et des cabinets; un demi-million suffirait ensuite chaque année pour payer les professeurs, pourvoir à la conservation des bâtimens, faire face à l'impression des ouvrages publiés par l'université et à l'augmentation de ses collections, de ses musées et de ses cabinets. Pour le commencement et avant que l'institution ait atteint son développement, la somme annuelle pourrait être plus restreinte.

On couvrira une partie de ces dépenses par des dotations en biens fonds, telles que des champs, des forêts, des moulins, des vignes et des oliviers; en accordant une part à l'université dans les héritages du second degré, dans les intérêts des sommes provenant de la vente des biens nationaux et des gains faits par les compagnies d'assurance. On pourrait aussi compter sur des contributions, des donations et des legs importans de la part des Grecs riches, répandus dans les différens pays de l'Europe et de l'Asie, qui ne resteraient pas indifférens à un appel fait à leur patriotisme et s'empresseraient de concourir à l'établissement d'une institution destinée à ramener la culture des sciences et des lettres sur le sol glorieux de leur patrie.

On dira peut-être que, quelque important que soit l'établissement de l'université, il serait bon cependant et même nécessaire de le différer pour prendre soin avant tout de l'instruction primaire et intermédiaire de la jeunesse. On prétendra que, sans des mesures préalables, l'université ne saurait répondre à l'attente générale, puisqu'elle devrait commencer avec des élèves sans connaissances fondamentales, et par cela même

incapables de suivre la marche de la haute instruction.

A quoi il faut répondre que rien n'est plus essentiel que d'accélérer l'accomplissement d'une telle institution ; on trouve des jeunes gens de dix-huit à vingt-quatre ans et au delà, remplis d'excellentes dispositions et ne manquant nullement de connaissances. Il est vrai que, chez la plupart d'entre eux, cette instruction n'est ni assez étendue ni assez solide; mais on ne peut pourtant pas les renvoyer aux colléges, et ce sont les premiers, après les hommes faits, qui doivent entrer dans les affaires. Il y a aussi des hommes plus âgés qui ne désirent pas mieux que d'avoir une occasion d'apprendre. J'ai rencontré jusqu'à des capitaines Roméliotes au delà de trente et de quarante ans, qui m'ont déclaré qu'ayant passé la moitié de leur vie dans les camps et l'ignorance, ils sentaient le désir d'en consacrer le reste à s'instruire, ajoutant qu'ils seraient les premiers dans les salles de l'université pour suivre les cours d'histoire, de physique, d'histoire naturelle, etc., au milieu des élèves plus jeunes et, s'il le fallait, avec leurs fils.

On aurait le droit de faire la même objection pour les élèves qui, d'après leur âge, devraient entrer dans les écoles helléniques et les colléges royaux, puisque dans les premières années, ni les uns ni les autres ne seront suffisamment préparés. Il s'agit cependant là aussi de commencer de suite en prenant la jeunesse telle qu'elle est et en graduant l'instruction suivant l'avancement de chacun. On ouvrira par conséquent dans la même année l'école hellénique, le collége et l'université.

En procédant de la sorte, on peut être sûr que, dans l'espace de quatre à six ans, les différentes insti-

tutions auront atteint un degré suffisant de maturité, et que l'école primaire fournira à l'école hellénique, celle-ci au collége, celui-ci à l'université, et l'université à l'état, des élèves suffisamment préparés pour leur carrière ultérieure.

Quant aux professeurs de l'université, ils ne se trouveront pas d'abord en nombre assez considérable. Il en faudra six pour la théologie, autant pour la jurisprudence, huit pour la médecine, et vingt pour les autres sciences comprises sous le nom de faculté de philosophie, sans compter les professeurs extraordinaires ni les instituteurs particuliers. Il est vrai qu'il sera impossible de se procurer tout d'abord ce nombre; mais on en trouvera du moins une partie parmi les indigènes, et l'on pourra placer comme maîtres, de jeunes grecs qui auront fini avec distinction leurs études en Europe, pour les nommer ensuite professeurs, s'ils se montrent capables de répondre à cette vocation. Du reste, on peut imiter l'exemple de Méhémed-Ali qui a placé des Français, des Allemands et des Italiens comme professeurs, dans la nouvelle école de chirurgie érigée au Caire. Cet établissement a obtenu un tel succès qu'en peu d'années il sera conduit par des indigènes qu'auront formés ces étrangers. Il s'agira donc d'appeler à quelques places vacantes des savans de l'Europe, surtout de jeunes professeurs allemands qui auront déjà fait preuve de capacité dans la carrière de l'enseignement. Du reste l'université aura d'autant plus de chances de voir se former ses professeurs futurs parmi ses propres élèves, que ceux qui sortiront des colléges y apporteront des connaissances plus solides et des sentimens dignes d'une grande âme. Les liaisons intimes qui naîtront entre les professeurs et les étudians distingués, contribueront puissamment à faire avancer et

connaître les plus capables. On leur donnera toute espèce de facilités pour ouvrir des cours, et l'on peut être sûr qu'en peu d'années l'arbre de l'enseignement aura produit, sur le sol fertile de la Grèce, des rejetons robustes et dignes de leur origine.

Les honoraires des professeurs doivent être attachés à leur place et pourront varier de 5000 à 10,000 drachmes. Outre la part qu'ils auront aux droits que chaque faculté prélève pour les examens qu'elle fait et les degrés qu'elle confère, l'usage de faire payer aux élèves les cours qu'ils fréquentent avec une rétribution modique, usage généralement reçu en Allemagne, doit être également introduit en Grèce, puisqu'il a été reconnu comme encourageant pour les professeurs auxquels il assure un surcroît de revenu analogue à leurs succès et avantageux aux élèves qu'il retient à leur place, car on a remarqué communément qu'un cours qui est payé, est plus régulièrement fréquenté qu'un autre qui ne coûte rien.

L'université s'administrant elle-même, le gouvernement n'en est que le curateur. Cette charge doit être exercée par un haut fonctionnaire entouré d'une grande considération à cause de ses qualités morales, politiques et littéraires; il tâchera d'aprécier le mérite des professeurs et des maîtres, d'assurer à chacun la place, la distinction, les avantages que son savoir, les résultats de son enseignement, ses travaux littéraires, son caractère et ses sentimens réclament. Honos et praemium, telle fut la devise du grand fondateur de l'université de Göttingue; il n'y en a pas d'autre pour faire fleurir des institutions semblables, soit en Grèce, soit ailleurs.

Comme il importe à la Grèce que cette année ne s'écoule pas sans que son université soit établie, au

moins en partie, je conseillerais de profiter des localités d'Egine pour l'y installer provisoirement, jusqu'à ce qu'on ait préparé la place qui doit la recevoir. Les salles de l'Orphanotrophée sont assez vastes. On y trouvera une bibliothèque déjà commencée, avec des collections d'antiquités, d'histoire naturelle, une imprimerie, et une lithographie, à quoi il faut ajouter sa situation centrale au milieu du Péloponèse, de la terre ferme et des îles, les agrémens d'une île assez fertile, dont le climat est un des plus sains et la population, une des plus honnêtes. La présence des orphélins n'y mettra pas d'obstacle, le gouvernement mixte ayant déjà jugé nécessaire d'en éloigner ceux qui étaient corrompus ou incapables. Pour empêcher les autres de se perdre également, on fera bien de suivre avec ces malheureux enfans l'exemple donné par les états les plus éclairés de l'Europe, c'est-à-dire, de les confier dans les villes et les villages à des familles respectables qui se chargeront de les élever avec leurs enfans, moyennant une modique récompense. Placés sous l'inspection de l'ecclésiastique de la commune, de la démogérontie et de l'autorité centrale de l'éparchie, traités et instruits comme les enfans de la maison, ils seront mieux préparés pour leur avenir et à moins de frais. Le gouvernement, avec la même somme qu'il dépense actuellement pour maintenir 250 enfans dans un état déplorable, procurera à 500 d'entre eux une éducation convenable et assurera à plusieurs un avenir; car l'expérience qu'on a faite dans les autres pays, prouve que les familles auxquelles on confie de tels enfans, s'accoutument à les chérir, et finissent souvent par les regarder comme les leurs. Plus tard il n'y aura point à balancer, l'université devra être transportée à Athènes. On pourra peut-être être incertain sur le choix de la

capitale du royaume; mais personne n'hésitera sur celui de la capitale des sciences et de la haute civilisation de la Grèce régénérée. Les mânes de Socrate, de Platon et d'Aristote planent encore sur les lieux où florissaient autrefois l'académie et le lycée. Les ruisseaux du Céphise, chantés par Sophocle, arrosent toujours des oliviers, des champs et les plantations fertiles, tandis que les ruines de ces superbes monumens, le ciel, la terre et la mer, tout y respire le génie Attique. C'est là seulement que les hautes études, ainsi que la poésie et les beaux-arts, pourront apparaître dans toute leur force et se développer avec cette rapidité et cet éclat nécessaires à la fois au besoin et à la gloire de la Grèce.

On pourrait même ajouter que les anciens emplacemens du lycée et de l'académie se prêtent aux nouveaux établissemens. Le premier se trouve vis-à-vis de l'Acropole, en face de tous les monumens d'Athènes, avec vue sur le Pirée, le cap Colias, la mer et les côtes du Péloponèse. C'est la pente orientale de l'Anchesmus, traversé par les eaux limpides d'aqueducs souterrains et bordé à l'est par l'Illise. C'est là qu'il faudra élever les bâtimens de l'université avec ses musées, ses collections, ses jardins et ses cours, en s'étendant au sud vers le temple de Jupiter Olympien, au midi et au nord vers les plantations de vignes anciennement fameuses sous le nom des jardins. Dans cette dernière direction se trouve le couvent d'Asomato, bâti sur les ruines du gymnase et du temple de Cynosargès; on pourra le disposer de manière à recevoir la faculté de théologie avec les élèves qui s'y vouent. Du lycée il n'y a que vingt minutes de chemin à travers des campagnes s'inclinant vers l'occident pour arriver aux hauteurs du Colonos, au

pied duquel sont le tombeau de Platon et les ruines d'une église entourée de vergers, qui porte encore le nom de l'académie. De cette hauteur on embrasse toute la vallée du Céphise avec ses grands oliviers et ses deux cents jardins entremêlés de campagnes et de maisons. Il est vrai que l'air y est mal-sain à cause de l'humidité des bas-fonds occasionnée par les irrigations des fleuves; mais il est excellent sur la pente de la colline et dans les plaines voisines. C'est là qu'il faudrait rétablir l'académie de Platon destinée aux hommes nourris dans les sciences, et qui formerait une société dont les recherches savantes auraient pour but l'étude de la nature, de la philosophie, de l'histoire, de l'antiquité, de la littérature grecque ancienne et de la moderne. Séparée de l'université par sa destination, puisqu'elle se vouerait principalement aux recherches et à l'accroissement des sciences, pendant que l'université tâcherait avant tout d'utiliser les hautes études pour l'enseignement de la jeunesse, elle lui serait cependant unie par les liens d'un commun intérêt et la participation de ses membres aux travaux de l'enseignement. Elle célèbrerait le jour de la naissance de Platon par une fête littéraire à laquelle on décernerait des prix aux savans qui, dans le cours de l'année, se seraient distingués par des découvertes ou des publications capables d'avancer les sciences ou d'augmenter la gloire littéraire de la Grèce. Elle travaillerait en même tems à faire connaître ce pays sous tous les rapports que présentent la nature, le peuple et l'antiquité. En conséquence, elle tâcherait d'exposer la géographie et l'ethnographie, la géologie et l'histoire naturelle, ainsi que la topographie et les débris des arts anciens répandus sur la surface du sol ou recélés dans son sein. C'est donc à elle qu'on doit confier une

description de la Grèce sous tous ces rapports, enrichie de plans, de cartes et de dessins, prenant pour modèle le grand ouvrage sur l'Egypte exécuté par la France. De plus elle surveillera aussi le département des antiquités. Défendre les monumens et les ruines même contre des dégâts ultérieurs, les réparer autant que leur état de délabrement le permet, rassembler les inscriptions de tout genre et en faire des collections locales destinées à éclairer la topographie et à alimenter parmi le peuple l'intérêt pour les ouvrages de ses ancêtres, former un musée national par la réunion de ce qu'on trouve de plus précieux, et faire exécuter dans ce but des fouilles régulières à Olympie, à Delphes, à Athènes et ailleurs, où le sol est encore riche en trésors de ce genre, voilà un des principales occupations dont il faut charger l'académie.

Du reste il est bien entendu qu'on ne séparera pas les arts des sciences à Athènes. Quant au rétablissement des monumens, qui s'y trouvent en plus grand nombre, il est possible de restaurer le Thésée, l'entrée des Propylées et de dégager l'Acropole même des décombres. Cette enceinte doit cesser d'être un fort et ne doit contenir que les bâtimens propres à recevoir le musée national des antiques et les collections d'arts, et à offrir des ateliers aux maîtres d'architecture, de sculpture et de peinture, ainsi qu'aux élèves qui voudraient se former dans les arts, après avoir appris le dessein dans les écoles helléniques et s'y être distingués d'une manière toute particulière.

Il faut cependant se garder d'introduire dans leur enseignement des formes trop académiques. C'est au maître d'atelier à former l'élève et non à l'académie des beaux-arts, puisque l'expérience a montré l'insuffisance de tels établissemens. Cela n'empêche pas ce-

pendant de réunir ces maîtres dans un corps analogue à celui de l'université, et de pourvoir à leurs besoins par l'assignation d'un revenu fixe, en établissant des ateliers, des collections de plâtres, d'estampes, de dessins, de tableaux, avec une bibliothèque enrichie de tous les ouvrages sur les arts qui peuvent leur être utiles.

DIX-NEUVIÈME SECTION.

De l'église grecque et de la manière dont il faut la constituer.

Les habitans du royaume de la Grèce appartiennent à l'église orthodoxe catholique et apostolique de l'Orient (ἡ ὀρθόδοξος, καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία τῆς ἀνατολῆς), excepté à peu près 30,000 insulaires qui suivent le rite de l'église catholique apostolique de l'Occident. On appelle ceux-ci des Latins (Λατῖνοι) en opposition avec les Romains (Ῥωμαῖοι), dénomination réservée aux grecs orthodoxes.

C'est un fait connu qu'après l'établissement du christianisme dans l'empire Romain et son affermissement par l'empereur Constantin, les archevêques de Rome, de Bysance ou de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem furent regardés comme les chefs des grandes provinces ecclésiastiques, et honorés du titre de Papes et de Patriarches, ayant sous leur autorité les archevêques métropolitains, auxquels furent soumis les évêques qui, de leur côté, surveillèrent les archimandrites et les curés de leurs éparchies, ainsi que les couvens, lorsque les directeurs (ἡγούμενοι) de ces établissemens ne furent pas placés sous la juridiction immédiate du métropolitain ou du patriarche.

Les provinces de la Grèce actuelle font partie du

grand diocèse du patriarche de Constantinople. On y compte onze archevêques: la Grèce orientale a ceux d'Athènes et de Thèbes; la Grèce occidentale a celui d'Arta, dont le siège est resté hors de la frontière septentrionale du royaume; le Péloponèse a les archevêques de Corinthe, de Patras (*Παλαιοπατρῶν*), de Nauplie, de Christianopolis ou Tripolizza, d'Olène ou Elide, et de Lacédémone; les îles ont ceux d'Euripe ou d'Eubée, de Tinos et de Naxos. Parmi les îles et les éparchies que nous connaissons, chacune à peu près a son évêque. Le nombre des monastères est de 57 dans la Grèce continentale; les îles n'en comptent pas moins, et ce nombre est plus considérable encore dans le Péloponèse. On peut évaluer le tout au moins à 200.

Le patriarche de Constantinople, siégeant dans la nouvelle capitale de l'empire, reçut le titre d'écuménique, puisque les Romains regardaient le pays soumis à leurs lois comme la terre habitée (*οἰκουμένη*); le patriarche de Rome, comme résidant dans l'ancienne capitale, y prétendit également. Tel fut le commencement de cette scission fatale qui, s'étendant plus tard sur des points du dogme et du rite ecclésiastique, a fini par séparer entièrement les deux églises. En vain travailla-t-on à les réunir; elles allèrent jusqu'à s'excommunier réciproquement, et Constantinople, abandonnée par l'Occident, tomba entre les mains de Turcs. Après le schisme, les grandes provinces des patriarchats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie restèrent à l'église d'Orient; mais dans l'intérieur de l'Egypte, de la Syrie et de l'Asie, le christianisme succomba presque entièrement sous les persécutions et les cruautés des vainqueurs Musulmans. Les archevêques et les évêques disparurent pour la plupart, de sorte qu'on ignore aujourd'hui où était le siège de leurs dio-

cèses. Les revenus des églises furent assignés à l'entretien des Mosquées. Etabli à Constantinople sur les ruines de l'empire d'Orient, Mahomet II comprit que les Grecs, quoique chrétiens, pourraient devenir utiles et même nécessaires à l'affermissement de son trône. Il proclama donc une amnistie générale, accorda la tolérance des cultes et entreprit de rétablir l'église grecque, foulée aux pieds par les vainqueurs barbares. Le patriarche de Constantinople n'existant plus, le clergé reçut l'autorisation d'en choisir un nouveau. Gennadios Scholarius, homme instruit et vertueux, fut élevé à cette dignité. Mahomet, usurpant les priviléges des empereurs, l'installa patriarche et le salua comme chef de tous les Grecs.

Cette mesure protectrice préserva parmi la nation grecque, autant qu'elle existait encore en Europe et dans les échelles de l'Asie, le christianisme du sort qu'il avait éprouvé dans l'intérieur du nouvel empire. On eut bien encore des dangers à courir, des humiliations à supporter; mais enfin on parvint à organiser l'église, c'est-à-dire, à mettre des termes raisonnables à l'autorité jusqu'alors arbitraire du patriarche, à soumettre le clergé à une discipline salutaire, à donner à la nation une représentation et à régler les finances de l'église, de manière qu'elle pût, dans les circonstances urgentes, fournir les moyens d'apaiser la colère et de gagner la faveur du gouvernement turc.

D'après cette constitution, l'église était gouvernée par un synode composé des archevêques; mais la multitude de ses membres et leur instabilité produisant des troubles et des inconvéniens, le nombre en fut restreint à huit. C'étaient les archevêques de Cizycus, de Nicée, de Césarée dans le Pont, d'Andrinople, de Larisse, de Thessalonique, d'Ephèse, de Smyrne, auxquels on en

ajouta ensuite deux autres, savoir les archevêques de Chalcédoine et de Déréon (τῶν Δερεῶν), villes situées près de Constantinople, lesquels demeurèrent presque toujours dans la capitale.

Le synode, la noblesse, les notables parmi les négocians, les bourgeois et les artisans, composent une assemblée nationale qui a le droit d'élire le patriarche, d'examiner son administration, et, en cas de besoin, de prononcer sa déchéance. Le choix et le renvoi du patriarche ont besoin d'être ratifiés par le Sultan.

La caisse de l'église est confiée à un comité composé de douze membres, dont quatre sont archevêques et les deux autres tiers sont pris, l'un parmi les députés de la noblesse, et l'autre parmi ceux du tiers-état. Ce comité rend compte de sa gestion à l'assemblée nationale: on le renouvelle tous les ans. Le sceau patriarcal est partagé en quatre morceaux, déposés chez autant de métropolitains, membres du synode. Le patriarche a la clef au moyen de laquelle les quatre morceaux peuvent être réunis. Il faut donc le concours de ces cinq prélats pour faire usage du sceau de l'église et légaliser les actes et les décisions du synode qui doivent en être munis.

Le synode jouit d'un autorité absolue pour décider toutes les affaires ecclésiastiques et temporelles qui sont de son ressort. Le patriarche, comme chef de l'église, en est le président. Chacun de ses membres a un certain nombre d'archevêques qui sont de sa juridiction. Ces derniers lui adressent leurs mémoires comme à leur protecteur, et celui-ci les porte à la connaissance du synode; les décisions ont lieu après leur rapport et à la pluralité des voix. De plus, le patriarche, en sa qualité d'évêque de Constantinople, est le grand juge des Grecs de son diocèse. Il est assisté

dans cette fonction des gens de sa cour, tant prêtres que laïcs. Les évêques sont également les juges des Grecs domiciliés dans leurs diocèses; ils prononcent sur les affaires de succession et de mariage, souvent même sur des choses purement civiles et correctionnelles. On peut appeler de leur arrêt au grand synode et à la décision du Cadi; mais quiconque, méprisant ce jugement ecclésiastique, s'adresse à l'autorité turque, est chargé de l'anathème [1]).

La mense ou le revenu du patriarche consiste dans un impôt sur les testamens des chrétiens de son diocèse qu'il a le droit de confirmer, dans l'héritage des moines et des religieuses qui meurent sur son territoire, dans les honoraires de son tribunal civil et ecclésiastique, ainsi que de la chancellerie, enfin dans les dons que lui font les évêques et les archevêques, quand ils sont nommés à leur place ou lorsqu'ils viennent à Constantinople, et les autres cadeaux qu'il reçoit de la part des indigènes et des étrangers.

Les revenus du synode se composent: 1° des contributions annuelles que les évêques et les archevêques versent dans sa caisse et qu'on peut évaluer à 100,000 piastres turques; 2° des sommes que les mêmes ecclésiastiques y doivent déposer une fois qu'ils sont nommés ou promus. Le montant en peut être estimé à 250,000 piastres turques. Ces revenus se dépensent en paiemens faits au gouvernement turc, qui prélève 40,000 piastres par an, puis en cadeaux que chaque ministre de la Porte reçoit à sa nomination, en frais

---

1) Voyez sur une partie de ces détails et d'autres qui seront rapportés, le précis historique sur l'état actuel de l'église orthodoxe en Orient, écrit par un métropolitain grec et imprimé dans le courrier de la Grèce. 1830. No. 4 et seq.

d'entretien de l'église patriarcale, enfin en amendes au moyen desquelles on apaise le courroux des autorités, turques contre les chrétiens qui s'arment, se révoltent ou émigrent avec leurs familles dans les pays limitrophes. Malgré les soins du comité, la caisse est toujours dans une grande détresse qui augmente à mesure que la valeur des monnaies turques tombe, puisque le synode se voit forcé de hausser les sommes pour produire quelque impression sur ces barbares.

Les archevêques et évêques sont libres et indépendans dans tout ce qui concerne la religion et l'administration civile des affaires des Grecs Ils ne sont soumis à aucun impôt de quelque nature qu'il soit. Aucune autorité du pays n'a le droit de les juger: le divan seul du grand seigneur peut prononcer sur eux.

Le gouvernement turc a dépouillé les évêques de tous leurs revenus, qu'il a dévolus aux mosquées et aux minarets, maisons où l'on donne à manger aux pauvres. C'est ainsi qu'un tiers des revenus de l'empire appartient aujourd'hui à ces établissemens, ou plutôt tourne au profit de leurs intendans. Après le renversement du gouvernement turc en Grèce, ces possessions, connues sous le nom de bacoufs, ont été réunies aux domaines ou aux biens nationaux.

Pour subvenir aux besoins des évêques, on leur avait accordé les ressources suivantes: ils reçoivent de chaque famille deux tiers de piastre turque par mois et de chaque ecclésiastique de leur diocèse deux ducats d'or par an; ils prélèvent en outre des taxes sur les mariages, les enterremens, et les revenus des couvens et des églises; enfin ils héritent des moines et des religieuses qui meurent dans l'étendue de leur juridiction. Les évêques visitent une fois l'an leur diocèse pour faire l'inspection, juger les causes qui sont portées à

leur connaissance, recueillir les taxes de leurs revenus et des dons gratuits que les fidèles ne manquent pas de leur offrir.

Une grande partie des évêchés possèdent aussi des biens-fonds qui leur furent légués après la spoliation, soit par des évêques, soit de riches familles chrétiennes. C'est avec ces revenus que les évêques peuvent se soutenir honorablement dans leurs places, exercer des actes de piété envers les indigènes, se faire aimer et respecter même des Turcs, et satisfaire à leurs obligations envers la caisse du synode.

Les monastères sont administrés par le prieur (*ἡγούμενος*) et un conseil choisi par les moines (*καλογέροι*, c'est-à-dire bons vieillards). Ces derniers, n'ayant d'autres occupations que l'économie, administrent eux-mêmes leurs revenus, soit qu'ils restent dans le couvent, soit qu'ils se dispersent dans les succursales (*μοναί*) que leurs couvens ont ailleurs. En général ils sont tout à fait ignorans, s'habillent et travaillent comme les paysans. Sous les Turcs, les monastères étaient très-peuplés d'hommes qui y entraient pour être à l'abri des vexations de leurs maîtres; pendant la guerre, ils ont été presque tous détruits ou désertés par les moines.

Outre le cercle de cette hiérarchie, se trouve le clergé séculier, composé des curés (*παπάδες*) qu'on trouve surtout dans les campagnes. Ils ont la permission de se marier une fois dans leur vie, sans pouvoir aspirer à aucune dignité dans l'église. Dépouillés des biens ecclésiastiques par les Turcs, aussi bien que les évêques, ils sont restreints aux revenus accidentels de leur paroisse. Les baptêmes, les bénédictions prononcées sur la mère de l'enfant, les prières, les messes, les enterremens, les lustrations des maisons pratiquées chaque

mois, et des dons gratuits en pain, en volaille, en blé, etc., leur procurent des moyens de subsistance qui suffisent cependant rarement pour nourrir leur famille. Pour suppléer à ce manque, ils exercent une profession ou cultivent des terres nationales, en payant les dîmes comme les autres cultivateurs. Leur situation ne diffère donc en rien de celle des paysans, auxquels ils ressemblent encore par leur mise habituelle, si on en excepte les momens où ils sont en fonction. Il n'y a que la barbe qui les en distingue. Leurs femmes (παπάδισσαι) et leurs enfans (παπαδόπουλοι) supportent avec eux tous les travaux de l'agriculture. Les curés avec leurs familles, tout ignorans qu'ils sont, forment une classe très-respectable et sont en général fort considérés du peuple, tandis qu'on méprise les moines à cause de la conduite dont on accuse beaucoup d'individus de cet ordre. C'est ce qu'exprime le paysan dans son langage à la fois simple et énergique: Je recevrais dans ma famille le curé qui est marié; mais je mettrais à la porte le moine qui ne l'est pas. Voilà pour ce qui regarde le personnel de l'église, passons actuellement à son administration.

Nous avons remarqué que l'élection du patriarche de Constantinople se fait par l'assemblée nationale; quant aux patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, ils sont choisis par celui de Constantinople et le synode; le patriarche de Jérusalem est désigné par son synode et sacré par le patriarche de Constantinople; la Porte doit confirmer tous ces choix. L'élection des archevêques et des évêques dépend également du grand synode de Constantinople. Tous les membres sont présens à un tel acte, ou bien votent par des délégués. Les candidats sont ordinairement pris parmi les desservans de l'église des patriarches et des archevêques: on

élit aussi des hommes qui ont rendu des services à l'église ou se sont distingués comme professeurs dans la carrière de l'enseignement. Les curés sont choisis et ordonnés par les évêques.

L'unité administrative de l'église orthodoxe repose donc sur le grand synode de Constantinople, et le patriarche écuménique en est le centre. Il y avait cependant trois archevêques qui étaient restés indépendans depuis le tems des empereurs, savoir celui d'Ocry, ville de la Bulgarie, l'archevêque de Pékin dans l'Albanie, qui a la juridiction sur les évêques de la Servie, enfin celui de Chypre. Les deux premiers se sont soumis au synode, pour éviter les vexations des Turcs: le dernier a gardé son indépendance. Trois métropolitains composent son synode et procèdent à son choix. Il annonce cependant son installation au patriarche et correspond avec lui sur les affaires ecclésiastiques.

Mais si les évêques d'Ocry et de Pékin se soumirent au synode, le métropolitain de Moscou avec toute l'église de Russie s'en sépara. Aussitôt que Constantinople fut tombée au pouvoir des Turcs, les souverains de la Russie s'aperçurent que l'église de leur pays, et avec elle la nation, ne pourrait pas rester sous l'influence d'une autorité soumise aux infidèles. On tâcha cependant de faire la séparation d'une manière paisible. Une ambassade fut envoyée au patriarche et au synode, et à force de persuasions et de présens, ce dernier consentit à confier exclusivement la haute administration de l'église russe à un synode national présidé par le métropolitain de Moscou. Cette ville devait former une nouvelle Rome, une Rome triomphante, et son chef ecclésiastique, comme pape et patriarche, présider aux destinées de l'épouse de Jésus-Christ. Pierre-le-grand y introduisit des changemens

importans. Il transporta le synode à Saint-Pétersbourg, le composa d'un nombre indéfini de membres ecclésiastiques et laïcs, le fit présider par un archevêque et se déclara lui-même chef suprême de l'église.

Parmi les membres séculiers du synode, il y a un ministre de l'empereur qui, sous le nom de procureur général, a le véto sur toutes les affaires qui s'y traitent; mais l'empereur, comme chef de l'église, et le procureur, comme son représentant, n'empêchent presque jamais les décisions du synode, ni ne se mêlent du maniement des affaires confiées à sa direction. Cette combinaison, qui met en quelque sorte l'empereur de Russie à la place des empereurs Bysantins, en sauvant l'unité de l'église orthodoxe, a transporté son centre dans la Russie, et donné une influence incalculable à son souverain sur l'esprit des peuples soumis encore au joug des infidèles. Quoiqu'ils n'aient pas de liaisons directes avec lui, eux aussi le regardent comme le chef de l'église et en conséquence comme leur seul et véritable souverain. Ils sont persuadés qu'il finira par soumettre leur oppresseur et par faire triompher leur foi; aussi regardent-ils comme un devoir sacré de l'aider dans cette entreprise.

L'établissement de l'église russe, en rompant les liaisons avec Constantinople, donna cependant l'occasion de fixer le dogme de l'église orthodoxe d'une manière plus précise. Pour y arriver Pierre Mogilas, archevêque de Kiow, rédigea une exposition de la foi orthodoxe, en 1642, et la soumit aux évêques de son diocèse. Après avoir reçu leur approbation, il l'adressa, sous le titre d'exposition de la foi des Russes (*ἔχθεσις τῆς τῶν Ῥωσσῶν πίστεως*), au patriarche de Constantinople et réclama son jugement et celui de son église. Le patriarche manda une commission d'évêques qu'il

envoya en Moldavie, où ils rencontrèrent les députés de l'archevêque de Kiow. Réunis en conseil, ces prélats examinèrent l'exposition de foi, la rendirent encore plus conforme aux décisions des pères et des conciles, et la revêtirent du titre de confession orthodoxe de la foi de l'église catholique et apostolique de Christ [1]).

La confession fut aussi envoyée aux quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, approuvée de leurs synodes, et munie de leurs propres sceaux l'an 1643 [2]). Depuis ce tems, la confession est regardée comme le symbole général de l'église orthodoxe de l'Orient. Le synode de Jérusalem l'accepta l'an 1672, sous le patriarche Dosithée; l'an 1721, Pierre-le-grand la reconnut dans un règlement ecclésiastique qui organisa définitivement le synode et le clergé de la Russie.

La confession s'appuie sur les sept conciles écuméniques et en reconnaît la validité. Conformément à leurs décisions, elle admet deux sources de la foi, la sainte écriture et la tradition orale venue des apôtres et confirmée par les conciles. Elle s'appuie sur le symbole primitif de Nicée et sur celui des apôtres, faisant procéder le Saint-Esprit du Père seulement et non du Fils, et regarde comme achevé l'édifice de la foi, n'accordant, ni aux patriarches, ni aux conciles futurs, le droit de changer

---

1) Ὀρθόδοξος ὁμολογία τῆς καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς ἐκκλησίας τοῦ Χριστοῦ.

2) La première édition de la confession en Grec et en Latin, date de 1662; ce fut Panagiota, drogman de la Porte, qui la donna. La dernière porte le titre: Ὀρθόδοξος ὁμολογία τῆς καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς ἐκκλησίας τῆς ἀνατολῆς. Praemissa est historia hujus ὁμολογίας a Chr. Gottl. Hoffmann. Vratislaviae 1751.

quelque chose aux dogmes ou d'en faire de nouveaux. Elle maintient le gouvernement de l'église au moyen des patriarches, et regarde le rang supérieur que tiennent ceux de Constantinople ou de Rome, comme une dignité accidentelle, accordée à ces prélats par les empereurs à cause de la majesté de l'empire et de ses deux capitales dont ils étaient les chefs spirituels. Elle regarde ces dogmes comme divins, en sorte qu'ils ne peuvent être révoqués en doute sans qu'on ne perde le salut éternel. Les sept sacremens sont admis; on emploie le baptême d'immersion, parce qu'ils sont persuadés que si le corps entier n'était pas purifié, le péché originel ne serait pas effacé. On administre le chrème ou le sacrement de confirmation, en même tems que le baptême, dont on le regarde comme le complément. Le dogme de la transubstantiation dans la cène est enseigné. Le pain doit être préparé avec du levain, et le vin est mêlé avec de l'eau. Personne n'est exclus de la sainte table, pas même les plus petits enfans. Chacun doit recevoir ce sacrement sous les deux formes, qui du reste sont mêlées ensemble, de sorte qu'on distribue le pain après l'avoir retiré du vase avec une cuillier. De plus, la cène peut être offerte comme un sacrifice profitable aux chrétiens orthodoxes morts ou vivans. Quant à l'extrême onction, on touche avec l'huile sacrée non seulement les mourans, mais aussi les autres malades pour le rétablissement de leur santé, la rémission des péchés et la régénération de l'âme. Il faut prier pour obtenir l'intercession des anges, des saints, surtout de la Vierge. Les images, les reliques, la croix et les tombeaux sont autant d'objets de vénération. Le signe de la croix, fait en prononçant le nom de Jésus Christ, attire sur l'âme et le corps une force divine et salutaire. Cette profession ne parle ni

des oeuvres méritoires, ni des indulgences, ni du purgatoire [1]).

On observe une infinité de jours de fêtes, ce qui enlève plus d'un tiers de l'année au travail. Cette coutume, jointe aux carêmes longs et pénibles, forme un des plus grands obstacles aux progrès de l'industrie et à l'aisance du peuple, puisqu'il voue à l'oisiveté un tems précieux, réclamé par le travail, et affaiblit son corps pour ce qui lui reste à faire.

Le clergé grec est en général peu instruit. Les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique apprennent la grammaire, les prières et la liturgie des diacres et autres personnes attachées aux évêques ou bien aussi dans les couvens; souvent les moines ne savent pas même ce peu de choses. Les sciences théologiques sont éteintes, et il n'y a que quelques ecclésiastiques qui en aient conservé des débris. Par suite de cette ignorance et des vexations auxquelles on a été exposé au tems des Turcs, tout ce qui a rapport aux églises et au culte est en décadence. Les cérémonies mêmes se ressentent de cette décrépitude sénile, et le chant ecclésiastique avec ses sons discordans et barbares, fait frémir.

L'ignorance toujours croissante, jointe à l'avilissement sous lequel la nation gémissait, devait nécessairement gâter les moeurs. La révolution a encore dissous les liens de la discipline ecclésiastique. Un grand nombre d'évêques sont morts sans être remplacés, et ceux qui restent ou qui occupent cette place en qualité de vicaires, ne trouvent pas les moyens de

---

1) Voyez, outre la confession, l'ouvrage de Ch. Stäudlin; Kirchliche Geographie und Statistik. 1804. Tom 1. p. 268.

contenir les ecclésiastiques dans l'obéissance. Au milieu d'un tel délabrement, il n'y a plus rien qui soit resté intact que le respect qu'on porte aux usages de l'église. Tout ce qui y a rapport est observé avec la plus consciencieuse exactitude, au moins par le plus grand nombre des habitans, puisque là aussi la révolution et l'influence des étrangers ont altéré les persuasions de bien des hommes qui y ont figuré. En général la nation est attachée à son église, et vénère les ecclésiastiques qui en sont dignes. On regarde l'église comme la seule puissance qui ait défendu la nation contre la dissolution et l'anéantissement; on la reconnaît pour la base et l'âme de la nationalité; on y trouve la garantie de la prospérité du pays, comme elle est la source de l'espoir qu'on place dans l'avenir.

Qu'on ne se méprenne pas sur les formes. On ne pourra pas persuader aux Grecs que c'est au christianisme en général qu'ils sont redevables de ces biens et de ces gages de bonheur. Le christianisme n'existe nulle part sans être en même tems accompagné de ces formes qui constituent la différence des églises. C'est ainsi qu'il apparaît aux peuples et jouit de leur vénération et de leur confiance. Il peut arriver qu'il y ait des individus qui soient en état de faire abstraction de ces modifications, mais quant à un peuple entier, je ne sache pas qu'il en ait existé jamais. Il les identifie, les forme dans sa pensée avec la doctrine du salut, et, en y touchant, on peut être sûr d'ébranler ce qu'il y a de plus sacré pour lui.

Cet attachement du peuple grec à l'église orthodoxe reçoit une nouvelle force de l'opposition contre l'Eglise latine ou catholique romaine. C'est un triste héritage de haines, légué par huit siècles de guerres, de calamités et d'oppression, et dégénéré en une scis-

sion nationale de sentimens, de convictions et de coutumes. Le Grec appartenant à l'église latine, a sa patrie, ses supérieurs et ses prédilections hors de la Grèce. Il va les chercher à Rome pendant que son antagoniste se trouve peut-être à Moscou. Quoique le catholique romain ait son idiôme propre, il se sert uniquement de la langue de l'Occident pour sa liturgie, et quoique il soit en liaisons avec ses compatriotes, il les abhorre et n'a ses parens, ses confidens, ses amis que parmi ses coréligionnaires. Il existe donc dans ce pays une combinaison fâcheuse de haines religieuses et de haines politiques, combinaison à laquelle les préjugés nationaux ont plus de part encore que la différence des croyances religieuses, qui en dernier lieu se réduit à bien peu de chose.

La plus grande partie des Grecs qui sont attachés à l'église latine, descendent des familles de l'Occident qui sont restées du tems des croisades ou de la domination des Francs, des Vénitiens et des Génois, ou enfin des cólons que les seigneurs Francs s'étaient attachés. Leur nombre va cependant en diminuant. Ils se sont entièrement éteints dans la Grèce continentale et dans le Péloponèse. A Andros, à Paros, où il y en avait des paroisses entières, ils ont également disparu; à Naxos, le nombre des familles latines s'est restreint à trente-six: elles appartiennent toutes à l'ancienne noblesse franque et occupent la citadelle de la capitale. Elles se sont appauvries à mesure que les Grecs se sont enrichis par le commerce et l'industrie; leurs campagnes passent peu-à-peu entre les mains des paysans et déjà ils partagent les maisons du château avec les familles grecques de la basse ville, leurs rivales, dont au reste ils ont appris la langue et adopté les coutumes.

A Tinos, où la domination Vénitienne s'est maintenue le plus long-tems, la citadelle et les bourgs bâtis en dehors de ses portes, et qui appartenaient à la noblesse latine, sont abandonnés à quelques familles de paysans. La capitale de l'île appartient presque exclusivement aux Grecs; mais les villages latins sont à peu près en nombre égal aux villages grecs. C'est ici que les haines anciennes subsistent dans toute leur âpreté, et qu'il y a souvent des querelles violentes parmi des villages de différente croyance, querelles qui finissent par des combats et des meurtres. A Syra, l'ancienne ville est entièrement occupée par les latins; à Santorin et en quelques autres îles, il n'y a plus que des familles latines dispersées.

Les latins ont un archevêque à Tinos et des évêques à Syra et à Naxos, jouissant d'une liberté et d'une indépendance complètes pour toutes les affaires ecclésiastiques. Il faudra les leur conserver, vu les anciens droits et les coutumes sur lesquels elle repose, et la méfiance que toute intervention d'une autorité étrangère à leur croyance ne manquerait pas d'éveiller. Pendant la domination turque, ils étaient placés sous la protection spéciale de la France qui dépensait des sommes considérables pour le maintien des églises, des couvens et des évêchés. Après l'établissement du gouvernement grec, la France a renoncé au droit de cette protection, en stipulant pour les catholiques romains le maintien du libre exercice de leur culte. Les évêques latins sont presque toujours envoyés de l'Italie. Ils amènent avec eux des prêtres, surtout des Jésuites et des jeunes gens qui sont élevés pour l'état ecclésiastique, soit dans les couvens, soit dans les séminaires. On leur adjoint aussi des indigènes. L'instruction de ces élèves est cultivée comme en Italie, et

l'évêque de Syra a dernièrement érigé un collége, où les Jésuites enseignent, outre les langues anciennes, la rhétorique et la philosophie.

On ne peut nier que l'animosité mutuelle des deux partis dissidens n'ait diminué de beaucoup pendant la révolution, surtout parmi les classes éclairées et les jeunes gens, soit à raison de l'intérêt commun qui les attache tous à la même patrie, soit par le commerce multiplié qui s'est établie entre les étrangers et les Grecs. Dans les places importantes de la Grèce, comme à Nauplie, à Syra, il y a même une sorte d'indifférence pour les croyances religieuses; mais cette indifférence n'est qu'accidentelle, et l'on peut aisément s'apercevoir qu'aussitôt qu'il s'agit sérieusement de quelque affaire contentieuse sur ce point, elle disparaît, et la division renaît dans toute sa force avec les sentimens haineux qu'elle suscite.

Le clergé grec a franchement embrassé et puissamment soutenu la cause de la révolution. Après le martyre du patriarche Grégoire, du synode et d'un grand nombre d'évêques à Chios, à Chypre et partout où le glaive des Ottomans pouvait les atteindre, la guerre, qui fut regardée dès le commencement comme une lutte pour la croix, prit entièrement le caractère d'une défense légitime de la religion contre des barbares infidèles acharnés à sa perte. Des ecclésiastiques de tous les grades figurèrent dans les rangs de l'armée. Le plus héroïque des guerriers qui combattirent aux Thermopyles, fut un diacre. Tombé entre les mains des Turcs, on lui donna le choix entre l'apostasie ou la mort sur des charbons ardens au bivouac. „Apportez les grilles," s'écria-t-il sans hésiter, et il fut rôti tout vif. Son trépas décida le soulèvement de toute la Grèce occidentale. Des moines, des curés, s'éle-

vaient au rang de capitaines. Les évêques de Talanti, d'Athènes, etc., les archevêques de Patras, d'Arta, le patriarche d'Alexandrie, vieillard vénérable et instruit, accouru à Patmos, sa patrie, tous figurèrent parmi les plus beaux caractères que la plus sainte des causes ait jamais enfantés; mais les intrigues des primats, anciens antagonistes des évêques, l'emportèrent sur les sentimens de reconnaissance et de vénération. Dans la constitution de Trézène, les ecclésiastiques furent exclus de tous les emplois politiques et législatifs. On prétendait que, par cette séparation de l'église et de l'état, on voulait rendre l'autorité du clergé plus pure et plus vénérée, et l'on prépara son asservissement. Le Président, qui trouva l'église en dissolution, profita de cet état pour en faire un organe de son pouvoir abusif et perverti. Ne pouvant faire des évêques, et ne voulant pas les recevoir des mains du synode, il en plaça quelques-uns qui s'étaient réfugiés dans la Grèce, comme vicaires aux sièges vacans, et tâcha d'en faire ses instrumens. Ils furent exclus de toute participation aux affaires administratives et judiciaires, et soumis sans restriction aux tribunaux, comme au pouvoir des gouverneurs et des chefs de police. Il alla jusqu'à leur imposer des curés et des diacres; et, pour avoir dans cette classe des organes plus sûrs, il en faisait venir des îles Ioniennes, déclarant réfractaires les évêques qui osaient les refuser ou examiner leurs titres et leur conduite antérieure. On exigea de chaque ecclésiastique, quelle que fût sa dignité, qu'il se conformât en tout à l'esprit du gouvernement. Telle fut aussi la condition que le ministre du Président proposa au patriarche d'Alexandrie réfugié à Patmos, lorsqu'il l'invita à se rendre à Nauplie pour être revêtu d'une des premières charges de l'église en Grèce. Le digne prélat, quelque

pénible que fût sa situation, puisque, après avoir bien mérité de la Grèce, il se voyait forcé de vivre aux dépens de son ancien monastère, ne balança pas cependant à répondre que, comme un des chefs de l'église, il ne connaissait que le Saint-Esprit auquel il dût conformer ses pensés et sa conduite, et que, ne sachant pas si l'esprit du gouvernement était en tout conforme à celui-ci, il ne pouvait d'avance s'engager à le suivre en tout cas et en toute occasion. On pense bien qu'il resta sans réponse. L'évêque devenu suspect était mandé à la police, comme les voleurs et les brigands; on fouillait sa maison, apposait les scellés sur ses papiers, et on le mettait lui-même aux arrêts. S'il était regardé comme dangereux, ou si l'on avait destiné sa place à un favori ou à quelque individu plus soumis, on éloignait le dignitaire légitime au moyen de simples mesures administratives, et on le bannissait même de son diocèse. En conséquence, les derniers liens de la discipline furent rompus, et au lieu de gagner en autorité, le clergé déchut toujours de plus en plus dans l'opinion publique. Il est bien vrai que le Président imagina un synode; mais son plan ne fut jamais mis à exécution. Il organisa une école de théologie, aux dépens d'un riche couvent de Paros; mais bientôt il la délaissa, et elle disparut dès avant la mort du fondateur. Pour administrer les églises, il les réunit à l'enseignement, et les soumit à un ancien maître d'école, homme médiocre et sans caractère, qu'il avait fait ministre du culte et de l'instruction publique.

VINGTIÈME SECTION.

Des moyens de rétablir l'église grecque, de lui assurer son influence et de pourvoir à l'éducation du clergé.

Nous avons développé la situation de l'église catholique et orthodoxe qui domine dans le nouveau royaume, ainsi que l'état fâcheux dans lequel ses institutions et son clergé se trouvent par suite de la longue domination des Turcs, de l'ignorance de l'ordre clérical, des bouleversemens de la révolution et de l'oppression du gouvernement corfiote. Maintenant nous exposerons les mesures par lesquelles on pourra arriver à son organisation définitive et remédier aux maux dont elle est accablée.

Il est impossible que la Grèce reçoive son haut clergé de la main du synode et du patriarche de Constantinople qui pourraient être désignés d'après les inspirations ou l'intérêt des anciens maîtres de la Grèce, et choisis parmi des ecclésiastiques étrangers à son royaume, ignorans ou corrompus. Mais il faut se garder de séparer l'église du royaume de l'église-mère: une telle séparation pourrait facilement dégénérer en un schisme; or une Grèce regardée comme schismatique et soumise à un souverain latin, n'aurait ni solidité dans son intérieur, ni espérance de rentrer dans l'héri-

tage de ses ancêtres orthodoxes. Le salut de la Grèce repose en grande partie sur l'intimité et l'unité dans lesquelles elle doit rester avec l'église générale des peuples de l'Orient. Le gouvernement de ce pays doit donc tâcher d'arriver à une transaction avec le patriarche et le synode de Constantinople, sans toucher ni à l'unité canonique de l'église orthodoxe, ni à son dogme. Ici il faut étudier et suivre avec discernement l'exemple donné par la Russie. On demandera donc et l'on tâchera d'obtenir, au moyen d'une indemnité, l'établissement d'un synode indépendant du grand synode de Constantinople et dirigeant l'église d'après les principes de l'église orthodoxe universelle, et la profession de foi qu'elle a sanctionnée; il serait présidé par un archevêque métropolitain, en qualité de primat de la Grèce, auquel le patriarche transférerait ses priviléges par rapport à cette partie de son ancien diocèse.

Le synode pourra se composer de trois archevêques, dont un sera de la Grèce continentale, le second, du Péloponèse, et le troisième, des îles. Il aurait pour chef l'archevêque d'Athènes, comme primat de la Grèce. Semblable à celui de la Russie, le synode grec devrait avoir des membres séculiers attachés aux évêques; on pourrait y joindre: 1° le ministre de l'instruction publique en qualité de commissaire du roi, avec le veto du souverain; 2° le grand juge, et 3° le Président du conseil d'état. Le synode jouirait du pouvoir et des priviléges du grand synode de Constantinople, en ce qui regarde la nomination aux dignités ecclésiastiques, la discipline du clergé, l'administration des biens et des revenus de l'église, et de l'éducation du clergé.

On doterait sa caisse de la même manière que celle du synode de Constantinople; plus tard nous désigne-

rons d'autres revenus qu'on pourrait y joindre, et l'usage qu'on en devrait faire.

Le synode serait soumis au roi, en sorte que celui-ci deviendrait le chef de l'église de son peuple. Il est vrai que la confession de Sa Majesté s'y oppose; mais il est également certain qu'il n'y a pas d'avenir en Grèce pour un trône latin. Personne ne voudrait forcer la conscience du jeune souverain, si elle s'opposait à une démarche réclamée par les intérêts sacrés de son peuple. La question toutefois change de face, quand on l'envisage par rapport à ses descendans, et l'on se convaincra aisément qu'il faut les faire élever dans la foi orthodoxe des Grecs. Quant aux argumens à alléguer en faveur de cette assertion, il y en a un grand nombre, mais les deux plus frappans sont: 1° que la nation ne sera jamais tranquille sur sa religion, aussi long-tems que son roi adhérera à un culte qu'on a coutume d'envisager comme hostile à l'église grecque et sur lequel pèse l'excommunication de l'église nationale; 2° qu'aussi long-tems que le roi restera latin, on regardera comme le véritable chef de la Grèce l'empereur de Russie, car c'est dans l'église seule qu'on a coutume de chercher, depuis trois siècles, le centre et la force de la nation.

On comprendra donc qu'il ne s'agit de notre part ni de préjugés ni de prédilections pour adopter un culte plutôt qu'un autre, mais seulement d'une démarche à laquelle l'affermissement du nouveau royaume est entièrement lié, et qui seule peut garantir l'indépendance et l'avenir glorieux de la Grèce. Si donc Sa Majesté l'empereur Nicolas a conseillé à Sa Majesté le roi Othon d'entrer dans la communion de l'église grecque, ce dont on ne peut douter, loin de regarder ce conseil comme captieux, il faudra plutôt y recon-

naître une nouvelle preuve du véritable intérêt et du désintéressement que le puissant monarque du nord a montré dans toutes ses relations avec la Grèce, puisqu'on sait aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Nauplie, qu'en embrassant la croyance des Grecs, le roi de la Grèce succède à l'empereur de Russie dans l'affection et la confiance de son peuple, et que les yeux de tous les chrétiens soumis encore aux Turcs, se détournent dès lors de la Russie pour regarder le trône de la Grèce comme le boulevard de leur foi, et le roi comme un nouveau Constantin, destiné à les délivrer et à rétablir les autels renversés par la hache des infidèles.

L'organisation des archevêchés et des évêchés ne présente pas de difficultés. Il faudra y conserver ce qu'on trouve encore d'intact, et rétablir les institutions et les coutumes qui assurent un revenu fixe aux sièges des dignitaires ecclésiastiques, contribuent à renouer les liens de la discipline, et garantissent aux évêques une situation indépendante et une action libre sur les fidèles, dans toute la sphère de leur autorité spirituelle.

Il y aura bien des modifications à introduire. Les possessions arrachées à l'église par les Turcs, ne peuvent être restituées en masse; mais du moins il sera possible d'en remettre une partie analogue aux besoins, et de les rendre ainsi à leur destination primitive, là où la piété des fidèles n'a pas encore suppléé à leur manque. La juridiction ne leur sera pas accordée telle qu'ils l'ont exercée sous les Bysantins et les Turcs, sans qu'on la supprime pourtant entièrement. Elle leur appartient de droit, en tant qu'elle regarde les ecclésiastiques de leur diocèse, et n'entre pas dans la sphère de la justice criminelle, lorsqu'elle ne touche pas à l'intérêt d'un tiers. Les évêques eux-mêmes ne doivent

être justiciables que de la cour suprême du royaume. Quant aux affaires des laïcs, nous montrerons plus tard que la sphère de leur juridiction ne doit pas être trop restreinte. En leur laissant une part dans ces affaires, compatible avec leur caractère et l'intérêt général, on suivra les coutumes et les usages reçus depuis un tems immémorial dans le pays, on maintiendra l'autorité du clergé, on coupera court à une infinité de procès et de contestations, enfin on créera un contrepoids salutaire au pouvoir politique et administratif. Personne ne peut encore prévoir comment ce pouvoir sera définitivement constitué, et quels en seront les résultats et les chances. Mais la puissance ecclésiastique est connue pour être inaltérable dans ses fondemens; consacrée par les siècles, les moeurs et les croyances, elle est entourée de la vénération du peuple. D'ailleurs elle ne cessa jamais de contribuer à mitiger les effets de la puissance séculière, quand celle-ci devint arbitraire et oppressive. D'un autre côté l'église constituée, comme nous venons de l'indiquer, ne pourra s'élever au-dessus des autres pouvoirs de l'état, mais renfermée dans sa sphère, elle marchera de pair avec eux.

Les couvens n'ont pas survécu à la révolution. Il y en a beaucoup qui sont entièrement détruits; d'autres existent encore en partie, mais ils ont été désertés par les moines. Il ne s'en trouve que quelques-uns qui se soient maintenus, comme le Mégaspiléon de l'Arcadie, ou qui cherchent à se relever de leurs ruines. Quoiqu'il en soit, il leur sera impossible de se rétablir dans l'opinion publique, remuée par douze ans de combats et d'expérience, et qui désormais a appris à distinguer entre les choses vitales du culte, la piété et l'activité, la probité, les lumières du clergé et les

coutumes usées, la superstition, l'oisiveté, la corruption et l'ignorance. S'il y a des accusations de ce genre, elles sont presque toujours contre les couvens. Il ne faut pas cependant commencer par les supprimer et en disperser les biens de tous côtés; car tout en reconnaissant l'état actuel des choses, il s'agit d'en éloigner ce qui est corrompu, et de faire servir le reste au bien-être de l'église.

Les monastères détruits ne peuvent être rétablis pour servir à leur ancienne destination; quant à ceux qui sont déserts, on doit se garder de les repeupler. On maintiendra ceux qui existent encore; mais on restreindra le nombre de leurs moines à celui des caloyers requis pour desservir l'église et veiller à l'économie de la communauté religieuse.

Il y a des couvens où les moines, semblables aux fondateurs de leur établissement, se livrent avec zèle à la culture du sol et suivent la charrue ou prennent soin des moissons. Ce sont en général des hommes utiles et bien pensans, qu'il faut distinguer de ceux qui ne servent qu'à eux-mêmes. Quant aux premiers, il serait inconvenant de les détourner de leurs occupations paisibles. De plus, les couvens conservés doivent fournir un asile aux prêtres qui voudraient se reposer de leurs fatigues pastorales et se livrer aux études ecclésiastiques.

Les biens des couvens seront administrés par une commission composée des membres du clergé et de laïcs soumis au synode. Chaque couvent aura son administration locale, que l'on confiera à des membres de la commune voisine, lorsqu'il manque de moines, ou au prieur et à son conseil, s'il existait encore. Le superflu des revenus nécessaires à l'entretien des caloyers qu'on gardera, sera remis à la disposition du

synode pour servir aux besoins de l'église et du clergé, ainsi qu'à l'établissement des écoles cléricales. Le congrès d'Argos avait déjà passé une loi d'après laquelle le Président était autorisé à employer de la sorte les revenus des convens; mais on n'en a fait usage que pour augmenter ceux du trésor, selon la disposition arbitraire du chef de l'état. Une partie de ces biens a été aliénée ou distraite, sans la moindre utilité, pour l'instruction publique.

Nous n'avons pas parlé ici de l'emploi qu'il serait bon d'en faire pour les écoles publiques, puisque nous sommes persuadés que les revenus de ces biens, quelque considérables qu'ils puissent être encore, ne suffiront pas aux besoins de l'église que nous avons déjà indiqués, ainsi qu'à ceux qui seront désignés par la suite.

Les curés de la Grèce méritent les plus grands égards de la part du gouvernement et du synode. Ce sont les membres les plus utiles du clergé, puisqu'ils sont en rapport continuel avec les habitans. Ils ne doivent pas seulement aider les communes, comme pères spirituels, mais encore leur servir de modèles, comme pères de famille, les conseiller et les défendre dans tous les cas où l'avis et l'autorité d'un homme sûr et respecté sont requis. En même tems ils forment une classe intermédiaire entre le clergé, dont ils sont membres par leur mission, et l'état, auquel ils appartiennent par leurs familles. Ils serviront donc de lien intime et préviendront toute espèce de scission entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, scission qui arrive souvent dans les pays où ces liens n'existent pas. Enfin pour les attacher d'avantage à l'ordre établi, il faut leur procurer une situation assurée et honorable, et prendre soin de leur éducation, si l'on veut qu'ils deviennent dignes de leur mission.

On comprend qu'ici tout se lie intimément; des curés grossiers et ignorans ne peuvent pas répondre à leur vocation, tandis que, de l'autre côté, des prêtres instruits ne voudront pas se charger de cette fonction, aussi long-tems que ceux qui l'exercent seront obligés de se débattre contre les privations d'une situation pénible. C'est donc l'état de faiblesse dans lequel les églises des villages, des bourgs et des villes sont tombées, qu'il faut faire cesser avant tout. Aucune de ces églises ne possède plus la moindre propriété foncière; toutes ont été dépouillées par les Turcs, et les biens ecclésiastiques que les vainqueurs avaient destinés au soutien des établissemens de leur religion, ont été jetés depuis dans la masse des domaines nationaux. On comprendra donc qu'avant tout il faut doter de nouveau les églises, et faire des curés les usufruitiers de leurs revenus. En beaucoup d'endroits, on pourra encore désigner les vignes, les champs, les oliviers et les autres possessions qu'on leur a enlevées. Au moins en rendra-t-on une partie à leur destination. Dans d'autres communes où il y a des biens appartenant à des convens détruits ou supprimés, on en détachera ce qui sera nécessaire pour doter l'église. Quant aux communes riches, il faudra savoir les engager à subvenir aux besoins de leurs curés au moyen de dotations. En tout cas la caisse de l'église, et en dernier ressort le trésor public, concourront à ce qu'on atteigne peu-à-peu ce but important, en sorte qu'après un certain nombre d'années, chaque ville, chaque village un peu considérable, possèderont un église suffisamment dotée pour nourrir avec ses revenus le curé et sa famille.

Après avoir pourvu à une organisation qui garantisse à l'église son indépendance, et à tous ses membres

une existence assurée et honorable, on pourra travailler avec succès à l'éducation du clergé futur.

Je ne conseillerais jamais d'enfermer pour ce but des enfans d'un âge tendre, dans des couvens ou séminaires, car je connaissais les dangers attachés à une telle réclusion. D'ailleurs il ne faut pas que des hommes destinés à vivre dans la société, en soient éloignés dès l'enfance; ceci n'empêche pas cependant de penser de bonne heure à les préparer à leur mission. Il vaudrait donc mieux établir des séminaires dans les sièges archiépiscopaux, et les organiser de la même manière que les colléges royaux, en y élargissant cependant la sphère des études en théologie, ainsi que les pratiques de la religion. Les élèves y entreraient à l'âge de treize à quatorze ans, après avoir terminé le cours de l'école hellénique. On admettrait, aux frais de l'église ou du roi, ceux qui se seraient distingués dans ces établissemens. L'instruction serait remise entre les mains des prêtres faisant partie du clergé de l'archevêque; en cas de nécessité, des laïcs les aideraient.

Le nombre des élèves dépendrait des besoins du diocèse archiépiscopal, c'est-à-dire, des places à remplir chaque année. La discipline du séminaire, tout en étant conforme à l'état des jeunes clercs, ne devrait cependant rien avoir de monacal. Les examens auraient lieu en public et en présence des autorités locales chargées de surveiller l'enseignement, et d'une députation envoyée par le synode, pour prendre connaissance du détail de l'instruction donnée dans le séminaire, et de l'esprit dans lequel elle est dirigée. Le synode se trouverait ainsi en rapport continuel avec l'enseignement et l'éducation du clergé, exerçant sur lui la surveillance dans l'intérêt de l'église, tandis que le ministre de l'instruction publique, siégeant au synode comme pro-

veur du roi, aurait l'occasion d'influer sur cette branche de l'enseignement, et, quant à ses parties scientifiques, de les rapprocher de ce qu'on enseigne dans les autres établissemens.

Il est facile de concevoir qu'on manquera des moyens et des personnes nécessaires pour établir ces séminaires partout à la fois, mais il s'agit ici, comme ailleurs, de commencer. Ainsi il suffirait d'abord d'en avoir trois, avec un petit nombre d'élèves dans chacun; on en érigerait de nouveaux, à mesure que l'église et l'état en fourniraient les moyens.

Après avoir terminé les cours du séminaire à l'âge de dix-huit ans, on remettrait les élèves entre les mains des évêques, pour qu'ils apprissent plus en détail leurs devoirs et la pratique de leur vocation. Ceux qui se seraient le plus distingués au séminaire, seraient envoyésà l'université, où on les recevrait dans le collége destiné aux hautes études en théologie. Pluspart, c'est-à-dire aussitôt qu'on aurait des théologiens formés dans cet établissement et arrivés à un âge mûr, on prendrait parmi eux les évêques et les archevêques. Dès lors aucun prêtre ne devrait être promu à des dignités ecclésiastiques sans avoir passé avec distinction par les hautes études théologiques.

Là aussi les Anglais ont pris l'initiative dans les îles Ioniennes, et donné un exemple à imiter. A Corfou, on a établi un séminaire théologique dans l'ancien palais du gouvernement. Les élèves y entrent à l'âge que nous avons indiqué, et en sortent pour entrer au service de l'église. Ils y sont entièrement aux dépens du trésor public, et restent pensionnaires du gouvernement, après avoir quitté le séminaire, jusqu'à ce qu'ils puissent être placés conformément à leur mérite.

On aura encore bien des changemens à faire. Le

nombre des fêtes doit être diminué au moins des deux tiers, les carêmes seront restreints et adoucis, les liturgies abrégées et rendues plus édifiantes par la réforme des chants, des homélies et des catéchèses. Il faut réveiller les sentimens religieux étouffés sous des pratiques superflues ou affaiblis par la frivolité, pendant qu'on travaillera à ramener le clergé aux moeurs dignes de son état, et à lui concilier l'estime des hommes éclairés, sans laquelle il est hors d'état de se maintenir. Voilà le systême étendu d'améliorations et de réformes qui, sans sortir de l'unité, de la foi et des institutions de l'église orthodoxe, embrasse tout son ensemble et ses détails, et dont l'adoption ne doit pas être différée. L'exécution se fera peu-à-peu; il faut seulement avoir la force d'agir et la patience d'attendre. Le sol une fois préparé et ensemencé, on surveillera la moisson future, en ayant soin d'en écarter ce qui pourrait lui nuire; mais avant tout en s'adressant à celui qui seul peut faire prospérer les oeuvres des hommes, et qui ne refusera pas sa protection à vos peines destinées à relever l'église consolatrice des peuples et à rétablir la vigne du seigneur foulée par les bêtes de la campagne.

Après avoir examiné les intérêts matériels et moraux qui sont en rapport avec le sol, l'agriculture, les métiers, le commerce, la navigation, les écoles et l'église de la Grèce, nous parlerons des intérêts sociaux de ce pays, c'est-à-dire, nous étudierons l'organisation des communes, des districts et des provinces, les changemens à y introduire, et le pouvoir par lequel les parties détachées doivent être réunies. Cet exposé sera précédé de remarques sur les distinctions sociales existant en Grèce.

VINGT-UNIÈME SECTION.

Des distinctions sociales en Grèce.

D'après les développemens contenus dans le premier volume, sur les différentes classes des habitans du pays, on se sera déjà aperçu que, malgré la confusion apparente de la société et la haine des prérogatives, la différence des classes, des rangs et des distinctions n'a pas cessé d'exister en Grèce. Elles y ont été introduites par l'empire Bysantin qui en a également doté les royaumes de l'Occident. Le renversement de cette puissance avait interrompu la hiérarchie sociale dans la Grèce, mais bientôt elle fut remise sous l'égide de l'église orthodoxe et de l'administration indépendante, qu'elle sut maintenir après l'asservissement de la nation.

On trouve en première ligne les dignitaires de l'église même, auxquels on donne les titres de tout-saints, tout-sacrés, tout-purs [1]). On peut leur adjoindre les légistes, les médecins et les professeurs, qui ont toujours été dans un rapport intime avec l'église et sont distingués par des épithètes analogues à leurs professions [2]).

---

1) *Παναγιώτατος* est le patriarche, *πανιερώτατος* l'évêque, *πανοσιώτατος* le prêtre de rang inférieur.

2) *Νομικώτατος* est le jurisconsulte, *ἐξοχώτατος* le médecin, *λογιώτατος* le professeur et le savant en général.

A côté des dignitaires de l'église et des savans se trouve une noblesse (εὐγένεια), qui compte une foule de degrés et de titres. Celui de majesté (μεγαλειότης, μεγαλειότατος), qui avait cessé avec les empereurs, a recommencé avec la dignité royale. Semblable aux patriarches et aux archevêques, le roi déclare avoir sa dignité par la miséricorde de Dieu (ἐλέῳ Θεοῦ). Le titre d'altesse (ὑψηλότης, ὑψηλότατος), réservé aux fils des empereurs bysantins, était dévolu au Sultan et aux grands de l'empire turc. On continuera donc de le donner aux rejetons de la maison royale. Après cette dignité venait celle de princes, qu'on appellait les plus illustres (ἐκλαμπρότης, ἐκλαμπρότατος); on conférait ce titre aux exarques bysantins et aux beys turcs. Il fut de même accordé aux hospodars de la Valachie et de la Moldavie, sans toutefois que leurs descendans en héritassent. Il n'y eut que leurs fils qui eussent le droit de le garder. Il y a plusieurs de ces derniers parmi les familles des Souzo, des Caradscha en Grèce. Celles des Ypsilantis et des Cantacuzènes ont été reçues parmi la noblesse de la Russie avec le titre de prince qui, par suite de cette réception, leur est devenu héréditaire. Dans la Grèce, il n'y a que le chef de la famille des Mauromichali, Pierre, qui ait été élevé au rang de bey ou prince (ἡγεμών). Pendant la révolution on a revêtu de ce titre les chefs et les membres des différens gouvernemens grecs. Celui de comte (κόμης), avec la qualification d'excellence (ἐξοχότης, ἐξοχώτατος), est resté à quelques familles des îles Ioniennes, qui le tenaient de Venise, témoin celles de Métaxa, des Capodistria. Les barons sont restés inconnus. — Ces distinctions sociales ont pour base une classe assez nombreuse de nobles (εὐγενεῖς) répandue dans toutes les parties de la Grèce. Ce sont les familles qui vivent

de leurs rentes en biens-fonds sans faire de commerce et sans exercer de métier; elles ne s'occupent que de leurs propres affaires et de celles de la commune; ce sont les primats (ἄρχοντες, ἀρχοντικοί, οἰκογένειοι, ἀρχοντικοὶ σπιτίν) que nous avons retrouvés à différentes reprises dans nos recherches. Dans les îles, ces familles de nobles, issues ou héritières des Latins, formèrent presque partout la seule classe de propriétaires fonciers. Leurs possessions furent des biens clos, qu'on ne léguait en beaucoup d'endroits qu'à l'ainée des filles (πρωτοκόρα), afin d'éviter tout morcellement. Les capitaux seuls étaient partagés entre les autres enfans. Ce mode de possession, avec les prétentions qui s'y attachent, a éprouvé beaucoup de modifications; mais au fond il existe toujours et la classe des nobles est restée assez nombreuse et jouit d'une influence importante sur les îles, attendu que la domination turque y a moins touché à la société. Quant aux îles commerçantes, telles qu'Hydra, Spézia, Psara, Chios, où les marchands étaient en force, la noblesse fut inconnue.

Le Péloponèse ne possède pas moins de familles nobles; toutefois elles sont moins anciennes que dans les îles. Les Notaras, les Rouffos, les Londos, les Zaimis, les Dleiianis, les Sissinis, sont assez nombreux et très-influens dans le nord de cette province; et au midi, les chefs des Mainiotes forment une espèce de noblesse militaire avec des distinctions de rang et des prérogatives. Ce sont les preux (γενναιότατοι, γενναιότης) dont la vie guerroyante retrace parfaitement celle des chevaliers de moyen âge. Ces derniers établis dans le Péloponèse, y introduisirent leur systême, leurs moeurs et leurs coutumes, que les montagnards du Taygète ont copiés fidèlement et maintenus sans la moindre altération. Nous avons remarqué plus haut que cette no-

blesse guerrière se retrouve, quoique sous d'autres formes, dans la Grèce continentale parmi les chefs Roméliotes, à côté des familles nobles, et qu'elle y est aussi nombreuse, mais moins influente que dans le Péloponèse. Les capitaines de vaisseaux sont à peu près sur la même ligne que les capitaines d'armes. C'est la guerre qui les a élevés à ce degré de distinction, puisqu'avant les hauts exploits des flottes grecques, les capitaines des bâtimens de commerce n'étaient pas distingués des marchands.

La classe des négocians est désignée par le titre de très-honorables (ἐντιμότατοι, τιμιώτης), celle des artisans et des paysans propriétaires par la qualification de très-utiles (χρησιμώτατοι, ὀφελιμώτατοι, χρησιμώτης).

Il est vrai que la révolution a détruit cette hiérarchie de titres et de qualifications. Nous ne voyons plus aucune distinction dans les actes publics; les titres de prince, de comte, etc., ont disparu partout, et les Mauromichali, les Ypsilanti, les Capodistria, les Métaxa y ont apposé simplement leurs noms, aussi bien que les Coletti, les Colocotroni, les Contourioti. Les Grecs croient que la révolution, en effaçant les anciennes distinctions féodales, a anobli toute la nation, ou plutôt que chacun a gagné la noblesse inhérente à leur nation, par sa participation à la lutte glorieuse, par ses exploits guerriers, ses travaux, ses sacrifices et ses souffrances. C'est pourquoi la constitution de Trézène supprima toute espèce de titres et de distinctions sociales, et ne conserva que celui d'excellence pour le Président pendant la durée de sa magistrature. Malgré cela, les distinctions, quoique altérées et prohibées, ont toujours existé au fond, et comme il s'agit d'introduire une monarchie, on doit bien prendre garde de blesser les sentimens nationaux par l'usage qu'on en pourrait

faire. Tout en reconnaissant les distinctions déjà établies et en y ayant égard dans l'organisation des communes, il faut se garder de fermer les rangs supérieurs à ceux qui en seraient dignes par leur position sociale et leur mérite, ainsi que de blesser les sentimens nationaux en créant des priviléges ou des titres sans aucune utilité pour le pays. Il est bien naturel que les fils des Marco Bozzari, des Caraiskaky, des Miaulis, des Mauromichali, des Contourioti, jouissent d'une considération attachée au nom de leurs pères. Dans le cas où leurs familles héritent de leurs vertus et de leur aisance, on leur témoignera toujours une déférence nationale. Quant aux résultats ultérieurs, il n'y a point à les hâter; les choses doivent se faire d'elles-mêmes et peu-à-peu: elles naissent, pour ainsi dire, du sol de l'histoire et des coutumes du pays: on ne peut pas les faire; mais on peut aider à leur développement.

VINGT-DEUXIÈME SECTION.

De l'organisation des communes.

L'ORGANISATION politique de la société en Grèce a toujours été fondée sur la famille. Le chef prononce d'une manière absolue sur l'avenir de ses enfans et règle leur mariage sans même les consulter. Cette puissance dont il est revêtu, s'étend en quelque sorte jusqu'au droit de vie et de mort; pour lors il tient un conseil composé de ses parens les plus proches. Il y a deux ans seulement qu'à Argos un père, assisté d'un tel conseil, condamna sa fille à être enterrée vivante, parce qu'elle s'était laissée enlever par son amant et avait passé deux jours avec lui; le jugement terrible fut exécuté. Lorsque l'autorité, avertie de cette horreur, intervint, la victime avait déjà expiré dans le tombeau. On avait commencé par la placer dans la fosse, et on l'avait couverte de terre jusqu'à la tête. Dévorée par la soif, elle demanda encore à boire; le père lui donna de l'eau, après quoi on lui couvrit le visage avec du gazon. Le préfet ayant mis en prison le père pour le traduire devant les tribunaux, il fut arrêté le lendemain dans les rues par une troupe de parens de la famille et d'autres habitans d'Argos sous la conduite du curé, qui protestèrent avec violence contre les démarches de l'officier public, déclarant que le père, en punissant sa fille prostituée,

avait fait usage d'un droit incontestable. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut jugé et condamné à deux ans de prison.

Il est nécessaire de dépouiller le père et le conseil de famille, aussi bien que l'évêque, du droit d'infliger des punitions criminelles; mais, d'un autre côté, il est également nécessaire de laisser à ce conseil l'autorité et le pouvoir compatibles avec les lois, puisqu'il n'y a pas de liens plus fermes et plus sacrés en Grèce que ceux de la famille, et l'on peut être sûr que ses décisions dans tous les cas civils seront conformes à la justice et aux usages antiques du pays.

On rencontre peu de familles qui soient restées isolées dans les montagnes, comme cela se voit assez souvent dans les Alpes; l'état de désordre, les brigandages et les vexations des soldats ont forcé les habitans de se réunir et de former des villages. Il n'y a que les monastères et leurs maisons de campagne (μοναί) qui soient restées ainsi au milieu des champs, protégés par le respect religieux qu'ils inspirent.

Réunies en villages, ces familles se touchent presque toutes par des liens de parenté et d'intérêt réciproques. Pour prendre soin de leurs affaires, tous les membres de la commune se réunissent chaque année dans l'église afin de choisir des démogérontes (δημογέροντες), magistrats dont le nom se trouve déjà consigné dans les poèmes d'Homère. Chaque père de famille prend part à l'assemblée. On commence par entendre le rapport des démogérontes sur leur administration pendant l'année qui vient de s'écouler; ensuite on arrive à la vérification des comptes, après quoi on propose à l'assemblée des décicions sur ce qu'on doit exécuter l'année suivante, et l'on finit par confirmer les démogérontes dans leurs fonctions, ou bien on leur

donne des successeurs. Dans tous les cas, les démogérontes démissionnaires présentent les noms des personnes qu'ils recommandent au choix de la commune. Celle-ci a le droit, il est vrai, de les rejeter et de réclamer qu'on lui en propose d'autres, désignant même les éligibles (*ὑποψηφοί*); mais en général elle se rend à la recommandation des démogérontes démissionnaires. Les mêmes procédés sont observés dans les communes des bourgs et des villes.

Le nombre des démogérontes varie suivant les besoins de la commune. On n'en choisit qu'un pour les villages, et trois pour les villes. Ces derniers se partagent l'administration de la justice, en tant qu'elle entre dans la sphère de l'autorité locale, la police des marchés et les revenus communaux. On ne regarde pas comme une chose nécessaire de restreindre le nombre des votans ni celui des éligibles. Chaque cultivateur père de famille dans les villages, chaque habitant de la ville capable de nourrir sa famille en qualité d'artisan quelle que soit sa profession, ont un droit égal d'assister aux assemblées et de faire valoir leur opinion. A Syra, on y a mis une restriction et l'on exige en outre la possession d'une maison. L'emploi des démogérontes n'étant qu'une charge sans honoraires qui requiert des connaissances locales et administratives, mais qui donne de l'influence aux magistrats sur les affaires et les intérêts des habitans, n'est confié qu'aux hommes d'un certaine aisance et d'une respectabilité reconnue. Dans les districts où il y a des familles nobles, des capitaines accrédités, des marchands de distinction, on verra presque partout que le choix tombera sur eux comme sur les hommes jouissant de la confiance générale, et ayant les moyens et la volonté d'y répondre. Sans avoir besoin de lois ou de règle-

mens, on est arrivé, par la seule force des choses et la raison publique, à ces coutumes qui, sous beaucoup de rapports, sont excellentes; ainsi l'usage suivant lequel le démissionnaire propose le candidat sans imposer absolument le choix, coupe court à beaucoup de contestations et de débats superflus.

Bien loin qu'il y ait une grande concurrence pour ces sortes de places, on eut souvent de la peine à déterminer des hommes qu'on désirait voir s'en charger au moins pour un an. A Chios, à l'approche des élections on fut obligé de défendre aux marchands de quitter l'île, et de se soustraire ainsi au choix qui pouvait tomber sur eux; on alla même jusqu'à regarder comme expatrié celui qui méprisant cette défense, s'était absenté du pays à une telle époque.

Les démogérontes démissionnaires et d'autres personnes d'un état indépendant comprises sous le nom de notables (*πρόκριτοι*), forment un conseil indépendant des démogérontes, et, en cas de réquisition, les aident dans leurs fonctions. Plusieurs fois pendant mon voyage dans l'intérieur du pays, je me suis trouvé au milieu de ces conseils pour assister à leurs délibérations et, conformément à leur invitation, donner mon avis sur les affaires qu'on me proposa.

Tel fut toujours le système simple de l'administration municipale. Personne ne saurait dire quand il commença, puisqu'il se trouve déjà sous les Bysantins et les Romains. Les duumvirs et les triumvirs de leurs municipes avaient à peu près les mêmes fonctions. L'institution leur avait été léguée même par des tems plus reculés, puisque c'est le système naturel. Il est tout simple, en effet, que ce soit à la commune de charger un nombre convenable de ses membres accrédités, de la gestion temporaire de ses affaires. C'est là la

chose essentielle, le reste n'est qu'accessoire et soumis aux circonstances. Les Turcs, qui ne se mêlaient pas des affaires intérieures des communes, laissèrent intacte cette antique et salutaire institution; mais en beaucoup d'endroits, les intrigues, les dissensions entre l'autorité des évêques et celle des démogérontes, la vénalité et la rapacité qu'exerçaient ces derniers sous l'égide des oppresseurs du pays, altérèrent cet usage. Les démogérontes ou Kotzopasis (κοτσοπάσιδες) étaient les receveurs-généraux des communes et des districts, et pourvu qu'ils livrâssent aux Turcs les sommes requises, on s'occupait peu de celles qui restaient entre leurs mains. Souvent il y eut des oppositions violentes de la part de ceux qui se virent exclus des bénéfices accidentels que procuraient ces emplois. Il en résulta des troubles, des meurtres et quelquefois l'anéantissement de familles ou de villages entiers.

La révolution grecque ne changea rien au fond de cette institution, et beaucoup d'abus qui y étaient attachés du tems des Turcs, cessèrent avec l'oppression aussitôt que les habitans se sentirent la force de mettre de l'ordre dans les affaires communales; mais à peine le comte Jean Capodistria fut-il assuré de son pouvoir, qu'il mit la main à cette oeuvre antique. Pour exécuter ses plans, il devait avoir à la tête de chaque commune des hommes dévoués à sa personne, ce qu'il obtint en changeant arbitrairement les formes de l'élection. Elle devait se faire d'après une liste que les préfets étaient chargés de dresser, et où ils n'avaient soin d'admettre que des personnes sur le dévouement desquelles on pouvait compter. Ainsi l'administration indépendante et populaire des communes s'était-elle transformée en une machine gouvernementale que fai-

sait mouvoir la main du chef de l'état ou celle de ses sectateurs. Le renversement de sa famille rendit aux communes leur liberté, et immédiatement après l'établissement du gouvernement mixte, les démogérontes furent destitués partout sans l'intervention de l'autorité supérieure. Les communes se regardèrent comme rentrées dans leurs droits, et les élections faites d'après l'usage ancien, tombèrent presque partout sur des hommes environnés de la confiance de leurs concitoyens; cependant malgré toute la conformité de cette institution, il y avait des différences locales dans l'élection et la composition des démogéronties et dans l'étendue de leurs fonctions.

Partout où il y eut des familles riches en biens-fonds, les dignités municipales étaient comme inhérentes à leurs membres, et les élections n'étaient que pour la forme. Il y avait des usages et, pour ainsi dire, une tradition municipale dont on n'osait par s'écarter. A Livadie, les primats s'étaient même formés en une démogérontie permanente; mais comme les hommes qui la composaient, étaient remplis des meilleurs sentimens, ils surent, tout en ménageant le peuple, satisfaire aux exigences des maîtres et défendre les intérêts de la commune; Ali-Pacha ne put rien lui-même contre l'autorité de cette aristocratie sage et fortement constituée, et finit par la reconnaître et la respecter.

Dans l'île de Chios, où le commerce avait rétabli l'aisance parmi la plupart des familles, le choix ne pouvait pas se restreindre à un petit nombre; c'était une commune peuplée d'hommes à leur aise, dont chacun pouvait être appelé aux fonctions municipales. En conséquence comme il y avait concurrence presqu'illimitée pour les places municipales et comme ces fonctions embrassaient toutes les branches de l'administration, la

police, les foires, la douane, la juridiction, le culte, l'instruction, on y vit surgir une démocratie presque pure, sans que ce nom ait été connu, ni des Grecs qui la constituaient, ni des Turcs qui étaient là pour garder le château.

La même forme de république exista à Psara. L'an 1600, une vingtaine de familles des parages de la Thessalie, fuyant devant la persécution des Turcs, s'étaient établies dans cette île déserte, où elles gagnaient leur vie moyennant la culture des plaines et de quelques pieds de vignes, exerçant en même tems le cabotage qui ne tarda pas à s'étendre et à augmenter le nombre de leurs canots. Nous connaissons comment elles surent profiter des avantages que les troubles de l'Europe présentèrent au commerce grec pendant les derniers quarante ans.

Au commencement de la révolution grecque, elles s'étaient accrues jusqu'à 2000 familles presque toutes à leur aise, parmi lesquelles il y en avait trente qui étaient riches de plus de 100,000 écus d'Espagne.

Chaque année, le premier dimanche de Mars, on s'assemblait dans la cathédrale pour élire trois démogérontes chargés de surveiller la police, la douane et toute l'administration, avec un notaire public pour garder les testamens et les contrats de familles et de commerce. Les procès furent regardés comme des affaires de famille. On parvint à les applanir par l'arbitrage; quelquefois on alla jusqu'à employer la violence et le meurtre. Les démogérontes avaient trente hommes armés à leur disposition, dont chacun recevait deux piastres turques par jour. Il fut défendu aux autres de porter des armes. Plus tard on choisit encore, chaque année, un conseil de dix hommes qui devaient s'occuper des relations de l'île avec la Porte,

prendre des mesures générales, et former le tribunal devant lequel les affaires les plus importantes devaient être portées après avoir été instruites par les démogérontes. L'île avait reçu de la Porte un diplôme d'affranchissement (deschkeresy) en vertu duquel, au lieu de la capitation (caratschy), on payait vingt paras par tête. Outre cela on était obligé de fournir au Capitan-Pacha trente marins dont le nombre s'éleva dans la suite jusqu'à 100; après six mois de service, ils retournaient dans leur patrie. Pour se soustraire à cette obligation, on était convenu de lui payer la somme de 50,000 piastres turques par an, et l'on jouissait en revanche d'un indépendance absolue. Si la Porte venait à envoyer des députés, ils étaient tenus de déposer les armes en débarquant, et jamais il ne fut permis à aucun bâtiment turc de jeter l'ancre dans le port de l'île.

Pour subvenir aux besoins publics, le conseil des dix imposait le peuple; mais chacun était libre de refuser l'impôt. Si ce cas arrivait, on se bornait à adresser des remontrances à l'opposant par l'intermédiaire de ses parens, des magistrats, des prêtres même. S'il persistait dans son refus, on l'abandonnait au mépris de ses concitoyens; il était cependant rare que de telles protestations eussent lieu. Moyennant ces contributions, on avait pourvu à toutes les dépenses de la commune, bâti neuf églises, une école publique, un lazaret avec une quarantaine. Depuis 1790, on avait commencé à garnir le port d'un double môle, en prélevant sur les bâtimens un impôt qui fut payé moitié par le capitaine, moitié par l'équipage, conformément à la manière dont le gain de la navigation était réparti.

L'île d'Hydra s'était constituée différemment. L'an

1470, des familles Albanaises, fuyant devant le glaive de Mahomet II qui fit pour lors la conquête de leur patrie, vinrent chercher un asile sur les rochers déserts de l'île connue chez les anciens sous le nom d'Hydria. Elle était alors couverte de bois, et les vallées et les parages, quelque peu fertiles qu'ils fussent, leur fournirent quelques moyens de subsistance une fois qu'ils furent cultivés. Cependant elles aussi se virent forcées par la stérilité du sol de construire des barques et de gagner leur vie au moyen de la pêche et du cabotage. Renforcés de tems en tems par d'autres familles Albanaises et des réfugiés du Péloponèse, les nouveaux habitans menèrent une vie ignorée, mais non sans agrément, puisque par leur industrie et leur activité, ils étendirent les affaires de leur commerce, et acquirent même une partie des terres plus fertiles sur les côtes opposées de l'Argolide orientale. En 1770, ils s'abstinrent de prendre part à l'insurrection du Péloponèse, et après la retraite des Russes, ils eurent occasion de sauver une partie de la population de la presqu'île en la transportant à Hydra et en d'autres îles de l'Archipel. Après le traité de 1774, en vertu duquel la Crimée fut cédée à la Russie, la navigation des insulaires, restreinte jusqu'alors à la mer Egée, commença à s'étendre dans la mer noire, où les marins Hydriotes furent reçus en frères par leurs coréligionnaires d'Azof et de Taganrock. C'est à partir de cette époque qu'avait doublé le nombre des habitans d'Hydra, et que leurs spéculations commerciales avaient prospéré. Le divan, corrompu par les agens russes, avait accordé aux Raïas la permission d'arborer le drapeau de cette nation sur leurs bâtimens, et les Hydriotes profitaient à leur plus grand avantage de ce privilége étonnant que la nation grecque dut à la dex-

térité des Phanariotes employés dans les négociations. Depuis ce tems, Hydra mettait chaque année pour les six mois de l'été à la disposition du Capitan-Pacha cinquante marins, qui furent payés chacun 30 piastres par la commune. Lorsqu'il survenait quelque guerre, quinze petits bâtimens Hydriotes étaient destinés au service de la flotte impériale. En 1787, on commença à construire des corvettes et des bricks plus considérables. Nous avons rapporté plus haut comment, depuis cette époque, la prospérité des Hydriotes alla toujours croissant jusqu'au commencement de la révolution à laquelle ils se réunirent un peu plus tard que les Spéziotes; mais la gloire que s'est acquise leur marine, achetée à un prix élevé de sang et de sacrifices de tout genre, a fini par détruire leurs richesses, leur flotte, leur commerce et par tarir les sources de leur aisance.

Les Hydriotes ne payèrent à la Porte que 3000 piastres, l'an 1779. Cet impôt se composa de 1000 piastres du Maktou, c'est-à-dire revenu, et de 2000 de Chédié-Misacha, c'est-à-dire don d'été. Il ne fut jamais élevé au-dela de 5000 piastres. C'était à ce peu de frais qu'ils jouissaient d'une indépendance semblable à celle des Psariotes.

Au commencement, les affaires de la commune furent administrées par deux démogérontes, élus et payés chaque année. Ils avaient une garde de quarante soldats à leurs ordres; mais à leur côté il y avait un conseil de primats, composé des chefs, des maisons les plus influentes et les plus riches de l'île. Ce conseil s'était formé sans un aveu exprès du peuple, par la seule force des choses qui appelait les grands propriétaires des capitaux et des bâtimens à la tête des affaires, pendant que les autres couraient les mers en qualité de marins pour veiller à leur négoce. Lors-

qu'un des membres venait à mourir, ceux qui restaient en choisissaient un autre pour le remplacer. En 1802, l'hydriote George Boulgaris, qui était parvenu dans la flotte turque jusqu'au grade de capitaine, étant rétourné dans sa patrie, fut reconnu comme gouverneur de l'île. Les démogérontes cessèrent pour lors, et Boulgaris administra avec le conseil des primats les affaires de sa patrie en y montrant un grand discernement. Après sa mort en 1812, le conseil resta au pouvoir jusqu'à l'arrivée du Président [1]). Ce fut dans cette occasion que les princes se désistèrent de leur autorité pour se soumettre aux employés que le nouveau gouvernement envoya dans leur île.

La population d'Hydra montait jusqu'à 5000 familles, qui possédaient en bâtimens 120 bricks et goëlettes, et jusqu'à 6,000,000 d'écus d'Espagne en numéraire, concentrés en grande partie entre les mains de quinze familles. La maison seule des Contouriotis possédait seize bâtimens et plus d'un million en numéraire: voilà bien des matériaux pour composer une aristocratie; elle se forma d'elle-même, comme la démocratie s'était développée à Chios. L'une s'entendit, aussi bien que l'autre, dans le maniement des affaires publiques, avec cette différence cependant que les marchands de Chios ayant besoin d'une instruction plus large à cause de la variété et des liaisons multipliées de leur commerce, renfermèrent dans la sphère de leur activité l'étude des sciences, en faisant donner une éducation soignée à leurs enfans, tandis que le besoin de l'instruction ne fut jamais senti sur les chantiers d'Hydra parmi les

---

1) Les notices sur l'île d'Hydra sont tirées en partie d'un mémoire manuscrit en grec sur son histoire, rédigé par le capitaine Antoine Miaulis, fils de l'amiral.

chefs mâles et probes, mais hautains et ignorans, de cette république de marins.

Cependant un état d'une telle importance ne pouvait guères se passer de lois et d'une espèce de civilisation administrative. En général, on suivait les usages et les coutumes, et en cas de nécessité, on avait recours à l'extrait du droit romain d'Arménopoulos. Pour les affaires de commerce, on avait des règlemens enseignés par l'expérience. Dans tout cela il n'y avait rien d'arrêté; mais on n'eut que rarement besoin de l'intervention de l'autorité, vu la grande probité qui régnait au fond de toutes les transactions. Il n'y eut presque pas de délit, le vol était entièrement inconnu, et les actes de violence étaient vengés par la représaille, quelquefois même par le meurtre. Ce ne fut que sous l'administration de George Boulgaris, assisté par le moine Denys, qu'on fixa certaines punitions en cas de délit. Elles se ressentaient cependant de l'âpreté aristocratique du pays et du caractère indomptable de ses habitans. Suivant le degré de culpabilité, le condamné était jeté en prison, conduit à l'hôtel de ville pour être étendu par terre et recevoir de 100 à 200 coups de bâton; dans les cas extrêmes, on l'embarquait sur un bateau pour le transporter à Constantinople. Arrivé là, on le jetait dans le bagne où l'on finissait par l'étrangler.

Nous sommes entrés dans ces détails autant qu'il était nécessaire, afin de faire voir que les Grecs de nos jours mêmes, après avoir oublié jusqu'aux noms de démocratie et d'aristocratie, en ont fondé de très-raisonnables, et que, sans connaître ni l'économie politique, ni les autres avantages de notre civilisation raffinée, ils les ont fait prospérer par l'ordre intérieur et le commerce, enfin, que malgré les soupçons outrageux de

leurs maîtres barbares, ils ont fini par les élever au rang d'états riches et florissans, tandis qu'en Europe on les accusait d'ignorance, les taxant d'enfans et ne les croyant pas mûrs pour des institutions politiques quelconques.

Quant à l'organisation des communes, il est bien clair qu'on ne pourra pas s'éloigner de la base historique. Il y a peu de changemens à faire dans l'ancien mode d'élection, excepté pour les villes. Par rapport à ces dernières, je conseillerais d'organiser la commune d'après les classes de la société que nous avons indiquées, c'est-à-dire: 1° en nobles ou riches propriétaires, 2° en commerçans, 3° en artisans. Je joindrais à la première classe le clergé et les hommes qui auraient suivi les études universitaires, à la seconde les marins, et enfin à la troisième les fabricans et les aubergistes. Ensuite on pourrait procéder à l'évaluation des propriétés, accordant à chaque classe un nombre d'électeurs analogue au capital de ses biens soumis à l'impôt direct et indirect. Les électeurs choisis par les classes devraient se réunir pour élire les démogérontes et les commissions dont on aurait besoin pour les aider dans l'administration municipale. Il n'y a que ce moyen pour conserver à chaque habitant de la commune appartenant à ces classes, son concours à l'élection des autorités locales et assurer en même tems une prépondérance équitable aux classes aisées par la majorité des électeurs qu'ils enverront aux assemblées électorales. De plus il faut des règlemens pour définir avec plus de détails la sphère d'activité des démogérontes, leurs droits, leurs obligations et leur responsabilité.

Cependant l'ancienne constitution municipale grecque, telle que nous l'avons montrée, a encore son côté faible. C'est la défectuosité du contrôle de l'ad-

ministration. Les démogérontes et les membres des commissions administratives étaient bien obligés de rendre compte de leur gestion; mais comme cela se pratiquait dans la même assemblée et sans examen préalable, ce compte rendu était presque toujours illusoire, surtout quand les démogérontes étaient des hommes riches et puissans, dont il fallait craindre le ressentiment. Ce défaut fit naître et multiplia les vices, les dilapidations et les oppressions dont on a accusé ce système, puisque des démogérontes méchans pouvaient suivre leur penchant, satisfaire leurs passions et leur avidité, sans s'inquiéter beaucoup du reste; le jour du contrôle venu, ils étaient sûrs d'être soutenus par leurs amis.

On devra donc établir partout des commissions d'enquête (*ἐξεταστικαὶ ἐπιτροπαί*), élues de la même manière que les démogérontes, mais quatre semaines avant le nouveau choix de ces magistrats. Ces commissions se réuniront immédiatement après leur élection pour examiner les documens et les comptes de la démogérontie précédente, et faire, avant la nouvelle élection, leur rapport à la commune, convoquée pour cela en assemblée générale. Plusieurs jours auparavant, les comptes devront être exposés à l'inspection de chacun des membres de la commune qui voudra les connaître en détail. Si l'on découvrait des illégalités ou des malversations, la plainte serait portée à l'autorité supérieure et jugée, conformément à sa nature, par le conseil du préfet ou les tribunaux.

L'efficacité de ce contrôle débarrassera l'administration municipale des abus au développement desquels il faudra s'attendre, puisque la démogérontie doit rester toujours entre les mains des hommes influens et enclins à mettre leur intérêt à la place du bien de la commune.

Ce serait faire preuve de la dernière ignorance que de vouloir placer des hommes subalternes et bornés à la tête des affaires d'une commune entière. Mais tout en restant au pouvoir, les hommes marquans, s'il étaient tenté de suivre l'ancienne route, y seraient arrêtés par la crainte d'être découverts et punis. C'est par l'établissement d'un tel contrôle, qu'un des états d'Allemagne, le Wurtemberg, a porté la régularité et l'économie dans l'administration de ses communes. Après un laps de dix ans passés sous cette surveillance, les magistrats ont payé les dettes des villes et des villages, percé des rues, érigé des bâtimens publics, embelli les villes et fondé le bien-être de la commune dont les revenus vont s'augmentant en proportion de la confiance et de la satisfaction que cette sage institution a produites parmi le peuple.

VINGT-TROISIÈME SECTION.

De la réunion des communes en diocèses et des diocèses en éparchies.

Les villages et les monastères, les bourgs et les villes, qui, par leur position et leurs besoins, sont en rapport plus immédiat, doivent être réunis en districts ou diocèses (διοικήσεις), les districts en provinces ou éparchies (ἐπαρχίαι), en suivant le même principe que pour la formation des districts.

Ces mêmes divisions ont existé depuis un tems immémorial. Elles avaient déjà formé la base de l'administration bysantine, et n'avaient pas été changées par les Turcs, excepté en quelques endroits; mais le partage du pays sur lequel cette division reposa, est pourtant défectueux. Il y a des éparchies ou districts de cent à cent cinquante villes et villages, à côté d'autres qui n'en comptent que douze, et encore les communes composant la même éparchie ne forment pas toujours un ensemble et se trouvent coupées par le territoire d'autres éparchies, dispersées en trois ou quatre endroits et éloignées d'une distance de deux à trois journées du chef lieu. Les gouvernemens établis pendant la révolution gardèrent les éparchies et les

firent régir par des éparques, sans qu'on eut le tems d'y mettre de l'ensemble. Le Président commença par rétablir la double division que nous avons indiquée, en appelant les districts éparchies et les provinces sections ou plutôt segmens (τμήματα); mais faible et inconstant comme il le fut dans toutes ses mesures administratives, il recula devant les difficultés de l'exécution, et finit par laisser les éparchies dans l'état de désordre et de dispersion dans lequel la révolution les avait trouvées.

Les établissemens ecclésiastiques offriront la base d'une division par districts et éparchies, puisque la circonférence d'un diocèse est en général tellement arrondie qu'on peut en faire un district ou canton. Dans les pays où le diocèse serait par trop considérable, on le partagera en plusieurs districts ou cantons. Quant aux éparchies composées de plusieurs districts ou diocèses, on pourra, à quelques exceptions près, suivre l'ancienne division de la Grèce en états indépendans.

Le diocèse sera de peu d'étendue afin que les habitans de la campagne puissent aisément se transporter dans le chef-lieu pour y veiller à leurs affaires. Le pays composé presque partout de vallées et coupé par des montagnes, s'y prête on ne peut mieux. Chaque diocèse ne sera donc qu'une commune plus étendue, et la mieux circonscrite sera celle dont les habitans les plus éloignés du chef-lieu pourront s'y rendre et revenir chez eux le même jour. On suivra le même principe dans les îles.

Quant aux éparchies, on aura, pour le midi du Péloponèse, celles de la Lacédémonie et de la Messénie; au centre, celles de l'Elide, de l'Arcadie et de l'Argolide; au nord, celles de la Corinthie et de l'Achaïe. L'Arcadie, afin d'avoir une ville maritime et avec elle un débouché

pour ses produits, devra être agrandie par le district d'Astros et la plaine de l'ancienne Thyréa; on y pourra facilement changer la rade en un port convénable, en jetant seulement un môle du côté du promontoire sur lequel se trouvent les ruines cyclopéennes d'un ancien fort. Dans la Grèce orientale, on aurait: 1° l'éparchie de la Locride, à laquelle il faudrait réunir la vallée du Sperchius qu'on a detachée de la Thessalie, pour en former une partie du royaume, 2° la Phocide avec le pays des Locriens Ozoles, 3° la Béotie, et 4° l'Attique, à laquelle on réunirait les diocèses d'Eleusis et de la Mégaride. Quant à la Grèce occidentale, elle serait divisée dans les éparchies de l'Etolie et de l'Arcananie. L'île d'Eubée en formerait une à elle seule; on conserverait aux autres leur ancienne dénomination de Cyclades et de Sporades, les laissant indépendantes les unes des autres autant que l'organisation générale le permet, puisqu'elles n'ont presque rien à démêler entre elles.

Depuis le tems des Romains, les communes ont coutume d'envoyer des députés dans le chef-lieu du district ou de la province pour prendre soin des affaires générales. Ce sont les conventus des latins et actuellement les démogérontes éparchiques (*ἐπαρχικαι δημογέροντες*), ou magistrats de districts, qui siègent au chef-lieu de l'éparchie pour s'entendre avec les gouverneurs sur les mesures de police générale, la répartition des impôts, et les établissemens d'utilité commune à créer aux frais de l'éparchie. Avant la révolution, le choix de ces démogérontes était fait par des députés envoyés dans ce dessein par les communes au chef-lieu de l'éparchie. En général on élisait trois démogérontes qui, réunis à deux autres du chef-lieu, formaient un conseil de cinq avec les attributions que nous venons d'indi-

quer. Le comte Jean Capodistria abolit cette institution en changeant le mode d'élection. Le préfet dressait une liste qu'il envoyait au sénat; celui-ci doublait le nombre des éligibles. On s'imagine bien qu'une liste façonnée par des hommes dévoués au gouvernement, contenait seulement les personnes que le président voulait voir figurer dans ces fonctions. Il était donc clair que, sous des formes illusoires, l'élection des démogérontes des communes et des éparchies était concentrée entre ses mains. On prétendait que ce changement était nécessaire pour faire cesser l'influence des primats et les dépouiller de l'administration des provinces; mais au lieu d'obvier aux inconvéniens qui pouvaient en résulter, par d'autres mesures législatives et administratives, on coupa court à la difficulté et l'on mit à la tête des hommes prêts à tout sacrifier au chef de l'état. Après la chûte de sa famille, les communes, rentrées dans leurs anciennes prérogatives, procédèrent avec les démogéronties des éparchies ainsi qu'elles avaient fait avec celles des communes. Elles furent changées à l'instant où l'on se sentit délivré de l'oppression. Quant à l'organisation des districts ou diocèses qui répondent à peu près aux anciennes éparchies, la chose se trouve déjà presque faite; comme auparavant, ils seront administrés par un préfet à la nomination du gouvernement, assisté d'un conseil ou d'une démogérontie du diocèse au choix du peuple.

Les communes, en élisant leurs autorités locales, doivent en même tems nommer les membres destinés à se rendre dans le chef-lieu du district pour y procéder à l'élection de ces démogérontes. Outre le préfet et le conseil, il y aura dans chaque diocèse un évêque ou son vicaire. Le conseil des démogérontes

aidera l'un et l'autre dans leurs emplois. Ils veilleront, de concert avec l'autorité religieuse, au maintien de l'église, de l'instruction publique, et l'assisteront dans l'exécution des fonctions civiles qui sont de sa compétence. Le préfet sera obligé de les consulter sur toutes les affaires administratives. En cas qu'il y eût dissidence, il aurait le droit de faire exécuter sa propre volonté, en dressant toutefois un rapport que l'on enverrait à l'autorité supérieure, en y joignant l'opinion contraire. Quant au contrôle de l'administration du district, il sera exercé conformément à celui des démogéronties des communes. Les électeurs de tous les districts réunis dans le chef-lieu, choisiront une commission qui en doit être chargée. Tous les actes et les comptes du préfet et du conseil seront soumis à son examen. De plus, elle s'entendra avec le préfet sur les mesures à exécuter pour la prochaine année; et consentira aux moyens e couvrir les dépenses. Si dans les actes de l'administration la commission de contrôle trouve matière à se plaindre, la cause doit être portée à l'éparche, comme à l'autorité supérieure, lequel, assisté de son conseil, la jugera, ou bien la renverra devant les tribunaux. Pour donner plus de régularité à cette commission chargée du contrôle, nous conseillons de la laisser deux ans en activité, puisque les mêmes hommes, revenus la seconde année, s'apercevront plus aisément de la manière dont l'administration a satisfait aux besoins du diocèse, qu'ils auront reconnus dans leur réunion précédente.

De même que chaque diocèse aura un évêque et un préfet, ainsi chaque éparchie devra avoir un archevêque et un éparche ou gouverneur civil, avec un conseil nommé et payé par le gouvernement, et un stratarche ou gouverneur militaire. Les préfets des diocèses

seront subordonnés à l'éparche, comme les démogérontes des communes le seront au préfet, en sorte que les derniers ressorts de la haute administration de la province se trouveront concentrés entre les mains du gouverneur. Pour mettre les intérêts de l'éparchie à l'abri des fautes et des malversations des employés, il s'agira de procéder d'après la manière indiquée pour les districts, c'est-à-dire, de choisir une commission éparchique de contrôle. Les électeurs des diocèses, réunis, ainsi que nous venons de le dire, dans les chefs-lieux de leurs districts afin de choisir les commissions de contrôle pour ces derniers, devront en même tems élire celles pour les éparchies. Cette commission ou conseil de contrôle (*ἐξεταστικὴ ἐπιτροπὴ τῆς ἐπαρχίας*), composée ainsi des députés de tous les diocèses de la province, en nombre proportionnel à leur population, s'occupera à examiner la marche de l'administration pendant la dernière période, et à s'entendre avec l'éparche sur le plan d'opération pour l'année suivante. En conséquence, les actes et les comptes du gouvernement de la province lui seront soumis, ainsi que les plans des ouvrages à entreprendre, par exemple, des routes secondaires, des écoles, des hôpitaux à établir, des marais à dessécher, des ports à construire. Elle aura à vérifier les comptes, à pourvoir aux moyens requis pour l'exécution des mesures auxquelles elle aura consenti. Si dans l'examen des actes de l'administration, la commission découvrait des fautes, des malversations ou des infractions aux lois, elle serait autorisée à porter sa plainte au conseil d'état qui en jugerait ou la renverrait devant les tribunaux.

Il serait conforme à la nature des affaires plus générales de l'éparchie, et à la régularité de leur gestion que, ni le choix, ni la réunion de cette commis-

sion ne se fissent chaque année. Nous conseillerions donc de la nommer pour quatre années et de la convoquer tous les deux ans, excepté le cas où une réunion extraordinaire serait jugée nécessaire par l'autorité supérieure. L'éparchie, pour faire face aux dépenses indiquées, doit donc avoir une caisse de fonds dotée de revenus provinciaux conformes à ses besoins. Le président Jean Capodistria en avait senti lui-même la nécessité. En conséquence, dans un décret rendu en Février 1830, nº. 9, il assigna aux caisses de l'éparchie: 1° l'impôt sur les troupeaux, c'est-à-dire, cinq leptas sur chaque brebis, chèvre et mouton, et vingt sur les porcs et les bestiaux de pâturage, à l'exception de ceux qui servent aux transports et à la charrue; 2° cinq pour cent sur tous les revenus des maisons, des magasins et des boutiques; 3° trois phénix par mois à prélever sur chaque marchand de vin et de liqueurs; 4° neuf pour cent sur les loyers des auberges et caffés dont était comptable le locataire, pendant que le propriétaire supportait encore un taux de neuf pour cent sur la somme qu'il recevait pour le logement; 5° vingt leptas sur chaque millier de tuiles fabriquées par un particulier, et le double, quand elles provenaient d'un établissement public. Il en était tout de même pour la poterie et l'on payait en outre quatre leptas pour un quintal de chaux, et dix pour le gypse; 6° de deux à huit phénix par mois sur chaque barque de pêcheur, enfin 7° de un à quatre sur chaque charge amenée au marché par une bête de somme. Ces impôts indirects, en partie assez lourds, auraient suffi pour les besoins les plus urgents des éparchies. On s'en serait servi, ainsi que le demandait le décret, pour rétablir les églises, les écoles, les hôpitaux et les bâtimens publics, tout en prenant soin de réparer ou de construire

des aqueducs, des canaux, des ports et des chaussées, etc. Les habitans des éparchies, tout appauvris et ruinés qu'ils étaient, auraient supporté ces fardeaux avec résignation; mais dans ce même décret qui imposait ces charges et les plaçait sous la comptabilité des démogéronties, il fut ordonné de faire passer ces revenus dans le trésor public du gouvernement. Il est vrai que le trésorier devait tenir dans ses livres un compte séparé des sommes que versait chaque éparchie; mais le gouvernement se réserva malgré cela le droit de dépenser cet argent non seulement pour les besoins de ceux qui l'avaient payé, mais en cas de nécessité pour les besoins de la nation entière. Or, comme cette nécessité exista toujours sous un gouvernement déréglé, il était bien clair qu'elle absorberait les revenus des éparchies, et que rien n'en retournerait à sa source pour servir aux exigences locales.

Il n'y eut donc dans ces démarches qu'une déception cruelle. On parvint à charger le pays accablé par la misère et tombé en ruines, d'impôts indirects sous le nom de revenus provinciaux, sans y être autorisé par une loi, et jamais on ne pensa à les appliquer à un seul des besoins municipaux les plus urgens auxquels ils devaient être destinés. Il s'agit donc de remédier à ces abus, et une fois que les éparchies devenues paisibles accroîtront leurs ressources, on peut être sûr que les conseils ou commissions de contrôle ne feront pas la moindre difficulté d'augmenter les impôts à mesure que les besoins généraux de la province le réclameront.

Voilà l'organisation du pays, que nous proposons. Il faut y distinguer ce qu'il y a d'essentiel ou d'accessoire. La division en communes, en districts et en provinces, est de rigueur, aussi bien que la participa-

tion du peuple à leur administration: mais les opinions commencent à varier lorsqu'il s'agit de combiner l'action du peuple avec celle du gouvernement, et de désigner à chacun sa sphère. Suivant une de ces opinions, les chefs des communes, des districts et des provinces, seraient nommés par le gouvernement, mais assistés par des démogéronties qu'auraient choisies les habitans. C'est le système absolu déguisé sous une apparence populaire, puisque pour faire marcher les affaires, le gouvernement ne peut pas soumettre les employés aux avis des conseils et que dès lors ceux-ci ne sont que pour la forme. De plus, les chefs des provinces, des districts et des communes, n'ayant pas d'employés à leur côté, ne peuvent guères compter sur la prompte expédition des affaires, puisque ils doivent s'en rapporter aux personnes envoyées par une autre autorité et placées sous l'influence populaire. Il est donc évident qu'un tel système n'offre aucune garantie, soit au peuple, soit au gouvernement. Pour faire une concession à la nation, on a proposé de lui laisser choisir le chef de la commune, et de le soumettre seulement à la confirmation du gouvernement; mais cette concession n'est elle-même qu'illusoire, puisque la confirmation dans ces circonstances est à peu près équivalente au choix; de plus, elle ne change rien à la base vicieuse de la mesure générale qui, blessant l'ancien système des démogéronties reconnu et chéri du peuple, le remplace par un être amphibologique d'arbitraire administratif, voilé sous l'apparence de franchises municipales. Il faut donc commencer par laisser intacte la constitution municipale des communes et des diocèses, telle qu'elle a subsisté même sous les Turcs, et remédier à ses inconvéniens en instituant des conseils de contrôle, ainsi que nous l'avons

proposé. Or oubliez cette institution protectrice et vous ouvrirez dès lors la porte aux abus; car les familles influentes, admises à participer au pouvoir sans être contrôlées par leurs commettans, le feront tourner à leur profit. On dira la même chose par rapport à l'organisation des provinces conçue dans l'esprit de ce système que nous combattons. Il serait à craindre que son adoption, qui sera sans doute conseillée et appuyée par les primats, ne ramenât dans l'administration l'oligarchie que le comte Capodistria se crut appelé à détruire, à combattre même par des moyens illégaux. De plus les travaux administratifs réservés aux gouverneurs des provinces, sont d'une telle étendue et d'une si grande importance qu'ils ne peuvent pas être abandonnés à la capacité et à la bonne volonté des conseillers sortis des élections populaires. Le chef du district peut se suffire à lui-même en cas de besoin; quant à celui de la province, il lui faut absolument un nombre convenable d'employés du choix royal, salariés et mis à sa disposition pour donner de l'élan à la marche d'une administration qui embrassera tant de choses dans un pays où tout est à créer ou à rétablir. Les intérêts populaires y seront suffisamment garantis, pourvu qu'on étende à l'administration des provinces le contrôle exercé sur celle des communes et des districts, et que le gouvernement, dans le cas où il voudrait employer des mesures générales et dispendieuses, soit obligé d'avoir recours au consentement de ces conseils choisis par le peuple pour examiner son l'administration.

Tel est le système que nous avons proposé après un mûr examen de la situation et des besoins de la Grèce, et après avoir assisté aux débats des hommes

les plus versés dans la connaissance de leur pays, sur les conditions nécessaires pour bien en organiser les éparchies. Ce système maintient tout ce qui a existé sous ce rapport depuis un tems immémorial, et n'y ajoute que ce qui est absolument nécessaire pour le compléter et le défendre.

VINGT-QUATRIÈME SECTION.

De la réunion des éparchies en un pouvoir central.

Il nous reste encore à parler de la réunion des éparchies en un gouvernement central. Après avoir vu de quelle manière, tout en suivant les traces des anciennes institutions nationales, nous avons organisé l'église, les communes des villages et des villes, puis les diocèses et les éparchies, il est facile de conclure d'avance où tout cela doit tendre, quand il s'agit de procéder à l'organisation du pouvoir central. Dans les districts, il y a les délégués du roi, assistés de leur conseil: au centre des affaires, il y aura donc le roi lui-même, mais le roi en son conseil, c'est-à-dire, prenant avis du conseil d'état et agissant par ses ministres qui en sont membres et chefs des sections. Les éparches en conseil forment donc les parties subordonnées du système, ayant à leur tour au-dessus d'eux les préfets assistés par les démogéronties des districts, et ceux-ci, les démogérontes locaux. De même qu'il y aura une commission de contrôle pour chaque démogérontie, chaque préfecture et chaque éparchie, afin que l'ordre soit maintenu partout dans les affaires et que les abus du pouvoir et les illégalités soient réprimés, de même il faudra une commission

de contrôle général et suprême pour assurer au pays sa part à la confection des lois, en augmenter la force et en garantir l'exécution. Cette commission, que nous appellerions sénat (γερουσία), se composerait de deux sections ou conseils (βουλαί), l'une choisie par le roi, l'autre élue par le peuple. Les membres du conseil royal (ἡ βασιλικὴ βουλή) seraient pris parmi le haut clergé, la noblesse et les notabilités dans la sphère de la haute instruction, du commerce et de l'industrie. Leur mission durerait douze ans, pendant lesquels ils seraient inamovibles. Le conseil populaire (ἡ ἐθνικὴ βουλή) se composerait des députés de toutes les éparchies. Le choix de ces représentans du peuple devrait se faire dans chaque éparchie par tous les démogérontes des villages, des villes et des diocèses, y compris les membres en fonction de toutes les commissions d'enquête, réunis en corps d'électeurs dans le chef-lieu de l'éparchie. Leur mandat serait de six ans, si le gouvernement ne jugeait pas convenable d'ordonner plutôt de nouveaux choix. Pour maintenir l'équilibre des deux sections du sénat, le conseil royal, y compris les ministres, ne devrait pas être plus nombreux que celui des députés des provinces. Sa convocation dépendrait du gouvernement; mais trois ans après le commencement de la dernière session, le sénat se réunirait de droit, s'il n'était pas convoqué. Les sections délibéreraient séparément; mais en cas qu'il y eût dissidence entre elles sur une proposition, le gouvernement royal aurait la faculté de les réunir en conseil général, présidé par le grand juge, et de leur soumettre de nouveau l'affaire contentieuse. La décision aurait lieu dans la même séance à la pluralité des voix des membres présens. Le sénat, comme conseil suprême, serait chargé de procéder à l'enquete de

l'administration pendant la période précédente, de consentir à l'augmentation des impôts directs et indirects, aussi bien qu'à l'établissement des nouveaux, et de concourir à la confection des lois nouvelles et au changement des anciennes. De plus, il pourrait recevoir des plaintes de la part des individus, des municipalités et des commissions de contrôle, lorsqu'elles n'auraient pas eu de suite, et porter plainte lui-même contre les ministres devant la cour suprême du royaume. Du reste, il est bien entendu que les séances de toutes les commissions d'enquête, des communes, des districts et des provinces du royaume, seraient publiques. Le roi, comme cela s'entend de soi-même, étant placé hors de toute atteinte, la responsabilité ne tomberait que sur les serviteurs qui, dans quelque degré de l'administration qu'ils fussent, auraient abusé de la confiance, et compromis par leur conduite l'honneur, le bien-être et les intérêts du pays.

Il y aura peu de personnes qui ne trouvent que l'institution du sénat ou du conseil suprême, telle que nous l'avons proposée, est compatible avec le principe monarchique, puisqu'il n'y a rien que ne soit absolument nécessaire pour préserver le pouvoir contre ses propres écarts dans un pays où il n'y a pas de différence entre l'arbitraire et la tyrannie, et où toute autorité sans bornes devient vindicative et sanguinaire. Mais il y en aura beaucoup, surtout en Grèce, qui tout en trouvant assez large la part que nous avons faite aux libertés communales, croiront trop faibles les garanties du droit public que nous avons placées dans le sénat ou conseil suprême, comme dans un corps politique et participant à la législation. Ces derniers prétendront que la faculté laissée au gouvernement d'en choisir la moitié des membres pendant qu'il influe sur l'élec-

tion du reste, changera cette institution en un instrument docile entre ses mains. De plus, ils déclareront que la réunion des deux sections de ce conseil en un seul corps, supposé qu'il y ait dissidence, est un moyen sûr de paralyser la résistance que les députés du peuple pourraient tenter contre des mesures fâcheuses de la part de l'autorité, et que la restriction qui borne à douze ans la durée de la mission des notables, rend impossible le développement d'un esprit politique dans leur corps, tandis que la période de trois ans que le gouvernement peut laisser écouler sans convoquer le conseil suprême, lui donne toute la liberté de faire ce qu'il veut, et de laisser tomber en désuétude l'institution même.

Il sera peut-être nécessaire d'entrer dans quelque détail par rapport à ces objections.

On ne voudra pas engager le gouvernement à marcher avec un conseil purement démocratique, parce que, quelque moderés que puissent être les priviléges qu'on accorde à ce conseil, il doit avoir le droit de consentir aux changemens des taxes et des impôts, d'examiner les actes de l'administration, et de porter plainte contre ses chefs aux autorités chargées de les juger, si toutefois on ne veut pas rendre l'institution entièrement illusoire, et n'en faire plus qu'une machine gouvernementale et un fardeau pour le pays. La démocratie aurait donc trop de chances avec un pareil conseil, et la monarchie, placée sur cette pente, glisserait peu-à-peu au milieu du pouvoir populaire, si les élémens aristocratiques admis dans la composition du sénat, ne balançaient l'action des députés de la nation.

D'un autre côté pour la Grèce n'a pas d'élémens pour une aristocratie avouée et tutélaire, et si l'on voulait remédier à cet inconvénient en conférant à une partie

des familles notables des droits politiques héréditaires, on organiserait une faction aussi dangereuse au gouvernement que préjudiciable aux intérêts du peuple. On n'éviterait pas ce danger en faisant abstraction de l'hérédité de cette dignité et en ne la conférant qu'à vie; car l'esprit de l'intrigue et l'instinct du patronage sont tels, qu'en peu de tems chaque membre du conseil nommé à vie, deviendrait le chef reconnu d'une clientèle nombreuse et d'une coterie composée de tous ses parens et amis. Il est donc nécessaire de restreindre la durée des fonctions de ces individus, et si les députés des provinces ont une mission pour six ans, celle des membres du conseil royal ne devra pas être au-delà de douze. En revanche ils seraient inamovibles pendant cette période, tandis que, de l'autre côté, il est bien entendu que le gouvernement pourrait renvoyer les députés des éparchies et en demander d'autres. Mais tout en séparant les élus du gouvernement et les députés du peuple en deux sections délibératives, et en procurant ainsi au gouvernement l'avantage d'une double débat et la possibilité de corriger les fautes de l'un par l'action de l'autre, on agirait sans prouver aucune connaissance du terrain et des hommes, si on prétendait rendre absolue cette séparation du conseil suprême en deux corps délibératifs. Car il y aura parmi les sections trop souvent divergence d'avis et d'intérêts, et, dans tous ces cas, les mesures du gouvernement seraient arrêtées, s'il n'y avait pas d'autre moyen de les faire marcher. Ce moyen se trouve dans la faculté laissée au gouvernement de réunir les deux corps délibératifs en un seul conseil toutes les fois qu'ils ne seront pas d'accord sur une proposition, et qu'il ne juge pas convenable de l'abandonner après le premier échec. Les deux sections réunies, la majorité déjà ac-

quise dans l'une contribuera à balancer la majorité opposée de l'autre; et si les voix favorables à la proposition ne suffisaient pas encore pour la faire passer, le nouveau débat engagé sous la présidence du grand juge royal, pourrait en augmenter le nombre. Enfin la réunion annuelle de ce corps et la nécessite de lui soumettre toute la marche de l'administration, ainsi que la conduite des hauts employés, présenterait trop d'entraves à un gouvernement qui a tout à fonder, et qui est censé apporter les lumières de loin pour les communiquer au peuple, au lieu de les puiser dans son sein. Qu'on y joigne l'état moral et intellectuel du pays, le manque d'instruction solide, d'idées claires et arrêtées, ainsi que de vertus publiques, de plus les passions inflammables et l'esprit d'intrigue qui y dominent presque toutes les discussions, et l'on se convaincra que l'élargissement du cercle des droits publics à accorder au sénat, serait plutôt préjudiciable au pays, et qu'un corps qui possède du reste les trois grands priviléges de contrôler l'administration, de voter les nouvelles lois et de poursuivre les fonctionnaires qui les enfreignent, présente toutes les garanties du droit public compatibles avec la situation actuelle du pays, malgré les chances qu'il fallait y ménager au gouvernement. Ce n'est pas dans l'affaiblissement, mais bien dans la force de l'autorité centrale, que repose l'avenir d'un pays encore ignorant et déchiré par les passions, et le gouvernement, en s'entourant des premières capacités de la nation, sera plutôt en état de donner l'impulsion que de la recevoir d'ailleurs. Le véritable siège des libertés publiques doit être dans les communes et les districts, dans le choix direct et dans le contrôle des autorités municipales, comme dans l'organisation et l'indépendance des tribunaux; quant à la source de ces

libertés, qu'on chercherait en vain dans les efforts des tribunes populaires, elle se trouve dans l'accroissement des lumières, de l'expérience et des vertus publiques.

Cependant qu'on se souvienne toujours que la Grèce, telle qu'elle est actuellement, ne peut être prise comme modèle de la Grèce à venir, et que les institutions qu'on pourra fonder sous ce rapport, ne seront que la base de son droit futur. C'est à son intelligence, à sa force morale et à ses besoins à venir, qu'il faut abandonner le développement des institutions faites pour son premier âge de jeunesse. Nourrie, comme nous le désirons de tout notre coeur, par des études profondes et suivies, formée par une longue expérience dans le maniement de ses affaires, accoutumée à obéir aux lois et à regarder l'autorité royale comme son plus fort boulevard, la nation se contentera toujours d'une liberté sage, dirigée par l'action énergique du pouvoir, en même tems qu'elle saura aussi perfectionner les institutions faites pour la garantir.

Du reste, il ne s'agirait pas dans tout cela d'institutions étrangères à introduire en Grèce, puisque tout ce que nous avons traité jusqu'à présent, l'autorité du clergé, la liberté municipale, l'administration confiée aux députés des provinces ou sujette à leur contrôle, se trouvent en Grèce depuis un tems immémorial; et, quant à l'arrangement des affaires générales, nous avons vu que la partie la plus saine et la plus forte du pays, telle qu'Hydra, Spézia, les débris des Chiotes et des Psariotes, les Mainiotes et même les chefs militaires établis dans la Grèce continentale, ont joui sous ce rapport d'une indépendance presque absolue, le pouvoir des Turcs n'étant que nominal, et les aggressions étant toujours repoussées par la force ou paralysées par des transactions. On sait de plus que même sous

le glaive des Musulmans, il y eut à Constantinople une assemblée nationale composée des délégués des différentes classes de la société et révêtue de priviléges importans; mais il ne se trouva nulle part de garanties pour les droits acquis, ou de défense légitime contre les violences. C'est pour se débarrasser de cet état de crainte, que les hommes courageux que nous connaissons ont pris les armes, et que les autres se sont joints à eux.

De quelque manière donc qu'on envisage la chose, on aperçoit déjà les élémens d'un ordre politique futur avec des droits, les uns anciens et les autres nouvellement acquis, et, supposé que la révolution n'y eût pas touché, il s'agirait de fondre en un ensemble ce que les tems passés ont légué aux tems actuels, et de former ainsi une nation de débris de peuplades échappées aux calamités de cette époque. En procédant comme nous l'avons dit, on arriverait à une chose qui semblerait d'abord un pendant de nos formes constitutionnelles, quoiqu'elle en diffère essentiellement en plusieurs points. On s'en apercevra aisément en examinant les grandes questions touchant la noblesse, le clergé, la liberté de la presse et les impôts.

Malgré les distinctions sociales que nous avons remarquées, la noblesse, comme corps privilégié, n'existe pas en Grèce. Tout en accordant aux familles distinguées l'influence qui leur est due, on ne rencontre pas ces difficultés à résoudre, ces prétentions à rabattre, qui s'élèvent chez nous lorsqu'il s'agit de mettre en harmonie les priviléges nobiliaires avec les intérêts généraux; et, tout en conseillant d'accorder à ceux qu'on appelle nobles en Grèce une influence locale, et de les faire entrer dans le conseil suprême du royaume, ceci adviendrait plutôt en vue des convenances et de

l'ordre public que par des intérêts spéciaux ou par égard pour ces priviléges. On n'aura pas plus à craindre le clergé qui, bien loin de former un état séparé, ayant son centre hors du pays, s'y rattache plutôt intimément et ne pense pas à empiéter sur le pouvoir politique. Etant appelé à participer aux affaires de l'état, il y entrera seulement pour y faire intervenir le poids de son autorité et modérer les intérêts matériels de la société.

La question de la liberté de la presse, regardée chez nous par les uns comme le support de toute la constitution, par les autres comme le plus redoutable ennemi de tout ordre établi, ne se présente presque pas par rapport à la Grèce. Il est vrai qu'elle y existe de droit, comme elle est de fait en Turquie; mais c'est sans aucune conséquence, attendu que presque personne n'y lit les journaux. L'Apollon, qui était la feuille de l'opposition contre le Président, n'a jamais compté plus de 80 abonnés, et sur les 60 de la Minerve, 12 furent pris par le gouvernement, bien que ce journal protestât souvent contre ses actes. On ferait mal de commencer par opprimer cette liberté; d'un autre côté, on aurait tort de la laisser déborder quand les institutions se développent; mais ce n'est qu'à la législation future qu'il conviendra de s'en occuper à mesure qu'on sentira le besoin soit de contenir la presse, soit de la diriger.

La question de l'impôt est également autre en Grèce que chez nous. En Europe on regarde le droit de le voter pour une ou plusieurs années comme le pivot de la monarchie constitutionnelle. Tout se rapporte au budget, et le budget obtenu, on se soucie peu du reste. En Grèce, au contraire, cette coutume périodique est inconnue. L'impôt une fois établi, personne ne

pense plus à disputer au gouvernement le droit de le percevoir, et jamais, dans aucun des congrès qui se sont suivis, on n'a imaginé de décréter, par exemple, que les dîmes devraient être levées pour un ou deux ans; il n'en fut pas même question à celui d'Argos.

Toutefois c'est autre chose par rapport à leur emploi; on veut savoir à quoi on dépense les deniers publics, s'il y a nécessité d'augmenter les impôts, si les lois qu'on médite sont conformes aux besoins du pays, s'il n'y a pas d'abus à corriger, de torts à redresser; on a été accoutumé à savoir tout cela aux îles commerçantes, aussi bien que dans les éparchies où les anciens usages n'étaient pas entièrement déracinés. Il fallait ce contrôle pour maintenir un ordre de choses sous l'égide duquel on a fondé des états populeux, construit des flottes nombreuses, favorisé le commerce et rétabli l'instruction publique; et l'on croit qu'il est nécessaire à l'avenir, afin de tenir éloigné du sol de la Grèce le fardeau du pouvoir arbitraire de l'Orient sous lequel le peuple, le pays, la royauté et le trône s'écrouleraient en bien peu de tems On peut être d'avis différent sur les formes politiques à introduire en Europe et spécialement en Allemagne; ici on peut citer des monarchies absolues sous l'égide desquelles les droits des citoyens restent intacts et la prospérité du pays va croissant, tandis qu'il y a des républiques et des monarchies constitutionnelles tourmentées par l'opposition et les gênes de toute espèce, et dont le bien-être dépérit. Ces réflexions engagent peut-être à conclure que tout gouvernement est bon où l'on gouverne bien. En y regardant de plus près, on s'apercevra même que la prospérité publique ne repose pas autant sur la forme de l'état que sur les moeurs et le caractère du peuple, sur son degré de civilisation et sur ce sentiment

d'équité qui accorde à chacun ce qui lui est dû, enfin sur ce bon esprit qui, tout en conservant ce qui est digne de l'être, tâche de changer ce qui est défectueux. Les affaires publiques prospéreront à mesure que ces qualités et ces vertus protectrices prendront du développement, quelles que soient les formes auxquelles leur maniement soit soumis. Nous ne voulons pas déroger, par ces remarques, aux garanties constitutionnelles; mais bien seulement faire voir que là où celles-ci n'existent pas, il faut des moeurs et un caractère capables de les remplacer. Refusez, par exemple, ces garanties à des peuples de race germanique, c'est à la bonté de leur caractère et à leur haute civilisation qu'ils seront encore redevables de leur état de prospérité et d'un gouvernement modéré. Placez au contraire en Grèce les formes absolues du gouvernement, où elles ne seront mitigées par aucune de ces coutumes et de ces institutions que nos moeurs ont introduites et maintenues; abandonnez-les au jeu des passions brûlantes et aux artifices de la dépravation, et vous verrez que la Grèce n'échappera pas au sort de l'empire Bysantin et de l'Orient tout entier, qu'elle finira par périr comme les Assyriens, les Perses, les Juifs, les Parthes, les Bysantins, les Arabes et les Turcs. C'est la malédiction du vieux prophète, qui n'a pas cessé de peser sur ces pays malheureux. Pressé par les Israélites mutins qui demandaient un roi: „Il sera votre maître", s'écria-t-il, „et vous serez ses esclaves". Chaque peuple apparu dans ces contrées sur la scène du monde historique, a été atteint de ce fléau destructeur, et quiconque ne saura pas éviter la contagion n'échappera pas à la mort. La Grèce, placée entre ces pays ruinés par le despotisme et l'Europe aujourd'hui en fermentation constitutionnelle, ne peut être consolidée qu'en

se tenant éloignée des abus d'un de ces deux systêmes et des illusions de l'autre, en établissant l'ordre et les lois sur les bases de ses anciens usages que nous avons signalés. Ajoutons à cela que la Grèce est un royaume encore au berceau, qui ne peut grandir qu'autant qu'il sera entouré de la confiance et de l'espoir des peuples voisins. Mais en place de ces gages de grandeur future, on y semerait la crainte et le dédain si, au lieu de fonder des institutions, on voulait perpétuer, à l'aide de formes philanthropiques, l'état arbitraire des Turcs qui peut avoir de l'attrait pour les hommes violens et cupides, mais jamais pour les peuples.

De plus, il ne s'agit pas de donner à la Grèce des institutions, mais d'améliorer celles qu'elle possède déjà, et de les mettre en harmonie avec les besoins du nouvel ordre de choses. Aussitôt que la révolution eut éclaté dans le Péloponèse, on pensa à établir des lois. Un sénat (γερουσία) composé de primats se réunit dans le couvent de Valtezza et, peu de tems après, en plus grand nombre à Berbéna, où l'on offrit le pouvoir suprême au prince Démétrius Ypsilanti, nouvellement arrivé en Grèce. Les primats se réservèrent presque toute l'administration intérieure et donnèrent au prince le pouvoir exécutif, tel à peu près que le possédaient les Pachas. Il aurait eu le droit de jeter en prison et même de faire décapiter les coupables et les suspects; le prince n'accepta pas, les primats n'avaient aucune mission. Il réclama une assemblée choisie par les éparchies, pour délibérer avec elle sur l'établissement de la constitution de la Grèce. Ces hommes comprirent bien la portée de cette déclaration, et résolus à se maintenir dans l'usurpation de priviléges onéreux au peuple, ils se mirent en opposition avec le prince et paralysèrent ses opérations. Ce dernier ne s'y prit

donc pas en homme d'état; comme tel, quoique agissant d'après un plan arrêté d'avance, il se serait bien gardé de commencer par se créer des obstacles; il aurait pris les choses dans l'état où il les eût trouvées, et s'en serait servi pour arriver à son but. Cependant la carrière d'institutions à fonder, fut ouverte par un congrès d'à peu près soixante-dix députés, choisis d'une manière assez défectueuse et réunis à Pétala près d'Epidaure. On parvint à créer, le 13 Janvier 1832, la loi d'Epidaure (*νόμος τῆς Ἐπιδαύρου*) qui sépara le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, exclut les chefs militaires du gouvernement et établit une commission administrative avec des priviléges assez étendus, qui devaient durer jusqu'à la réunion d'un nouveau congrès.

On sera peut-être étonné de rencontrer, dans ces essais de constitution, les rêves et les idées de la politique la plus moderne, mises en pratique par un peuple qui commençait à peine à lutter contre l'ignorance et l'oppression; mais il se trouva parmi ces députés des hommes formés en Europe et qui en avaient rapporté quelques connaissances des questions politiques; et ces derniers furent encore conseillés par leurs amis européens, accourus de tous côtés pour s'associer à leur cause. Tel fut un Italien nommé Gallina, qui avait apporté en Grèce un livre contenant les constitutions les plus modernes. C'était un trésor dont le propriétaire ne se détacha jamais, un oracle qu'on venait consulter et à l'aide duquel on parvint à établir en Grèce un système qui, en détachant du pouvoir les capitaines, les seuls qui pussent lui donner de la consistance, commença par affaiblir le gouvernement et finit par ruiner le pays.

Le congrès chargé de perfectionner cet ouvrage malencontreux, eut lieu après la défaite de Drama Ali

à Argos, et dans les défilés sur la route de Corinthe en 1823. Les députés se réunirent dans la plaine d'Astros, sur la côte occidentale du golfe d'Argos, là où fut située la Thyréa des anciens. La loi d'Epidaure y fut refondue sans changer de nature. Ypsilanti dicta les modifications à Spiliades, lesquelles furent presque toutes acceptées. On la publia comme loi d'Epidaure revue à Astros (*νόμος Ἐπιδαύρου ἐπιδιορθωθεὶς ἐν Ἄστρει*). La commission exécutive y fut dépouillée de plusieurs privilèges, par exemple du droit de mettre des individus en prison, et la cour législative resta en permanence. Il était impossible que ces deux pouvoirs existassent ensemble, à cause des passions et des intérêts des chefs qui les composaient. En vain le conseil exécutif, dont Pétro Mauromichali était le chef, s'associa-t-il Théodore Colocotroni comme vice-président, pour se renforcer par sa participation au pouvoir. Guidé par André Métaxa, ce chef tâcha de soustraire l'administration à la surveillance et au contrôle du conceil législatif. Celui-ci, au contraire, appuyé par les Hydriotes, résista et finit par prononcer la déchéance de l'administration, après quoi il en créa une nouvelle dont G. Contourioti fut le Président. Mais les adversaires restèrent en place, en sorte qu'il y eut deux gouvernemens en Grèce, celui des insulaires établi à Cranidi, et celui des Moréotes à Voniza, soutenu par les primats du Péloponèse

La guerre civile éclata bientôt: les Roméliotes, opposés de sentimens et d'intérêts au Péleponésiens, s'unirent aux insulaires et entrèrent dans le Péloponèse. Colocotroni, avec les chefs de son parti, fut battu et envoyé prisonnier à Hydra, au mois de Février 1825, et l'autorité suprême, débarrassée de ses rivaux, commença à se consolider. Elle fut reconnue partout et l'ordre

naquit dans les affaires; mais l'arrivée des Arabes à Navarin jeta le pays dans de nouvelles convulsions. Après avoir été battu, le gouvernement convoqua un second congrès à Epidaure, au mois d'Avril 1826; mais la prise de Misolonghi en amena la dissolution. Il avait institué un gouvernement composé de onze primats, marins et chefs militaires, qui devaient être surveillés par une commission de treize députés. Le gouvernement fut chargé de mettre la Grèce sous la protection de l'Angleterre et de convoquer un nouveau congrès pour lui rendre compte des résultats de ses démarches. Ce congrès commença par se réunir en deux endroits. Les primats s'étaient rendus à Egine; leurs adversaires, qu'ils qualifièrent de sansculottes, siégèrent à Hermione. Il fallut toute l'influence de Lord Cochrane, qui venait d'arriver, pour rapprocher les deux partis. Ils finirent donc par se réunir en une seule assemblée à Trézène où ils rédigèrent la constitution, concentrant le pouvoir exécutif remis entre les mains d'un seul, et appelant le comte Jean Capodistria à s'en charger pour sept ans, sous le nom de Président de la Grèce. La constitution imprimée au mois de Mai 1827, porte le titre de: Constitution politique de la Grèce, rédigée, revue et sanctionnée par la troisième assemblée nationale à Trézène en 1827 [1]).

Malgré l'établissement d'un Président, le pouvoir législatif, confié à un conseil (*βουλή*), resta toujours séparé du pouvoir exécutif, en sorte que le Président, lors même qu'il n'y consentait pas, devait ratifier et publier les lois et les décisions du premier, si le con-

---

1) *Πολιτικὸν σύνταγμα τῆς Ἑλλάδος συναχθὲν, ἀνακριθὲν καὶ ἐπικυρωθὲν κατὰ τὴν γ' ἐθνικὴν συνέλευσιν ἐν Τροιζήνῃ ἔτ.* 1827 *κατὰ μῆνα Μαΐον. Ἐκ τῆς τυπογραφίας τῆς κυβερνήσεως.*

seil auquel il soumettait ses observations à deux reprises, ne changeait pas d'avis. Ce fut donc l'ancien système de la polycéranie (πολυκοιρανία). Les primats et les autres chefs de partis, forcés par la mauvaise tournure des affaires et l'indignation publique de mettre un seul homme à la tête du gouvernement, avaient voulu s'en réserver la direction. Le conseil qui devait se composer de la moitié des membres du congrès, avait décerné à chacun d'eux des appointemens de 6000 piastres turques par an. Il est vrai que le trésor puplic était vide; mais le Président était chargé de contracter un emprunt de 5,000,000 d'écus d'Espagne, et chacun voulait en avoir sa part.

Un tel pouvoir, établi au milieu des ruines et des calamités publiques, vis-à-vis des Arabes qui ravagaient le Péloponèse, des Turcs qui dévastaient le continent de la Grèce, et de leurs flottes combinées qui menaçaient les îles, un tel pouvoir, dis-je, ne pouvait pas marcher. Le Président commença donc par dissoudre le conseil et le remplacer par un corps délibératif, dit Panhellénion, composé de vingt-sept membres à son choix. Cela fait, il prêta serment à la constitution, le 19 Février 1828, à Egine. La dissolution du conseil était un coup d'état que le congrès national, convoqué pour le mois d'Avril, devait légaliser suivant l'aveu de son auteur lui-même. Ce congrès, qui fut différé jusqu'au mois d'Octobre 1829, se réunit à Argos, sanctionna toutes les démarches du Président, remplaça le Panhellénion par un sénat, et donna au chef de l'état toutes les prérogatives qu'il avait désirées lui-même. On arrêta cependant que son gouvernement devait être considéré comme une continuation de ceux que les congrès antérieurs avaient fondés, et qu'en conséquence, il devait s'appuyer sur les mêmes bases constitutionnelles.

On eut donc la constitution de Trézène, modifiée par le congrès d'Argos. Il restait à mettre d'accord ces modifications avec la loi fondamentale, à y apporter les changemens ultérieurs requis par l'expérience et conformes aux anciennes moeurs et aux usages du pays, enfin à réunir le tout dans un seul système de lois fondamentales. Telle fut la commission que le congrès, avant de se séparer, remit au Président et au sénat. Le congrès était seulement prorogé et devait être réuni de nouveau, aussitôt que la constitution définitive aurait été rédigée pour être soumise à son approbation. Le Président ne pensa guères à ce travail qu'autant qu'il craignait d'avoir un successeur. Il est vrai qu'il se vit forcé de proclamer la nouvelle réunion du congrès, au mois d'Octobre 1831; mais son sort l'atteignit avant qu'elle eût lieu. On connaît le reste. Le congrès assemblé enfin au mois de Décembre, sous les auspices de la nouvelle commission administrative, fut divisé en deux assemblées par l'attentat d'Argos. Dès lors chacune d'elles s'occupa à rédiger la constitution. L'assemblée du comte Augustin, siégeant à Nauplie, parvint même à faire sanctionner la sienne; mais elle fut renversée avec le parti lui-même par la rentrée des Romeliotes dans le Péloponèse, ces derniers étant retournés à Argos avec les députés pour y rétablir le congrès. Transporté à Panoïa, ce nouveau congrès fut encore une fois dispersé par la force, avant d'avoir pu en venir à la rédaction d'un projet de la nouvelle loi fondamentale.

Les affaires restent donc dans le même état où la mort du Président les a laissées. On est toujours à la constitution de Trézène, modifiée par le premier congrès d'Argos. Mais, dira-t-on, les Grecs, en s'adressant à la conférence de Londres pour lui demander un prince

souverain, ont eux-mêmes renoncé à leurs institutions ou à leurs rêves constitutionnels, en sorte qu'ils ont concentré leur droit public dans la souveraineté de celui qu'ils ont laissé choisir aux trois puissances pour les gouverner. Pourtant cet acte qu'on suppose ici n'existe pas. La Grèce, c'est-à-dire la nation constituée en congrès, ne s'est jamais adressée à la conférence de Londres, ainsi qu'on vient de l'indiquer. Le second congrès d'Epidaure résolut de mettre la Grèce sous la protection immédiate de l'Angleterre; mais le protectorat ne fut pas accueilli, et l'affaire finit par un refus. Bientôt après, le congrès de Trézène, loin de demander un prince étranger à la conférence, élut lui-même le comte Capodistria président pour sept ans, et ce fut la conférence toute seule qui, deux ans après, et en opposition directe avec ce choix, s'avisa de remplacer le Président par un prince étranger, puisqu'on voulait mettre la Grèce en rapport plus immédiat avec l'Europe, et y fonder un ordre plus stable en y établissant un gouvernement monarchique et héréditaire. Ce sont donc des considérations de haute politique et non pas les voeux de la Grèce qui ont amené cette décision; aussi est-ce le point de vue sous lequel le sénat envisagea l'affaire. Dans le mémoire écrit en réponse aux communications des résidens des trois puissances à Nauplie, le 10 Avril 1830 [1]), ce corps rappelle qu'aussitôt que la nation avait pris les armes, elle avait adopté une forme de gouvernement qu'elle avait jugée pour lors conforme à son état, et que, dans les derniers tems, l'assemblée nationale de Trézène avait choisi en son nom comme Président septennal un

---

1) Gazette universelle de la Grèce n°. 36. 1830.

homme qu'elle avait regardé et regardait encore comme digne de la confiance, que néanmoins, s'il s'agissait d'introduire en Grèce la monarchie héréditaire, les sénateurs attribuaient cela à des considérations de haute politique, auxquelles la nation était restée étrangère. La décision des puissances, consignée dans le protocole du 3 Février 1830, fut connue en Grèce dès le tems du congrès d'Argos; mais elle ne fut ni provoquée ni approuvée d'avance. Celui-ci se contenta d'autoriser le Président à participer aux transactions sur cet objet important, et décréta que les arrêts de la conférence de Londres n'obligeraient en rien la nation, s'ils n'étaient connus et approuvés par ses représentans réunis au congrès d'Argos. Il ne faut donc pas se faire illusion sur les démarches de la Grèce pour avoir un souverain étranger. La nation ne l'a pas demandé, moins encore a-t-elle voulu se dépouiller ainsi de ses droits, tandis que d'un autre côté, loin de protester contre une telle décision, elle l'a approuvée dès qu'elle a été prise, parce qu'elle a cru y reconnaître le gage de sa sécurité qu'elle a toujours regardée comme inséparable de ses droits. Ce n'est qu'après le choix du prince Léopold, que les adresses des différens partis concernant cet important objet, commencent, et c'est sous ce rapport seulement qu'on peut dire que les partis de la Grèce, ou que la Grèce se soit adressé à la conférence de Londres pour avoir un prince, ou plutôt pour accélérer un choix que les puissances avaient résolu de leur propre autorité. Aussi tâcha-t-elle de conserver son droit en même tems qu'elle reçut le prince des mains des étrangers. C'est le but des décisions du congrès d'Argos qui traita cette affaire; enfin c'est à quoi tendaient les démarches constitutionnelles de ses différentes fractions à Pérachora, à Nau-

plie et à Pronéa. Jamais les dissensions intérieures ne se sont étendues sur ce point; il y avait au contraire unanimité, et si je connais un peu les Grecs, cet accord existe encore malgré toutes les calamités qui les ont accablés, et continuera ainsi en dépit des ménagemens qu'on pourrait apporter dans l'arrangement de leurs affaires. Ils ne veulent ni ne supportent l'arbitraire, et tout ordre de choses qui le prendrait pour base, leur préparerait de nouveaux revers et serait sans avenir. Mais peut-être l'établissement d'un pouvoir absolu en Grèce est-il dans les vues de la conférence, ou du moins entre-t-il dans celles de la régence? Le protocole du 7 Mai 1832 ne préjuge rien, et la proclamation de la conférence, signée Talleyrand, Palmerston, Liéven, Matuszéwicz, et publiée en même tems que le protocole sur le choix du nouveau souverain, en exhortant les Grecs à se rallier autour du trône de leur roi, les invite à l'aider d'un juste dévouement dans la mission qu'il a de donner à l'état une constitution définitive, afin de lui assurer le double bienfait de la paix au dehors et au dedans celui de la tranquillité, du règne des lois et de l'ordre [1]). De même la régence, en réclamant de la part des députés grecs arrivés à Munich le serment de fidélité au roi et aux lois du pays, reconnaît par là même l'existence de ces dernières, puisqu'on ne peut pas obéir à des lois purement imaginaires.

Nous avons vu qu'elle n'a rien trouvé de légale-

1) Cette proclamation publiée à Nauplie le 30 Août 1832 et imprimée dans le Moniteur grec n°. 7. 13 Septembre, ainsi que la signature des deux ambassadeurs Russes, démentent formellement le bruit répandu à dessein que la Russie était opposée à l'établissement de toute constitution en Grèce.

ment établi en Grèce que la constitution de Trézène modifiée par les décrets d'Argos; c'est donc sur ces lois et ces décrets seuls que le serment réclamé pouvait porter.

Il est vrai que cette constitution est défectueuse, ne présente aucun ensemble, et que le pays est en dissolution; mais dans des questions de droit public, les troubles passagers ne comptent pour rien, et l'ordre une fois rétabli, c'est à la régence à perfectionner les lois existantes et à y mettre de l'harmonie. Ces lois reposent sur la démocratie et se ressentent encore, malgré les modifications monarchiques d'Argos, de l'influence des théories de l'Europe, étrangères au sol et aux moeurs de la Grèce. Il faut donc y ajouter les prérogatives de la couronne et combiner le reste de manière à ce qu'il y ait accord, d'un côté, entre les exigences d'un ordre monarchique et héréditaire, et de l'autre, entre les droits et les besoins de la Grèce, en un mot il s'agit de remplir la tâche que le congrès avait imposée au Président et que celui-ci n'a pas pu ou n'a pas voulu remplir. C'est en bâtissant sur ce qu'il y a de traditionnel, d'historique et de légalement constitué, en le refondant et en le complétant, qu'on préparera la constitution définitive que la conférence de Londres, au nom du roi mineur, a montrée en perspective à la Grèce. Tel est aussi le but que nous nous étions proposé en traitant les matières qui y ont trapport. Nous avons tâché d'éloigner toutes les idées prises des systèmes étrangers, de rechercher soigneusement les traces et les débris des institutions indigènes, d'en connaître la portée, d'en corriger les défauts, de suppléer à leur manque, bien persuadé qu'il n'y a pas d'autre moyen et d'autre voie pour arriver à un ordre de choses conforme au moeurs et aux coutumes, ainsi qu'aux besoins réels du pays.

Mais avant de passer aux matières qui nous restent encore à traiter, il nous paraît convenable de développer une idée dont la réalisation ajouterait une nouvelle institution à celles que nous avons proposées.

La Grèce est un pays profondément poétique; la nature, le climat, le caractère et les moeurs du peuple, tout jusqu'à l'hilarité indestructible de son naturel, respire le baume de la poésie. Pour conduire les Grecs, il faut donc savoir tirer partie de leur imagination et de leur raison, élever leurs âmes en même tems qu'on éclaire leur esprit; enfin il s'agit de leur rendre la vie agréable et de l'enrichir de grands souvenirs. Il n'y a pas de moyens plus propre pour satisfaire à cette obligation que l'établissement de fêtes nationales. Les traces en existent encore, et l'on retrouve quelque chose des jeux, des danses et des autres amusemens inventés dans les tems antiques sous ce ciel délicieux. L'église même prend part aux fêtes publiques. Souvent même les danses se forment devant les portes du sanctuaire en présence du pope et de sa famille; ensuite on voit sur le même lieu des groupes pittoresques s'abandonner à toute la gaieté d'un repas champêtre qui se prolonge jusque dans la nuit. Il ne sera donc pas difficile de faire revivre le caractère antique dont ces festins sont encore empreints, d'ennoblir et de répandre par ce moyen le chant, la musique, la danse en choeur et les jeux publics, à mesure que se développera l'art gymnastique que nous avons joint à l'instruction publique.

Outre cela, je conseillerais d'instituer de grandes fêtes nationales qu'on célébrerait tous les trois ans avant les délibérations du sénat ou conseil suprême du royaume. Ces fêtes auraient rapport aux tems passés et aux hauts faits auxquels la Grèce dut sa délivrance.

Le premier jour serait consacré à la mémoire de ceux qui sont morts en combattant pour la liberté de la patrie. On célébrerait des offices funèbres en plein air, avec la plus grande solennité; on prononcerait des discours, les uns à leur honneur, les autres à la gloire des hommes illustres de l'antiquité hellénique ou chrétienne. Le second serait destiné aux évolutions militaires et aux exercices gymnastiques de la jeunesse; le troisième, aux courses des chars et des chevaux, et les jours suivans, aux représentations des poésies lyriques au moyen des choeurs, et des comédies et des tragédies nouvelles, que l'on jouera en plein air, ainsi que cela se faisait du tems des anciens, et comme cela se pratique encore avec le plus grand succès parmi les peuples intelligens de nos montagnes.

Nous n'entrerons dans aucun des détails ultérieurs; mais on peut prédire que la présence du roi et des notabilités de la Grèce, jointe à l'affluence des indigènes et des étrangers, donneront à ces fêtes un caractère de solennité et de grandeur qui surpassera tout ce qu'on peut imaginer de mieux en ce genre, tandis que ces réunions contribueront puissamment à rapprocher les différentes classes de la nation, à applanir les dissensions et à nourrir les sentimens de concorde sous l'impression desquels les importantes délibérations du conseil doivent être ouvertes.

VINGT-CINQUIÈME SECTION.

De l'administration générale en Grèce.

Dans les précédentes sections nous avons examiné l'organisasion de la société, c'est-à-dire, l'établissement des communes, dés districts, des provinces et du pouvoir suprême, en faisant voir quelle part les démogérenties, les conseils d'enquête et les députés des éparchies doivent avoir à la gestion des affaires locales et générales; il nous reste à montrer quelle doit être celle du pouvoir central, et comment il faut l'exercer.

Le président Jean Capodistria ayant concentré toute l'administration dans ses mains, avait besoin d'une foule d'hommes salariés onéreux au pays. On n'a qu'à consulter, pour s'en convaincre, les catalogues de ses employés, imprimés dans le Gazette universelle de Nauplie de l'année 1829. D'après ces documens, l'île d'Egine, par exemple, peuplée de 6 à 7000 habitans, possède un gouverneur provisoire avec un secrétaire et un sous-secrétaire; puis le directeur de la police, qui cependant par mégarde n'est pas compris dans le calcul, son secrétaire; le préfet de santé, son secrétaire et son sous-secrétaire; le directeur du lazaret, le médecin, le fumeur (καπνιστής), le sous-préfet et le secrétaire du port: voilà donc quinze employés pour une petite île, sans compter les démogérontes, le personnel de la

douane, celui du tribunal, la garde municipale, son commandant, puis enfin le geolier.

La même prodigalité se retrouve à chaque endroit. On ne sera donc plus étonné d'entendre dire que dans les îles les revenus ne suffisaient pas pour payer la moitié des employés et leurs gardes armées. Encore ces hommes savaient-ils rarement faire leur besogne. Pour la plus grande partie ignorans et paresseux, ils ne devaient leur place qu'aux intrigues ou aux services secrets qu'ils avaient déjà rendus ou étaient prêts à rendre. A Syra, dans l'administration de la douane leur nombre s'était accru jusqu'à cinquante-deux, et jamais il n'y eut une plus grande confusion dans les affaires. La moitié de ces personnes n'entendant absolument rien à leur métier, n'étaient pas capables d'expédier soit un colli, soit une déclaration. Le gouvernement mixte a changé, il est vrai, tout ce personnel de l'administration; mais il n'a pu remédier au mal indiqué qu'en quelques endroits.

Le pays supporte donc un fardeau bien lourd avec ces employés, pour la plupart ignorans, insoucians et corrompus. Outre une foule de fonctionnaires destitués sous le gouvernement mixte, et dont la régence se verra assaillie, il se trouvera encore une infinité d'individus malheureux qui cherchent des emplois, s'appuyant sur des services rendus pendant la révolution, sur leurs pertes et l'état déplorable de leurs familles, alléguant rarement leur application et leurs talens. Sous ces rapports, la situation du nouveau gouvernement sera la plus pénible, puisqu'au lieu d'augmenter le nombre des employés, il doit renvoyer un grand nombre de ces hommes incapables ou superflus. C'est une mesure de rigueur qu'on pourra adopter sans trop d'inconvéniens dès qu'on aura ouvert de nouvelles voies à l'activité et

à l'industrie des individus, et qu'on mettra, moyennant quelque secours, les hommes qu'on renvoie, en état d'entreprendre une profession honorable. Le gouvernement n'aura point d'employés dans l'administration des communes, les affaires y étant à la charge des démogérontes et du conseil de contrôle. Quant aux districts, il n'y aura que le préfet de la part du roi. Le magistrat pourra intercéder partout où le gouvernement est directement intéressé. Comme chef de diocèse, il dirigera les délibérations de son conseil, c'est-à-dire de la démogérontie diocésaine. De plus, il aura à surveiller les différentes branches de l'administration, l'agriculture, les métiers, les écoles, les mesures de police. Il correspondra avec les démogérontes des communes et maintiendra la sécurité publique du district. Il aidera les fermiers généraux dans la perception des dîmes et assurera l'exécution soit des ordonnances de l'autorité supérieure, soit des arrêts des tribunaux. Outre cela, il tâchera de se procurer une connaissance exacte du pays, de ses produits et de ses besoins, des habitans, de leur situation, de leurs relations et de leurs désirs, sans se permettre de procédés indiscrets; il surveillera les malveillans et tâchera d'inspirer de la confiance pour le gouvernement et ses mesures. C'est lui qui le représentera, et son action, pour ainsi dire locale, se fera sentir partout où elle sera nécessaire; mais il est d'une extrême importance que ces occasions ne se présentent pas trop souvent, en sorte que le préfet n'ait à se mêler que bien rarement des affaires d'autrui, et que l'activité municipale jouisse de toute la liberte compatible avec le bon ordre. On peut abandonner sans crainte les Grecs à leur propre intelligence dans le maniement de leurs affaires. Ils s'y connaissent mieux que tout autre, ayant contracté cette coutume

jusque sous un gouvernement qui les opprima. Il suffira donc de leur donner le premier élan, et tout ira d'autant mieux qu'il y aura moins de gêne et plus de spontanéité dans la marche des choses. Les préfets ne seront pas pour cela désoeuvrés; quand on pense aux mesures qui doivent être prises et exécutées par le gouvernement même pour relever l'agriculture et l'état de l'économie, changer le systême d'imposition, percer des routes, défricher les marais, répandre l'instruction dans toutes les classes, aider un pays où tout est à fonder et à réparer, on ne craindra plus de laisser sans occupation ces employés, en les engageant à se mêler aussi peu que possible dans les affaires des démogéronties des communes et des districts. Les seize éparches royaux de la Laconie, de la Messénie, de l'Elide, de l'Arcadie, de l'Argolide, de l'Achaïe, de la Corinthie, de l'Acarnanie, de l'Etolie, de la Locride, de la Phocide, de la Béotie, de l'Attique, de l'Eubée, des Cyclades et des Sporades, avec leur conseil, formeront les grands ressorts de l'administration placés, d'un côté, au milieu des préfets et des municipalités, et de l'autre, au milieu du conseil d'état et des ministres. Ils fourniront à ces derniers tous les matériaux et les documens possibles pour connaître l'état des provinces, leurs besoins et les moyens de les satisfaire. Quant aux provinces et aux diocèses, ils leur feront parvenir les ordonnances et les décisions de l'autorité suprême, et veilleront à leur exécution. Une fois l'an, ils visiteront les chefs-lieux des diocèses de leur éparchie, inspecteront l'administration des préfets, les aideront de leurs conseils, entretenant avec eux une correspondance suivie afin de soutenir la marche qu'ils ont imprimée aux affaires.

La sphère d'activité que nous avons assignée aux

préfets pour les diocèses, est aussi celle des éparches pour les provinces entières. Les mesures dont l'exécution dépasserait les ressources d'un district, et dont l'utilité s'étendrait à la province entière; l'établissement des grandes routes, des ponts, des ports, des magasins, des hôpitaux et des colléges, le redressement du cours des fleuves; l'administration des forêts, des mines; la surveillance de l'instruction publique; le maintien de la paix et de la sécurité de la province, tels sont les objets qui se présentent à leur activité. La garde éparchique resterait à leur disposition, et le commandant n'agirait que d'après l'avis des éparches. Les éparches étant plus retirés des affaires locales, seront moins tentés de s'y mêler que les préfets. Ils doivent donc aussi s'abstenir de toute intervention dans l'administration municipale, à moins qu'elle ne soit absolument nécessaire, et s'ils font sentir l'action du gouvernement, elle doit avant tout être protectrice. L'état est le patron naturel des faibles contre les forts, des pauvres contre les riches, des hommes exposés aux vexations contre ceux qui voudraient les opprimer, des administrés contre les employés, et c'est en contenant chacun dans sa sphère et en l'y maintenant dans son droit, que les éparches feront redouter et chérir à la fois l'autorité royale.

Nous avons peu de chose à dire sur le pouvoir central de l'administration, renfermé dans la personne des ministres réunis et soumis à la coopération et au contrôle du conseil d'état. Les éparchies sont, pour ainsi dire, les bras des ministres, au moyen desquels ces derniers s'étendent partout où l'action du gouvernement est nécessaire et réclamée. Les ministres agissent par ordre du roi, et possèdent les moyens de faire parvenir leurs volontés jusqu'aux derniers démogérontes,

et de les faires respecter partout où elles sont conformes aux lois. L'ordre des choses qui nous avons désigné, loin de créer des entraves au pouvoir administratif du roi, sera donc capable de l'aider d'une manière sûre à faire le bien, en mettant à profit le concours du peuple et en établissant les contrôles nécessaires pour entourer les autorités constituées de la confiance publique, sans laquelle les choses humaines ne peuvent jamais prospérer.

Nous entrerons plus tard dans quelques détails par rapport aux différens ministres qui doivent agir au moyen des éparches, et aux membres dont les conseils éparchiques doivent se composer.

Après avoir développé l'organisation de la société, il nous reste à examiner les moyens de la défendre, c'est-à-dire, de garantir à chacun son droit et de repousser les attaques du dehors; mais avant d'entrer avec sûreté dans ces recherches, il faut d'abord reconnaître les ressources financières du pays auxquelles toutes ces mesures sont subordonnées. La Grèce étant un pays épuisé, on ne peut pas lui demander tout ce dont on croit avoir besoin; mais il faut fonder ces calculs sur les revenus qui lui sont restés. Nous traiterons donc des finances, après quoi nous passerons aux tribunaux, à l'armée et à la marine du royaume.

VINGT-SIXIÈME SECTION.

Des finances de la Grèce.

On ne connaît pas le montant des revenus que les provinces composant actuellement le royaume de la Grèce, ont rapporté à l'empire Ottoman. On les évalue cependant à 15,000,000 de francs, dont 9,000,000 tombaient sur le Péloponèse. Ils se composaient en grande partie de la capitation ou Caradsch, des dîmes, des douanes, des salines, des pêcheries, des moulins, des oliviers, des pâturages et des impôts sur les troupeaux, les métiers, les boutiques, les magasins et les auberges. Les contributions extraordinaires, qui variaient d'après les besoins du gouvernement et qu'on demandait à chaque nouvelle lune, n'y étaient pas compris. De ces recettes la moitié à peu près arrivait aux caisses du grand seigneur: quant à l'autre, elle restait entre les mains des agas, des bimbaschis, des pachas et des banquiers qui servaient d'entremetteurs vis-à-vis du trésor impérial auquel ils payaient les sommes requises, et des gouverneurs de provinces qui les remboursaient. On n'y comprenait pas non plus les exactions arbitraires des Kotzipasis ou primats. Ces derniers, placés entre les gouverneurs et les communes, payaiént aux pachas les sommes nettes de l'impôt et les recueillaient ensuite des individus. Ils y joignaient

leurs provisions et les intérêts qui, en général, égalaient le montant même des contributions. Ajoutez à tout cela les exactions arbitraires, les sommes d'argent et les produits des champs et des troupeaux à dépenser pour presser une affaire, prévenir ou racheter des avanies, et l'on comprendra comment un tel système devait appauvrir le pays sans enrichir le gouvernement.

La révolution a entièrement changé cet état financier. La capitation, comme signe d'oppression, a été abolie; toute tentative faite en vue de la rétablir échouerait devant l'indignation publique. D'un autre côté, les dîmes ont plus rapporté à mesure que l'expropriation des Turcs a augmenté le domaine public; mais en revanche le pays étant ravagé par la guerre, la population à moitie détruite, les moyens de culture anéantis, le produit des dîmes, malgré l'accession des revenus de la terre nationale, est resté au-dessous de la somme qu'elle a donnée aux Turcs.

Les gouvernemens qui se sont succédé pendant la révolution, se sont contentés du peu de ressources que ces dîmes et les douanes leur ont procurées dans un pays ruiné, ainsi que les emprunts qui n'avaient servi qu'aux factions.

L'administration du Président a changé peu de choses dans l'ancien système des impôts. Le tiers qu'il fallait payer des terres nationales fut réduit à un quart. On voulait s'attacher la classe des cultivateurs, mais on échoua en tâchant d'imposer en revanche les troupeaux. Le trésor éprouva une perte sensible par cette spéculation de popularité, et s'en tint aux caisses des éparchies et aux impôts indirects qui leur avaient été assignés. Il échoua également en voulant remplacer les dîmes par un paiement en numéraire. Les prix des produits furent fixés d'avance. Le fermier devait

être présent aux moissons, aux vendanges et aux autres récoltes, comme autrefois, pour connaître la quantité de chaque produit et calculer la somme qu'il devait recevoir. Les opérations du propriétaire liées à la présence du fermier restèrent donc dans le même état de gêne. De plus, il s'éleva des difficultés sur la fixation de la cote à payer, et le paiement lui-même ne put s'effectuer attendu que le numéraire manquait entre les mains du paysan. Pour plaire aux cultivateurs, on refusa souvent les moyens d'exécution aux fermiers, et pour ne rien perdre, on accorda la prérogative au trésor dans toutes les questions contentieuses d'administration. On n'en jeta pas moins en prison les fermiers lorsque ces entraves les avaient mis hors d'état de payer le gouvernement. Il est donc naturel que le prix des dîmes ait diminué chaque année davantage. Les produits des douanes décrurent également attendu leur mauvaise organisation, l'inexpérience et la mauvaise foi des employés.

Pour subvenir aux besoins urgens du pays, le Président, dès son avénement, imagina une banque qui devait recevoir les capitaux à un intérêt de huit pour cent. C'était une mesure bien singulière dans un pays ruiné qui n'avait pas de fonds disponibles et dont l'intérêt était toujours à vingt-quatre pour cent. De plus, le gouvernement se réserva à lui seul toute l'administration des fonds versés dans la banque, et il fut bientôt clair que ce qu'on paraît de ce nom spécieux, n'était rien que l'essai d'un emprunt sans garantie hypothécaire dans un état sans finances et sans crédit. De là une grande résistance des individus à la mise de leurs fonds, et de l'autre côté, cette dureté avec laquelle le Président traita ceux qui ne venaient pas lui offrir les restes d'une fortune déjà insuffisante pour

leur négoce ou la culture de leurs terres. On chercha bien à leur procurer au moins une hypothèque spéciale[1]), mais l'administration resta entre les mains d'un employé du gouvernement, et les revenus des biens hypothéqués furent confondus et dépensés avec les autres recettes de l'état. L'entreprise ne put donc pas marcher, et après avoir figuré dans le budget de 1829, la banque disparut dans celui de 1830, avec les capitaux qui ne furent jamais remboursés. Voici maintenant les deux budgets publiés par le président Jean Capodistria.

I.

Etat des recettes et des dépenses du pays depuis le mois de Mai 1829 *jusqu'au* 30 *Avril* 1830 (*présenté au congrès d'Argos*).

Recettes.

Revenus réguliers sans être détaillés	5,155,156	phénix
Le gain fait sur la monnaie de cuivre	40,000	=
Les subsides de la Russie . .	1,100,000	=
Canons de bronze vendus . . .	140,000	=
Liquidations de prises	46,332	=
Avances faites par la banque .	851,608	=
Montant .	7,333,096	phénix.

1) Voyez le décret du 3 Février 1830 dans la Gazette universelle de la Grèce 1830, n°. 12—13.

Dépenses.

Marine et armée	7,930,800	phénix
Secours divers	480,000	⸗
Orphanotrophée, écoles et bienfaits	480,000	⸗
Dépenses extraordinaires et établissement publics	1,452,000	⸗
Banque nationale	813,864	⸗
Intérêts	104,000	⸗
Dettes diverses	182,338	⸗
Id. sur le compte des prises . .	80,000	⸗
Liste civile et dépenses d'administration	1,112,882	⸗
Total . .	12,635,884	phénix
Recettes .	7,333,096	⸗
Ce qui donnait un déficit de .	5,302,788	phénix.

II.

Etat approximatif des recettes et des dépenses de l'état depuis le 1er *Mars* 1830 *jusqu'au* 30 *Avril* 1831 (*donné dans le mois d'Octobre* 1830).

Recettes.

Dîmes	2,500,000	phénix
Douanes	1,200,000	⸗
Vignes et raisins de Corinthe .	36,000	⸗
Droit de pâturage	300,000	⸗
Recettes locales diverses . . .	50,000	⸗
Oliviers	110,000	⸗
Recettes en général .	4,196,000	phénix.

Dépenses.

Liste civile	660,000	phénix
Marine	1,400,000	"
Armée	5,900,000	"
Tribunaux	200,000	"
Culte et instruction publique . .	160,000	"
Dépenses extraordinaires . . .	200,000	"
Dépenses en général .	8,520,000	phénix
Recettes	4,196,000	"
Ce qui donne un déficit de . .	4,324,000	phénix.

Il me semble qu'il suffit d'examiner ces chiffres pour se former un jugement sur la partie matérielle de ce gouvernement. Nous nous contentons d'y joindre quelques remarques.

Le premier état finit au 30 Avril 1830; le second, au lieu de le continuer en commençant au 1er Mai, remonte au 1er Mars. Il comprend donc quatorze mois au lieu de douze. C'est pourquoi on devra déduire deux douzièmes de la somme portée au budget, c'est-à-dire 720,600 phénix, pour avoir le véritable revenu de l'an 1830 à 1831; par conséquent il sera de 3,603,700 de phénix.

Pour comparer ces recettes avec celles de l'année précédente, il faut en outre déduire les 300,000 phénix provenant du droit de pâturage qui n'était pas encore établi en 1829. Ainsi les mêmes ressources auront donné 3,303,000 de phénix au lieu des 5,155,156 de l'année 1829. On aura donc la différence de 1,852,150, c'est-à-dire que les revenus au lieu d'augmenter pendant la paix, diminuèrent d'un tiers dans l'espace d'une

seule année par suite des fautes et des abus que nous avons signalés.

Les recettes de l'année 1829 à 1830 offrent une somme de 140,000 phénix provenant de la vente des pièces en bronze. Cette vente s'est continuée et s'est même accrue en 1830, sans qu'il en soit question dans le budget. Une partie de ces canons furent fondus et changés en monnaie de bronze. On ne voit plus en 1830 les 40,000 phénix que ce revenu avait rapportés l'année précédente. Cependant c'est un fait connu qu'on battit sans cesse de la monnaie de cuivre à Egine, et que les procédés furent même améliorés, en sorte qu'en deux ans on a frappé pour le moins un million de phénix. Enfin il y a dans ce budget un titre de recettes locales diverses, évaluées à 50,000 phénix. Ces recettes sont le produit du fermage des salines, des pêcheries, des bergeries, des édifices publics, des propriétés rurales et des moulins. Or on sait que les salines de Thermisi près d'Hermione et celles de *Misolonghi* seules avaient produit pour cette année 93,600 phénix. Celles de Moria, de Léchène en Elide, d'Angistri, de Salamine, de Mégare, de Dobrène, de Talanti et de Naxos n'auront pas produit moins.

Les pêcheries et les viviers de Basiladi, de Procopaniston, de Schinas, de Potamos, de Thole, de Poros, de Clissova, dans les lagunes de Misolonghi et d'Anatelicon, ceux de Pétala, d'Angélokastron et du lac de Vrachori, ceux enfin de Papa, d'Agoulinista et de Nauplie, doivent avoir produit 40,000 phénix environ. Outre cela, on n'a pas encore les sommes que donnent les autres ressources indiquées plus haut. Ajoutons ensuite les revenus des ports, des tribunaux, des droits levés sur les passe-port, les barques et les bâtimens de toute grandeur. Ces observations démontrent

que ces états sont tout-à-fait illusoires; ceux des dépenses ne sont pas plus exacts [1]). Quant aux frais de la marine et de l'armée, on sait par le rapport du ci-devant membre du commissariat-général pour la première, A. Maurocordatos, que le gouvernement présenta au congrès d'Argos et qui fut inséré dans le recueil de ses actes p. 133—138, que les dépenses de ce département dans l'espace de quartorze mois, pendant lequel 2000 marins ont été constamment employés, ne se sont montées qu'à 1,148,577 de phénix; reste donc pour lannée la somme de 6,795,223, qui jointe aux 5,900,000 de phénix de l'année suivante employés pour le même objet, porte les dépenses pour l'armée à 12,695,223 de phénix. Afin de savoir comment ces sommes doivent avoir été réparties, on peut consulter le rapport du commissariat-général pour l'année, inséré également dans les actes du congrès d'Argos p. 139—143. Cependant M. le prince Ypsilanti, qui se trouvait lui-même de 1828 à 1829 général en chef, et qui avait eu sous ses yeux tous les états et les dépenses effectives faites pour les différens corps, me déclara que, dans cette année, ces dépenses n'avaient pas dépassé la somme de 10,000,000 de piastres turques, c'est-à-dire de 4,000,000, ce qui fait 2,795,223 de phénix ou un tiers de moins que dans le budget. Cette énorme différence s'explique en partie, parce que les différens corps n'ont jamais atteint l'état effectif qui se trouve dans le compte rendu où ils sont portés au grand complet, ayant été soit licenciés, soit mis à la réserve ou congédiés. Et que dira-t-on

---

1) Ces notes sont tirées en grande partie des papiers d'un des premiers hommes d'état de la Grèce, que je nommerais si j'y étais autorisé; d'autres sont dues aux communications de feu M. le prince Ypsilanti et des employés dans les finances.

des dépenses comprises sous la rubrique de secours divers; puis de bienfaits, de frais extraordinaires, de dettes de toute espèce sans aucune spécification et mélangées de telle sorte que la même somme peut revenir quatre fois sous les quatre rubriques indiquées?

Après ces observations on ne sera guère curieux de connaître l'état des finances dans les derniers tems du Président, ou sous le gouvernement de son frère: c'est le même chaos de chiffres fictifs; du reste il n'y a que deux choses à dire, c'est que l'embarras financier est devenu toujours plus pénible, et que la Grèce s'est appauvrie pendant que tous les membres de cette famille sont sortis riches des ruines de leur pouvoir.

Le gouvernement mixte trouva donc l'état des finances dans une dissolution complète. Aussi, dans le rapport qu'il en fit, le 15 Avril 1832, aux résidens des trois puissances pour réclamer des subsides, déclara-t-il à ces agens: 1° que d'après les comptes du trésorier, il n'y avait dans la caisse d'état que 855 phénix en papier monnaie, et 143 phénix et 41 leptas en métal; 2° que d'après celui du ministre de la guerre, les arriérés des troupes du gouvernement déchu montaient à la somme de 1,722,852 de phénix, et ceux de la marine à 298,620, et qu'on ne trouvait pas même les moyens de pourvoir à la nourriture de l'une et de l'autre.

Le ministre de la guerre, dans son rapport du 8 Avril adressé au gouvernement, annonce que par suite de circonstances douloureuses le nombre des troupes avait été porté à 20,000 soldats, et que l'armée manquait de solde depuis deux trimestres; que la détresse de la caisse avait paralysé la discipline militaire, en sorte que les corps réguliers de la cavalerie étaient presque dissous; qu'une partie de l'artillerie était animée d'un esprit sinistre, ainsi que les trois bataillons

d'infanterie et celui des typiques; que les troupes irrégulières et la plus grande partie des bataillons, savoir le 6me, le 13me, le 15me, le 12me, avaient déserté; enfin que les dépôts de vivres étaient tout-à-fait vides et que la plupart des soldats étaient même privés du linge qui leur était dû. Nous connaissons le reste. Aucune main secourable ne fut tendue au malheureux pays, et il retomba dans l'abîme au bord duquel l'obstination et la mauvaise foi l'avaient conduit. La régence l'ayant trouvé en dissolution complète, il ne peut donc s'agir de ce qu'il rapporte en ce moment, mais seulement de ce qu'il produira aussitôt que la tranquillité et l'ordre y seront rétablis.

Nous supposons comme une chose connue que la Grèce ne peut pas être chargée d'impôts, ni l'agriculture supporter une augmentation de dîmes, pas plus que le commerce une des douanes. Il faut donc laisser les choses sur le pied où on les trouve, sauf les modifications de détail.

1. *Dîmes.*

Nous avons conseillé de changer les dîmes en une rente pécuniaire; mais cette opération exige des dispositions préalables, et comme elle ne peut être exécutée à l'instant, il faut fonder les calculs sur le système actuel. Les dîmes sont portées dans le budget de 1830 à 2,500,000 de phénix.

Il y eut cependant une diminution sensible pour les causes que nous avons indiquées. La réduction du paiement d'un tiers des produits du domaine national ne peut pas être maintenue. On avait cru couvrir le déficit en imposant les troupeaux à peu près d'un million; mais quelque raisonnable que puisse être un tel

impôt, aussitôt que le pays se sera remis de ses souffrances, il était onéreux et destructif immédiatement après une invasion longue et désastreuse qui avait réduit à la misère la classe de bergers. Aussi a-t-elle montré presque partout une résistance très-prononcée, et la perception forcée a-t-elle occasionné des dépenses si considérables et donné lieu à des abus si grands que, selon les renseignemens les plus exacts, elle n'a rapporté au trésor public que la somme de 200,000 phénix. Il sera donc juste de l'échanger contre une imposition très-modique et de revenir à la perception d'un tiers, au lieu d'un quart des produits du domaine national.

De plus, les enchères devant toujours être fermées avant le commencement du mois d'Avril, les spéculateurs, dans l'impossibilité de prévoir les résultats de la récolte, n'établissent ordinairement leurs calculs que sur une mauvaise ou tout au moins une médiocre année; outre ce calcul, ils n'oublient pas de s'assurer un intérêt de quinze à vingt pour cent. Quant aux remarques de l'homme d'état que nous avons rapportées plus haut, l'auteur continue ainsi: „Le gouvernement perd donc vingt pour cent dans une mauvaise année, et soixante pour cent au moins dans une bonne, ce qui porte le terme moyen à quarante pour cent par an. Si au lieu de ce mode de perception on se contentait de nommer un percepteur dans chaque canton, en lui assurant dix pour cent sur le produit de la perception en récompense de ses travaux, et en lui garantissant son maintien dans le même emploi pendant dix ans avec une récompense au bout de ce terme s'il fait preuve d'une conduite et d'une exactitude irréprochables, on aurait, indépendamment d'un profit sûr de trente pour cent par an, l'avantage d'augmenter peu-à-peu les

dîmes à raison du défrichement des terres et du développement de la culture; car il est évident que le percepteur ne manquera pas d'y travailler pour son propre intérêt, qui se trouverait être inséparable de celui du gouvernement."

„C'est pendant cet intervalle qu'il faudra s'occuper sans relâche à obtenir tous les renseignemens statistiques qui devront former la base pour l'adoption d'un nouveau système ou remplacer celui des dîmes."

„Les percepteurs dont nous avons parlé, ne seront pas moins utiles en procurant de leur côté des informations qui serviront admirablement au contrôle des renseignemens donnés par les gouverneurs; mais il faudrait aussi absolument que ceux-ci fussent mieux choisis qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, et qu'ils ne se bornassent pas au rôle subalterne et peu honorable de commis de police, le seul qu'ils remplissent actuellement, et le seul peut-être aussi qu'ils sachent remplir."

Avec ce changement et ces améliorations on peut être sûr que les dîmes, y compris les vignes et les raisins de Corinthe, monteront de deux millions et rapporteront 4,500,000 de phénix. En y joignant les dîmes très-considérables de l'Eubée, de l'éparchie de Zeituni, celles de l'Attique avec les produits des oliviers de ce pays, et de Négrepont, on pourra évaluer le tout à la somme de 500,000 phénix; par conséquent on aura en dîmes 5,000,000.

2. *Douanes.*

Les douanes sont portées à 1,200,000 de phénix, c'est-à-dire à 100,000 par mois. C'est la moindre somme à laquelle le gouvernement Corfiote les réduisait.

La douane de Syra, avant d'être ébranlée par les

entraves et la mauvaise foi de l'administration et de ses employés, rapportait de 12 à 15,000 écus d'Espagne, c'est-à-dire entre 72 et 90,000 phénix par mois, ou 80,000 en prenant le terme moyen. On aura la même somme dès que l'ordre sera rétabli, et l'instruction d'une administration honnête et sincère, jointe au développement toujours croissant du commerce, la portera à 100,000 par mois.

Les douanes de Spézia, d'Egine, de Nauplie, de Calamata, de Katakolo, de Patras, de Calaxidi, de Missolonghi, et de cent autres ports et échelles dans les îles, le Péloponèse et le continent ont été évaluées de 6 à 700 phénix et s'élèveront au moins à 1,000,000 sous les conditions que nous venons d'indiquer. Ce revenu sera augmenté par les douanes de l'Attique, de l'Eubée, de 200,000, en sorte que le montant de toutes les douanes pourra être porté à 2,200,000 de phénix.

3. *Salines, viviers, pêcheries.*

Le sel en Grèce se tire de fossés préparées pour recevoir les eaux salées de la mer et qu'on ferme ensuite. Pendant la chaleur de l'été les eaux s'évaporent et le sel reste. Les salines appartiennent toutes à l'état qui les afferme par an, en sorte que les particuliers n'ont pas la permission d'en ouvrir à leur compte. Le sel que le fermier trouve dans les magasins lui est mis en compte par son devancier à raison d'un lepta l'oca. Le prix auquel il doit le vendre est fixé dans son contrat. Le décret du 12 Avril 1832, qui ordonne le fermage des salines, porte le prix à deux leptas l'oca. Le fermage des salines donne par an 120,000 phénix. Il faudra maintenir le monopole de l'état sur le sel comme un revenu sûr et peu onéreux

aux habitans. Il est vrai que cela empêche le cultivateur de tirer de la mer le sel dont il aurait besoin, soit pour son bétail, soit pour augmenter la fertilité de ses campagnes; mais on peut prendre des mesures d'après lesquelles les fermiers seront tenus de livrer aux cultivateurs le sel au prix de fabrication.

4. *Postes.*

Les postes aux lettres furent instituées sous le gouvernement Corfiote; mais leurs revenus diminuèrent chaque mois à cause des mauvais procédés dont on usa à l'égard des lettres. On préféra donc, comme au tems des Turcs, remettre la correspondance à des domestiques, aux passagers ou aux capitaines des barques et des bâtimens marchands. Il n'y a pas de doute que la poste sera bientôt rétablie et entourée de la confiance générale. En joignant à la poste par terre celle par mer, desservie par des bâtimens à la disposition du gouvernement, surtout par des bateaux à vapeur, pour entretenir la communication entre Smyrne, Syra, Nauplie, Athènes et les autres villes maritimes par le transport des lettres, des marchandises et des passagers, on peut être sûr d'en élever les revenus nets à 200,000 phénix.

5. *Fermage des moulins, des magasins, des boutiques et des maisons.*

Nous savons que le gouvernement est en possession de presque tous les moulins en Grèce, mais que la plus grande partie est en ruines. On peut cependant évaluer à 200 ceux qui ont échappé à la destruction ou qui ont été rétablis. Comme ils ont des droits sur

les campagnes et les villages voisins qui sont forcés de s'en servir, ils donneront un revenu sûr et assez élevé; mais le pays étant ruiné, la ferme de chacun d'eux ne pourra être portée au delà de 500 phénix par an pour la première période, ce qui donne 100,000 phénix. De plus, le gouvernement dispose d'un grande nombre de maisons, de magasins et de boutiques. Il n'était pas permis aux Turcs d'en posséder dans les citadelles, c'est pourquoi toutes les villes fortifiées, ayant été propriété turque, sont entrées dans le domaine national. On en a vendu beaucoup à Nauplie, en sorte qu'il n'en est resté que douze au gouvernement; quant à celles de Modon, de Coron, de Monembassia, de Négrepont, de Lépante, de Vostizza, d'Acro-Corinthe, elles sont toutes propriétés publiques. Il est vrai que les maisons actuelles de Navarin appartiennent à des particuliers; mais parce qu'elles sont construites sur un emplacement public, elles doivent aussi payer un tribut annuel. On n'a jamais pu savoir quel fut le revenu que le trésor tira de tous ces loyers; à Modon, j'ai vu dans les régistres de la préfecture que, pour cette seule ville, il monta pour les magasins, les boutiques et les maisons à 28,000 phénix. Le revenu de Modon fait à peu près le cinquième du total, qui s'élèvera pour lors à 190,000 phénix.

Il existe encore un revenu accidentel provenant de la vente d'emplacemens de maisons dans les villes ruinées; mais comme il n'y a rien de fixe, on ne pourrait pas le porter sur cette liste, et l'on ferait bien d'en doter les caisses des éparchies.

6. *Impôts indirects.*

Les impôts indirects sur les maisons, les magasins,

les boutiques, les auberges, les marchés, les troupeaux, les bestiaux, etc., doivent rester abandonnés en partie aux communes et aux diocèses, en partie aux conseils éparchiques. C'est avec ce fond qu'on doit payer leur administration locale; en cas de besoin, on l'augmentera par des impôts additionnels aux dîmes et aux exportations. En revanche le trésor de l'état sera débarrassé d'une foule de dépenses de détail, et sera seulement tenu de pourvoir aux frais de la cour, de l'armée, de la flotte, des tribunaux, de la gestion des revenus généraux, de l'administration centrale et du haut enseignement.

Voici maintenant l'état des revenus généraux dont on pourra disposer pour satisfaire à ces besoins.

Etat général des recettes.

Dîmes	5,000,000	phénix
Douanes	2,200,000	=
Salines	225,000	=
Viviers et pêcheries	200,000	=
Postes	300,000	=
Fermage de moulins	100,000	=
Loyers des maisons, boutiques et magasins	190,000	=
Recettes .	8,215,000	phénix.

Nous n'y avons pas compris les droits à percevoir sur les passe-port, les diplômes des bâtimens marchands et des barques, ainsi que sur les actes judiciaires, puisque ces recettes resteront dans les ministères qui les perçoivent, et seront portées dans leur compte spécial.

Quant à l'administration des finances, elle pourra devenir bien simple tant que le système reposera presque en entier sur le fermage. Il n'y a que les douanes et les postes qui soient du ressort du gouvernement et pour cela aient besoin d'être administrées par ses employés. Le reste dépendra des démogérontes, des préfets, des éparches et de leur conseil; ils dirigeront les ventes, surveilleront l'exécution des traités et le paiement des sommes convenues, et verseront l'argent où le ministre des finances l'ordonnera. Néanmoins il sera nécessaire d'établir une cour de contrôle et de comptabilité, qui embrassera toutes les recettes et les comptes des ministères et des éparchies, pour arriver à connaître l'équilibre des recettes et des dépenses, l'exactitude de l'emploi des différentes sommes et les parties à changer ou à renforcer dans un système qui varie naturellement suivant les besoins, le développement ou l'enchaînement des différentes branches de l'industrie nationale.

VINGT-SEPTIÈME SECTION.

Des lois et de l'ordre judiciaire en Grèce.

Lorsque le gouvernement bysantin fut renversé par les Turcs, le droit Romain réformé par les constitutions impériales (βασιλικαί) était en plein usage, et l'administration de la justice était entre les mains du clergé et des juges envoyés par l'empereur ou institués par les éparches. Ces derniers n'avaient pas cessé d'instruire les causes au moyen du conseil, de rédiger la formule du procès et de la renvoyer à la décision d'un ou de plusieurs juges qu'on choisissait parmi une liste de notables dressée de commun accord par les éparches et les magistrats municipaux. Les Turcs remplaçant l'éparche par le pacha et les juges par le cadi, dérangèrent ce système. Les cadis jugeaient conformément aux préceptes et aux formes sévères et tranchantes du coran, et les pachas substituaient leur volonté aux lois; mais tous ces jugemens turcs n'étaient qu'exceptionnels pour les chrétiens qui continuaient à porter leurs affaires aux tribunaux des évêques et aux démogérontes chargés de remplir les fonctions de juges. Il y eut cependant un amalgame du droit écrit et traditionnel, Romain et Turc, en sorte qu'il se trouva bien de l'ar-

bitraire, de la fraude, de la corruption et de la violence dans l'application de ce chaos législatif. La révolution ayant renversé les autorités turques, les congrès d'Astros et de Trézène instituèrent des juges de paix, des tribunaux de commerce et de première instance (*πρωτόκλητα δικαστήρια*), des cours d'appel (*ἔκκλητα δικαστήρια*), dont les membres furent choisis parmi les notables de la province. Les présidens furent envoyés par le gouvernement; on introduisit leur inamovibilité et la publicité des débats garantissait la liberté individuelle contre des emprisonnemens arbitraires. Le droit Romain fut maintenu pour les causes civiles et criminelles, et le code français mis en vigueur pour les militaires et le commerce. Il y eut toujours bien de la confusion, vu le manque de livres, de connaissances et de jurisconsultes; mais les affaires marchaient et les décisions ne se faisaient pas attendre.

Pour remédier aux inconvéniens et établir un ordre plus régulier, le Président fut autorisé par le congrès d'Argos à apporter des modifications dans l'ordre judiciaire. Nous savons de quelle manière il y a procédé [1]). On garda les juges de paix (*εἰρηνοδίκαι*) et l'on établit des notaires (*μνήμονες*), des tribunaux de police correctionnelle (*ἐπανορθώτικα δικαστήρια*), vingt-huit tribunaux civils et criminels de première instance (*πρωτόκλητα δικαστήρια*); trois cours d'appel (*ἔκκλητα δικαστήρια*), composées chacune de trois juges, avec une cour suprême ou de cassation (*τὸ ἀνώτατον ἢ ἀκυρωτικὸν δικαστήριον*), qui en comptait cinq; on érigea également des tribunaux de commerce, des cours militaires et un

---

1) L'organisation se trouve imprimée dans la Gazette universelle de la Grèce en 1830, n°. 25—27, 74 et suivans.

tribunal exceptionnel (ἐξαιρητικὸν δικαστήριον), avec une cour pour prononcer sur les affaires d'administration contentieuse (ἀμφισβητησίμου διοικητικοῦ).

Chaque tribunal de première instance n'avait qu'un seul juge révocable à tout moment; c'était donc pour mieux dire un employé du gouvernement, qui recevait son instruction du ministre de la justice, étant puni de destitution s'il s'en écartait. Il avait vingt-deux conseillers (σύμβουλοι), qu'on choisissait sur une liste dressée par une assemblée de démogérontes, c'est-à-dire, d'hommes dévoués au chef de l'état: encore ce catalogue fut-il réduit à la moitié par le gouvernement; de plus, les conseillers n'avaient qu'une voix consultative dans toutes les causes qui pouvaient être portées aux cours d'appel ou à la cour suprême.

Les tribunaux de première instance ne furent donc que des commissions spéciales instituées par le gouvernement, sans présenter aucune garantie d'indépendance et d'impartialité. La compétence des juges de paix, des tribunaux de première instance et autres est définie; mais le juge supérieur a le droit de casser toutes les décisions du juge inférieur, quand même l'appel n'a pas lieu; et outre le pouvoir qu'ont les cours d'appel de confirmer ou de casser les jugemens des tribunaux de première instance, elles ont aussi celui de les changer, lors même que les parties ne le demandent pas [1]). La cour suprême jouit de la même latitude dans les cas criminels, si la peine excède trois ans d'emprisonnement. Outre cela, le condamné peut demander la révision de sa sentence au même tribunal,

---

1) Voyez p. 308: Ὁ πρωτόκλητος δικαστὴς ἔχει δύναμιν ἀκυρωτικὴν ὡς πρὸς τὰς ἀνεκκλήτους ἀποφάσεις τοῦ εἰρηνοδίκου.

avant d'en venir à l'appel [1]), et remonter ainsi jusqu'à la cour suprême pour en exiger la reforme, lorsqu'il jugeait que la manière dont elle avait été révisée était encore contraire aux lois. La même affaire pouvait donc être jugée jusqu'à six et douze fois même, puisqu'avant d'en venir au fond, on pouvait avoir des décisions préparatoires [2]), s'il y avait matière à cela. La conséquence en fut que les procès ne finirent jamais, puisqu'il se trouva toujours quelqu'un qui avait intérêt à les traîner en longueur. Le tribunal exceptionnel se composa de deux commissions, chacune de cinq membres, l'une formée des sénateurs qui devaient prononcer sur le fond de l'accusation [3]), et l'autre composée de trois sénateurs et de deux membres de la cour suprême, à laquelle la décision de la première était soumise. Le tribunal jugea les accusations portées contre les employés du gouvernnment, et les causes de lèse-majesté [4]), c'est-à-dire que le gouvernement se fit par cette cour exceptionnelle juge suprême des employés qui agissaient d'après ses instructions, et au moyen de la formidable accusation du crime de lèse-majesté, puisée dans les lois bysantines, elle laissait planer la terreur sur la tête de tous ses adversaires, puisque chaque propos inconvenant contre le gouvernement, et même contre ses employés, pouvait être changé en crime d'état dont on était justiciable devant

1) Chap. 16, p. 359.

2) Voyez le rapport du ministre de la justice au gouvernement mixte du 31 Mai 1832, dans la Gazette universelle de la Grèce 1832, n°. 30.

3) *Περὶ τῆς βάσεως τῆς ἐγκαλέσεως* p. 309.

4) *Κρίνει τα καθοσιώσεως ἐγκλήματα* p. 209. §. 121.

des commissions du choix du gouvernement. La procédure était d'une lenteur fatiguante, tout se faisait par écrit, les causes les plus simples même: celles du juge de paix se décidaient d'après les rapports et les repliques consignées dans les actes, les pièces additionnelles et les duplicata. Chaque feuille étant soumise à des taxes, les frais du procès ruinaient les parties, si déjà elles ne l'étaient par la lenteur de la procédure et la multiplication des sentences.

On suivit dans les causes civiles l'extrait du droit Romain fait par Herménopoulos; le code français avec quelques retranchemens fut pour le commerce; au criminel (ἀπάνθισμα), on s'en rapporta à un extrait anonyme du droit criminel des Romains, ainsi qu'à la raison et à l'équité [1]). Voilà deux sources bien riches de décisions arbitraires, la raison n'étant autre que la raison d'état, c'est-à-dire celle de son chef, et l'équité, ce qui était conforme aux intérêts et aux vues des hommes qui, sous le nom de justice, avaient infligé à la Grèce le fléau de procès interminables, de jugemens exceptionnels de lèse-majesté, et de l'arbitraire tout nu, en place de lois pénales. Cet ordre déjà horrible de sa nature, le devint encore plus par l'application qu'on en confia à des hommes sans connaissance du droit et en grande partie sans conscience. Toutes les existences en furent ébranlées, et la confusion dans les tribunaux et dans la société portée à son comble. On finit par désespérer des procès une fois commencés, et par s'abstenir d'en entreprendre de nouveaux; enfin dans les derniers tems il n'y eut presque plus d'action judiciaire, excepté de la part des procu-

1) Ὁ ὀρθὸς λόγος καὶ ἡ ἐπιείκεια.

reurs du gouvernement, qui trainèrent devant ces commissions, dites tribunaux, les prévenus de crimes politiques lorsqu'on ne préférait pas les oublier dans les prisons. A peine le gouvernement mixte fut-il institué que M. Clonaras, son ministre de la justice, formé à l'école française, lui proposa des modifications provisoires qui furent approuvées par la commission du gouvernement, mais qui n'en restèrent pas moins ensevelies dans les archives du sénat. Les tribunaux, espèce de débris de l'administration Corfiote, ne servirent plus que comme instrumens de parti et de passions hideuses: aussi le gouvernement se vit-il obligé de les fermer au mois d'Octobre et de remettre les affaires judiciaires à la décision des autorités locales. D'après la réforme projetée par M. Clonaras, il n'y aurait eu que deux espèces de tribunaux, la publicité se serait trouvée rétablie, les cours exceptionnelles et spéciales, supprimées. Les juges de paix devaient être élus par les communes, et confirmés par le gouvernement. On maintenait les tribunaux de première instance; mais les deux conseillers du Président étaient juges comme lui. Ils devaient être tirés au sort sur une liste de douze personnes choisies pour un an par les électeurs de l'éparchie, et confirmés par le gouvernement. Les parties pouvaient récuser les noms qui venaient à tomber. Il y avait en outre une cour suprême composée de deux présidens, neuf juges, trois assesseurs, et divisée en deux sections, l'une civile, l'autre criminelle. Réunis en conseil général ils jugeaient les affaires portées contre les employés de l'ordre administratif et judiciaire, quand ils étaient accusés d'avoir trahi leurs devoirs. Dans les matières criminelles, le tribunal de première instance était augmenté d'un juge. Le secrétaire était chargé de l'instruction; s'il trouvait qu'il y eût lieu à

procéder, le procureur public entrait en fonction, quoique celui-ci pût aussi procéder d'office.

On se sera aperçu que dans l'une comme dans l'autre de ces organisations judiciaires, l'idée-mère est que dans les tribunaux de première instance, c'est-à-dire, dans le centre de la juridiction, le juge désigné par le gouvernement doit être assisté par des personnes du choix du peuple. Là-dedans il n'y a pas d'innovation; ce n'est qu'un reste d'une coutume ancienne conforme au pays, qu'il faut rétablir ou plutôt maintenir.

Chez les Romains, le gouverneur du district, après avoir pris connaissance de l'affaire portée à son tribunal, nommait le juge qui prononçait assisté d'un nombre de jurés analogue à l'importance de la cause. C'était la même chose dans les républiques grecques: on portait les affaires à Athènes devant les archontes qui les portaient aux différentes cours composées des Héliastes. Ces derniers, au nombre de 6000, qu'on tirait au sort chaque année parmi les douze tribus, faisaient à peu près un tiers du peuples entier. On en formait des cours ou commissions, qu'on pouvait porter jusqu'à 300 juges lorsqu'il s'agissait d'un délit capital; c'est devant une telle commission que Socrate fut jugé. Quand on dépouille ces institutions de ce qu'il y a d'accidentel, on retrouve partout la même pensée, savoir l'institution ou la désignation du juge par l'autorité compétente, et la décision des affaires par les jurés.

Pour préparer un ordre judiciaire dominé par cette idée à la fois antique et nationale, il faudra lui donner pour base les arbitres (*διαιτηταί*), qui ont été transformés en juges de paix dans la juridiction moderne, en étendant la sphère de leur activité. En cas de pré-

vention criminelle, le premier juge de paix entendrait le prisonnier dans les vingt-quatre heures; un conseil de notables, choisi par la commune et assermenté, déciderait s'il y a lieu de procéder ultérieurement contre lui. A côté du juge de paix il faudra rétablir l'action judiciaire des évêques. Les uns et les autres peuvent être assistés en cas de besoin par les notables du choix de la commune. Toutes les causes entre parens du premier degré, les affaires d'héritage, de mariage, seraient du ressort de l'autorité ecclésiastique. La procédure serait partout courte et simple, ayant lieu de vive voix; le nombre des pièces écrites se restreindrait au strict nécessaire; pour le reste, il suffirait d'une seule cour royale avec des jurés. La cour composée d'un nombre de juges égal à la moitié du nombre des éparchies, siégerait dans la capitale; mais chacun de ses membres comme juge royal, devrait se rendre dans les chefs-lieux de ses éparchies, c'est-à-dire, dans les capitales des diocèses, pour juger les causes qui dépassent la compétence des juges de paix. Il les trouverait déjà préparées et présiderait les jurés appelés à les décider. Dans le cas où ces causes seraient trop nombreuses pour être jugées sous sa présidence seule, il nommerait, pour le représenter, le juge tenu à se conformer à la procédure que le juge royal aurait suivie.

Dans les causes civiles, le tribunal se composera de trois jurés; le tribunal criminel en aura jusqu'à onze. Les démogéronties des diocèses dresseront la liste des jurés, les préfets la confirmeront. Elle doit contenir tous les hommes du diocèse capables par leurs connaissances d'exercer ces fonctions et offrant au moyen de leur position sociale les garanties nécessaires d'indépendance et d'impartialité. Chaque partie, sans donner

de raisons, aurait le droit de récuser autant de jurés tirés au sort qu'il y en aura dans le tribunal. Les parens et les autres personnes intéressées dans la cause seraient exclues de droit. Aucune cause, soit civile, soit criminelle, ne devrait rester sans être jugée pendant la présence du juge royal. Quant aux jugemens portant trois années d'emprisonnement et la perte d'une fortune d'au moins 10,000 drachmes, on pourrait en appeler à la cour royale. Celle-ci serait divisée en plusieurs chambres qui prononceraient sur toutes les affaires soumises à leur décision, avant le commencement de la nouvelle tournée des juges royaux. Le jugement de la cour royale aurait lieu d'après les pièces écrites, mais le jour de la sentence arrivé, les parties auraient encore un tems limité pour faire valoir de vive voix leurs argumens devant la cour.

Il n'y a en tout cela de nouveau pour la Grèce que les cours des juges royaux répétés chaque semestre. C'est une institution fort salutaire, dont on est redevable à l'Angleterre, comme on sait, et dont ce pays ne saurait se défaire sans de grands inconvéniens. Transportée en Grèce, elle y servirait comme de pierre angulaire à un système entièrement composé d'élémens antiques et nationaux que les tems avaient endommagés, mais qu'ils n'ont pu détruire. Les livres de droit dont nous avons parlé plus haut, resteraient provisoirement, en y ajoutant cependant une douzaine de nouvelles lois sur les héritages, les dettes et le vol, pour remédier aux défauts et aux contradictions les plus considérables d'Herménopoulos et du Florilège. Il faudrait travailler de suite à former des pandectes du droit traditionnel des différens peuples du royaume, et à en faire la base d'un nouveau code civil pour la Grèce.

Nous ne sommes pas entrés dans le développement des principes généraux, tels que l'indépendance et l'inamovibilité des juges. Tout cela n'a pas besoin d'être mis en discussion et doit être regardé comme admis, quelle que soit du reste la forme que l'on voudra donner à l'état. Nous n'avons pas même jugé nécessaire d'insister sur la publicité de débats, puisque dans tout l'Orient on ne connaît que les procédures publiques, et que personne, sous ce rapport, ne pense à faire moins que les Turcs.

VINGT-HUITIÈME SECTION.

De la force armée.

On ne dira pas avec Justinien que la chose publique doit être armée de lois et ornée d'armes; mais en laissant aux mots et aux choses leur force première, on tâchera d'orner la Grèce de lois et de la défendre par les armes. La défense doit reposer sur la population mâle du pays. La tranquillité une fois affermie, et l'état des propriétaires fondé, on peut être sûr que le pays ne trouvera pas de défenseurs plus décidés que le peuple qui aura une propriété à conserver, et une patrie à chérir.

Il faudra donc organiser la population des villes et des villages, l'accoutumer à se servir des armes, encourager ses exercices en lui donnant des chefs pris parmi les notables des districts, reconnaître et récompenser son zèle, et préparer les plans de défense pour l'état de guerre. Cent mille hommes armés, décidés à se battre et dispersés dans les défilés et les montagnes de la Grèce, les rendraient inexpugnables. Aussitôt que cette organisation aura pris racine, il n'y aura plus de difficultés à réunir les jeunes gens dans les chefs-lieux des districts, à les accoutumer à des exercices réguliers, et à en tirer les conscrits, pourvu qu'on limite le service actif à deux ans, et qu'on ac-

corde les facilités compatibles avec cette institution nationale.

Pour le moment il faudra prendre les troupes irrégulières telles qu'on les trouve, puis, en renvoyant ceux qui appartiennent à la charrue et aux métiers, réduire leur nombre et procéder à l'organisation du reste, en en formant des compagnies légères et en les soumettant à une discipline analogue aux usages du pays et au genre de leur service. On les accoutumera aux exercices simples, mais précis, des chasseurs, service pour lequel ils sont admirablement bien faits, soit à cause de leur agilité, soit à cause de leur persévérance et de leurs bonne santé.

Je sais ce qu'on dira contre ces propositions. On parlera des désordres auxquels les troupes irrégulières se sont livrées dans les derniers tems; mais nous savons aussi qu'elles n'étaient pas payées et manquaient de tout. Or aucune troupe du monde ne tiendrait contre un délabrement semblable à celui dans lequel on avait laissé tomber ces hommes plus malheureux que coupables. De plus, on craindra qu'ils ne soient insubordonnés et ne se portent à des excès contre des gens paisibles; mais il faut se souvenir que des milliers de ces troupes ont servi sous les Anglais dans les îles Ioniennes pendant la guerre contre la France, et que jamais aucune plainte ne s'est élevée contre leur conduite. On sait aussi que les bataillons de cette milice organisée par le Président, ont maintenu l'ordre et la discipline aussi bien que les corps réguliers, et l'on peut être sûr que dans le cas où les troupes irrégulières seraient régulièrement nourries, habillées et payées par le gouvernement, elles se conduiraient comme les meilleures du monde.

Enfin il ne faudra pas demander qu'elles se ser-

vent de nos fusils à baïonnettes, et qu'elles changent ou modifient seulement leur habit national, puisque on peut être sûr qu'elles n'abandonneront ni les armes qu'elles ont pris en grande partie aux Turcs, ni l'habit Roméliote qui fait leur orgueil, aussi bien que leurs longs fusils, leurs sabres et leurs pistolets. Ici vous rencontrerez des coutumes et, si vous voulez, des préjugés nationaux contre lesquels toute la dextérité du Président a échoué lorsqu'il voulut les engager à entrer dans le corps tactique. Elles prononçaient même l'anathème contre ceux qui se rendraient à son invitation ou qui prendraient l'habit antinational des Typiques. Si l'on voulait persister à opérer une telle métamorphose, les troupes se disperseraient plutôt, et la Grèce se verrait privée de la milice nationale qui a fait sa force et son illustration pendant la guerre contre les Turcs, sans qu'on pût la remplacer par la création de quelqu'autre corps indigène. Il est vrai que dans la formation de l'armée grecque, telle que nous la projetons, on n'employera que deux mille de ces hommes, mais ce seront des compagnies d'élite. Les autres formeront des bataillons séparés pour servir de réserve jusqu'à ce qu'on puisse disposer autrement de leurs services.

Les troupes régulières ne seront pas aussi faciles à trouver, vu le manque d'habitans et l'aversion du peuple pour la gêne du service régulier et le changement de l'habit national. On sera donc forcé de revenir à l'enrôlement étranger, et nous avons vu précédemment comment cette mesure pourra tourner au plus grand avantage du pays.

Quant au nombre de ces troupes, on aura besoin de deux bataillons d'infanterie de 600 hommes chacun, pour chacune des trois grandes divisions de la Grèce,

avec un escadron de cavalerie de 150 hommes, de trois compagnies de troupes légères pour servir aux autres d'éclaireurs, enfin d'un escadron de cavalerie légère.

On aura donc pour les trois parties du royaume un ensemble de 6 bataillons d'infanterie à 600	3600 hommes
6 compagnies d'artillerie à 100 . .	600 »
3 escadrons de cavalerie à 150 . .	450 »
Total	4650 hommes.
De plus, 18 compagnies de troupes légères, dont trois seront réparties dans chaque bataillon régulier, à 100 hommes chacune . . .	1800 hommes
3 escadrons de cavalerie légère à 100 hommes chacune	300 »
Etats majors, génie, ouvriers . . .	400 »
En tout . .	7150 hommes.

Ces troupes, renforcées en cas de besoin par les gardes des forêts, des diocèses et des éparchies, suffiront pour maintenir la tranquillité et garantir l'exécution des lois. Il en sera de même en cas de guerre, puisqu'elles auront pour les soutenir, la garde nationale et le terrain de la Grèce, qui partout forme des remparts et oppose des difficultés à l'assaillant.

La Grèce compte plus de trente forts et forteresses; c'est un héritage des Vénitiens; plusieurs sont des ouvrages étonnans pour l'étendue et la solidité; tels sont ceux de Nauplie et de Corinthe. Comme l'armée ne suffirait pas pour y placer des garnisons, on

a conseillé d'en démolir une partie; mais, en cas de guerre, elles peuvent toujours protéger les habitans qui les défendraient contre des coups de main. En tems de paix on restreindra les garnisons aux places de premier ordre, comme Nauplie, Navarin, Négrepont, Misolonghi, y ajoutant le fort de Calamata pour contenir les Mainiotes.

Cependant ces forteresses, quelque nombreuses qu'elles soient, ne forment pas un système de défense complet. Comme elles sont l'ouvrage d'une puissance maritime, elles se trouvent toutes aux ports ou au moins près de la mer. L'intérieur du pays en est dégarni. De plus, les nouvelles frontières ne sont pas défendues, et les îles restent exposées aux agressions de l'ennemi. Il n'y a qu'Hydra dont le port soit pourvu de quelques batteries. Il faut donc remédier à cet état d'imperfection. Dans l'intérieur du pays, Colocotroni a devancé le gouvernement en fortifiant le castel de Carythène. Il s'agit de faire de même avec quelques positions, comme Valdezza et les défilés entre l'Arcadie et la Laconie. Il serait facile d'y élever quelques constructions en perçant des routes à travers le pays, auxquelles elles serviraient de défense.

Dans la Grèce orientale, il sera nécessaire de rétablir la citadelle de Thèbes, et de fortifier les défilés l'Hélicon, d'Elatée et des Thermopyles. Quant à la Grèce occidentale, on doit ajouter quelques ouvrages à ce que la nature a déjà fait pour les défilés d'Agrapha, d'Aspropotamos et de Macrinoros, afin de défendre les sentiers de la Grèce contre l'agression de la haute Thessalie et de l'Epire. Dans les îles, le port de Syra doit être muni de deux forts, situés l'un sur la petite île à son angle boréal, l'autre sur les hauteurs opposées. De plus, les Cyclades formant la

clef de la Grèce du côté de la mer orientale, on les mettra à même de répondre à leur destination par l'érection d'une forteresse. Nous avons désigné plus haut la grande Délos comme le point le plus propre à cette destination; c'est ici que la Grèce doit être défendue par mer, comme aux Thermopyles et à Macrinoros par terre, contre l'agression des Albanais et des Turcs, ainsi qu'à Coron, à Modon et à Navarin, contre les Arabes établis à Candie.

VINGT-NEUVIÈME SECTION.

De la flotte de la Grèce.

La Grèce étant appelée par sa position à être à la fois puissance continentale et maritime, devra songer à se créer une flotte aussi bien qu'une armée. Elle portera même les regards de préférence sur la mer, puisque, depuis Thémistocle jusqu'à nos jours, elle s'est principalement défendue et sauvée derrière ses murailles de bois. De plus, nous savons qu'aucun peuple n'est mieux fait pour établir une puissance maritime que le peuple grec. La mer est son élément. C'est sur elle qu'il fait son éducation, gagne ses richesses et son importance; il se familiarise tellement avec elle qu'il va jusqu'à la chérir, à la maîtriser et à affronter son courroux. Mais ayant perdu Candie et Samos, ne possédant ni les îles Ioniennes, ni la Thessalie, ni l'Epire, la Grèce se trouve, du moins pour le présent, dépourvue des moyens nécessaires à la création et à l'entretien d'une flotte digne de sa destinée. Elle doit donc se restreindre, calculer ses mesures d'après la somme modique de ses revenus, et pourvoir au nécessaire; mais en même tems il faut qu'elle prépare les chances favorables de son avenir.

Pendant la révolution, la flotte grecque se composa de corvettes, de bricks, de goëlettes, de félouques et

de barques appartenant à des marchands d'Hydra, de Spézia et de Psara. Le gouvernement n'ayant pas le moyen de la payer, les propriétaires des bâtimens étaient obligés de pourvoir eux-mêmes à l'équipement, à la nourriture et à la solde des marins. Un grand nombre de ces bâtimens marchands fut changé en brûlots. Tout cela passa aux frais ou plutôt aux comptes du gouvernement, et les comptes des propriétaires présentés et reconnus aux congrès montent à 6,000,000 d'écus d'Espagne. On sait quels ont été les résultats de ce systême. Au commencement les caisses des propriétaires étaient encore remplies, et l'enthousiasme dans sa première vigueur; on vit donc des flottes de 80 à 90 bâtimens, commandés par des capitaines marchands devenus des héros, faire tête aux flottes réunies du Sultan, de l'Egypte et des Barbaresques, les tenir éloignées de la Grèce, les disperser même pendant qu'on réduisait les forteresses du Péloponèse et du continent. Plus tard le manque de moyens, les querelles civiles et le pouvoir toujours croissant de Méhémed-Ali paralysèrent ces efforts, et la Grèce était sur le point de succomber, lorsque les flottes des trois puissances se réunirent pour lui prêter secours.

Après l'arrivée du Président, on organisa une flotille composée de la frégate Hellas, de trois bâteaux à vapeur, d'une douzaine de bricks et goëlettes, et de quelques douzaines de félouques et de barques canonnières. Deux mille marins y étaient employés. Plus tard le personnel de la marine diminua jusqu'à 1400 hommes, les bâtimens les plus dispendieux étant désarmés et restant à Poros hors d'état de servir. Cela n'empêcha pas d'augmenter les dépenses et de les porter dans le budget de 1830 à 1831 à 1,400,000 phénix, tandis que, suivant ce calcul basé sur le budget pré-

cédent, elles ne devaient être que de 800,000 phénix. A la chute de la famille Capodistria, la marine, d'après les états présentés au gouvernement mixte, se composait encore de 2 corvettes, de 6 bricks, de 4 goëlettes, de 15 félouques, barques canonnières, cutters et autres petits bâtimens auxquels on devait 298,620 phénix pour solde arriérée à la fin de Mars 1832.

Quant aux besoins actuels de la Grèce, on doit avoir de stations maritimes dans les Cyclades, dans les golfes de Zeitouni, de Saronique, de Maina, de Corinthe et d'Ambracie. Les stations des Cyclades, du golfe d'Ambracie, y compris les côtes de l'Albanie et de l'Arcananie, devront être composées chacune de 1 corvette, de 2 à 3 bricks et goëlettes, de 5 félouques ou barques canonnières. Pour les autres, elles peuvent être restreintes à 2 bricks ou goëlettes avec 3 félouques, ce qui porterait l'escadre grecque à 18 corvettes, bricks et goëlettes, 22 félouques et 30 barques canonnières, montés à peu près par 3000 hommes. De plus, on aurait besoin de 3 bâtimens à vapeur pour entretenir la communication par mer entre les différentes parties du royaume et servir de poste maritime.

Ces stations seront destinées à garantir la sûreté des mers contre les pirates qui ne cesseront jamais entièrement aussi long-tems que les côtes de l'Albanie et de la Thessalie seront abandonnées à la barbarie et que les provinces maritimes de la Grèce, surtout le golfe de Maina, ne seront pas encore rendues à la civilisation. De plus, elles serviront à multiplier par leurs courses les liaisons administratives, sociales et mercantiles entre les îles et les côtes de la Grèce, enfin elles exerceront l'équipage dans le maniement des armes et les manoeuvres militaires des bâtimens. Aussi sera-t-il nécessaire de changer au moins tous les ans les

matelots, de dresser les catalogues de tous les marins grecs, et de les tenir à la disposition du gouvernement, faisant la même chose avec les capitaines marchands. Il est impossible encore d'établir comme loi que personne ne parviendra au grade de capitaine d'un bâtiment de commerce, sans avoir servi au moins un an en qualité d'officier dans la marine royale; mais on prendra les mesures qui auront pour but d'en venir là par degrés.

Aussitôt que les finances le permettront, on pourra louer des bâtimens marchands pour un certain tems, les réunir en escadre et les accoutumer aux manoeuvres militaires. De cette manière on parviendra peu-à-peu à préparer toute la marine nationale à la guerre, et le cas se présentant, le gouvernement la prendra à sa solde et s'en servira avec avantage pour renforcer sa flotte. Ce sera, pour ainsi dire, la garde nationale maritime, qu'on tiendra et qu'on emploiera d'une manière analogue à celle de la garde nationale du continent. Dans l'une et l'autre de ces mesures, on reconnaîtra le systême national de la Grèce qui s'est *formé* pendant la guerre. Ce fut la population entière du continent et des trois îles qui soutint la lutte; elle fut renforcée sur terre par les corps des troupes irrégulières, tandis qu'en mer elle était abandonnée à sa propre force. C'est donc sur la force nationale qu'il faut s'appuyer; l'armée de terre et l'escadre n'en sont que les noyaux, les centres de réunion et de mouvemens. C'est par ce moyen, en conservant et en mettant à profit tous ces élémens, qu'on parviendra à maintenir la Grèce, si petite qu'on l'ait faite, et à lui préparer un avenir digne de son nom, de sa position et de ses avantages physiques et moraux.

Après avoir montré ce que la Grèce réclame sous

le rapport de toutes les branches de l'administration, nous devons examiner les sommes qui seront requises par ces différentes sortes de services publics, et voir si les dépenses pourront être balancées par les recettes du pays. Nous y portons les sommes en drachmes qui, à quelque chose près, sont de la même valeur que les phénix. Du reste nous profiterons de cette occasion pour joindre à l'examen des différentes branches de l'administration quelques remarques qui complètent d'une manière convenable ce que nous avons exposé sur ce même sujet dans d'autres parties de cet ouvrage.

TRENTIÈME SECTION.

De l'état des dépenses.

I. *Conseil d'état.*

Le conseil d'état, qui devait réunir en partie dans sa première composition les chefs des différentes factions pour les mettre sous les yeux du gouvernement, doit être rapproché de plus en plus de sa destination définitive, et réunir les hautes capacités de la nation pour en former les différens ministères. La Grèce étant encore pauvre, les appointemens des conseillers ne pourront pas être portés au delà de 12,000 drachmes par an, en y joignant une somme additionnelle pour ceux qui sont chargés des portefeuilles. En prenant trente conseillers d'état et en y ajoutant les secrétaires pour les différens ministères, ainsi que le personnel subalterne, on aura une dépense de 300,000 drachmes.

II. *Instruction publique et affaires ecclésiastiques.*

D'après les développemens que nous avons donnés, la haute instruction, confiée à l'université et aux colléges royaux, sera du domaine de l'état, sans que la concurrence des communes en soit exclue pour l'établissement des cours spéciaux. Il est impossible de porter

l'université à son complet dans les premières années, il en sera de même pour les académies des sciences, des lettres et des beaux arts; 300,000 drachmes suffiront d'abord pour ces institutions. Les frais du premier établissement étant extraordinaires, on les couvrira au moyen des ressources que l'emprunt ouvrira au pays. La même somme sera requise pour les colléges royaux. L'instruction intermédiaire dans les écoles helléniques et l'instruction primaire étant à la charge des communes, le gouvernement n'entrera dans cette affaire que pour seconder les efforts des municipalités, des diocèses et des éparchies, et pour surveiller les écoles. De même l'instruction ecclésiastique et les fonctions du clergé appartiennent au synode. L'église elle-même a ses propres revenus, et ce n'est que pour y suppléer en cas de première nécessité que l'état intervient jusqu'à ce qu'on règle ses autres rentes et qu'elles suffisent aux besoins du clergé et de ses institutions.

Quant à l'administration des colléges et des autres établissemens d'instruction, le ministre chargé de cette branche-là sera en correspondance avec les éparches, qui sont sous ce rapport ses représentans dans leurs provinces; mais ces derniers ne pouvant pas eux-mêmes entrer dans le détail de ces affaires, doivent avoir chacun un conseiller pour l'instruction publique. C'est par lui que l'éparche dirigera cette branche de l'administration. Le conseiller sera au moins en même tems l'inspecteur de toutes les écoles de la province, qui seront surveillées de leur côté par des commissions locales du choix de la municipalité. Le conseiller royal se mettra donc en rapport avec les préfets, les démogérontes et les commissions des écoles, sur tout ce qui regarde leur établissement, le contrôle des enfans tenus de les fréquenter, les écoles normales et

helléniques ou techniques, et les colléges royaux de la province, sur lesquels il fera ses rapports en référant à l'éparche assisté de son conseil, soit pour soumettre les affaires courantes à sa décision, soit afin de préparer les comptes qui doivent être rendus au ministère.

L'université avec tous les établissemens qui en dépendent, y compris les académies, recevra donc pour la première période	300,000	drachmes
Les colléges royaux	300,000	»
Secours à accorder aux écoles primaires et intermédaires .	125,000	»
Secours à accorder aux églises .	100,000	»
Administration	75,000	»
En tout . .	900,000	drachmes.

En destinant la somme de 300,000 drachmes aux colléges, il est bien entendu qu'on pourra en dépenser un tiers en bourses royales; on entrera ainsi dans la voie que nous avons indiquée plus haut, c'est-à-dire qu'on ouvrira aux jeunes grecs qui se distinguent, la perspective de recevoir leur éducation aux frais de l'état, ce qui excitera l'émulation parmi les élèves, en sorte qu'on pourra plus sûrement imprimer à l'instruction publique le caractère réclamé par les intérêts du pays et de la royauté. D'un autre côté, les états financiers de différens colléges seront augmentés au moyen des sommes que les élèves seront tenus de verser dans la caisse de l'établissement.

III. *Administration de l'intérieur.*

L'administration de l'intérieur, telle que nous l'avons proposée, sera peu dispendieuse pour le trésor public; les communes devront pourvoir à leurs besoins locaux, ainsi que les diocèses et les éparchies qui auront leurs caisses dotées d'une grande partie des impôts indirects pour faire face aux besoins et aux établissemens éparchiques. Il n'y a donc que les préfets, les conseils éparchiques et les éparches qui seront sur l'état du ministère de l'intérieur. Il ne sera pas même nécessaire de nommer dès le commencement des préfets dans tous les diocèses; il suffira dans beaucoup d'endroits pour remplir leurs fonctions, d'un membre de la démogérontie désigné par l'éparche, moyennant une récompense qu'on lui accordera sur la liste du ministère de l'intérieur. Le ministre de ce département correspondra directement avec les éparches, et par eux avec les préfets et les démogérontes, pour tout ce qui regarde la police et la sûreté intérieure, les routes, les postes, l'agriculture, les mines et les forêts, les métiers, les fabriques, le commerce, la navigation et l'état sanitaire du pays. Deux conseillers au moins dans chaque éparchie seront requis pour ces différentes branches de l'administration: on pourra leur adjoindre des aspirans qui voudront se préparer pour le service public, après avoir fini leurs études. Outre cela, il y aura encore une branche d'administration à joindre au ministère de l'intérieur. On doit former un conseil de santé à ses côtés, composé de trois médecins destinés à examiner ceux qui veulent exercer, et à les surveiller dans le pays, ainsi que les pharmaciens. Jusqu'à présent la population malheureuse est presque entièrement livrée aux charlatans et aux vieilles femmes

dont les procédés téméraires tuent plus de monde que les maladies.

Cette commission de trois membres à 8,000 drachmes chacun, sera donc portée à 24,000. Les commissaires se partageront les éparchies de la Grèce continentale, du Péloponèse, des îles, pour faire une fois chaque année l'inspection sanitaire. Les conseils éparchiques doivent trouver les moyens de placer dans chacune d'elles un médecin en chef chargé de la direction des hôpitaux, des contrôles immédiats des pharmaciens et des médecins subalternes. De plus, l'intérêt public exige qu'il y en ait un de la sorte dans chaque diocèse, qu'on entretiendra en partie aux frais de sa caisse; enfin les communes des villes plus considérables seront tenues d'ouvrir des souscriptions parmi les familles afin d'assurer une existence à celui que le conseil aura approuvé. Ces médecins seront également chargés de surveiller dans les ports l'état sanitaire de l'arrivage.

Outre cela, il y a encore une dépense sacrée qui doit être portée sur l'état de l'intérieur. Nous avons indiqué plus haut quelle est la manière la plus convénable de pourvoir aux besoins et à l'instruction des orphelins. En y joignant les secours que réclament les veuves indigentes des hommes morts pour la patrie, on trouvera que la somme à accorder pour ces besoins ne peut pas aller au delà de 300,000 drachmes.

L'administration des postes, qui sera également du ressort du ministre de l'intérieur, ne paraît pas dans le budget, puisqu'elle doit prendre sur ses propres caisses dont le revenu net est versé dans le trésor public.

L'état du ministère contiendra donc 16 éparches, à 8000 drachmes chacun	128,000	drachmes
32 conseillers éparchiques à 5000 drachmes chacun	165,000	=
47 préfets à 4000 chacun . . .	192,000	=
Conseil de médecins	24,000	=
Secours à accorder aux veuves et aux orphelins	300,000	=
En tout . .	809,000	drachmes.

IV. *Administration des finances.*

Le ministère des finances comprendra l'administration du trésor, la cour des contrôles et des comptes, la monnaie, les douanes et la direction des ventes des revenus publics. Outre le personnel réclamé par les branches centrales de ces administrations, on aura besoin d'un conseiller des finances dans chaque éparchie, pour prendre soin des ventes, des dîmes et des autres revenus, surveiller les droits du trésor et administrer la caisse de l'éparchie. En revanche la province dont il administrera la caisse, lui en paiera au moins les deux tiers. On peut évaluer les différentes branches de cette administration à 400,000 drachmes; de plus, il faudra porter sur cet état les sommes requises pour les édifices et les autres entreprises publiques, dont le montant sera évalué à . . . . . . 900,000 drachmes, ce qui donnera pour ce ministère 1,300,000 drachmes.

V. *Tribunaux.*

L'état du ministère de la justice ne comprendra que le conseil suprême du royaume, les frais de voyage

des juges royaux, les procureurs du roi et des tribunaux de commerce: il s'élèvera à... 200,000 drachmes; le reste sera du ressort des communes, des diocèses et des éparchies, qui perçoivent de leur côté les droits dûs pour des actes judiciaires.

VI. *Etat de l'armée, de la marine et de l'extérieur.*

Suivant les documens de l'administration du comte Jean Capodistria, l'armée, telle que nous l'avons désignée, y compris le matériel, l'état major et les arsenaux peut être portée à . . . 3,500,000 drachmes, la marine à . . . . 1,200,000 drachmes. Le ministre de la marine marchande est en même tems le chef du département de l'extérieur. Comme la Grèce, avant d'avoir repris ses forces, ne sera pas tenue d'avoir des employés diplomatiques et accrédités près des puissances étrangères, ce ministère ne demandera pas de dépenses particulières. Du reste, ayant à percevoir les droits sur les diplômes qu'il délivre aux bâtimens marchands de toute grandeur, il en tirera des revenus assez considérables pour satisfaire aux dépenses éventuelles de son département. Il est bien entendu que tous les droits accidentels que nous avons assignés aux différens départemens, doivent être portés dans le budget général et soumis au contrôle de la cour des comptes, pour être présentés avec les autres revenus de l'état au conseil suprême convoqué pour examiner les différentes branches de l'administration.

VII. *Etat de la cour et de la maison du roi.*

Les ressources du pays étant encore faibles, et d'un autre côté, la cour de la Grèce par sa nouveauté

et sa position même étant exempte de beaucoup de dépenses de cérémonial et de représentation dont les maisons souveraines de l'Europe sont chargées, il semble qu'il suffira d'un million de drachmes par an pour satisfaire à ses besoins et maintenir sa dignité. Je sais qu'on a eu l'idée de tirer les revenus de la couronne des biens nationaux; au fond c'est la même chose, puisque les revenus de ces terres consistent en dîmes et forment une partie des recettes du trésor public. Il n'y aurait donc de différent que le mode de perception. On regarde cependant les revenus territoriaux comme les plus solides, et l'on croit rendre la couronne indépendante des fluctuations du trésor en lui assurant une propriété à elle, et en introduisant une administration particulière pour ses biens. Ce projet est recommandable sous différens rapports; cependant, tout en l'adoptant, il faudra prendre garde de déranger le grand but pour lequel on réserve les biens nationaux, et de blesser ou d'aliéner les sentimens des Grecs lorsqu'il s'agit précisément de les attacher à la couronne. Les domaines nationaux sont destinés d'après les motifs que nous savons, à satisfaire à des droits reconnus, et à changer les colons en propriétaires. Tout l'avenir de la Grèce est engagé dans cette question et serait gravement compromis si on les en détournait; toutefois il existe un autre moyen de répondre à ce nouveau besoin. Les terres féodales et les biens ecclésiastiques de l'île d'Eubée sont dévolus au gouvernement grec. De plus, il y a de grandes possessions turques à vendre: tout le territoire de l'ancien Oréos, vis-à-vis des Thermopyles, me fut offert dans l'hiver de 1832 pour un demi million de piastres turques, c'est-à-dire, pour 120,000 francs. Dans les marais qui en font partie, on peut au moins nourrir 10,000 boeufs

avec 50,000 moutons et brebis qu'on disperserait sur les montagnes; le territoire même suffirait pour y bâtir une ville et vingt villages. On m'offrit également pour 300,000 piastres turques celui d'Erétrie, qui compte à peu près la même étendue; quoiqu'il soit moins fertile, il est extrêmement riche en bois et en forêts. On compte sur les montagnes et les collines au moins un million d'oliviers sauvages qu'on changerait en oliviers fertiles au moyen de la greffe. Ces biens peuvent donc être achetés à peu de frais et transformés en domaines royaux. Qu'on y adjoigne ceux qui, dans cette île, ont appartenu aux mosquées et au trésor impérial, et l'on aura une forte masse de biens-fonds qui serviront au but indiqué, et supposé qu'on veuille risquer de grandes sommes pour la régie, qui sera plus coûteuse en Grèce que partout ailleurs à cause des malversations, on aura une excellente occasion d'y établir de vastes administrations d'économie rurale, et d'assurer à la couronne un revenu foncier, sans que la propriété publique de la Grèce continentale et du Péloponèse en soient atteintes, et sans que le nom et la personne du roi se trouvent compliqués dans une affaire que la nation regarde comme décidée à son propre avantage.

TRENTE-UNIÈME SECTION.

Bilan des revenus et des dépenses.

En examinant les états des différentes dépenses de l'administration, en désignant en même tems les ressources actuelles du royaume, nous avons suivi les données les plus exactes qui aient été connues jusqu'à présent, en calculant les dépenses d'après les véritables besoins du pays et les comptes des gouvernemens précédens.

Voici donc l'état général des dépenses:

Conseil d'état	300,000	drachmes
Instruction publique et églises	900,000	»
Intérieur	809,000	»
Finances et travaux publics .	1,300,000	»
Justice	200,000	»
Armée	3,500,000	»
Marine	1,200,000	»
Cour et maison du roi . . .	1,000,000	»
Etat des dépenses . .	9,209,000	drachmes
Etat des recettes . .	8,000,000	»
Déficit	1,209,000	drachmes.

On pourrait couvrir le déficit en introduisant un droit d'enrégistrement; mais comme le pays, dans son

état actuel de dénuement, ne paraît pas encore pouvoir supporter ce nouvel impôt, il est plus conforme, en vertu des égards dûs à la jeune royauté, de recourir au paragraphe onze du traité du 7 Mai 1832 ainsi conçu:

„Le prince Othon de Bavière conservera l'entière possession de ses apanages en Bavière. Sa Majesté le roi de Bavière s'engage en outre à assurer, autant qu'il sera en son pouvoir, la position du prince Othon en Grèce, jusqu'à ce que ce pays ait fixé un revenu à sa couronne."

Nous n'avons pas porté sur l'état les dépenses qui seront occasionnées par la régence, l'envoi, l'entretien et le retour des troupes bavaroises, parce que les frais de ce premier établissement étant accidentels, ils doivent être pris sur l'emprunt. On n'y trouvera pas plus les intérêts des 60,000,000, ainsi que des deux emprunts précédens et du fond d'amortissement. La Grèce ayant besoin de la somme entière des 60,000,000, les intérêts seront portés à 3,000,000 de francs. D'après le paragraphe 6 du traité du 7 Mai, on devrait affecter pour le paiement de cet intérêt et du capital qu'on remboursera annuellement, les premiers revenus de l'état grec. Les envoyés des trois puissances seront spécialement chargés de veiller à l'accomplissement de cette dernière stipulation. En portant ce capital à 2,200,000 francs, on aura 5,500,000 drachmes pour l'intérêt et le fond d'amortissement; il ne resterait donc que 2,500,000 drachmes à l'état; or il est évident qu'avec cette somme on n'administre pas un royaume. Si donc ces décisions du protocole étaient de rigueur, il ne resterait d'autre moyen que de retenir 10,000,000 de francs de l'emprunt, pour subvenir au trésor à mesure qu'on en tirera les sommes réclamées par les puissances. Après deux ans d'une bonne administra-

tion, les revenus se seront accrus de deux millions, et si les grands moyens que nous avons conseillés pour augmenter la population, défricher les lacs et les marais, frayer des routes, exploiter les forêts, aider l'agriculture, les métiers, les fabriques, le commerce et la navigation sont appliqués et commencent à faire sentir leur influence, les revenus augmenteront encore plus rapidement.

Le pays se trouvera pour lors assez remis de son affaissement pour supporter l'augmentation du prix des sels et des droits sur l'exportation, l'enrégistrement et le timbre. Augmentés par ces ressources, les revenus indirects monteront à 3 ou 4,000,000. En suivant donc la marche tracée par la nature, les nécessités et l'opinion du pays, on peut espérer et prévoir qu'en 1836 l'état des revenus ira jusqu'à 14,000,000 de drachmes, c'est-à-dire qu'il suffira aux besoins de la Grèce, aux intérêts du nouvel emprunt et au fond d'amortissement. Ce chiffre une fois atteint, les revenus ne s'y arrêteront pas, et en 1840, quand la Grèce aura recouvré sa population et ses forces naturelles et que les institutions à fonder auront pris de la consistance et de l'énergie, ils s'élèveront jusqu'à 20,000,000 de drachmes. La Grèce sera donc en état de payer les intérêts de ses deux premiers emprunts, autant qu'ils peuvent être reconnus, et d'établir aussi pour eux un fonds d'amortissement.

Nous n'avons pas pris garde dans ces calculs aux revenus que le trésor tirera des propriétaires auxquels il aura vendu des terres nationales. Nous avons vu plus haut qu'ils s'élèveraient à 300,000,000 de francs en trente ans, c'est-à-dire, à dix ou onze millions de drachmes par an.

Nous avons laissé ces fonds de côté, ne sachant

pas si la mesure proposée sera prise, et si l'on pourra l'exécuter dans les premières années. Quelque assurés donc que soient ces revenus, ils ne rapporteront pas de fortes sommes les deux ou trois premières années, et n'augmenteront que peu-à-peu. De plus, on doit réserver ces ressources pour les besoins extraordinaires du pays. Dans l'état des dépenses que nous avons donné, tout est restreint au strict nécessaire. L'instruction, l'armée et la marine réclament des sommes plus amples, si on veut les porter au delà des premiers besoins. Les bâtimens, les collections et les musées destinés à l'université, les routes publiques, les arsenaux, les forteresses à construire, la flotte à augmenter moyennant quelques frégates, les travaux de cadastre et de statistique à faire pour préparer les importantes mesures concernant les propriétaires, les grands ouvrages hydrauliques à entreprendre afin de défricher les lacs, etc., tout cela réclame des moyens étendus, sans compter les indemnités que demandent à juste titre les trois îles, ainsi que les secours à donner à l'agriculture et aux métiers. Il est vrai que l'emprunt est accordé pour suffire à ces différens besoins; mais ils sont en tel nombre qu'il n'y en aura qu'une partie qui se trouveront satisfaits. Ce n'est qu'à mesure que l'une de ces deux grandes ressources renforcera l'autre, que le développement du pays se fera d'une manière rapide et digne de son nom et conforme à l'attente général et à l'intérêt qu'on a voué à l'apparition nouvelle de cette nation sur la scène de l'activité européenne.

TRENTE-DEUXIÈME SECTION.

Sur la manière d'exécuter les mesures projetées, et l'importance de leur exécution.

Nous sommes arrivés à la fin de nos recherches sur l'état actuel de la Grèce, et les moyens de la restaurer. Le pays, ses habitans, ses ressources, ses intérêts matériels et moraux, ce qu'il faut conserver, améliorer, sa destinée actuelle et son avenir, tout cela se trouve renfermé dans cet examen. Cependant comme il ne s'agit pas seulement de faire des décrets, mais bien de fonder des institutions qui ne peuvent se consolider qu'autant qu'elles reposent sur une base légale, et qu'elles sont conformes au droit public du peuple qu'elles doivent régir, on pourra élever la question sur la manière dont il faudra s'y prendre pour ne pas bâtir sur le sable, et se prémunir contre la fragilité des constitutions arbitraires que chaque coup de vent peut renverser.

D'après les principes que nous avons développés, le nouveau gouvernement devant être comme la continuation de ceux qui l'ont précédé, devra accepter la base du droit public sur laquelle ces autres furent fondés. Comme cette base est assez large, grâce aux pré-

rogatives que le congrès d'Argos avait données au Président, on n'aurait pas besoin d'un pouvoir plus étendu pour rétablir la tranquillité et rendre la paix au pays; après cela on devrait convoquer le congrès national non pour dresser une constitution, mais bien pour faire passer une suite de décrets ou résolutions tendant: 1° à approuver les décisions du congrès de Londres regardant l'emprunt et les frontières de la Grèce; 2° à revêtir du consentement national les droits et les priviléges de la royauté héréditaire étrangers à la constitution antérieure; 3° à autoriser la vente des biens nationaux; 4° à reconnaître les bases de l'ordre administratif et législatif à établir. Il ne serait pas difficile de faire comprendre à une immense majorité de députés, qu'ils doivent reconnaître dès à présent ces principes et abandonner au gouvernement royal l'établissement de tout l'édifice social conformément à ces bases. L'organisation une fois accomplie, le sénat ou le conseil suprême entrerait en activité, et commencerait par confirmer la constitution définitive, annoncée à la Grèce par les plénipotentiaires des trois Puissances.

On m'a dit et l'on m'a répété ici que la régence n'étant qu'une puissance provisoire, devait se borner à introduire l'ordre dans le pays, et à l'administrer conformément aux intérêts généraux; mais qu'elle n'avait ni la mission ni l'autorisation pour fondre des institutions et accorder des droits publics; qu'il lui était même défendu de déroger en quelque chose aux priviléges de la souveraineté du roi, et que tout devait être réservé à la décision de Sa Majesté le roi Othon, lorsqu'elle aura atteint son âge de majorité. Il sera peut être nécessaire d'examiner ces idées d'un peu plus près, puisque sans y voir clair on court le risque de s'engager dans des détours fâcheux.

La régence est revêtue par le traité de Londres de tous les droits inhérens à la royauté; il n'y a pas de restriction mise à son autorité. Elle est donc libre, elle est même tenue, par l'intérêt de cette royauté qu'elle est appelée à fonder et à défendre en Grèce, de s'établir avec elle sur la base du droit public du pays. Il est vrai que son gouvernement cesse au 1er Juin 1835; il est donc restreint quant à sa durée, mais il n'est pas provisoire: quant aux prérogatives de la souveraineté, il faut avant tout s'entendre sur ce qu'on doit nécessairement renfermer dans leur cercle. On sait que le roi d'Angleterre est souverain des trois royaumes aussi bien que l'empereur de Russie l'est de son immense empire. Les Lords les plus hautains le qualifient du titre de leur très-gracieux maître et souverain, et se disent ses fidèles sujets. La souveraineté est donc mise hors du cercle des formes législatives et administratives des empires et des royaumes; elle n'est pas atteinte pour avoir à ses côtés des corps revêtus de droits politiques, et reparaît partout où le pouvoir, soit impérial, soit royal, inaccessible aux attaques, s'élève au-dessus de toutes les autres prérogatives non pas pour les opprimer, mais pour les réunir et les diriger vers un but commun. Il est donc clair en quel cas on dérogerait à la souveraineté, et qu'en fondant des institutions que réclament le pays et l'intérêt de la royauté, loin de l'affaiblir, on ne fait que l'établir sur la seule base qui soit assez forte pour lui servir de support. Mais il y aura peut-être une autre raison qui empêchera la régence de procéder dans la direction indiquée. Arrivée étrangère au pays et l'ayant trouvé dans l'état déplorable que nous connaissons, elle se trouvera hors d'état de commencer par des mesures qui supposent des connais-

sances qu'aucun gouvernement venu de loin, ne pourrait apporter dans ces contrées dont l'intérieur est entièrement inconnu à l'Europe. Ces réflexions me paraissent être sans réplique et décideront probablement la question. La nouvelle autorité se croira donc obligée de commencer pour ainsi dire de nouveau, regardant les tems passés comme mis hors de la question, et construisant l'édifice social d'après les vues qu'elle aura prises en Europe, et les avis qu'elle sera à même de puiser dans l'expérience des indigènes. Personne ne peut prévoir quel sera l'ensemble des mesures qu'elle jugera convenable de prendre; mais quiconque connaît le pays et des besoins, se convaincra aisément qu'au fond elles ne pourront pas s'écarter beaucoup de celles que nous avons discutées.

Du reste, comme la régence n'aura pu consulter le congrès national avant d'organiser le pays, et qu'elle doit procéder de sa propre autorité vis-à-vis d'un peuple qui, loin d'avoir jamais voulu abdiquer ses droits, n'y a même jamais pensé, il me paraît du moins nécessaire qu'après avoir mis l'ordre dans les affaires, elle tâche de sortir de l'état provisoire qui a déjà trop long-tems pesé sur les destinées de la Grèce, puisqu'un tel état, tenant en suspens les questions les plus vitales, laisse leur solution à la charge du roi devenu majeur, ou, pour mieux dise, prépare des difficultés et peut-être des orages à la jeune royauté, qui devait s'élever paisiblement sous le ciel serein de la Grèce satisfaite et tranquille sur son avenir. Peut-être est-il impossible à tout homme qui n'assiste pas au développement du nouvel ordre de choses de préciser exactement l'époque où la régence doit venir à cet accomplissement de son ouvrage; mais quant à la manière dont il faut l'amener, elle ne saurait être don-

texte. Quelques droits et quelques formes qu'on songe à donner au conseil ou à l'assemblée destinée à participer à la législation, il faudra finir par la convoquer et lui faire reconnaître ce qu'on aura fait. Plus on rapprochera le moment où le consentement national revêtira les nouvelles institutions du caractère du droit public, plus cette mesure sera favorable au bien-être du pays et à l'affermissement du trône.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité de toutes les questions qui se rattachent à la fixation définitive du sort qu'on prépare à la Grèce. C'est déjà quelque chose de grand et de glorieux que d'assurer son repos et son droit à un tel pays, et d'introduire un tel peuple dans la grande famille de l'Europe. Mais l'importance de l'objet qui nous occupe, augmente à mesure qu'on regarde l'époque actuelle comme le commencement d'une ère nouvelle pour l'Orient. Il n'y a pas de doute que les peuples de ces immenses pays ne verront dans ce qu'on fait pour la Grèce un exemple qu'on leur propose, et le sort qu'on leur prépare à eux-mêmes, si les destinées de leurs empires chancelans viennent à s'accomplir. Dans ce cas, trois perspectives différentes s'ouvrent devant nos yeux: dans la première, le territoire de ces contrées viendrait augmenter le domaine de la Russie, et l'empire d'Orient serait réuni à celui du nord. Nous n'avons pas besoin de dire quelles en seraient les conséquences, puisque personne n'en doute en Europe, soit qu'on désire, soit qu'on redoute un semblable développement. Dans la seconde, nous voyons la répétition des scènes qui ont affligé le monde chrétien, lorsqu'après la prise de Constantinople par les Latins, ces peuples se partagèrent les lambeaux de l'empire grec. Il n'y aurait de changé que le nom, et les Vénitiens, les Génois, les

chevaliers de Saint-Jean, les comtes et les ducs des Francs seraient remplacés par les nations qui figurent actuellement sur la scène du monde. Enfin la troisième nous révèle dans le lointain des peuples indépendans et rendus à la civilisation, assez grands pour se suffire à eux-mêmes, ou, en cas de besoin, défendus contre un conquérant par la jalousie de ses adversaires, et groupés autour d'une nation prédominante, soit par son nombre, soit par son activité et les souvenirs qui se rattachent à son histoire. On comprend que nous voulons parler ici du peuple grec, et l'on devine quel est le sort qui lui serait réservé, si, au grand avantage de l'Europe, aussi bien que des peuples de l'Orient, l'ère nouvelle se déroulait à nos yeux telle qu'il faut la désirer. C'est donc peut-être pour tout l'Orient qu'on travaille sur le petit royaume de la Grèce, et si les destins qui président à son établissement sont propices, on jetera dès lors le fondement d'un système d'états qui balancera la puissance du nord et de l'Orient. Il s'agit de pays assez riches et assez étendus pour nourrir une population de 100,000,000 d'habitans, auxquels on peut préparer les chances favorables d'un avenir fondé sur l'ordre, le droit et la prospérité. Tout ce qu'il y a de grand et de généreux s'y trouve engagé. Les voeux des âmes chrétiennes pour le rétablissement des autels détruits dans presque toute l'Asie, les désirs de ces hommes généreux qui demandent à voir reparaître les sciences et les arts sur le sol de leur antique patrie, et leur lumière rejaillir sur la nuit des peuples accablés sous le poids de l'ignorance et du despotisme; les espérances enfin des hommes politiques qui pensent à doubler la vie, l'activité et le bien-être de l'Europe avec les trésors, le commerce et l'industrie de l'Orient et de ses peuples

renaissans. Voilà ce que comprend dans sa plus grande étendue la question vitale qui nous a occupé.

Puissent ces feuilles contribuer à la montrer dans son véritable jour, et à reveiller la sympathie des peuples pour le pays sacré de l'antiquité, appelé à devenir encore une fois le berceau d'une civilisation qui, sortie de l'Orient, avait mûri sous le ciel hellénique, et après avoir passée aux nations du nord, retourne en ce moment sur les bords de l'Ilisse, pour se répandre de là sur les rivages de l'Asie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte, qui assistèrent à sa naissance.

ERRATA DU SECOND VOLUME.

Page	66	ligne	1	au lieu de pas faire entrer lisez: pas entrer
	—	-	5	— taxer l. protéger
-	—	-	6	— du l. d'un
-	69	-	1	— Beust l. Beut
-	73	-	23, 24	— et les marchands .... traita l. et traita les marchands
-	83	-	18	— en soit l. soit en
-	87	-	4, 5	— Niansa .... Phénéa l. Niausa .... Rhenéa
-	97	-	9	— sur système l. sur le système
-	105	-	25	— L'or l. l'écu
-	109	-	20	— la mense l. la marche
-	132	-	7	— en Hanovre l. en Bavière, en Hanovre
-	142	-	32	— deux l. dix
-	152	-	23	— ses l. ces
-	164	-	15	— cet établissement .... ne s'écarterait l. ces établissemens .... ne s'écarteraient
-	165	-	11	— instituteurs le privés l. instituteurs privés
-	—	-	17	— tout se l. tout en se
-	168	-	10	— se l. le
-	—	-	34	— élaguer l. éloigner
-	174	-	26	supprimez les mots: au midi
-	176	-	15	au lieu de un des l. quelques-unes des
-	181	-	2	— Déréon (*τῶν Δερέον*) l. Dercon (*τῶν Δερκῶν*)
-	187	-	31	— *ἔχθεσις* l. *ἔκθεσις*
-	205	-	5	— je connaissais l. je connais
-	206	-	18	— Pluspart l. Plus tard
-	210	-	4	l. (*ἀρχοντικαὶ οἰκογένειαι, αρχοντικὰ σπιδία*)
-	223	-	11	au lieu de les princes l. les primats
-	242	-	32	supprimez le mot: pour
-	275	-	10, 11	au lieu de lan-née l. l'armée
-	307	-	27	supprimez les mots: au moins
-	320	-	26	au lieu de fondre l. fonder

